This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

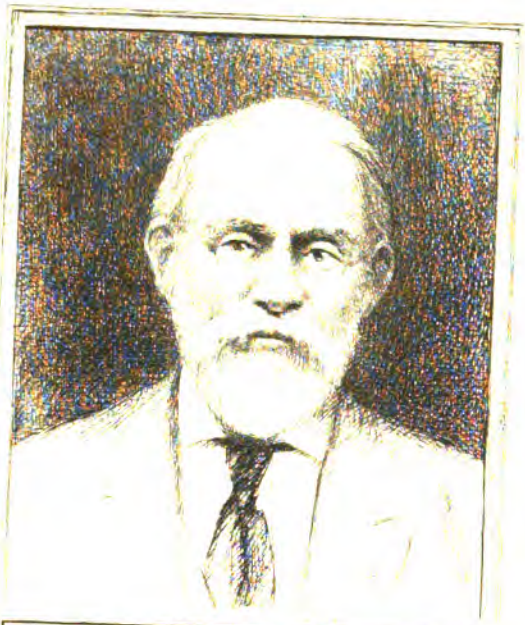

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
.L7
S7

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

17

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

TOME XLVII

LIMOGES
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINES
Ve H. DUCOURTIEUX
Libraire de la Société archéologique et historique du Limousin
7, RUE DES ARÈNES, 7

1899

UNIV. OF MICH.

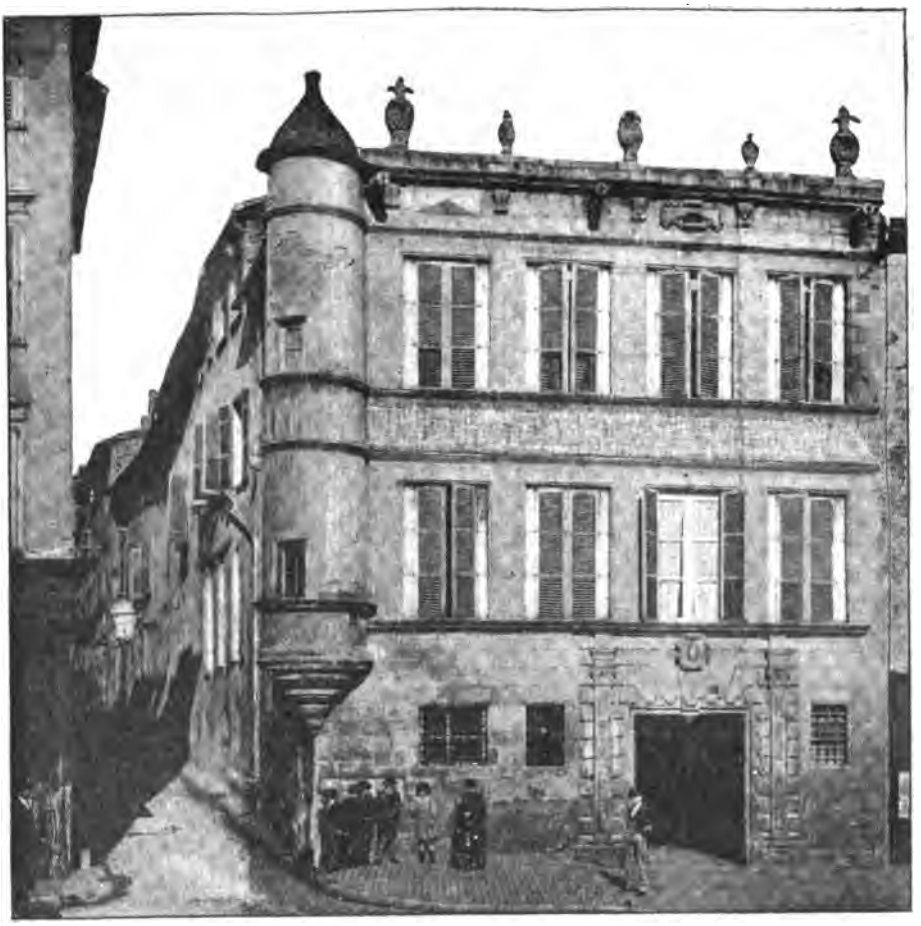

LA MAISON NIVET A LIMOGES

Dunning
Nijhoff
2-4-28
14847

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN

TOME XLVII

LA MAISON NIVET A LIMOGES

L'hôtel dont l'élégante façade porte actuellement le n° 8 de la rue des Combes, va bientôt disparaître avec toutes les constructions formant le côté droit, ou, pour parler avec plus de précision, le côté nord-est de la vieille « charrière » demeurée à Limoges la dernière vassale de l'abbaye de Saint-Martial. Ces bâtisses, non sans un certain cachet pittoresque, et dont quelques-unes connurent de meilleurs jours, sont presques toutes, petites ou grandes, d'assez misérable aspect. Au milieu de ce pauvre quartier, entre ces cages noires et ces taudis de mine louche, l'immeuble auquel nous consacrons cette notice, tranchait par le ton clair et le choix de ses matériaux, le bon goût de son ornementation, son cachet artistique, et plus encore peut-être par son honnête apparence. Il avait échappé à la déchéance, à la honte du voisinage. Jusqu'au dernier jour, il aura, à l'entrée du *ghetto* infâme de Viraclaud, gardé son air de bonne maison et sa respectabilité.

Ce joli échantillon du style en faveur jusque vers le milieu du règne de Louis XIII, s'était conservé à peu près intact, au moins à l'extérieur. Il avait passé par peu de mains et ses possesseurs ne lui avaient jamais fait subir de ces « réparations » qui équivalent à des amputations et changent à tout jamais la physionomie originale d'un édifice. On continuait de l'appeler la « maison Nivet », bien qu'il n'appartînt plus, depuis vingt ans, à la famille de ce nom. Il était devenu la propriété d'un ancien négociant, l'honorable M. Victorin Buffière, qui l'avait acquis, en 1878, des frère et sœur Nivet. La famille de ces derniers possédait l'immeuble depuis 1806,

époque à laquelle un de ses membres l'avait acheté aux héritiers de Madame Limousin de Neuvic. On a pu voir, la semaine dernière, dans les journaux de Limoges, l'épilogue de l'histoire de cet hôtel : le jury d'expropriation, dans sa séance du 20 janvier 1898, a alloué à M. Buffière, pour prix de cette maison, dont les constructions, cour et jardin couvraient une superficie de plus de 850 mètres carrés, une indemnité de 115,000 francs, indépendamment de celle de 18,000 francs accordée au même propriétaire pour l'immeuble n° 6 de la rue des Combes. La démolition va sous peu commencer.

Histoire, avons nous dit : la « maison Nivet » a-t-elle eu une histoire ? Jusqu'à la Révolution, elle n'a guère fait parler d'elle, et aucun souvenir de quelque intérêt ne s'y rattache, sauf celui des fêtes qui y furent données par M. Regnaudin, trésorier de France, subdélégué de l'intendance de Limoges, et celui d'un court séjour de Mgr du Plessis d'Argentré en 1791, après la clôture de la session des Etats Généraux (1). Mais, en ce siècle, elle a reçu des hôtes célèbres, abrité des hommes qui ont su forcer leurs contemporains à apprendre leur nom et la postérité à le retenir. Un de nos confrères, M. Fray-Fournier, a, dans une piquante étude tout récemment publiée par le *Bibliophile Limousin* : « Balzac à Limoges », rappelé que M. de Martignac, le futur ministre de Charles X, alors procureur général en notre ville, avait occupé, au cours des années 1820 et 1821, l'hôtel de la rue des Combes ; que, plus tard, le fils du poète Millevoye, avocat général à notre cour d'appel, y avait quelque temps demeuré ; qu'enfin la famille Nivet-Tourangin y avait reçu, notamment en 1832, l'auteur de la *Comédie humaine*. On sait que Balzac a placé à Limoges les principales scènes d'un de ses romans les plus curieux et les plus dramatiques : *Le Curé de Village*.

Le terrain acquis de M. Buffière, bien que trois de ses principaux côtés fussent rectilignes et se rencontrassent presque à angle droit, n'avait pas une forme régulière. Il était singulièrement rétréci au sud, et sa façade sur la rue des Combes ne mesurait pas plus de dix mètres ; il pénétrait à l'est, en s'évasant, derrière les maisons voisines, et sa largeur dépassait vingt mètres en face du coude que faisait la rue Malmanche. Le flanc gauche, du côté du couchant, bordait la rue Soretas sur une étendue de quarante-quatre mètres : plus de la moitié de sa longueur. Au nord, la propriété se terminait

(1) A. Fray-Fournier : *Balzac à Limoges* (livraison du *Bibliophile Limousin* d'avril 1898).

carrément par une ligne droite de vingt mètres, dont l'extrémité est, atteignant la rue Malmanche, était jointe par une ligne brisée d'un tracé assez capricieux à l'extrémité de la façade dans la direction de la rue Sainte-Valérie. La surface totale était exactement de 858m38, dont 340m85 en jardin et cour, et 517m53 en constructions.

Ces constructions se composaient, outre des dépendances sur la rue Malmanche, de trois grands corps de logis à deux étages sur rez-de-chaussée : celui portant le n° 8 de la rue des Combes, qui était le principal et le plus ancien, la véritable « maison Nivet » ; le bâtiment qui, communiquant avec celui-ci, longeait la rue Soretas, sous le n° 2 de cette rue ; celui enfin qui, formant retour sur le précédent, occupait tout le fond du jardin et faisait face à l'hôtel proprement dit. Ces deux derniers ne remontaient qu'au dix-huitième siècle, tout au moins avaient-ils été remaniés. Ajoutons que le style de la plus grande partie de leurs boiseries dénonçait l'époque impériale. La partie antérieure du premier étage de ces deux bâtiments, au pourtour du jardin, était soutenue par d'assez belles colonnes, semblables de tous points à celles qu'on voit encore dans les cours de plusieurs maisons des rues du Consulat et du Temple.

Trois côtés de l'emplacement étaient ainsi formés par des constructions. Du côté de la rue Malmanche seulement, la propriété était fermée par un simple mur de clôture, avec un portail ouvrant, au n° 3 de cette rue, sur la cour. Cette cour, pavée, était en contre-bas d'un petit jardin ; il s'y trouvait une construction, placée en arrière de l'hôtel proprement dit, à l'est, et pouvant servir d'écurie, remise, décharge.

La maison Nivet, dans son ensemble, n'appartient plus au style de la Renaissance, qu'elle rappelle néanmoins par maint détail. Elle accuse l'évolution qui s'est déjà produite dans les conceptions de l'architecture civile, et les changements matériels qui en ont été la conséquence. La crise aiguë qui vient de mettre la France à deux doigts de sa perte, a heureusement pris fin. On se rassure ; on se réjouit. Tout le monde a confiance dans l'avenir. Un nouveau programme s'impose à l'architecte et de nouvelles exigences modifient les anciens plans.

Au temps des guerres religieuses, au temps de la Ligue, le citoyen, toujours inquiet, ne tenait pas à ouvrir bien grandes ses portes ni ses fenêtres. La paix et la sécurité sont revenues maintenant. On veut de l'air ; on veut du jour : les ouvertures s'élargissent et se rapprochent ; les escaliers et les couloirs changent

d'aspect. Les pièces de l'habitation s'éclairent et s'égaient. Le logis est assurément moins pittoresque qu'au siècle précédent, mais il est plus sain et plus commode.

Ce n'est ni par une grande originalité d'aspect, ni par une richesse exagérée de décor que la façade du vieil hôtel appelle le regard et le retient. Elle a un air distingué, d'heureuses proportions, une élégance simple et robuste qui procurent aux yeux une certaine satisfaction. Et puis, nous l'avons déjà dit, elle les réjouit par la note très vive de propreté, de confortable, de luxe relatif qu'elle donne au milieu de ces vieilles maisons de granit mal percées, obscures, dont les ouvertures étroites et sombres semblent les trous béants d'une caverne, — et de ces bâtisses plus modernes, où les crépis dégradés laissent apercevoir les bois noircis des charpentes extérieures, les tons ici jaunâtres, là gris sale du torchis que leur rôle serait de dissimuler.

La façade, en belle pierre de taille d'un grain assez fin, se couronne d'un entablement très simple, qui n'est en somme qu'une sorte de large bandeau, avec une moulure en bas et une corniche au sommet, sans nulle prétention à la frise. Ni décorations courantes, ni gracieuses niches, ni lucarnes ornementées. Nulle part on n'aperçoit ces encadrements délicats, ces panneaux ménagés sur toutes les surfaces, où les sculpteurs de la Renaissance aimaient tant à dérouler leurs élégants feuillages, à disposer leurs gracieux festons, à entremêler leurs capricieux rinceaux, à faire grimacer les faces narquoises de leurs mascarons. Les fenêtres — il y en a quatre à chaque étage — n'ont pas de cadres richement moulurés. Un simple chanfrein suit leur contour et l'accuse avec discrétion. Elles sont du reste de bonnes proportions, ni trop grandes ni trop petites, placées à intervalles à peu près égaux. Au rez-de-chaussée, une porte cochère s'ouvre entre deux pilastres d'un assez joli dessin, mais dont la partie supérieure semble un peu étriquée. L'architrave qui les relie est relevée à son centre par un cartouche. Au-dessous de ce cartouche, qui a vraisemblablement porté des armoiries depuis longtemps grattées, un petit cul de lampe atténue un peu la sécheresse des lignes droites. L'appareil du portail est en saillie sur le parement de maçonnerie du reste de la façade. Des fenêtres carrées, munies d'une grille, s'ouvrent de chaque côté de cette entrée.

Au-dessus de l'entablement dont nous avons parlé plus haut et dont une corniche fort sobre forme le rebord supérieur, cinq urnes de pierre s'élèvent, semblables à des panaches au sommet d'un dais. Celle du milieu et celles des deux extrémités sont de plus grandes dimensions que les intermédiaires; des fleurs de lis

les surmontent; une sorte de console, sculptée au-dessous de la corniche, semble servir à chacune de support. La première fenêtre du second étage, à partir du coin nord-ouest, est surmontée d'un panneau en pointe de diamant, faisant une assez forte saillie sur le nu du bandeau supérieur; un peu plus loin, un motif un peu plus compliqué, mais dérivant du même élément décoratif avance au-dessus de la troisième. Trois gargouilles, en forme de canon, s'inclinent sur la rue et complètent l'ornementation de ce couronnement : elles réveillent un écho inoffensif des préoccupations guerrières des âges passés.

Une petite tourelle, coiffée d'une toiture en lanterne, s'accroche en encorbellement à l'extrémité ouest de la façade, et rompt heureusement la symétrie de l'ordonnance générale. Les cordons et les baguettes qui dessinent les divers étages de la maison se continuent à sa circonférence et lui font une ceinture. Cette tourelle se termine, à sa partie inférieure, par un cul-de-lampe assez délicatement travaillé.

A l'intérieur, de vastes pièces, garnies de belles boiseries, mais n'offrant, en somme, aucune particularité digne de remarque. Quelques jolis trumeaux; quelques cadres de glace assez bien fouillés, mais tout cela d'une date très postérieure à la façade. Les anciennes cheminées ont été depuis longtemps enlevées et remplacées par des cheminées de marbre ou de bois de moindres proportions. La salle à manger est décorée de panneaux peints, il y a une cinquantaine d'années, par Gardel, nous a-t-on dit : peintures médiocres et médiocrement décoratives. Des panneaux d'Aubusson eussent produit un tout autre effet.

Le seul morceau caractéristique et vraiment intéressant, en dehors de la façade, est le lourd escalier de pierre, montant jusqu'au second étage et le long duquel une rampe massive remplace la galerie à balustres. C'est cet escalier surtout qui accuse le style de la première moitié du dix-septième siècle. L'entablement de la lanterne est supporté par six petites colonnes, les unes droites, les autres torses, dont le dessin et les proportions laissent peut-être un peu à désirer, mais qui n'en donnent pas moins à la partie supérieure de cette cage un certain air monumental.

L'immeuble Nivet-Buffière n'a appartenu, jusqu'à la Révolution, à aucun personnage ayant joué un rôle important dans les événements de l'histoire locale; il n'a été le théâtre d'aucun épisode de quelque intérêt. Si donc, au point de vue pittoresque, et aussi à cause de l'extrême rareté, à Limoges, des édifices de cette époque ayant gardé quelque caractère, sa disparition doit être regrettée, il tombera sans éveiller aucun écho de notre passé.

Il appelle néanmoins, à un point de vue tout spécial l'attention des personnes qui s'intéressent aux choses d'autrefois, à tous les côtés de la vie de nos pères, à toutes leurs conceptions, à toutes les manifestations de l'activité sociale et économique. L'hôtel de la rue des Combes était, on l'a vu, un des immeubles les plus vastes que possédât *intra muros* l'ancien Château de Limoges, et la suite dans les idées, la persévérance avec laquelle l'a constitué, par des achats successifs, une des premières familles de notre bourgeoisie, mérite d'être notée.

A la fin du moyen âge, les terrains s'étendant entre la grande rue des Combes, le *sol* des Combes comme on disait jadis, la rue Soretas ou de las Sororetas, la rue Malmanche et le haut de la rampe de Viraclaud, étaient fort divisés, comme le sont encore toutes les sections de ce pauvre quartier. Les maisons se pressaient, se poussaient, s'accumulaient, montaient pour ainsi dire les unes sur les autres, laissant parfois derrière elles quelque petite cour étroite, obscure, humide, malsaine, enfoncée au milieu des constructions, avec des aspects d'oubliette ou de puits.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, les principales constructions qui s'élevaient en bordure à la rue des Combes, sur l'emplacement actuel de l'hôtel récemment exproprié, étaient, autant que nous pouvons le constater, deux maisons appartenant à un notaire du nom de Jean Pénicaud. Ce notaire était mort avant la fin du siècle, et un acte de 1491 mentionne ses héritiers. Auprès de ces immeubles se trouvaient ceux de Léonard Mosnier dit « de Las Sourrettas » et de Jean du Masbouchier, *imaginier*, c'est-à-dire faiseur de statues, sculpteur, — peut-être aussi celui d'un sergent royal du nom d'Adémar Caboti, dont les descendants devaient embrasser aussi une profession confinant à l'art : deux au moins furent peintres, et leurs noms sont cités par M. Antoine Thomas dans l'inventaire de nos Archives communales.

Au cours du seizième siècle, plusieurs familles connues sont propriétaires sur ce point. Les noms de Johannaud, de Descoustures, de Pénicaud, nous sont donnés par un certain nombre de documents. On trouve partout des Pénicaud. Ils pullulaient dans la partie basse de la rue des Combes, autour de la fontaine du Chevalet et auprès de l'hôpital de Saint-Martial (et non de Saint-Gérald, comme l'indique quelque part M. Maurice Ardant). Les titres du temps témoignent combien était bien fondé le dicton

Loû Penicau
Avian lour meijoû prei de l'Hopitau.

Bien que l'hôtel Nivet présente incontestablement tous les caractères de l'architecture en usage au début du règne de Louis XIII, il

semble n'avoir été construit qu'après 1640. Nous n'avons, en ce qui nous concerne, pu découvrir aucune pièce de nature à nous fixer d'une façon un peu précise sur l'époque de son édification. Notre excellent confrère, M. l'abbé Lecler, a eu entre les mains, nous assure-t-il, un testament ou une lettre de Jacques de Petiot faisant allusion aux dépenses d'une construction qui pourrait bien être notre hôtel ; mais il n'a pas gardé note de la date de la pièce en question.

Il semble bien que la maison de la rue des Combes ait été en effet bâtie par la famille Petiot ; c'est la tradition, et il y a bien des raisons pour croire celle-ci fondée. Mais peut-être faut-il, dans ce cas, reculer de quelques années la date de sa construction et la reporter aux environs de 1650. Rien d'étonnant au surplus à ce que notre architecture soit un peu en retard à cette époque. Le Limousin retarda, au moyen âge, pour l'écriture comme pour le style des constructions. Ne nous accuse-t-on pas de retarder encore ?

Nous ne voyons pas que la famille Petiot, une des plus considérables de la bourgeoisie limousine à cette époque, ait possédé d'immeubles dans la rue des Combes avant le règne de Louis XIV. Le premier que nous connaissons des actes relatifs à l'immeuble objet de cette étude où ce nom soit prononcé, est un contrat du 29 décembre 1645 (1), par lequel Pierre Nantiac, bourgeois et marchand, vend au prix de 3,100 livres à Jacques de Petiot, conseiller du roi, juge royal de Limoges, seigneur de la Motte de Gain, une maison sise rue des Combes, près la fontaine du Chevalet. Cette fontaine, qui avait au moyen âge porté le nom de fontaine de Constantin, s'élevait en effet, avant 1783, presque en face de l'hôtel objet de cette étude, de l'autre côté de la rue des Combes. A plusieurs actes du milieu du dix-septième siècle, tous postérieurs à 1645, il est parlé de « la maison et basse-cour » de M. Petiot, sise dans cet endroit : ces mentions se réfèrent sans nul doute à l'ancien immeuble Nantiac. Une dame portant ce nom, veuve d'un Descoustures, possède encore, quelques années plus tard, une maison contigüe.

Le répertoire général des titres relatifs aux cens et rentes dus au chapitre de Saint-Martial mentionne, il est vrai, page 30 du tome premier, une reconnaissance se rapportant à une acquisition, faite en 1548 par Jacques de Petiot, des héritiers de Nicolas de la Voulte, d'une maison située tout auprès de la précédente. Mais cette date est erronée : c'est 1648 qu'il faut lire, et on trouvera plus loin l'analyse du contrat d'acquisition dont il s'agit.

(1) Archives du château de la Motte, paroisse de Peyrilhac : pièces communiquées par M. de Brettes, Poulaines (Indre), à M. l'abbé Lecler.

La maison de Pierre Nantiac paraît donc avoir été le premier immeuble acheté par la famille de Petiot dans ce quartier. Dans la seconde moitié du seizième siècle et au début du dix-septième, cette famille habite les cantons de Lansecot et des Bancs. Ses membres figurent souvent parmi les notables de ces deux quartiers, sur la liste des électeurs chargés de désigner les magistrats municipaux.

L'immeuble Nantiac était-il l'hôtel Nivet, déjà construit ? Nous ne saurions l'admettre : le prix de 3,100 livres serait, même pour le temps, par trop au-dessous de la valeur de l'immeuble, celui-ci fût-il réduit au corps de bâtiment en façade et à la cour. Il faut donc penser, ou que l'hôtel avait été seulement commencé par Nantiac et qu'il le vendit inachevé, ou bien que la maison acquise en 1645 fut démolie et que sur son emplacement et celui d'un autre immeuble vendu en 1648 à Petiot par les héritiers de Nicolas de la Voulte, l'acquéreur fit peu après construire le bâtiment que nous voyons aujourd'hui. Nous nous en tiendrons à cette hypothèse, en l'absence de tout document.

La famille Petiot ne compte pas moins de six membres qui, aux seizième et dix-septième siècles, ont exercé les fonctions de juge royal de Limoges : Jean de Petiot est pourvu de cette charge en 1564 ; Martial en 1588 et 1589 ; Joseph en 1593 ; il meurt en 1603, investi des mêmes fonctions, qu'on voit occupées par Jacques, son frère, en 1608 : celui-ci les résigne en faveur d'autre Jacques, fils de Joseph, et à ce dernier succède, dans sa judicature, son fils Jacques, troisième du nom.

Nous ne saurions dire si l'acquéreur de la maison Nantiac était le petit-fils ou seulement un collatéral de Martial de Petiot « le saint », celui que des documents du temps nous montrent dans son costume de velours noir, la cuirasse au dos, la hallebarde au poing, dirigeant la grande manifestation organisée par les ligueurs après l'occupation de l'église de Saint-Michel, et adjurant les citoyens de prendre les armes pour défendre avec lui la religion et la liberté. Ce personnage intéressant à divers titres, qui fut à Limoges l'instrument principal du parti de la Ligue et le plus dévoué de ses soldats, paya de sa vie l'audacieuse tentative du 15 octobre 1589. Condamné à mort par le Présidial, qui avait, au cours même de la lutte, ouvert une instruction sommaire contre les auteurs du complot, il fut exécuté le 17, en compagnie du vice-sénéchal Vouzelle, du greffier Claude Rouard et de l'hôte du *Cheval Blanc*, Léonard Delauze, lui aussi une des figures originales de cette époque tourmentée.

La constitution, au moyen d'acquisitions successives, de l'immeuble qui a appartenu en dernier lieu à M. Buffière, et l'édification de l'hôtel que nous allons voir disparaître, paraît devoir être attribuée aux deux derniers des juges de Limoges nommés plus haut : à Jacques, époux de Françoise Constant, vivant encore en 1649, et à son fils Jacques, héritier d'un oncle et parrain fort riche, Jacques Dupont. Un certain nombre d'actes, qui nous ont été obligeamment communiqués par le dernier propriétaire, permettent de suivre les agrandissements successifs de la propriété primitive de 1645 à 1660.

C'est le père qui a fait l'acquisition de 1645, de Pierre Nantiac. Trois ans plus tard, le 23 août 1648, le fils achète des Lestrade, pâtissiers, une maison ayant appartenu à Nicolas de la Voulte, maître-sellier, premier mari de Denise Germain, devenue en secondes noces l'épouse d'un des Lestrade. Cette maison confronte « par devant et par derrière » à celle appartenant au père de l'acquéreur. Elle est chargée de vingt sous de rente, dix de rente foncière au chapitre de Saint-Martial, dix de rente seconde à la confrérie de Sainte-Agathe.

Une troisième acquisition suit de près les deux premières : un musicien, Pierre Ranciat le jeune (son nom est aussi orthographié Ransiat et Rantiat), possédait un terrain et une portion de construction attenant à la propriété des Petiot, du côté de la rue Malmanche. Cet immeuble, qui devait, outre un cens au chapitre, une petite rente à la confrérie des cierges de Saint-Martial, fut cédé à Jacques de Petiot le fils par l'artiste, que les contrats qualifient tantôt de « joueur d'instruments », tantôt de « maître joueur des (*sic*) violons ». Il n'y avait pas encore, à Limoges, de Société philharmonique, et ce n'est guère que vers le milieu du siècle dernier qu'on voit nos professeurs et nos amateurs se réunir pour l'exécution de messes en musique et pour l'organisation de concerts ; mais il est intéressant de relever, dès les premières années du règne de Louis XIV, le nom de ce devancier des Charreire, des Farge et des Van Eycken. Les actes relatifs à cette acquisition s'échelonnent du 12 octobre 1650 au 23 novembre 1652.

Le 6 avril 1655, une nouvelle annexion s'opère, cette fois à l'est des terrains déjà acquis, au-dessous de l'immeuble Ranciat : il s'agit d'une maison appartenant à Marsalle Bonin, femme de Fiacre Dumas, seigneur de Chavanat. Cette maison confronte à une autre du conseiller Descoustures, et à la rue Sainte-Valérie.

Autre acquisition cinq ans plus tard, encore dans la même direction. En 1660, un Baresge (ou Barrage ?) vend à Jacques de Petiot la moitié d'une maison rue Sainte-Valérie. Ne serait-ce pas le complément de la partie de construction achetée dix ans plus tôt

de Ranciat? Peut-être des acquisitions subséquentes eurent-elles lieu, notamment de Martial Charles, « maître architecte », qui possédait un immeuble attenant au précédent. Mais il y a, dans les documents mis avec la plus grande obligeance à notre disposition par M. Victorin Buffière, des lacunes qui ne nous permettent pas de saisir, après 1660, la suite des opérations de Jacques de Petiot.

L'immeuble formé avec tant de persévérante ténacité par ce dernier resta longtemps dans sa famille. Il n'en sortit qu'au siècle suivant. Le 14 janvier 1734, il fut acquis par Jean-François Regnaudin, seigneur de Puynesge, conseiller du roi, président-trésorier de France.

A la suite de cette acquisition, l'immeuble étant de la fondalité de Saint-Martial, le nouveau propriétaire dut reconnaître les droits de l'abbé et du chapitre et s'obliger à leur verser la petite rente qui leur était due. L'acte relatif à cette reconnaissance désigne ainsi l'hôtel en question :

« Une maison, scituée rue des Combes, confrontant, du costé du midy, a la maison de la veufve Beaubreuil, qui fut avant du s^r^ Alboin, et avant du s^r^ Descosutures de Laudoynas ; par le devant et du costé du couchant, à la grand rue des Combes et fontaine du Chevalet ; du costé du nord, à la ruette de Las Soretas et du Moulin à vent ; par le derrière et du costé du levant, à la rue Mallemange et canton du Peyrou Ste-Vallerie, et joignant aux maisons de feu Doudet et de la veufve Geoffre, pasticier ; — ladite maison composée de neuf différentes, scavoir : celle qui fait queyrie, vis-à-vis la fontaine du Chevalet, à la petite rue de Las Soretas, du costé du nord-est, de la fondalité de M^r^ l'Abbé et chargée de 6 s. de rente à la Pistancerie ; — plus d'autre maison située dans la petitte rue de Las-Soretas, de la fondalité des bayles de Ste-Agathe ; — plus d'autres sept maisons, touttes dans la fondalité dudit Chapitre, scavoir : la premiere composant la plus grande partie du devant de ladite maison, vis-à-vis la fontaine du Chevalet, qui avoit cy-devant appartenu a Antoine Penicaud, après a Nicolas La Voute ; ensuite a Pierre Lestrade et a Denise Germain, sa femme, qui l'avoit vendue audit s^r^ de La Mothe, confrontant par le devant a la grand rue des Combes et fontaine du Chevalet, d'une part, a ladite maison faisant queyrie, qui est de la fondalité dudit s^r^ abbé, d'autre ; a la maison de la veufve Beaubreuil, qui fut des Descoutures, sur laquelle est deub audit chapitre 10 s. de cens ; et les autres sept maisons scituées dans les rues de Mallemange, Peyrou-Ste-Valérie, Las Soretas et Moulin à Vent, composants aujourd'huy tant partie du devant de ladite maison acquise par ledit sieur Renaudin, que les autres apartements, batiments, cour et jardin qui la composent : le tout estant de la fondalité dudit

chapitre : sur lesquelles est deub, scavoir : sur celle qui fut de la nommée Bouriaude, 20 [s. de] cens ; sur celle qui fut de Picantin, 13 s. cens et 2 s. de rente ; sur celle qui fut de Pierre Penicaud, 5 s. cens ; sur celle qui fut de Goudin, 4 s. de cens ; sur celle qui fut de Pierre Garat, seinturier, 4 s. cens, et sur celle qui fut des héritiers de Martial Favelon, apotiquaire, et de Clément de Milan, balancier, 6 s. cens, et accapt accoustumé sur toutes lesdites maisons (1). »

M. Regnaudin était, nous dit M. Fray-Fournier dans l'article que nous avons déjà eu occasion de citer, un homme distingué, ami des lettres et des arts, jouissant d'une grande considération. Ce fut lui qui, après la mort de M. de La Millière, fut chargé de remplir, avec le titre de subdélégué général, l'intérim de l'intendance. La *Feuille hebdomadaire* de Limoges nous a conservé le récit d'une fête qui fut donnée dans l'hôtel de M. Regnaudin le 24 janvier 1777, pour célébrer le cinquantième anniversaire des débuts du maître de la maison dans la charge de trésorier général : aubades, bouquets, visites, compliments, couplets chantés par la fille de l'amphytrion, dîner somptueux, réception magnifique, rien n'y manqua. Cinq ans plus tard, le héros de cette fête mourait, ayant dépassé sa quatre-vingtième année.

L'hôtel de la rue des Combes avait été depuis longtemps donné à la fille de Jean-François Regnaudin : Madeleine, qui épousa Joseph Limousin, seigneur de Neuvic et Masléon. Ils eurent une fille, Valérie, mariée à Joseph Du Garreau, marquis de La Seinie, mort dans l'émigration en 1796, et dont deux fils avaient été fusillés l'année précédente à Quiberon (2). Ce fut de cette famille que M. Nivet acheta en 1806 le joli hôtel qu'on va démolir.

Un certain nombre de procès, intentés à l'occasion des eaux qui passent sous les constructions, ont troublé la jouissance des propriétaires successifs de l'immeuble de la rue des Combes. Le récit de leurs vicissitudes, peu dignes de mémoire du reste, serait assurément jugé d'un médiocre intérêt par nos lecteurs : nous leur en ferons grâce.

Louis Guibert.

(1) *Répertoire des titres, des cens, etc., dus à Messieurs du chapitre de l'église royalle et collegialle de Saint-Martial de Limoges*, tome I, p. 30 et 31, aux Archives du département.

(2) Dans une notice sur *les Emigrés Limousins à Quiberon*, nous avons donné la traduction d'une pièce de vers composée en allemand, sur la mort des jeunes La Seinie.

DU GUESCLIN EN LIMOUSIN

Du Guesclin a été un précurseur de Jeanne d'Arc. S'il n'a pas réussi complètement à *bouter hors* de France les Anglais, il les a chassés d'un certain nombre de châteaux et de villes de l'Aquitaine et il a rangé la Saintonge et le Poitou sous l'obéissance du du roi de France. Nommé connétable le 2 octobre 1370, il mourut dix ans après, en 1380, devant Châteauneuf-de-Randon, comme enseveli dans son triomphe, puisque les Anglais furent forcés de porter les clefs de cette ville sur son cercueil. Il nous a paru intéressant d'étudier et de signaler ses prouesses et ses hauts faits en Limousin, et c'est pourquoi nous le montrerons :

1° Devant la Cité de Limoges et sur les confins du Limousin et du Périgord, à Saint-Yrieix et à Brantôme (1370) ;

2° Au siège d'Ussel (1371) ;

3° Au siège de Sainte-Sévère, château que les chroniqueurs placent en Limousin, aujourd'hui sur les confins du Berry (1372).

CHAPITRE Ier

Du Guesclin devant la Cité de Limoges et à Saint-Yrieix

Du Guesclin, en revenant d'Espagne, après son expédition contre Pierre le Cruel, vint en Limousin et guerroya quelque temps sur les confins du Limousin et du Périgord (août 1370).

Dans un acte daté de Poitiers, le 9 août 1372, Du Guesclin, duc de Molina et connétable de France, fait allusion à sa campagne de 1370, sur les confins du Limousin, et rappelle qu'il avait rallié au parti français les trois frères Jean, Aimeri et Rouffaud de Bonneval, « du pays de Limousin, en la vicomté de Limoges, pour lors que nous venions d'Espagne (1). »

Du Guesclin contribua puissamment, par sa présence à Limoges, à faire rentrer la Cité sous l'obéissance du roi de France. Nous lisons dans Froissart :

« Or parlerons de Monseigneur Bertran Du Guesclin, qui se partit du duc d'Anjou, et fit tant, lui et sa route, qu'il vint au siège de Limoges, où le duc de Berry, le duc de Bourbon, et grand chevalerie de France se tenoient.

» Quand messire Bertran fut venu au siège, si s'en réjouirent grandement les Francoys, et fut grands nouvelles de lui et dedans la Cité et dehors. Tantôt il commença à aherdre (*lier ensemble*) les traités qui étoient entamés entre l'évêque de Limoges et ceux de la Cité (*d'une part*), — et le duc de Berry, et les poursuivit si soigneusement et si sagement, qu'ils se firent et se tournèrent François l'évêque et ceux de la Cité de Limoges, et entrèrent le duc de Berry, le duc de Bourbon, messire Guy de Blois et les seigneurs de France dedans à grand joie, et en prirent les fois et les hommages, et s'y refreschirent et reposèrent par trois jours. »

(1) *Archives Nationales*, JJ. 109, n° 64. — *Siméon Luce*, édition de Froissart, t. VII, p. CXII.

D'après un article du compte du duc de Berry, Du Guesclin se trouvait en Périgord le 21 août (1), il ne put donc arriver devant la Cité de Limoges que le 22 ou le 23. Cependant nous n'avons pas de raison de mettre en doute le récit de Froissart, disant que ce fut l'arrivée de Du Guesclin qui détermina les habitants de la Cité à se rendre au roi de France.

Le procès-verbal de la reddition de la Cité, en date du 24 août 1370, ne parle pas de la présence de Du Guesclin, il mentionne seulement parmi les assiégeants : Jean, duc de Berry et d'Auvergne ; Louis, duc de Bourbon ; Jean, comte de la Marche, et Louis de Sancerre, maréchal de France ; il cite parmi les assiégés : l'évêque Jean de Cros, les chanoines, consuls et habitants de la Cité. Après que ceux-ci eurent prêté serment de fidélité au roi de France, la main sur les Evangiles, la bannière royale, portée par le chevalier Jean de Villemur, fut arborée au sommet du portail Scudarie, aux cris répétés par la foule : *Montjoie et Saint-Denys !* (2).

Continuons le récit de Froissart après la reddition de la Cité.

« Là-dessus eurent lesdits seigneurs conseil et avis qu'ils deromproient leur chevauchée pour cette saison, ainsi que le duc d'Anjou avoit fait, et s'en retourneroient à leur pays pour prendre garde à leurs villes et forteresses, pour monseigneur Robert Kanolle, qui tenoit les champs en France : et qu'ils avoient bien exploité quand ils avoient pris une telle cité comme Limoges. Ce conseil et avis ne furent point brisés. Si se départirent les seigneurs les uns des autres, et demeura messire Bertran au pays de Limosin atout deux cents lances. Si se bouta ès châteaux du seigneur de Maleval qui étoit tourné François. Quand le duc de Berry se partit de Limoges, il ordonna et institua à demeurer en ladite cité à la requeste de l'evêque dudit lieu, monseigneur Jean de Villemur, messire Hugues de la Roche et Roger de Beaufort à cent hommes d'armes ; et puis

(1) *Siméon Luce*, édition de Froissart, t. VII, p. cxi. Les articles de ce compte sont-ils toujours bien exacts ? Il est permis d'en douter. En effet, d'après ce compte, le duc de Berry partit de Limoges le 24 au matin et arriva à Eymoutiers d'où il se fit conduire dans l'après-midi à Masléon. Or le duc de Berry était présent, le 24 août, à l'heure de tierce (9 heures du matin) à la reddition de la Cité, et il fallait au moins six heures de marche pour se rendre à cheval de Limoges à Eymoutiers ; puis Masléon n'est pas situé au delà d'Eymoutiers, mais au contraire, en deçà, à moitié chemin de Limoges à Eymoutiers.

(2) *Bulletin de la Société archéologique*, t. XVIII, p. 116, 122.

se retraist en Berry, et le duc de Bourbon en Bourbonnois ; et les autres seigneurs de lointaines marches s'en retournèrent dans leur pays » (1).

D'après Froissart, c'est donc l'arrivée de Du Guesclin devant la cité de Limoges, qui détermina l'évêque et les habitants de la Cité à se rendre au Roi de France. Peu de temps après le prince de Galles leur fit payer cher ce qu'il regardait comme une trahison. L'évêque Jean de Cros avait bien écrit au duc de Berry pour lui demander de venir au secours de la Cité ; le duc n'en tint pas compte, et l'on sait l'horrible vengeance que le prince de Galles tira des habitants de la Cité de Limoges.

Ce prince ne tarda pas à venir, de Cognac, mettre le siège devant la Cité. Pendant ce temps, Du Guesclin guerroyait sur les frontières du Limousin et du Périgord, et s'empara sans coup férir, de la ville de Saint-Yrieix. Nous lisons dans Froissart :

« Pendant que messire Robert Canolle faisoit son voyage, et que le prince de Galles et ses deux frères seoient devant la cité de Limoges, messire Bertran Du Guesclin et sa route, où il pouvoit avoir deux cents lances, chevauchoit à l'un des côtés du pays de Limosin. Mais point ne gissoit de nuit aux champs, pour la doute des rencontres des Anglois ; mais dedans forteresses qui étoient tournées françoises ; lesquelles étoient à messire Louis de Maleval, à messire Raymond de Mareuil et à des autres. Et tous les jours chevauchoient et se mettoient en grand peine de conquérir villes et forts. Bien le savoit le prince [de Galles], et en venoient à lui les plaintes tous les jours ; mais il ne vouloit mie defaire son siège, car il avoit pris trop au cœur l'avenue de Limoges. Et entra ledit messire Bertran en la vicomté de Limoges, un pays qui se tenoit et rendoit au duc de Bretagne, monseigneur Jean de Montfort, et là commença à courir au nom de Madame la femme à Monseigneur Charles de Blois, à laquelle l'héritage avoit été jadis. Si fit là grand guerre, et nul ne lui alla au-devant, car le duc de Bretagne ne cuidoit point que messire Bertran le dût guerroyer. Et vint devant Saint-Yrier, où il n'y avoit nul gentilhomme qui le seût défendre. Si furent si effrayés quand ils sçurent la venue de monseigneur Bertran, et aussi quand on les assailloit si efforcément, que, combien que leur ville fût assez forte, si se rendirent-ils en l'obéissance de madame de Bretagne pour qui il faisoit guerre. De Saint-Yrieir firent les Bretons une grande garnison, et le réparèrent et fortifièrent malement, qui gréva depuis malement au pays, et par

(1) Froissart, édit. Buchon, t. I, p. 617.

laquelle ils prirent plusieurs villes et châteaux en la vicomté de Limoges » (1).

Nous lisons dans un autre manuscrit de Froissart, publié par M. Siméon Luce :

« Après que ceux de Saint-Yrieix se furent rendus, messire Bertran chevaucha devant une autre forteresse qu'on appelle Brantome, et l'assaillit un jour tout entier, et le lendemain ils se rendirent en la même manière que ceux de Saint-Yriet avaient fait. Encore chevaucha messire Bertran plus avant en la vicomté de Limoges et prit plusieurs villes et châteaux pour le comte de la dame » (2).

Cuvelier, le trouvère du XIVe siècle, qui a traduit en vers de sa façon la chronique de Du Guesclin, parle ainsi de la prise de Brantome et de Saint-Yrieix :

Là print en cheminant Bertran le chevalier
Villes, chasteaux et tours ouvrées à mortier,
Là conquesta Brandonne au traire et au lancier,
La ville et le chasteau conquit sans atargier,
Et si conquist Saint-Yre, grosse ville à clochier. (3)

Comment se fait il que Du Guesclin ne soit pas venu au secours de la Cité de Limoges ?

Du Guesclin n'avait avec lui que deux cents lances et il n'était pas de force à engager l'action avec la nombreuse armée du prince de Galles. C'est pendant le siège de la Cité qu'il reçut un messager et des lettres du roi Charles V lui ordonnant de se rendre à Paris. « Il laissa sa chevalerie en Périgord, et partit, lui sixième, en état d'inconnu, pour se rendre auprès du roi. Et ung soir arriva à Paris, petitement monté, et vestu d'une robbe grise. Et de sa venue fut le peuple moult esmeu de joie, et tant que une fois crièrent à haute voix : « *Noël!* » tout ainsi qu'ils eussent fait au roy, se de loingtain païs fust venu. Et en leur grant joye demenant : « *Bien viengne celuy par qui France sera recouvrée!* (4) ». Le 2 octobre 1370, il reçut, de la main du roi, l'épée de connétable; c'était treize jours après le sac de la Cité de Limoges, et il dut apprendre ce triste événement à Charles V.

(1) FROISSART, édition Buchon, livre 1er, partie II, chap. CCCXV, t. I, p. 643.

(2) FROISSART, édit. Siméon Luce, t. VII, p. 426.

(3) *Chronique de Du Guesclin*, t. II, p. 138.

(4) *Chronique de Du Guesclin*, édition Fr. Michel, 1830, p. 341.

CHAPITRE II

Du Guesclin au siège d'Ussel (1371)

1. Un fait historique d'une certaine importance n'a pas été raconté, ni même connu, jusqu'à nos jours, par nos historiographes limousins.

Il s'agit du siège du château et de la ville d'Ussel (Corrèze), par le connétable Du Guesclin, accompagné de « toute la fleur de la chevalerie de France », au mois de février 1371.

Nos Chroniques limousines sont muettes sur cet événement ; aucun de nos annalistes et historiens, depuis le P. Bonaventure jusqu'à Nadaud et Legros, jusqu'à Duroux et Leymarie, n'en ont fait mention.

La cause de cette omission, c'est que la *Chronique de Du Guesclin*, et Froissart, dans ses Mémoires, placent en Auvergne la ville assiégée par le connétable et lui donnent le nom, tantôt d'Usson, tantôt d'Uzès.

Aussi Dom Vaissette, dans son *Histoire générale du Languedoc* (t. IV, p. 577), a cru qu'il s'agissait de la ville d'Usson en Auvergne. Buchon, dans son édition des *Mémoires de Froissart*, a dit également dans une note : « Usson, ancienne ville d'Auvergne, peu éloignée de Brioude » (t. I, p. 630) et le grand *Dictionnaire de Larousse*, à l'article *Husson*, reproduit cette erreur.

M. Laveix, dans un article sur la *Sénéchaussée de Ventadour*, prétend que, dans les récits de la campagne de Du Guesclin en Auvergne et en Limousin « Ussel n'est nommée nulle part » et semble indiquer qu'on a confondu cette place avec celle d'Usson (1).

D'autre part, dans les deux éditions de Froissart, données par Buchon et Siméon Luce, cette ville est parfois appelée Uzès. Voilà pourquoi Guyard de Berville, dans son *Histoire de Du Guesclin*, a cru qu'il s'agissait de la ville d'Uzès, près de Montpellier, dans le Bas-Languedoc (t. II, p. 332).

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Brive*, t. III, 1881, p. 271, note 1.

De nos jours, M. Delmas est le premier qui, dans son *Histoire de la ville d'Ussel* (1810), ait parlé du siège de cette ville, en s'appuyant sur le témoignage d'un chevalier breton, nommé Geoffroy Budes, qui fut blessé à ce siège. Toutefois cet écrivain se trompe quand il dit que Du Guesclin se portait au secours du château de Montpensier, assiégé par les Anglais (p. 14) ; il s'agit de Montpon, en Périgord (*Mons Pavonis*), et non de Montpensier en Auvergne.

Après lui, M. Marvaud, dans son *Histoire du Bas-Limousin* (1842), a parlé du siège d'Ussel, en reproduisant l'erreur de M. Delmas relative au château de Montpensier (t. II, p. 209). A sa suite, M. Huot, dans ses *Archives municipales de la ville d'Ussel* (1857 ?), a reproduit la même erreur, en parlant du siège de cette ville d'une manière dubitative : « Si l'on en croit, dit-il, dom Lobineau, historien de Bretagne (p. 49).

M. Siméon Luce, dans son édition de Froissart (1888) a identifié la ville d'Ussel, dans la Corrèze, avec la ville assiégée par Duguesclin, et il a ajouté des témoignages nouveaux au témoignage du chevalier Geoffroy Budes (t. VIII, 1re partie, p. XVI).

Depuis les publications précédentes, divers écrivains conviennent que la ville d'Ussel, dans la Corrèze, est bien la ville qui fut assiégée par Duguesclin. M. René Fage dans ses *Excursions limousines* (1), a reconnu ce fait historique ; M. L'hermitte, archiviste de la Corrèze, a cité les documents qui en font foi dans un article publié dans l'*Almanach-Annuaire Limousin pour la Corrèze* de cette année (2). Clément-Simon, dans son savant *Mémoire sur la rupture du Traité de Brétigny*, a dit : « Je me range à ce sentiment, sans dissimuler qu'il soulève des objections (3) ».

II. Citons d'abord sur le nom de la ville assiégée par Du Guesclin les variantes des Chroniques et Mémoires du XIVe siècle :

1° *La Chronique de Du Guesclin*, publiée en 1830, par Francisque Michel, et plus tard, par Buchon, appelle cette ville *Usson*. — Edition Fr. Michel, p. 376, 377. — Edition Buchon, chapitre CXLII, p. 78.

2° *Mémoires de Froissart :*

A. Dans l'édition Buchon, cette ville est appelée *Uzès*.

« Les Anglois avoient pris en Auvergne un château, cité et ville

(1) *Excursions limousines*, IIe série, *De Tulle à Ussel et à Eygurande en chemin de fer*, Tulle 1880, p. 128.

(2) *Almanach-Annuaire limousin pour la Corrèze*, 1898, p. 208.

(3) *La Rupture du Traité de Brétigny*, dans le *Bulletin de la Société de Tulle*, 1re livraison, 1898, p. 48, note.

qui s'appelle Uzès » (t. I, p. 630, 1re col.). — Dans la colonne suivante, même page, cette ville est encore appelée Uzès. Mais dans la page suivante, 631, cette ville est appelée par trois fois *Usson*.

B. Dans l'édition de Froissart, publiée par M. Siméon Luce, cette ville est appelée Ussel.

« Les gens de monseigneurs d'Evrues, qui tenoient au pays du Limousin, avoient pris en Auvergne un château, cité et ville qui s'appelle Ussel » (t. VIII, p. 22, 23).

Mais dans les variantes du manuscrits d'Amiens, qui se trouvent à la fin du VIIIe volume, cette ville est appelée Uzès (p. 270 et suiv.)

3° Dans la *Chronique en vers de Bertran Du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, cette ville est appelée Ussel.

« La ville d'Ussel en Auvergne », t. II, p. 213.

4° Enfin, cans la déposition du chevalier Godefroy Budes, et dans d'autres documents indiqués par M. Siméon Luce, cette ville est appelée Ussel.

Mais cette ville est placée en Auvergne par tous les chroniqueurs qui précèdent ; or la ville d'Ussel (Corrèze) faisait partie du diocèse de Limoges et était située en Limousin.

III. Un document avec lequel nous pouvons démontrer l'identité de la ville d'Ussel (Corrèze), c'est le témoignage du chevalier breton, Godefroy Budes, qui fut blessé au siège de cette ville, et dont la déposition figure dans l'enquête qui fut faite à Angers, l'an 1371, quelques mois après le siège, pour la canonisation de Charles de Blois. Ce chevalier donne sur la position de la ville assiégée par Duguesclin des détails topographiques qui n'avaient pas été remarqués jusqu'à présent et qui ne peuvent s'appliquer qu'à la ville d'Ussel dans la Corrèze. Il dit en effet qu'en quittant la ville d'Ussel, après le siège, « il chevancha par monts et par vaux, l'espace de sept lieues jusqu'à la ville de La Tour » (*il s'agit de la ville de La Tour d'Auvergne, située à sept lieues d'Ussel, sur la route de cette dernière ville à Clermont*. Il ajoute que « de la ville de La Tour il se rendit à Clermont en voyageant à ce qu'il lui semble, pendant deux jours (1) ; or ces détails topographiques ne peuvent s'appliquer ni à la ville d'Usson, située près de Brioude (Haute-Loire), ni à la ville d'Uzès, ni à la localité d'Ussel, qu'on

(1) *Fecit sibi equos adduci, et statim unum ascendit et per* VII *leucas per montes et valles equitavit usque ad villam quæ Turris appellatur, et post de dicta villa venit in Clarum-Montem, in duobus diebus, ut sibi videtur*. (Voir le texte complet *ad calcem*, note 1).

trouve sur la route de Saint-Flour (Cantal) à Murat, attendu que la ville de la Tour d'Auvergne ne se trouve pas sur la route qui conduit de ces deux localités à Clermont, tandis que ces détails topographiques s'appliquent parfaitement à la ville d'Ussel (Corrèze).

Mais il faut résoudre une objection :

Pourquoi les documents du XIVe siècle placent-ils la ville d'Ussel en Auvergne, alors que cette ville est située en Limousin ?

Ussel, ville frontière entre le Limousin et l'Auvergne, faisait partie, tout à la fois, de l'Auvergne et du Limousin. Au point de vue religieux, elle était du diocèse de Limoges ; mais, au point de féodal, elle dépendait de l'Auvergne : « C'étoit, dit la *Chronique de Du Guesclin*, une ville forte, de l'héritage du duc de Berry et d'Auvergne, frère du roy Charles de France (1) ». Nous lisons, en effet, dans les *Archives municipales d'Ussel*, que, en 1375, quatre ans après le siège, Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère du roy Charles V, donna aux consuls d'Ussel la permission de réparer et de fortifier leur ville (2). Or, les chroniqueurs du XIVe siècle, racontant les guerres de cette époque, se plaçaient naturellement plutôt au point de vue féodal qu'au point de vue religieux, et voilà pourquoi ils mettaient Ussel en Auvergne. D'autres villes était dans le même cas qu'Ussel ; ainsi, la ville de Rochechouart, au point de vue religieux, appartenait au diocèse de Limoges, tandis que, au point de vue féodal, elle était enclavée dans le Poitou ; voilà pourquoi divers géographes et écrivains l'ont placée dans cette dernière province.

Conclusion : c'est la ville d'Ussel, dans la Corrèze, qui a été assiégée par Du Guesclin.

IV. Passons maintenant au récit du siège d'Ussel, en restituant dans le texte le véritable nom de la ville.

Citons d'abord la *Chronique de Du Guesclin* (édition Francisque Michel, 1830).

« Pendant que Carlonnet, écuyer de renom, à la tête de cinquante lances (p. 365), se tenait devant Châtelleraud, pour assaillir la tour du pont (p. 375), les Anglais conquirent au pays d'Auvergne la ville d'Usson (lisez : Ussel), ville forte de l'héritage du duc de Berry et d'Auvergne, frère du roi Charles de France. Le roi ordonna à messire Bertrand d'aller assiéger Ussel, et il fit savoir cela aux ducs de Berry et de Bourgogne, ses frères, qui vinrent à

(2) *Chronique de Du Guesclin*, édit. Fr. Michel, p. 375.

(3) Huot, *Archives municipales d'Ussel.* — Voir la note 2, à la fin de ce chapitre.

Blois. Et là, le roi leur envoya messire Bertrand et Carlonnet, et les autres capitaines qui étaient devant Châtelleraud et plusieurs autres gens d'armes de plusieurs autres contrées. Ils s'y trouvèrent à Blois douze mille combattants. Ils partirent de Blois, et tant chevauchèrent par leurs journées qu'ils arrivèrent devant Ussel et assiégèrent la ville de toutes parts, par ordre de messire Bertrand, l'assaut fut donné à la ville de tous côtés. Les Français firent tant, qu'ils enlevèrent l'eau aux Anglais, et remplirent les fossés de fagots. Quand ils eurent rempli les fossés, ils approchèrent hardiment de la muraille et de plusieurs côtés à la fois. L'assaut fut dur et merveilleux et dura jusqu'à la nuit obscure. Alors, les ducs firent retirer les François, dans l'espérance de recommencer l'assaut le lendemain, mais pendant cette nuit il neigea tellement, qu'il y eut plus de cinq pieds de neige, et que, le lendemain, les vivres ne purent venir de nulle part dans le camp ; et ainsi par détresse de faim et de froidure, il fallut lever le siège. Les François retournèrent en leurs contrées, et plusieurs d'entre eux en chemin moururent de pauvreté (p. 376-77). »

Ajoutons à ce texte la traduction en vers qu'en a faite Cuvelier, le trouvère du XIVe siècle :

Et jà fust prise Huissel de no françoise gent ;
Mais ils furent souspris de la nuit tellement
C'on fist l'assaut cesser par cet annuitement.
Et quand ce vint au nuit, adont leva le vent,
Et se chanja le temps si merveilleusement
Que de nège chéit tant et si longuement
Que lendemain au jour, ains prime vraiement.
Fu de nège v piez et plus, mon essient.
La convint à meschief départir nostre gent,
Et s'en r'ala chascun dedens son tenement,
De meschief et de froit et de fain ensement,
Par voies, par chemins, en moru largement ;
Et fut dit des François trestout communément
Que Jhesu-Crist, le pere, le roi du firmament
Avoit esté Englois cette nuit proprement. (1)

V. Voici le récit du siège d'Ussel, par Froissart, édition Buchon, après la Chandeleur (2 février 1371).

« Bertrand Du Guesclin, qui se tenait à Paris, depuis sa victoire de Pont-Villain, entreprit une expédition contre les compagnies anglaises qui ravageaient le Poitou, le Quercy et le Rouergne.

(1) *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée par E. Charrière, t. II, par 213.

Ayant appris qu'un capitaine anglais, nommé Jean d'Evreux, qui se tenait en Limousin, s'était emparé d'un château, cité et ville, qui s'appelle Ussel, Du Guesclin partit de Paris, et alla assiéger cette forteresse (1). Il avait avec lui le duc de Berry, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le comte du Perche, son frère, le comte de Saint-Paul, le comte Dauphin d'Auvergne, le comte de Vendome, le comte de Porcien, le sire de Sully, le sire de Montagu, messire Hugues Dauphin, le sire de Beaujeu, le sire de Rochefort, le sire de Chalençon, et grand foison de bons barons et chevaliers des Marches de France. Si exploiterent tant ces gens d'armes avec le dessus dit connetable, qu'ils vinrent devant la cite d'Uzès (d'Ussel). Si se logerent et y furent quinze jours. Là en dedans il y eut plusieurs assauts grands et forts, mais oncques en cette empainte ils ne purent prendre la forteresse, car il y avait dedans Anglois qui trop vaillament la garderent. Si se partirent ces gens d'armes et chevaucherent outre avec le connetable ès parties du Rouergue, et les aucuns chefs des seigneurs vinrent en Avignon voir le pape Grégoire (2) et le duc d'Anjou qui se trouvait lès de lui (Buchon, t. I, p. 630). »

VI. Un manuscrit de Froissart (ms. d'Amiens), édité par M. Siméon Luce, donne de plus amples détails sur ce siège :

« Se partirent de Bourges et passerent tout le pays en grand exploit et entrerent en Auvergne, et s'en vinrent premièrement devant une cité qu'on appelle Uzès (Ussel), que li Englès tenoient, qui se nommoient a monseigneur Thomas de Weltvalle ci-dessus. Si s'avisa le connetable qu'il n'iroit plus avant, si auroit pris la garnison d'Uzès, car elle grevoit trop tout le pays, et si avoit adonc avec lui toute la fleur de la chevalerie de France ou en partie : le duc de Berry, le duc de Bourbon, Mgr Robert d'Alençon, le comte du Perche, le comte de Saint-Pol, messire Wallerant de Lini, son fils, le dauphin d'Auvergne, messire Hugo Daufin, le comte de Boulogne, messire Jean de Boulogne, le seigneur de Beaujeu, Ambaut de Placiet et grand foison de bonnes gens d'armes et étoient bien deux mille lances. Si s'attrayèrent tous ces seigneurs devant Ussel et le fissent assailllir fortement et durement, et il y eut plusieurs grands assauts et durs, et mainte appertise d'armes, car les seigneurs et chevaliers qui là étoient ne s'épargnoient nient pour leur

(1) Dès le 18 février 1371, les Français avaient mis le siège devant Ussel (Siméon Luce, t. VIII, p. XVII).

(2) Le pape Grégoire XI, Roger de Beaufort, né en Limousin, avait été élu pape le 31 décembre 1370 (deux mois auparavant).

honneur, mais entroient dans les fossés, qui étoient grands et profonds, et pleins d'aigue, et y avoient fait ruer grant foison de faghos et d'estrain sur quoi ils passoient, et venoient comme bons chevaliers et apperts l'un après l'autre, ainsi que par envie, jusques au pied du mur et montoient contremont, les targes sur leurs tetes, et aussi en cet etat s'acquittoient trop bien de l'assaillir, et aussi ceux de la forteresse, d'eux défendre, car ils jetoient pierres et baux et gros mangonniaux, dont ils les reculoient comme avancés qu'ils fussent et les rebutoient à grant meschief jusques en ès fossés (1).

» A l'un de ces assauts fut en grand péril messire Wallerant de Lini : car il montoit contremont, sa targe sur sa tête, armé de toutes pièces et vêtu d'un jake de Kamouka très riche et bien ouvré ; mais il fut ravallé d'une pierre par telle maniere, qu'on le renversa ens ès fossés, et tourna jusques au bruech, et ne s'en fut jamais parti qu'on ne l'eût secouru. Mais le comte de Saint-Pol, ses pères et sa bannière étaient là en présent ; si saillirent tantôt avant à la rescousse, chevaliers et écuyers et le tirèrent hors de l'aigue et du broech où il étoit si entoullié qu'on ne savait de quelle couleur sa jake étoit. En tel danger et telle avanture en y eut plusieurs cette journée, car oncques ne se defendirent plus aigrement comme cil qui dedans Uzès étoient. Quand le connetable de France eut consideré les grands assauts et certain que leurs gens faisoient, qui point ne s'épargnoient, et comment en vain ils se travailloient il les fit retraite arriere, et chacun alla à son logis, pour eux rafraichir et reposer et lui-même se retira et vint dans la tente de Monseigneur de Berry. Là furent mandés la plus grande partie des seigneurs pour avoir conseil comment ils se maintiendroient : car ledit connétable leur remontra qu'ils avaient déjà été là plus de quinze jours, et assailli la garnison de plusieurs assauts ; mais à ce qu'il pouvoit connaitre, elle étoit imprenable, car elle étoit forte, et si avoit dedans trop bonne gens d'armes et grand foison ; si leur pria tout autour que chacun voulut dire son intention.

» A ce donc etoit nouvellement venu en Avignon le duc d'Anjou, il avoit mandé le duc de Berry, son frère, et le duc de Bourbon, le comte du Perche, le comte de Saint-Pol, le comte de Boulogne, le dauphin d'Auvergne, et aucuns de ces seigneurs qui là étoient, qu'ils le vinssent voir pour avoir conseil, comment, après les Pâques dont ils étaient prochain ils se pourroient maintenir.

» Quelques-uns de ces seigneurs allèrent à Avignon voir le pape Grégoire XI et le duc d'Anjou qui se tenoit auprès du pape. Après

(1) Froissart, édit. Siméon Luce, t. VIII, p. 271.

cette visite que les seigneurs firent au pape et au duc d'Anjou, ils partirent de la cité d'Avignon, et se rendirent auprès du connétable qui chevauchoit en Rouergue et conquérait villes et châteaux sur les Anglais. Ils s'en vinrent devant la ville de Milhau, que défendait messire Thomas de Welkefare et l'assiégèrent et aussi la Roche-Vauclère. Les Anglais se rendirent par composition à messire Bertran, et se rendirent aussi quelques châteaux sur les frontières du Limousin. Quand messire Bertran les eut fortifiés et rafraichis, il prit son chemin pour retourner en France, et tous ces seigneurs en sa compagnie vinrent de nouveau devant la cité d'Ussel, en Auvergne, et l'assiégèrent. Et là le duc de Berry et le duc de Bourbon et le connétable firent amener et charrier de grands engins de Riom et de Clermont et dresser devant ladite forteresse, et avec tout ce appareiller grands atournements d'assaut.

» Quand les Anglois, qui s'étoient tenus si vaillamment en la cité d'Ussel, virent la manière et ordonnance du connétable et des François ; quand ils apprirent que messire Thomas de Welkefare étoit parti de ses forteresses de Rouergue, et que le secours ne leur venoit d'aucun côté, ils commencèrent à concilier et aviser qu'ils se rendroient par traité, non autrement, ils traitèrent si bellement et si sagement avec le connétable, qu'ils partirent sans dommage et sans blâme, et emportèrent tout le soir, ce qu'ils pouvoient emporter avec eux. Et avec tout celà, on devait les escorter jusqu'à Sainte-Sévère en Limousin. Cette ordonnance fut tenue et les Anglois partirent, et rendirent tout ce qu'ils tenoient d'Ussel, cité et château et furent menés sans péril jusqu'à la garnison sus-dite : Ainsi dans ce voyage messire Bertran reconquit une grande partie du pays que les Anglois avaient tenue et le retourna François, dont il acquit grant grâce et puis retourna en France (1). »

VII. Voici un épisode du siège d'Ussel, tiré de l'enquête faite à Angers, au mois de septembre 1371, pour la canonisation de Charles de Blois :

« Noble homme Geoffroy Budes, chevalier de la paroisse d'Ussel (2), dit que dans le carême dernier, se trouvant dans la compagnie du seigneur connétable de France, il se rendait avec lui au château de Montpon qui était occupé par les gens de notre seigneur le roi de France et qui était assiégé par les gens du roi d'Angleterre et du duc d'Aquitaine ; ils s'y rendaient pour faire lever le siège ; il

(1) Froissart, édit. Siméon Luce, t. VIII, p. 23.
(2) Ussel, diocèse de Saint-Brieuc.

arriva qu'en route ils trouvèrent un château appelé Ussel qui était détenu par les ennemis du roi de France. Le connétable avec ses troupes donna l'assaut à ce château; or dans cet assaut, le témoin eut la hanche gauche brisée et disloquée, et le bras droit également brisé et disloqué; et il fut frappé de plusieurs coups de pierre avec une telle force, qu'en plusieurs parties de son corps il était comme entièrement noirci : et dans cet état il resta dans la douve ou dans les fossés dudit château, et après que ses compagnons d'armes l'eurent retiré de la douve en le faisant passer au-dessus d'une palissade, ils le couchèrent dans un endroit entre quatre murs dépourvus de toit, et pendant qu'il se trouvait là, avant la troisième heure de la nuit (9 heures du soir), il tomba de la neige en telle abondance qu'il fallut que toute l'armée délogeât. Alors vinrent trois de ses amis, savoir le seigneur de Montauban, Geoffroy de Carrimel et Guillaume Bouessel qui lui dirent qu'il lui fallait monter à cheval et s'en aller avec eux; il leur répondit qu'il ne pouvait nullement s'en aller, ni se soutenir, et il les pria d'aller audit château et d'appeler un des soldats dudit château pour venir le prendre et le faire prisonnier; ils ne voulurent pas, et ils lui dirent qu'il fallait qu'il montat à cheval ; il leur répondit qu'il ne pouvait se soutenir. Alors ils firent venir l'armurier du duc de Berry qui rompit *(scidit)* la cuirasse de fer dont il était revêtu, afin *(ad finem)* qu'il pût se lever et monter à cheval ; ledit armurier rompit ladite cuirasse par côté et sur les bras, et comme il ne pouvait encore se soutenir il demanda aux assistants que si eux-mêmes ou l'un d'eux fut en état, ils le vouassent au seigneur Charles de Blois et à la bienheureuse Marie d'Ussel (diocèse de Saint-Brieuc), et lui-même se voua avec la dévotion dont il fut capable, et aussitôt il se sentit mieux, et il se fit conduire des chevaux, et aussitôt il monta sur l'un d'eux et il chevaucha, l'espace de sept lieues, par monts et par vaux jusqu'à une ville qu'on appelle La Tour (La Tour d'Auvergne, distante de sept lieues d'Ussel) et ensuite de ladite ville il vint à Clermont, en deux jours, à ce qu'il lui semble ; et dans ladite ville de Clermont il fit enduire ou coller lesdites fractures ou dislocations ; et ensuite il vint à cheval jusqu'au fleuve de Loire, et il se mit dans un petit chaland *(chalonnio)* et il se fit conduire jusqu'à Glonne-sur-Loire(1), et dudit lieu il chevaucha jusqu'à Paris ; et pendant qu'il fut à Paris, lesdites fractures et dislocations qui, depuis Clermont, n'avaient pas été visitées, furent trouvées en si bon état que si elles eussent été visitées par le médecin, et n'avaient besoin que de cataplasmes. Cependant il fut pendant cinq semaines incapable d'aller à pied ».

(1) Nous pensons qu'il s'agit de la ville de Cosne (Nièvre), située sur la rive droite de la Loire et sur la route de Clermont à Paris.

Note I.

Voici le texte latin de la déposition du chevalier Geoffroy Budes :

« Nobilis vir D. Gauffridus Budes, miles de parrochia de Ussello dicit quod in quadragesima ultima præterita, iste testis in societate Domini Constabularii Francie ibat apud castrum Montis Pavonis quod tenebatur à gentibus D.-N. Regis Francie, obsessum à gentibus Regis Anglie et principis Aquitanie, et ibant pro dicta obsidione levanda, contigit quod in itinere invenerunt castrum vocatum Ussel ab hostibus regis Francie detentum, cui castro dictus Constabularius cum suis gentibus dedit insultum, et in dicto insultu iste testis habuit hancam sinistram fractam et dislocatam, et brachium dextrum etiam fractum et dislocatum et fuit pluribus lapidibus percussus ita fortiter, quod in pluribus partibus corporis sui erat quasi totaliter denigratus, et in isto statu remansit in dova sive fossatis dicti castri, et cum socii istius de dicta dova per desuper quoddam palicium ipsum extraxissent, ipsum cubarunt inter quosdam parietes sine tecto, et ipso ibidem existente, ante terciam horam noctis tanta nix supervenit quod oportuit quod totus exercitus deslogiaret. Et tunc venerunt amici istius, videlicet D. de Monte Albano, D. Gauffridus de Carrimel, et Guillelmus Bouesselli dicentes eidem quod opportebat ipsum ascendere equum, et quod cum ipsis iret ; qui respondit quod nullo modo posset ire, nec se sustinere, et rogavit eos quod irent ad dictum castrum, et quod advocarent unum de sociis dicti castri qui veniret ad capiendum ipsum in prisionarium ; qui hoc noluerunt facere, imo dixerunt ei quod oportebat ipsum equum ascendere, et ipse respondit quod non posset se sustinere ; et ipsi venire fecerunt armeurarium D. Ducis Biturie, qui scidit tunicam ferream quo armatus erat iste, ad finem quod se levare et equum ascendere posset ; qui quidem armeurarius dictam tunicam scidit à latere et super brachia, et cum ad huc se sustinere non posset, rogavit astantes quod si ipsi vel aliquis ipsorum esset in ipso statu ipsum voverent D. Carolo et B.-M. de Ussello Brioc. Dioc, et ipsemet ea devocione quo potuit se devovit ; et continuo se melioratum sensit, et fecit sibi adduci equos et statim unum ascendit et per VII leucas per montes et valles equitavit usque ad villam quæ *Turris* appellatur, et post de dicta villa venit in Clarum-montem in duobus diebus, ut sibi videtur, et in dicto loco de Claromonte fecit rupturas et dislocationes predictas bituminari seu colari, et deinde venit eques usque ad fluvium

Ligerim, et ibi se posuit in quodam modico chalonnio, et usque ad Glonnam super Ligerim se afferri fecit, et à dicto loco usque Parisius equitavit, et dum fuit Parisius dictas fracturas seu dislocationes, que à Claromonte visitate non fuerant in tam bono statu invenit ac si fuisset per medicos visitate, et non indigebant nisi fomentis ; fuit tamen per v septimanas quod non poterat pedes ambulare (1).

Note II.

A l'appui de ce que nous avons avancé (page 24) qu'Ussel faisait partie de l'Auvergne au point de vue féodal et dépendait du duc de Berry et d'Auvergne, citons le passage suivant de l'ouvrage de M. Huot : *Archives municipales de la ville d'Ussel :*

« Lettres patentes données, le 4 mars 1375, par Jean, fils (lisez frère) du roy de France, duc de Berry et d'Auvergne..., dans lesquelles il accorde aux consuls et habitants d'Ussel de pouvoir reparer et fortiffier leur ville et la mettre en meme temps à couvert des incursions des Anglois, ennemis du roy, qui tenoient déjà le château de Charlus et autres forteresses circonvoisines ; permet en meme temps, le dit seigneur duc, auxdits habitants, de prendre ou faire lever, à cet effet, pendant quatre ans lors prochains quatre deniers pour livre (0 fr. 92 c. pour 55 fr.) de touttes les danrées et marchandises qui seroient vendues ou eschangées en leur dite ville, et un denier tournois (0 fr. 25 c.) sur chaque pinte de vin qu'on y vendroit en gros ou en détail. »

En 1375, le prix moyen de la pinte de vin était de 3 s. 5 d. 2/3, équivalent, en pouvoir, à 0 fr. 99 c. de notre monnaie.

Voir dans ce livre de M. Huot, d'autres pièces qui prouvent qu'Ussel faisait partie du duché d'Auvergne.

(1) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, 563. *Extrait de l'enquête faite à Angers pour la canonisation de Charles de Blois.* Lxii, testis, xxvii sept.

CHAPITRE III

Siège de Sainte-Sévère

Parmi les exploits de Du Guesclin, signalons en particulier la prise de la ville et du château de Sainte-Sévère, que Froissart place en Limousin, mais qui en réalité se trouve aujourd'hui dans le Berry, tout près de la frontière du Limousin.

« Au printemps de l'année 1372, le roi Charles V ordonna à Duguesclin d'aller assiéger cette ville. Le connétable partit de Montcontour et se dirigea avec sa troupe vers Sainte-Sévère, où il arriva un jour de samedi. Son arrivée remplit de joie les ducs de Berry et de Bourbon qui avaient commencé le siège. Les assiégeants redoublèrent de confiance et les vivres arrivèrent de toutes parts. Un chevalier nommé Geoffroy Payen, s'étant approché des fossés, y laissa par mégarde, tomber sa hache, et pour la recouvrer, descendit dans le fossé, à l'aide de treize compagnons qui se tenaient par la main. Quand les Anglais les aperçurent, ils tirèrent sur eux, mais néanmoins Geoffroy recouvra sa hache. Le bruit se répandit dans le camp des Français que l'assaut était commencé. A ce moment, les princes étaient assis à table pour dîner, mais les tables et ce qu'elles contenaient furent aussitôt renversées, et les ducs de Berry, d'Auvergne et de Bourbon, le comte de la Marche et messire Bertrand vinrent en ordonnance et en armes devant les fossés, les bannières furent déployées et l'assaut recommença. Les Français descendirent dans les fossés, placèrent des échelles contre les remparts, et minèrent la muraille en plusieurs endroits. Les Anglais se défendirent vigoureusement, firent trébucher les échelles dans les fossés et blessèrent grièvement les Français à coups de pierres et de traits.

» Dans l'armée des Français se trouvaient plusieurs jeunes femmes qui, durant l'assault, leur furent de grand secours, car, à force d'assaillir, les Français étaient tellement échauffés, que souvent ils perdaient la respiration à cause de la grande chaleur et de la soif qu'ils avaient. Alors accouraient les jeunes femmes qui leur servaient à boire. Messire Bertrand s'aperçut pendant l'assault de la grande soif qu'éprouvaient les gens d'armes, qui même

n'avaient pas assez d'eau pour boire, c'est pourquoi il fit porter et dresser debout plusieurs tonneaux de vin, qu'il fit défoncer et donna à boire. Là coururent gens d'armes de toutes parts, qui en peu de temps burent tout le vin qui était là, et aussitôt que l'un avait bu, il retournait à l'assaut. Messire Bertrand avait un grand nombre d'archers, qui durant l'assaut, lançaient tellement de traits que les Anglais n'osaient se montrer. C'est pourquoi, les Anglais, usant de ruse, firent mettre sur le haut de la muraille des couvertures de couleur et des tapisseries qui recevaient et amortissaient les traits. Et par dessous les couvertures, les Anglais jetaient de grosses pierres sur les Français qui étaient au pied du mur et les faisaient choir au fond des fossés. Messire Bertrand s'aperçut de la ruse des Anglais, et il envoya au pied du mur des arbaletriers qui lançaient des traits si fortement sous les couvertures que les Anglais n'osaient plus se montrer. Alors les Français dressèrent des échelles et montèrent sur la muraille pour se rendre maître de la ville. L'abbé de Male-Paye (1) monta le premier, mais il fut jeté du haut des murs dans les fossés par les Anglais, qui se mirent à jeter sur les Français des pierres et des tonneaux remplis de pierres qui abattaient les assaillants dans les fossés. L'assaut dura tellement qu'il n'y eut dans Sainte-Sevère aucun pavé qui ne fut jeté sur les Français. Quand les pierres leur manquèrent, les Anglais abattaient la muraille de la ville sur les Français et les faisaient trébucher en grande douleur.

» L'abbé de Male-Paye (Alain de Taillecol), ayant miné au pied de la muraille, fut le premier de tous les Français qui entra dans Sainte-Sévère, mais roué de coups et étourdi par les Anglais, il fut désarmé et fait prisonnier. Des Français étant entrés à sa suite par la même brêche, parvinrent à le délivrer, mais les Anglais, qui étaient en force sur ce point les déboutèrent hors de la ville. L'abbé de Male-Paye fut grandement honoré des princes et de messire Bertrand pour sa prouesse ; ils le firent rafraichir, et il retourna à l'assaut. Sur un autre point, les Bretons et les Berruyers ayant appris que les Français étaient entrés à Sainte-Sévère, montèrent à l'assaut avec une nouvelle vigueur. De toutes parts les Français escaladèrent la ville, mais arrivés au haut des remparts, ils trouvèrent les Anglais qui luttaient avec eux corps à corps et qui en blessèrent et tuèrent un certain nombre. Eux aussi mirent plusieurs Anglais hors de combat.

(1) Alain de Taillecol dit l'abbé de Malepaye, écuyer d'écurie du roi. (Siméon Luce, édit. Froissart, t. VIII, p. xxxv.)

» Les Anglais s'aperçurent bien qu'ils ne pouvaient tenir la ville plus longtemps, et alors Robert Gilles, chevalier anglais qui était capitaine de la ville, envoya demander à messire Bertrand qu'il fît cesser l'assaut pour parlementer. Il demandait qu'il pût s'en aller en sûreté, lui et sa compagnie avec leurs chevances, et que, pour livrer la forteresse, on lui donna trente mille florins. Messire Bertrand refusa ces conditions, et fit reprendre l'assaut de plus belle. Et il fit dire au capitaine, que s'ils voulaient sortir de la ville, il les laisserait aller en sûreté par delà la mer, avec ce que chacun d'eux pourrait emporter de sa chevance, mais que, quant à ceux qui étaient du royaume de France et qui se trouvaient en leur compagnie, ceux-là n'auraient aucun répit, et il ajouta qu'il ne partirait pas de là, avant d'avoir pris la ville et le château. On cessa de parlementer, et les Français continuèrent d'escalader et de miner les murailles de la ville.

» Devant les murs du château, l'abbé de Malepaye étant venu à bout de percer la muraille, entra dans la ville, et, ayant aperçu une meule de foin y mit le feu. Les Anglais vinrent de toutes parts pour l'éteindre. Pendant ce temps les Français entrant dans la ville par les mines et les échelles, s'en rendirent maîtres. Plusieurs des Anglais se retirèrent dans la grosse tour pour sauver leur vie ; mais il y entra tant de fumée qu'ils furent obligés de se rendre.

» C'est ainsi que furent pris, l'an 1372, la ville et le château de Sainte-Sévère, qui furent défendus si vigoureusement par les Anglais. Par ordre de messire Bertrand, les Anglais natifs d'Angleterre furent mis à rançon, mais ceux qui étaient de France furent pendus aux prochains arbres de la ville. »

» Après les grands assaults de Sainte-Sévère et la prise de cette ville, qui de gens d'armes fut tant prisée, le duc de Berry et le duc de Bourbon, le comte de la Marche, messire Bertrand et la chevalerie de France réunirent leurs forces. Et le quatrième jour après la prise du château, ils partirent de Sainte-Sévère et vinrent en une abbaye située à trois lieues de La Souterraine, « bonne ville forte et bien séant », ils séjournèrent à l'abbaye pendant cinq jours » (1).

Quelle est cette abbaye ? le chroniqueur ne la nomme pas, mais entre Sainte-Sévère et La Souterraine, à trois lieues de pays de cette dernière ville, se trouvait l'abbaye d'Aubepierre (aujourd'hui commune de Méasnes, canton de Bonnat).

Le connétable partit de l'abbaye d'Aubepierre secrètement avec 300 lances de compagnons d'élite tous bien montés, il laissa de

(1) *Chronique de Du Guesclin*, édition de Fr. Michel, 1830, p. 382-394.

côté La Souterraine, occupée par les Anglais, et se dirigea vers Poitiers, en suivant les frontières du Limousin et du Berry. « Il chevaucha, dit Froissard avec sa route par bois, par bruyères et par divers chemins et par pays inhabitable ; et si un cheval des leurs tombait, on le laissait en route » (1).

Ils arrivèrent le même jour au château d'Angle (Indre) à treize lieues de l'abbaye d'où ils étaient partis, ils couchèrent près du château, et le lendemain, tant chevauchèrent qu'ils arrivèrent devant Chauvigny, et de là, à Poitiers, qui, à l'arrivée de Du Guesclin, se rendit au roi de France.

Du Guesclin est-il revenu en Limousin depuis la prise de Sainte-Sévère ? Nous n'avons trouvé aucun document sur ce point. Nous devons à M. Louis Guibert la note suivante, tirée des archives communales de Périgueux : « Le connétable arrive à Périgueux le 26 février 1375, et le 7 mars suivant, il y reçoit les consuls du Château de Limoges (2) ». Nous ne savons quel était le but de leur visite, et quel fut le résultat de leur entretien.

L'abbé Arbellot.

(1) Froissart, édit. Siméon Luce, t. VII, p. 60, 61.
(2) Archives communales de Périgueux, GG, 67.

LES ÉVÊQUES DE LIMOGES

ET LA PAIX SOCIALE

Parmi les nombreux documents relatifs à l'histoire de notre province qui se sont accumulés dans le riche dépôt d'archives du département des Basses-Pyrénées, nous notions il y a quelque temps (série E, liasse 610), une modeste bande de parchemin conservant le texte d'un de ces petits traités, assez fréquents en somme au moyen-âge entre seigneurs voisins souvent en guerre, et ayant pour but d'atténuer, dans la mesure du possible, les maux que d'incessantes hostilités déchaînaient sur les pauvres gens de la campagne, toujours victimes des querelles des puissants.

Il s'agit d'une convention conclue le 31 janvier 1229 (2 des calendes de février 1228 vieux style) et par laquelle Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême d'une part, et Gui VI, vicomte de Limoges, de l'autre, s'engagent avec serment à laisser en paix les hommes travaillant dans les champs ou allant et venant sur les chemins avec leurs récoltes et leurs marchandises, à ne plus allumer d'incendies et à n'enlever ni les bœufs de labour, ni les instruments aratoires, ni les troupeaux.

Cette pièce, d'une assez mauvaise écriture, se lit sur un tout petit morceau de parchemin ($0^{m}162$ mill. sur $0^{m}079$) n'ayant gardé aucun vestige des sceaux qu'y apposèrent les contractants. L'accord est ainsi conçu :

« Hugo de Leziniaco, comes Marchie et Engolisme, [et] Guido, vicecomes Lemovicensis, universis has litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod, cum inter nos venerabiles patres Simo, Bituricensis archiepiscopus, et Guido, Lemovicensis episcopus, composuissent

de guerra quam ad invicem habebamus, nos, ad mandatum ipsorum et requisicionem, promisimus servaturos, sub virtute prestiti juramenti, treugam inter nos inhitam per bone memorie B. quondam Lemovicensem episcopum, defunctum, de non capiendis bobus aratoriis, ovvibus (?), hominibus in agricultura manentibus et per stratas publicas euntibus et merces deferentibus, et aratris : insuper promittentes quod ab incendiis faciendis nobis de cetero caveremus (1), et juramentum quod propter hoc in manu dicti episcopi defuncti fecimus, servaremus. Datum ii kalendas februarii, anno Domini M° CC° XX° octavo. »

Il résulte des termes très précis de cette convention, que celle-ci a été, pour employer les termes mêmes de l'acte, conclue sur « l'injonction et la mise en demeure » — *mandatum et requisitionem,* — de deux prélats, intervenus pour rétablir la paix entre les stipulants. Ces deux personnages nous sont connus. Simon I, de Sully, fut archevêque de Bourges de l'an 1218 au 8 août 1232, date de sa mort. Ce fut lui qui assista le roi Louis VIII à ses derniers moments et que le souverain fit dépositaire de ses instructions pour le couronnement de son successeur. Commissaire apostolique, il avait réussi, en 1223, à apaiser pour un temps les querelles qui déchiraient l'ordre de Grandmont. Quant à l'évêque Gui II du Cluzeau, il occupa le siège de Limoges de 1226 à 1235. Il avait été chanoine de Saint-Yrieix, puis archidiacre, et se trouvait, lorsqu'il fut élu, dans un âge fort avancé : il prétendait, s'il faut en croire Bernard Gui, n'avoir pas moins de cent quarante ans... Sous son épiscopat commença la longue lutte des prélats qui occupèrent successivement la chaire de Saint-Martial, avec la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, lutte dont nous avons donné ailleurs le récit (2). Les évêques, tout en travaillant à la paix et à l'union générales, n'en étaient pas moins obligés de faire parfois la guerre pour leur compte. Seigneurs féodaux, dépositaires viagers de droits qu'ils avaient l'obligation de remettre intacts à leurs successeurs, ils devaient veiller à la conservation des biens temporels de leur siège, et les défendre par la force, quand il en était besoin, dans un temps où le droit avait souvent besoin de recourir à la force pour se faire reconnaître et respecter.

Le comte de la Marche et le vicomte de Limoges ne font, dans l'instrument reproduit plus haut, que renouveler les engagements pris par eux, à une date antérieure, entre les mains d'un autre

(1) *Nobis caveremus*, nous nous garderions, nous nous abstiendrions.

(2) *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle.* Limoges, Ve Ducourtieux, et Paris, A. Picard, 1891.

prélat, Bernard de Savène (1). Celui-ci, qui suivit Louis VIII dans le Midi et mourut à l'armée, devant Avignon, fut le prédécesseur de Gui du Cluzeau ; c'est à son instigation qu'avait été conclue une trève entre les deux remuants voisins.

Le vicomte Gui V, père du jeune Gui VI, un des contractants de 1229, avait cessé de vivre à une date très rapprochée de celle de la mort de l'évêque Bernard de Savène, et il est fort possible que la trève due aux efforts de ce prélat et rappelée à notre texte, eût été conclue, non avec Gui VI ou sa mère et tutrice Ermengarde, mais avec Gui V lui-même. Peu importe, au surplus.

Le grand ministère social d'union et de paix rempli par l'Eglise durant tout le moyen âge est un des faits les mieux établis de notre histoire. On ne le conteste guère et bien peu l'ignorent. Sans cesse dans les guerres, dans les querelles, le clergé intervient, tente des rapprochements, cherche à éviter l'effusion du sang, s'efforce tout au moins de réprimer les crimes, de diminuer les violences et de restreindre les maux qui résultent pour la population pauvre et laborieuse des conflits entre les seigneurs.

Notre histoire limousine atteste, plus que celle d'aucune autre province peut-être, avec quel zèle, avec quelle énergie et quelle persévérance l'Eglise s'est parmi nous acquittée de cette mission, si conforme aux enseignements de son divin fondateur.

Dès les premiers siècles, nos évêques se montrent en toute occurrence les protecteurs dévoués et courageux, les patrons puissants du troupeau qui vit sous leur crosse ; ils semblent avoir souvent suppléé à l'absence ou à la faiblesse des comtes établis par les rois mérovingiens pour « maintenir dans la paix » les populations. Aux jours mauvais, on les trouve toujours là. Quand les habitants de Limoges se soulèvent contre les agents du fisc qui réclament, dans une année de disette, la lourde taxe imposée sur les vignes par le roi Chilpéric Ier, — entre la colère du prince et la population épouvantée des conséquences de sa révolte, l'Eglise se dresse, tendant les mains vers le ciel et implorant, au nom de la miséricorde de Dieu, la clémence du fils de Clotaire. Deux hommes élèvent la voix : c'est l'évêque Ferréol, c'est le solitaire Aredius. Et malgré le caractère violent du roi, les résistances de son entourage, la nécessité de faire respecter une autorité encore mal

(1) L'habitude s'est établie d'écrire ainsi ce nom, dont l'orthographe véritable serait sans doute Savennes. C'est le nom d'un bourg, aujourd'hui chef-lieu de commune, canton de Guéret.

établie, ils finissent par obtenir non seulement le pardon pour les coupables, mais la suppression de l'impôt qui a excité la rébellion.

Nous savons peu de chose des invasions successives qui passèrent comme un torrent sur la contrée ; mais du souvenir de la dernière de ces invasions, celle des Sarrazins, un nom est resté inséparable, celui d'un autre successeur de saint Martial, de Cessateur, qui, raconte le naïf auteur de nos *Annales manuscrites*, « batailha longuement » contre « les infidelles Vuandalles ». Pour défendre les foyers placés sous leur garde, ces hommes de paix n'hésitaient pas à armer leur troupeau et à marcher à sa tête. Les siècles qui suivirent devaient être plus d'une fois témoins de ce spectacle.

Du sixième au onzième siècle, à travers la confusion et les violences de la conquête franque, de la lutte entre les princes rivaux, et plus tard, de la période d'organisation du régime féodal, les évêques apparaissent comme les champions de l'humanité, de la justice et de la pitié. Pour ne parler que de ceux qui se sont assis sur le siège de l'apôtre d'Aquitaine, on les voit prendre part à toutes les grandes assemblées tenues dans la région et d'où sortent ces protestations énergiques contre les excès de tout genre, ces adjurations aux puissants, ces vigoureux anathèmes atteignant les coupables, si haut placés soient-ils, ces règlements et ces pactes qui doivent enfin amener l'établissement de la *Trêve de Dieu*. Le concile de Charroux paraît avoir, vers 988, non peut-être inauguré, mais accentué, dans notre Aquitaine, cette campagne méthodique en quelque sorte et concertée, succédant à des efforts isolés, qui sans doute avaient abouti à de médiocres résultats. L'évêque de Limoges est là, avec cinq autres prélats de la province, et il lance avec eux les excommunications de l'Eglise contre les seigneurs inhumains, contre les enfants d'iniquité qui dépouillent le laboureur des fruits de son travail, lui enlèvent les animaux nécessaires à sa culture ou à sa subsistance(1).

Nouvelle réunion vers l'an 1000 (2), à Poitiers. Là encore nous

(1) *Si quis agricolarum cœterorumve pauperum prædaverit ovem aut bovem, aut asinum, aut vaccam, aut capram, aut hircum, aut porcos, nisi per propriam culpam, si emendare per omnia neglexerit, anathema sit....* (Labbe : *Nova bibl. manuscriptorum librorum. Rerum Aquitanicarum collectio*, t. II, p. 764).

(2) La date de ce concile n'est pas exactement connue ; mais on peut la fixer d'une manière approximative entre 1000 et 1005. Voici d'ailleurs les dates de l'élection et de la mort ou du transfert à d'autres sièges, des prélats nommés à la courte notice qui nous en a été conservée : Séguin, archevêque de Bordeaux (999 † vers 1015); Gislebert, évêque de Poitiers (975-1018); Hilduin, de Limoges (990 † vers 1012) ; Grimoard, d'Angoulême (992-1012) ; Islon, de Saintes (999-1028).

constatons la présence du successeur de saint Martial, Hilduin. Les adjurations et les anathèmes du concile de Charroux sont renouvelés. Les prélats invitent les barons à régler leurs différends sans violences réciproques, sans incursions, sans pilleries, à se donner réciproquement des otages en garantie de leurs conventions et à ne pas enfreindre les défenses de l'Eglise, menaçant ceux qui violeront la loi de la paix, de tourner contre eux toutes les forces des seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, jaloux de la maintenir et résolus à la faire respecter (1).

A Limoges, en 1031, s'assemble un concile célèbre : dix évêques et nombre d'abbés sont présents. Le prélat qui occupe alors le siège de Saint-Martial appartient à une de nos plus rudes races féodales, à une de celles qui ont, semble-t-il, grandi à la faveur de la confusion et de la détresse générales. Mais en revêtant la livrée de l'Eglise, ce fils d'une lignée belliqueuse est devenu soudain pacifique. Jourdain de Laron a eu recours à ses frères de l'épiscopat pour triompher des obstacles qu'il rencontre dans son ministère. Il ouvre la session, dans le chœur de l'église cathédrale, en souhaitant la bienvenue aux prélats et en appelant leur sollicitude sur les divers sujets qui vont être proposés à l'assemblée. On discute en premier lieu les questions ayant trait à l'état ecclésiastique. Puis l'évêque de Limoges reprend la parole :

« Je vous confie, vénérables prélats, et vous tous, ministres du Seigneur, les tristesses de mon âme. J'accuse devant vous les puissances laïques de mon diocèse qui, loin de laisser l'Eglise en paix, ravissent les biens du sanctuaire et maltraitent, avec les serviteurs de l'autel, les pauvres dont le ciel m'a remis la défense. Et moi, leur pasteur à tous, quand j'élève la voix au nom de la paix, ces seigneurs refusent de m'écouter (2) ».

(1) *Veniant ante principem ipsius regionis, vel ante aliquem ipsius pagi judicem. Et qui sub districtione justitiæ stare noluerit, princeps vel judex ipsius rei aut justitiam faciat, aut obsidem perdat. Et si justitiam facere non potuerit, convocet principes et episcopos qui concilium instituerunt, et omnes unanimiter in destructionem et confusionem ipsius pergant, etc.* (Labbe, t. II, p. 765.)

(2) *Dolorem cordis mei patefacio, o venerabiles episcopi, et reliqui ministri Domini, et clamorem facio de sæcularibus potestatibus parochianis meis, qui ecclesiam Dei quietam esse non sinunt, res sanctuarii pervadunt, pauperes mihi commissos et ecclesiæ ministros affligunt, et me, qui eorum pastor sum, de pace audire nolunt* (*Ib.*, 766.)

Et les prélats répondent tout d'une voix :

« Qui entrave votre ministère, quel qu'il soit, encourra la sentence de l'Eglise : il est de la justice que ceux qui s'opposent à vos pacifiques efforts soient retranchés de la communion des fidèles. Celui qui persécute votre troupeau, vous persécute, et qui vous persécute est le persécuteur du Christ lui-même, de qui tous les évêques, ses délégués, tiennent leur mission. Il mérite donc la sévérité de Dieu et les condamnations de l'Eglise, et notre assemblée le frappera d'un juste anathème jusqu'au jour où, reconnaissant sa faute, il aura fait pénitence pour son propre salut (1). »

Dans la basilique du Saint-Sauveur, à la messe solennelle, c'est encore Jourdain, qui, après l'Evangile, se tourne vers le peuple et lui adresse un pressant appel : « C'est pour vous apporter la paix, dit-il, que mes vénérables frères, pasteurs des églises voisines, sont ici. Ils m'ont vu plier sous le fardeau ; ils ont voulu m'aider dans ma tâche. Leur but, en s'assemblant dans cette ville, est le but même qu'eut Jésus-Christ en descendant sur la terre : vous donner le salut et la paix (2). Aussi leur voix et la mienne s'unissent elles pour vous prier, pour vous enjoindre, au nom du Seigneur Jésus, de ne vous montrer aucun rebelles à nos supplications. Que nul ne demeure en dehors du Concile, que nul ne s'excuse ou ne se défende de lui donner son concours ; mais que tous les seigneurs, chefs des peuples de la province Limousine, se présentent à nous demain ou après demain, avec un esprit et une volonté pacifiques (3). Que nul ne s'éloigne de notre assemblée sans notre consentement. Parmi ceux qui prendront part à nos réunions, que nul n'essaie de nuire à son ennemi, soit dans les

(1) *Omnes episcopi uno ore dixerunt : Qui conturbat vos, portabit judicium, quicunque est ille : dignum est enim ut tales qui vobis contraire præsumunt, ab Ecclesiæ communione abscindantur. Nam quicunque vobis subditos conturbant, vos conturbant ; qui autem vos conturbant, Christum conturbant, cujus vice episcopi legatione funguntur : ideoque severitate divinæ et apostolicæ districtionis digni sunt, et a nostro concilio justo anathemate plectandi, quousque fructuose pœnitendo resipiscant* (*Ibid.*)

(2) *Ecce propter vestram pacem, dilectissimi, hic adsunt pastores ecclesiarum, sancti fratres nostri episcopi, qui ad sublevandum onus mei ponderis et vos salvandos atque pacificandos dignati sunt ad hanc urbem convenisse, sequentes Domini nostri J.-C. exemplum, etc.* (*Ibid.*)

(3) *Omnes principes, capita populorum ex Lemovicensi provincia, in crastinum et tertium diem ad nos cum pace conveniant, etc.* (*Ibid.*)

biens de celui-ci, soit dans sa maison, soit durant son séjour dans cette ville, soit lors de son retour dans ses foyers, et pendant sept jours après son retour. Que nul n'excite de tumulte dans nos assemblées, au dedans de la ville ou au dehors. Que nul ne prenne de force quoi que ce soit; que nul ne provoque, comme c'est trop l'ordinaire, quelque adversaire au combat ainsi qu'il pourrait le faire pour de justes griefs. Que nul n'entreprenne d'expédition ou de chevauchée ; mais que tous cherchent la paix et rien que la paix (1). Dieu nous l'accordera peut-être, car ce Concile est vraiment l'assemblée convoquée par le Seigneur pour rétablir la concorde et pour consoler notre sainte mère l'Eglise. A qui observera nos injonctions, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de ses saints apôtres, nous accordons, comme à un vrai fils de la paix, à un enfant de Dieu, l'absolution de ses fautes et la bénédiction éternelle. Le Seigneur a jadis daigné donner à saint Pierre, à ce bienheureux Martial dont les restes sacrés sont là, sous nos yeux, et aux autres apôtres, le pouvoir et l'autorité de lier et de délier. Qu'il daigne aujourd'hui, malgré notre indignité, délivrer des liens du péché tous ceux qui s'empresseront d'observer la justice et la paix, obéissant ainsi au Ciel et à nous, ses représentants. Ceux qui n'accepteront pas la paix que nous leur offrons seront les suppôts du diable, non les fils de Dieu ; sur eux s'abattra l'anathème dont la formule va vous être lue (2), et cette paix que nous leur offrons et dont ils n'auront pas voulu, nous reviendra, comme a dit le Seigneur dans son Evangile : « S'il est fils de la » paix, votre paix reposera sur lui : sinon, elle reviendra à vous ».

Alors, sur l'ordre des Evêques, le diacre qui a lu l'Evangile, monte à l'ambon, au devant de l'autel, et donne lecture au peuple de la sentence d'excommunication. Celle-ci a une sauvage énergie qu'il serait dommage d'atténuer en y changeant un seul mot :

« De l'autorité de Dieu, du Père Tout Puissant, du Fils et du Saint-Esprit ; de la Sainte Mère de Dieu, Marie ; de saint Pierre, prince des apôtres ; de saint Martial, des autres apôtres et de tous les saints de Dieu, — Nous, Evêques assemblés au nom de Dieu et unis de cœur et d'esprit pour l'accomplissement de notre ministère : Aymon, archevêque de Bourges ; Jourdain, évêque de Limoges ; Etienne, du Puy ; Rencon, de Clermont ; Raymond, de Mende ;

(1) *Nullus hic expeditionem neque equitatum ineat aliquando agendum; sed nihil hic aliud quam pacem quispiam inquirat* (Labbe, II, 782).

(2) *Qui autem pacem nostram non susceperint, tanquam non Deum, sed diabolum sequentes, huic damnationi, quam modo coram recitare jubebimus, subjacebunt, etc.*

Emile, d'Albi ; Dieudonné, de Cahors ; Esimbert, de Poitiers ; Ainard, de Périgueux ; Roon, d'Angoulême, nous excommunions les chevaliers de ce diocèse de Limoges qui refusent ou auront refusé de déférer à l'injonction de leur évêque, d'adhérer au pacte de paix et de justice qu'il leur a proposé ! Maudits soient ils et maudits ceux qui les aident à faire le mal ! Maudites leurs armes ! Maudits leurs chevaux ! Leur place sera avec Caïn qui a tué son frére, avec Judas qui a livré le Christ, avec Datan et Abiron, engloutis vivants dans l'Enfer. Et comme les lumières que voici vont s'éteindre à vos regards, ainsi s'éteindra leur joie, en présence des saints anges consolateurs de l'agonie, si avant l'heure de la mort ils ne se sont soumis au jugement de leur pasteur, et s'ils n'ont réparé leurs iniquités et fait pénitence (1) ».

Et tous les évêques, tous les prêtres, jettent à terre les cierges allumés qu'ils tenaient à la main, et le peuple saisi d'épouvante s'écrie : « Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui refusent d'embrasser la cause de la paix et de la justice ! (2) »

Nous avons tenu à donner la traduction littérale du texte qui nous a été conservé et à mettre pour ainsi dire sous les yeux du lecteur la scène avec toute sa rudesse et aussi avec toute sa grandeur.

Les successeurs de Jourdain continuèrent une si noble tradition. Nous avons eu occasion de faire ailleurs ressortir les services rendus à la paix sociale par nos évêques et de dire à quel point les chefs du clergé Limousin s'étaient montrés fidèles à la haute mission revendiquée alors par l'Eglise et si admirablement remplie par elle sur tous les points de l'Europe (3).

(1) *Ex auctoritate Dei Patris omnipotentis et Filii, et Spiritus sancti... Nos episcopi in nomine Dei. spiritualiter congregati... excommunicamus illos milites de isto episcopatu Lemovicensi qui pacem et justitiam episcopo suo firmare, sicut ipse exigit, nolunt. Maledicti ipsi, et adjutores eorum in malum ! Maledicta arma illorum, et caballi eorum ! Erunt cum Caïn fratricida et cum Juda traditore, etc. Et sicut hæ lucernæ exstinguuntur in oculis vestris, ita gaudium eorum exstinguetur in conspectu sanctorum angelorum, etc.*

(2) *Omnes episcopi et presbyteri candelas ardentes manibus tenentes, mox eas in terram projicientes, extinxerunt. Ad quod verbum cor populi valde expavit, et omnes clamaverunt, dicentes : « Sic exstinguat Deus lætitiam eorum qui pacem et justitiam suscipere nolunt ! »*

(3) *Les dettes de la ville de Limoges et le Conseil municipal* (Limoges, A. Ussel et G. Tarnaud, 1882). — *Les Communes du Limousin, du douzième au quinzième siècle* (Paris, au secrétariat de la Société d'Economie sociale, 1891), etc.

La tâche qui sera dévolue plus tard aux Sénéchaux du Roi, aux Gouverneurs, aux Etats Provinciaux, spontanément, les évêques l'assument : à leur appel tout le monde obéit ; seuls du reste ils ont assez d'autorité, de ressources, d'indépendance, de persévérance pour la remplir. On voit Eustorge intervenir dans les luttes farouches entre Adémar de Limoges et Gaucelin de Pierrebuffière. C'est en sa présence que les deux seigneurs se rencontrent au tombeau de saint Martial et jurent de tenir l'accord conclu entre eux au sujet de la grosse tour de Pierrebuffière (1). Quarante ans plus tard, c'est Gérald du Cher qui préside une assemblée de tous les grands seigneurs de la province, convoqués pour mettre fin à de nouvelles hostilités (2).

Plus tard encore, Sébrand Chabot intervient pour traiter de la délivrance du vicomte de Turenne, enlevé en plein jour par un bourgeois de Martel.

La seconde moitié du douzième siècle est, dans notre région, une période de guerres et de troubles. La violence des Plantagenets, que le mariage de l'épouse répudiée de Louis VIII avec le comte d'Anjou a implantés dans l'Aquitaine, leurs ambitions inquiètes, leurs incessantes querelles de famille mettent le pays en feu et y attirent des bandes d'aventuriers : routiers, brabançons, basques, ribauds, paillers, l'écume de l'Europe, vivant de pillage et de rapine. Le biographe de saint Etienne d'Obazine et d'autres écrivains de l'ordre monastique, nous peignent ces bandes de brigands, ces « barbares », parcourant le pays en tous sens, se livrant à tous les excès, renouvelant les exploits des Normands. Les paysans fuient devant ces bandits, emmenant avec eux leur famille et leurs troupeaux, cherchant un refuge dans les monastères (3).

(1) *Venerunt ambo in sepulcro sancti Martialis, et, præsente Eustorgio episcopo et abbate Amlardo, in conspectu innumerabilium virorum juravit alter ad alterum fidelitatem.* (*Chronique du prieur de Vigeois. Hist. de France*, t. XII, p. 433).

(2) *Chronique de Vigeois.*

(3) *Tempore barbaricæ persecutionis, cum iidem barbari totam hanc regionem longe lateque vastabant, rustici, cum uxoribus et filiis atque pecoribus, barbaros effugientes, nostrum monasterium expetebant.* (Baluze : *Miscellanées*, I, 165). Et au fol. 210 du *Cartulaire d'Obazine*, il est dit qu'en échange de certaines libéralités, l'abbé promet aux habitants de Chaillac, près Chamboulive, de les recueillir et de leur donner la subsistance *prout tempus dictaverit barbarorum hominum supercenientium in terram eorum.*

La confusion et l'épouvante sont partout, et la misère des habitants des campagnes atteint les extrêmes limites.

Contre ces hordes le clergé prêche une véritable croisade. L'évêque Gérald du Cher est âgé ; ses yeux sont fermés à la lumière. N'importe, il remplit sa mission en empruntant la voix d'un interprète : c'est Isembert, le nouvel abbé de Saint-Martial, qui, le dimanche des Rameaux, appelle le peuple aux armes. Puis il va prendre le prélat à Grandmont ; celui-ci se joint à lui, et accompagne l'expédition. Et c'est un véritable épisode de nos héroïques chansons de gestes, que la chevauchée de ce vieil évêque aveugle, s'avançant entouré de clercs, au milieu des troupes, donnant à ces soldats improvisés, par sa présence et ses encouragements, confiance dans l'aide du ciel et dans leur propre courage.

Les Limousins rencontrent les Brabançons à Malemort. Gérald du Cher et Isembert assistent à la bataille. Le vicomte de Limoges commande le premier corps ; Archambaud de Comborn le second, Olivier de Lastours et Eschivat de Chabanais les deux derniers. Les routiers sont taillés en pièces. Deux mille cadavres jonchent la terre entre Malemort et Brive (21 avril 1177) (1). Le pays est délivré pour quelque temps des Brabançons.

Mais de nouveau les fils du roi d'Angleterre se révoltent contre lui, et de nouveau les deux partis prennent à leur solde ces « légions infernales » (2) qui encore une fois parcourent toute la province, pillant, brûlant, massacrant. L'Eglise cherche comme toujours à séparer les combattants : l'evêque de Nevers et l'abbé de Cluny arrivent au camp d'Henri le Jeune, porteurs d'une lettre du Souverain Pontife. Ils trouvent le prince à l'agonie, mais témoignant de son repentir et demandant à embrasser son père. Le « roi jeune » meurt dans les sentiments les plus édifiants de piété et de repentir.

Pour chasser les bandes de pillards qui infestent la contrée, l'Église a fait sortir de terre une armée. Un pauvre charpentier du Puy crée, sous le patronage de son évêque, la grande ligue des *Pacifères*. Tout homme qui s'y fait aggréger, s'engage à marcher à l'ennemi, avec ses confrères, quand l'ordre lui en sera donné (3). Il jure d'établir le règne de la paix sur la terre, et est prêt à donner son sang pour cette noble cause (4). En divers lieux, les membres de

(1) *Chron. du prieur de Vigeois* (Labbe, II, p. 323). Le texte porte : *undecimo calendas aprilis ;* mais le P. Labbe corrige : *maii*. L'éditeur des *Historiens de France*, XII, 446, également.

(2) *Tartareas legiones.*

(3) *In hoste[m] cum confratribus, cum jussus fuerit, perget.* (*Chron. de Vigeois.*)

(4) *A militibus qui paciferi appellantur, eo quod pacem facere juravissent.* (*Ib.*)

cette nouvelle association attaquent les routiers. A leur voix partout la population se lève et court sus à ces brigands ; ceux-ci éprouvent, à Dun en Berri, le 30 juillet 1183, une grande défaite : dix mille des leurs, s'il faut en croire la Chronique de Vigeois, restent sur le carreau. Les pacifères et une troupe de Limousins se sont distingués dans l'action (1). Un peu auparavant, l'évêque Sébrand Chabot, qui, « voyant destruire ses diocezains par ces pillards » (2) et « ayant compassion » de l'état de son troupeau, avait appelé les seigneurs et les « communes » aux armes, joignit à Ahun, le jour de Pâques, une petite armée de six mille brigands, la mit en déroute, poursuivit les restes de la bande à travers la Combraille et en fit un grand carnage (3).

Déjà les évêques de Limoges étaient devenus les auxiliaires puissants du roi de France et les plus énergiques champions de sa politique dans leur diocèse (4). Sébrand Chabot avait été, dès le lendemain de son élection, en butte à l'hostilité des Plantagenets. Son successeur, Jean de Veyrac, fut, jusqu'à sa mort, tenu par eux pour un ennemi et traité en conséquence. Il avait suivi les exemples de Gérald du Cher et de Sébrand. On l'avait vu, en 1204, convoquer les seigneurs, les prélats et les petites gens de la province pour chasser du château et la ville de Noblat les routiers qui s'y étaient établis et qui de là étendaient leurs ravages sur toute la contrée. Par là, dit Coral, « le bras du roi d'Angleterre avait été brisé » (5). Jean Sans-Terre et son fils Henri III ne l'oublièrent jamais. Lors du retour offensif du premier, les domaines de l'évêque furent saisis, et Jean de Veyrac, banni de son diocèse, alla mourir en Terre-Sainte.

Il était souvent intervenu dans les querelles locales pour les pacifier ou en réprimer les excès : en 1203 et 1212, entre les consuls du Château de Limoges et l'abbé de Saint-Martial ; en 1210,

(1) *Chron. de Vigeois*, ap. Labbe, II, 338. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 219. La date du 29 juillet 1184 est donnée ailleurs.

(2) *Annales manuscrites de Limoges*, Ve Ducourtieux, 1872, p. 171.

(3) La bataille fut engagée le jour de Pâques, après la communion, dit le chroniqueur. — Coral et ses éditeurs avec lui rapportent cet évènement au 28 mars 1182, date beaucoup plus vraisemblable que celle de Pâques 1184 ou 1886, indiquée par d'autres auteurs. (*Gallia christiana*, t. II, 526. — *Annales manuscrites*, p. 171, 172).

(4) Voir notre étude sur *La commune de Saint-Léonard de Noblat au treizième siècle*. Limoges, Ve Ducourtieux, 1891.

(5) *Chron. de Pierre Coral* (*Historiens de France*, XVIII, 239). Voir aussi *Chron. de Maleu*, publiée par M. l'abbé Arbellot.

entre le chapitre de la Cathédrale et les bourgeois de la Cité (1). Il n'avait fait en cela, du reste, que suivre les traces de Sébrand Chabot, arbitre, en 1188, entre le Pénitencier et les Arnaudins, au sujet d'un différend concernant les moulins du pont Saint-Etienne (2).

La petite convention dont nous donnons le texte au commencement de cette étude, nous montre Bernard de Savène et Gui du Cluzeau, successeurs de Jean de Veyrac sur le siège de saint Martial, continuant l'œuvre de leurs devanciers. Bientôt éclate la querelle entre le vicomte de Limoges et la commune du Château. Une lutte s'engage, dans laquelle les bourgeois, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, ne succomberont définitivement qu'au bout de trois siècles. La première phase de cette lutte, la période héroïque, dure vingt-cinq ans. Elle fournit à l'évêque Aymeric de la Serre l'occasion de manifester son dévouement à ses ouailles et son zèle pour la paix. Le prélat cherche à s'interposer entre les deux parties. Avec le concours du sénéchal du roi d'Angleterre, il réussit d'abord à faire conclure une trève, et à obtenir, en 1260 ou 1261, que Gui VI et les consuls remettent le jugement de l'affaire à l'arbitrage de saint Louis (3). A la mort du vicomte, la lutte se complique de la révolte des chevaliers et des bourgeois d'Aixe contre sa veuve, Marguerite de Bourgogne, tutrice de l'héritière de la vicomté. Les soldats de Marguerite mettent le siège devant Aixe. Désireux d'arrêter les hostilités, l'évêque se rend au milieu des troupes de la vicomtesse, accompagné des abbés de Saint-Martial, de Saint-Martin, de Saint-Augustin et d'autres ecclésiastiques et religieux. Les soldats l'insultent et le menacent ainsi que sa suite; des cris de mort sont proférés contre lui; un religieux de sa suite, le prieur des Dominicains, est frappé, et les négociateurs doivent se retirer en toute hâte pour se soustraire à des violences plus graves encore (4). Le prélat continue cependant ses

(1) Voir notre recueil de *Documents relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges*, t. VII et VIII de la série : *Archives anciennes* des publications de la Société des Archives historiques du Limousin. Limoges, F. Plainemaison, 1897, t. I, p. 6, 119, 121.

(2) *Ibid.*, p. 1.

(3) *Ibid.*, p. 163, et Bibliothèque nationale, manuscrit latin 17118, p. 198.

(4) *Dominus episcopus Lemovicensis Aymericus, cum abbatibus sancti Martialis, sancti Augustini et sancti Martini, in die Pentecostes, venit a Bainac, ubi erat exercitus, tractaturus de pace. Et tunc ribaudi dicti exercitus in ipsum dominum episcopum irruerunt, et priorem Fratrum Predicatorum egregie verberaverunt, quod de aliis fecissent nisi fugissent. Et ad mortem episcopi clamabant* (Coral, *ap. Historiens de France*, t. XXI, p. 772.

efforts pour aboutir à un arrangement. La vicomtesse ne veut rien entendre. Elle fait occuper les principales forteresses des environs de Limoges et tient les bourgeois comme assiégés : De Châlucet surtout ses soldats surveillent et commandent la campagne, battant les routes, dépouillant les voyageurs, rançonnant les marchands, pillant les paysans. Aymeric de la Serre, ne pouvant rien obtenir de Marguerite, convoque les communes : le fort est investi, pris et remis à l'abbé de Solignac, de qui il relève (1269 ou 70) (1). L'évêque meurt; la vicomtesse réussit à rentrer en possession du redoutable château. Bravant la défense du roi de France comme les injonctions du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, ses garnisons de Noblat et de Châlucet recommencent leurs courses et leurs déprédations. L'Eglise encore une fois intervient; le chapitre de Saint-Etienne a les devoirs du chef du diocèse, avec ses pouvoirs : il frappe d'excommunication la vicomtesse et ses soldats (2).

Les hostilités néanmoins continuent. Le roi d'Angleterre, désireux d'y mettre un terme, vient à Limoges. Le 8 mai 1274 il fait son entrée dans le Château. Dès le lendemain de son arrivée, le Chapitre de la Cathédrale, les abbés de Saint-Augustin et de Saint-Martin, les Franciscains et les frères Prêcheurs se présentent devant lui, le suppliant de rétablir la paix (3). Après le départ d'Edouard, le clergé ne se décourage pas et reste jusqu'au bout fidèle à son admirable mission. Les religieux mendiants s'interposent, essaient d'obtenir de l'altière vicomtesse et des arbitres dont les bourgeois, abandonnés de tout le monde, ont dû se résigner à subir la sentence, des conditions meilleures, des atténuations, des délais (4).

L'action des évêques et du clergé en faveur de la paix a moins d'occasion de s'exercer dans la dernière période du moyen-âge. Saint Louis a partout établi des sénéchaux, et les sergents du roi, placés sous les ordres de ces hauts fonctionnaires, suffisent en général, grâce à l'adoucissement des mœurs et au progrès du pouvoir souverain, à faire la police et à maintenir la tranquillité. Quand les circonstances le réclament toutefois et que, les ordres des officiers royaux se trouvant méconnus, une voix plus haute

(1) *Annales manuscrites*, p. 204. Manuscrits n°s 5452 (fol. 23) et 11019 (fol. 112 et 269) du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

(2) *Et multa mala faciebant, licet excommunicarentur a capitulo Lemovicensi vacante sede, et omnes illi quorum ope vel consilio flebat.* (Chr. de Coral, *ap.*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 779.

(3) *Supplicantes quod apponeret consilium quod guerra non fieret Lemovicis cum vicecomitissa predicta* (*Ibid.*, p. 783).

(4) Voir les chroniques de Coral et de divers religieux anonymes de Saint-Martial.

doit se faire entendre au nom d'une autorité que nul ne peut discuter, les évêques reprennent le rôle qu'ils ont su jadis remplir avec tant de courage et de persévérance. Et quand Jean de Laigle, champion des droits de sa famille, fait revivre les prétentions et les violences de Marguerite de Bourgogne, nos évêques, comme Aymeric de la Serre cent cinquante ans auparavant, s'interposent pour arrêter les hostilités. Ils ne réussissent pas tout de suite. Gautier Pradeau expie sur l'échafaud sa trahison, et les Bretons du prétendant, pris aux portes de la ville, paient de leur vie l'audacieuse entreprise de leur maître. Jean répond à ces exécutions en faisant trancher la tête d'un marchand du Château qui est tombé entre ses mains. De part et d'autre les représailles se préparent. L'évêque de Limoges, Pierre de Montbrun, aidé de l'évêque de Poitiers, redouble d'efforts. — Il « travailla beaucoup pour avoir trêves », — déclare l'auteur des *Annales manuscrites* (1), qui rend justice à son dévouement. Enfin les deux prélats et le seigneur de Mortemart réussissent à faire accepter, par les deux parties, la convention du 16 septembre 1427 (2), où il est stipulé que les hostilités seront suspendues jusqu'au 24 juin de l'année suivante. A l'expiration de cette trêve, les sollicitations « des ecclésiastiques et des nobles » (3) en obtiennent le renouvellement, et le pays doit encore une fois à ce zèle pacifique d'être délivré des horreurs de la guerre.

Ajoutons que nos évêques n'ont pas été seulement les champions infatigables de la justice et de la paix. Le sentiment national s'est éveillé chez eux de bonne heure et est demeuré constant, vif, généreux, à travers les vicissitudes de l'histoire si tourmentée de notre province. Dès le temps des Plantagenets, les successeurs de saint Martial, avec une intuition très nette des véritables intérêts de la province, de ses affinités, de ses destinées, sont résolument Français et servent avec zèle la politique française (4). Leur ligne de conduite, à dater de ce moment, n'a pas varié. Sans doute le

(1) *Annales manuscrites*, p. 300, 301.

(2) Nous avons publié le texte de cette convention au tome XXXI, p. 76, du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, d'après une copie de la collection Doat, tome CCXLIV, p. 236.

(3) *Annales*, p. 300, 301.

(4) Quelques-uns même exercèrent l'autorité au nom du Roi avec un titre officiel, comme Aymeric Chapt, investi en 1372, de pouvoirs extraordinaires pour la défense du pays, le maintien de l'autorité royale et la reprise ou le rachat des places occupées par les Anglais.

soin de leurs propres affaires semble plus d'une fois avoir été d'accord avec cette politique ; mais un intérêt d'occasion ne suffit pas à expliquer une aussi rare constance et un aussi inébranlable dévouement. Souvent, du reste, ils eurent de justes motifs de plainte contre le roi de France ou ses officiers, et on ne voit pas que ces griefs aient le moins du monde attiédi leur dévouement ou modifié leur conduite. La fidélité des évêques de Limoges à la France n'est pas un des faits les moins remarquables de notre histoire provinciale. Il ne nous est permis ici que de l'indiquer une fois de plus : peut-être mériterait-elle l'attention d'un véritable historien et l'honneur d'une étude particulière.

Louis Guibert.

LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE LA HAUTE-VIENNE

De 1790 à 1898

1. Formation du dépôt départemental ; constitution des séries et des fonds.
2. Exploration des archives : répertoires, inventaires, recueils de documents.
3. Administration des archives : les archivistes, les locaux, les budgets, les règlements.

Les Archives départementales de la Haute-Vienne sont aujourd'hui en possession de tous les fonds anciens et modernes qui peuvent leur être incorporés. Le moment semble donc venu de retracer l'histoire de leur formation et d'indiquer comment elles ont été explorées par les chercheurs et administrées par les conservateurs titulaires (1). Ce sera un court chapitre de l'histoire du travail à Limoges pendant le XIXe siècle (2).

(1) Cette notice peut être rapprochée de celle que nous avons publiée récemment sur une autre partie de notre service sous ce titre : *La Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne* (dans l'*Almanach limousin* de 1898).

(2) Nous emprunterons nos renseignements :

1° Aux rapports des préfets au conseil général de la Haute-Vienne ;

2° Aux délibérations du conseil général de la Haute-Vienne ;

3° Aux rapports des archivistes du département aux préfets ;

4° A une notice de M. E. Lefebvre, rédigée en 1840 et publiée par nous dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin* (XLI, 335-346) ;

5° A quelques notes manuscrites rassemblées par un de nos prédécesseurs, M. C. Rivain, vers 1877.

Cette notice, qui n'est qu'une esquisse, pourrait être développée à l'aide des renseignements que fournissent les dossiers de la série C (art. 1, 2 et 3), de la série L (336, 627 et 713) et de la série T (cabinet de l'archiviste).

1

Les lois de la Révolution portant suppression des institutions de l'ancien régime et confiscation des biens d'émigrés et des domaines d'Eglise, eurent entre autres conséquences celle de rendre propriété nationale la plupart des dépôts d'archives antérieurs à 1790.

Dans son livre sur *Les Archives de la France* (1867), M. le marquis de Laborde a reproduit (p. 314-319) un rapport du Préfet de la Haute-Vienne au Ministre de l'intérieur (1er oct. 1807) sur la manière dont fut effectuée, en 1790, la répartition des archives de la généralité de Limoges entre les six départements tirés de cette circonscription :

« Lorsque les administrations départementales durent remplacer les intendants, celui de la généralité de Limoges (M. Meulan d'Ablois) se conforma strictement à ce qui était prescrit soit par la loi, soit par les instructions du gouvernement. En conséquence, il fit faire le triage des papiers concernant l'administration générale et de ceux qui intéressaient seulement les localités..... Lorsque tous ces papiers d'administration générale furent réunis, on les divisa entre quatre sections : justice, police, finances, militaire. Ils furent ensuite sous-divisés par matières et par dossiers étiquetés et numérotés. Un inventaire sommaire en contenait la désignation, de telle sorte qu'on pouvait sans peine retrouver sur-le-champ toutes les pièces auxquelles on voulait recourir. Les papiers locaux furent divisés par départements et ensuite sous-divisés par ordre de matières..... Le travail ainsi préparé fut présenté par l'intendant, avec tous les papiers, aux commissaires des divers départements préposés pour les recevoir et qui s'étaient réunis à Limoges, à l'hôtel de l'intendance. »

En ce qui concerne les dilapidations qui suivirent, le rapport est empreint d'exagération. « Tous les mémoires, est-il dit, toutes les instructions, tous les bons renseignements qui se trouvaient dans l'ancienne intendance, ont absolument disparu ». Cela est si peu vrai qu'ils existent encore et qu'ils ont fait récemment l'objet d'un inventaire analytique en 637 articles, que nous mentionnerons plus loin. Ce qui est vrai c'est qu'une partie des archives du bureau des finances de Limoges fut brûlée en 1793, en même temps que les effigies de Pitt et de Cobourg.

L'administration départementale fit ce qu'elle put pour assurer la conservation des archives du régime déchu. Non point certes

que l'intérêt historique de ces archives la préoccupât encore : elle ne considérait que leur utilité pratique. Et c'est dans ces vues qu'un arrêté du Conseil du département, en date du 28 mars 1793, porta que chaque directoire de district ferait disposer un local pour contenir tous les documents provenant des ci-devant corps, communautés ou bénéfices ecclésiastiques ; que chaque directoire nommerait un archiviste pour classer et dépouiller les titres nationaux ; et que les directoires surveilleraient de la manière la plus étroite toutes les opérations relatives aux archives. Un ancien avoué, le citoyen Labesse fut nommé archiviste du district de Limoges (1), titre qu'on lui renouvela au commencement de nivôse an III (2), en lui adjoignant même comme auxiliaire le sieur J.-B. Tourniol, ancien archiviste du collège royal. Celui-ci exerçait encore ses fonctions en l'an VII.

Quand la loi du 5 brumaire an V eut ordonné la réunion au chef-lieu du département de tous les titres et papiers acquis à la République, le départ se fit assez naturellement entre les archives civiles, ecclésiastiques et judiciaires. Les premières furent rassemblées dans l'ancienne intendance et le collège, les secondes à l'évêché, les dernières au greffe du tribunal criminel et du tribunal civil de l'arrondissement.

De 1807 à 1820, quatre circulaires ministérielles vinrent poser aux préfets une série de questions sur le nombre et la composition des dépôts d'archives de leurs départements respectifs, sur l'installation de ces dépôts, leur état matériel, le personnel qui en avait la garde. Et chaque fois le préfet de la Haute-Vienne était obligé d'avouer qu'il ne pouvait répondre pertinemment aux questions du ministre. « Le tableau que j'ai l'honneur de vous présenter, Monseigneur, disait en terminant le préfet de 1817, ne satisfera pas Votre Excellence ; mais je vous devais la vérité, je l'ai dite. »

La concentration des dépôts provisoires ne commença qu'à la fin de l'année 1821, quand un arrêté préfectoral eut constitué un bureau des archives. C'est à cette date que débute l'histoire des Archives du département.

Les premiers fonds incorporés à celui de l'ancienne intendance, qui se trouvait déjà à la Préfecture, furent, dès 1823, ceux de l'évêché, du chapitre cathédral et des diverses abbayes supprimées ; — puis, à une date que nous n'avons pu retrouver, les fonds des grandes familles féodales de Rochechouart, les Cars, Pierrebuffière, — et enfin celui de l'ancien collège royal.

(1) Il prit même plus tard le titre d'archiviste du département.
(2) Décembre 1794.

En 1846 et probablement dès 1840, le dépôt départemental comprenait déjà, pour la partie ancienne, les fonds suivants :

1. Papiers de l'ancienne intendance et de l'ancien bureau des finances, en partie seulement (série C du cadre de 1843) ;

2. Papiers de l'ancien collège de Limoges et des très nombreux bénéfices dépendants (série D...) ;

3. Papiers des familles féodales : fonds de Rochechouart, des Cars, de Pierrebuffière, etc., et registres de quelques notaires de Limoges et Saint-Léonard (série E...) (1) ;

4. Papiers de l'ancien évêché, de l'ancien chapitre cathédral, du bureau diocésain, du greffe des insinuations ecclésiastiques, des séminaires, etc. (série G...) ;

5. Papiers des paroisses de Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Michel-des-Lions, des chapitres de Saint-Léonard, Le Dorat, etc. (série G...) (2) ;

6. Papiers des abbayes de Saint-Martial, Solignac, Saint-Martin-des-Feuillants, Saint-Augustin, Grandmont, Saint-Gérald, les Allois, la Règle, les Jacobins, les Carmes, les Oratoriens, des commanderies de Malte, et sans doute aussi de nombreux petits prieurés d'hommes et de femmes (série H...) (3).

On remarquera que les archives judiciaires ne figurent pas dans ce tableau. C'est qu'en effet elles demeuraient toujours sous la garde des greffiers du palais, sans qu'ils songeassent à s'en débarrasser plus que le département ne se préoccupait de les revendiquer.

Le premier versement opéré par le greffe du tribunal de l'arrondissement de Limoges, — vers 1860, semble-t-il, — fut celui des registres d'insinuations civiles des anciennes sénéchaussées de Limoges, Bellac, Le Dorat, Saint-Yrieix.

Quant au greffe de la cour d'appel, c'est seulement en 1882, après agrandissement du local départemental, qu'on put lui réclamer ce qu'il détenait encore. Les registres et liasses des sénéchaussées précitées, ceux du présidial et des anciennes justices seigneuriales, furent, au cours du mois de mai, transférés aux Archives du département, qui s'enrichirent ainsi d'environ 1,800 articles (registres ou liasses).

Un autre fonds de la série judiciaire, celui des 40 liasses de titres relatifs à l'ancienne maîtrise des eaux et forêts de Bellac (depuis

(1, 2 et 3) Les archives des châteaux du district de Saint-Yrieix, celles des anciens chapitres de Saint-Yrieix, Saint-Germain et Saint-Junien et celles du monastère de Boubon furent brûlées en place publique sous la Révolution (Lettres des sous-préfets de Saint-Yrieix et Rochechouart, 1812).

1642), avait été versé en 1862 par la conservation des eaux et forêts d'Aurillac qui en était encore détentrice.

Restaient les archives notariales, que la loi du 25 ventôse an XI a confiées à la garde de la chambre des notaires dans chaque arrondissement. Tout ce que le dépôt départemental a possédé en ce genre jusqu'à ces derniers temps (15 reg. et 112 liasses) provenait de trois versements :

Le premier, consistant en registres des notaires de Limoges et de Saint-Léonard (xve-xviiie ss.), a été fait à une date et par une voie que nous ne connaissons pas ;

Le second est dû à M. le marquis de Mérinville qui, en 1866, fit don d'environ 900 minutes notariées des xvie-xviiie siècles, confiées jadis à M. de Mérinville son père par diverses familles de notaires de l'arrondissement de Bellac ;

Le troisième eut lieu en 1880. Il est représenté par une quinzaine de liasses de pièces notariales de l'arrondissement de Saint-Yrieix, versées par la sous-préfecture pêle-mêle avec des documents administratifs.

Pour ce qui est des archives conservées par la chambre des notaires de Limoges, la loi de ventôse an XI en empêchait le transfert non moins que l'absence d'emplacement dans les locaux du département. Mais cet emplacement existant depuis octobre 1897, la chambre, par une décision prise en assemblée particulière le 28 janvier 1898 et confirmée le 3 mai suivant en assemblée générale, a demandé que le département voulut bien prendre en dépôt ces archives anciennes, jusqu'à ce qu'une loi depuis longtemps attendue l'en constituât seul gardien. — Le transfert proposé s'est effectué au cours des mois de mai-juillet derniers, grâce au zèle de M. E. Hervy, archiviste de la chambre. C'est de ce chef environ 800 liasses nouvelles, des xvie-xviiie siècles, ajoutées au dépôt départemental (1).

Une autre incorporation de documents anciens, concertée entre le ministère des finances et celui de l'instruction publique, a eu lieu au mois de mai-juillet 1898 : celle de 2,170 registres et environ 50 liasses provenant de neuf bureaux de domaines du département. Ces registres et liasses ont été attribués, suivant leur nature et leurs dates, au fonds du bureau des finances de Limoges (série C, 1,950 registres et 3 liasses), — à celui des anciennes paroisses (série G, 1 liasse), — à celui de la période révolutionnaire (série L,

(1) Ces 800 liasses proviennent de soixante-quinze notaires différents, dont la plupart résidaient à Limoges, quelques-uns seulement dans d'autres communes de l'arrondissement (Aixe, Verneuil, La Jonchère, etc.)

6 registres ou liasses), — et à celui des domaines nationaux (série Q, 226 registres et 40 liasses), dont ils augmentent plus ou moins sensiblement la consistance.

Enfin, plus récemment encore (juin 1898), une cinquantaine de liasses, comprenant toutes sortes de pièces relatives à la construction et à l'entretien des routes vers la fin de l'ancien régime, ont été tirées des deux dépôts particuliers que le service des ponts-et-chaussées de la Haute-Vienne possède à Limoges, et annexées au fonds de l'ancienne généralité de Limoges, série C.

En somme, depuis vingt ans, nos archives anciennes (y compris les séries L et Q) se sont enrichies d'environ 5,700 articles, plus particulièrement relatifs aux trois derniers siècles (1). Il n'y a plus d'autres accroissements en perspective que celui de douze registres du bureau des finances, conservés induement depuis 1790 au château de La Planche, près Saint-Hilaire-Bonneval (2), — et celui des registres et liasses d'actes anciens que voudront bien céder les notaires des arrondissements de Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix (3).

Désormais constituée dans son ensemble, la partie de nos archives départementales antérieure à 1790 (séries A à I) compte environ 15,000 articles (registres ou liasses). Le fonds qui fournit les pièces les plus anciennes est celui de l'abbaye de Solignac où existent huit diplômes carolingiens du IXe siècle (de 817 à 888). Le fonds de l'abbaye de Saint-Martial est riche en chartes des Xe et XIe siècles, celui de l'abbaye de la Règle en chartes des XIIe et XIIIe siècles. Le fonds de l'évêché possède deux beaux cartulaires des XIVe et XVe siècles, nombre de pièces relatives au spirituel, soixante-quinze registres de collations ecclésiastiques entre 1514 et 1769, et une belle collection de registres d'insinuations, au nombre de 196,

(1) Ces 5,700 articles se décomposent comme suit : série B, 1,800 articles ; série C, 2,282 articles ; série D, 60 articles ; série E, 880 articles ; série L, 236 articles ; série Q, 290 articles.

(2) Voyez l'introduction à notre *Inventaire des Archives départementales*, série C, p. 4.

(3) Je n'ose compter sur les dons des particuliers. Ils ont été toujours fort rares ou fort peu importants. Je citerai cependant, d'après le registre des dons et legs ouvert en 1876 : MM. le chanoine Tandeau de Marsac, René Fage, Nivet-Fontaubert, E. Langle, Louis Guibert, A. Fargeaud, de Thouron, Péconnet du Châtenet, Pichonnier, de Couronnel, Z. Toumieux, E. Hervy, abbé G. Pénicaud, Fray-Fournier, Poyet, chanoine A. Lecler et Mesdames Barny et Jabet.

depuis 1554 jusqu'à 1788. Dans le fonds du chapitre cathédral on peut citer, outre une foule de chartes du moyen âge, la collection malheureusement incomplète des délibérations capitulaires depuis l'année 1457.

Parmi les fonds civils il n'y a guère que ceux des familles de Rochechouart et des Cars et ceux des nombreux prieurés unis au Collège de Limoges qui fournissent des documents à l'histoire du moyen âge. Les fonds de l'intendance, du bureau des finances et des sénéchaussées, quelle que soit leur ampleur, ne concernent naturellement que la période de l'ancien régime.

Venons aux archives modernes qui conservent les arrêtés et règlements des pouvoirs locaux, les titres de propriété du département, les preuves des obligations militaires et financières auxquelles ont satisfait les citoyens, les dossiers personnels de maints fonctionnaires, etc. Comme elles sont destinées à s'accroître indéfiniment, nous ne pouvons songer qu'à rappeler leurs commencements.

Le premier fonds constitué fut celui des administrations de la période révolutionnaire, série L (directoires exécutifs et conseils délibérants). Il était encore peu considérable il y a dix ans. Mais il a reçu de l'hôtel de ville et du greffe du tribunal civil de Limoges, en 1888, un bel appoint de documents administratifs, politiques et judiciaires (environ 230 articles), qui ont complété les lacunes existantes.

Un autre fonds historique est celui des domaines nationaux (série Q). Il a été formé de la même manière que le précédent, je veux dire qu'à un lot considérable, d'environ 400 registres ou liasses, qui existait depuis l'origine aux Archives du département, s'est ajouté en 1888 un moindre lot, d'environ 30 liasses, provenu du greffe du tribunal civil de Limoges, — et un autre lot, d'environ 260 registres ou liasses, versé en 1898 par les bureaux des domaines du département.

Semblables aux deux précédents, c'est-à-dire clos dans leur ensemble puisqu'ils représentent des institutions supprimées, sont les fonds qui proviennent de l'hôtel des monnaies de Limoges (1803-1837), — de l'académie universitaire de Limoges (1810-1848), — de la maison centrale de détention (1810-1872) — et du contrôle des mines et des appareils à vapeur (1810-1883). Nous les considérons pour cette raison comme des fonds pleinement historiques.

Le premier et le troisième avaient été versés d'un seul bloc, aussitôt après la suppression des institutions correspondantes ; le second n'a été définitivement constitué que par un versement obtenu en 1896 de l'inspection académique de la Haute-Vienne pour compléter celui de 1848; le quatrième, si instructif à consulter pour l'histoire des débuts de la grande industrie dans le département, n'est entré au dépôt départemental qu'en 1897.

Quant à la masse des papiers provenus des trois sous-préfectures du département — de Bellac en 1869, de Rochechouart et de Saint-Yrieix en 1880, — elle n'a guère enrichi les Archives départementales, puisqu'il a fallu en vendre la plus grande partie au bout de quelques années.

Les autres fonds des archives modernes ne seront pas fermés de sitôt. Nous ne pouvons donc nous y arrêter. Nous dirons seulement que les registres d'arrêtés des préfets et du conseil de préfecture, les registres de correspondance des divisions de la préfecture, les registres des budgets du département et des contingents militaires, l'intéressante série des rapports de police sous le premier empire, n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune suppression. — Au contraire, les fonds de l'administration générale (M), de l'administration communale (O), de la comptabilité générale (P), des travaux publics (S) ont été, en vertu des règlements ministériels, soumis à des réductions nombreuses. Combien ces réductions sont nécessaires pour ralentir les progrès de l'encombrement, on peut en juger par cette simple constatation, qu'au bout d'un siècle, les archives modernes sont déjà plus considérables matériellement, dans notre dépôt départemental, que les archives anciennes qui remontent pourtant au premier tiers du IXe siècle.

Le déménagement des bureaux de la préfecture, qui s'opèrera d'ici deux ou trois ans, donnera vraisemblablement lieu, au préalable, à de nombreux versements. Mais il en est un autre, non moins important, que je dois prévoir ici, et qui s'effectuera dès que les locaux des archives seront suffisamment agrandis : celui des dossiers du service des ponts-et-chaussées, qui s'entassent pêle-mêle depuis soixante ans dans un rez-de-chaussée de la rue de la Loi (n° 24) et dans un hangar de la route de Lyon (n° 39). Il y a de ce côté des documents utiles à conserver pour l'histoire administrative du département de la Haute-Vienne.

*
* *

Il ne suffit point, pour constituer un dépôt d'archives, d'accumuler les documents de tout âge, d'origine et de nature différentes. Il faut encore en reconnaître le contenu et la provenance pour en opérer le triage et le classement. Cette opération, longue et pénible, fut entreprise de bonne heure. Abandonnée au bout de peu de temps, puis reprise, elle est aujourd'hui terminée dans son ensemble. Il ne sera point sans intérêt d'en marquer les viccisitudes.

L'arrêté préfectoral, qui constitua le bureau des archives, avec un archiviste en chef et deux employés, est du 29 août 1821 (1).

Dès le 1er septembre 1821, l'archiviste nouvellement institué s'était mis résolument au travail. Il commença par réunir et classer tous les registres et papiers provenant des anciennes administrations de département et de district sous la Révolution, les registres des arrêtés du préfet et du conseil de préfecture et toutes les pièces relatives à la vente des domaines nationaux. Des répertoires furent, sur son ordre, ajoutés aux registres; un relevé de tous les arrêtés non signés fut fait et les actes présentés à la signature des anciens administrateurs.

En dehors de ce travail, M. Lefebvre ne s'occupa guère des archives anciennes. La compétence lui manquait pour déchiffrer, traduire et interpréter les documents du moyen âge, et lui-même en faisait l'aveu. A son départ, en 1843, il n'avait réussi à reconnaitre que cinquante-neuf liasses de titres anciens, sur dix mille peut-être qui existaient alors.

Son sucesseur, M. Achille Leymarie, s'occupa au contraire exclusivement des archives anciennes. S'il ne réussit point à promouvoir le classement matériel, il parvint cependant à dresser un tableau des fonds existants et un relevé des cartulaires d'abbayes. Ces deux travaux prirent place à leur rang dans le *Catalogue général des cartulaires des archives départementales* et dans le *Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790*, que publia le Ministère en 1847 et 1848, in-4°. Inexacts et incomplets, ces deux travaux n'en étaient pas moins d'une grande utilité à la date où ils parurent.

Suspendu en fait depuis 1838 environ, le triage et le classement matériels ne furent repris qu'en 1850. Ils étaient rendus plus diffi-

(1) Nous le reproduisons plus loin, p. 71.

ciles que jamais par suite du désordre qu'avaient introduits un incendie de 1823 et les déménagements subséquents. M. de Burdin, nommé archiviste, suivit une méthode assez peu conforme aux instructions ministérielles, mais qui n'en produisit pas moins quelques résultats. Prenant les liasses au fur et à mesure qu'elles lui tombaient sous la main, il en reconnaissait rapidement le contenu et les classait soit dans la partie ancienne, soit dans la partie moderne, selon les dates, sans se préoccuper autrement de leur provenance. Il réussit à constituer ainsi, en trois années environ, onze cents liasses de titres anciens et neuf cents de titres modernes (particulièrement dans les séries M et Q). Son successeur, M. Maurice Ardant, ne procéda point autrement, mais comme le temps lui fut assez largement départi, il laissa en mourant (1867) huit mille liasses constituées dans la partie ancienne des Archives (séries C à J). Quant à la partie moderne, il ne paraît pas s'en être occupé.

C'est à M. Achard que revient le mérite d'avoir commencé la constitution des fonds en recherchant la provenance des documents, tant pour la partie ancienne que pour la partie moderne. Aidé de M. Fray-Fournier, qui débutait alors, il forma définitivement les séries L, M, Q, S de la partie moderne.

Ses successeurs MM. Aubépin et Rivain continuèrent les mêmes errements. Le premier s'occupa surtout des archives modernes et débarrassa le dépôt d'un trop-plein de papiers administratifs qui furent vendus (1). Le second poursuivit la constitution des fonds anciens déjà nombreux, plus nombreux encore aujourd'hui par suite des nombreuses incorporations ou réintégrations effectuées depuis 1878.

(1) Je n'ai trouvé trace d'opération de ce genre avant celle que je mentionne ici, qui est de 1873. Depuis lors il y en a eu deux autres, en 1891 et 1892.

2

La rédaction des répertoires des différents fonds n'a marché que fort lentement.

Le premier exploré a été un fonds moderne, celui des domaines nationaux. M. Lefebvre s'en occupa dès son entrée en fonctions, en raison des recherches intéressées auxquelles donnait lieu la répartition du milliard des émigrés. A travers bien des vicissitudes, qu'il nous a lui-même racontées, il parvint à rédiger un répertoire manuscrit provisoire, qui fut achevé au commencement du second Empire par M. de Burdin (400 articles). Un supplément a été rédigé en 1894 et 1898 qui porte actuellement à environ 700 le nombre des articles de ce fonds.

Les papiers administratifs de la période révolutionnaire ont été de même répertoriés avec le plus grand soin par M. Fray-Fournier en 1868-69, et de nouveau en 1889-92. Son travail forme deux fascicules imprimés des *Archives historiques du Limousin*, série moderne.

Quant aux registres de l'ancienne académie de Limoges, de l'ancien hôtel des monnaies, de l'ancienne maison centrale et de l'ancien contrôle des mines et appareils à vapeur, considérés comme fonds historiques, il en a été dressé récemment des répertoires manuscrits qui suffisent aux recherches.

En 1853, M. de Burdin avait entamé le répertoire général des fonds anciens, que continuèrent M. M. Ardant et M. C. Rivain. Quand celui-ci partit en 1878, le travail était fort avancé. Il ne fut cependant complété qu'en 1893 pour les fonds des sénéchaussées, pour ceux des Cars, de Rochechouart, du Séminaire et de l'abbaye de la Règle. Il s'achève actuellement pour les papiers des sénéchaussées, de l'intendance et des notaires nouvellement incorporés.

Ce répertoire général, de plus de quatorze mille articles (1), malgré sa forme sommaire et son caractère provisoire, a été d'un grand secours pour les travailleurs si nombreux depuis 1875. Il leur permet d'attendre sans trop d'impatience la rédaction de l'inventaire définitif.

(1) La différence entre ce chiffre de 14,000 et celui de 15,000, admis précédemment (p. 56), vient de ce qu'un dossier forme souvent deux articles lorsqu'il est définitivement inventorié. C'est ce qui est arrivé pour les séries C et D.

Avant même que ce travail de reconnaissance fut achevé, M. C. Rivain attaquait l'inventaire définitif des archives anciennes sur le modèle réglementaire. Prescrit pour toute la France par M. de Persigny en 1854, ce travail avait été ébauché pour la série A par M. Ardant. Mais l'inventaire qu'il fit imprimer en 1862 et qui ne formait qu'une demi-feuille d'impression, répondait si peu aux intentions du ministère qu'il fut nécessaire de le mettre au pilon.

M. Rivain se remit à l'œuvre et commença par le fonds de l'Intendance (série C) qui lui parut sans doute complet, qui ne l'était point cependant, puisque aux neuf feuilles d'impression qu'il laissa en 1878, nous avons pu en ajouter neuf autres et, avec quelques adjonctions, faire de cet inventaire un volume spécial qui a paru en 1891 (1).

Il avait été précédé de l'inventaire du fonds du Collège de Limoges (série D), entrepris en 1878, achevé en 1882 (2). C'est lui qui a inauguré en fait aux yeux du public la collection de la Haute-Vienne.

Un troisième volume, qui comprendra les sénéchaussées de Bellac, Le Dorat et Saint-Yrieix (série B), est à l'impression et paraîtra dans le courant de 1899.

L'inventaire du fonds de l'évêché a été entrepris en 1894. Mais force a été de le suspendre après la cinquième feuille d'impression, par faute d'emplacement pour opérer le triage. Il sera repris aussitôt que possible.

Dans ce même fonds les registres capitulaires ont été dépouillés par M. Leroux (1891 et 1895) et les dossiers du bureau ecclésiastique analysés par M. Rivain (1875). Mais les résultats de ce dernier travail sont encore manuscrits.

Manuscrit également l'inventaire dressé par M. Jean de Cessac des papiers légués aux Archives de la Haute-Vienne par feu Aug. Bosvieux † 1871 (série F).

Quant aux documents divers que l'on range dans la série I, ils ont été signalés en 1886 dans le *Catalogue des manuscrits d'archives* publié par le Ministère de l'instruction publique.

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Vienne antérieures à 1790*, rédigé par Camille Rivain et Alfred Leroux. *Série C, fonds de l'intendance de Limoges.* — Limoges, Plainemaison, 1891. In-4° de CXLVI-294 pages, précédé d'une notice sur la généralité de Limoges. (Il y a maintenant matière à un complément d'environ 2,000 articles).

(2) *Inventaire sommaire.....* rédigé par Alfred Leroux. *Série D, fonds de l'ancien collège de Limoges.* — Limoges, Gély, 1882. In-4°, de LXX-444 pages, précédé d'une notice sur l'ancien collège de Limoges (Il y a encore matière à un complément d'environ 60 articles).

*
* *

Les archives de l'ancien consulat de Limoges n'ont jamais quitté l'Hôtel de ville. Mais mal gardées, peu appréciées de la nouvelle administration, elles ont été pillées par des amateurs peu scrupuleux. Heureusement bon nombre de ces pièces se retrouvent dans la collection de M. Nivet-Fontaubert. Deux déménagements successifs de l'administration municipale, en 1880 et 1885, n'ont pas peu contribué à augmenter le désordre de certaines séries. Reléguées depuis 1886 dans les combles du nouvel hôtel de ville, elles y sont du moins en sûreté. La nomination d'un archiviste temporaire en janvier 1879, eut pour conséquence le classement de tous les documents anciens et la publication de l'*Inventaire sommaire* (1). Renouvelée en janvier 1898, pareille nomination promet d'aboutir au classement et à l'inventaire des archives modernes.

Les archives hospitalières de Limoges, inventoriées en partie par Duroux à la fin du XVIIIe siècle, ont toujours été à l'Hôpital général. De 1802 à 1818, le sieur Labesse, ci-devant archiviste du district de Limoges devenu receveur de l'hôpital, prit ou fit prendre à l'évêché et au lycée toutes les liasses et registres dans lesquels il supposait devoir retrouver les titres des rentes secondes concédées aux établissements de bienfaisance par la loi du 4 ventôse an IX. La main mise par lui sur nos archives anciennes dépassa toute mesure et il fallut en 1862 que M. Ardant fit réintégrer au dépôt départemental nombre de liasses et registres. Mais à son tour, l'archiviste du département outrepassa ses droits, et quand la question fut agitée en 1878 de rédiger l'inventaire définitif des archives anciennes de l'hôpital, une décision ministérielle du 9 janvier prescrivit de restituer à ces archives tous les titres et registres afférents aux hôpitaux et confréries unis en 1660 à l'hôpital général. L'opération eut lieu en 1879 et permit de publier, peu d'années après, l'*Inventaire des archives anciennes* de ce dépôt (2).

(1) *Inventaire sommaire des archives communales de Limoges antérieures à 1790*, rédigé par Antoine Thomas. — Limoges, Chatras, 1882. In-4° de XVI-140 pages.

(2) *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Vienne antérieures à 1790*, rédigé par Alfred Leroux. *Série H supplément (archives hospitalières). Hospices et hôpitaux de Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval et Saint-Yrieix.* — Limoges, Gély, 1884-87. In-4° de XXXVIII-440 pages, précédé d'une notice sur les institutions charitables dans l'ancien diocèse de Limoges.

Le lecteur aurait une idée incomplète des travaux d'inventaire accomplis depuis quelques années si nous ne disions que quelques-uns des fonds anciens qui existent hors de Limoges, ont été eux-mêmes analysés. Inspectés pour la première fois sous le second Empire, de nouveau sous la République à partir de 1879, ces fonds anciens se trouvaient donc préalablement reconnus et appréciés. En 1884-87 parut en deux gros fascicules in-4°, sous le titre d'*Inventaire des archives de la Haute-Vienne, série H suppl.*, l'inventaire des fonds hospitaliers de Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval et Saint-Yrieix qui révéla une foule de documents du plus grand intérêt pour l'histoire du clergé et du tiers état. Quelques années plus tard, 1889, paraissait l'inventaire des fonds communaux de Bellac, Le Dorat, Eymoutiers, Limoges (complément), Rochechouart et Saint-Junien (1). Peu varié dans son contenu, il est pourtant fort instructif pour l'histoire des trois derniers siècles.

Nous devons rappeler aussi que, par une circulaire préfectorale de mai 1878 (rappelée une dizaine de fois jusqu'en 1889), les maires des communes du département furent invités à fournir à nouveau le relevé sommaire de leurs archives. Exécuté déjà d'une façon très succincte sous le gouvernement de Louis-Philippe et une seconde fois sous celui de Napoléon III, ce travail a permis de dresser un tableau général des registres paroissiaux subsistants dans les deux cents trois communes de la Haute-Vienne (2) et de constater ainsi que, sauf trois ou quatre exceptions, ces registres ne remontent nulle part au delà de l'année 1600. Beaucoup même ne dépassent point le XVIIIe siècle.

En dehors des dépôts publics le zèle de quelques personnes a mis au jour le contenu de diverses collections particulières (3), et l'on peut parler aujourd'hui très pertinemment de fonds que l'on ne connaissait jusqu'ici que de nom. Il resterait à instituer sur les chartriers des châteaux de la Haute-Vienne l'enquête que M. J.-B. Champeval a si bien conduite sur ceux de la Corrèze.

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Vienne antérieures à 1790*, rédigé par Alfred Leroux. *Série E supplément (archives communales) T. I. Villes de Saint-Junien, Rochechouart, Limoges (complément), Eymoutiers, Le Dorat et Bellac.* — Limoges, Plainemaison, 1889. In-4° de XLV-308 pages.

(2) Ce tableau a été imprimé en tête de notre *Inventaire des archives départementales, série E. suppl.*, p. II à VII.

(3) Louis GUIBERT, *Les manuscrits du séminaire de Limoges : notice et catalogue* (dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, XXXIX, p. 456-558); — Alfred LEROUX, *Les archives du château de Nexon* et *Notice sur les archives de M. Nivet-Fontaubert, à Aixe* (*Ibid.* XXXVII, 368, et XXXIX, 559).

*
* *

Ce relevé des répertoires et inventaires publiés ou simplement rédigés ne ferait connaître qu'imparfaitement l'investigation à laquelle nos archives locales ont été soumises, si nous ne rappelions au moins les principaux recueils de documents qui en ont été tirés.

Nous ne remonterons pas jusqu'au XVIIe siècle, car les pièces empruntées aux dépôts du territoire actuel de la Haute-Vienne, que l'on peut trouver dans les recueils imprimés de Labbe, de Baluze et des Mauristes, ou dans les collections manuscrites de Duchesne, d'Hozier, Gaignières, dom Villevieille, dom Col, des abbés Nadaud et Legros, sont relativement peu nombreuses. Les recherches de ces premiers érudits n'acquièrent toute leur valeur, au point de vue limousin, que si l'on fait entrer en ligne de compte celles qu'ils ont faites dans les chartriers de tout l'ancien diocèse de Limoges et dans les bibliothèques de Paris. Mais tel n'est point notre sujet.

Depuis soixante ans au contraire, un certain nombre de volumes ont paru qui contiennent des textes empruntés presque uniquement aux dépôts de notre département. Le premier en date est le *Limousin historique* d'Achille Leymarie, 1837-38. Puis sont venus les *Registres consulaires de Limoges* publiés par MM. Ruben et Guibert sous les auspices de la Société archéologique du Limousin, (6 vol. 1867-98), et le *Cartulaire du consulat de Limoges* que M. C.. Chabaneau a édité aux frais de la Société des langues romanes de Montpellier (1895).

Dans l'entretemps, les recueils de *Registres domestiques* publiés par M. L. Guibert (2 vol.), les recueils de documents divers qu'a donnés l'auteur du présent article (3 vol.), et les nombreuses pièces justificatives qui figurent en appendice dans maints ouvrages de seconde main ou dans le *Bulletin* de la Société archéologique, sont encore venus augmenter l'apport obtenu antérieurement. Toutefois c'est seulement par la fondation en 1891 de la « Société des archives historiques du Limousin » que cet ordre de publications a reçu le branle qui lui manquait encore. La série ancienne de cette collection comptera prochainement huit volumes dus à MM. Lecler, Fage, Granet, Leroux, Guibert ; — la série moderne en comptera six (1), qui sont presque tous l'œuvre de M. Fray-Fournier.

(1) Il faut défalquer de ces six volumes de documents le répertoire en deux fascicules des archives de la période révolutionnaire, mentionné précédemment.

A ces divers recueils il faut ajouter l'*Analyse des actes et délibérations de l'administration municipale de Limoges depuis 1790*, par M. Camille Benoist (t. I, 1889, t. II, sous presse) ; — l'*Analyse des délibérations manuscrites du Conseil général de la Haute-Vienne depuis 1800* — et les *Extraits des rapports des Préfets de la Haute-Vienne au conseil général depuis 1816*, par l'archiviste du département (1892 et 1897) (1).

On me permettra d'ajouter que les travaux dont nos Archives ont été l'objet, ont été mis déjà en lumière par la publication en 1895 des *Sources de l'histoire du Limousin*. Pour la première fois on a présenté au public un tableau d'ensemble de tous les fonds de nos dépôts locaux, indiqué les fouilles auxquelles ils ont donné lieu, délimité le champ à explorer, classé les gains obtenus, et facilité ainsi l'œuvre des chercheurs à venir.

Il n'est plus possible de savoir dans quelle mesure les archives ont été utilisées par le public antérieurement à 1867 : les registres d'ordre n'existent plus, si toutefois il y en eut. On peut seulement affirmer que, depuis vingt ans, le nombre des recherches et des communications a plus que vingtuplé. Le premier rapport annuel de l'archiviste qui ait été imprimé, celui de 1879-80, accuse quarante-six recherches sur place (non compris celles qui se font sur le cadastre) et quarante-une communications au dehors. Pour l'exercice 1896-97 il accuse mille quatre cent soixante-dix-neuf recherches (y compris celles qui ont le cadastre et la bibliothèque pour objet), deux cent soixante communications au dehors (dossiers ou livres) et dix expéditions de pièces ou certificats.

Ces chiffres sont la meilleure réponse à faire aux gens bien intentionnés qui vont répétant que les archives ne servent à rien, — comme l'historique de la formation et de l'exploration du dépôt est la meilleure preuve que les sacrifices d'argent consentis par le Conseil général n'ont pas été en pure perte.

(1) La collection d'empreintes de sceaux et cachets commencée par M. C. Rivain, compte aujourd'hui environ 170 spécimens.

3

Il ne sera point déplacé de donner ici les noms des fonctionnaires qui, depuis bientôt quatre-vingts ans, ont contribué avec plus ou moins de succès au travail de formation, de classement et d'inventaire que nous venons de rappeler.

M. Elie-Joseph Lefebvre, ancien secrétaire général de la préfecture, fut nommé archiviste du département le 29 août 1821. Il démissionna pour raison de santé en mars ou avril 1843 et mourut, âgé de 95 ans, le 15 février 1847.

Son successeur fut M. Achille Leymarie, éditeur du *Limousin historique* (1838) et rédacteur du journal *L'Ordre*. Il ne fut nommé toutefois que le 13 octobre 1843, après une interruption de quelques mois durant laquelle le service des archives avait été placé sous la surveillance d'un sieur Dumas, chef du bureau du secrétariat. M. Leymarie est l'auteur d'une *Histoire de la bourgeoisie* et d'une *Histoire des paysans* en Limousin. Il démissionna en février 1848 pour se consacrer au journalisme militant.

Après une nouvelle interruption vint M. Gustave de Burdin, ancien archiviste du département de la Lozère, rédacteur à Limoges du journal *La Province*. Il fut nommé le 30 avril 1850, mais démissionna en décembre 1853, pour devenir commissaire central à Toulouse.

Il fut aussitôt remplacé par M. Maurice Ardant qui, depuis un an déjà, remplissait les fonctions d'auxiliaire. Nommé titulaire le 14 janvier 1854, il mourut en fonctions le 8 mai 1867. On a de lui un *Traité des Ostensions*, 1848; une *Notice sur Saint-Pierre-du-Queyroix*, 1851, et plusieurs brochures sur *les Émailleurs limousins*.

Il eut pour successeur M. Félix Achard, ancien élève de l'Ecole des chartes (promotion de 1865), nommé dans la Haute-Vienne le 11 juin 1867. Il démissionna en septembre 1870 pour remplir les fonctions de secrétaire général de la Haute-Vienne et plus tard celles de préfet du département de l'Aisne. En 1871, il fut nommé archiviste du Vaucluse.

M. Charles Aubépin prit sa place en juin 1871. Sorti des archives du Cantal, il y retourna en juin 1874, en permutant avec M. Camille Rivain, licencié en droit, ancien élève de l'Ecole des chartes (promotion de 1873), qui fut nommé au poste de Limoges le 1er juillet 1874. Il démissionna en juillet 1878 pour entrer aux Archives nationales († 1889). Outre une *Notice sur le consulat d'Aurillac* (1874), Rivain a publié la table analytique des quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* (1875).

Leroux (Alfred), ancien élève de l'Ecole des chartes (promotion de 1878) et de l'Ecole des hautes études (thèse de 1881), nommé archiviste fin juillet 1878, fut chargé de mission à l'étranger, fin octobre 1885.

Gautier (Edouard), ancien élève de l'Ecole des chartes (promotion de janvier 1886), chargé par intérim des Archives de la Haute-Vienne en novembre 1885, rappelé le 1er avril 1887.

Leroux (Alfred), rétabli dans ses fonctions le 1er avril 1887.

*
* *

Le premier noyau des Archives, tel qu'il existait en 1821, était logé dans quelques salles de la préfecture, au troisième étage du bâtiment qui est en bordure de la rue Adrien Dubouché (alors appelée rue Croix-Neuve). Ce local était à tous égards insuffisant.

Aussi fut-il bientôt question d'installer les Archives à l'ancien couvent de la Visitation, dans les locaux affectés jusqu'en 1815 à la Faculté des lettres. L'opposition du recteur de l'Académie fit abandonner ce projet. L'administration jeta alors les yeux sur l'ancienne église de la Providence, dans la Cité. Les plans d'appropriation furent dressés, l'acquisition du bâtiment était même déjà approuvée par le ministère, quand le nouvel évêque de Limoges réclama l'église pour y établir un petit séminaire. Le Conseil général céda et se rabattit sur un nouveau projet qui consistait à acquérir les maisons adossées à la préfecture, du côté de la rue Croix-Neuve.

Sur ces entrefaites survint l'incendie de la nuit du 12 au 13 décembre 1823. Il prit naissance dans la salle du Conseil de préfecture, sise au-dessous des Archives, et se propagea rapidement au-dessus. Une partie des dossiers furent brûlés ou endommagés. On ne put sauver des flammes que ce qu'on jeta par les fenêtres (1).

(1) *Les Annales de la Haute-Vienne*, journal administratif du département, fournissent sur cet incendie quelques détails intéressants (n° 51 de l'année 1823) : « ..... Le premier [cabinet, voisin du foyer de l'incendie] était contigu à la salle du conseil [de préfecture], et renfermait un dépôt de titres qui avaient été récemment évacués du palais épiscopal. La crainte d'activer le feu par la communication de l'air extérieur en ouvrant la porte avant le placement des pompes, empêcha de s'y introduire, et lorsqu'on put le faire, il n'y avait presque plus rien à sauver..... A l'étage supérieur les mêmes accidents se répétaient. Sur trois pièces affectées aux archives, deux étaient intactes ; mais celle du milieu superposée à la cloison en toile, accolée à l'étagère dont nous avons déjà parlé, éprouvait les atteintes du feu par suite du contact de cette cloison..... Des pompiers et quelques autres personnes s'élancèrent dans cette pièce et enlevèrent tout ce qui put être sauvé. Des liasses de papiers enflammés furent précipitées dans la rue ; le surplus fut transporté à l'hôtel. »

Dès lors il fallut agir d'urgence. On entassa ce qui restait d'archives dans les salles dites de l'Orangerie, au rez-de-chaussée de la préfecture, du côté du jardin. Le cabinet de l'archiviste, à l'angle du bâtiment, s'ouvrait sur la cour d'honneur (1). Salles humides et mal aérées, qui pourtant conservèrent les documents de notre histoire provinciale et les titres de l'administration départementale jusqu'en 1858.

En cette année là seulement, c'est-à-dire au bout de trente-cinq ans, ils furent transférés dans l'ancien Palais-de-Justice, ou plus exactement dans l'ancien greffe de la Cour d'appel : en tout cinq salles d'un entresol bas et obscur, avec un cabinet pour l'archiviste au premier étage.

D'étape en étape, 1862, 1874, 1880, 1883, les archives finirent par occuper toutes les salles de l'entresol et du premier étage dans la partie du bâtiment qui borde la rue Adrien Dubouché, — délogeant successivement tous les services administratifs qu'on avait installés dans ce bâtiment en dépit des dangers d'incendie qui naissaient de cette promiscuité. En 1896, les Archives gagnèrent même les combles, occupant ainsi treize salles qui couvrent une superficie de 473 mètres carrés (2).

Néanmoins elles restaient à l'étroit, car bon nombre de rayons et de tables étaient occupés par les livres de la Bibliothèque départementale. L'encombrement n'a pris fin qu'en octobre 1897, lorsque les livres purent être transférés dans le local contigu, devenu vacant par le départ de la Bibliothèque communale.

(1) C'est ce qu'on a appelé un peu plus tard la « salle des commissions », parce que toutes sortes de commissions et de comités administratifs, voire le conseil de préfecture, s'y réunissaient. Elle fut pourvue des beaux placards qui la décorent dès 1825, et non au commencement du second empire, comme nous l'avons dit dans notre notice sur la Bibliothèque départementale. (Pour tous ces détails, voy. la notice de M. Lefebvre dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XLI, p. 341 et ss.)

(2) Si à ces treize salles d'archives, anciennes ou modernes, on joint les cinq salles de la bibliothèque (y compris le cabinet de l'archiviste et le cabinet voisin, tous garnis de livres), et si aux 473 mètres carrés des archives, on joint les 287 mètres carrés de la bibliothèque, on a au total, pour l'ensemble du service, dix-huit salles couvrant 760 mètres carrés.

Les archives modernes, à l'entresol et au grenier, occupent 58 travées (d'une hauteur de $2^m,60$) et 860 mètres courants de rayons.

Les archives anciennes (séries L et Q incluses), au premier étage, occupent 44 travées (d'une hauteur de $4^m,60$) et 620 mètres courants des rayons.

La bibliothèque au premier étage occupe 57 travées (d'une hauteur de $4^m,60$) et 910 mètres courants de rayons.

Total général 2,390 mètres courants.

Un peu d'air, un peu d'espace, la propreté, même l'ordre matériel règnent actuellement dans le service des archives. Mais c'est bien tout. Point de luxe où que ce soit. Les planchers ne sont pas cirés comme aux Archives nationales, les rayons sont à peine dégrossis, les fenêtres ferment mal, les vents coulis se font sentir un peu partout, les plafonds laissent en maints endroits passer l'eau du toit. Il ne sera donc pas trop tôt de se transporter d'ici deux ou trois ans dans l'édifice projeté au voisinage de la nouvelle préfecture, édifice dans lequel on nous promet la disposition de 4,000 mètres de rayons courants et la possibilité d'agrandissements ultérieurs.

*
* *

Le budget des Archives avait été fixé primitivement (1821) par le préfet à 3,600 fr., somme considérable pour le temps. Le Conseil général n'accorda d'ailleurs que 2,100 fr. Par suppression d'emplois et diminution progressive, ce modeste crédit se trouva bientôt réduit à 1,800 fr., puis à 1,300 fr. en 1833 et même à 1,150 fr. en 1840, somme manifestement insuffisante.

En 1843, le budget descend à 600 fr. pour « dépouillement extraordinaire des archives, etc. », outre une pension de 500 fr. accordée à l'archiviste nonagénaire. C'est assez dire combien ce service paraissait inutile au Conseil général.

En 1844 à sa session d'août, le Conseil fut pourtant obligé de voter un traitement au nouvel archiviste. Le préfet insinua d'abord que 2,400 fr. ne seraient pas une somme exagérée, et demanda finalement 1,350 fr., plus 150 fr. pour frais de bureau. Total 1,500 fr. La commission du Conseil avait conclu à l'adoption de cette proposition. Mais en séance publique un membre fit opposition, déclarant qu'il serait « aussi absurde que ridicule de faire dépenser au département 1,500 fr. par an » pour inventorier de vieux papiers. L'objection parut probante à ces fidèles de la monarchie de Juillet. Le traitement de l'archiviste fut par eux fixé à 1,000 fr. Cet archiviste était M. Achille Leymarie qui allait tirer de ces vieux papiers une *Histoire de la bourgeoisie limousine*, en deux volumes, que l'Institut couronna en 1846.

Cette ladrerie, qui répondait si mal aux efforts que faisait justement alors le ministère Châtel pour organiser partout les archives, eut pour effet de retarder dans la Haute-Vienne la constitution du dépôt. Mais nul n'en avait cure. En 1848 la commission du Conseil général alla jusqu'à proposer la suppression de l'archiviste et l'attribution de ses fonctions à un employé de la préfecture,

moyennant une indemnité de 500 fr. La proposition fut d'ailleurs repoussée, mais en 1850, le budget des archives était toujours à 1,000 + 150 = 1,150 fr. En 1851 seulement il fut élevé à 2,025 fr. dont 1,800 fr. pour le traitement du nouvel archiviste, qui venait d'être nommé après une interruption de plus de trois années.

A partir de ce moment la progression fut lente, mais à peu près constante. Le budget des archives était de 2,700 fr. en 1861, de 4,200 fr. en 1870, se décomposant ainsi : 3,000 fr. pour le traitement du titulaire, 800 fr. pour l'auxiliaire, 200 fr. pour frais de bureau, 200 fr. pour inspection des archives communales.

Ramené à 3,200 fr. en 1871, sans que d'ailleurs le traitement de l'archiviste ait été amoindri, il a, depuis 1875, peu-à-peu grossi par l'adjonction de crédits destinés à l'impression de l'inventaire (1,000 fr.), à l'inspection des archives communales (200 fr.), à la tenue et à l'accroissement de la bibliothèque départementale (300 fr. depuis 1898), à l'augmentation du traitement de l'archiviste. Il est actuellement de 6,600 fr.

*
* *

Le service des Archives départementales de la Haute-Vienne fut constitué par un arrêté préfectoral, en date du 29 août 1821, dont voici la teneur, empruntée à l'un des Registres d'arrêtés des préfets du département (f° 15, v°, n° 19) :

« Le Préfet du département de la Haute-Vienne, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche,

» Vu les circulaires émanées du Ministère de l'intérieur, les 28 avril 1817 et 11 décembre 1820, son rapport du 30 avril 1821 et la lettre de M. le Directeur général de l'administration départementale du 27 juin dernier concernant l'organisation des archives de cette préfecture ;

» Vu la délibération par laquelle le Conseil général, dans sa dernière session, alloue une somme de trois mille francs pour le traitement des employés d'un bureau d'archives et six cents francs à titre d'abonnement aux frais ordinaires de ce bureau ;

» Considérant que, quoi qu'il n'y ait point encore de local désigné pour y tenir tous les titres et papiers qui doivent composer les archives, il n'est pas moins nécessaire de s'occuper, dès à présent, du triage des papiers existans dans une partie de l'hôtel de la préfecture, et qui peuvent être provisoirement classés, en attendant

que de nouvelles informations aient fait découvrir un local convenable ;

» Considérant que le travail le plus urgent dont les employés aux archives doivent s'occuper, est la confection des répertoires d'un très grand nombre de registres ; et en même temps le triage des papiers relatifs aux ci-devant domaines nationaux, dont la vente nécessite journellement des recherches dans l'intérêt des administrés ; qu'ainsi rien ne doit retarder l'organisation du bureau des archives ;

» ARRÊTE :

» ARTICLE 1er. — Le bureau des archives de la préfecture est constitué, sous la surveillance immédiate du secrétaire général, et commencera ses opérations le premier septembre prochain. Il est composé provisoirement : 1° d'un archiviste chef avec une indemnité sur le pied de cent vingt-cinq francs par mois ; 2° d'un commis sous-chef, avec indemnité de quatre-vingt-trois francs trente trois centimes par mois ; 3° d'un garçon de bureau au salaire aussi par mois de quarante-un francs soixante-sept centimes.

» ART. 2. — Sont nommés aux emplois désignés par l'article précédent, savoir :

» Pour la place d'archiviste en chef, le sieur Lefebvre, ancien secrétaire général de la préfecture, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ;

» Pour la place de sous-chef, le sieur Emile Lesterpt ;

» Et pour celle de garçon de bureau, le nommé Jacques Baubiat dit Lajeunesse.

» ART. 3. — Les jours et heures de travail sont fixés pour le bureau des archives comme pour ceux de la préfecture.

» ART. 4. — L'archiviste chef présentera, sans délai, au préfet l'état des meubles, ustensiles et approvisionnements nécessaires au bureau des archives, afin qu'il y soit pourvu sur les fonds à ce destinés par le Conseil général du département.

» ART. 5. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé d'activer et de surveiller l'exécution du présent arrêté, dont expédition sera remise à chacun des trois employés y dénommés.

» Comte de CASTÉJA. »

Il y a eu, postérieurement à l'arrêté que nous venons de reproduire, trois autres arrêtés préfectoraux portant à nouveau règlement du service.

Le premier, en cinq articles, est du 26 février 1845. Il est signé T. Morisot ;

Le second, en six articles, est du 24 septembre 1867. Il est signé Boby de la Chapelle ;

Le troisième, en douze articles, est du 15 mars 1898. Il est signé Couppel du Lude.

Tous trois figurent au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture.

Aussi importants que paraissent les résultats acquis, ils sont peu de chose au regard de ce qui reste à accomplir. Aussi notre vœu est-il que l'avenir procure bientôt aux Archives de la Haute-Vienne la pléïade d'hommes laborieux et compétents qui leur a manqué jusqu'ici presque entièrement pour mettre au jour tout ce qu'elles contiennent d'intéressant au profit de l'histoire provinciale.

Alfred Leroux.

Limoges, juillet 1898.

LES LIMOUSINS AUX CROISADES

« Par Croisés, dit l'*Encyclopédie*, édition de 1772, on entend tous les nobles qui se croisèrent, *cruce signati*, c'est-à-dire se consacrèrent aux guerres entreprises pour le recouvrement de la Terre-Sainte ». Or, c'est une erreur inepte de croire que les nobles aient seuls pris part aux guerres saintes; erreur qui a été propagée par l'ignorance du siècle philosophique.

Les croisades furent, en réalité, de grandes guerres nationales, guerres de géants, auxquelles participèrent tous les Français, les plus humbles comme les plus grands. Une charte de Thibaud, comte de Blois, se termine ainsi : « Fait à Rosnay, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1147, en l'an même où moi et mon fils Henri avec une multitude de nobles et de plébéiens, *cum multo comitatu baronum et plebis,* nous avons pris la croix. »

Tous ceux qui ont fouillé les antiques cartulaires savent qu'on trouve parmi les Croisés des bourgeois, des paysans, des artisans, des ouvriers, des cordonniers, des barbiers, des marchands vendant ce qu'ils avaient pour aller au secours de leurs frères d'outre-mer.

C'est ce que Vallet de Viriville a proclamé dans cette phrase marquée au coin de la vérité historique et du patriotisme : « Nous sommes tous fils de Croisés, tous ! Tout Français a un ancêtre à la croisade; quelques uns peuvent l'établir, les autres ne le peuvent point, voilà la seule différence ! » (1).

(1) O. de Poli. *Annuaire du conseil héraldique de France.* Année 1898, p. 269.

Même avant la première croisade les Limousins allaient en Palestine : Adémard Ier, vicomte de Limoges y mourut, au plus tard en 1036 (*Nobil. Lim.*, III, p. 574). Guillaume de Sadran y allait entre 1031 et 1060 (*Cart. de Vigeois*, charte V). Aimoin Bernard partait en 1088 (*Cart. de Tulle*, nos 105 et 474). Boson Ier de Turenne y mourait en 1091 (*Cart. de Tulle*, nos 492 et 500.), etc.

En 1095, le pape Urbain II, après avoir prêché la première croisade à Clermont, vint la prêcher à Limoges, où il arriva le 23 décembre. Les documents contemporains qui relatent ce qui se passa alors dans cette ville ont été publiés par M. Arbellot (1). On y rapporte en ces termes les paroles du Souverain Pontife : « Nous ordonnons aux religieux, par notre autorité apostolique, qu'ils se fassent eux-mêmes les conducteurs de l'armée, imitant en cela Moïse et Josué, qui dirigeaient très fidèlement le peuple d'Israël à travers beaucoup de dangers. C'est un acte très pieux de religion de délivrer la sainte cité de Jérusalem et le sépulcre du Seigneur de la souillure des païens et de le rendre aux fidèles qui font profession de la foi chrétienne. Il y a là une voie certaine de salut pour un grand nombre, qui étant dans les liens de divers péchés et paraissant étrangers à tout bien, peuvent parvenir avec la palme du martyre au royaume des cieux. »

L'historien contemporain ajoute : « Un très grand nombre d'hommes religieux, obéissant à ces exhortations du prélat apostolique, se disposèrent à partir et prirent la croix, ayant un grand désir de voir ces lieux d'outre-mer où habita le Dieu fait homme. »

Les historiens qui ont parlé ensuite de ces jours mémorables sont d'accord avec les documents contemporains lorsqu'ils disent : « Ce fut dans l'église de l'abbaye de Saint-Martial, qu'Urbain II, racontant les douleurs du christianisme, les profanations des Musulmans au tombeau du Christ, excita la foule à s'armer pour la guerre sainte. Le cri de guerre *Dieu le veut !* retentit aussi fort, aussi unanime qu'au concile de Clermont. Après cette cérémonie, on ne vit plus dans les rues de la ville que des ducs, des comtes, des barons, portant sur leurs vêtements le signe de la rédemption, et à leur suite leurs vassaux qui demandaient à les suivre, des vieillards heureux de promettre leurs derniers jours à cette expédition, des enfants empressés d'essayer la vie par de saints dévouements, des mères, des épouses implorant, comme une faveur, leur part de dévouement dans ce réveil sublime de la foi chrétienne.

(1) *Les chevaliers Limousins à la première croisade. — Bull. Soc. arch. Lim.*, XXIX, p. 7.

« Les préparatifs de départ eurent lieu avec le plus grand empressement. Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, le plus puissant vassal de la couronne de France, appela sous sa bannière tous les grands vassaux du Limousin. Tous, excepté le vicomte de Limoges, se réunirent à lui dans le monastère du Chalard ; ils y entendirent avec docilité les pieuses exhortations du prieur Geoffroy. Trente mille hommes, sans compter les pèlerins sans armes, se mirent bientôt en route pour Jérusalem, après avoir pris la croix dans l'église de Saint-Maurice de Limoges (1) ».

Je me suis efforcé de rechercher les noms de tous ceux qui prirent la croix dans notre province. Mon intention n'est pas de les suivre dans les voyages d'outre-mer qui ont eu lieu à différentes époques pour rapporter leurs exploits, mais simplement de révéler leurs noms, avec l'indication des documents qui les font connaître. Avant de donner cette liste, j'ajouterai encore quelques particularités concernant les Croisés limousins.

La *Chronique* de Saint-Martial rapporte qu'à la « cour » de l'abbé de ce monastère deux cent quarante hommes furent faits chevaliers en 1167 et mille autres en 1205 (2). Tout porte à croire que ces nouveaux chevaliers étaient armés pour le voyage de la Terre-Sainte. D'ailleurs la même *Chronique* dit ensuite qu'en 1212, plus de quatre cents hommes du Château de Limoges, conduits par quatre religieux, partirent pour l'Espagne afin d'y combattre les Sarrazins (3).

Des avantages spirituels et peut-être aussi temporels étaient accordés à ceux qui prenaient les armes pour aller combattre les Musulmans ; mais pour jouir du « privilège de la croix », ils devaient porter ostensiblement une grande croix sur leurs vêtements. C'est ce que nous trouvons dans les constitutions ou statuts de Gilbert de Male-

(1) MARVAUD : *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, I, p. 151.

(2) *Anno gracie MCLXVII, in nativitate sancti J. Baptiste ad curiam S. Marciale ducenti XL milites novi fiunt.* (p. 56). — *Ad curiam sancti Martialis M milites fuerunt.* (p. 70).

(3) *Innumerabilis multitudo Sarracenorum in Hispania venit christianitatem fugare et opprimere* (p. 83). — *Anno gracie MCCXII, plus quam CCCC homines de castro Lemovicensi pergunt ad Hispanias, et IIII ex monachis nostris, contra Sarracenos, et alii IIII^or. Post festum sancti Martialis* (30 juin), *pergit exercitus Hispanie ad obsidionem Sibilie, et ceperunt Galatrava et Salvaterra, et tres alias* (p. 84). — *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, par Duplès-Agier.)

mort, évêque de Limoges (1274 à 1294), publiés de nouveau par son successeur Raymond de la Porte, au synode de 1295 (1).

Ceux qui ne pouvaient pas, à cause de leur âge ou pour d'autres raisons, faire partie de la croisade, donnaient de l'argent pour en faciliter l'exécution. Guy Puy-de-Val, par son testament du 26 janvier 1371, donne « un florin à l'Œuvre du voyage d'outre-mer (2) ».

Lorsqu'un départ pour la Terre-Sainte était projeté, le pape publiait une bulle annonçant les indulgences accordées à ceux qui y prendraient part, soit en s'enrôlant eux-mêmes, soit en y contribuant de leurs richesses. Les consuls de Limoges ont mentionné l'exemple suivant dans le registre de leurs délibérations :

« *Lo grant pardon general de la croisade*

» Aqueste présent annade, commancant mil V^c^ secge, fut per nostre Saint Paire lo Pape, a la requeste de nostre souberen S^r^ lo Reys de France, aqui Dieu donne bonne vite, donnat, octreat et concedat lo grant pardon general appellat de la croisade, per anar contre lous Turcz et infideles, et per lo contengut en las bullas sur ce espedidas ; loqual pardon dure dous ans, pendens lesquaulx tous aultres pardons sont souspenduz. Ou moien de que lous troncs furent pousatz en leigleise de Limoges et per toutas las bonnas villas de Limosin, en las enseignas et banieras de la croisade, dont y avie, en chacun evesquat, commissaris depputatz. Dieu nous donne grace de lo gaignar. Amen Jhesus. (3) »

Adémar V, vicomte de Limoges part pour Jérusalem en 1180 (*Nob. Lim.*, III, p. 95).

Afriac (Pierre d') était à Laodicée vers 1113 (*Cart. de Vigeois*, charte CXIII).

Agia (Umbert de) étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte fait un don à l'abbaye de Bénévent en 1096 (*Cart. de Bénévent*).

Aicellinus, doyen du chapitre de la cathédrale, était parti pour la croisade en 1218 (*D. Col.*, 9143, fol. 43).

(1) *Item statuimus quod nulli cruce signati privilegio crucis gaudeant, nisi crucem magnam et patentem in omnibus pannis superioribus defferant et quod cappelani inhibitiones seu alias litteras pro eis racione privilegii crucis impetratas non teneantur alius sigillare. (Bull. Soc. arch. Lim.*, XL, p. 148).

(2) *Bull. Soc. Tulle*, V, p. 465.

(3) *Registres consulaires de la ville de Limoges*, I, p. 87.

Aimericus (Pierre) part pour la croisade en 1147 (*Cart. d'Uzerche*, n° 393).

Aixe (Audoin d') était à Acre en 1250, d'après une charte de cette année (*Nobil. Bas-Lim.*).

Ajaisos (Pierre), au moment de partir en 1239, fait un don au prieuré de Chambon-Sainte-Croix (*Arch. de la H^te-Vienne*, D, 876).

Albignac (Dieudonné d') est à la croisade de 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Alboinus (Gausbertus) allait partir pour Jérusalem en 1108 (*Cart. de Vigeois*, charte CIV).

Amand (Bernard de Saint-), au moment de partir pour Jérusalem fait un don à l'abbaye d'Uzerche en 1096 (*Cart. d'Uzerche*, n° 303).

Armand (Ugo), en partant pour Jérusalem en 1109, fait un don au monastère de Tulle (*Cart. de Tulle*, n° 91).

Arnaud (Pierre), partant pour la croisade en 1170, fait un don à l'abbaye d'Obasine (*Cart. d'Obasine*, fol. 313).

Aubusson (Eborus d'), revenant de Jérusalem, tomba malade an Mont-Cassin, vers 1153 (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 47).

Aubusson (Renaud V, vicomte d') était à la croisade avec le roi Louis VII, en 1147; il a ses armes dans la salle des croisades à Versailles.

Aubusson (Wido ou Guy I d'), qui vivait en 1174 et 1194, fit le voyage de Jérusalem (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 48).

Aubusson (Renaud ou Reymond VI d') se croisa contre les Albigeois en 1225 (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 49).

Aubusson (Pierre d'), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean 1476, a ses armes dans la salle des croisades à Versailles.

Audebert, comte de la Marche, mourut à Constantinople en 1178 (*Nobil. Lim.*, III, p. 160).

Autier, sire de Villemonteix, partant pour la Terre-Sainte, vendit aux hospitaliers la seigneurie de Tortebesse (*Bull. Soc. de Tulle*, XIII, p. 252).

Autier (Guillaume) qui était à la croisade de 1248, a ses armes au Musée de Versailles.

Autier (Raoul), qui était à la croisade de 1248, a ses armes au Musée de Versailles.

Avalena (Gerald d'), voulant partir pour Jérusalem en 986, fait un don au monastère de Tulle (*Cart. de Tulle*, n° 46).

Beaupoil (Hervé de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Beaupoil (Geoffroy de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Bechade (Grégoire, mieux Gérald), du château de Lastour, a écrit l'histoire de la première croisade. Il est douteux s'il est allé en Palestine (Arbellot, *Bull. Soc. arch. Lim.*, XXIX, p. 44).

Bernard (Aimoin) part pour Jérusalem en 1088 (*Cart. d'Aureil*, fol. XLVII).

Bernard, du Dorat, fait le pèlerinage de Terre-Sainte vers 1160 avec Guy et Imbert de Blon (Arbellot, *Revue arch.*, p. 225).

Beynac (Pons de) était à la seconde croisade, entre 1145 et 1188 (*Cart. de Cadouin*); il a ses armes au Musée de Versailles.

Beynac (Adhémar de) était à la seconde croisade entre 1145 et 1188 (*Cart. de Cadouin*); il a ses armes au Musée de Versailles.

Blon (Guy de) fait le pèlerinage de Terre-Sainte, vers 1160 (*Revue arch.*, p. 225).

Blon (Imbert de) fait le pèlerinage de Terre-Sainte, vers 1160 (*Idem*).

Boisse (André de) était à la sixième croisade (*Nobil. Lim.*, I, 2e édition, p. 196).

Bonneval (Guillaume de), dont les armes sont au Musée de Versailles, était à la croisade de Saint-Louis en 1248 (*Nobil. Bas-Lim.*, p. 211).

Born (Guillaume de) alla à Jérusalem entre 1084 et 1091 (*Cart. de Tulle*, n° 119).

Bort. — Deux chevaliers de Bort prirent part à la quatrième croisade, et en revinrent en 1204 (*Généal. de Bort*).

Boysseulh (Giraud de) était à la troisième croisade, d'après une charte d'Acre de 1191 (*Nobil. Bas-Lim.*, p. 211).

Boysseulh (Raoul de) était à la croisade en 1240, d'après une charte d'Acre de cette année (*Nobil. Bas-Lim.*, p. 211).

Brachet (Guillaume) était à la septième croisade en 1270 (*Généal. Brachet*).

Bré (Bernard de) mourut en Terre-Sainte après 1100 (*Cart. de Vigeois*, charte LXXXVI).

Bré (Pierre Aimeric de) vers 1147 partit pour Jérusalem (*Cart. d'Uzerche*, charte CCCXVI).

Bré (Guy de) mourut à Laodicée vers 1102 (*Cart. d'Aureil*, fol. 49).

Bré (Guillaume de) était en Palestine en 1146 (*Cart. d'Uzerche*, chartes CCCXVI, CCCXXXIII).

Brétolie. Voir Chamborand.

Breuil (Guillaume du) fait une donation au monastère de Vigeois vers 1097 avant de partir pour Jérusalem (*Cart. de Vigeois*, charte CVII).

Breuil (Jourdan du) est à Laodicée en 1102 (*Cart. de Vigeois*, charte CXIII).

Brillac (Geoffroy de) était à Saint-Jean-d'Acre en 1191, où Elie de Noailles lui servait de caution (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 713).

Brosse (Roger de) était à la première croisade (Duval, *Esquisses march.*, p. 284). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Brucia (Fulcherius de) fait un don au monastère d'Aureil, l'année de son départ pour Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. LVI).

Brun (Aimeric) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem, vers 1150 (*Cart. d'Aureil*, fol. LXVI).

Bujaleuf (Guillaume de) mourut lorsqu'il était en route pour Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. XXVIII).

Cabrol (Geraldus) fait une donation au monastère de Tulle en en partant pour Jérusalem vers 1096 (*Cart. de Tulle*, n° 121).

Cabrol (Ramnulfus), frère du précédent, fait avec lui une donation au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem, vers 1096. (*Idem*).

Carbonnières (Hugues de) était à la première croisade de saint Louis, en 1248 (*Nobil. Lim.*). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Carreiras (Ademarus de) partit vers 1116, pour la croisade contre les Maures en Espagne, avec ses trois frères : Albertus, Doitranus et Wido (*Cart. de Vigeois*, charte CCXX).

Carreres (Amélius de), qui avait fait un don au monastère d'Aureil vers 1096, mourut en Terre-Sainte peu après 1100 (*Cart. d'Aureil*, fol. XXXIII).

Casa (Boson de la) partit pour l'expédition vers 1096 (*Cart. d'Aureil*, fol. XXXIII).

Casa (Rainaldus de la) partit en même temps que son frère Boson pour l'expédition de Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. XXXIII, XLVI).

Catardus (Adémar) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem vers 1140 (*Cart. d'Aureil*, fol. XIII).

Chabannais (Jourdan de) était à la prise de Jérusalem en 1099 (*Bul. Soc. arc. Lim.*, XXIX, p. 12). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Chabrol, chevalier limousin, accompagna à la première croisade de Saint-Louis, Hélie de Bourdeille qui, mourant devant Damiette, lui fit un legs dans son testament (*Lettre de M. le comte de Beauchesne*).

Chamant (Odo de Saint-), croisé en 1147, devint maréchal, puis bouteiller du royaume de Jérusalem, enfin grand maître du Temple (*Bull. Soc. de Tulle*, VII, p. 188, 516, 517).

Chamant (Gérard de Saint-) est à la troisième croisade en 1190 (*Bull. Soc. de Tulle*, VII, p. 517).

Chambon (Guillaume de). « Il paraît qu'il fut de la première croisade prêchée au concile de Clermont, en 1099 » (Joullietton, *Hist. de la Marche*, I, p. 381).

Chambon (Hugues de) était parti pour la croisade avec plusieurs feudataires de son père parmi lesquels se trouvait Pierre Luchapt (Joullietton, *Hist. de la Marche*, I, p. 382).

Chamborand (Hugues de Bretolie de) périt dans la deuxième croisade (Joullietton, *Hist. de la Marche*, II, p. 30).

Chameyrac (Geoffroy de) était à la sixième croisade (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Chassin (Guillaume de) était à la croisade de saint Louis d'après une charte de Damiette en 1249 (*Nobil. Bas-Lim.*, p. 211).

Châteaumeillant (Eudes de) était à la première croisade de saint Louis en 1250 (Testament de Marguerite de Châtelus. *Bull. Soc. de Guéret*, VI, p. 293).

Châteauneuf (Gaucelmus de), fit une donation avant de partir pour la Terre-Sainte 1239 (*Arch. Hte-Vienne*, D, 463).

Chati (Guidonis), revenant de Jérusalem, rapporte à Altaveau des reliques de la part d'Aimeric Brun (*Bull. Soc. arch. Lim.*, XXX, p. 204).

Chanac ou Chaunac (Bernard de) fait un don au monastère de Tulle entre 1060 et 1084, avant de partir pour Jérusalem (*Cart. de Tulle*, n° 32).

Chanac (Guillaume de) fait un don au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem en 1119 (*Cart. de Tulle*, n°s 28, 56).

Chanac (Gérard de) fait un don au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem en 1110 (*Cart. de Tulle*, n° 85).

Chanac (Jean de) est à la troisième croisade en 1190 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Chazarein était à la croisade (Poulbrières, *Dict. des paroisses*, art. Naves).

Comborn (Bernard, vicomte de) fait un don au monastère de Tulle avant de partir pour Jérusalem, le jour de la Pentecôte 1119 (*Cart. de Tulle*, n°s 269, 140).

Comborn (Guy de) vicomte de Limoges, mourut à Antioche en 1147 (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 403).

Comborn (Archambaud VI de) était à la troisième croisade en 1190 (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 404).

Condat (Gauthier de) partit pour Jérusalem entre 1114 et 1133 (*Cart. d'Uzerche*, n° 587).

Corn (Sancho de), d'une famille du Quercy établie en Limousin, était à la deuxième croisade en 1147 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Cosnac (Hélie de) était à Saint-Jean-d'Acre en 1191 (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 713).

Courteix (Etienne de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Coustin (Robert de) fait un emprunt dans la ville d'Acre en 1248, sous la garantie d'Alphonse de Poitiers (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 737).

Cozen (Gérard de) fait un don au monastère de Tulle vers 1090, en partant pour Jérusalem (*Cart. de Tulle*, n° 72).

Curemonte (Raymond de), voulant aller à la croisade, engage en 1096 la quatrième partie de l'église de Branceille aux moines de Tulle (*Cart. de Tulle*, n° 517).

David (Bernard de) fait un emprunt à Saint-Jean-d'Acre en 1250 (*Nobil. Lim.*, II, p. 39. Charte publiée par *L'Auvergne aux croisades*).

Dognon (Bernard du), del Domno, part pour Jérusalem avec son fils Fulcherius, en 1147 (*Cart. de Vigeois*, charte CCLXXXIV).

Dognon (Fulcherius du) part avec son père pour Jérusalem en 1147 (*Idem*).

Dupeyrat (Gui), chevalier du château de Limoges, était revenu de la croisade lorsqu'il testa le 8 des ides de mai 1286 (Legros, *Manuscrits*).

Durnais (Aimericus) part pour la croisade vers 1096 avec les deux suivants (*Cart. d'Uzerche*, n° 675).

Durnais (Bernard) fils d'Aimericus part pour la croisade vers 1096 (*Idem*).

Durnais (Aimericus), fils d'autre Aimericus, part avec lui pour la croisade en 1096 (*Idem*).

Esperuc (Archambaud d') est allé à la croisade entre 1111 et 1126 (Poulbrières, *Dict. des paroisses*, art. Donzenac).

Exupery (Guillaume de Saint) part pour la croisade vers 1249 (*Généal.*, p. 67, 69).

Eymeric, seigneur de Morthemart, avait accompagné Saint-Louis, il mourut et fut enterré dans une église près d'Acre (Thévet, *Cosmogr. univers.*, II, p. 527).

Fargue (G. de la) était à Antioche en 1156 (*Cart. du St-Sépulcre*).

Faucher (Pierre), clerc de Saint-Genest, fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem en 1096 (*Cart. d'Aureil*, fol. x).

Faucher (Pierre), à son retour de Jérusalem fait un don au monastère de Vigeois, entre 1165 et 1171 (*Cart. de Vigeois*, charte CCCXXXVIII).

Faydit (Gaucelm de), le troubadour, s'embarqua pour la troisième croisade à la suite de Richard Cœur de Lion (*Biog. des hommes illustres du Lim.*, p. 251).

Faydit (J. de) était à la sixième croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Ferrarii, fils de Gui Ferrarii, mourut dans l'expédition à Jérusalem... (*Cart. de l'Artige*, fol. LXXIV).

Foucaud (Gui) accompagna Saint-Louis en Terre-Sainte, revint avec lui, et testa en 1278 (*Nobil. Lim.*, II, p. 185).

Gaetas (Adémar de) fit un don, avec son frère, au monastère d'Uzerche, lorsqu'ils partirent la première fois pour la Terre-Sainte, vers 1097 (*Cart. d'Uzerche*, n° 519).

Gaetas (J... de) frère du précédent (*Idem*).

Gain (Adhémar de), dont les armes se trouvent dans la salle des croisades à Versailles (*Généal. Brachet*, p. 148).

Galterius (Stephanus) fait un don au monastère d'Uzerche, en partant pour Jérusalem, vers 1096 (*Cart. d'Uzerche*, n° 421).

Gausbertus (Pierre), en partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Aureil (*Cart. d'Aureil*, n° 453).

Gausbertus (Guillaume), frère du précédent, était en Palestine avec lui (*Cart. d'Aureil*, n° 453).

Georges (Pierre de Saint-) passa à Rhodes en 1310 et fut fait prisonnier par les Turcs (*Nobil. Lim.*, II, p. 303).

Gimel (Pierre de) se trouvait au camp de Joppé en 1252. Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles (De Poli, *Les Croisés de France*, et charte publiée par *L'Auvergne aux croisades*).

Goscelinus (Bernard) accompagnait Guillaume de Bujaleuf, qui mourut en route pour Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. XXVIII).

Gui, vicomte de Limoges. Voir : Comborn (Gui de).

Guitard (J. et Aimery) étaient à Antioche en 1156 (*Cart. du St-Sépulcre*), voir aussi Witardus.

Hélye (Hugues de Saint-) était à Antioche en 1156 (*Cart. du St-Sépulcre*).

L'Hermite. Il y a contestation entre les généalogistes pour savoir si la famille de Pierre l'Hermite, le prédicateur des croisades, et celle des de l'Hermite du Limousin, sont différents rameaux d'une même souche. Mais on trouve dans la généalogie des de l'Hermite du Limousin plusieurs chevaliers qui sont morts en Palestine. Leurs armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Jauniac (Bernard de) partit avec son frère pour la croisade en 1147 (*Cart. d'Aureil*, fol. XX).

Jauniac (Gérard de), frère de Bernard, partit avec lui pour la croisade en 1147 (*Idem*).

Jauniac (Pierre, de) chevalier, dont on faisait l'anniversaire à Solignac au XIIIe siècle, était allé en Palestine (*Nécrologe. Arch. hist.*, VI, p. 340).

Junien (Gérald de Saint-) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. xxx).

Lagonac (Etienne de) mourut en Palestine et quelques temps après ses fils firent un don au monastère d'Uzerche (*Cart. d'Uzerche*, n° 729).

Lambertie (Giraud de) était à Antioche en 1156 (*Cart. du St-Sépulcre*).

Lasteyrie (Pierre de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*). Il était à Acre avec plusieurs autres chevaliers limousins le 11 juin 1250 (Charte publiée dans l'*Auvergne aux croisades*).

Lastours (Gouffier de), un des chefs de la première croisade, est nommé plusieurs fois dans le *Cartulaire de Vigeois*, charte CLIV, CXC, etc. Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Lastours (Gui de) frère du précédent, mourut à Jérusalem (*Nobil. Lim.*, III, p. 41).

Lastours (Gui de), fils de Gérard et neveu de Gouffier, mourut aussi en Palestine (*Bull. Soc. arch. Lim.*, XXIX, p. 61).

Lastours. Voir Béchade, du château de Lastours.

Lavellus (Boson), partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Aureil (*Cart. d'Aureil*, fol. xxii).

Lemovicus (Pierre) était à Antioche en 1156 (*Cart. du St-Sépulcre*).

Lentilhac (Bertrand de) d'une famille de Quercy, établie ensuite en Limousin, était à la sixième croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Libballus (Bernard) mourut à la croisade vers 1096, après avoir fait un don au monastère d'Aureil, et son compagnon Boson de la Casa en porta la nouvelle à ce monastère (*Cart. d'Aureil*, fol. xxxiii).

Ligondes (Gui de) chevalier, était en Terre-Sainte avec Louis IX en 1248 (*Nobil. Lim.*, III, p. 357).

Lostanges (Guillaume de) était à la troisième croisade en 1190 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Lubersac (Geoffroy de) partit pour la croisade au commencement de 1204 (*Nobil. Lim.*, III, p. 612.) Ses armes sont à la salle des croisades, à Versailles.

Luchat (Pierre de) était à la première croisade (Joullietton, *Hist de la Marche*, I, p. 382).

Lusignan (Hugues IX de), comte de la Marche, meurt à Damiette en 1218 (*Nobil. Lim.*, III, p. 161).

Lusignan (Hugues X de), comte de la Marche, accompagna saint Louis à la croisade (*Nobil. Lim.*, III, p. 161, 164).

Lusignan (Hugues XI de), fils du précédent, mourut dans l'expédition d'Egypte en 1250 (*Récits de l'Hist. du Lim.*, p. 166).

Lusignan (Gui de) frère du précédent, alla le remplacer à sa mort (*Récits de l'hist du Lim.*, p. 166).

Lusignan (Hugues XII de) mourut à la seconde croisade de saint Louis, le 2 août 1270 (*Récits de l'Hist. du Lim.*, p. 166).

Magnac (Ithier de) périt dans les montagnes de Laodicée en 1147 (Michaud. *Hist. des croisades*, II, p. 198). Ses armes sont à la salle des croisades).

Magnac (Ithier de) accompagnait saint Louis en 1270 (Joinville, édition de Ducange). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Malafayde (Gérard de), partant pour Jérusalem, (*orationis causa*). fait un don à l'abbaye d'Uzerche (*Cart. d'Uzerche,* n° 52).

Malafayde (Géraud, *alias* Gérald de) se distingua au siège d'Antioche à la première croisade (*Nobil. Lim.,* IV, p. 297).

Malemort (Hélias de), partant pour Jérusalem vers 1096, fait un don au monastère d'Uzerche (*Cart. d'Uzerche,* n° 552).

Malemort (Garsias de), partant pour Jérusalem vers 1119, fait un don au monastère de Tulle. Il mourut en Palestine (*Cart. de Tulle,* n° 271).

Masgilier (Guillaume du) était à la croisade en 1248 (*Généal. Brémond d'Ars,* p. 202).

Méard (Hardouin de Saint-) était à la première croisade (*Nobil. Bas-Lim.*, p. 210).

Meirans (Bernard de), partant pour Jérusalem, fait une convention avec les religieux d'Aureil (*Cart. d'Aureil,* fol. XL).

Michel (Robert de Saint-), voulant partir pour Jérusalem, fait un don à l'abbaye d'Obasine en 1190 (*Cart. d'Obasine*).

Moleres (François Les), partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Aureil (*Cart. d'Aureil*, fol. XXX).

Moleres (Aimeric Les), frère du précédent, était à Jérusalem en... (*Idem*).

Montiers (François des), seigneur du Fraisse, était à la croisade avec saint Louis (*Nobil. Lim.*, IV, p. 424).

Monts (Gérald de) fait un don au monastère d'Aureil au moment de partir pour Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. VII).

Montagnac (Pierre-Bernard de) était à la première croisade en 1096 (*Hist. du diocèse de Tulle,* p. 383).

Montagnac (Renaud de) était à la croisade en 1250 (*Nobil. du Bas-Lim.*, p. 140).

Montagnac (Jean de) est à Acre le 11 juin 1250, (Charte publiée par l'*Auvergne aux croisades*).

Mortemart. Voir Eymeric de Mortemart.

Murat (Pierre de), voulant partir pour Jérusalem, fait un don au monastère de Tulle en 1109 (*Cart. de Tulle*, n° 167).

Murs (Guillaume de) partit pour Jérusalem, avec son frère qui suit, en 1099 ou 1100 (*Cart. d'Aureil*, fol. LVII).

Murs (Gausbert de) partit avec son frère en 1099 ou 1100 (*Cart. d'Aureil*, fol. LVII).

Nailhac (Philibert de), grand maître de l'ordre de Saint-Jean, 1396. Ses armes sont à la salle des croisades, à Versailles (*Nobil. Lim.*, III, p. 269).

Noailles (Pierre de) était à la première croisade ; avant de partir il fit don au monastère de Vigeois (Charte CCXI et *Cart. d'Uzerche*, n° 1289).

Noailles (Hélie de) sert de caution à Elie de Cosnac à Saint-Jean-d'Acre en 1191 (*Nobil. Lim.*, I, 2e édit., p. 713).

Noailles (Hugues de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386.

Orgnac (Chauser d') partit pour la croisade avec son frère vers 1188 (*Cart. d'Obasine*, fol. 320).

Orgnac (Gérald d') partit pour la croisade avec son frère ci-dessus, vers 1188 (*Cart. d'Obasine*, fol. 320).

Painnevaire (Jean), chevalier de l'hôtel du roi, qui en 1269 devait faire avec saint Louis, le voyage de Tunis (*Nobil. Lim.*, III, p. 314).

Périgord (P. de) était à Antioche en 1156 (*Cart. du St-Sépulcre*).

Périgord (Gui de), chevalier, qui mourut en Palestine (*Bul. Soc. arch. Lim.*, XXXIII, p. 141, 171, 266).

Perpezac (Hugues de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Peyrusse (Audoin de) accompagna saint Louis à la croisade (*Bul. Soc. de Brive*, VIII, p. 494. et *Cart. d'Uzerche*, n° 1074).

Pierrebuffière (Pierre de) était à Laodicée entre 1096 et 1103 (*Cart. de Vigeois*, charte CXIII).

Pierrebuffière (Audouin ou Gaucelin de) chevalier, neveu de Jean de Veyrac, évêque de Limoges, partit pour Jérusalem en 1218 (*Nobil. Lim.*, III, p. 328).

Pierrebuffière (Le sire de) mourut à l'assaut de Tunis en 1390 (*Nobil. Lim.*, III, p. 330).

Plas (Amblard de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Ponroi (Aimeric de), partant pour Jérusalem en 1096, fit plusieurs donations au monastère d'Aureil (*Cart. d'Aureil*, fol. XV, XXII. *Cart. d'Uzerche*, n° 1157).

Porcherie (Seguin de la), chevalier, partit pour Jérusalem au temps du roi saint Louis, après avoir fait une donation au monastère d'Obasine (*Cart. d'Obasine*). Il vivait en 1226 (*Nobil. Lim.*, III, p. 366).

Porcherie (Gaucelin-Bernard de la) fit le voyage de Jérusalem. Il vivait en 1171 (*Nobil. Lim.*, III, p. 365).

Rancon (Geoffroy de) partit pour la croisade en 1147 ; il fut chef de l'avant-garde de l'armée (*Bull. Soc. arch. Lim.*, XXIX, p. 61). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Raymond de Saint-Paul (Pierre), fait un don au monastère d'Aureil vers 1100, au moment de partir pour Jérusalem (*Cart. d'Aureil*, fol. v.

Ribière (Ithier de la), en partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Uzerche, vers 1096 (*Cart. d'Uzerche*, n° 686).

Riparia (Pierre de) fait le voyage de Jérusalem en ... (*Bull. Soc. arch. Lim.*, XXX, p. 205).

Roche (Guillaume de la) fit partie de la première croisade en 1096 (*Bull. Soc. arch. Lim.*, XXIX, p. 13).

Roche (Gérard de la) était à la deuxième croisade en 1147 (*Bull. Soc. de Tulle*, XIII, p. 39).

Rocheaymon. Deux chevaliers de ce nom sont indiqués par le *Dict. de la Marche*, p. 349, comme s'étant croisés en 1248.

Rochechouart (Aymeric IV de) était à la première croisade en 1096 (*Nobil. Lim.*, IV, p. 41.) Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Rochechouart (Aymeric de), fils du précédent, partit pour la croisade en 1145, fut blessé en route, s'arrêta à Constantinople, et revint mourir dans son pays (De La Porte, *Les gens de qualité en Basse-Marche*, p. 6).

Rochechouart (Aimeric de) fait son testament en 1283, au moment de passer la mer avec le roi de France (*Hist. de la maison de Rochechouart*, II, p. 285).

Rochechouart (Simon de), dans son testament de 1316, ordonne que, dans le cas où il ne pourrait faire le voyage d'outre-mer, Perrin d'Analhac, son neveu, soit armé chevalier pour le faire pour lui (*Hist. de la maison de Rochechouart*, II, p. 297).

Rochechouart (Louis de), évêque de Saintes, a laissé le *Journal d'un voyaye à Jérusalem en 1461*, édité par M. Coudert (Leroux, *La Primatie de Bourges*, p. 13).

Roffignac (Robert de) fait un don au monastère de Tulle au moment de partir pour Jérusalem, le 18 mai 1119 (*Cart. de Tulle*, n° 269).

Roffignac (Adémar de), voulant aller à Jérusalem, confirme au monastère de Tulle le don fait par Rainaud, son père, entre 1111 et 1150 (*Cart. de Tulle*, n° 175).

Roffignac de Bré (Bernard de), fils d'autre Bernard, voulant partir pour Jérusalem, fait un don à l'abbaye d'Uzerche entre 1114 et 1133 (*Cart. d'Uzerche*, n° 669).

Roux (Arnaud) partit pour Jérusalem vers 1147 (*Cart. d'Uzerche*, n° 943).

Royere (Olivier de) aurait fait partie de la première croisade (*Généal. manuscrite*) ; ce serait lui qui aurait importé dans notre province les premiers chevaux arabes dont est provenue la race dite des chevaux limousins (*Armorial du Périgord*, I, p. 436).

Sadran (Guillaume de) fait un don au monastère de Vigeois lorsqu'il se prépare à partir pour Jérusalem, entre 1031 et 1060 (*Cart. de Vigeois*, charte V).

Salagnac (Hugues de) fait un don au monastère d'Uzerche avant de partir pour Jérusalem (*Cart. d'Uzerche*, n° 759).

Ségur (Guillaume de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Ségur (Raymond de) était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 386).

Solerio (Hugues de) restitue une donation faite au monastère de Tulle, lorsqu'il fut sur le point de partir pour Jérusalem, en 1147 (*Cart. de Tulle*, n°s 382, 383).

Soudeille (Hélie de) part pour la troisième croisade en 1190 (*Bull. Soc. de Brive*, VIII, p. 389).

Teillol (Geoffroy de), partant pour Jérusalem, vers 1190, fait un don au monastère d'Uzerche (*Cart. d'Uzerche*, n°s 176, 1136).

Tournemire (Pierre de), voulant partir pour Jérusalem, fait un don au monastère de Tulle (Poulbrières, *Dict. des paroisses*, p. 467).

Treuil (Brunet du) fait un arrangement avec le monastère d'Aureil touchant son départ pour Jérusalem en 1140, et part quelque temps après (*Cart. d'Aureil*, fol. viii).

Turenne (Boson I de) fit le pèlerinage de Jérusalem en 1091 et y mourut. Il est père de Raymond Ier, qui suit (*Bull. Soc. de Tulle*, p. 75).

Turenne (Raymond I de), un des chefs de la première croisade, dans l'armée du comte de Toulouse (1096-1100). A son retour il fit une donation au monastère de Vigeois (*Cart. de Vigeois*, charte CVI)

Turenne (Raymond II de) fait partie de la troisième croisade, et meurt sous les murs de Saint-Jean d'Acre en 1191 (*Cart. de Beaulieu*, charte CXCIV).

Turenne (Raymond III de) était à la troisième croisade en 1190 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Turenne (Raymond IV de) partit pour Jérusalem le 17 février 1219 (*Nobil. Lim.*, IV, p. 227).

Turenne (Raymond V de) était à la croisade sous saint Louis en 1248 (*Nobil. Lim.*, IV, p. 229).

Vall de La Garde (Pierre de) part pour Jérusalem en 1113 (*Cart. de Tulle*, n° 449).

Valon (A... de), d'une famille de Quercy établie en Limousin, était à la croisade en 1248 (*Hist. du diocèse de Tulle*, p. 385).

Ventadour (Eble de) était à la croisade (*Cart. d'Obasine*, fol. 76). Ses armes sont dans la deuxième salle des croisades à Versailles. Il mourut en 1170, en revenant de Jérusalem (*Nobil. Lim.*, IV, p. 249).

Ventadour (Eble de), VIe du nom, partit en 1249 avec Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi saint Louis (*Nobil. Lim.*, IV, p. 251).

Ventadour (Eble de), VIIe du nom, partit avec saint Louis (*Nobil. Lim.*, IV. p. 253).

Veyrac (Jean de), évêque de Limoges, partit pour Jérusalem en 1217 et y mourut (*Bonaventure de St-Amable*, III, p. 542).

Veyrac (Raimond de) était en Terre-Sainte avec son frère, qui suit, en 1249 (*Arch. Hte-Vienne*, D. 1022).

Veyrac (Aniebrand de), frère de Raimond, était avec lui en Terre-Sainte en 1249 (*Arch. Hte-Vienne*. D. 1022).

Vigers (Albert), pendant le voyage de Jérusalem, entre 1096 et 1147, fait un don au monastère d'Uzerche (*Cart. d'Uzerche*, no 201).

Villelume (Guillaume de) était à la première croisade et à la prise de Jérusalem en 1099 (*Nobil. Lim.*, IV, p. 645).

Villelume (Hugues de) accompagna le roi Charles V au voyage d'outre-mer contre les infidèles (*Nobil. Lim.*, IV, p. 646).

Vizium (Pierre de) fait différentes donations au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem en 1096 (*Cart. d'Aureil*, fol. VI, LIII, LVI).

Vizium (Itier de) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem vers 1100 (*Cart. d'Aureil*, fol. XLVI).

Witardus de Tutela fait un don au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem en 1110 (*Cart. de Tulle*, no 558).

Cette liste ne doit pas être considérée comme complète et définitive, parce que je n'ai pas encore dépouillé complètement tous les Cartulaires de nos anciennes abbayes. Plusieurs dates n'y sont données qu'approximativement, cela vient de ce que les chartes qui les fournissent relatent seulement le nom du roi, de l'évêque du diocèse, et de l'abbé du monastère, sous lesquels elles ont été écrites. De nouvelles recherches permettront de préciser davantage.

A. LECLER.

LE PROCÈS LAFARGE

JUGÉ PAR DEUX JURISTES PRUSSIENS

L'affaire Lafarge appartient déjà à l'histoire; de toutes les causes célèbres du siècle, elle est une de celles qui ont le plus passionné l'opinion, soulevé le plus de controverses et dont le retentissement a été le plus grand en France et à l'étranger. Elle a dû sans doute cette renommée à la situation sociale de l'accusée, à la rare distinction de son esprit, peut-être aussi au mystère qui semblait entourer ses origines (1), non moins qu'aux circonstances si dramatiques du fait et à des débats extraordinairement mouvementés.

(1) Il est fait ici allusion à l'opinion assez répandue d'après laquelle Mme Lafarge descendait, par son aïeule maternelle, d'une race princière des plus illustres.

Marie Fortunée Cappelle, née à Paris le 15 janvier 1816, était la seconde fille d'Antoine Laurent baron Cappelle, lieutenant-colonel d'artillerie et de Caroline-Fortunée Collard ; elle épousa, comme l'on sait, le 12 août 1839, Charles Pouch-Lafarge, maître de forges au Glandier, commune de Beyssac (Corrèze), décédé le 14 janvier suivant et dont la mort tragique donna lieu à l'accusation d'empoisonnement contre sa femme. Marie Cappelle avait une sœur germaine mariée à M. Félix Deviolaine et deux autres sœurs issues du mariage en secondes noces de sa mère avec le baron Eugène de Cœhorn, qui fut député du Bas-Rhin.

Caroline-Fortunée Collard, mère de Mme Lafarge, née à Paris le 17 frimaire an V, était l'aînée des enfants de Jacques Collard et de Fortunée-Elisabeth-Hermine Compton, mariés en l'an IV au deuxième arrondissement de Paris. Elle avait un frère et deux sœurs dont une avait épousé un baron prussien, M. de Martens, et l'autre le baron Paul Garat.

Qu'était cette Hermine Compton ? Elevée pendant ses jeunes années en Angleterre, où elle n'était point née, à ce qu'il paraît, elle vint en l'année

En un temps où la presse était presque encore à ses débuts, si on la compare à ce qu'elle est devenue depuis, ce procès fit vraiment verser des flots d'encre, après avoir provoqué des flots de paroles et d'éloquence, et nombreux furent les écrits, comptes-rendus, commentaires ou mémoires auxquels il donna le jour.

Parmi ces écrits, il en est un qui se fait remarquer par son caractère d'originalité très particulier ; c'est une critique de la procédure et des débats de l'affaire Lafarge envisagés au point de vue du droit criminel prussien, avec discussion des faits et des témoignages et jugement porté par les auteurs sur la décision de la cour d'assises de Tulle.

L'ouvrage est loin d'être nouveau ; traduit en français, il parut à Paris en l'année 1841, c'est-à-dire bien peu de temps après la clôture du procès. L'édition allemande originale avait même suivi de très près le verdict. On a de bonnes raisons de penser que cet ouvrage, dû à la collaboration de deux hauts magistrats de Berlin, ne passa pas alors inaperçu et qu'il vint à point pour confirmer dans leurs convictions les partisans de l'innocence de Marie Cappelle. Mais bien qu'il ait dû, semble-t-il, pénétrer aussi en Limousin et attirer d'autant plus l'attention qu'on y était plus près du théâtre des

1776 ou 1777 à Paris, y fut présentée comme la fille d'un colonel anglais du nom de Compton et termina son éducation auprès de Mme de Genlis, dont elle passait pour la nièce ou la fille adoptive, en même temps qu'une autre jeune fille appelée Stéphanie-Caroline Sims, beaucoup plus connue sous le nom de Paméla.

Mme Lafarge dit dans ses *Mémoires* (§ 2) : « Ma grand'mère était fille d'un Anglais, le colonel Compton ; elle avait neuf ans et portait encore le deuil de son père, quand Dieu lui enleva sa mère. Mme de Genlis, gouvernante des enfants de M. le duc d'Orléans, fut la providence de la pauvre petite orpheline : elle l'accueillit à son arrivée en France et lui fit partager les leçons de sa royale élève Mlle d'Orléans.... »

Mais d'après des bruits de salon et certaines chroniques du temps, Hermine Compton et Paméla n'étaient rien moins que les filles naturelles de Mme de Genlis et du duc d'Orléans Philippe-Egalité.

On connait les relations étroites de cette femme célèbre avec la maison du duc et l'empire qu'elle y exerça si longtemps ; attachée dès 1770 à la personne de la duchesse en qualité de dame d'honneur, — elle avait alors vingt-quatre ans, — Stéphanie du Crest de Saint-Aubin, mariée à Charles Brûlart, comte de Sillery-Genlis, se fit nommer en 1777 gouvernante des deux filles jumelles de Philippe, alors duc de Chartres, et en 1782 *gouverneur* de ses trois fils dont l'un devait être plus tard le roi Louis-Philippe, choix fort singulier, qui malgré la liberté des allures de ces temps, ne laissa pas de causer quelque étonnement à la cour. La faveur et la confiance du duc, auxquelles ne répondaient pas du tout celles de la duchesse, pouvaient

événements, il peu paraître encore de quelque intérêt, à divers titres, de rappeler ou de signaler ce document assez caractéristique de l'état d'esprit et des sentiments des juristes allemands.

Au surplus, plus d'un demi siècle déjà s'est écoulé depuis le dénouement de cette cause célèbre, sans que l'oubli se soit fait sur elle ; le temps a bien à la vérité, ici comme en toutes choses, accompli son œuvre inéluctable, calmant les passions, atténuant l'ardeur des polémiques, au fur et à mesure que disparaissaient les uns après les autres tous les acteurs du drame ; mais encore de nos jours il advient que le nom de la trop fameuse héroïne du Glandier se trouve évoqué dans une chronique, dans un article de journal, et chaque fois son souvenir réveille un attrait de curiosité qui n'est pas éteint et je ne sais quel regain d'émotion ou désir de l'esprit de percer toutes les ténèbres et de dissiper tous les doutes.

Sous un autre aspect ce drame nous intéresse de très près, nous habitants de la région ! Ce sont les gorges sauvages du Glandier

s'expliquer par l'intelligence supérieure de Mme de Genlis et sa vocation pour les choses de l'éducation, secondées par son esprit d'intrigue et son ambition ; mais à ces raisons on en ajoutait une autre, les droits qu'elle s'était acquis antérieurement sur le cœur du duc.

Cette supposition n'était pas démentie par ce qu'on savait des mœurs légères et dissolues du prince, non plus que par la connaissance du caractère vrai de Mme de Genlis qui, sous sa pruderie officielle et les préceptes de morale dont elle faisait profession dans ses fonctions de gouvernante et dans ses œuvres, ne parvenait pas à cacher un goût très vif pour les plaisirs et un tempérament assez passionné.

On trouve des allusions plus que transparentes à ces relations et à la filiation qui en serait résultée, dans des chroniques contemporaines, telles que la *Correspondance inédite* de M. de Lescure aux dates des 19 janvier 1782 et 24 mai 1785, les mémoires inédits de la duchesse de Gontaut, sans parler de certains rapports de police de 1815 et de 1816.

Il faut y joindre les *Mémoires du marquis Georges de Clermont-Gallerande*, pour servir à l'histoire de la Révolution (*Paris*, 1826, 3 vol. in-8°) ; l'*Abrégé critique des mémoires de Mme de Genlis*, par M. de Sevelinges, ouvrage fort rare (*Paris*, 1826, in-8°), que nous signale un très aimable correspondant, en même temps qu'un passage assez significatif de la *Biographie des contemporains*, de Sainte-Beuve (*Paris*, 1836, tome II).

A consulter aussi Rabbe ; — Vieil de Boisjolin ; — le *Figaro*, n° du 25 août 1880 ; — l'*Evénement* des 29 août 1866 et jours suivants ; — les *Mémoires* de Talleyrand (I, 162, 5).

La question ne pouvait échapper de nos jours aux investigations des chercheurs. Un de ceux-ci, M. Charles Nauroy, auquel nous empruntons une grande partie des indications qui précèdent, a publié dans son journal *Le Curieux* (numéro du 15 novembre 1883), sous le titre : *Deux sœurs de*

qui l'ont vu naître, et de là il s'est déroulé, par étapes et à travers les péripéties que l'on sait, au palais de justice de Brive, puis dans le prétoire de Tulle, devant cette cour d'assises dont les débats interminables furent dirigés avec une véritable autorité par un conseiller de la cour de Limoges, originaire de cette ville, M. Barny. Limousins, du reste étaient la plupart des personnages, magistrats, experts ou témoins qui figurèrent dans ces mémorables assises. Parmi les noms des experts on retrouve, par exemple, celui de Dupuytren, pharmacien à Limoges et frère de l'illustre chirurgien. Limousins aussi ces jeunes et déjà brillants avocats qui assistaient dans sa défense Me Paillet, l'un des maîtres du barreau parisien de l'époque, Desmonts, Théodore Bac et Charles Lachaud, ce dernier encore à peine à l'aurore de sa carrière, préludant à la suite non interrompue de ses triomphes futurs par l'ardeur de son dévouement à la cause de l'accusée !

Louis-Philippe, un article aussi affirmatif que circonstancié, complété depuis par lui, avec nouveaux renseignements et généalogies des descendants de Mme de Genlis, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (XXXVIIe volume, numéro du 30 janvier 1898).

Les deux filles ainsi attribuées à Mme de Genlis, après avoir débuté dans la vie dans des conditions à peu près identiques, eurent une destinée fort différente : l'ainée, Paméla, se maria en premières noces avec lord Fitz Gérald, puis avec un consul du nom de Pitcairn, mena une existence fort accidentée et mourut à Paris en 1830 ; Moreau de Jonnés a parlé d'elle dans ses *Mémoires sur la Révolution française* (p. 652). Hermine Compton, qui épousa M. Collard, termina à Villers-Hellon, en 1822, une vie assez courte mais des plus calmes et des plus dignes.

A propos de cette origine, une obligeante communication de MM. Plantadis et René Fage nous permet de faire un assez curieux rapprochement.

Mme de Genlis résida pendant quelque temps dans la Corrèze, à Puy-Grolier, près d'Uzerche ; son séjour doit s'y placer quelques années avant la Révolution, et c'est là qu'elle composa un de ses romans, *Les châteaux d'Adèle et de Théodore*.

La petite ville d'Uzerche se trouve à proximité du Glandier ; c'est par Uzerche qu'il fallait alors nécessairement passer en venant de Paris, pour se rendre dans ce lieu d'un accès fort difficile ; Marie Cappelle y passa et y revint même plusieurs fois. C'est aussi à Uzerche qu'eut lieu une de ces scènes entre les époux qui, d'après l'accusation, révélaient le profond éloignement que celle-ci éprouvait pour son mari.

Si la chronique dit vrai, l'arrière petite-fille de Mme de Genlis ne tenait-elle pas d'elle, avec peut-être certains traits du caractère et du tempérament, ces facultés brillantes de l'esprit, ce charme séduisant et ce goût littéraire qui n'ont pas peu contribué à faire sa célébrité ? C. J.

Ce sont là peut-être des considérations suffisantes pour justifier cette notice concernant des faits ou des questions qui par leur date ou par leur nature paraissent tout d'abord s'éloigner un peu du cadre ordinaire des études historiques.

Le livre que nous analysons a pour titre exact : *Le Procès Lafarge examiné d'après la législation criminelle de Prusse*, et il a pour auteurs MM. J.-D.-H. Temme, conseiller à la cour criminelle à Berlin, ancien président au tribunal inquisitorial, et G.-A. Noërner, conseiller à la même cour et au tribunal de cette ville (1).

Publié d'abord à Berlin, il fut traduit en français sur la seconde édition, imprimé chez Paul Renouard et parut à la librairie Joubert en 1841 (2).

C'est un volume de 250 pages in-8°, précédé d'un avertissement très court des éditeurs français.

Ceux-ci jugeaient opportun d'informer les lecteurs qu'en consentant à reproduire le travail de MM. Temme et Noërner, et à répondre ainsi au désir des éditeurs Prussiens, ils l'avaient fait en raison du caractère que présentait ce travail comme étude de droit comparé, malgré les erreurs sur les faits et sur les personnes dans lesquelles l'éloignement des savants auteurs avait pu les entraîner.

L'avis n'était pas inutile à formuler : en parcourant en effet l'ouvrage des deux magistrats allemands, on n'est pas longtemps à s'apercevoir que ces derniers ne se sont pas bornés à faire œuvre de jurisconsultes et à comparer les deux législations, mais qu'ils sont allés beaucoup plus loin en se livrant à l'appréciation même des faits et à la discussion des preuves, comme de véritables juges pourraient le faire. On se trouve ainsi transporté par cette lecture du terrain du droit et de la procédure sur un autre plus mouvant et plus délicat, celui du fait, c'est-à-dire dans un domaine où la question de conviction relève surtout de la conscience. L'entreprise peut paraître assez hardie de la part de magistrats étrangers, assurément très expérimentés, mais qui se trouvant fort éloignés de la

(1) Ce livre n'est pas le seul qui ait été inspiré en Allemagne par le procès Lafarge. Un autre juriste, le professeur Luden d'Iéna, publia, dans les *Mélanges de Braw*, sur le même sujet, une dissertation dans laquelle il arrivait, paraît-il, aux mêmes conclusions que les deux magistrats de Berlin.

(2) L'édition française porte ces adresses : Berlin, Alexandre Demcker, libraire — Paris, Joubert, libraire, rue des Grès, 14 — Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, n° 5.

scène des événements, concevaient et exprimaient leur opinion d'après des comptes-rendus de journaux ou des écrits similaires plus ou moins fidèles (1).

Les auteurs résument avec beaucoup de précision dans leur préface et dès le début du livre, les résultats de leur examen et de leur étude sous la forme de deux propositions également nettes et catégoriques.

En premier lieu ils affirment que la comparaison du système criminaliste allemand et de celui en usage en France, est tout à l'avantage du premier. En France, disent-ils, ils n'existe pas, en dehors de certaines formes de procédure, de règles de droit fixes s'imposant à l'instruction du procès et à la décision des juges. Et ces juges, qui sont-ils? de simples citoyens, tirés pour la circonstance des rangs du peuple, ne sachant rien de l'instruction préalable, devant lesquels les débats consistent en une représentation aussi exacte que possible de toutes les circonstances du crime, et qui doivent juger, qui jugent d'après les impressions d'audience, mais avec toute l'incertitude ou l'arbitraire qui s'attache à des convictions qu'aucun principe, aucune loi ne règlemente. Le jury décide de la culpabilité avec une liberté absolue, sans autre contrôle que celui de sa propre conscience, sans avoir même à donner de motifs de sa décision.

En Allemagne, en Prusse, il n'en est pas ainsi ; dans ces pays l'instruction, le jugement sont confiés à des professionnels exercés, dont la mission est de rechercher la vérité et de prononcer en se conformant à des prescriptions légales, à des textes formels qu'ils ne peuvent enfreindre, et qui, de par leur système même, demeurent étrangers aux préventions et aux entraînements. Dans ce système, disent-ils, « c'est la loi qui prend immédiatement sur elle-même la garantie de la vérité, le juge ne fait que prononcer la conviction de la loi, c'est-à-dire une conviction étrangère ; sa propre conviction n'entre point en considération ; il faut donc que la preuve soit formellement apportée et fixée ».

Aussi les deux auteurs condamnent-ils l'institution du jury et laissent-ils échapper cette phrase un peu téméraire : « La France

(1) Les auteurs font connaître les matériaux dont ils se sont servis dans leur travail ; ce sont principalement : la *Gazette des tribunaux*, le *Journal des débats*, le *Constitutionnel* et la brochure intitulée : *Procès de Madame Lafarge*; relation complète (deuxième édition). *Paris*, *Pagnerre, éditeur*, 1840. Mais tout en estimant que ces documents dans leur ensemble présentaient des garanties sérieuses d'authenticité et d'impartialité, ils reconnaissent qu'ils n'ont pas eu sous leurs yeux de relations officielles du procès.

peut conserver le jury ; nous ne l'envions pas pour notre patrie Allemande, Prussienne ; loin de là, nous le repoussons ! »

Avec quelle hauteur dédaigneuse cette déclaration de principe était faite ! Hélas ! Les deux magistrats de Berlin ne se doutaient guère évidemment que peu d'années plus tard, après la Révolution de 1848, ce jury qu'ils repoussaient avec tant d'énergie serait adopté par leur pays, la Prusse, et ne tarderait pas beaucoup à devenir la juridiction commune à toute l'Allemagne !

La seconde affirmation des juristes prussiens n'est pas moins nette : si l'on eut suivi dans l'affaire de Madame Lafarge, observent-ils, les règles rigoureuses du droit criminel prussien, celle-ci n'eut pas pu être condamnée ; sa relaxance se fut imposée à des juges allemands, même avant la clôture de l'instruction, à plus forte raison avant celle des débats publics. En tous cas les preuves résultant des constatations matérielles et des témoignages oraux étaient trop insuffisantes pour entraîner une condamnation.

Et pour arriver à démontrer la justesse de ces conclusions, les auteurs font d'abord un exposé assez complet des faits, une narration qui emprunte un certain intérêt à la manière assez nouvelle dont ces faits sont présentés, puis ils se livrent à une longue et minutieuse discussion du procès. De cette discussion, savante à coup sûr, c'est la partie que l'on peut appeler technique, qui est surtout de nature à mériter l'attention des jurisconsultes ou des légistes ; elle procède de ce point de départ qu'en matière criminelle il est des règles de justice, de prudence et de raison qui, dans tous les pays civilisés dignes de ce nom, doivent présider à la recherche de la vérité, mais avec cette différence, qu'en Allemagne et spécialement en Prusse, ces règles ne sont pas seulement des obligations morales, mais qu'elles sont codifiées, formulées en des textes précis et rigoureux dont l'observation lie les juges eux-mêmes, au point qu'il ne leur est pas possible de les éluder.

Faisant alors au procès l'application de quelques-uns de ces textes, ils constatent, par exemple, qu'au début même de l'instruction, le transport des pièces de conviction, des organes de la victime et des autres objets destinés à être expertisés, fut opéré du Glandier à Brive avec une négligence, une imprévoyance qui était propre à faire naître plus tard des soupçons. La première expertise faite à Brive fut elle-même conduite avec beaucoup d'inexpérience et de légèreté ; toutes choses contraires, ajoutent les auteurs, à l'article 167 du Code Prussien, lequel prescrit des précautions impérieuses à observer dans de telles opérations. Si ces faits se fussent passés en Prusse, l'affaire eut dû s'arrêter là ! Aucune

cour allemande n'eut basé une accusation sur une pareille expertise, et c'est cependant ce qu'a fait la Cour de Limoges !...

Au cours des débats, devant la Cour d'assises de Tulle, il fallut procéder successivement à deux nouvelles expertises; l'une d'elles fut confiée à des hommes de l'art venus de Limoges, MM. Dupuytren et Dubois père et fils; celle-ci aboutit à des résultats presque négatifs. Devant cette constatation profitable à l'accusée, la prévention n'aurait peut-être pas dû passer outre; la cour ordonna cependant une dernière expérience confiée cette fois aux lumières du célèbre chimiste Orfila, qui se rendit à Tulle accompagné de deux de ses confrères beaucoup moins connus; Orfila trouva quelques traces d'arsenic dans certaines parties des restes de la victime; mais son rapport fut-il suffisamment concluant ? Non, d'après les deux magistrats de Berlin qui insinuent que le poison, si poison il y avait, aurait bien pu avoir été introduit après coup dans les organes transportés du Glandier à Brive avec le manque de précautions relevé plus haut.

Selon le Code criminel Allemand, en cas d'inculpation de crime d'empoisonnement, il faut, pour donner lieu à déclaration de culpabilité, qu'il soit prouvé que le défunt est mort après avoir pris du poison et qu'il soit certain ou du moins extrêmement probable que sa mort est résultée du poison qu'on lui a fait prendre.

Or, cette certitude, cette extrême probabilité ne ressortait pas, au dire des auteurs, des expertises ni des autres preuves produites au procès.

Cet aperçu comparatif du droit criminel Prussien, tel qu'il existait du moins à l'époque où a paru l'ouvrage dont nous parlons, semble bien fait de prime abord pour rallier à la thèse qu'il soutient, les esprits justement soucieux d'éviter avant tout les chances d'erreur dans les jugements criminels. Ce droit, qui puisait ses origines dans les institutions judiciaires de l'ancien régime, dans la vieille procédure inquisitoriale, paraîtra d'ailleurs assez conforme au génie propre du caractère allemand, caractère froid, méthodique, généralement porté aux formules scientifiques. Il est assurément beaucoup moins compatible avec le tempérament français, plus spontané, plus expansif, qui sacrifie à l'occasion la forme au fond et qui considère assez volontiers celle-là comme une entrave à la recherche de la vérité.

En tous cas ce droit positif et strict ne saurait guère s'accommoder avec l'institution du jury, cette magistrature populaire qui juge en fait, selon sa conscience et sans donner les raisons de ses verdicts. Entre les deux systèmes, celui des juges professionnels, procédant d'après des règles fixes, tenus de déduire les motifs de leurs con-

victions, et le jury souverain dans le domaine de l'appréciation des faits, il faut évidemment choisir. Or, en ce XIXe siècle, si profondément soumis à l'influence des idées démocratiques, la plupart des peuples civilisés se sont prononcés pour l'adoption de ce dernier qui est de plus en plus inséparable de leurs mœurs. Il faut donc bien que ces peuples l'acceptent avec la latitude qu'il comporte, avec ses coudées franches, en dépit de ses imperfections et de ses inconvénients.

Les juristes de Berlin en conviennent implicitement ; aussi font-ils ressortir avec plus de force la supériorité de leur justice Allemande sur celle de notre pays. Pour pouvoir bien apprécier le mérite de cette assertion, il conviendrait de savoir ce que cette justice devenait dans la pratique, et c'est là un point sur lequel nous manquons tout à fait de renseignements. Certes, la peinture qu'ils nous présentent de magistrats, offrant toutes les garanties professionnelles de moralité et de capacité, d'une expérience consommée, obligés, de par les prescriptions de leur code, de ne rien laisser au hasard, à l'ignorance, aux préventions ou aux entraînements du métier ou des circonstances, cela parait se rapprocher de la perfection, mais la perfection est-elle de ce monde ? Les institutions réputées les meilleures ne garantissent pas toujours les hommes les plus sages et les plus avisés des faiblesses et des défaillances inhérentes à la nature humaine. Et l'on tombe parfois dans l'erreur que l'on voulait éviter, en dépit des préceptes du code et de la raison.

Nos juges allemands si corrects en théorie, si impeccables, nous fournissent eux-mêmes une preuve assez saisissante de cette défaillance par la façon dont ils apprécient de fort loin des débats judiciaires auxquels ils n'ont pas assisté, dont ils jugent une information et un verdict qu'ils n'ont connus que par des comptes-rendus de la presse, plus ou moins exacts, mais qui même exacts ne sauraient rendre la physionomie vraie des audiences. Aussi sévères pour les témoins que pour les experts, ils incriminent à distance et avec un empressement manifeste les dépositions des témoins entendus à charge, les tenant à peu près toutes pour suspectes, tandis que les témoignages favorables à l'accusée trouvent facilement créance à leurs yeux.

En réalité, cette discussion n'est qu'un long réquisitoire contre la justice française et son fonctionnement, contre les magistrats, les jurés et leurs auxiliaires de tous rangs et de toutes sortes. Si les auteurs y rendent quelque hommage à la prudence et à la solidité avec lesquelles ces longs débats furent dirigés par M. le président Barny, en revanche ils se montrent fort durs pour l'avocat

général chargé de l'accusation, auquel ils reprochent sa légèreté et sa crédulité, et ce penchant à dramatiser et à passionner le débat, disposition trop habituelle, ajoutent-ils, chez les magistrats des parquets en France.

En tout cela les deux magistrats de Berlin paraissent avoir quelque peu outrepassé les règles de la prudence : qui veut trop prouver, ne prouve souvent rien ! Si à l'époque de sa publication, leur étude curieuse et remarquable d'ailleurs à d'autres point de vue, était de nature à frapper l'attention et à influencer les esprits indécis ou troublés dans le sens favorable à l'accusée, il faut reconnaître qu'elle ne jette sur l'affaire aucune lumière nouvelle et qu'elle ne saurait guère modifier à cette heure les impressions ou les sentiments de ceux qui la lisent (1).

Le livre se terminait par ce souhait final et fort légitime : « Puisse le temps éclaircir le mystère, qui, après le jugement, obscurcit encore le crime et les procédures auxquelles il a donné lieu ! »

Mais le temps n'a point apporté d'éclaircissements nouveaux ; et si des doutes ont continué à subsister dans une partie de l'opinion, du moins rien n'est venu depuis démontrer l'erreur judiciaire qui aurait été commise par les magistrats et les jurés de Tulle.

De ces pages ressort une autre impression qu'il n'est pas indifférent de noter : on y est frappé en effet de la haute opinion que les deux jurisconsultes prussiens concevaient alors de leurs institutions et de leur pratique judiciaires et par contre du dédain peu dissimulé qu'ils manifestaient pour celles de notre pays. L'orgueil allemand s'affirme dans cette lecture avec toute sa force et tout son éclat. Depuis, cet orgueil n'a fait que grandir ; mais à cette époque ne faisait-il pas fausse route, puisque peu d'années après, à la suite du mouvement réformiste et libéral de 1848, la Prusse abandonnait son ancienne législation criminelle pour nous emprunter ce jury si décrié, si dédaigné ? Et ce n'était pas là un emprunt de circonstance, momentané, car il s'est étendu successivement à toute l'Allemagne où le jury est devenu la juridiction commune,

(1) Il convient cependant de reconnaître l'influence exercée par la dissertation de MM. Temme et Noërner sur certains écrits, même postérieurs, publiés en France.

Ainsi le *Dictionnaire de Larousse* (v° affaire Lafarge) cite l'ouvrage, en reproduit même quelques passages, s'associe aux conclusions des auteurs en même temps qu'à leurs critiques dirigées contre la conduite de l'affaire et contre les procédés de la justice française en cette circonstance.

normale pour toutes les causes du grand criminel, avec des règles de composition, d'organisation et de fonctionnement à peu près analogues à celles de notre jury.

L'influence des idées françaises s'est fait sentir là sans nul doute comme en d'autres domaines des choses de l'esprit ou des institutions. La France n'a peut être pas, plus que de raison, de motifs d'en tirer vanité, mais l'orgueil allemand n'en aurait pas moins quelque franchise à le reconnaître.

Camille JOUHANNEAUD.

LES TAPISSERIES MARCHOISES

EN PÉRIGORD

Les manufactures de tapisserie de la Marche devaient naturellement chercher leurs débouchés principaux dans les provinces voisines du centre et du midi de la France.

Dès le XIVe siècle, leurs produits étaient déjà appréciés en Périgord et faisaient l'ornement des châteaux de la haute noblesse provinciale.

La plus ancienne mention de tapisseries que nous y connaissions nous est fournie par l'inventaire dressé à Montignac, au mois d'août 1400, lors de la prise de possession de la comté de Périgord au nom du duc d'Orléans.

Ce document relate, en effet, qu'il se trouvait dans la salle du château « deux draps de tapisserie, l'un pourtrait du *Roy Alexandre*, et l'autre de la *Roe de fortune* ».

Il n'est point surprenant que les premières tapisseries soient rencontrées dans la maison comtale de Périgord, car les Talleyrand se montrèrent toujours amis et protecteurs des arts et des lettres.

Ce n'est guère qu'à partir du XVIe siècle que l'on constate authentiquement l'existence dans la Marche de deux ateliers se faisant concurrence. Si Aubusson sembla à l'origine avoir été particulièrement la ville commerçante, Felletin paraît avoir été le centre manufacturier. A cette époque, leurs ouvrages similaires arrivent avec une certaine abondance dans le Périgord et principalement dans sa capitale.

La ville de Périgueux mettait une sorte de fierté à les exposer lors des visites princières qu'elle recevait. Lorsque, nouvellement nommé gouverneur du duché de Guyenne, Henri d'Albret, roi de Navarre, comte de Périgord et vicomte de Limoges, fit à Périgueux son entrée solennelle, le 10 janvier 1529, ses yeux purent se reposer de toutes parts sur des tapisseries tendues sur son passage. « Toutes les rues où il passoit, — disent les livres mémoriaux de l'hôtel de ville, — estoient richement et curieusement tapissées ».

Les tapisseries étaient alors aussi, dans les grandes solennités religieuses, la plus magnifique décoration des églises, où elles formaient une très importante partie du mobilier.

L'église abbatiale de Saint-Front était dans ce cas ; mais ses précieuses tentures devinrent la proie des huguenots, lorsqu'ils occupèrent Périgueux de 1575 à 1581. Notre basilique fut si complètement dévalisée par eux que, selon les termes employés par Chilhaud des Fieux, le libérateur de la ville, « on n'y laissa que les murailles toutes nues et dépouillées » ; et notre grand patriote ajoute : « les ornements sacerdotaux de drap d'or et d'argent, d'un inestimable prix, furent pillés, comme aussi les tapisseries riches et fort antiques ».

Lorsque les bandes calvinistes, conduites par le cadet de Chantérac et les capitaines de Piles et Pardaillan le jeune, s'abattirent sur Aubeterre, elles firent subir un sort pareil à l'église de Saint-Sauveur. L'information faite le 16 novembre 1562, à la requête du chapitre d'Aubeterre, nous fait connaître l'état des objets disparus, parmi lesquels figuraient « six grandes piesses de tapisseries fort belles pour le chœur, et trois autres petites piesses pour mettre sur les polpitres, et les tiroient quand on disoit l'Evangile et l'épitre, vallant selon ledit commun prix et estimation la somme de trois cens livres ».

On sait que par suite du pillage des protestants et des révolutionnaires, les tapisseries ont disparu de presque toutes nos églises. C'est à peine si l'on peut en citer quelques morceaux capables de rappeler ces scènes de la vie des saints qui étaient à la fois pour nos pères un sujet d'admiration et d'édification.

Il faut suivre nos principaux châteaux si l'on tient à dresser un catalogue exact des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin répandues dans le Périgord.

C'est à Montréal, paroisse d'Issac, que nous apparaît une des premières collections de tapisseries. Elle nous est révélée par l'inventaire qui y fut fait, le 4 octobre 1569, après la mort de François de Pontbriant, gouverneur et sénéchal du Limousin, seigneur de Montréal et en partie du Chapdeuil et de Verteillac.

La situation de ce personnage en Limousin lui avait sans doute permis de renouveler les tentures de son château ; car, à côté de tapisseries vieilles et usées, comme les représentations des *Neuf Preux* et du *Roi Josué* et les neuf pièces de la salle « où sont les armoiries de Pontbriant et Flamarens », on remarque des pièces neuves telles que l'*Histoire de Joseph* (huit petites ou grandes), les *Neuf Preux* (sept pièces), une pièce « où est l'*Histoire d'Hollopherne et dame Judith* », une seconde pièce des « *Neuf Preux du roi Artus* servant de courtine », et cinq autres grandes et une petite « à grands personnages » (1).

Nous passons ensuite au château de Lanmary, paroisse d'Antonne. C'est Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire et de Lanmary, qui rédige elle-même, le 25 octobre 1595, l'état descriptif de son mobilier. Nous y relevons : neuf pièces de tapisseries vieilles où est figurée « une chasse à fort grands personnages » ; — neuf autres « à menuz feuillages avec bêtes sauvages » ; — neuf autres « représentant l'*Histoire de David* » ; — un tour de lit de Felletin ; — une vieille tapisserie « ayant les armes my-partie desdits feu sieur et dame de Coutures » ; — et deux séries à grands personnages, de neuf pièces chacune « représentant l'*Histoire de Judith* », avec observation que les pièces de l'une d'elles étaient à demi-usées (2).

Il résulte de la double énumération qui précède que si l'histoire de l'héroïne de Béthulie frappait beaucoup l'imagination de nos ancêtres, l'histoire des neuf preux du roi Artus n'était pas moins recherchée par eux. Mgr Barbier de Montault a consacré à ce dernier sujet une étude intéressante (3).

C'est l'époque où notre collègue limousin, M. Cyprien Pérathon, si compétent en la matière qui nous occupe, a signalé l'association formée entre les sieurs Jean Garreau et Jean Bouchon en vue du transport en Périgord ou en Gascogne de « deux charges de tapisserie montant à 293 écus, consistant en deux chambres (tentures) et trente un ciels de lit » (1596). (4).

Au siècle suivant, l'emploi des tapisseries comme décoration des habitations se généralise chez nous.

(1) *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, XVIII, p. 370 et 432.

(2) *Ibid.*, VIII, p. 343-345.

(3) *La tapisserie marchoise des Neuf Preux à Saint-Maixent (Deux-Sèvres)*, 1894.

(4) *Essai de catalogue descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin*. Limoges, Ve H. Ducourtieux, 1891, in-8.

Les tapissiers de la haute et basse Marche trouvent, surtout à Périgueux, dans la petite noblesse, la magistrature et la haute bourgeoisie l'accueil le plus empressé. Nous avons pris la copie, aux archives départementales de la Dordogne, d'un certain nombre de marchés conclus avec les principaux industriels d'Aubusson et de Felletin. Nous en relaterons ici quelques-uns.

Le 3 avril 1621, c'est le maire de notre ville natale, Martial d'Alesme, conseiller du roi, juge criminel de la sénéchaussée, qui traite avec Pierre Blanchonnet, marchand tapissier d'Aubusson, pour la garniture de la grand'salle de sa maison, à raison de six livres l'aune : il lui paie un acompte en attendant la livraison du travail, fixée au 1er juin suivant.

Le 1er juin 1629, il est imité par Jean de Chancel, seigneur de La Chalupie et de Genébrières, pour lequel Léonard de La Mazure, marchand tapissier de Felletin, s'engage à faire « une tante de tapisserie pour garnir la grand chambre qui est à la première étage de sa maison », donnant sur la rue du Greffe. Celui-ci devra reproduire la scène de chasse, qu'il a déjà représentée avec succès chez François de Bordes, conseiller en la cour présidiale, avec mêmes façon, laine et étoffe, au prix de sept livres dix sols tournois l'aune de Paris en carré. Le prix de ce travail fut soldé le 4 février 1630 par dame Honorette de Chalup, tante de M. de La Chalupie, veuve d'Antoine de Lestang, président en la cour du parlement de Toulouse et auteur d'ouvrages recherchés.

Ce Léonard de La Mazure fit un assez long séjour à Périgueux, où plusieurs maisons se disputèrent cet artiste fort en vogue. Dans le même temps où la présidente de Lestang gratifiait son neveu d'une belle tenture, il fournissait à Jean de Salleton, receveur des tailles, une suite des *Amours de Gombaud et de Massée* (1).

Cette tapisserie fit aussi des envieux ; car, le 8 février 1630, Jean Chevalier, sieur de Cablanc, élu pour le roi au pays du Périgord, commandait à La Mazure, pour la saint Jean prochaine, semblable tenture représentant les *Amours de Gombaud et de Massée*, destinée à garnir la salle haute de la maison noble de Cablanc, dans la banlieue de Périgueux, de même fabrique et de pareilles laines et étoffes, au prix de six livres dix sols l'aune de Paris au carré (2).

(1) On prétend que Molière possédait une semblable tenture, où Gombaut, Macée et toute la noce étaient représentés en costumes de Louis XII à François Ier, sur une longueur de près de cinq mètres. Voir la brochure de M. Gariel : *Tapisseries représentant les amours de Gombaut et de Macée*, 1863, in-8°, avec une planche.

(2) *Livre de raison de la famille Chevalier de Cablanc.*

Afin de donner à nos lecteurs une idée de ces marchés, nous publions à la suite de notre mémoire le texte du prix-fait intervenu l'année suivante, devant Me Magot, notaire royal, entre Jean de Saint-Astier et les Tixier, tapissiers de Felletin, au sujet de la décoration de son château des Bories, paroisse d'Antonne ; nous y ajouterons les deux actes cités plus haut, reçus par le même notaire pour MM. d'Alesme et de Chancel.

La plus célèbre tapisserie de cette période était celle de l'*Aigle*. Elle appartenait à Philibert de Brandon, évêque de notre diocèse de 1648 à 1652. Avant d'entrer dans les ordres, ce prélat, alors conseiller au parlement de Paris, avait été marié à Mlle de Ligny, nièce du chancelier Séguier, dont il eut un fils Antoine de Brandon, seigneur du Laureau, capitaine au régiment des gardes du roi.

La tenture de l'*Aigle* devait figurer quelque scène de chasse, comme nous l'a assuré M. Pérathon, qui connaît deux tapisseries d'Aubusson (l'une au château de Bonlieu, l'autre au musée de Guéret) où l'on voit, dans un paysage, un aigle tenant dans ses serres et enlevant un lièvre ou un lapin.

L'histoire de cette tapisserie fit assez de bruit dans son temps pour que nous en fassions ici une mention spéciale.

Après la mort de l'évêque, décédé hors de son diocèse, M. du Laureau, son fils, poursuivit devant la cour de la sénéchaussée du Périgord l'adjudication de cette pièce remarquable sur la mise à prix de 2,200 livres. Elle fut adjugée, par appointement rendu par M. de Ferrières, lieutenant criminel, le 6 juin 1654, moyennant caution, au sieur Pierre de Robie, valet de chambre d'Antoine d'Aydie, vicomte de Ribérac, qui la céda à son maître : ce dernier en décora la salle de son château de Montagrier.

Il mourut sans avoir payé le prix de la tapisserie. Sa veuve, Renée-Antoinette de Gruel, dame de Lonzac et Feuillet, « craignant que l'âme dud. feu seigneur vicomte ne fut intéressée quant à ce, par le fort respect et amitié qu'elle a pour la mémoire de son cher époux, desirant y pourvoir », mais ne sachant où trouver les héritiers de M. Brandon, se disposait à employer en œuvres pies la somme de 2,200 livres, lorsqu'elle apprit que le chapitre cathédral de Périgueux était resté créancier de l'hérédité de l'évêque. Bien que la prescription fut acquise, elle proposa aux chanoines de leur payer la dite somme, à la condition qu'ils l'emploiraient en achat d'ornements pour leur église, sauf à garantir la dite dame contre toutes recherches éventuelles de la part des héritiers de Brandon.

Le syndic du chapitre accepta le paiement de cette somme à valoir sur celles que le prélat défunt devait à cause de la chapelle

épiscopale que tout évêque doit au chapitre à son entrée. Acte fut passé de cet accord le 12 juin 1700 (1). La vicomtesse de Ribérac s'obligea a verser les 2,200 livres dans un délai de deux ans sans intérêts, et le syndic prit, au nom du chapitre, l'engagement de les employer jusqu'à due concurrence en l'achat d'ornements « les plus riches et les plus précieux que faire se pourra pour l'usage de lad. église », où à la réparation de ses orgues, ainsi qu'il en serait justifié. Le chapitre ratifia le traité, et Mme d'Aydie garda la tapisserie de *l'Aigle*.

Il arrivait parfois que les grandes familles faisaient représenter par le tapissier les portraits des aïeux le plus recommandables, comme firent les Salignac au château de Fénelon, paroisse de Sainte-Mondane.

L'inventaire dressé, en juin 1663, après la mort de Pons de Salignac, mentionne, dans la grand'salle du château « diverses pièces de tapisserie à personnages fort antiques, rapiécées en quelques endroits, laquelle tapisserie est tendue et près du plancher, et sur icelle tapisserie autour de la dicte salle il y a trante trois portraicts à mi-corps représentant des illustres, entre lesquels il y en a deux, l'un représentant feu Bertrand de Salignac, ambassadeur, et feu Jean de Salignac » (2).

Dans la chambre du seigneur de Fénelon, on remarque, en outre, « une tenture de cinq pièces de tapisserie représentant l'*Histoire d'Absalon* ». En passant, signalons, dans la cuisine, le fer à gauffres où sont empreintes les armes de la maison de Salignac (3).

Un autre inventaire, fait au mois d'octobre 1678 par Me Feytaud, notaire royal, après la mort de Jean de Fayolle, seigneur de Tocane, relate d'intéressantes tapisseries : au château de Fayolle, « une tenture de huit pièces de tapisserie de haute lisse en personnage à demy-uzée », et « six pièces de tapisserie à verdures fort vieilles et déchirées », et, au château du Chapdeuil, « huit pièces de tapisserie de haute lisse représentant l'*Histoire de Judiq* » et « sur une table onze pièces de tapisseries représentant l'*Histoire de Sallomond* », déclarées « estre de la tapisserie de la salle de Fayolle ».

(1) Archives de la Dordogne : minutes de Me Grandrieu, notaire royal à Périgueux.

(2) Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre, puis en Espagne, mort à Bordeaux le 13 août 1599 à l'âge de 75 ans ; — et Jean de Salignac, seigneur de Fénelon, son neveu, défenseur de Sarlat contre le vicomte de Turenne en 1587, tué à Domme par les religionnaires, le 6 novembre de l'année suivante, n'étant âgé que de 30 ans.

(3) *Bulletin du bouquiniste*, 1869, p. 211-219.

C'est ainsi que les procès-verbaux d'inventaire sont une des sources les plus abondantes pour l'histoire des tapisseries. Malheureusement elles y sont mentionnées d'ordinaire d'une façon trop succincte et, pour la plupart, les sujets n'en sont pas indiqués (1) et la marque de fabrique pas davantage.

(1) A cet égard, nous pouvons citer quelques inventaires :

Le premier, dressé au mois de septembre 1685 par Me Lagorce, notaire royal, au château de La Cousse, paroisse de Coulaures, après la mort de Charles de Lestrade. On y remarque : dans la salle basse, une « pièce d'une tapisserie appelée Autelisse, composée de sept pantes presque neuves » ; la chambre « jaune » tapissée d'une « tapisserie appelée Vergame » ; ailleurs, « six pièces de tapisserie appelée Autelisse en fil simple », et dans la chambre de la tour, une « tapisserie autour appelée Vergame usée »). (*Bibliothèque de Périgueux*).

Dans l'inventaire que fit le 20 septembre 1723, le marquis de La Douze au château et prieuré de La Faye, paroisse de Léguillac-de-Lauche, après la mort de son frère Pierre d'Abzac, abbé commandataire, il est fait mention de « quatre piesses de tapisserie de Bergame fort uzées et six piesses d'authelisse aussy fort uzées ». (*Ibid.*)

L'inventaire fait les 11 mai 1762 et jours suivants par Me Moyrand, notaire royal, au château de Laxion, paroisse de Corgnac, après le décès de Charles de Chapt de Rastignac, nous révèle, comme le suivant, de nombreuses tapisseries : dans la salle, « six piesses de tapisserie d'Aubusson à plusieurs personnages, qui ont paru mauvaises et fort uzées et trouées en plusieurs endroits » ; dans une chambre contiguë, « six piesses de tapisserie d'Aubusson en verdure, qui ont paru à demi-uzées » ; ailleurs, quatre autres « piesses de tapisserie commune d'Aubusson en verdure assez bonnes » ; « six dessus entiers de fauteuil de tapisserie d'Aubusson fort jaune et à fleurs », « six piesses de tapisserie d'Aubusson en verdure anciennes », et un fauteuil « couvert d'une tapisserie d'Aubusson en assez bon état. » (Communication de M. F.-G. de Bellussière).

Enfin, l'inventaire dressé en mai 1776 par Me Cellerier, notaire royal, à Saint-Germain-du-Salembre, après la mort d'Arnaud Annet, comte de La Baume-Forsac, fournit aussi de vagues indications : autour du salon du château, « sont six pièces de tapisserie fort mauvaises en personnages fort anciennes » ; la chambre « grise » est « entourée de quatre pièces de vieilles tapisseries en personnages et anciennes » ; même ornementation pour la « salle » ; et dans la chambre du bout de la salle, « six pièces de vieilles tapisseries fort anciennes et en personnages ». La chambre « de Madame » était « tapissée tout autour appelée à fil simple, composée de neuf », et la salle « la plus haute », garnie « tout autour d'une tapisserie de vergame à demy usée ». (*Bibliothèque de Périgueux*).

Nous pourrions citer d'autres inventaires, mais les mentions s'y ressemblent : il semble, comme on peut le voir dans les extraits qui précèdent, que les tapisseries inventoriées sont toutes dans un mauvais état de conservation.

Après les actes notariés et les papiers domestiques, les registres de l'état-civil peuvent servir parfois aussi à révéler le passage de tapissiers marchois dans notre province. C'est ainsi que le registre de la paroisse de Saint-Front à Périgueux relate, à la date du 13 juillet 1674, l'enterrement de Joseph Mouny, maître tapissier.

Les tapissiers résidaient de longs mois à Périgueux, d'où ils rayonnaient dans la campagne, comme cet Antoine Maignat, d'une famille connue à Aubusson, qui avait son logement dans la paroisse Saint-Silain. On trouve ce maître tapissier, en juillet 1696, dans la paroisse de Cherval, raccommodant les tapisseries du château du Bourbet. Notre collègue, M. Gendraud, a publié le marché passé le 10 de ce mois entre celui-ci et Jean de Lageard, seigneur de Cherval, pour la réparation de neuf pièces de tapisserie représentant l'*Histoire de Joseph* et neuf autres pièces de verdures (1).

Notre zélé collègue M. R. Drouault, nous a signalé un acte relevé par lui dans les minutes de Me Lapeyronnie, notaire à Saint-Pardoux-la-Rivière, à la date du 15 novembre de la même année, constatant la remise par M. d'Abzac de Mézières à Catherine des Cars, veuve de Jacques d'Abzac, baron de Saint-Pardoux, de l'ameublement qu'elle occupait au château de Villars, paroisse dudit Saint-Pardoux. Dans le mobilier remis figuraient « huit tentes de tapisserie où sont représentées les femmes illustres ».

Dans son *Catalogue*, M. Pérathon cite parmi les tapisseries du Périgord datant du XVIIe siècle : les tentures du château de Rossignol appartenant à notre président, M. de Roumejoux, relatives à l'*Histoire de Pâris et d'Hélène*, et celles du château de Fayolle, relatives au *siège de Troie*.

Pour les premières, il a été reconnu depuis qu'elles sont d'origine et de fabrique flamandes, comme celles du château de Vaugoubert, dans la paroisse de Quinsac (2). Une obligeante communication de M. le marquis de Fayolle nous permet de compléter ici la mention des tapisseries de son château de Fayolle, où il possède un certain nombre de pièces de verdures ainsi que plusieurs panneaux représentant des triomphes avec les noms des vertus ou des vices symbolisés par des femmes. On y remarque surtout six grandes pièces de l'*Histoire de Télémaque*, portant la marque d'Aubusson, de même que douze fauteuils et un canapé, et deux autres meubles, fauteuil et canapé, d'un joli dessin et bon coloris, représentant des fables de La Fontaine.

(2) *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XX, p. 405.

(1) L'abbé Chessac : *Une tapisserie flamande à Vaugoubert en Périgord*, Bergerac, Maury, 1888, in-8°.

Parmi les tapisseries que M. Pérathon reporte au siècle suivant, nous relevons : au château de Badefol-d'Ans, cinq panneaux d'Aubusson, consistant en verdures, paysages, châteaux et oiseaux, aux armes de Larmandie ; — deux pièces encore chez notre collègue M. le marquis de Fayolle, dont l'une est signée et datée : Vitrac, 1750 ; — à Sarlat, chez M. le comte de Gérard, sept pièces représentant *David et Saül*, et sept autres, le *Triomphe de Mardochée* ; — enfin, chez notre collègue M. Barrailler, procureur général à Agen, les *Adieux de Télémaque et d'Idoménée*, par un Vitrac.

Nous devons rappeler ici les tapisseries d'Aubusson qui entouraient de trois côtés le château de Nanthiat, embelli par les soins de la fille de la belle Aïssé et du chevalier d'Aydie, Céline Leblond, mariée avec le dernier représentant de la famille seigneuriale des Jaubert. Ces tapisseries formaient cinq panneaux, dont le propriétaire actuel de Nanthiat, M. Devars, — qui les détient encore, — a bien voulu nous indiquer les sujets. Le premier représente *Constantin apercevant dans les cieux ce signe : « Signo vinci »* ; le second et le cinquième, *Coriolan à la tête des Volsques venant mettre le siège devant Rome, en est empêché par sa mère et sa femme, à genoux, tenant les enfants par la main* ; le troisième, *Cléopatre, en costume de reine, devant Antoine entouré de sa cour* ; et le dernier, *Persée, sur son cheval Pégase, tenant à la main la tête de Méduse, délivre Andromède attachée à un rocher*. Ces panneaux, encadrés d'une bordure de fleurs, de fruits et d'oiseaux, portent sur un fragment de parchemin la date de 1730.

Quelques années plus tard, suivant les traditions artistiques de sa famille, Jean-Charles de Talleyrand-Périgord, comte de Grignols, marquis d'Excideuil, baron de Mareuil et prince de Chalais, commandait aussi d'importantes tapisseries pour ses châteaux du Périgord et de l'Angoumois. Nous avons trouvé une quittance de la somme de 795 livres, que lui donna le s^r^ Dorliez, tapissier d'Aubusson, pour final paiement de la tapisserie que celui-ci lui avait livrée (4 juillet 1742).

A ces tapisseries du siècle dernier ajoutons celles que possédait le château de Rochemorin, paroisse de Saint-Front-d'Alemps. L'inventaire dressé le 7 février 1747 par les héritiers de Gaston d'Amelin, nous y montre « sept pièces de tapisserie, dont quelqu'une gatée par les rats, deux couvertes d'équipages couleur rouge ».

Les dossiers de procédure peuvent fournir à leur tour d'utiles indications sur les tapissiers. Les archives judiciaires nous apprennent notamment qu'en 1748, Pierre Coullondon vint d'Aubusson à Périgueux pour y suivre un procès contre Pierre-François de La

Romagière, seigneur de la Fillolie près Thiviers, comte de Roncessi et baron de Fontaine en Angoumois, avec lequel il avait sans doute des difficultés au sujet des conditions non tenues de quelque marché.

C'est ce même Coullondon que Jean-Sicaire de Bonneau devait charger de l'ornementation de son château de La Jarte, paroisse de Trélissac. Un livre de raison, gracieusement communiqué par M. Armand de Siorac, nous a transmis le détail du marché intervenu à cet effet avec ce maître tapissier, qui livra sept pièces destinées à garnir la salle de La Jarte, mesurant ensemble « 19 aunes 1/4 tapisserie double broché », au prix de 17 livres l'aune, le tout s'élevant à 328 livres, payables en deux pactes, le premier à la foire de mars et l'autre à celle d'octobre. Ce règlement se fit le 24 octobre 1759. M. de Bonneau ayant payé par anticipation, le sr Coullondon lui donna par dessus le marché un tapis d'une valeur de six livres.

Vers la même époque, Michel Collas, marchand tapissier de Felletin, parcourait le Périgord où il s'était créé une nombreuse clientèle. On a conservé son carnet de voyages, qui contient la mention des ouvrages exécutés par lui dans le Sarladais, de 1747 à 1759. En voici l'unumération :

Une verdure, pour M. Gouller, notaire à Sarlat ; — onze tapisseries à faire pour le curé de Graulejac, à raison de neuf livres l'aune carrée; — sept verdures, bordure à couronne et à cadre jaune, pour M. de Chenat, à Sarlat ; — deux verdures pour M. Fenet, de Sarlat ; — cinq pour M. Chenat, de Sarlat, à commander à Lacrocq, maître tapissier de Felletin ; — deux tentures, du prix de 486 livres, pour M. le prieur de Saint-Veau, proche Sarlat ; — une pièce, avec bordure à la romaine, noire, sans cadre, pour M. Masset, chanoine de Sarlat ; — et cinq tapisseries en filet double (laine fine), pour M. du Celon, proche Sarlat.

Le *Journal* personnel d'un membre de la même famille, Antoine Collas, tapissier rentrayeur de Felletin, permet de constater aussi chez nous l'existence d'un certain nombre de tapisseries de la Marche.

Rappelons enfin qu'au siècle dernier le château de Bourdeilles se distinguait par l'importance de sa collection. L'inventaire dressé après la mort de Jean de Bertin, baron de Bourdeilles, maître des requêtes honoraire, décédé à Paris le 4 août 1754 dans son hôtel de la rue de Seine, constate que le salon dudit château était garni d'une ancienne tapisserie représentant *Constantin le Grand partageant le monde entre ses trois enfants;* d'une tapisserie d'Aubusson toute neuve représentant les *Victoires d'Alexandre* en quatre pièces ;

de six pièces de tapisserie d'Aubusson en verdure; quatre autres à grands personnages et six petites aux armes de Bertin. La chambre du baron contenait l'*Histoire de Joseph,* que nous avons déjà trouvée au Bourbet; une autre, la *Conquête de la Toison d'or* en personnages extrêmement multipliés, et, ailleurs, nombre de tapisseries sans titre (1).

En terminant cet aperçu des tapisseries marchoises en Périgord en 1789, nous devons rappeler les pertes que l'art eut à subir pendant la Révolution. Les tapisseries ne furent pas plus épargnées que les trésors de nos archives. Ainsi, lors de l'expulsion des bénédictins de Brantôme, un inventaire fut dressé par la municipalité les 14 et 15 décembre 1790 de tout ce qui se trouva dans l'abbaye à la merci des spoliateurs: nous y relevons la mention de « quatre pièces neuves de tapisseries d'Aubusson, représentant la Vierge, saint Joseph et la naissance de N.-S.; six autres pièces de tapisseries très vieilles et usées »; dans la chapelle de Notre-Dame « trois pièces de vieilles tapisseries », et dans le couvent « quatre grands chassis neufs en peuplier, destinés à des tapisseries qui ont été transportées chez M. de Puycontaud » (2).

Ces quelques notes suffiront pour prouver combien nos pères ont su goûter l'art délicat des artistes de la Marche. On ne peut citer aucune famille aisée qui n'ait mis une sorte d'amour-propre à employer leur talent à la décoration de sa maison. Leurs beaux ouvrages n'ont survécu qu'en très petit nombre à l'action destructive du temps et des hommes. Si d'aventure dans une vente publique est signalée quelqu'une de ces tentures, si fort à la mode autrefois, nous pouvons constater combien elles sont encore ardemment recherchées. De toutes parts se pressent les amateurs pour pousser les enchères à des prix très élevés. C'est ainsi que trop souvent, hélas ! nous avons le regret de voir se disperser au loin les restes du riche ameublement de nos vieilles demeures périgourdines.

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

(1) Archives de la Dordogne : B. 505 (layette).

(2) L'abbé PRADIER, *Visite aux monuments de Brantôme et Glane dans son histoire*, p. 144-146.

APPENDICE

I

Vente de tapisseries par Pierre Blanchonnet, marchand d'Aubusson, à M. Martial d'Alesmes, maire de Périgueux (1)

Cejourd'huy troyziesme d'apvril mil six centz vingt un après midy en la ville de Périgueux ès maison de Mr Me Martial d'Alesmes, conseiller du roy, juge magistrat criminel en la présente seneschaussée et maire de la présent ville,

Par devant moy notaire royal soubs signé et présents les tesmoins bas nommés, a esté présent Pierre Blanchonnet, marchand tapissier, habitant de la ville d'Aubusson en la Basse-Marche, à illec réallement et de faict heu et receu dud. sieur d'Alesmes, y présent et desbourssant, quarante pistoles d'or valant pièce sept livres, six sols, et ce pour l'avance de la tapisserie qui sera nécessaire pour la garniture de la grand salle dud. sieur d'Alesmes en la maison qu'il faict sa demeure ; et sera tenu led. sieur de prendre lad. tapisserie, pourveu qu'elle soict bonne et marchande à raison de six livres l'aulne, lorsqu'il la lui rendra qui sera le premier de juin prochain venant ; et a led. Blanchonnet laissé aud. sieur d'Alesmes neuf pièces pour lad. tapisserie contenant soixante-neuf aulnes, troys quarts au mesme prix que dessus, dont led. sieur s'est contenté et a promis que lorsque led. Blanchonnet lui aura achevé de garnir lad. salle ils viendront à compte du tout, et led. sieur lors dud. compte luy payera ce en quoi il se trouvera relicataire envers led. Blanchonnet. Et pour tout ce que dessus fere et tenir les parties ont obligé et ypotecqué tous et chascuns leurs biens présentz et advenir. A quoy fere et tenir sont esté condampnés soubz le scel royal en présence de Me Jehan Magot, commis au greffe présidial de la pnt seneschaussée, et Léonard de Lagardelle, me menuisier, habitants de lad. ville, led. Lagardelle n'a signé, et les autres ont signé.

Signé : Dalesme ; Blanchonnet, contractant ; Magot, pt et Magot, notaire royal.

(1) Ce document, relatif à Pierre Blanchonnet, d'Aubusson (1621), a d'autant plus de valeur que ce nom est cité pour la première fois. M. Cyprien Pérathon, qui s'est fait comme on sait l'historien de la tapisserie dans la Marche, ne parle de ce marchand ni dans les notices parues aux tomes I et XII du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, ni dans son livre sur *Aubusson*, ni enfin dans le *Catalogue* des anciens tapissiers d'Aubusson et de Felletin, inséré dans le tome XLIII dudit *Bulletin*. Il cite les familles Blanchet, Blanquet, Blanchon, mais pas celle de Blanchonnet, qui cependant pourrait être la même que Blanchon, comme on fait Jeantonnet de Jeanton. (Note de M. P. Ducourtieux).

II

Vente de tapisseries par Léonard de La Mazure, de Felletin, à Jean de Chancel, de Périgueux

Cejourd'hui premier de juin mil six centz vingt et neuf, après midy, en la ville de Périgueux et maison de Jehan Chancel, s^r de Genebrières, bourgeois de la p^nt ville (1), pardevant moy notaire royal soubz signé et présent les tesmoins bas nommés, ont esté présents led. s^r de Genebrières, habitant de lad. p^nt ville, d'une part, et Léonard de La Mazure, marchand tapissier, habitant de la ville de Feletin, en la Marche, d'autre, entre lesquelles parties a été convenu ce qui s'ensuit : sçavoir que led. de La Mazure faira aud. s^r de Genebrières une tante de tapisserie pour garnir la grand chambre qui est à la première estage de la p^nt maison qui vise dans la grand rue appelée du Greffe, dans laquelle tapisserie y aura représentée la chasse qui est représentée dans la tapisserie de Monsr de Bordes, conseiller en la cour présidiale de la p^nt ville, qui est tendue en la p^nt ville dans la maison dud. s^r de Bordes, et laquelle tapisserie sera faicte de la mesme fabrique et façon et de pareilles laines et estophe que celle dud. s^r de Bordes, et ce moyennant le prix et somme de 7 livres, 10 sols tournois l'aulne de Paris en carré, laquelle led. La Mazure sera tenu de rendre aud. s^r de Genebrières dans le jour et feste de s^t Michel Arcange prochaine veuant, à peine tous despens, domages et intérêts. Et pour avance de laquelle tapisserie led. s^r de Genebrières a bailhé et payé aud. de La Mazure la somme de 60 livres tournois en pièces de seize sols et autre bonne monnoye faisant la somme de 60 livres par led. de La Mazure prinse et retirée en notre présence dont s'en est contanté, et lorsque led. de La Mazure rendra aud. s^r de Genebrières lad. tante de tapisserie en la mesme forme que dict est led. s^r luy bailyera et payera à mesme temps le surplus de la somme qui se treuvera monter la tapisserie aux susd. peynes. Et pour ce faire lesd. parties ont obligé et ypotécqué tous et chascuns leurs biens p^nts et advenir et ont renoncé à toutes exceptions et deffenses aux présentes contraires moyennant serment par eulx faict, à quoy fere, de leur consentement, sont esté condempnés soubs le scel royal, en présences de Me Antoine Roudier, praticien, et François Malhot, m^e brodeur, habitant de la p^nt ville, qui ont signé avec les parties.

Signé : De Chancel, contractant susd. ; De La Mazure, contractant ; François Malhot, présent ; Roudier, et Magot, notaire royal.

(1) Jean de Chancel, seigneur de La Chalupie et de Génébrières, dont la mère Anne de Chalup était sœur de la présidente de Lestang. Il était cousin du poète Lagrange-Chancel.

Et advenant le quatrième de febvrier mil six cent trente, après midy en lad. ville mesme lieu et pardevant comme dessus a esté p^nt^ led. s^r^ de Genebrières, lequel a dict et déclairé avoir esté satisfaict de lad. tapisserie et icelle avoir reçue suivant lesd. susd. clauses et conventions contenues au contract dont s'en contante, comme pareillement led. de La Mazure a dict aussi avoir esté payé et satisfait entièrement de tout ce que lesd. tapisseries se sont trouvées monter à la mesme raison qu'il est dict par led. contract, et ce des deniers propres et particuliers de la dame de Lestang, tante dud. s^r^. Dont led. s^r^ de La Mazure s'est contanté et en a quitté et quitte tant led. s^r^ de Genebrières que lad. dame de Lestang. Dont et du tout a esté faict acte pour servir de quittance. En présence de Mes Geraud Gourdon et Guillhaume Lacoste, praticiens, habitans de lad. p^nt^ ville qui ont signé avec les parties.

Signé : De Chancel, pour avoir payé des deniers de Madame la présidante De Lestang, ma tante ; De Lamazure ; Gourdon, p^nt^ ; Lacoste, p^nt^ et Magot, notaire royal.

III

Marché pour les tapisseries du château des Bories, paroisse d'Antonne.

Cejourd'hui dernier de janvier mil six cents trente un avant midy en la ville de Périgueux et maison où habite Jehan de Saint-Astier, seigneur des Bories, Sarlhac et autres places, pardevant moy notaire royal soubz signé et p^nts^ les tesmoins bas nommés. Ont esté p^nts^ : Guilhaume Laserre, m^e^ apoticaire de la ville de Pheletin en la Haulte-Marche, et Noel Tixier, fils de sieur Jacques Tixier, marchand tapissier, habitant de lad. ville de Pheletin, associé avec led. Laserre, led. Noel Tixier faisant pour et au nom dud. Jacques, son père, ensemble led. Laserre, auquel ils promettent de faire ratiffier et entretenir ces p^ntes^ quand requis de besoin sera à peyne de tous despens, dommages et interest, lesquels aud. nom ont entreprins de fere et garnir aud. seigneur des Bories et y habitant, y p^nt^ stipulant et acceptant, sçavoir est la tapisserie de la salle haulte et chambre estant au costé dicelle, ensemble le cabinet du chasteau dud. lieu des Bories en la forme que sensuit. Premièrement, la tante de lad. salle haulte y aura représentée dans icelle l'histoire des prophettes, et pour la chambre et cabinet de pieces de pot à fleur à fonds blanc et ce moyennant les prix et somme sçavoir, de chascune aulne des prophettes la somme de treize livres tournois et l'aulne desd. pots à fleurs la somme de neuf livres tournois, le tout aulnage de Lion en quarré. Et laquelle bezoigne lesd. Laserre et Tixier seront tenus comme ils ont promis d'avoir faict aud. seigneur des Bories, sçavoir, celle des pots à fleurs pour lad. chambre et cabinet dans le jour et feste de

saint Jehan Baptiste et celle desd. prophettes pour garnir lad. salle dans le jour et feste de Noël et ce tout prochainement venant un pacte ne cessant pour l'autre a peyne de tous despens, dommages et intérêts, et à mesmes peynes led. seigneur sera tenu de bailler et payer aud. Laserre et Tixier la somme a quoy se treuvera monter lad. tapisserie tant desd. pots à fleurs que desd. prophettes à la mesme raison de treize livres tournois l'aulne en quarré desd. prophettes et neuf livres tournois l'aulne en quarré desd. pots à fleurs argent comptant à proportion qu'il recepvra lesd. tapisseries. Et pour arres de lad. bezoigne lesd. Laserre et Tixier aud. nom ont laissé aud. seigneur des Bories une pièce de lad. tapisserie de pot à fleurs qu'il luy avoient faict pour la monstre dicelle qn'il a prinse et retirée pour la leur représenter lorsqu'ils luy dellivreront lesd. deux tantes de pots de fleurs pour estre mesurées avec les autres pour recepvoir tant d'icelle que des autres qu'ils dellivreront aud. seigneur leur payant argent comptant qui sera aud. jour de feste de saint Jehan Baptiste prochain venant comme dict est, toute laquelle bezoigne lesd. vendeurs seront tenus de la fere fere bonne et marchande. Et à l'entretenement de ce que dessus lesd. parties ont obligé et ypotecqué tous et chascuns leurs biens p^nts^ et advenir et ont renoncé à toutes exceptions et deffances aux p^ntes^ contraires moyennant serment par eulx faict. A quoi fere ont esté de leur consentement condampnés soubz le scel royal en présence de Mes Guilhaume Blondeau et Guilhaume Lacoste, praticiens, habitants de la p^nte^ ville, qui ont signé avec les parties.

Signé : Les Bories, contractant ; La Serre ; Tissier ; Lacoste, p^nt^ ; Blondeau, p^nt^ et Magot, notaire royal.

A la mort du dernier marquis de Saint-Astier, en 1891, les tapisseries exécutées par les Tixier n'ont pas été retrouvées. Elles avaient été remplacées par plusieurs autres ; quelques-unes ont été partagées par moitié entre les héritiers : Madame de Bray, née Toucheboeuf de Beaumont, d'une part, et Mme de Boulancy et le marquis d'Escayrac, d'autre part, les autres ont été vendues aux enchères. M. Baraillier s'est rendu adjudicataire de deux pièces représentant l'une *Le retour d'Ulysse à son foyer*, l'autre la *Conquête de la toison d'or*, signée : Vitrac, M. R., d'Aubusson.

Les seules tapisseries de valeur des Bories représentaient des fables de La Fontaine ; elles valent une vingtaine de mille francs, et ornent aujourd'hui le grand salon du château légué par le marquis de Saint-Astier au comte de Paris.

D.-D.

LA SYMBOLIQUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-JUST

Il paraît aujourd'hui acquis que beaucoup d'architectes du moyen âge animèrent la pierre en recherchant dans la structure des églises qu'ils édifièrent les conditions de l'organisme humain ; de là l'origine du transept dans la plupart de nos cathédrales, parmi lesquelles ont peut citer en première ligne celles de Chartres, de Paris, d'Amiens, de Reims, de Laon, de Limoges.

Ces églises avec leur transept représentent l'image du Christ sur la croix, et cette image est plus accentuée à certaines églises qu'à d'autres.

Ainsi, à Chartres, la déviation systématique de l'axe de l'église imite l'attitude du corps du Christ affaissé sur le bois du supplice.

Il paraît que cette inflexion se remarque également à Saint-Ouen de Rouen, à Saint-Jean de Poitiers, à Tours, à Reims.

Nos architectes du moyen âge ne se sont pas bornés seulement à animer la pierre de nos cathédrales, ils ont étendu leur idée aux petites églises même, ainsi : une tentative de ce genre a eu lieu à l'église abbatiale de Preuilly-sur-Claise, en Touraine. Le sanctuaire de cet édifice a l'attitude d'un corps qui se tend de biais, qui s'éploie tout d'un côté et s'incline. — Le chœur a l'aspect ballant d'une tête. — Le corps remue avec le déplacement voulu de l'axe, dont la courbe commence dès la première travée et se développe à travers la nef, le chœur et l'abside.

Une autre tentative de ce genre est à ma connaissance.

Elle a été pratiquée dans la Haute-Vienne, à l'église de Saint-Just, récemment restaurée par moi sous l'administration de feu M. Brigueil.

De même qu'à l'église de Preuilly-sur-Claise, le chœur a l'aspect d'une tête ballante. La travée de la nef la plus rapprochée du chœur représente le corps du Christ, et le bas de cette nef en représente les jambes qui se rapprochent au pied de l'édifice autant que les nécessités de la construction ont pu le permettre.

ÉGLISE DE SAINT-JUST (HAUTE-VIENNE)

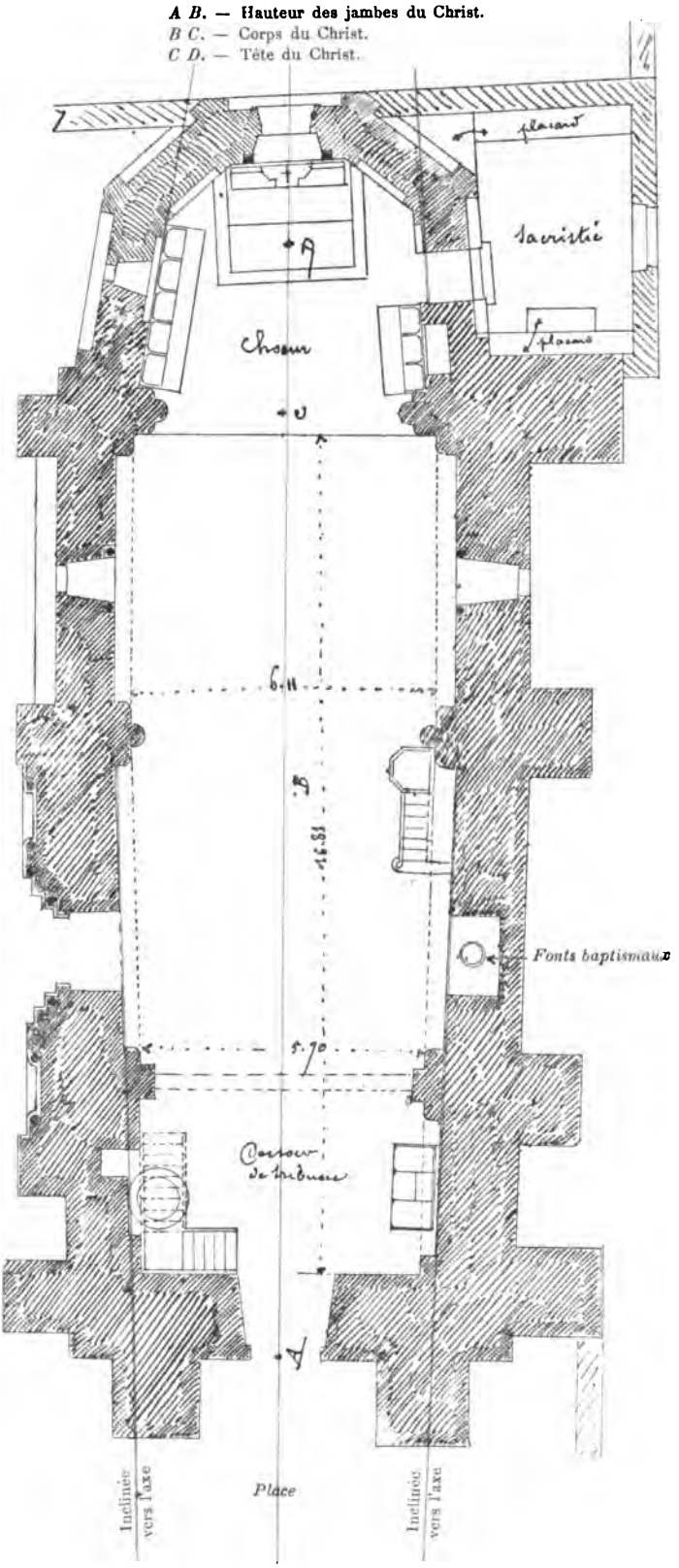

Plan dressé par M. E. Wottling.

Je crois devoir répondre d'avance à l'objection suivante qu'on pourrait peut-être me faire au sujet de ces irrégularités de plan : *ces irrégularités proviennent d'erreurs faites par les ouvriers dans les mesures prises par eux pendant le cours des travaux.* — Cette objection serait vraie si les différences de cotes étaient insignifiantes, de quelques centimètres seulement ; mais il n'en est pas ainsi : la largeur de la nef qui est de $6^m,11$ au droit de la chaire n'est plus que de $5^m,70$ au droit de la tribune, c'est-à-dire à $6^m,80$ plus loin, soit une différence énorme de $0^m,41$. — En second lieu l'angle que forme la paroi de gauche du chœur avec l'axe de la baie du fond de ce dernier diffère d'une façon très sensible de l'angle que forme la paroi de droite du susdit chœur avec l'axe précité.

Je crois que ces différences ont été voulues, préméditées, et qu'elles ne sont pas le résultat d'erreurs commises par les ouvriers.

Quant à l'absence du transept dont est dépourvue cette église, le manque de ressources a pu en être la cause, ou la proximité du pré voisin le long duquel on a aligné plus ou moins bien l'une des deux faces latérales de l'édifice ; l'emprise de la partie droite du transept ayant pu paraître gênante au propriétaire du pré, on aura dû renoncer naturellement à la partie de gauche.

L'église date de l'époque de la transition

Elle avait été voûtée autrefois en berceau ogival, et quand un beau jour on avait remarqué que cette voûte construite en moëllons de très forte épaisseur menaçait, par ses poussées, les murs latéraux qui la supportaient, on la démolit pour la remplacer par un plafond en bois que j'ai fait disparaître il y a deux ans, pour revenir à la voûte primitive et à ses arcs doubleaux. Il est vrai de dire que la voûte n'a pas été refaite en moëllons, mais en briques creuses, de $0^m,11$ d'épaisseur. Cette nouvelle voûte, quoique de construction légère, n'est pas moins solide et ne diminue la résistance des murs que d'une façon inappréciable.

La vieille charpente de cet édifice est belle à tous égards, et remarquable par sa simplicité.

Le dessin ci-joint complète le présent mémoire.

E. WOTTLING.

Limoges, le 2 février 1898.

L'ABBÉ RICHARD

Richard (François) naquit à Limoges en 1730. Il était fils de Joseph Richard et de Pétronille Benoist, habitants la paroisse de Saint-Michel-des-Lions (1). Dès sa jeunesse, son ardeur pour l'étude et un goût naissant pour la poésie le firent distinguer parmi ses condisciples.

Vers la fin de ses études et avant qu'il entrât au séminaire de Limoges, il était fort recherché des familles de la ville, qui désiraient le charger de l'instruction de leurs enfants. M. F. Alluaud, dans son *Essai historique sur M. Juge de Saint-Martin*, nous dit que ce dernier avait des goûts qui faisaient prévoir qu'un jour il serait un agronome célèbre, puis il ajoute : « Le choix heureux d'un précepteur qui aimait beaucoup l'agriculture, du spirituel abbé Richard, si connu des Limousins par ses charmantes poésies patoises, contribua peut-être aussi à fortifier son inclination pour ce premier des arts. L'élève fut digne du maître » (2).

Entré au séminaire de Limoges pour y suivre le cour des études théologiques, il reçut la tonsure dans la chapelle de ce séminaire le 13 mars 1756, samedi des Quatre-Temps du carême, puis les ordres mineurs le 12 juin de la même année, samedi des Quatre Temps de la Pentecôte. Un an après, le 4 juin 1757, il recevait le sous-diaconat, et le diaconat le 11 mars 1758. Son ordination à la

(1) Archives de l'Evêché. — Registre des ordinations. — Dans les délibérations du chapitre d'Eymoutiers, il est appelé François-Alexis.

(2) *Essai historique sur M. Juge de Saint-Martin*, lu à la Société d'agriculture de Limoges, par M. F. Alluaud, en 1825.

prêtrise eut lieu, toujours dans la chapelle du séminaire, le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte, 20 mai.

L'abbé Richard fut d'abord vicaire à Roussac (1). J'ai trouvé sa signature comme tel sur les registres de Roussac, et sur ceux de Saint-Symphorien, paroisse voisine, où il allait rendre quelques services, depuis 1759 jusqu'en 1761. Il fut nommé vicaire à Veyrac cette année même et y était lorsque Mgr d'Argentré fit la visite de la paroisse en 1762. Un peu plus tard il était vicaire à Saint-Jean-Ligoure. M. de Verneilh-Puyrazeau, nous dit en effet vers 1775 : « Le vicaire de Saint-Jean-Ligoure était cet aimable abbé Richard qui a fait de si jolies chansons en patois limousin (2). »

Dans ces différents postes, il remplit les fonctions du saint ministère avec un zèle digne d'éloge. L'irréprochable régularité de sa conduite, l'estime que lui attiraient les qualités de son esprit et de son cœur, autant que l'étendue des connaissances qu'il avait acquises, le désignèrent pour occuper la place de principal du collège d'Eymoutiers. Ce collège que l'on travaillait alors à fonder dans cette ville, jeta sous sa direction un éclat dont il n'a plus brillé depuis.

C'était une œuvre bien nécessaire qui fut soutenue par plusieurs familles de la paroisse, mais dont on doit la fondation à M. de La Bachellerie-du-Theil, curé de cette ville et à M. Pierre de La Bachellerie, prêtre de la Mission, ancien prieur de Nontron, décédé à Limoges le 17 novembre 1780. Le journal de l'époque nous dit de ce dernier : « M. Bachellerie naquit à Eymoutiers en 1700, d'une famille honorable. Il fut de bonne heure pourvu d'un canonicat dans sa patrie, et pendant environ trente ans, il en remplit les devoirs avec la plus scrupuleuse régularité. Enflammé du noble désir de consacrer ses talents à l'instruction de ces hommes grossiers, mais infiniment utiles, qui peuplent et fécondent nos campagnes, il quitta sa prébende pour entrer dans la communauté des prêtres du séminaire de la Mission de Limoges. Admis dans cette société d'hommes modestes, laborieux, uniquement occupés à répandre les lumières de la religion et le goût de la vertu, il se distingua bientôt par son zèle, sa prudence et sa tendre piété. Chargé de l'administration temporelle de la communauté, il signala sa sagesse et son désintéressement. La ville d'Eymoutiers n'avait presque aucune ressource pour l'éducation de ses enfants, M. Bachellerie forma et exécuta, il y a deux ans, le projet d'y éta-

(1) Legros. Liste des anciens vicaires, ms. du grand séminaire de Limoges.

(2) *Mes souvenirs de 75 ans*, p. 23.

blir un collège. Il a contribué, plus que personne, à la dotation de cette école publique, qui, par ses succès, commence à réaliser ses espérances. (1) »

Dès la première année, l'œuvre confiée à l'abbé Richard eut un plein succès. On lit en effet dans le même journal : « MM. les écoliers du collège d'Eymoutiers ont rendu publiquement compte de leurs travaux les 9, 10 et 11 août 1779 ... On a été d'autant plus surpris de les trouver si bien préparés, que le collège nouvellement fondé par la bienfaisance de quelques bons patriotes, a été fréquenté un peu tard. D'ailleurs, les écoliers ne se sont présentés que successivement, et les excellents maîtres, qui sont à la tête de cet établissement ne sont que deux, MM. Richard et Laserve. Le succès des élèves fait leur éloge.

« M. Richard a prononcé un discours intéressant sur les avantages de l'instruction publique. M. Labachellerie-du-Theil, curé de la ville, a terminé la séance par un autre discours qui avait pour objet d'enflammer de plus en plus l'émulation de ses concitoyens pour la dotation du collège. (2) »

L'abbé Legros nous donne aussi quelques détails sur les commencements de ce collège : « Cet établissement, dit-il, qui se soustient avec éclat, est dû au zèle et à la bienfaisance de Mgr d'Argentré, évêque de Limoges, qui s'en est déclaré le protecteur. Outre les humanités et la rhétorique, on y enseigne le blason, la mythologie, l'histoire, la sphère et la géographie d'une manière assez étendue. L'année classique est annuellement terminée par des exercices littéraires, suivis de la distribution des prix. Le pensionnat est nombreux et le prix de la pension est de 25 livres par mois. Ce collège est tenu par des prêtres séculiers, à la tête desquels se trouve un principal et un sous-principal. Outre les régents pour les classes, il y a un précepteur, qui apprend à lire, et cette préceptorale est due au zèle patriotique de M. le curé d'Eymoutiers qui l'a fondée et dotée. (3) »

Chaque année on constatait avec plaisir les succès ininterrompus des élèves confiés à M. Richard : « Les 18, 19 et 20 août 1784, il y eut suivant l'usage des exercices littéraires.... Ces exercices ont été terminés par un discours français, sur l'encouragement que l'on doit aux beaux-arts, que M. Richard, principal du collège, a prononcé avant la distribution des prix. La vérité du style, la beauté des portraits et la finesse des pensées y brillaient partout, et ont

(1) *Feuille hebdomadaire de Limoges*, n° du 13 décembre 1780.
(2) *Feuille hebdomadaire de Limoges*, n° du 18 août 1779.
(3) Legros, Chapitres du Limousin, manuscrit du grand séminaire.

excité le plus vif enthousiasme dans l'assemblée, composée d'une nombreuse noblesse, et d'une foule de citoyens de tous les autres ordres. (1) »

Les devoirs de sa profession et les soins qu'exigeait de lui son administration paternelle ne purent l'empêcher de cultiver la poésie ; et d'autre part il ne négligeait aucun de ses devoirs de prêtre et de chanoine. On le trouve jusqu'au moment de la Révolution dans les cérémonies religieuses et dans les assemblées de paroisse. Ainsi lorsque la ville d'Eymoutiers eut préparé un nouveau cimetière, c'est lui qui en fit solennellement la bénédiction le 10 avril 1788. (2)

Nous le trouvons à l'assemblée des habitants d'Eymoutiers qui eut lieu le 20 décembre 1789 pour nommer deux députés chargés de demander à l'Assemblée constituante l'établissement d'un tribunal de justice dans leur ville. Il signe le procès-verbal de cette assemblée : Richard, chanoine, député du chapitre et principal du collège d'Eymoutiers (3).

Il était intimement lié avec M. Esmoingt, curé d'Eymoutiers, qui monta le premier sur l'échafaud révolutionnaire à Limoges. L'abbé de La Biche dit, en effet, dans sa biographie : « La société la plus ordinaire de l'abbé Esmoingt était composée de quelques uns de ses confrères, en qui il apercevait plus de régularité, et en particulier de l'abbé Richard, chanoine comme lui, et aussi exact à ses devoirs qu'il était gai, aimable et spirituel (4). »

Le collège d'Eymoutiers était toujours florissant sous sa direction lorsque commencèrent la révolution et la persécution qui devaient le détruire. Après que la constitution civile du clergé eut été votée par l'assemblée le 12 juillet 1790 et sanctionnée le 24 août suivant, il la rejeta ainsi que le firent les autres chanoines et refusa le serment schismatique qu'elle demandait. Le chapitre fut supprimé peu après, et dès lors M. Richard se renferma uniquement dans ses fonctions de principal du collège.

Le 24 juillet 1792, le directoire du département de la Haute-Vienne publiait un arrêté dont voici l'article Ier : « Tous les prêtres ou ecclésiastiques ci-devant ou encore fonctionnaires publics qui n'ont pas encore prêté le serment prescrit par le décret du 27 novembre 1790, ou qui l'ont rétracté, seront tenus de s'éloigner, trois jours après la publication de cet arrêté, savoir les insermentés et ceux qui ont

(1) *Feuille hebdomadaire de Limoges*, nº du 8 septembre 1784.
(2) A. Leroux, *Inventaire des archives communales*, GG, 94.
(3) *Archives historiques du Limousin*, t. IV, p. 330.
(4) La Biche de Régnefort, *Six mois de la vie des Saints*, t. III, p. 146

rétracté leur serment, de huit lieues de l'endroit où ils exerçaient ou exercent encore leurs fonctions publiques. » Les registres de l'administration départementale nous apprennent que « le 10 août 1792, Richard, chargé de la préceptorale de la ville d'Eymoutiers, demande si d'après l'arrêté du 27 juillet il est obligé de s'éloigner de son domicile ; [ajoutant qu']il n'est pas fonctionnaire public, il n'est pas rétribué par la nation. — On lui répond d'y rester jusqu'à son remplacement. (1) »

Un peu plus tard, le 17 septembre, il pétitionne encore disant qu' « il craint d'être compris parmi les fonctionnaires publics à cause de la préceptorale d'Eymoutiers. — On lui repond que non, qu'il n'est pas obligé au serment. (2) »

Mais tout cela n'étaient que des atermoiments ; on savait combien les habitants d'Eymoutiers et de toute la contrée lui étaient attachés, on savait que son départ serait la ruine du collège, on cherchait à temporiser. Au mois d'octobre les prêtres fidèles qui ne s'étaient pas expatriés commençaient à remplir les prisons de Limoges, les persécuteurs ne pouvaient pas souffrir qu'un prêtre tel que le chanoine Richard restât en liberté. Il nous dira lui-même, dans une poésie patoise, combien il fut malheureux de quitter Eymoutiers où il avait toutes les sympathies.

Emprisonné à la Règle, grâce à son âge, il avait alors plus de 60 ans, il put éviter la déportation maritime, mais il fut condamné à la prison perpétuelle. Pendant qu'il subissait cette injuste détention, il eut la douleur d'apprendre que M. Esmoingt, curé d'Eymoutiers, dans l'intimité duquel il avait vécu bien des années, avait confessé la foi sur l'échafaud de la place de la Fraternité, le 14 novembre 1793, exécution suivie peu après de celle de sept autres prêtres, ses amis, et presque tous des environs d'Eymoutiers.

Il vit aussi partir pour Rochefort les nombreux prêtres fidèles que leur âge n'exemptait pas de la déportation au delà des mers, et qui depuis bien des mois partageaient avec lui toutes les souffrances de leur détention à la Règle.

Pour lui, les persécuteurs le dépouillaient de tout. Selon l'esprit de la loi, il était mort civilement et la Nation s'emparait de tout ce qu'il possédait. Le 1er mai 1793, elle veut vendre une maison qu'il possédait à Limoges. Alors M. Baignol, entrepreneur vient réclamer le prix des réparations qu'il y a faites en 1787. Le citoyen Léonard Cadet réclame aussi le prix des fournitures qu'il a faites

(4) Archives de la Haute-Vienne. — L. 56, du classement définitif.
(5) *Ibidem*.

au collège d'Eymoutiers pendant que M. Richard était principal (1). Enfin les archives départementales nous disent que la maison qu'il possédait rue des Combes, à Limoges, fut vendue au profit de la Nation, le 16 pluviôse an III (4 février 1795) (2).

Après la mort de Robespierre, lorque les survivants de la déportation maritime revinrent à Limoges, dans les premiers mois de 1795, les prêtres qui avaient été condamnés à la prison perpétuelle furent aussi provisoirement mis en liberté. L'abbé Richard nous dit, dans une poésie patoise, qu'il trouva alors une place, où il passa ces quelques mois de liberté à enseigner le latin. D'ailleurs voici une lettre qu'il adressait, le 20 mars 1795, à une ancienne religieuse, « la citoyenne Gonaud, de présent à Feuillade, près Gorre », qui donne des détails précis sur cette partie de sa vie :

J'ai été tellement obsédé par dix ou douze maisons qui m'ont serré de près depuis deux mois, pour m'engager à aller chez eux, que j'ai pensé en tourner la tête. A Eymoutiers vives instances, belles promesses ; à Saint-Léonard, à Saint-Jouvent, à Limoges, sept ou huit maisons. Enfin, il y en a une qui m'a tellement parlé ou fait parler qu'il a fallu succomber. Je ne puis pas monter à cheval à cause de mon infirmité. Je passe pour être ce que je ne suis pas. Et je parie qu'on sera fâché dans peu de temps ; oui on sera fâché de s'être chargé d'une vieille patraque qui s'est tout à fait rouillée en réclusion.

La maison où je vais m'a rendu des services secrets ; ceux qui se sont intéressé pour eux m'en ont aussi rendu. Je n'ai pu me dégager de tant de filets. Je suis pris ; mais ils seront bien attrapés dans leur espérance, car je ne sais plus rien.....

Comme on attribue à votre état la qualité de curieux, je vous apprends que la maison où je vais est chez le citoyen Guibert de la Beausserie. On me donne 600 livres et la table, plus que je ne vaux à présent. Grand Dieu, que je suis fâché de ne pouvoir répondre à vos désirs, à ceux de la respectable maison qui voulait avoir des bontés pour moi, ainsi qu'aux invitations des honnêtes et vertueux MM. de Saint-Auvent ! Excusez-moi, plaidez ma cause, et me croyez votre fidèle vieux.....

Le 20 mars 1795.

Il y a cinq [jours] que j'ai eu ma liberté de Paris, mais je ne suis pas sorti encore, parce que je voulais tenir compagnie à un pauvre vieux infirme.

Je vais demeurer une quinzaine chez un cousin nommé Larue, marchand près Saint-Domnolet.

Cette liberté rendue aux prêtres catholiques ne fut pas de longue durée ; la persécution recommença avant la fin de l'année. En vertu d'un arrêté du département de la Haute-Vienne, du 8 bru-

(1) Archives de la Haute-Vienne, liasse 254.
(2) Archives de la Haute-Vienne, L. 277.

maire an IV (30 octobre 1795) ils furent de nouveau enfermés, et cette fois ce fut à la Visitation. L'abbé Richard y fut écroué le 15 brumaire (6 novembre 1795) (1). Il y reçut pour tout secours une livre et demie de pain de seigle par jour. C'est à ce régime que furent réduits tous ces vieillards respectables, qu'on avait dépouillés de tout, et qui avaient déjà tant souffert.

Pendant cette nouvelle détention qui se prolongea jusqu'au milieu du mois de février 1797, il correspondait encore, quand il en avait l'occasion, avec Mme Gonnaud, ancienne religieuse des Filles de Notre-Dame, qui demeurait alors à Rochechouart. Les lettres suivantes, que je dois à M. l'abbé Maupetit, nous font connaître quelques détails de l'intérieur de sa prison en 1796 :

Votre lettre m'a été remise par une petite dame que je n'ai pas connue. On m'a dit son nom après son départ. Je suis l'intime ami d'une de ses tantes par alliance. C'est Mme de L'Ile. J'étais intime ami de feu son père, et pour brocher sur le tout, j'étais au mariage de sa mère. Elle m'a promis de me rendre une seconde visite.

Je conseille très fort à celui qui a envie de venir manger à notre ratelier de demeurer où il est. On nous donne une livre et demie de pain plus noir que la cheminée. Il nous en coûte deux sols par pain pour le faire changer pour du froment. Nous payons tout fort cher, et il faut faire bien des courbettes pour nous parler, etc.

Pour moi, je ne commencerai à m'ennuyer qu'au mois de septembre, parce que l'approche de l'hiver me fera trembler. Mes doigts des pieds se sont tous pelés net l'hiver dernier.

L'archiprêtre d'Oradour (2) et Milhaguet le tapageur (3) vous disent les choses les plus honnêtes. M. Tal..... (4) a paru encore enchérir, parce que je suis son ami, et qu'il sait que je suis le vôtre.

Les hymnes que je traduis ont besoin que j'y passe la lime à tout moment. Je ne veux les envoyer que quand je n'y verrai rien qui blesse mon goût. Voilà plus d'un mois que j'ai été prié de faire des compliments pour les fêtes.

Nos morts sont feu Pierre Roudet, de Limoges, Pierre Duchâteau, curé de Saint-Symphorien. Nous en avons un jeune qui est dangereusement malade. On lui a fait la ponction. C'est un Lafont, de Saint-Léonard.

J'ai reçu votre épitre et les six livres. La réception tardive de ces dernières ne m'étonnait pas du tout. Mais ne recevant pas de vos nouvelles, j'avais peur que vous fussiez malade. Je suis guéri de ma peur. Je voudrais l'être aussi bien de toutes les autres.

(1) Archives de la Haute-Vienne, liasse 243.

(2) Pierre Soury, curé d'Oaradour-sur-Vayres, archiprêtre de Nontron.

(3) Etienne Ribière, curé de Milhaguet.

(4) Il faut peut-être lire Talendier (Louis-Barthélémy), chanoine de la cathédrale.

L'officier Tal..... (1) que j'avais consulté pour vous, m'a prié *primo* de vous dire mille choses et demie des plus honnêtes ; *secundo* il m'a dit de vous mander qu'en attendant que vous découvrissiez où réside la colonelle du régiment de L'Estonac (2) ou sa représentante, il vous autorisait à faire hardiment ce qu'il vous avait prescrit, et même dans le cas contraire : vous payerez votre procureur quand il vous plaira. Je vous réponds que j'ai plaidé votre cause en Dieu et en conscience.....

Le 25 juin 1796.

Je vois par le peu de souci qu'on a de nous, que nous demeurerons en cage encore longtemps. Le Père Thierri, qui est dangereusement malade, n'a pû obtenir d'aller dans la maison où il était avant sa réclusion, et on lui a accordé, avec beaucoup de difficulté d'aller à l'hôpital qui manque de tout. Encore faudra-t-il qu'il habite une salle commune. Tout cela veut dire que l'ange exterminateur n'a pas encore remis l'épée dans le fourreau. Cependant le culte s'exerce librement à Paris, tant par les uns, que par les autres prêtres. Il faut encore boire de ma tisane de patience.

J'ai besoin de me préparer aux insultes de l'hiver prochain. Il me semble déjà le voir avec sa barbe blanche, sentir son haleine glacée, etc. Un chat qui s'est brûlé prévoit le danger de loin. Ah ! le vilain individu que l'hiver ! Ah ! la mauvaise compagnie pour des reclus !

Le 1er août.

Enfin on parut se lasser de faire souffrir aussi longtemps en prison des vieillards si inoffensifs. Le 23 pluviose an V (11 février 1797), par arrêté du département, les prêtres reclus, séxagénaires et infirmes reçurent provisoirement la liberté. L'abbé Richard paraît être revenu alors chez son cousin, près Saint-Domnolet.

Mais au mois d'octobre la persécution recommence encore. Le 16, la municipalité consigne prisonniers dans leurs maisons respectives tous les prêtres âgés et infirmes, pendant qu'elle fait partir pour la déportation ceux qui n'ont pas 60 ans. C'est pendant cette détention d'un nouveau genre qu'il écrivit la lettre suivante :

Nous pouvons bien dire, comme l'apôtre, qu'à l'heure qu'il est nous mourons tous les jours.

Nos pauvres vieux partent pour l'autre monde tous les jours. En voilà trois, en moins de deux mois. Nous avons toujours le glaive suspendu sur nos têtes. Je ne sors pas plus qu'un solitaire et je m'en trouve bien. Cette solitude sera dans le besoin un bouclier contre la calomnie.

Du 24 janvier 1798.

(1) Il faut peut-être lire : Talendier, comme dans la lettre précédente.

(2) Manière de désigner, à mots couverts, la supérieure des Filles-de-Notre-Dame, ordre fondé par Mme de L'Estonac.

L'abbé Richard continua cette vie de souffrances et de réclusion dans la maison de ses parents, pendant les deux ou trois ans qui précédèrent le Concordat, fin de la persécution.

Lorsque Monseigneur du Bourg travaillait à l'organisation du clergé, il reçut une pétition des habitants de Rochechouart, lui demandant un curé. Ils lui disent en particulier : « Incertains si vous n'avez pas disposé de celui que nous désirons le plus, parce que nous le connaissons davantage, et si lui-même voudrait se rendre à nos désirs, nous allons vous indiquer plusieurs de ceux que nous savons réunir les qualités que nous désirons : MM. Vignaud (de Chassenon), Vitrac aîné, Dubois (ancien curé de Boisseuil) et Richard. Il en est sans doute beaucoup d'autres qui pourraient remplir nos désirs ; vous les connaissez mieux que nous. Nous vous demandons un ministre de paix, que nous puissions chérir et estimer, et nous espérons que vous voudrez bien nous l'accorder. » Cette pétition porte « une foule de signatures, du nombre desquelles sont celles d'un juge de paix, d'un notaire, d'un receveur particulier des consignations, d'un magistrat de sûreté, d'un commissaire du gouvernement, d'un ci-devant sénéchal, d'un premier juge du tribunal d'arrondissement, etc. (1) ».

Le désir des habitants de Rochechouart d'avoir l'abbé Richard pour curé ne put pas être satisfait, car les infirmités qu'il devait à son âge et au temps passé dans les prisons, le rendait peu propre à un ministère actif. Il put seulement s'occuper d'instruire la jeunesse, ce qu'il fit encore autant que ses forces le permirent. Ce fut aussi l'époque où il produisit le plus de poésies. C'est ce que nous voyons dans les lettres suivantes au milieu d'autres détails pour l'histoire de ce temps :

Limoges 29 juillet 1802.

Voici votre cantique et cessez de tant réclamer.....

Notre nouveau prélat admet à la table commune, pour le service, jusqu'aux plus vieux torchons ; qu'ils soient percés, tachés, etc., c'est égal. C'est homme vraiment apostolique en souffre, à coup sûr ; mais il veut, dit-il, remplir les vues du gouvernement, sauver la foi, et laisser le reste entre les mains de la Providence.

Je vais dire la messe à la cathédrale ; je fourbis quelques ustensiles, voilà ce que votre vieux peut faire. Autrement il est un bras cassé, qui ne peut servir ni fantassin ni cavalier.

A la première occasion, je vous enverrai le *Stabat*. Je l'ai prêté, et on ne me l'a pas encore remis. Mais je me fâcherai, si je peux, et vous l'aurez. Je vous écris du fond de l'abîme de la cité, où je suis enterré et garrotté par les solécismes, barbarismes et toute la séquelle. RICHARD, prêtre.

Madame de L'Hermite me prie de vous dire les choses les plus gracieuses de sa part et vous invite à venir la voir quand vous viendrez.

(1) Lettre de Monseigneur du Bourg au Préfet de la Haute-Vienne, 24 nivose an X (14 janvier 1803).

Deux ans après rien n'était changé dans sa position, il écrivait :

Limoges, ce 29 juillet 1804.

Je suis un parresseux, tous les organes de mon corps sont rouillés. Je ne conserve que ma tête et ma langue. Cette dernière perd encore de sa vigueur auprès des amis que j'ai autrefois amusés. Il me semble que j'ai honte de prendre encore le style badin. Il est plusieurs amis qui ne sont que purement physiques. On perd peu à peu leur attention. On a bien raison de ne pas se fier aux promesses de ce monde trompeur.

Je suis chagrin et très chagrin, et je ne puis que dévorer ma douleur; je ne puis la communiquer à qui que ce soit. Plut à Dieu que je fusse aussi bien preparé que vous l'avez été, quand, armé de trois boucliers contre la faucheuse universelle des têtes, l'un à l'estomac, les deux autres aux jambes vous vous défendites contre cette meurtrière. Ah ! que je la maudissais dans l'assaut qu'elle vous livra, et surtout, quand on me dit que vous aviez succombé. Ce fut dans cette circonstance où l'amitié exprima de ses yeux des larmes bien sincères. Ce fut là où mon cœur s'ouvrit au Seigneur pour lui demander le soulagement de votre âme. Heureusement mon espérance s'anima à la nouvelle du mieux où vous vous trouviez. Je changeai mes prières de deuil en des prières de reconnaissance et je me trouvai le cœur à l'aise. Mais le malheur qui me poursuit depuis quelques temps l'épée dans les reins, vient encore me troubler par la crainte de perdre une estimable Philotée, qui, selon les médecins, avait une maladie incurable, qui lui faisait souffrir les douleurs les plus aigues (c'est Madame Grellet, carmélite); elle fait concevoir tout à l'heure de plus favorables espérances.

Tout préoccupé du chagrin où je suis, il faut bon gré mal gré tenir une manufacture de vers. J'en ai fait au moins six cents, bons ou mauvais, en deux mois; c'est une charge onéreuse d'être trop bon... .....

RICHARD, prêtre.

J'ai tout lieu de croire que vous apprendrez avec plaisir que je viens de recevoir un brevet de 800 livres, à courir depuis le 25 décembre de l'année précédente. Je ne sais quand on commencera de payer.

En 1806, année où l'on célébra avec éclat pour la première fois depuis la révolution les fêtes des Ostensions, il nous apprend qu'il est obligé de se reposer quatre fois, pour aller de chez lui à Saint-Michel, vénérer le chef de notre apôtre saint Martial. Puis en 1807, ses souffrances augmentent encore, malgré les soins que lui prodiguent les parents chez qui il est retiré :

Limoges, le 3 juin 1806.

Vous n'êtes pas venu me voir, en même temps que nos bons saints ? Eh bien j'ai joué de malheur. Vous ne me verrez plus. Les maux et le chagrin s'accumulent sur ma tête chenue. Le vieux a une triple vieillesse ; vieillesse de cervelle, vieillesse d'entendement, vieillesse de jambes. J'avais un faible talent pour rimer qui me désennuyait. Ne voila-t-il pas que

Pégase me rue comme un démon ; et si fort que si je n'avais pas les os si durs, il m'aurait vingt fois cassé les jambes. Il m'a fallu pourtant en essuyer bien des ruades, pendant cette ostension ; parceque, si je ne suis pas habile, je suis complaisant. Quoiqu'il en soit, j'ai fait mémoire de vous, ainsi que mes hôtes.

Je vous ai recommandé à tous nos saints, surtout à saint Martial, notre père dans la foi. Je fis quatre haltes pour pouvoir m'y rendre. Priez un peu pour moi, j'en ai besoin plus que vous ne croyez.

Ric. Le Vieux.

Limoges, dans la chambre de douleur, le 8 juin 1807.

Dans le temps de votre cruelle situation, qu'on m'annonça des plus alarmantes, je jouais de mon côté un rôle des plus tristes. Mon état était des plus à plaindre. Et je pouvais rivaliser avec vous par les douleurs, mais non par la patience. Je n'ai pas pris mes maux et ne les prends pas encore comme un remède à mon âme. L'attachement à la vie me fait perdre tout le fruit de mes souffrances. Ce qui me rend encore plus inquiet, c'est que mon âme est pleine de sécheresse et mon cœur de glace, pour les grâces que Dieu m'a faites, de m'offrir un moyen d'expier mes fautes. De grâce priez pour m'obtenir toute la patience dont j'ai besoin.

J'ai souffert une ponction qui m'a délivré d'une pinte et demie de liqueur affreuse, qui était stagnante dans la partie affligée, depuis un temps infini. Je croyais être soulagé pour quelques mois au moins. Mais la source du réservoir est trop difficile à tarir. Je suis aussi incommodé qu'avant l'opération. Mes nuits sont toutes insomnes ; je ne puis me reposer que sur le dos. La camarde me fait voir à tout moment un étendard où sont peintes toutes mes folies qu'elle va moissonner avec son dard, et l'Espérance qui promet toujours du mieux s'y cache derrière un monument, craignant d'être victime comme les autres. Les Ris s'envolent sur un arbre et me font signe de ne pas m'affliger, et votre vieux chenu, impotent, rouillé, perclus et qui n'est plus de cette vallée de larmes, leur répond par un sourire qui les fait rire de dépit eux-mêmes.....

Je souhaite de tout mon cœur que le mal vous quitte pour longtemps et parte pour la Russie, afin de ronger nos plus acharnés ennemis. *Honni soit qui mal y pense.*

Mes parents dont j'épuise la patience, les bontés et les soins, sont charmés quand je reçois de vos nouvelles. Ils s'intéressent sincèrement à votre santé, et si j'apprends que vous êtes hors d'affaire, ils seront très et très contents. Paulin, mon petit compagnon, n'y sera pas le moins sensible. Ils me prient de vous assurer de la constance de leur affection respectueuse et disent les choses les plus honnêtes et les plus gracieuses à Madame Chauvin. Pour moi, je démêle dans mes douleurs que l'amitié a encore dans mon cœur toute son ancienne vigueur.

Je suis toujours Le Vieux de l'ancien temps.

« La Société d'Agriculture de Limoges, voulant honorer l'homme de bien et le poète, lui vota des remerciments pour avoir remplacé par des chansons ingénieuses les platitudes grossières qui amu-

saient nos paysans; pour avoir revêtu la morale, dont nos rustiques colons ont si grand besoin, des agréments d'une riante et vive poésie, dans un idiome aussi décrié que notre patois; pour avoir tendu au même but, dans les vers français qu'il a composés sur différents sujets; pour n'avoir pas abandonné les muses latines dans un temps où elles sont si peu cultivées; enfin pour avoir offert à ceux qu'il instruisait par ses vertus le modèle d'une vie sans tache.

« Elle lui décerna une médaille d'or, au mois de mai 1809, et l'invita à réunir ses poésies éparses en un corps d'ouvrage qui pût être livré au public; mais ses infirmités, son âge déjà très avancé, et sa mort arrivée quelques année après, ne lui permirent pas de s'occuper de ce travail (1) ».

Même les étrangers à notre pays remarquaient les œuvres de l'abbé Richard. Dans les derniers mois de 1813, un officier Prussien, prisonnier de guerre, fut interné à Limoges; il se nommait Frédéric Neigebaur, et a laissé en Allemagne une certaine réputation comme voyageur et homme de lettres. Ecrivant alors à ses compatriotes il leur disait : « Les œuvres des poètes Limousins sont en général plus détestables les unes que les autres. Néanmoins je sais plusieurs morceaux qui ne manquent pas de mérite. Je pourrais citer des strophes de l'abbé Richard pleines de charme, d'enjouement, d'esprit et de poésie (2) ».

A son état de souffrance vient se joindre la gêne occasionnée par les dépenses qui en étaient la suite. Quelques-uns de ses amis, pour lui venir en aide, lui avaient demandé à acquérir quelques livres de sa bibliothèque. Un sentiment de délicatesse lui avait d'abord dicté un refus. Mais ses besoins qui augmentaient lui firent écrire à M. Jean-Baptiste Lingaud la touchante lettre que voici :

Limoges, le 10 mai 1809.

MONSIEUR,

L'honneur que je devais à la mémoire d'un bienfaiteur respectable qui m'avait fait cadeau des deux volumes de la *Vie de Jésus-Christ*, m'empêcha de son vivant d'accepter la proposition que vous me fîtes de me les acheter. Mais la mort de cet honnête homme ayant fait évanouir tout ce qui pouvait blesser ma délicatesse, le besoin très urgent où je me trouve m'oblige absolument de les vendre. C'était un gage de sa bienfaisance, bien précieux pour moi, mais David dans ses besoins n'épargna pas les pains de proposi-

(1) *Notice biographique*, en tête de ses œuvres, édition de 1849 (*Limoges. H. Ducourtieux*).

(2) L. GUIBERT, *Un livre allemand sur le Limousin*.

tion. Je vous demande en grâce, si vous en êtes jaloux, d'avoir égard à l'état pitoïable où se trouve un malheureux infirme, qui conserve encore, dans ses revers, les sentiments distingués et respectueux qu'il a voués pour la vie à toute votre famille.

RICHARD, prêtre, chanoine honoraire.

Reçu de M. Lingaud la somme de cent vingt livres. pour le montant des deux volumes cy-dessus. Dont quitte.

A Limoges, le 11 mai 1809. RICHARD, prêtre, chanoine (1).

La vie et les souffrances du chanoine Richard continuèrent ainsi encore plus de cinq ans. « Pendant sa dernière maladie, la Société d'agriculture donna au poète qui avait honoré son pays, et que ses maux retenaient sur son lit de douleur, les preuves de l'estime et de l'affection de tous les membres qui la composaient. Il mourut le 14 août 1814, âgé de quatre-vingt-quatre ans (2) » et fut enterré le lendemain, fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge après les offices de la cathédrale dont il était chanoine honoraire (3). Il emportait l'estime et la vénération de tous ses concitoyens.

Il n'en fut pas de même de son compatriote Foucaud, qui cultivait aussi, à Limoges, et avec non moins de succès la poésie en langue limousine, et qui devait lui survivre trois ans et cinq mois. Quoiqu'il se fut réconcilié avec Dieu et avec son Eglise, le peuple ne put oublier les impiétés et les violences révolutionnaires de ce dernier. M. Othon Péconnet, dans la *Notice historique et littéraire* qu'il lui a consacrée, compare ces deux hommes dont la vie a été si différente, et dont les œuvres poétiques sont également appréciés : « Foucaud, dit-il, eut dans son temps un rival en poésie, l'abbé Richard. C'était une nature franche, enjouée, pleine de confiance et même de bonhomie, Le rire était sans cesse à ses lèvres, et la bienveillance débordait de son cœur. Dès sa jeunesse il s'était livré avec ardeur au culte de la poésie patoise ; son rêve, sans cesse caressé, était aussi de remplacer par des chansons ingénieuses les platitudes grossières qui revenaient sans cesse à la bouche de nos paysans. Comme Foucaud, il eut de son vivant le bonheur de voir

(1) Collection de M. Nivet-Fontaubert.

(2) Notice biographique en tête de ses œuvres, édition de 1849.

(3) « Le 15 août 1814, a été inhumé M. François Richard, prêtre, chanoine honoraire de la cathédrale, âgé de quatre-vingt-un ans, demeurant rue du Calvaire, décédé le jour d'hier. Ont été présents : (signatures illisibles...) » (*Registres paroissiaux*). Le *Nécrologe de l'Ordo* le dit âgé d'environ quatre-vingt-deux ans, et ses différents biographes lui donnent quatre-vingt-quatre ans. Il doit donc être né entre 1730 et 1733.

son nom devenir populaire, et d'entendre ses refrains chantés partout autour de lui. La Société d'agriculture lui vota des remerciements, et lui décerna une médaille d'or. On a même dit longtemps que Richard était un poète et que Foucaud n'était qu'un versificateur. Peut-être ceux qui ont connu ces deux hommes de caractères si différents avaient-ils raison de porter sur eux un jugement ainsi formulé ; peut-être Richard avait-il dans la conversation la chaleur sentimentale dont Foucaud semblait dépourvu ; peut-être ses impressions se traduisaient-elles au dehors par une émotion sensible et visible. Mais, à ne juger les auteurs que par leurs livres, Foucaud l'emporte de beaucoup sur son rival. Richard manque souvent de délicatesse et même de convenance. Cet esprit vif et pétillant qui réchauffe l'œuvre de Foucaud et jaillit en étincelles, ne se retrouve point dans les chansons et dans les contes de Richard. Il n'a point de ces images animées, de ces traits aiguisés, de ces détails imprévus et pittoresques qui sont la marque du talent de Foucaud. En lui la plaisanterie est parfois grossière, et non pas naïve : Il est bouffon plutôt que spirituel. On dirait qu'il a peur de s'élever, et de n'être plus compris dès lors par les paysans, auxquels son livre est adressé (1) ».

Un autre biographe a écrit : « Ce ne fut cependant qu'après les événements malheureux qui changèrent la face de la France et ramenèrent l'abbé Richard à Limoges, qu'il se livra tout entier au charme entraînant de la poésie. Ce fut alors qu'il laissa échapper de sa plume facile cette foule de pièces légères, de chansons, contes, etc., dont quelques-uns sont restés dans la mémoire de tous les gens de goût. « Le style est l'homme », a dit l'un de nos plus célèbres écrivains, et jamais cette pensée ne reçut une application plus vraie que dans la personne de l'abbé Richard. On trouve dans ses productions toute la naïveté, toute la candeur de son âme, une instruction dépouillée de pédantisme, et l'enjouement qu'il portait dans la conversation. On y reconnaît le philosophe, l'ami de l'humanité, qui plaignait le vice comme un malheur, et qui, au lieu de le maudire, comme le fait trop souvent un zèle aveugle, cherchait à le corriger par son exemple et par ses leçons (2) ».

Les œuvres du chanoine Richard, comme celles de Foucaud, ont eu plusieurs éditions. M. Chapoulaud en publia une fort remarquable en 1824. MM. H. Ducourtieux et Marmignon en donnèrent une autre en 1849. On trouve dans cette dernière un poème en quatre

(1) *Bulletin de la société archéologique du Limousin*, tome V, page 51.
(2) Notice biographique en tête de ses *Œuvres*, édition de 1849.

chants, neuf contes, dix fables, soixante-onze chansons, sept pièces diverses et vingt-un Noëls ou poésies sacrées ; en tout cent-vingt pièces. En ce moment M. Paul Ducourtieux en prépare une nouvelle édition.

Pour donner une idée des poésies du chanoine Richard, je reproduis ici la pièce dans laquelle il résume sa vie pendant la persécution :

Io quitei loû Pelau, paubre moleficia,	Je quittais les Pelaux, pauvre malheureux,
E foguei dî lo Reglio un ôre novicia.	Et je fis à la Règle un vilain noviciat,
I me fan deilujâ. Troube 'no bouno plaço,	Ils me font déloger. Je trouve une bonne place,
En venden do leti, moun interdi se passo.	En vendant du latin, mon interdit se passe,
Un demoun enroja, per fâ mo professi,	Un démon enragé, pour faire ma profession.
Me renvouye bientô a lo Visitoci.	Me renvoya bientôt à la Visitation,
Lo liberta per me ne 'navo mâ d'un' ancho :	La liberté pour moi n'allait que d'une jambe ;
Lo me risio souven ; mâ lo n'èro pâ francho.	Elle me souriait souvent ; mais elle n'était pas franche.
Lo noci me deibrido e laisso lou lioco ;	La nation m'ôte la bride, mais laisse le licol,
Soun fouei leva sur me, lo me fai toujour po.	Son fouet levé sur moi, elle me fait toujours peur.
Lo ne m'ôblide pâ quand io fuguei defôro ;	Elle ne m'oublia pas lorsque je fus dehors ;
Lo me borei trei mei dî mo propo demôro	Elle me ferma trois mois dans ma propre maison.
Lou boun Di m'o permei de supourtâ lou fai,	Le bon Dieu m'a permis de supporter le fardeau,
Tou-t-infirme que sei, pû joviau que jomai.	Tout infirme que je suis, plus joyeux que jamais.
Aprei 'vei coumerça cinq an sur lo grammèro,	Après avoir commercé cinq ans sur la grammaire,
I'ai channia de boutiquo e coumerce denguèro.	J'ai changé de boutique et je commerce encore,
Maugra tou moun trobai, moun peliou se counfoun,	Malgré tout mon travail ma bourse se vide,
Lâ grifâ do molhur l'an chova jusqu'o foun.	Les griffes du malheur l'on tarie jusqu'au fond,
Ne pode deijâ pû coure lo picoureio ;	Je ne peux déjà plus courir la prétantaine ;
A moun cor cussouna lo mor fai lo pipeio :	A mon corps tout vermoulu la mort fait la pipee.
Io lo vese qu'aprocho armado de soun dar,	Je la vois qui approche armée de son dard.
E me môtro lâ den dessoû soun na comar.	Et me montre les dents, sous son nez camard.

Il fit aussi une inscription pour un cimetière. C'est par elle que je termine cette notice.

Possan, lou sor eici noû boueiro sei nou triâ :	Passant, le sort ici nous mêle sans nous trier ;
Lou paubre coumo lou poueissan.	Le pauvre avec le puissant.
Tu sei viven, ne t'en corâ pâ tan,	Tu es vivant, n'en sois pas si fier ;
Per purî coumo noû a toun tour tu vendrâ,	Pour pourir avec nous, à ton tour tu viendras,
Beleu, lo mor te gaito, et tu n'i pensa pâ.	Peut-être, la mort te guette, et tu n'y penses pas.
Per me, m'ei 'vi deijâ veire chobiâ moun crô	Pour moi, il me semble déjà voir creuser ma tombe.
Per li metre bounia e mo char e moû ô.	Pour y mettre pourrir et ma chair et mes os.
I'atende que lou corbiliar	J'attends que le corbillard
Vene chariâ Francei Richar.	Vienne chercher François Richard.

L'Abbé A. LECLER.

L'ABBÉ DOURNEAU

Dourneau (Martial), né à Limoges, dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix, le 15 juin 1738, était fils d'autre Martial Dourneau, et de Marcelle Mortesaigne. Cette famille avait déjà donné un autre prêtre au diocèse, E. Dourneau qui fut curé de Saint-Pierre-Château à Eymoutiers, depuis le mois d'août 1704 jusqu'à sa mort arrivée en 1725. Le 4 avril de cette année il était inhumé dans l'église même où il avait exercé le ministère paroissial (1).

Après avoir fait de bonnes études au collège des Jésuites de sa ville natale, Martial Dourneau se destinait à l'état ecclésiastique ; mais il fut détourné de ce projet par une vive inclination pour la sœur d'un de ses condisciples qui l'avait engagé à venir passer quelques jours dans sa famille, à Nontron. (2) Il l'épousa et se fit

(1) *Inventaire des Archives communales*, GG. 108 et 111.

(2) On trouve dans le *Recueil* qu'il publia plus tard la pièce suivante adressée à cet ami. Elle donnera une idée de ses poésies.

Fragment d'une épître à Charles T..., à Nontron.

Aussitôt que l'astre du jour
S'élancera vers la balance,
Je le reverrai ce séjour
Pour qui le temps même, et l'absence,
Loin de refroidir mon amour,
Ont accrû ma reconnaissance.
Mais, qu'elle arrive lentement
L'heure où je dois quitter Lutèce,
Et voler sous le ciel charmant
Qu'avait adopté ma jeunesse !
Quand pourrons-nous, ami, parcourir tes guérets
De tes côteaux vineux mesurer l'étendue,
Et tous les deux assis sous la branche touffue,
Sur le soir d'un beau jour y respirer le frais !
Que dis-je ? un rayon d'espérance
Semble arriver jusqu'à mon cœur :
Séduit par ce penser flatteur,
Je vais hâter ma jouissance
En rêvant même mon bonheur.

instituteur. Un an après son mariage, son épouse périt en lui donnant un fils. Cette perte lui rendit Nontron insupportable. Il revint à Limoges, entra au séminaire et, après ses études théologiques, il fut ordonné prêtre.

Etant peu fortuné, et cherchant les moyens de perfectionner son goût pour les poésies légères, tout en suivant l'éducation de son fils, il alla à Paris, fut successivement aumônier de l'hospice général, directeur de Saint-Joseph, ensuite instituteur des deux fils de M. Mérigot de Sainte-Fère, chez qui il fut autorisé à cultiver en même temps son enfant.

Quand cette éducation fut achevée et que le chevalier de Sainte-Fère fut entré dans l'ordre de Malte, l'abbé Dourneau suivit à Paris ses élèves qui allaient continuer leurs études et s'attacha à l'abbé Sicard, devint son disciple, son ami et plus tard son collaborateur. C'est à cette époque qu'il fit pour la salle des sourds et muets de Paris, l'inscription suivante :

Surdos fecit audire et mutos loqui (Saint Marc, VII. 37.)

Amateurs qui venez admirer des merveilles
Que le ciel à la terre a daigné révéler,
Vous verrez qu'en ces lieux on entend sans oreilles
Et que sans langue on sait parler.

Comme tous les savants et tous les grands s'empressaient d'assister aux leçons de cet instituteur des sourds et muets que l'Europe envie à la France, l'abbé Dourneau saisit l'occasion de faire de grandes connaissances. Un seigneur belge l'engagea à se charger de l'éducation de sa fille unique, qui était sourde et muette. A la fin de cette éducation, il se retira avec son ami Sicard. Il en fut séparé de nouveau pour remplir les fonctions de secrétaire de Mgr de Juigné, évêque deChâlons-sur-Marne, qui lui donna ensuite, en 1779, la cure de Saint-Dizier en Champagne.

Là, plus à lui, et partageant ses soins entre ses paroissiens et son fils, il trouva encore le temps de cultiver la poésie. Des pièces fugitives connues seulement de quelques grands personnages, et qui lui avaient concilié leur bienveillance, furent insérées dans les journaux, dans l'*Almanach des muses*, et en particulier dans la *Feuille hebdomadaire de Limoges*, aux années 1779, 1781, 1783, 1784, 1785, et lui méritèrent le titre d'Associé de plusieurs académies.

C'est à cette occasion que le journal de Limoges publia la note suivante : « Le 20 décembre 1780, M. l'abbé Dourneau notre compatriote, curé de Saint-Dizier, en Champagne, a été agrégé à l'Académie de Châlons-sur-Marne. Ce littérateur très estimable, comme on peut en juger par quelques morceaux charmants de sa

composition, insérés dans le *Mercure de France* et dans nos *Feuilles*, se délasse avec les Muses des fonctions pénibles de son ministère. La distinction littéraire qu'il vient d'obtenir était due à ses talents (1). » Peu de temps après il fut associé-correspondant de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban (2). Mgr d'Argentré, évêque de Limoges, se plaisait à lui donner des témoignages d'encouragement et de protection (3). Ses protecteurs lui firent aussi obtenir la demi-croix de Malte, accordée aux *servants d'office*.

En 1780, il fut gravement malade; c'est ce que nous apprennent deux de ses poésies insérées dans le recueil qu'il publia plus tard. La première est une *Epitre au médecin Boulland, de Saint-Dizier, qui m'avait guéri d'une jaunisse opiniâtre*. La seconde : *Epitre à l'abbé Vitrac, reçu de l'Académie de Châlons-sur-Marne, dans le temps où j'étais malade en 1780*.

Vers la même époque, répondant à un des ses amis il dit :

.....Les temps sont changés aujourd'hui.
Sous la houlette pastorale,
Je conduis un nombreux troupeau ;
Docteur de la saine morale,
Je suis placé sur le boisseau.
Tous les yeux, toutes les lorgnettes
Suivent la trace de mes pas ;
Examiné de haut en bas,
Vous jugez si les chansonnettes,
Les petits vers, les jolis riens
Sont l'âme de mes entretiens.
Aux jeux, aux ris, même aux nouvelles
Il ne faut ici renoncer.
Quel pays bon Dieu ! mais que faire ?
Les ronces de mon ministère
Empêchent les fleurs d'y pousser.....

Cependant à ce moment de la vie l'abbé Dourneau voyait tous ses travaux prospérer : ses paroissiens répondaient aux soins qu'il leur prodiguait, ses amis recherchaient et louaient ses poésies, son fils, à l'éducation duquel il s'était tant appliqué lui donnait les plus belles espérances. Mais le moment des épreuves allait arriver. Il eut la douleur de perdre ce fils au moment où il croyait atteindre son but ; et ses regrets furent d'autant plus amers que ce jeune homme se disposait à embrasser la profession ecclésiastique ; leur ambition commune était d'officier au même autel.

(1) *Feuille hebdomadaire de Limoges*, n° du 10 janvier 1781.
(2) *Feuille hebdomadaire de Limoges*, n° du 7 mars 1781.
(3) *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXIII, p. 292.

A ces regrets succédèrent les inquiétudes causées par les orages politiques. L'abbé Dourneau fut forcé d'abandonner sa cure, il revint alors à Limoges. M. Barbou des Courrières fut assez heureux pour lui faire accepter l'éducation de ses enfants. Le traité en fut passé le 1er fructidor an IV (18 avril 1796). C'est pendant qu'il était dans cette maison qu'il publia le volume de poésies dont j'ai déjà parlé. Mais la crainte de compromettre cette famille respectable l'engagea bien vite à se réfugier à Grossereix, commune de Beaune, chez un frère qui y était fermier. Son éloignement de la ville ne le fit pas perdre de vue à ses persécuteurs aussi injustes qu'obstinés, et ils finirent par le faire incarcérer, malgré les infirmités dont il était tourmenté.

Son état de santé ne permit pas cependant de le maintenir dans la prison commune, on fut obligé de le mettre en réclusion à l'hospice. C'est là qu'il mourut le 22 octobre 1797, âgé de près de 60 ans (1). Voici son acte mortuaire : « Aujourd'hui, deux brumaire, l'an six de la République française, une et indivisible (23 octobre 1797) est décédé, le jour d'hier, dans l'hospice général de cette commune, Martial Dourneau, ex-prêtre, âgé de 59 ans, fils de feu Martial Dourneau et de feue Marcelle Mortesaigne (2). »

Nous avons de l'abbé Dourneau nombre de pièces de vers qui annoncent la douceur de sa philantropie et la facilité de son esprit. Eparses d'abord dans diverses publications, elles ont été recueillies en grande partie dans un petit in-8° de 200 pages, imprimé chez L. Barbou, l'an V (1797), pendant son séjour chez cet imprimeur. Cet ouvrage est dédié à Mme Constance Barbou des Courrières, née Bonnin de Nouy (3); aujourd'hui il est fort rare. Il a pour titre : *Mes instants*, ou recueil de poésies fugitives, par Martial Dourneau, ancien membre de plusieurs Académies, du Musée de Paris et curé de Saint-Dizier. L'auteur nous dit lui-même, dans l'avant-propos : « J'ai cédé aux désirs de mes amis en livrant mes opuscules aux presses d'une famille connue depuis deux siècles par son zèle pour l'avancement des lettres, et par ses succès dans l'art typographique ..... Ce mélange de sujets graves et enjoués, ce rapprochement de titres sérieux et frivoles sera peut-être improuvé par quelque lecteur austère et réfléchi; mais du moins n'ai-je pas à redouter le reproche plus sensible d'avoir jamais aiguisé l'épigramme au préjudice des

(1) L'abbé Legros. — *Nécrologe manuscrit*.

(2) Registres de l'état civil de la commune de Limoges.

(3) *Nobiliaire du Limousin*, tome I, 2e édition, p. 537. Elle était fille de Jean-Claude Bonnin, écuyer, seigneur de Nouit et autres lieux et de Luce-Marguerite Maupetit. Elle avait épousé, le 10 mai 1785, Léonard Barbou, seigneur des Courières.

mœurs ou des personnes..... Les louanges ne m'en ont point imposé sur la mesure de mes talents et de mes forces ; aussi ai-je préféré faire résonner le simple chalumeau, plutôt que de pincer gauchement la lyre, ou d'emboucher mal la trompette. »

Ce recueil contient 126 pièces, parmi lesquelles on remarque un poème, deux paraphrases de psaumes, la traduction de la prose *Lauda Sion*, trois fables, seize épîtres, plusieurs inscriptions, un discours en vers qu'il prononça en 1790 le jour de sa réception à la Société nationale des Neuf Sœurs, où il était présenté par l'abbé Sicard, etc.

Un grand nombre de ces pièces sont dédiées à différentes personnes dont l'auteur ne donne que les initiales. On peut y reconnaître, parmi celles qui appartiennent à notre province : Constance Bonnin de Nouit, épouse de M. Léonard Barbou des Courières, Caroline Bonnin de Nouit, épouse de M. Martial-François-Alexandre de Roffignac de Grimody, Clotilde Barthon de Montbas, Jules Bonnefon, l'abbé Vitrac, Joseph P. Desmonts, etc.

Il avait fait imprimer séparément : *Epitre à M. de B.*, 1789, in-8°.

Immortalité de l'âme, 1782, poème, in-8°.

Les quatres âges de l'homme, Paris, Moutard, 1782, in-8°. Il y en a une édition considérablement augmentée et corrigée, s. l. n. d. (Paris, imprimerie Didot, vers 1790), in-18° avec jolie figure de Gois, gravée par Riollet.

Stances élégiaques sur la mort de Turgot, ancien intendant de Limoges, arrivée le 18 mars 1781.

Epitre à M. le comte de Roncherolles, sur son mariage avec Mlle d'Aine, fille de l'intendant de Limoges, septembre 1783 (1).

L'abbé A. LECLER

(1) Une partie de cette biographie est emprunté à M. A. Du Boys : *Biographie des hommes illustres du Limousin*, p. 196.

LES ARCHIDIACRES DU DIOCÈSE DE LIMOGES

Quelques diocèses, plus favorisés que celui de Limoges, possèdent la liste de leurs archidiacres dressée par les auteurs du *Gallia Christiana* ou par quelque érudit particulier. Ces listes sont d'un grand secours pour l'étude de l'histoire locale, vu le rôle important qu'a joué dans les commencements de l'Eglise, et pendant la plus grande partie du moyen-âge ce dignitaire qui administrait les biens du diocèse. Personne, que je sache, ne s'est occupé chez nous de cette question. Pour combler cette lacune j'ai recherché dans nos cartulaires et autres documents originaux, les noms et les actes de ces dignitaires de l'Eglise de Limoges, et j'en ai formé le catalogue fort étendu, quoique encore incomplet, que je présente aujourd'hui à la Société archéologique.

Je le fais précéder de quelques notions nous montrant ce qu'était l'archidiacre d'après le droit canonique, et ce qu'il a été dans le diocèse de Limoges.

L'archidiacre n'était, dans l'origine, qu'un des diacres chargés de l'administration du temporel de l'Eglise, choisi par l'évêque pour présider sur les autres. Par la suite il lui attribua toutes les fonctions et le pouvoir qui appartenaient auparavant à tous les diacres en corps. Cette dignité est fort ancienne dans l'Eglise; on la trouve en effet dès l'année 311. A cette date, Cécilien, archidiacre de Carthage, faisait à Lucille la correction qui donna lieu au schisme des donatistes.

L'autorité et les droits des archidiacres s'accrurent dans la suite à tel point, qu'ils devinrent supérieurs aux prêtres en pouvoir et en juridiction, quoiqu'ils leurs fussent inférieurs en ordre et en rang. L'archidiacre en effet était le principal ministre de l'évêque

pour toutes les fonctions extérieures, particulièrement pour l'administration du temporel ; au-dedans même, il avait soin de l'ordre et de la décence des offices divins. C'était lui qui présentait les clercs à l'ordination ; qui marquait à chacun son rang et ses fonctions ; qui annonçait au peuple les jours de jeûne ou de fête ; qui pourvoyait à l'ornement de l'église et aux réparations. Il avait l'intendance des oblations et des revenus de l'Eglise. Il faisait distribuer aux clers ce qui était réglé pour leur subsistance. Il avait toute la direction des pauvres avant qu'il y eut des hôpitaux. Il était le censeur de tout le peuple, veillant à la correction des mœurs. Il devait prévenir ou apaiser les querelles, avertir l'évêque des désordres, et être comme le promoteur pour en poursuivre la réparation. Aussi l'appelait-on *la main et l'œil de l'évêque*.

Etant devenu la première personne après l'évêque, il exerçait sa juridiction et faisait ses visites, soit comme délégué, soit à cause de son absence ou pendant la vacance du siège. Ces commissions devinrent enfin si fréquentes qu'elles tournèrent en droit commun ; en sorte qu'après l'an 1000, les archidiacres furent regardés comme juges ordinaires, ayant juridiction de leur chef, avec pouvoir de déléguer eux-mêmes d'autres juges.

Il est vrai que leur juridiction était plus ou moins étendue, selon les différentes coutumes des églises. Elle était aussi bornée par leur territoire, qui n'était qu'une partie du diocèse, car ils étaient plusieurs. Celui qui demeurait dans la ville, attaché à la cathédrale, était appelé grand archidiacre, pendant que les autres, dont il ne différait en rien, avaient des districts ou archidiaconés différents.

Dès le IXe siècle, il se trouve des archidiacres prêtres ; toutefois, deux cents ans après, il s'en trouve qui n'étaient pas même diacres, tant la fonction était différente de l'ordre.

Les évêques qui étaient en quelque sorte presque dépouillés de leur juridiction par les archidiacres, travaillèrent après l'an 1200 à diminuer la leur. Ils usèrent pour cela de différents moyens : ils les multiplièrent dans un même diocèse ; ils leur opposèrent des officiaux qu'ils firent dépositaires de leur juridiction contentieuse ; créèrent des vicaires généraux pour l'exercice de la juridiction volontaire, et défendirent aux archidiacres. d'avoir des officiaux qui jugeassent à leur place. Enfin avec le temps ils les dépouillèrent entièrement du pouvoir dont ils avaient joui pendant plusieurs siècles.

Pour le diocèse de Limoges, les documents anciens nous révèlent plusieurs particularités qu'il est bon de remarquer : d'abord on voit que leur nombre a varié.

« On trouve quatre archidiacres présents à une donation faite en 897 ; trois à un acte de l'an 1080 ; deux seulement à des actes de 1085 à 1106 (BALUZE, *Maison d'Auv.*, II, 888) ; trois en 1148 ; mais alors ils n'avaient point de district fixe : leurs fonctions étaient attachées à la personne et non aux lieux. Au titre d'archidiacre ils n'ajoutaient que ces mots : « dans l'église de Limoges ». (NADAUD, Préface du *Pouillé*).

Un peu plus tard il en fut différemment. « L'évêque Sébrand, donnant, en 1191, les églises d'Eybouleuf et de Moissannes au monastère de Saint Léonard-de-Noblac, met cette réserve : *Salvo jure episcopi Lemovicensi et ministrorum suorum, videlicet archidiaconorum et archipresbiterorum qui præsunt ecclesiis illis, in questis, in synodis, in paratis, in sententiis observandis et debitis obedientiis adimplendis*. On voit par là que, chacun dans leur district, les archidiacres connaissaient des plaintes, rendaient des sentences, faisaient des ordonnances, levaient des droits aux synodes, et que, dans le cours de leur visite on les nourrissait. C'est l'explication du mot *parata* (BALUZE, *Capitul.*, II, 881). On l'a traduit par *livrée* qui est le mot dont on se servait à la cour pour indiquer les vivres qu'on donnait tous les jours aux commensaux de la maison du roi ». (NADAUD, Préface du *Pouillé*).

Le territoire ou district soumis à la juridiction de chaque archidiacre a varié à différentes époques, il a aussi été désigné par différents noms.

Voici les noms des archidiaconés qui sont connus :

1° Celui de Limoges, 1225, 1264. Il a aussi été appelé de Malemort, mais cet archidiaconé n'a jamais eu d'attache avec la paroisse de ce nom ; tout comme la vicairie, dite également de Malemort, fondée dans la cathédrale de Limoges. Aimeric de Malmort est qualifié d'archidiacre en 1179, et Alboin de Malemort, revêtu du même titre en 1181. Plusieurs membres de la même famille se succédèrent dans cette dignité. Mais ce nom lui vient de l'évêque de Limoges qui l'érigea. On lit en effet dans un Mémoire de 1734, au sujet des difficultés pour les impositions entre le diocèse de Tulle et celui de Limoges : « Environ l'an 1286, Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, érigea l'archidiaconé de Limoges, et pour le doter il unit les dîmes des paroisses de Queyssac et de Goules, toutes deux alors de son diocèse. En 1318, la paroisse de Goules fut comprise dans le dénombrement que le pape Jean XXII fit alors du diocèse de Limoges pour former celui de Tulle ». (Archives de la Haute-Vienne : Chambre ecclésiastique, G, 15). Plus tard, au XVIIe siècle, il fut encore appelé archidiaconé de Goules, parce que alors les archidiacres tels que M. Drouet, Michelon, etc., jouissaient des revenus levés sur cette paroisse dont ils

étaient les patrons présentateurs. Enfin, au moment de la Révolution, l'archidiacre de Limoges, le seul qui existât, n'était plus connu que sous le nom de grand archidiacre ;

2° Celui de Saint-Junien en 1170 et 1148, appelé de la Marche en 1137, 1328, peut-être parce que son territoire s'étendait dans la Marche ;

3° Celui de Bénévent, 1247, 1457 ;

4° Celui de Combraille en 1276, 1454. Il avait 25 livres de pension annuelle sur la cure de Champagnac, et le patronage ;

5° Celui de Meymac, 1306, 1409, 1293, 1295 ;

6° Celui de Nontron, 1263, 1409.

Ces six archidiaconés sont dits exister seuls en 1258 (Bibl. royale, ms. 5432). On trouve cependant celui de Brivezac en 1083 et en 1302 (Moréri, 1759, t. IX, p. 292). Avant cette date celui d'Ayen est nommé vers 1140 (*Cart. de Vigeois*) et celui de Vigeois vers 1170 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 489). Postérieurement, nous voyons encore celui d'Aubusson en 1300 et 1457, enfin celui de Chénérailles en 1457.

On remarquera dans la liste qui suit trois périodes bien distinctes : la première, qui est l'époque de la grande puissance des archidiacres, va jusqu'à la bulle de 1476, qui les supprime dans le diocèse. La seconde s'étend de cette époque au Concordat et alors il n'y a qu'un seul archidiacre, qui est un dignitaire de l'église de Limoges, mais sans aucune juridiction. Enfin la troisième, depuis le Concordat jusqu'à nos jours, où nous trouvons le titre d'archidiacre donné aux vicaires généraux de l'évêque sans rien ajouter à leurs pouvoirs.

Cette liste fait connaître près de cent vingt archidiacres pour les deux premières périodes. Il ne faut pas cependant la regarder comme complète et définitive : les cartulaires que je n'ai pas encore étudiés et les nombreux documents anciens qu'on découvre tous les jours feront certainement connaître plusieurs de ces dignitaires ; ils permettront aussi de mieux préciser quelques noms douteux et quelques dates encore incertaines.

VIe siècle

Bantardus, Bantard, qui assistait l'an 549 au cinquième concile d'Orléans, comme député de Rorice II, évêque de Limoges. On lit dans les actes de ce concile, manuscrit du VIe siècle conservé à la Bibliothèque nationale n° 12,097 du fonds latin, *Bantardus, archidiaconus directus a Ruricio episcopo ecelesiæ Lemovicinæ subscripsi.* M. Arbellot qui a étudié le texte original de ce concile, montre que c'est par une fausse lecture qu'on l'a appelé Bantaredus. (*Bull. Soc. arch. Lim.*, XLII, 146).

IXe siècle

Aimarnus ; Daniel ; Egesius ; Deusdedit, 897. — Le 4 novembre 897, Anselme, évêque de Limoges, après avoir consacré l'église de Favars, nouvellement construite par l'abbé de Beaulieu, fit pour son entretien une donation, que signèrent les quatre archidiacres ci-dessus, ainsi qu'on le voit dans la xiiie chartre du cartulaire de Beaulieu (p. 30). Les deux premiers ne sont pas connus par d'autres documents ; Egesius est nommé avant les trois archiprêtres au synode diocésain du 4 novembre 897 (*Pouillé*. Préface); le dernier, Deusdedit, se retrouve quelques années plus tard. Nadaud, dans son *Pouillé*, nous dit, d'après le cartulaire de Saint-Etienne de Limoges, que l'archidiacre Deusdet donna l'église de Mansac à la cathédrale l'an 913. Ce don ayant été fait la 12e année du roi Charles-le-Simple serait mieux placé en 910 ou 911. M. l'abbé Poulbrières, qui rapporte aussi cette donation de Mansac dans son *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle*, appelle cet archidiacre Davidet.

Xe siècle

Aymar de Lubersac, 925. « Ce fut sous Turpin d'Aubusson que le chapitre de la cathédrale de Limoges, sur l'instigation et les pressantes sollicitations d'Aymar de Lubersac, chanoine et archidiacre de ce chapitre, et frère d'Hugues I de Lubersac, comte du même nom, songeat à établir une église à Lubersac. » M. Gaudeix-Laborderie, qui donne cette indication dans sa *Notice sur l'église de Lubersac (Bull. Soc. Brive*, X, 574), ne dit pas sur quel document il s'appuie.

Arnulphe qui est nommé dans le testament de Turpin d'Aubusson, évêque de Limoges, en 934 ou 935. (E. Pérathon, *Histoire d'Aubusson*, p. 446.)

Beson, nommé dans le même testament. (*Idem*.)

Etienne, dont le nom se trouve dans un privilège de 987 accordé par Hildegaire, évêque de Limoges, au monastère d'Uzerche. (*Bull. Soc. Tulle*, X, p. 107.)

XIe siècle

Gausbert nous est connu depuis 1068. A cette date Adémar, vicomte de Limoges, donne à Dieu et à Saint-Pierre d'Uzerche l'église de Salon, *consilio et voluntate domni Iterii Lemovicensis episcopi atque Gauzberti archidiaconi. (Cart. d'Uzerche*, nos 43, 74.) En 1070 il est qualifié archidiacre et neveu de l'évêque. (D. Col. 9,193, no 125). La même année il est dit archidiacre et grammairien, par l'évêque de Limoges lui-même, qui, par son conseil et avec son

assentiment, permet à l'abbé de Tulle de bâtir une chapelle dans la paroisse de Saint-Bonnet. *Ego Iterius Dei gratia Lemovicensis episcopus, consilio et assensu Gauzberti, grammatici, nostræ ecclesiæ archidiaconi et aliorum clericorum nostrorum, Tutelensi abbati nomine Frudino et monachis Tutellensibus concessi ut in parrochia sancti Boneti capellam ædificarent.* (*Cart. de Tulle*, n° 178.) Nous le voyons en 1085 figurer avec Guy de Laron, évêque de Limoges, dans la donation de l'église de Meymac à l'abbaye d'Uzerche faite par Archambaud, vicomte de Comborn. Il y est qualifié archidiacre et grammairien. (*Cart. d'Uzerche* n° 48.) Dans un privilège qu'Humbauld, évêque de Limoges, accorde à l'église de Tulle en 1091, c'est toujours *consilio et consensu Gauzberti archidiaconi.* (*Cart. de Tulle*, n° 501). En 1096, après la déposition d'Humbauld, et peut-être avant l'élection de son successeur Guillaume d'Uriel, le pape lui donna mission d'accorder un différend entre les moines de Tulle et le prieur d'Albignac. Sa sentence est conservée dans le cartulaire de Tulle : *Sciant presentes et futuri, quod Hego Gauzbertus Lemovicensis ecclesia archidiaconus et Rigaldus archipresbyter, juxta preceptum domini nostri Urbani papæ, de quadam controversia quæ inter monachos Tutelenses et Bernardum priorem de Albiniaco habebatur, de ecclesia in monte qui Auriolus dicitur ædificata, talem concordiam fecimus...* MXCVI. (*Cart. de Tulle*, n° 502). Enfin nous le trouvons dans de nombreux documents jusqu'en 1111. Il mourut sous l'Episcopat d'Eustorge avant 1137.

Gauzfredus, archidiaconus et abbas, 1070. (Dom Col, 9,193, n° 125.)

Airard de Cluni, 1070.

Hugue Berland, 1070. Renaud d'Aubusson rétablit à cette date le monastère de Moutier-Rozeille, *concedentibus videlicet Iterio, Lemovicæ civitatis episcopo atque duobus archidiaconis, Airardo scilicet de Cluniaco et Hugone Berlando.* (Charte de Moutier-Rozeille.) Ce dernier est cité la même année 1070 par Dom Col, sous le nom de *Wido Berlandus, archidiaconus et decanus.* (Dom Col. 9,193, n° 125.)

Jordanus, 1076. (*Cart. de Bénévent*, fonds latin, 17,116, fol. 94.) Peut-être le même que celui de 1106.

Umbertus Rabacerius, 1085. Il figure, comme chanoine de Saint-Etienne de Limoges dans un grand nombre de chartes et sous l'épiscopat de Jourdain de Laron, mort en 1052. (Fonds latin, 17,118, p. 27 et *Gall. Christ*, II, col. 184. *Instrum.*). Il est dit archidiacre dans la charte par laquelle Archambaud, vicomte de Comborn, donne l'église de Meymac à Uzerche en 1085, (*Cart. d'Uzerche* n° 48 et 49) et vers la même époque il fait un don au monastère d'Aureil. (*Cart. d'Aureil*, LXXXII.)

Geraldus de Fraite est archidiacre en 1085 sous l'évêque Guy de Laron. Il accompagne à Aureil en 1093 Umbauld, évêque de Limoges. En 1101 il donne à ce monastère tout ce qui lui appartient sur l'église de Beynac. En 1102, dit archidiacre de Culenc, il accompagne encore l'évêque de Limoges, Pierre Viroald, au monastère d'Aureil (*Cart. d'Aureil*, XLIII, XLVI, XCIV et XCV). Et en 1116 nous le trouvons avec un autre archidiacre au jugement rendu par Gérard, évêque d'Angoulême, comme légat du Saint-Siège. *Interfuerunt autem huic nostro judicio prædicti fratres episcopi et assensum præbuerunt Ildebertus, Geraldus Lemovicenses archidiaconi.* (*Cart. d'Uzerche*, n° 369.)

Arnaud, qualifié *archidiaconus et claviger sancti Stephani*, dans la donation de l'église de Soursac au monastère d'Aureil en 1091 (*Cart. d'Aureil*, fol. XXII), est aussi indiqué en 1097 par Dom Col (9193, n° 143). On trouve *Arnaldi, archiclavi*, en 1080, dans la charte de Bénévent (Roy, p. 12.)

Aldebert de Charroux, archidiacre de Limoges et doyen de Saint-Etienne est souvent nommé dans le *cartulaire d'Aureil* à partir de 1093, jusqu'à 1117. On le trouve aussi en 1108 dans une transaction entre l'abbé de Saint-Cybard et celui de Saint-Martial, ainsi que dans la donation de l'église de Saint-Martin-de-Chargnac à l'abbaye de Saint-Martial. (*Bull. Soc. Tulle*, p. 243, 249.)

Elie de Gimel. « La chronique de Geoffroy de Vigeois parle d'un Elie, archidiacre de Limoges avant 1095, qui se serait rendu coupable d'une falsification, pour laquelle le pape Urbain II l'aurait excommunié avec ses complices, en défendant à perpétuité de confier une dignité quelconque dans l'église de Limoges à quiconque porterait de nom d'Elie de Gimel. Mais soit absolution de la faute, soit justification, le nom reparait, uni au même titre et porté par diverses personnes, plusieurs fois dans le siècle suivant. On le trouve même en 1217, où celui qui en fut honoré, l'honora lui-même par les vertus d'un saint. » (Poulbrières, *Dic. des paroisses*, art. Gimel, p. 822.)

André de Saint-Etienne figure à une donation faite au monastère d'Aureil en 1093 (*Cart. d'Aureil*, fol. XLVI) et à celle de Saint-Sylvain-de-Montégut, au monastère de Bénévent en 1095. (Joulliet-ton, II, p. 146, note.)

XIIe siècle

Pierre Bruchard, qui était archidiacre en 1103, se retrouve à la donation de Saint-Martin-de-Chargnac faite au monastère de Saint-Martial en 1108. (*Bull. Soc. Tulle*, VI, p. 249). Il est nommé dans la vie du bienheureux Geoffroy, fondateur de Chalard, dès 1089 (*Bull. Soc. Guéret*, III, p. 95, 96 et 137.)

HERBERTUS, en 1102. (*Cart. d'Aureil*, fol. XLIIII.)

Au Synode qui eut lieu la semaine de la Pentecôte, le 15 mai 1106 étaient présents les trois archidiacres suivants : Jordan, Aimeric de Jaunac et Ramnulfe de Saint-Germain (*Cart. de Tulle*, n° 539.)

JORDAN pourrait être le même ce celui cité en 1076.

AIMERIC DE JAUNAC, dont on trouve de très nombreuses mentions dans la plupart de nos cartulaires depuis 1090 jusqu'à 1128.

RAMNULFUS DE SAINT-GERMAIN, qu'on trouve aussi fréquemment depuis 1107, jusqu'à 1128. Il fut prévot de Saint-Junien et abbé du Dorat. Il est dit quelquefois archidiacre de la Marche (*Chron. de Maleu*, p. 46) et d'autrefois archidiacre de Saint-Etienne. (*Bull. Soc. Lim.* XXXIX, p. 139.)

PIERRE DU BREUIL, qu'on trouve en 1109 avec les deux autres archidiacres Audebert de Charroux et Aimeric de Jaunac, puis en 1124. (Bibl. nat., fonds latins, n° 17,116, p. 81.)

ILDEBERT, qui en 1116, est présent avec l'autre archidiacre Gérald de Fraite au jugement rendu par Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège. (*Cart. d'Uzerche*, n° 369.) On le trouve encore en 1128. (Bibl. nat., fonds lat. n° 17,116). Serait-ce le même qu'Aldebert de Charroux ?

« L'archidiacre ouvrit par une lecture les deux sessions du concile de Limoges en 1031. » (NADAUD. Préface du *Pouillé*).

Elie de GIMEL, nommé dans de nombreux documents de 1118 à 1147. Il se trouve en compagnie de Pierre de Laurière, de Ramnulfe de Garac et d'Adémar de Chariéras, autres archidiacres en 1146, (*Cart. d'Uzerche*).

Petrus LAURERII [de Lauriere], 1141, 1147.

Ramnulfe DE GARAT, 1141, 1146.

Adhémar DE CHARIERAS, dit archidiacre de Meymac, 1140, 1147.

EUSTORGE, 1145 (*Cart. d'Uzerche*, n° 9).

SIMON, 1150 et 1160.

« Trois archidiacres assistèrent à l'élection d'Ithier, évêque de Limoges, l'an 1052, le 4 janvier. » (NADAUD. Préface du *Pouillé*).

Hélie DE MAREUIL, qui fut archidiacre de Limoges et aussi de Périgueux, est nommé dans de nombreux actes de 1151 à 1180.

Pierre DE MOUTIERS, *Petrus Monasterius* ou *de Monasterio*, 1150, 1185.

Hélie DE GIMEL, 1160 et vers 1170 (*Cart. Tulle*, n° 603).

Hélie GAUTIER, 1156. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, 257).

Aimeric DE MALEMORT, 1164 (*Cart. Beaulieu*, p. 21, note) et en 1185 (*Cart. d'Obazine*).

Alboin [DE MALEMORT], 1181 (*Cart. d'Obazine*) et 1185. Il fut enterré à Limoges, à l'entrée du cloître de Saint-Augustin, où l'on a relevé son épitaphe (TEXIER, *Épigraphie*, p. 119 *bis*).

JEAN, 1169 (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 257).

FAUCHER DE LA BRUGÈRE, 1170 (*Cart. d'Obazine*, fol. 158).

Bernard DE ROFILAC, 1172 (*Cart. d'Obazine.* — *Bull. Soc. Tulle*, XI, p. 447).

AUDOINUS, qui était mort vers 1190. (*Cart. d'Aureil*, fol. IIII^{xx}).

B. DE VALACO, est archidiacre en 1194 avec G. Robert (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 265).

MAURICIUS, archidiacre de Limoges et neveu de l'évêque (*Chron. de Saint Martial*, p. 64), se trouve nommé avec les autres archidiacres en 1196 (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 267). Il mourut en 1197.

Une charte du vicomte Adémar pour Solignac en 1196 nomme cinq archidiacres : G. Robert, Hugon Saldebroil, Pierre de Veyrac, Gui [de Clusel] et Gui de Rochefort :

G. ROBERT, 1194 (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 265), 1196 et premières années du XIIIe siècle (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 274).

Hugon SALDEBROIL, 1190 (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 262). Mourut en 1197. (*Chron. de Saint-Martial*, p. 64).

Pierre DE VEYRAC, 1196 (*Bull. Soc. Lim.*, XXXVII, p. 238), vivait en 1209, est dit vicaire général de l'évêque Jean de Veyrac « *tempore quo Dominus episcopus iter arripuit contra hereticos in vigilia sancti Barnabe apostoli* ». Il mourut vers 1213. (*Chron. de Saint-Martial*, p. 91).

Gui DE CLUSEL, qui fut ensuite évêque de Limoges (en 1226) était archidiacre et curé de Nieul en 1195 (*Pouillé*, fin de l'art. saint Gérald).

Gui DE ROCHEFORT, 1196.

XIIIe siècle

Etienne AFFICHET, qui est témoin en 1207 dans la donation de La Baconaille au prieuré de l'Artige (*Cart. de l'Artige*, n° 611), était encore archidiacre en 1210. Il est choisi pour arbitre et archidiacre en 1210 (*Arch. hist. Lim.*, VII, p. 6). Son nom se retrouve en 1222, mais sans aucun qualificatif.

ARNAUD, archidiacre de Limoges en 1210 (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 275), l'était encore 1223 (Liste des chanoines de Limoges, *apud* Dom Col).

Durand D'ORLIAC, archidiacre et official en 1217 (Liste des chanoines). Elu évêque de Limoges en 1236.

G. D'ORLAC, archidiacre, 1217-1226. On trouve : *Magister Guido, archidiaconus Lemovicensis*, le 23 décembre 1212 et le 10 octobre 1224. (*Arch. hist. Lim.*, VII, p. 121 et 130).

AUDEBERTUS, 1212 (Liste des chanoines). C'est peut-être une faute pour Aubertus qui suit.

Gui AUBERT, archidiacre, 1215, 1232, 1235 (Liste des chanoines).

J. DE AURELIACO, archidiacre de la Marche (Liste des chanoines), 1221, 1240.

Gui BARBAROTZ, qui était archiprêtre de Brive en 1228, etait archidiacre en 1236, lorsqu'il fonda une vicairie à la cathédrale de Limoges, à l'autel deN.-D. des Trois Rois; il vivait en 1247 et mourut le 8 des ides de juillet on ne sait de quelle année. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 154).

Aimeric DE LA SERRE DE MALEMORT, archidiacre de la Marche et prévôt de Saint-Junien, est élu évêque de Limoges en février 1246.

Gui DE PIERREBUFFIÈRE, archidiacre de Limoges en 1246, vivait en 1259. (*Nobiliaire,* III, p. 328).

Guillaume DE MAULMONT, archidiacre de Limoges en 1231 (Dom Col, 9193, p. 65), meurt le 12 avril 1247 et est inhumé chez les FF. PP. de cette ville. (*Nobiliaire,* III, p. 209).

Pierre DE VERNEILH, est cité par Baluze comme archidiacre de Limoges, vers le milieu du XIIIe siècle. (*Nobiliaire,* IV, p. 624).

Bernard DE VENTADOUR, archidiacre de Limoges, 1243-1268, est dit aussi archidiacre de Nontron dans l'église de Limoges, chapelain de N. S. le Pape (*Arch. hist. Lim.*, VII, p. 24), vers 1260.

André DE BRÉ, archidiacre de Bénévent, 1247. (Liste des chanoines).

Girard DE MALEMORT, archidiacre en 1255, était exécuteur testamentaire de Guichard de Comborn (*Cart. de Glandier.* — Bibl. nat., ms. 17118, fol. 311).

Guy DE ROCHECHOUART, 1269-1272, archidiacre de Combraille.

PIERRE, archidiacre de Malemort 1269. (Bibl. nat., ms. 17118, fol. 33. — Liste des chanoines).

Gilbert DE MALEMORT (fils de G. de Malemort), archidiacre de Limoges en 1270, élu évêque de Limoges en 1275.

Wido MALAFAYDA, prieur de Brive et archidiacre de la Marche, mort en octobre 1272 (*Pouillé* de NADAUD; art. Brive).

BONNET DE SAINT-QUENTIN, archidiacre de Limoges, 1280 (Arch. Lim. D, 1051. — *Apud* Liste des chanoines).

Gérald DE MAULMONT, archidiacre de Limoges, conseiller du roi, acheta en 1273, à la vicomtesse de Limoges le château de Châlucet et fit bâtir dans la cité de Limoges la tour dite de Maulmont. Il est dit chanoine du Puy, archidiacre de Limoges et gouverneur pour la vicomtesse Marguerite en 1275. (*Nobiliaire,* IV, p. 367).

Noble Bernard FAUCHER, archidiacre, archiprêtre de Nontron et chanoine, avait fondé une vicairie à l'autel de la Trinité à la cathédrale avant 1291. (*Pouillé* de NADAUD; art. Cathédrale).

Pierre DE NAILLAC, archidiacre dans l'église de Limoges, 1276.

Guillaume DE LA GARDE, archidiacre de Nontron, 1279-1285. (Liste des chanoines).

Pierre DE CHATEAUNEUF, archidiacre de Combraille dans l'église de Limoges, 1283-1294 (Liste des chanoines).

Gilbert POLVEREL, archidiacre de la Marche, chanoine et sous-chantre de la cathédrale, y fonda une vicairie vers 1290. (*Pouillé* de NADAUD).

Jean DE GENSANIS, archidiacre de Meymac, de Limoges, fonda une vicairie à la cathédrale en 1291 (*Pouillé*). En 1300, il assistait à la translation des restes de saint Aignan, de son tombeau dans l'église d'Evaux, dans une châsse d'argent placée au-dessus (*Bull. Soc. Lim.*, XLIII, p. 738). Il fut commis en 1310 pour rédiger les statuts relatifs à l'ordre de Grandmont qui furent approuvés par le pape Clément V. (*Vie de saint Etienne d'Obazine*, p. 184).

Raynaud DE LA PORTE fut nommé archidiacre de Combraille en 1293 et élu évêque de Limoges en 1294.

DENIS, archidiacre de Bénévent 1294. (Liste des chanoines).

Ebolus D'ORNHAC, archidiacre de Malemort en 1279, mourut en 1294 (Liste des chanoines).

Pierre MALEU, archidiacre de Meymac, 1297 (Mss. lat. 17118, p. 36).

Pendant le XIIIe siècle on trouve sur la liste des bienfaiteurs du Glandier les trois archidiacres suivants, pour lesquels il n'y a pas de date précise :

Guillaume DE MALEMORT, archidiacre de Limoges.

Arnaud DE MALEMORT, archidiacre de Limoges.

Guillaume [DE MALEMORT], archidiacre de la Marche (*Histoire du Glandier*, p. 50).

XIVe siècle

Galhard DE MALEMORT, damoiseau, archidiacre de Malemort, 1310 (Arch. Haute-Vienne, G, 1), fut enterré dans la chapelle de Trois-Rois où l'on voyait son épitaphe. (ARBELLOT, *Cath.*, p. 229).

Pierre DE MAURITANIE, archidiacre de Combraille, meurt avant 1317. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 55.)

Pierre DE LA ROCHE est nommé archidiacre de Combraille dans l'église de Limoges en 1317, en remplacement de Pierre de Mauritanie, décédé. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 55.)

Pierre MARTEL ou MARTEAU, archidiacre de la Marche en l'église de Limoges en 1331, avait vendu une rente foncière à Ithier de Magnac, chevalier (Archives des Basses-Pyrénées, E, 761). Vers cette époque une classe de grammaire et une de logique se tenaient dans sa maison, place Saint-Gérald (L. GUIBERT, *Almanach limou-*

sin, 1889, p. 105.) Le 4 juin 1339 il fonda une vicairie à l'autel de N.-D. des Trois-Rois, à la cathédrale (*Pouillé* de NADAUD).

Guy DE MAURIOLES, curé de Chamboulive et archidiacre de Combraille, obtint du pape, le 16 novembre 1331, une dispense pour garder sa cure avec cet archidiaconé. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 62. — POULBRIÈRES, *Dict. des par.*)

Audoin MARCHES, archidiacre de Nontron, mourut en 1337 (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 220. — XXXVI, p. 141.)

DURANDUS CELLA, chanoine prébendé de l'église de Limoges et archidiacre de Combraille, meurt peu avant le 13 mai 1381. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 71.)

Jean CAMUZET est nommé archidiacre de Combraille par bulle du 13 mai 1381. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 71.)

Imbert DU BREUIL, *alias* de FRAYSSEIX, chanoine et archidiacre de Bénévent en l'église de Limoges, 1398 (*Nobil. Lim.*, II, p. 157.)

XVe siècle

Jean (ou Joseph) de BETONO, archidiacre de Bénévent, 1403 (Bibl. nat., GAIGN., t. 186, p. 49, etc.)

Géraud DE VEILHAM, archidiacre de Malemort, 1408. (POULBRIÈRES, (*Dict. des par.*, Malemort.)

Guy DE MONTBRUN, bachelier en décrets, archidiacre de Combraille dans l'église de Limoges et curé de Donzenac, neveu de l'évêque de Limoges, 1454. (LEGROS, *Mélanges*, p. 327.)

Guillaume DE MONTBRUN, archidiacre de Combraille en 1468, archidiacre d'Angoulême en 1471, chanoine d'Angoulême et de Limoges, curé de Saint-Sulpice-le-Dunois (*Nobiliaire,* I, 2e édit., p. 268).

Jacques BARTON, protonotaire apostolique, vicaire général de l'évêque de Limoges, son frère, archiprêtre de Gimel en 1469, chantre du Dorat 1470, archidiacre et chanoine de plusieurs autres églises. (POULBRIÈRES, *Dict. des paroisses*, p. 228. — Liste des prieurs de Saint-Martin de Brive).

Jean ROGIER, chanoine et sous-chantre de la cathédrale avait été archidiacre de Bénévent, mourut en 1475. (*Pouillé,* Préface).

Jean BAYARD, clerc, fut nommé archidiacre de Bénévent par quelques chanoines en 1475, mais l'évêque, le doyen et le chapitre firent appel de cette nomination le 1er mars 1475 (*Idem*).

Antoine GARRON, prêtre, fut nommé archidiacre le 28 octobre 1475 par l'évêque qui affirmait ainsi son droit (*Idem*).

Martial GALLICHIER, docteur en théologie, est dit archidiacre de Brive sur la fin de ce siècle. Il vivait en 1506 et devint chanoine de Paris. (*Sem. relig. Lim.*, XXXIII, p. 1012).

Par bulle du 21 janvier 1476 (vieux style), du consentement de l'évêque et du chapitre, les archidiaconés sont supprimés dans le diocèse de Limoges. Cette bulle fut fulminée le 27 juin même année 1477, par Jean, abbé de Bourges, et l'official de la même ville. (*Pouillé,* préface).

XVIe siècle

Après la bulle de 1476 et avec le XVIe siècle commence, pour le diocèse de Limoges, la seconde série de ses archidiacres. Mais alors ils n'ont plus les pouvoirs et n'exercent plus les fonctions de leurs prédécesseurs. L'évêque en nomme un seul, qui est appelé grand archidiacre de Limoges, ou archidiacre de Malemort en la cathédrale de Limoges; c'est un dignitaire, sans aucune juridiction et sans prébende.

Antoine DE VEILHAM, archidiacre de Malemort, 1508. (POULBRIÈRES. *Dict. des paroisses,* art. Malemort).

Martial BENOIT, archidiacre de Malemort en la cathédrale de Limoges 1521, meurt le 29 juin 1563. (*Pouillé,* Prieurs de Saint-Gérald.)

Pierre BENOIT, prieur de Saint-Gérald, archidiacre de Malemort en la cathédrale de Limoges, 1538, meurt le 20 novembre 1565. (*Pouillé,* Prieurs de Saint-Gérald). « Le lendemain [de sa sépulture] fut faite l'élection dudit archidiaconat, et furent élus MM. Mes Jean Poylevé à la majorité et Pierre Romanet. » (*Journal de Pierre Teysseult, chanoine de Limoges*, p. 261, publié par M. Leroux.) C'est une tentative des chanoines pour faire cette nomination, qui appartenait à l'évêque.

Pierre BENOIT, prévôt de Compreignac, archidiacre en l'église de Limoges 1582, mourut en 1596. (*Bull. Soc. Lim.*, XXX, p. 227, XXVI, p. 143. — *Chronique de l'anonyme de Saint-Léonard,* p. 274, publiée par M. LEROUX.)

XVIIe siècle

Bertrand DE MALMON est archidiacre de Limoges vers 1600 (*Bull. Soc. Tulle*, 1892, p. 542).

Jean DE VERTHAMON, grand archidiacre, chantre et archiprêtre de l'église cathédrale de Limoges, 1605. (Inscription de la cloche de Saint-Maurice, 1605).

L'archidiaconat de Malemort fut possédé par différents membres de la famille de Noailles, sans en remplir aucune fonction, nous dit Gilles Le Duc. Nous trouvons Gabriel DE NOAILLES, qui fut pourvu de cet archidiaconat en 1654 et mourut en 1661. (*Nobiliaire,* III, 290).

C'est vers cette époque que les tentatives du chapitre pour nommer les archidiacres occasionnèrent différents procès. Gilles Le Duc dans son *Etat du clergé du diocèse de Limoges*, écrit en 1702, nous renseigne parfaitement à ce sujet :

« L'archidiacre de Limoges, dit-il, titré du nom d'archidiacre de Malemort, est aujourd'hui seul. L'archidiacre est la troisième dignité de l'église de Limoges, qui n'a plus aucune fonction de sa dignité, l'exercice et l'usage s'en étant perdus par le long temps qu'elle a été possédée par des grands seigneurs de la maison de Noailles, qui en ont fait un bénéfice simple, s'étant contentés de jouir du revenu qui était considérable, sans jamais résider, ni en faire aucune fonction ; et depuis que ce bénéfice est sorti de leurs mains il y a toujours eu procès entre le seigneur évêque et le chapitre qui prétendait avoir la disposition de cette dignité, comme il a de tous les autres bénéfices de l'église, et Mgr de La Fayette prétendant le contraire le fit juger par arrêt contradictoire du Parlement de Bordeaux, qui maintint en possession le sieur Maillard, son official, sur la provision du dit seigneur évêque, et déclara cette dignité la troisième de l'église de Limoges. Il en a joui très longtemps et la résigna à son neveu qui ne la garda guère. Et sur son décès, Mgr d'Urfé, pour lors évêque, en pourvut M. Noël Drouet, son official, qui fut encore fortement troublé par le chapitre, qui en voulait pourvoir deux abbés, l'un de Bordeaux et l'autre de Paris, qui ne voulurent pas l'accepter. Mais le seigneur évêque étant venu à mourir, il se présenta un régaliste, contre lequel le sieur Drouet fut maintenu par arrêt du Parlement de Paris, et en a joui paisiblement et de son revenu qu'on estime valoir de 1,500 à 2,000 livres à prendre sur les paroisses de Goules et de Qeyssat, dont il est patron présentateur. Le dit sieur Drouet étant mort à Angers, résigna ce bénéfice, mais trop tard, et Mgr de Canisy en pourvut M. Jean Michelon, qui en jouit présentement sans aucun trouble, et de son rang dans Saint-Etienne comme troisième dignité, et de la fonction d'archidiacre aux ordres sacrés. Il paye les décimes de son archidiaconat à Tulle, et sa subvention personnelle ici. »

Je possède un Mémoire, écrit à l'occasion du procès jugé au Parlement de Bordeaux, qui a pour titre :

« Raisons de l'intervention de Monsieur l'Evêque de Limoges dans l'Instance du Possessoire de l'Archidiaconé de son diocèse entre Maître Pierre Maillard et Maître Henry Brugère et le Scindic du Chapitre ». Ce mémoire est signé : « Monsieur de Mirat, rapporteur ». Il y est dit que l'archidiaconé est de la pleine collation de l'évêque, conformément au droit canonique, « et que dans tout le

royaume on ne saurait trouver de chapitre cathédral ni métropolitain qui prétendrait à la collation des archidiaconés. Le droit de l'évêque de Limoges est d'autant plus incontestable que les évêques, ses prédécesseurs, ont érigé cet archidiaconé et l'ont doté des cures de Goules et de Queyssac qui étaient de la manse épiscopale. De plus, les évêques se sont maintenus dans la possession de conférer ledit archidiaconé, ainsi qu'ils l'ont fait en 1597, 1609 et 1621.

» Que les prétendues collations faites par le chapitre sont nulles, parce qu'il y a eu des chanoines qui ont protesté contre, ne voulant pas donner leur suffrage à des entreprises si manifestement contre le droit de l'évêque ; Que Masmouret et Benoit, tous deux chanoines, pourvus par le chapitre, ont reconnu le droit de l'évêque, le premier en se démettant entre ses mains, le second en prenant de lui une nouvelle collation. Que les deux collations faites par le chapitre, en 1596, en faveur de Duval et de Mauclerc, furent refusées par eux.

» C'est ce qui fait espérer au sieur Evêque que la Cour le maintiendra dans son droit de collation, avec inhibitions au dit chapitre et à tous autres de le troubler à l'advenir ».

Il en fut en effet ainsi et Pierre Maillard resta paisible possesseur de l'archidiaconé conféré par l'évêque. Plus tard le chapitre fit encore de nouvelles tentatives qui ne réussirent pas mieux.

Pierre Maillard, nommé archidiacre par Mgr de La Fayette, garda longtemps cette dignité, et résigna à son neveu en mai 1693 (*Arch. hist. du Limousin*, VI, p. 44). Il est dit archidiacre de Goulles et de Queyssac (Poulbrières, *Dict. des paroisses*).

Pierre-Noël Maillard, archidiacre de Malemort, mourut en 1694 (*Arch. hist. du Limousin*, VI, p. 45).

Noël Drouet fut nommé archidiacre par l'évêque de Limoges, le 30 mai 1695, et mourut à Angers avant 1702 (*Etat du Clergé du diocèse en 1702*).

On trouve deux élections pour l'archidiaconat de Malemort faites par le chapitre, mais qui n'ont pas eu de suite : c'est celle de Louis-Eléonor Hennequin, élu le 21 mai 1694 ; il prit possession le 30 août et démissionna le 19 octobre de la même année. Il était du diocèse de Paris, nous dit Gilles le Duc. Puis celle de Léon-Lancelot Lalanne, clerc tonsuré du diocèse de Bordeaux ; élu le 19 octobre 1694, il démissionna le 30 mai 1695 (*Arch. hist. du Limousin*, VI, p. 48-49). On peut en dire autant de Pierre de Verthamon, nommé par le roi le 28 novembre 1695 (*Arch. hist. du Limousin*, VI, p. 53-54), et dont parle également Gilles Le Duc.

XVIIIe siècle

Jean-Baptiste MICHELON fut nommé archidiacre de Limoges à la mort de M. Drouet, avant 1702 (Gilles Le Duc). Il l'était encore en 1718 (*Arch. hist. du Limousin*, VI, p. 85).

Jacques PERRIÈRE est archidiacre en 1764 (*Ephémérides de 1765*) et official en 1769 (*Calendrier de 1769*); il meurt le 18 septembre 1780, âgé de 83 ans (*Feuille hebd.*, 20 septembre 1780).

ROMANET « resigne en faveur du suivant, le 29 juillet 1767, la chantrerie de l'église de Saint-Etienne, avec l'archidiaconat, le canonicat et la prébende y attachée » (FRAY-FOURNIER, *Bibliophile Lim.*, 1895, p. 66).

Georges ARDANT, du Mas-du-Puy, chantre et archidiacre de l'église de Limoges, 1767-1775 (*Feuille hebd.*, 24 octobre 1775).

Jean-Joseph BONNIN, archiprêtre et curé de Rancon, titulaire de de la dignité et bénéfice de grand chantre et de grand archidiacre de l'église cathédrale de Limoges, et du canonicat et gros de prébende y annexé, résigne tous ses droits et titres dans la cathédrale en faveur de Raymond Pétiniaud, docteur de Sorbonne et sous-chantre de la cathédrale, le 29 juin 1786. (*Insinuations ecclésiastiques*, n° 298, fol. 103).

Raymond PÉTINIAUD, de Jourgnac, archidiacre de Limoges, 1788 (*Insinuations ecclésiastiques*, n° 299, fol. 284).

Léonard-Marie FOUCAULT d'HAUTEFAYE, archidiacre, 1791 (*Calendrier de 1791*), mort pour la foi sur les pontons de Rochefort en 1794 (*Martyrs et Confesseurs de la foi du diocèse de Limoges*, I, p. 590).

XIXe siècle

Après le Concordat, dans son ordonnance du 22 pluviôse an XI (11 janvier 1803), pour la nouvelle circonscription des paroisses et la nomination des curés, Mgr du Bourg ne parle ni d'archidiacres, ni d'archidiaconés. Pour la division territoriale du diocèse ce sont les mêmes dénominations que celles établies par l'autorité civile : département, arrondissement et canton. Il en est ainsi jusqu'au rétablissement de la liturgie romaine par Mgr Bernard Buisson, en 1854. Alors les dénominations précédentes changent et les divisions territoriales qu'elles désignent reprennent les noms d'archidiaconés, archiprêtrés et doyennés.

Dans l'*Ordo* du diocèse, en 1829, M. Venassier, vicaire général, est qualifié archidiacre; c'est la première fois qu'il mentionne

cette dignité. — M. Poinsel, aussi vicaire général, est ensuite archidiacre, de 1833 à 1837. — M. Dissandes de Bogenet, de 1838 à 1845.

En 1846, les deux vicaires généraux ont le titre d'archidiacre, ainsi spécifié par l'*Ordo* du diocèse : « M. Hervy, grand-archidiacre, M. Dissandes de Bogenet, archidiacre ». Et il en est ainsi jusqu'en 1854.

Au rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse, en 1854, M. Hervy est qualifié archidiacre de Limoges, et M. Dissandes de Bogenet, archidiacre de Guéret. Depuis cette époque, les deux vicaires généraux de l'évêque de Limoges ont toujours porté ce titre.

L'Abbé A. Lecler.

UNE IMPRIMERIE ET UNE LIBRAIRIE

A LIMOGES

VERS LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE

Jacques Barbou, imprimeur (1570 † 1605)

On a pu lire dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (1), les lignes qui sont consacrées à Jacques Barbou, imprimeur à Limoges. C'est le membre de cette ancienne famille de typographes sur lequel on avait le moins de renseignements.

Au cours de nos recherches pour l'étude de l'art local, nous avons eu la bonne fortune de trouver dans l'ancien fonds des minutes du notaire Périère, toute une série de documents concernant Jacques Barbou et sa femme, Jeannette Desflottes.

Grâce à ces documents, on a l'histoire à peu près complète des faits et gestes de cet imprimeur pendant les deux dernières années de sa vie. Ils nous montrent aussi de quelle manière sa veuve dirigea son établissement jusqu'en 1610 (2). Nous les donnons

(1) P. Ducourtieux, *Les Barbou imprimeurs*, au *Bull. de la Soc. arch. du Lim.*, XLI, p. 121 et ss. ; XLII, p. 186 et ss. : XLIII, p. 360 et ss. ; XLV, p. 77 et ss., et Limoges, Ve H. Ducourtieux, 1896, 1 vol. in-8 de IV-411 p.

(2) Jeannette Desflottes fut à la tête de la maison jusqu'en 1620, date à laquelle son fils Antoine fut en état de s'établir, c'est-à-dire pendant une quinzaine d'années.

comme pièces justificatives (1). Sans parler des données que ces actes fournissent sur les immeubles et les meubles que possédait un bourgeois de Limoges à la fin du XVIe siècle, ils nous renseignent d'une manière précise sur l'imprimerie et la librairie dans notre ville à cette époque.

Ils donnent l'état exact du matériel d'imprimerie et de reliure, des ouvrages composant le fonds de la maison et de ceux que l'on pouvait trouver dans le magasin de détail, la « boutique », comme on disait alors.

Ils font assister à des contrats d'apprentissage, à un traité avec un libraire de Rouen appelé à diriger la maison pendant la maladie de Jacques, à des achats d'ouvrages et des réglements de comptes avec des libraires de Lyon, à un réglement de comptes avec un fabricant de papier du Périgord, etc.

Donnons tout d'abord ce que l'on sait sur Jacques Barbou.

Jacques était fils de Hugues Barbou, libraire à Lyon qui, ayant fait à Paris la connaissance de la veuve de Charles de La Nouaille, imprimeur à Limoges, vint dans notre ville en 1566. Après être resté quelques mois à la tête de l'imprimerie en qualité de directeur, il épousa la veuve du dernier des de La Nouaille et acheta l'imprimerie.

Cet établissement devint prospère, grâce à la clientèle du clergé et surtout grâce à celle des Jésuites, qui, en 1598 prirent la direction du Collège.

Jacques Barbou, né le 22 juillet 1570, travailla dès sa jeunesse dans l'atelier de son père. En 1587, il épousa Jeannette Desflottes dont la famille était des plus honorablement connues. En 1594, il

(1) Ces actes sont les suivants : 1° Testament de Jacques Barbou (5 décembre 1603); 2° Ouverture du testament (24 mai 1605) ; 3° Inventaire des meubles et immeubles (28 mai 1605) ; 4° Contrat d'apprentissage de Jean Peynio (5 mai 1604) ; 5° Règlement de compte avec Paul Frellon, libraire à Lyon et commande de livres à ce libraire (19 mars 1605); 6° Location du deuxième étage de la maison à Martial Maledent (8 juin 1605) ; 7° Vente de l'imprimerie à Antoine Voisin, imprimeur (11 juin 1605); 8° Quittance de l'apothicaire (8 juillet 1605) ; 9° Règlement de compte avec Jean Pillehotte, libraire à Lyon (26 juillet 1605) ; 10° Résiliation du contrat avec Jean Lemperiere, m° libraire (13 mars 1606) ; 11° Achat d'un banc à Saint-Michel (3 avril 1608) ; 12° Règlement de compte avec Gobillou Roze, fabricant de papier (15 avril 1608) ; 13° Règlement de compte avec Aymard Dalvy, imprimeur-libraire à Périgueux (15 novembre 1608) ; 14° Contrat d'apprentissage d'Alexandre Nicaud (29 septembre 1609) ; 15° Obligation d'Aymard Dalvy, imprimeur-libraire à Périgueux (24 mars 1610).

avait été nommé capitaine de la milice. En 1598, son père l'envoyait à Paris pour suivre le procès qu'il avait avec son confrère, Hilaire Le Moyne, libraire.

Jacques fut surtout le collaborateur de son père au moment où il imprima les ouvrages latins et grecs pour le Collège qui formèrent les fonds des livres classiques de la maison.

Comme la dernière mention écrite par son père sur le livre de raison de la famille est de 1598, que celui-ci était âgé et malade, nous en avons conclu que c'est vers cette époque que la maison passa entre les mains de Jacques.

Le livre de raison ne contient que dix-sept lignes de sa main ; elles sont du mois d'avril 1601, et dans ces quelques lignes, après avoir mentionné la naissance de son fils Antoine et la mort de sa fille Jeanne, il nous apprend que le samedi de Pâques il est « tombé malade de coliques ».

Cette maladie, qui ne devait lui laisser aucun répit, qui venait entraver la marche de ses affaires, le conduisit au tombeau moins de quatre ans plus tard. C'est donc dans son lit qu'il administre tant bien que mal sa maison ; que, le 5 mai 1604, il passe le contrat d'apprentissage de Jean Peynio, du village de Dieulazez, paroisse de Royère. Le contrat est fait pour cinq ans et Léonard Peynio père et son fils Jean s'engagent à payer 15 livres à Barbou. Jean Peynio prend pour « plaige et caution » Me Jérôme Blancherd, vicaire de Saint-Michel-des-Lions. C'est encore sur son lit qu'il traite avec Jean Lemperiere, maître libraire de Rouen pour la gérance de sa librairie et qu'il règle (19 mars 1605) ses affaires avec Paul Frellon, libraire à Lyon, auquel il doit 263 livres pour fourniture de livres. Il le charge aussi d'envoyer directement par voitures, jusqu'à Toulouse, un certain nombre d'ouvrages pour Antoine Robert, libraire, demeurant à la Porterie à Toulouse (1).

Le 29 novembre 1603, son père meurt, et ce triste évènement paraît l'avoir beaucoup affecté, car six jours après, le 5 décembre 1603, il fait un testament mystique, qu'il dicte à l'un de ses amis.

Le testament de Jacques Barbou est rédigé avec les mêmes sentiments de piété, le même souci des intérêts des siens, les mêmes préoccupations de justice et d'équité qui animent notre bourgeoisie limousine. C'est la confirmation des observations précieuses recueillies par M. Louis Guibert dans son travail sur *La Famille limousine d'après les testaments et la coutume.*

(1) Les témoins sont Jean Boysse, compagnon imprimeur, et Jean Peynio, l'apprenti cité plus haut. Sur Jean Boysse, voyez A. Leroux, *Inventaire des Archives hospitalières du Limousin,* série B, 50 (1621).

Il assure à sa mère le logement qu'elle a toujours occupé au rez-de-chaussée de la maison, avec tous les meubles qui le garnissent, étant dit que ces meubles reviendront à son héritière après son décès, et lui assigne une pension viagère.

Il donne douze cents livres à son fils Antoine et recommande à son héritière de le nourrir et entretenir, « laquelle le fera, estant » parvenu en l'âge capable, instruire en tel art et vacation qu'il » choisira pour apprendre à gagner sa vie ».

Il donne six cents livres à chacune de ses quatre filles, pour leur être payées au moment de leur mariage « et ce pour tout droict, » part, portion, légitime ou supplément d'icelle ». Il prévoit le legs pour l'enfant posthume s'il y en a.

Enfin, il institue pour son héritière universelle, Jeannette Desflottes « sa bien aymée espouse », fait un legs pour les pauvres et désigne ses exécuteurs testamentaires : Jean Audier et Martial Ardant.

Nous reproduisons sa signature et l'empreinte du cachet à ses armes qui scellait le testament.

Il meurt le 20 mai 1605 et quatre jours après, en présence du juge civil et criminel Petiot, et de l'avocat Bonnin, on procède à l'ouverture du testament.

Puis le 28 mai, le notaire royal Périère dresse l'inventaire des biens meubles et immeubles du défunt, en présence de Jeannette Desflottes, sa veuve, de Jean et François Desflottes, ce dernier, greffier du vice-sénéchal, de Jean et Martial Gadaud, procureurs au siège présidial, de Jean Audier, Martial Ardant (1) et Léonard Delauze (2), marchands, tous proches parents des enfants mineurs.

(1) On trouve un Martial Ardant orfèvre, 1619-1622, † avant 1635 (*L'orfèvrerie et les orfèvres de Limoges*, par M. L. Guibert. Limoges, 1884, in-8, p. 67, n° 304 de la liste). Ce Martial Ardant est sans doute celui dont il est question ici, car parmi les témoins qui signent le 6 décembre 1603 la réception du testament de Jacques Barbou par le notaire se trouve « Marcial Ardent orphevre ». Il fait partie des cent prud'hommes nommés pour l'année 1612 (*Reg. consul.*, III, 162).

(2) Fonds des archives de l'ancien notaire Devouveys, à Limoges, 14 août 1589. Est présent à un contrat de mariage « Léonard Delauze, hopte du *Cheval Blanc* de la present ville ». — (*Reg. consul.*, III, *passim*).

L'inventaire est la pièce la plus importante et la plus intéressante de celles qui concernent Jacques Barbou. Il forme un cahier de papier du format 0,305 × 0,40, comprenant 25 feuillets écrits précédés d'un feuillet blanc au commencement et suivis de deux feuillets blancs à la fin. Le filigrane porte un vase à deux anses, de forme ovoïde monté sur piédouche, avec trois boules pour couvercle.

L'inventaire est divisé en quatre vacations dont chacune est signée par le notaire, la veuve et les parents, comme tuteurs des enfants.

La première vacation, du 28 mai 1605, comprend les immeubles, le mobilier de la chambre du défunt, les matrices des caractères, les obligations, les titres et papiers, les livres, les bijoux.

La deuxième, du 31 mai 1605, comprend les ustensiles de cuisine, la vaisselle, le mobilier des chambres du premier étage, lingerie et vêtements, les livres de fonds en feuille, les « figures talhees en boys » et le matériel d'imprimerie.

La troisième, du 2 juin 1605, les livres reliés de la « boutique », c'est-à-dire du magasin de vente au détail, les livres en feuilles qui sont dans le méan (1) et le matériel de la reliure.

La quatrième et dernière vacation n'est autre que le procès-verbal de la vente d'une partie des meubles et vêtements de Jacques Barbou, faite « au-devant de la maison dudit feu », le surplus restant en la « puissance de lad. Desflottes, veuve, pour son usage et celui de ses enfants, suivant la permission de M. le juge ordinaire de Limoges ».

Les immeubles consistaient en une maison ayant façade rue Ferrerie, et donnant par derrière sur la place de la Motte. Elle se trouvait entre celle des « hoirs de feu François Desflottes, orfèvre, d'un côté et celle des hoirs de feu Jean de Beaunom » de l'autre. Hugues Barbou l'avait acquise en 1586.

La famille possédait aussi une vigne achetée la même année au Clos Peyrat, près de celle de feu Guillaume Cibot dit Ringaud, boucher, sur le bord du chemin d'Aixe, chemin de Nazareth actuel.

Avant de suivre le notaire dans son inventaire, il serait peut-être utile de donner la disposition de la maison.

Au rez-de-chaussée, sur la rue Ferrerie, la boutique, avec une réserve séparée, appelée le méan ; une chambre à coucher avec

(1) La pièce séparée par une cloison légère ; du mot patois « miana » qui signifie séparer en deux. On trouve dans Ducange : « Meanus, murus intermedius. » Les *Registres consulaires de Limoges* (IV, 201 et V, 155), donnent le mot *mianis*, dans le même sens.

cabinet par derrière, une autre petite chambre et la cuisine. Un couloir donnait accès à l'escalier. Une petite cour, avec sortie sur la place de la Motte ; à droite un bûcher et à gauche une galerie servant d'atelier de reliure.

Au premier étage, du côté de la rue, une grande chambre servant à la famille, avec cabinet, une chambre plus petite derrière, et du côté de la place de la Motte, la chambre des serviteurs, apprentis ou domestiques.

Au second étage, même disposition : sur la façade, la grande « chambre des livres » en feuilles, une petite pièce attenant et enfin par derrière l'atelier d'imprimerie.

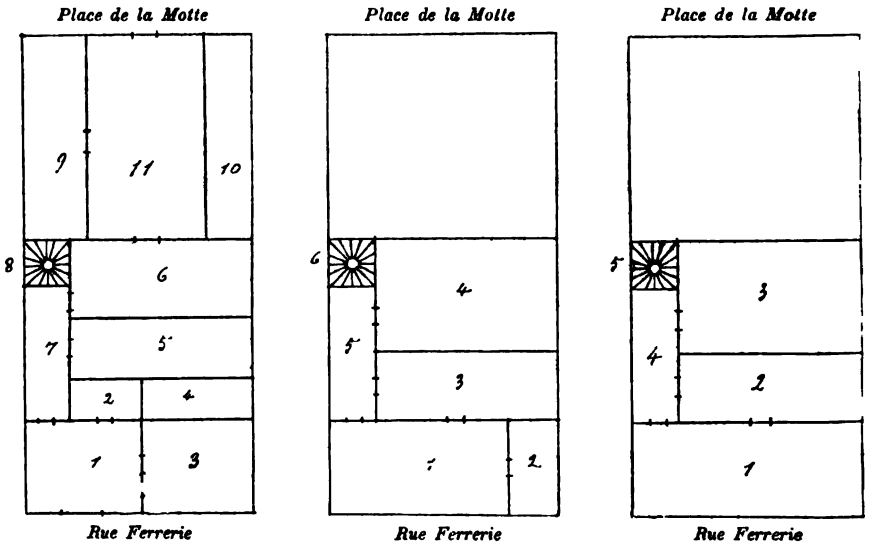

REZ-DE-CHAUSSÉE

1. Boutique (Voir article 249 de l'Inventaire)
2. Méan (V. art. 597).
3. Chambre basse de devant (V. art. 3).
4. Cabinet (V. art. 26).
5. Petite chambre (V. art. 100).
6. Cuisine (V. art. 115).
7. Couloir (V. art. 100).
8. Escalier en vis construit par Hugues Barbou en 1586 (V. son livre de raison).
9. Basse galerie, atelier de reliure (V. art. 627).
10. Bucher, privés, etc.
11. Cour.

PREMIER ÉTAGE

1. Chambre de la famille (V. art. 125 et 666).
2. Cabinet (V. art. 150).
3. Petite chambre (V. art. 151).
4. Chambre des serviteurs (Voir art. 154).
5. Couloir.
6. Escalier.

DEUXIÈME ÉTAGE

1. Chambre des livres (V. art. 155).
2. Petite chambre (V. art. 238).
3. Imprimerie (V. art. 239).
4. Couloir.
5. Escalier.

Le notaire inventorie tout d'abord la chambre occupée par Jacques Barbou, à côté de la boutique. C'est la pièce qu'occupaient auparavant son père et sa mère. Dans son testament de 1603,

rédigé avant la mort de sa mère (25 février 1604), Jacques Barbou lui avait donné la jouissance des trois pièces du rez-de-chaussée. Il ne les occupa qu'après la mort de celle-ci.

Le mobilier de la chambre de Jacques Barbou ne diffère guère de celui que l'on trouvait habituellement dans les maisons bourgeoises de Limoges. Il se composait d'un lit en noyer avec chaise sculptée à côté, une couchette d'enfant, un buffet, un bahut, un coffre pour les vêtements, une petite chaise en chêne, deux tabourets couverts en tapisserie, quatre autres petites chaises, une table, une paire de landiers en cuivre, et un chandelier de salle à six branches.

La chambre était ornée de douze tableaux, dont huit petits. On aurait été curieux de connaître les sujets et les auteurs de ces tableaux.

Ces meubles supposent une pièce assez vaste, servant à la fois de chambre à coucher et de salle à manger.

Les vêtements que Jacques Barbou portait dans les derniers temps de sa vie sont placés dans un coffre. Ils consistent en deux manteaux de drap noir, un troisième de camelot — le climat est rude en Limousin, il fallait se couvrir — une robe de chambre de drap violet, un pourpoint de serge verte, une paire de haut-de-chausses de serge grise argentée, deux paires de bas-de-chausses, l'une « destame», l'autre de serge verte.

Dans le bahut, on trouve des pièces de lingerie, parmi lesquelles huit coiffes de toile ; — le barbichet n'existe pas encore.

Le petit cabinet placé dans cette chambre contient ce que Barbou avait de plus précieux : ses obligations, ses titres, ses papiers, ses livres de commerce, ses matrices de caractères et ses bijoux.

On voit par les obligations que les relations de Barbou étaient très étendues. Il était en rapport avec des libraires de Lyon et de Paris, et avec tous ceux des provinces avoisinantes. C'est d'abord François Audebert, libraire à Saintes, puis Pierre et Jean Dalvy, libraires à Cahors, Etienne et Jean Dalvy, libraires à Tulle (au sujet d'Etienne, Hugues Barbou s'était engagé vis-à-vis de Regnault Chaudière, libraire à Paris) ; Gilles Degoys, imprimeur à Périgueux, Vincent Renault, libraire à Poitiers ; Georges Colombier du Quercy libraire ou fabricant de papiers ; Dalbet, libraire sans indication de domicile.

Deux de ces obligations émanaient de compagnons imprimeurs qui avaient travaillé chez Barbou, Pierre Nartot et François Budert « dit le Lacquest ».

Il y avait aussi le compte du Collège arrêté avec le P. Salles le 9 octobre 1601.

Parmi les quittances des immeubles, sur parchemin, se trouvent celles de Paule Boutaud et de son fils Pierre Guybert, pour la maison de la rue Ferrerie. En raison de l'ensaisinement ou investiture (1), l'une de ces quittances est revêtue des noms des consuls en charge en 1586, renseignement précieux, car les *Registres consulaires* contiennent une lacune à cet égard pour la période de 1581 à 1592. Les consuls étaient : J. Coulin, prévôt, Maledent, Jean Vidaud, Pierre Mauple, J. David, Nantiac, Benoît, Léonard Gallichier, Rouard, Poylevet et Jean Gergot.

Pierre Guybert avait donné comme garantie de la vente la métairie qu'il possédait. Jacques Barbou avait aussi le titre établissant ses droits « pour les grilles et fenêtres estantz entre la basse-court de la maison ». Il s'agit probablement de la mitoyenneté et du droit de vue sur les maisons voisines.

La quittance de la vigne du Clos Peyrat (5 décembre 1586) indique qu'elle avait été achetée à Jean Le Moyne, l'aîné, libraire, moyennant deux cents livres payées comptant. Il y avait aussi l'appointement de Jean et autre Jean Le Moyne frères, avec Marguerite Pinot, veuve de Guillaume Cibot, dit Ringaud et le contrat de vente de cette vigne entre Pierre Cibot et Hilaire Le Moyne. On sait par le Livre de raison que Hugues Barbou était en procès avec les Le Moyne, au sujet de cette vigne, et que ce procès ne se termina qu'en 1599 devant le Parlement de Paris.

Dans le gros livre de comptes, couvert de rouge, le même sur lequel Jacques Barbou avait écrit, pendant sa maladie, les naissances de ses enfants, que sa veuve reporta sur le Livre de raison après sa mort, se trouvaient les comptes de plusieurs libraires de Lyon : Jean Pillehotte, auquel il envoie de l'argent par l'entremise de M. de Bresme, probablement libraire, à Angoulême, Veyrat, de Harsy, Paul Frellon. Au sujet de ce dernier, on verra plus loin un achat de livres pour Antoine Robert, libraire à Toulouse.

Le livre de comptes de la boutique, couvert en parchemin, renferme des comptes aux noms suivants : M. le conseiller Benoît, Jacques Lymonnot, M. de Limoges (l'évêque), Pierre Dalvy, libraire à Cahors, le P. Soulier, recteur du collège, Rivailhe, Sage, Jean Dalvy, libraire à Cahors, Buon, libraire à Paris et Jean Laploux, de Solignac (peut-être un fabricant de papier).

Un autre registre de 1586 contenait les noms de l'évêque, de Faulconnier, du receveur Martin, de Mme Bastide et du greffier Jayat.

(1) A. Leymarie, *La coutume de Limoges*, dans le *Limousin historique*, p. 608.

Dans un « bouetier à mettre bagues » se trouvaient les bijoux suivants : un diamant que Jacques Barbou avait offert à Jeannette Desflottes, lors de ses fiançailles, une bague en or sur laquelle étaient gravées les armes des Barbou, peut-être celles que nous voyons empreintes sur les cachets du testament reproduits p. 158. Cette bague provenait de Jeanne Bridier, femme de Hugues Barbou, qui l'avait donnée à Marie, l'aînée de ses petites filles ; une bague avec quatre grosses perles et un rubis ; une bague avec une cornaline aux armes des Barbou, un demi-ceint, une paire de patenôtres en corail avec « douze petites merques d'or » (le douzain de mariage probablement), une petite couronne de perles, un « petit molinet d'or » ; un diamant d'Alençon, un « grenat d'or »; des pendants d'or, une petite émeraude, un *agnus* en argent, une petite trompette en argent, un petit chapelet de « cristallin », avec huit médailles (représentant les saints limousins probablement) et la croix d'argent, une chaîne d'or, deux agrafes en vermeil.

Nous passons la vaisselle en étain et les ustensiles de la cuisine pour monter au premier étage.

La chambre de devant était celle occupée par Jacques Barbou et sa famille avant la mort de son père et de sa mère. C'était toujours la chambre de la famille, si l'on en juge par le mobilier, qui était cependant un peu moins beau que celui du rez-de-chaussée. Les meubles ne sont pas tous en noyer.

Le grand lit en chêne est garni de serge au lieu de tapisserie ; la chaise qui l'accompagne est en noyer, comme la couchette placée à côté. C'était celle de Marie, la fille aînée, ce qui ferait supposer que les autres enfants étaient chez des parents ou à la nourrice.

La chambre était vaste, car outre les deux lits ci-dessus, elle contenait : un buffet, deux bahuts, trois coffres et deux vieilles arches. Ces meubles sont tous garnis de vêtements et de lingerie. Ce sont « les robes, cottes et autres accoutrements de la veuve » et ceux de sa fille Marie. Ils contiennent en outre deux tapis verts de Flandre, la somme de quarante livres en pièces de seize sols et autres monnaies, une garniture de buffet en tapisserie. Les vieilles arches renferment les vêtements d'Hugues Barbou et de sa femme.

Les landiers sont en fer et non en cuivre comme ceux du rez-de-chaussée. Il y a aussi quatre vieux tableaux « contenant l'hystoire de Suzanne », une garniture de buffet « de Rouam destaing grande et dorée ».

Dans le cabinet de cette chambre se trouvent les « hystoires servant à l'imprimerie » sur lesquelles nous reviendrons.

Dans la petite chambre par derrière on voyait une couchette garnie d'un tour de lit de Felletin : les tapisseries de la Marche entraient couramment dans les ameublements de l'époque.

Une petite arche en chêne contenait « certaines laines et bois de balle, le tout servant à l'imprimerie ». C'était la provision de laine cardée et les poignées de rechange en noyer ou en hêtre pour les balles qui servaient à encrer les formes avant l'invention des rouleaux.

Derrière cette chambre se trouvait celle des serviteurs qui ne contenait qu'un lit garni. Là couchaient les apprentis. car on sait qu'ils étaient désignés sous le qualificatif de serviteurs.

Le deuxième étage présente la même disposition que le premier : trois pièces, une grande sur le devant appelée la chambre des livres, une pièce plus petite, puis sur le derrière une grande pièce servant d'atelier d'imprimerie.

Avant de passer en revue les caractères et les presses, revenons aux matrices qui se trouvaient dans le cabinet du rez-de-chaussée. Comme beaucoup d'imprimeurs des xve et xvie siècles, Barbou possédait les matrices de quelques uns de ses caractères (1). Il y attachait de la valeur, car elles étaient placées dans le coffre qui contenait ses titres, ses registres et ses bijoux. La plus grande partie, pensons-nous, devait provenir de l'ancien matériel des de la Nouaille.

Les matrices étaient renfermées dans six boîtes allongées contenant chacune ou une ou deux sortes de lettres.

La première boîte, nous dit l'inventaire; porte l'étiquette suivante : « matrices de ma glosse, lettres rondes pour les messelz, heures, avecque son molhe et les tourneurs H. Barbou. » C'étaient donc les lettres gothiques employées pour les missels et les heures, avec leur moule à main, et les lettres tourneures employées par Hugues Barbou. La force de corps (2) n'est pas indiquée, mais d'après les autres étiquettes, on peut supposer que les matrices sont classées par grosseur et que les autres boîtes contenaient des caractères de plus en plus petits.

Que veut dire le terme « lettre de glosse » (3). D'après M. Claudin,

(1) Les imprimeurs qui n'avaient pas la facilité de s'approvisionner de caractères possédaient leurs matrices. Dans une notice consacrée aux *Frères Delbos, fondeurs de caractères à Tulle en 1668* (*Bibliophile limousin*, 1895, p. 1 et ss.), M. René Fage montre les imprimeurs de Tulle possédant leurs matrices et faisant fondre chez eux suivant leurs besoins.

(2) La force de corps indique la hauteur de l'œil de la lettre.

(3) Geoffroy Tory, dans son *Champfleury auquel est contenu l'art et science de la deue et vraie proportion des lettres..... selon le corps et visage humain* (Paris, G. Tory, de Bourges, 1526, in-4° de 79 ff.), parle de lettres *goffe*. qui n'ont aucun rapport avec les nôtres. C'étaient des lettres lourdes. Dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française du* ixe *au* xve *siècle* de Godefroy, on trouve : Goffe, adj. lourd, grossier.

si compétent en cette matière, il faudrait lire gloses. c'est-à-dire lettres pour les gloses ou commentaires accompagnant les textes juridiques. La sorte de caractères employée d'abord pour les gloses, aurait gardé cette dénomination, lorsqu'elle a été utilisée dans d'autres ouvrages.

Dans l'espèce, c'était un caractère gothique spécialement destiné aux missels et livres d'heures. Nous nous sommes demandés si ce terme était connu et employé par les autres imprimeurs, et pour cela nous avons consulté les inventaires de *Cinq librairies parisiennes sous François Ier*, publiés par M. Coyecque (1). Les caractères employés à cette date sont ainsi dénommés : gros trait, grand gros trait, petit gros trait, grosse lettre, grosse lettre de forme, grosse-lettre gros trait lettre de forme, lettre de bible, lettre de forme, lettre de somme, lettre GLOSE bourgeoise, lettre texte bourgeois, gros bourgeois, lettre italienne, lettre italique, lettre romaine, lettre bâtarde, petit bâtard, petit décret, etc.

L'imprimeur Louis Royer employait la *glose bourgeoise* pour les « heures demyes longues » à l'usage de Tours et du Mans. Jeanne Potière, femme de Jacques Ferrebouc, employait la *glose bourgeoise* pour les « demys temps à l'usage d'Evreulx. »

On lit dans l'Inventaire des objets vendus par Godefroy Beringhen, imprimeur à Lyon, à srs Guillaume et Jacques Regnaud, le 2 septembre 1556 : « ... Gros texte d'Allemaigne anticque. La glose dudit texte. Le petit texte Allemaigne anticque. La glose dudit texte... » (2).

Les lettres tourneures sont des lettres initiales de forme ronde imitant les lettres tournées au pinceau par les rubriqueurs.

Comme la première boîte, la seconde contient encore des « lettres de glosse » pour missels et heures, c'est-à-dire gothiques.

La troisième renferme les matrices du « corps de Garamond (3) et l'autre de coursives ». Pour le Garamond, il doit s'agir d'un caractère gothique ou romain. M. Claudin que nous avons consulté pense que le nom de Garamond indique non un caractère grec, comme on pourrait le croire, mais le corps du caractère. Il pense aussi que le terme coursive que l'on trouve pour la 4e boite « coursive d'Allemagne corps de cicéro complète » désignerait une italique. C'est fort possible. Les de La Nouaille possédaient des italiques. Cependant nous remarquons que le mot *italique* est appliqué par le notaire à tous les caractères en casse que l'on trouvera plus loin ; par conséquent cette désignation des lettres penchées lui était connue.

(1) *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXI, 1894, p. 53 à 136.

(3) Le président BAUDRIER, Bibliographie lyonnaise, 3e série, p. 35. (*Lyon, Louis Brun*, 1897, in-8).

(3) Claude Garamond, graveur célèbre, qui sur l'ordre de François Ier grava des caractères grecs d'après les dessins d'Ange Vergen.

Hugues, en recopiant les étiquettes des anciennes boîtes à matrices ayant servi aux de La Nouaille, a reproduit des désignations qui déjà n'étaient plus employées de son temps. Les de La Nouaille eux-mêmes, qui imprimaient avec des caractères romains et italiques avant les Barbou, pouvaient conserver précieusement les matrices de leurs gothiques, sans les employer pour cela, à partir de 1550, si ce n'est pour des ouvrages de piété.

Hugues Barbou et son fils Jacques les ont imités ; ils n'ont employé les caractères gothiques que pour les *Missels*, les *Heures* et le *Graduel*. Tous leurs autres ouvrages que nous avons rencontrés sont en romain. Nous serions même portés à croire que, pour plaire à leur clientèle, ils conservaient la composition de ces ouvrages de piété, telle que les de La Nouaille l'avaient laissée, en y faisant des additions en caractères romains, quand cela était nécessaire.

Dans les éditions des *Heures de Notre-Dame*, de 1573 et 1582, le calendrier et les quatrains au bas des gravures sont en romains. La *Vie de Madame Sainte Marguerite* et l'*Instruction pour une femme séculière* qui accompagnent les *Heures* de 1594 sont également en romain, alors qu'elles étaient en gothique dans les éditions précédentes.

L'inventaire de l'imprimerie est trop sommaire. Le notaire se contente d'énumérer cinq caractères romains avec leurs italiques et deux caractères grecs. Il ne fournit aucune donnée sur la forme particulière des caractères, leur poids, le nombre des casses, et c'est vraiment regrettable.

Les caractères sont désignés par leurs anciens noms : la parangonne (20 points) (1); le gros romain (16 points); le Saint-Augustin (12 points) ; le Cicéron (11 points) ; le petit romain (9 points) ; le grec, corps gros romain avec blanc de Saint-Augustin et le grec corps Cicéron. On sait que les noms donnés aux caractères par les premiers imprimeurs rappelaient les premiers ouvrages dans lesquels on les avait employés : le Saint-Augustin à cause de la première édition de la *Cité de Dieu*, imprimée à Rome en 1467 par Sweynheym et Pannartz; le Cicéron à cause de l'édition des *Lettres* du grand orateur, imprimées par les mêmes imprimeurs, la même année.

(1) Le point typographique, unité d'épaisseur adoptée en imprimerie, était très variable à l'origine. Au XVIIIe siècle, Fournier le jeune lui donna une épaisseur en rapport avec la mesure usitée alors ; il équivaut à deux points du pied de roi ; 6 points typographiques valent une ligne et 72 points un pouce.

Celui de ces caractères qui paraît le plus usé, parce qu'il était employé le plus souvent est le Cicéron. On le retrouve en effet dans presque tous les ouvrages de Hugues et Jacques Barbou.

Dans ces caractères en casse, il n'est pas question de caractères gothiques, ce qui nous fait supposer que cette forme est abandonnée et qu'elle n'est réservée qu'aux seuls ouvrages de piété, comme nous l'avons dit plus haut.

Les presses, au nombre de quatre, étaient dans la même pièce. Deux seulement étaient « levées et garnies » c'est-à-dire prêtes à fonctionner, les deux autres « non levées », paraissent ne pas servir, du moins simultanément. Ce qui semblerait indiquer un ralentissement dans les travaux.

La pierre de marbre pour broyer le rouge indique que l'on faisait souvent des impressions rouge et noir. En effet, les livres de piété tels que missels, heures, bréviaires, graduels, etc., étaient en deux couleurs.

L'inventaire est muet sur tous les autres petits outils accessoires, tels que composteurs, galées, visoriums, pinces, limes, etc. On remarque aussi qu'il ne fait que constater la présence des objets, sans en indiquer la valeur, contrairement à ce qui se faisait d'ordinaire.

C'est dans le cabinet attenant à la chambre du premier étage, que se trouvaient les « figures talhées en bois ». L'inventaire aurait présenté plus d'intérêt s'il s'était étendu sur les sujets et le nombre de ces gravures. Les ouvrages connus permettent heureusement de combler en partie cette lacune.

La liste commence par les « Figures des heures » in-8, in-12, in-16 et in-24. De ces quatre formats, on ne connaît que l'in-8, le plus grand, dont Hugues Barbou fit quatre éditions, en 1573, 1582, 1589 et 1594. Nous pensons que la première édition devait se rapprocher beaucoup de celles des de La Nouaille ; peut-être même ne devait-il y avoir d'autre différence que le calendrier et le nom de l'imprimeur.

Dans l'édition de 1573, on trouve onze gravures sur bois de 0,072 sur 0,102 occupant toute la page, savoir : l'Annonciation, la Visitation, Jésus sur la Croix, la Pentecôte, la Nativité, Anges annonçant la naissance de Jésus, l'Adoration des mages, la Circoncision, la Fuite en Egypte, le Couronnement de la Vierge, le Roi David. Ces gravures sont inspirées des maîtres allemands et elles n'ont pas un caractère local. Elles paraissent dues à des graveurs lyonnais. Quelques-unes figurent dans le *Missel* de 1553, imprimé par Claude Garnier à Limoges, ce qui n'a pas lieu de surprendre,

une partie du matériel de celui-ci ayant été acquise par Guillaume de La Nouaille.

Les « Hystoyres » des quinze effusions du sang sont connues ; elles forment une série de quinze gravures de 0,052 sur 0,033, dont quelques-unes se répètent. Nous voyons les *Quinze effusions* accompagner chacune des éditions des *Heures*.

Les « deux payres de figures pour les moys de l'année » se trouvent en tête du calendrier des diverses éditions des *Heures* in-8°. L'imprimeur en possédait deux collections en cas de détérioration ou d'usure de l'une d'elles. Ces gravures, qui ont 0,029 sur 0,057, reproduisent les travaux des champs pour chacun des mois.

Barbou possède trois « cours » ou séries de lettres *grises*. On désignait ainsi les lettres initiales ou de deux points que l'on plaçait en tête du texte, qui étaient historiées ou entourées d'ornements et formées par un simple trait de contour laissant l'intérieur blanc au lieu d'être en plein noir, ce qui leur donnait un aspect *gris*. D'où le qualificatif *grises* attribué à l'origine à ces lettres et étendu plus tard à toutes les initiales ornées. Il y en avait de grandes, de moyennes et de petites, correspondant aux trois dimensions suivantes : 0,25, 0,20, 0,15 millimètres carrés. Nons donnons la reproduction de quelques lettres de la série moyenne. Cette série se rencontre beaucoup dans les ouvrages de Guillaume de La Nouaille. Hugues Barbou en apporta des grandes de Lyon, qui avaient figuré dans les ouvrages de son père. Celui des ouvrages de Hugues Barbou qui en présente le plus grand nombre est le *Graduel* de 1575.

Les « Histoyres » pour imprimer la Vie de Jésus ne nous sont pas connues pas plus que les autres « histoyres vielhes pour fere des couvertures de A B C ». Il s'agit, non d'un alphabet comme on pourrait le supposer, mais d'un livre d'Heures que Barbou désignait par les trois premières signatures en capitales romaines A B C. On sait que les imprimeurs avaient l'habitude, surtout au commencement du XVIe siècle, d'encadrer les titres d'ouvrages avec des vignettes gravées. Un exemple caractéristique de ce genre d'encadrement se trouve dans le titre des *Postilla evangeliorum* de Richard de La Nouaille (1525), qui est entouré de seize vignettes représentant des scènes du Nouveau Testament.

« Le cours pour faire les suffrages des saints en tout marge » est une collection de petites vignettes de différentes grandeurs, pouvant s'adapter à tous les formats des ouvrages de piété. Les *Heures de Notre-Dame* de 1574 en contiennent sept: Job, la Trinité, saint Jean-Baptiste, saint Jean-l'Evangéliste, saint Claude, sainte

LETTRES GRISES EMPLOYÉES PAR LES PREMIERS BARBOU

UNIV. OF MICH.

Valérie, Vierge à l'enfant. Dans l'édition de 1582, les gravures de Job et de la Trinité sont un peu plus grandes (0,043 × 0,065) ; elles sont signées : F. T. Les gravures de saint Claude et de la Vierge ne s'y trouvent pas ; mais elles sont remplacées par celles de Jésus et les disciples d'Emmaüs, saint Martial et saint Nicolas.

« Les marques pour mettre sur le commencement des livres, tant des marques de lad. maison que aultres pour servir aux Almanachs des IHS (des jésuites), les armoyries du Pape et du Roy » nous sont connues par les titres d'ouvrages.

L'inventaire ajoute « et aultres histoyres » ce qui laisse supposer une quantité qu'il néglige de désigner. Il n'est pas question en effet de la belle vignette avec encadrement renaissance qui orne le titre du *Graduel* de 1575, de celles que contient le *Bréviaire* de 1587, de celle de sainte Marguerite dans la *Vie de Madame Sainte Marguerite*, de 1589, de celle de saint Jacques dans la *Tragédie* du Bienheureux Bardon de Brun (1596), etc.

L'atelier de reliure était situé dans la basse galerie de la maison, sur la cour, du côté de la place de la Motte. Il comprenait un outillage très modeste et on se demande comment les ouvriers de cette époque pouvaient obtenir de bons résultats avec des outils si primitifs. C'est d'abord trois presses, qui ne sont pas autrement désignées, mais qui devaient être des presses à satiner et à rogner, trois cousoirs, une « annalhe pour dorer », c'est-à-dire une agathe montée en bague pour brunir l'or des tranches, un « crucifix » qui peut-être n'était pas l'image du Christ appliquée sur la muraille, mais plutôt le fer à dorer représentant le Christ en croix que nous voyons sur les plats d'une foule de reliures limousines; « douze petits fers » qui servaient pour les dos et les plats des livres, soit à froid, soit dorés; « vingt petits ais », c'est-à-dire les planchettes très unies que l'on plaçait entre les livres à relier pour les mettre en presse.

Dans les fers à dorer, il n'est pas question d'armoiries de personnages, ni de la marque de l'imprimeur lui-même, que l'on voit figurer sur le plat des *Consuetudines ducatus Burgundiæ* (Francofurti, ex officina Nicolaï Bassæi, 1574, in-fol.), appartenant à la Bibliothèque communale de Limoges.

Il est assez surprenant que l'inventaire ne mentionne pas d'approvisionnement de peaux pour la reliure, pas plus qu'il ne mentionne de papiers pour l'impression.

C'est attenant à l'imprimerie, au deuxième étage, que se trouvait la « chambre des livres ». C'est là qu'on emmagasinait les livres en nombre et en blanc, c'est-à-dire en feuilles, en attendant la reliure;

car les ouvrages étaient reliés au fur et à mesure des besoins et ils ne paraissaient dans la boutique qu'une fois habillés. A part les ouvrages d'une vente courante, tels que les *Alphabets*, les *Catons*, les *Catéchismes*, les *Grammaires*, les *Déclinaisons*, les *Rudiments grecs*, les *Vita Christi*, et quelques ouvrages de piété, les autres ouvrages reliés étaient au nombre d'une dizaine par titres environ, (sauf le *Ciceronis Partitiones oratoriæ* dont il y avait 29 exemplaires).

Les livres de fonds de la maison sont en 1605 au nombre de 103, savoir : 78 classiques et 25 ouvrages de piété ou autres.

Parmi les classiques, on trouve 46 auteurs latins, (dont quatre imprimés à Bordeaux et 20 auteurs grecs (dont un imprimé à Paris), soit en totalité 66 auteurs.

Cette liste permet d'établir la nomenclature des ouvrages suivis au Collège, depuis que les Jésuites en avaient pris la direction, en 1598. Cette partie de l'inventaire présente donc un grand intérêt au point de vue bibliographique et pédagogique.

Hugues Barbou et son fils Jacques durent beaucoup travailler pour former leur premier fonds, dont, faute de documents, nous avions attribué le mérite de la formation à Antoine Barbou (1621-1652).

Si on compare cette liste avec celle des ouvrages suivis au collège cent ans plus tard, on constate quelques légères différences. Lucrèce, Perse, Tibulle, Valère, Martial et le P. Pontanus ne sont plus suivis en 1700 ; mais on trouve en revanche à cette dernière date, parmi les latins, Aurelius Victor, César, Cornelius Nepos, Eutrope, Justin, Phèdre, Quinte-Curce, Salluste, Térence, Velleius Paterculus et le P. Torsellini. Nous relevons ces auteurs sur les registres mêmes des Barbou, où ils étaient inscrits année par année, afin de leur permettre de les avoir toujours sous les yeux.

Les auteurs étaient publiés par fragments, ne comprenant pas plus de trois à douze feuilles, dans le format in-8°. On les désignait sous le nom de *Feuilles classiques* parce qu'ils étaient spécialement suivis dans les classes pour suppléer aux dictées. Ils étaient imprimés avec de larges marges et des intervalles entre les lignes, pour permettre aux élèves de faire leur mot à mot sur le livre même. Nous possédons des exemplaires des *Feuilles classiques* dans lesquels l'élève a écrit la traduction juxta-linéaire.

Dans la liste, on trouve 22 ouvrages de Cicéron, 4 de Virgile, 4 d'Ovide, 2 d'Horace, 2 de Sénèque, 1 de Tibulle, Perse, Martial, Lucrèce, Florus, et enfin 3 du P. Pontanus.

On ne sera pas étonné d'en voir quatre imprimés à Bordeaux (*Cicero, Pro Murena* et *Philippica secunda ; Lucretius, de rerum natura ; Senecæ, Medea*), lorsque l'on saura que le Collège de Limo-

ges dépendait de la province d'Aquitaine dont le chef-lieu était Bordeaux. De ce chef, il existait de nombreux rapports entre Bordeaux et notre ville, qui relevait au point de vue judiciaire du Parlement de Bordeaux.

Les livres se tiraient à cinq cents exemplaires environ. C'est le chiffre maximum accusé par l'inventaire. Ceux qui n'étaient pas imprimés par les Barbou étaient en moins grand nombre (cinquante exemplaires environ.)

De tous ces ouvrages, on n'en connaissait qu'un seul imprimé par Jacques Barbou en 1604, le *Jacobi Pontani S. J, Poeticarum institutionum* qui était à sa troisième édition. L'inventaire a donc permis de constituer la liste exacte des auteurs suivis au Collège de Limoges en 1605.

Les livres grecs, au nombre de 20, sont tous par petite quantité, sauf deux ouvrages d'Homère (l'un est dit imprimé à Paris), dont il y a 500 et 200 exemplaires; tous les autres sont par 100 ou 50 exemplaires. Nous avons déjà remarqué cette disproportion entre les auteurs latins et grecs. Etant donnés le peu de développement de l'enseignement du grec et le petit nombre de caractères grecs possédé par les Barbou, nous avons supposé qu'ils en avaient peu imprimé et qu'ils les tiraient de Paris ou d'ailleurs.

Les auteurs sont : Isocrate (quatre titres) saint Jean Chrysostome (quatre), Homère (trois), Théocrite, Pindare, Thucydide, Démosthènes, saint Basile, Hésiode et Stobée. L'ouvrage de Caton, *Dicta septem sapientium Græciæ*, est rangé dans les livres grecs parce que peut-être on suivait une traduction grecque. En 1700, on ne trouve parmi les ouvrages suivis au Collège de Limoges que saint Jean Chrysostome, Esope et Lucien.

En dehors des auteurs latins et grecs, les Barbou possédaient les livres classiques suivants : *Alphabets latins* désignés aussi par *Alphabets des Pères* (jésuites) (1) ; — *Alphabets grecs* ; — Caton, *Disticha moralia ;* — Cordier, *Colloques* ; — Despautère, *Grammaire*; — *Déclinaisons;* — le P. Codret, *Rudiments latins* ; — le P. Gretser, *Rudiments grecs ;* — enfin la *Vita Christi*, dont ils avaient plus de 1.000 exemplaires.

Les nombres de tous ces ouvrages indiquent que le Collège était très florissant.

Dans les ouvrages de piété, on remarque en premier lieu les *Heures*. Les Barbou en avaient de plusieurs sortes et de plusieurs formats. C'étaient d'abord les *Heures de Nostre-Dame*, in-8; — les *Heures à l'usage de Limoges*, dans les formats in-8, in-12, in-16

(1) On sait que les jésuites obligeaient les enfants à parler le latin dès les plus basses classes.

(dites A B C, pour les distinguer des *Heures de Poitiers* du même format) et in-24 ou longuette, dont la forme était plus commode pour la poche ; — les *Heures de Poitiers* in-12 et in-16 étaient tirées à grand nombre à raison des débouchés dans la province voisine ; — les *Heures du Concile,* in-8, in-12 et in-24, ces dernières tirées à 2,000 exemplaires.

Ils vendaient à part les *Matines* de A B C, c'est-à-dire extraites des *Heures* in-16 dites A B C et ils avaient une édition dans le caractère gothique dit « au gros trait ».

Ils semblent posséder deux, et peut-être trois éditions du *Catéchisme*, par les PP. Edmond Auger, François Solier et Canisius ; ce dernier avait été imprimé par Hugues Barbou en 1594.

Puis venaient les *Noëls*, *Baptistaires*, Bonnard, *Pratique de la servante de Dieu, Missels*, *Règles de Limoges, Rosaire, Sommaire de la vie chrétienne, Nouveau testament,* édition de Guillaume de La Nouaille de 1558, dont il restait encore cent exemplaires en 1605.

Il ne faut pas omettre dans les ouvrages de littérature du fonds Barbou, le Cicéron, *Lettres à Atticus,* édition de Siméon Du Boys (1580) et la *Tragédie de Régulus* de l'avocat Jean de Beaubreuil (1582) (1), dont il restait encore 50 exemplaires en 1605.

Descendons maintenant au rez-de-chaussée, à la « Boutique » ou magasin de détail, dans laquelle se trouvaient les ouvrages reliés, par petits nombres. Pendant que le tabellion dresse l'inventaire et inscrit les ouvrages tels qu'ils se présentent sur les rayons, essayons de classer les livres par catégories et jetons les yeux sur les titres que le clerc a beaucoup trop abrégés et parfois estropiés.

Les volumes sont disposés par format et d'après leur nombre on peut supposer que les rayons avaient un développement total de seize mètres environ.

Aucun ordre bibliographique n'a présidé à cet arrangement, les ouvrages de théologie, d'histoire, de science ou de littérature se coudoient ; les auteurs de genres bien différents se trouvent à côté les uns des autres, et ce mélange pourrait faire naître parfois quelques malicieuses observations.

Nous ferons cinq catégories de ces livres, dont nous parlerons par ordre d'importance.

Les ouvrages pédagogiques ont droit à la première place. Les Barbou étaient les libraires du Collège et ils avaient une nombreuse clientèle de professeurs et d'élèves à satisfaire.

(1) Il se pourrait que Hugues Barbou ait tiré quelques exemplaires de cet ouvrage au nom de Benoist Rigaud. Dans sa *Bibliographie lyonnaise*, 3e série, p. 194 et 373, M. Baudrier signale une édition de *Régulus*, chez Benoist Rigaud, dont un exemplaire appartient à la Bibliothèque de Besançon, 205048.

Nous n'aurions pu identifier certains titres, par trop sommaires, sans nom d'auteur ni provenance, si notre tâche n'avait été facilitée par le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du* XVI*e siècle*, publié par M. Buisson, en 1886, dans le *Musée pédagogique et Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire* (1). Nous regrettons seulement que la Bibliothèque communale de Limoges et les imprimeurs de notre ville ne soient pas cités dans cet ouvrage ; car notre Bibliothèque est riche en ouvrages pédagogiques.

En dehors des ouvrages du fonds Barbou, dont nous avons parlé plus haut, on trouvait chez ces libraires, les livres de soixante cinq auteurs, qui eurent leur moment de vogue, dont quelques-uns furent célèbres et qui aujourd'hui sont pour la plupart bien oubliés. On trouvera plus loin la liste de ces ouvrages.

Les noms que notre liste permettra d'ajouter au *Répertoire des ouvrages pédagogiques* lorsqu'ils se rencontreront dans telle ou telle bibliothèque publique, sont ceux d'Elien le Sophiste, Ausone, Jean Botier, Denys d'Halicarnasse, Simon Nanquier, Guillaume de Salluste (du Bartas), Saint-Salvien, des PP. jésuites André des Freux, François Solier, Horace Torsellini.

Les auteurs dont Barbou avait le plus d'ouvrages sont les suivants : Rodolphus Agricola, Jean Bodin, Despautère, Erasme, Louis de Grenade, Juste Lipse, Mélanchton, Marc-Antoine-Muret (Limousin), Guillaume de Salluste, le P. Solier et Jean-Louis Vives.

Quelques-uns des titres étaient engageants, tel le *Petit Jardin pour les enfants, fort agréable et profitable pour apprendre le latin*, par Jean Fontaine. Malgré son titre, nous doutons que les promenades des enfants dans ce jardinet aient été plus agréables que les nôtres dans le *Jardin des racines grecques* de Lancelot, d'ennuyeuse mémoire.

Nous n'avons pas vu figurer parmi ces ouvrages celui de l'helléniste espagnol François Vergara, dont la veuve de Jacques Barbou imprimait en 1608, le *Libellus de syllabarum quantitate apud Græcos*. On ne connaît de cet ouvrage que l'édition limousine, croyons-nous.

Dans la division théologie, la plus importante après celle des classiques (soixante-dix ouvrages), se trouve une quantité de livres de piété sans nom d'auteur. Il convient de citer les œuvres des auteurs suivants : Charron, Erasme, Gerson, le P. Louis de Grenade, Idiota, Saint-Isidore, de Nervèse, Perrerius, Peyronnet, du Plessis-

(1) Mémoires et documents scolaires, publiés par le Musée pédagogique. — *Paris. Imprimerie Nationale*, 1886, 1 vol. in-8.

Mornay, Saint-Salvien, Æneas Silvius (Piccolomini), les PP. Solier et Thyreus, de Vigenère.

Les sciences sont représentées par quarante-sept ouvrages. Ce sont d'abord dans la philosophie et la morale : Æneas Silvius (Piccolomini) ; — dans la politique : Bodin, Patrice. Dans le droit, les ouvrages sont plus nombreux, parce que Limoges est le siège d'un présidial ; citons les ouvrages d'Azonis, du Bartas (Guillaume de Salluste), Brissonnius, Paul de Castres, Donneau, Hotoman, Imbert, Papon, Rebuffe, Rodolphe. Les médecins peuvent trouver chez Barbou les ouvrages d'Ælius, Gentile de Gentili, Fernel, Joubert, Agricola, Oribase, Ambroise Paré, Tollet. Enfin dans les sciences physiques et naturelles : Ælianus, Berengarius, Euclyde, Palingenius, Trenchant.

Parmi les ouvrages d'histoire, on remarque : César, Denys d'Halicarnasse, Justin, Plutarque, Thucydide, Tite-Live, et parmi les modernes : Diogenes Laertius, Blaise de Montluc, Ortellius, Pierrius.

La section Belles-lettres nous donne le reflet des passe-temps littéraires de nos pères.

La bibliographie était représentée chez Barbou par l'ouvrage d'Antoine Du Verdier ; les anciens auteurs, par Cicéron et Isocrate ; les modernes, par Lipse, Lirosthenis, Lodoicus, Mexia, Montaigne, Scaliger. Le coin des poètes recèle Ovide, Pétrone, et en se rapprochant de nous : Angelio de Barga, Ausonius, La Jessée, Noël des Comtes, Politianus, Guillaume de Salluste, Le Tasse.

Le théâtre nous offre Sénèque à côté des tragédies de Robert Garnier et du *Il Pastor fido* de Guarini, traduction française de Giraud, Lyonnais.

C'est de Lyon aussi que notre libraire tire les romans de chevalerie qu'on lui demandait. Le goût pour ces ouvrages était très vif au XVIe siècle, il s'est perpétué de nos jours chez les gens de la campagne qui continuent à demander avec ardeur les *Quatre fils Aymon, Robert le Diable*, etc. Sur les rayons de Barbou on voit les suivants : *Histoires d'Olivier le Danois, de Robert le Diable, d'Alexandre le Grand, de Palmerin d'Olive, de Ponthus, de Valentin et Orson*, etc., presque tous sortis des presses lyonnaises.

Les épistolaires sont représentés par Cicéron, Pline, Lipse et Pasquier.

Nos pères attachaient, paraît-il, une grande importance à l'interprétation des songes. Ils pouvaient percer le mystère de leurs rêves en allant chez Barbou, qui possédait dix exemplaires d'Artémidore, *Sur les songes*.

Est-ce tout et ne pouvait-on trouver dans cette librairie quelques ouvrages qui vous dérident, surtout après la lecture de Lipse ou

de Scaliger ? Assurément si. Barbou avait en réserve les ouvrages gais, tels par exemple : les *Epitres amoureuses* d'Aristenète, le *Décaméron* de Bocace, le *Bouquet des belles fleurs,* la *Muse folâtre.* Il devait bien lui rester quelques exemplaires de *la Fontaine des devis amoureux,* édité par son père à Lyon en 1562.

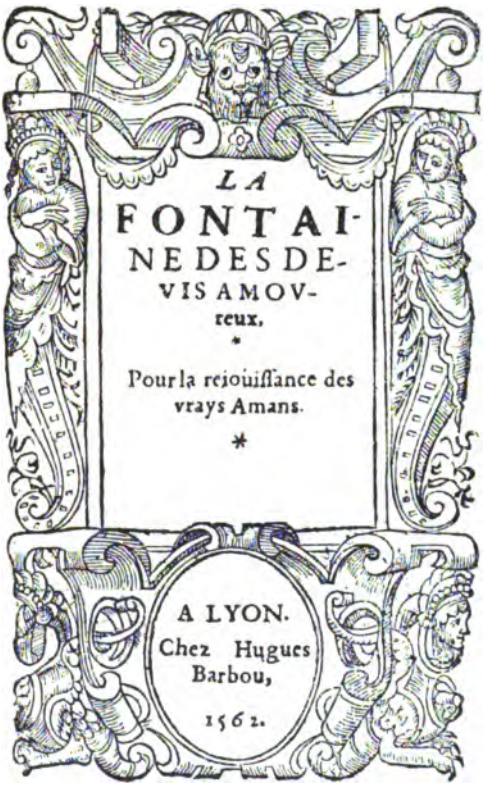
LA
FONTAI-
NE DES DE-
VIS AMOV-
reux.
*
Pour la reiouiſſance des
vrays Amans.
*
A LYON.
Chez Hugues
Barbou,
1562.

Comme on l'a vu plus haut, la quatrième vacation du notaire est consacrée à la vente des meubles délaissés par Jacques Barbou et cela devant sa maison. Cette vente s'explique par la Coutume de Limoges qui prescrivait que le père de famille ne pouvait disposer que des deux tiers de son avoir, la troisième partie devant servir au payement des dettes et des legs pieux faits par lui (1).

(1) A. Leymarie, *La coutume de Limoges,* dans le *Limousin historique*, p. 599.

Les meubles et vêtements vendus se trouvaient dans la chambre du défunt, et dans la chambre du premier étage habitée par sa veuve, avec divers ustensiles de cuisine, auxquels il faut ajouter quelques bijoux.

La vente comprenant 42 articles, s'éleva à 525 livres.

Il est à remarquer que c'est sans respect humain que se faisait cette vente aussi bien de la part du vendeur que des acheteurs. Ainsi l'on vendait le lit du défunt, ses hardes, ses bijoux, etc., et ce sont ses parents, ses amis, les personnes les mieux posées de la ville qui poussaient les enchères.

Parmi les choses vendues, on remarque un lot comprenant le lit de Jacques, la chaise qui se plaçait à côté, un buffet et un coffre, le tout en noyer, acheté 186 l. par Martial Maledent.

Le manteau de drap noir neuf est adjugé pour 30 l. à Jean Audier. C'est le même qui achète pour le même prix la robe de chambre de drap violet.

Le pourpoint de serge verte et les hauts-de-chausses de serge grise argentée sont vendus 16 l.

Martial Mounier achète pour 14 l. la paire de landiers de cuivre.

Les patenôtres en corail et les « douze petites merques d'ort » sont vendus 48 l. Le demi-ceint, pesant 8 onces, est vendu 24 l., etc.

Nous en avons fini avec Jacques Barbou. Quelques actes postérieurs à sa mort vont nous montrer de quelle façon sage et éclairée sa veuve administra la maison.

Le Livre de raison nous fait connaître Jeannette Desflottes comme une femme très capable ; mais si elle y consigne les grands évènements de sa famille, le mariage de ses quatre filles et de son fils Antoine, elle ne nous dit rien de ses affaires.

Il semble d'après les documents que nous publions plus loin qu'elle fut tout d'abord effrayée de la charge qui lui incombait, de la lourde responsabilité de la direction d'une imprimerie et d'une librairie.

Quelques jours après la mort de Jacques Barbou, elle dut quitter le premier étage pour habiter le rez-de-chaussée de la maison et faire installer l'imprimerie dans son appartement ; car, le 8 juin 1605 elle afferme pour trois ans à Martial Maledent, marchand, les trois chambres du second étage « avec la moytié de la cour et bûcher, avec ses antranses et sorties tant par le devant que par le derrière de lad. maison », c'est-à-dire rue Ferrerie et place de la Motte.

Par un acte passé trois jours après, le 11 juin, Antoine Voisin, maître imprimeur, reconnaît devoir à Jeannette Desflottes la somme de six vingt livres tournois « et ce à cause de reste de la vente et délivrance d'une imprimerie garnie de ses caractères, tant du gros romain, saint Augustin, Cicéron avec son italique, petit romain et aultres lettres grises et hystoires des heures ». Le 13 janvier 1606, Jeannette Desflottes reconnaît avoir reçu d'Antoine Voisin la somme stipulée ci-dessus, et lui en donne quittance. Martial Chapoulaud signe comme témoin.

Voilà un fait nouveau et qui ferait croire que la veuve de Barbou a cessé d'être imprimeur. On est bien surpris de ne pas trouver trace d'un acte de cette importance dans le Livre de raison de la famille Barbou. Doit-on penser que la veuve vendit seulement une partie de son matériel ou que cette vente fut faite avec faculté de réméré. Nous pencherions pour cette seconde hypothèse, car nous ne trouvons aucun ouvrage imprimé par la veuve de Jacques Barbou de 1605 à 1608. Mais à partir de cette dernière date, jusqu'en 1620, au moment où l'imprimerie est dirigée par son fils Antoine, elle imprime plusieurs ouvrages. Elle était donc rentrée en possession de son matériel. Ce sont les mêmes caractères, têtes de chapitres, culs-de-lampes, etc., que ceux employés par Hugues et Jacques Barbou que nous retrouvons dans les livres imprimés par elle.

Autres raisons qui font croire à une vente provisoire : le compagnon imprimeur Léonard Dumas est indiqué dans plusieurs actes ; Jean Peynio, continue toujours son apprentissage commencé en 1604 ; le local de l'atelier et du magasin des livres, au deuxième étage, n'a été loué que pour trois ans.

Le 8 juillet 1605, Jeannette Desflottes s'acquitte envers l'apothicaire Fougère, auquel elle devait 25 livres tournois pour les « medicaments et fraitz par lui employés en la maladie de Jacques Barbou ».

Le 26 juillet 1605, sire Antoine Pillehotte, libraire de Lyon, vint à Limoges, muni de la procuration de son oncle Jean Pillehotte, aussi libraire à Lyon, pour régler ses affaires de librairie avec la veuve de Jacques Barbou. Celle-ci lui compta la somme de 289 l. 6 s. 6 d. pour solde des livres et marchandises livrés tant à feu sire Hugues Barbou, son beau-père, qu'à feu Jacques Barbou, son mari.

On a vu plus haut que Jacques Barbou, étant malade, avait traité en 1604 avec un certain Jean Lemperiere (1), maître libraire de Rouen, pour la direction de sa librairie. Jeannette Desflottes ayant eu quelques soupçons contre celui-ci et sa femme, et aussi quelques différends, elle résilia son engagement avec lui. Il semble ressortir de l'acte du 13 mars 1606 que Jean Lemperiere s'était engagé à travailler chez Barbou pendant cinq ans « de son art et mestier de libraire, sans qu'il lui fut permis d'aller travailler ailleurs ». Jeannette Desflottes lui avait avancé 11 l. 10 s. pour achats d'habits, et lui avait prêté une autre somme de 4 l. 12 s. dont elle n'obtenait pas le remboursement. Elle le menaça de le faire emprisonner. Mais enfin les parties entrèrent en accord. Il fut convenu que le contrat serait rompu et que Jean Lemperiere paierait à la veuve de Jacques Barbou la somme de 16 l. 2 s. dans le délai d'un an.

Il fut un temps où Jean Lemperiere et Esther Moreau, sa femme, étaient en meilleurs termes avec leur patron, car ils choisissaient pour marraine de leur fille Madeleine, le 27 mai 1605, Madeleine Barbou, alors âgée de huit ans, comme nous le montrent les registres paroissiaux (2).

Il ne paraît pas que Jean Lemperiere soit resté à Limoges après 1606. Car après cette date, nous ne trouvons plus son nom dans les actes.

L'acte du 3 avril 1608 nous montre les sentiments religieux de la veuve de Jacques Barbou. Elle achète en effet à cette date un banc dans l'église de Saint-Michel-des-Lions, à Bertrand Chouzy, moyennant le prix de douze livres tournois. L'acte donne la confrontation de ce banc que les Barbou vendirent plus tard, car en 1720 ils avaient leur banc dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix.

Jeannette Desflottes, après avoir pris elle-même la direction de sa librairie, ne tarda pas à rentrer en possession de son imprimerie.

(1) Ce nom fait tout de suite songer à Pierre et Thomas Corneille. Le premier avait épousé en 1640 Marie de Lampérière, et le second, en 1650, Marguerite de Lampérière, toutes deux filles de Mathieu de Lampérière, lieutenant particulier civil et criminel au baillage et siège présidial de Gisors, établi à Andelys. (Voy. F. Bouquet, Points obscurs et nouveaux de la vie de Pierre Corneille. (*Paris, Hachette*, 1888, in-8). Notre libraire de Rouen appartenait peut-être à cette famille.

(2) A. Thomas, *Inventaire des Archives communales de Limoges*, GG, 3. Registres de Saint-Pierre-du-Queyroix. Baptêmes.

Un acte du 15 avril 1608 nous montre qu'elle faisait des achats importants de papiers à Gobiliou Roze, maître papetier des moulins de l'Abîme, paroisse de Nanteuil près Thiviers, en Périgord. Elle transmet à ce papetier une obligation de 125 l. a elle due par Aymard Dalvy, imprimeur de Périgueux, depuis le 26 juillet 1607, et pour parfaire le total de sa dette envers Roze, elle lui compte 15 livres en plus. Les témoins de l'acte sont Salomon, maître formier (1), à Limoges, et Léonard Dumas, compagnon imprimeur, travaillant chez la veuve Barbou.

Limoges comptait des fabricants de formes qui fournissaient les fabricants de papiers et les imprimeurs de la région. Dans l'ouvrage sur les Barbou, on voit que ceux-ci donnaient souvent leurs formes aux fabricants de papiers, lorsqu'ils faisaient une commande.

Nous venons de parler d'Aymard Dalvy, imprimeur-libraire à Périgueux, nous donnons trois autres actes le concernant. Dans le premier (5 novembre 1608), Aymard Dalvy reconnaît devoir à Jeannette Desflottes la somme de 57 l. t. pour vente de marchandises et compte final avec feu Jacques Barbou. Il s'engage à payer et porter cette somme à Limoges quatre mois après. C'est seulement le 24 mars 1610, plus d'un an après, qu'il se libère vis-à-vis de Jeannette Desflottes, en présence de Léonard Dumas, compagnon imprimeur et de Jean Dalvy, libraire à Tulle (2), probablement neveu d'Aymard.

Par un autre acte du 24 mars 1610, Aymard Dalvy confesse devoir 170 l. t. pour achat de livres à Jeannette Desflottes et s'engage à lui payer cette somme dans six mois. Les témoins de l'acte

(1) La forme était un châssis de bois garni d'un tissu métallique qui servait à fabriquer le papier. Les fabricants de formes étaient appelés formiers.

(2) Les documents sur Jacques Barbou et sa veuve nous ont fait connaître les noms de cinq membres de la famille Dalvy : Pierre et Jean, libraires à Cahors (1601-1605); Estienne et Jean, libraires à Tulle (1605-1610); enfin Aymard, libraire à Périgueux depuis 1593. Comme Pierre de Cahors, Estienne, de Tulle, et Aymard, de Périgueux, sont dits originaires de Tulle, nous supposons qu'ils étaient frères. Le plus jeune devait être Aymard, dont le fils Pierre épousa vers 1598, Hilaire, fille de Gilles Degoys, imprimeur à Périgueux.

Les deux Jean, fils de Pierre et d'Estienne, étant déjà désignés comme libraires depuis 1605 et 1610, font penser que leurs pères étaient plus âgés qu'Aymard.

Nous remerçions MM. Dujarric-Descombes et Greil des renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner sur les Dalvy de Périgueux et de Cahors.

sont les deux ouvriers de la maison, Léonard Dumas et Jehan Peynio, compagnons imprimeurs ; ce dernier avait fini son apprentissage depuis 1609. Il signait encore serviteur (apprenti) dans l'acte du 5 novembre 1608 ci-dessus.

La veuve de Jacques Barbou ne tarde pas à trouver un nouvel apprenti. Le 29 septembre 1609, elle passe un contrat avec Antoine Nicaud, de Solignac, d'après lequel elle prend son fils Alexandre comme apprenti, pendant cinq ans et demi, pour « servir et aprendre l'art d'impremerie et composition, tirer la presse et faire tous actes nécessaires ». Jeannette Desflottes s'engage pendant ce temps à nourrir et loger son apprenti, mais elle ne lui demande aucune somme d'argent comme Jacques Barbou l'avait fait vis-à-vis de Jean Peynio. L'apprenti sera habillé aux frais de ses parents. Il devra demeurer continuellement dans la maison et dans le cas où il la quitterait avant le temps déterminé, son père serait tenu de louer et payer un autre apprenti pour le remplacer. Dans le cas où « il se trouveroyt en quelque faute » le père devrait payer pour le fils. L'acte a pour témoins Jacques Blondeau, praticien à Solignac, et Jean Peynio, le compagnon imprimeur auquel Alexandre Nicaud succédait comme apprenti.

Nous voilà arrivés à la fin des pièces que nous voulions présenter au lecteur, pensant qu'elles pourront contribuer à l'histoire d'une industrie qui a toujours été très florissante à Limoges.

Paul Ducourtieux, Louis Bourdery.

DOCUMENTS

1. — *Testament de Jacques Barbou*

(5 décembre 1603) (1)

A Lymoges le cinquiesme jour de décembre mil six cents troys, je Jacques Barbou, estant au lit mallade de mon corps, toutefoys en mon bon sens et entendement, considerant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ny incertain que l'heure dicelle, ay voulu disposer des biens qu'il a pleu à Dieu me donner par la manière que sensuyt :

1. Premierement je recommande mon âme a Dieu et aux intercessions de la glorieuse Vierge Marye et de tous les sainctz et sainctes de paradis.

2. Je veuz, apres mon deces, mon corps estre ensepulture aux tumbeaux ou est enterre Hugues Barbou, mon pere.

3. Je prens, pour fayre prier Dieu p[ou]r mon ame et estre converty aux fraiz de mon enterrement, tant durant la septayne que bout dan, la somme de cent livres (2).

4. Je donne et legue a Jehanne Bridier, ma mere, les deux chambres basses de ma mayson, avec la cuisine estant au dernier, le tout garny comme il est de p[rese]nt, et ce seulement p[ou]r son habita-[ti]on et sa vie durant, sans quelle en puysse aultrement disposer en quelque fasson que ce soyt, moins vendre ou engager des meubles estant dans lesd. chambres et cuysine ; et veuz et entendz que apres le deces de mad. mere, le tout retourne et appartienne a mon heritiere soubznommee.

5. Je donne et legue a lad. Jehanne Bridier ma mere, oultre l'habita[ti]on sa vye durant desd. chambres, la somme de quarante cinq livres de pention, laquelle somme de quarante cinq livres je veux luy estre payee un chascun an, durant sa vye par mad. heritiere susnommee.

6. Je donne et legue a mon filz Anthoyne Barbou, la somme de douze centz livres, que je veux lui estre payee par mad. heritiere soubznommee, lors et quand il aura attainct leage de vingt cinq ans. Je veuz et entendz qu'il soyt cependant nourry et entretenu par mad. heritiere, laquelle le fayra, estant parvenu en leage capable, instruyre en tel art et vaca[ti]on qu'il choysira p[ou]r apprendre a

(1) Fonds de l'ancien notaire Périère, à Limoges.

(2) Le prix des messes était de 6 à 8 sous en 1675. Voir *Les Archives de famille des Péconnet*, par M. Louis Guibert. Limoges, 1898, in-8, p. 14.

gaigner sa vye. Et moyennant lad. somme de douze cens livres, je le fais mon heritier particulier, veuz et entendz quil ne puisse aultre chose demander ny quereller en mesd. biens.

7. Je donne et legue a Marye, Magdaleyne, Peyronne et aultre Marye Barbou, mes filhes, a chascune d'elles la somme de six cens livres, que je veuz leur estre payee par mad. heritiere soubznommee, lors et quand elles seront en eage de marier (1); et ce pour tout droict, part, portion, legitime ou supplement dicelle quelle pourroyt pretendre de mesd. biens; moyennant laquelle somme de six cens livres a chascunes de mesd. filles leguee, les faictz mes heritieres particulieres. Veuz cependant et jusques ad ce quelles seront maryees, quelles soyt nourryes et entretenues honestement par mad. heritiere.

8. Je faiz, nomme, institue et ordonne en tous et chascuns mes biens meubles et immeubles de telle nature quilz puyssent estre, mon heritiere universelle Jehannette Desflottes, ma bien aymee espouse.

9. Je veulx que tous debtes qui se trouveront par moy loyaulment deubz, soyt payes et acquittes.

10. Je nomme pour exequteurs de mon presant testament Jehan Audier et Martial Ardent.

11. Je veux et entendz que au cas que mad. femme et heritiere susnommee se trouveroyt enceinte lors de mon deces si est dun enffans masle, je luy legue la somme de six cens livres tz., et sy cest dune filhe, je luy legue pareille somme de six cens livres, et veuz quil ne puysse aultre chose pretendre en mesd. biens. Bien veux et entendz que led. posthume soyt nourry et entretenu par mad. heritiere susnommee, scavoir sy cest un enffant jusques a leage de vingt cinq ans, sy cest une filhe, jusques ad ce qu'elle sera preste a maryer et quelle aura trouve party solvable.

12. Item je veuz et entendz que ce p[rese]nt testament soyt mon dernier testament, disposition et derniere volonte, et qu'il vailhe et tienne par forme et maniere de testament, dona[ti]on, codicille ou aultrement en la meilheure forme et maniere que de droict mieux pourra valoyr. En tesmoingt de quoy jay signe de ma main le p[rese]nt testament en chascune page.

13. Je veulx et entends que oultre les cent livres que jay cy dessus prins pour mon enterrement et aultres œuvres pies; qu'il soyt donne aux pauvres durant la septayne la somme de trante livres qui seront disperses par les exequteurs susnommes de mond. p[rese]nt testament.

J. Barbou, testateur susdict.

(1) *Les Barbou*, p. 137. D'après le *Livre de raison*, Jeannette Desflottes augmenta la somme attribuée à chacune de ses filles au moment de leur mariage. Elle donna 1,000 l. à Marie, l'aînée, 1,200 l. à Madeleine et à Peyronne et 1,400 l. à Marie la plus jeune.

N. B. — Le testament, composé d'une feuille pliée en deux, et dont la quatrième page était restée blanche, a été de nouveau plié par moitié, et fermé de trois bandes de papier dans un sens et de deux dans l'autre, fixées au testament par sept cachets de cire rouge aux armes du défunt sur chaque face (au total 14 cachets). Le papier a été remis en cet état au notaire, qui y a apposé la suscription suivante :

Seaichent tous quil apartiendra que le vj° j[ou]r de decembre 1603, dans la maison de sire Jacques Barbou, marchant imprimeur de la p[rese]nt ville de Lymoges avant midy, a este p[rese]nt led. Barbou, lequel estant en son lict malade, sain toutesfoys de ses sens et entendement, considerant que ny a chose plus certaine que la mort, ma dict et declere que il avoyt dispose de ses biens ainsin que estoyt contenu par la dispo[siti]on estant dans ces p[rese]ntes selle, et icell[uy] faict escripre par ung de ses amis, quil a signe de sa main, laquelle disposi[ti]on il veult et entend estre vallable, et m'en a requis acte, ce que je luy accorde, ez p[resa]nces de M° Jehan Biays advocat, M° Anthoyne Fougieres app[othicai]re, Jehan Audier, marchant, Marcial Ardent, orphevre, Jehan Moury, Estienne Bargeas, imprimeur, Mathieu Bastissou clerc, demeurant en la maison du not[air]e soubz signe, t[esmoingt]z (1).

J. Barbou, testateur susdict; J. Biays, p[rese]nt; A. Fougières, p[rese]nt; J. Audier, p[rese]nt; Estienne Bargeas, p[rese]nt; J. Maury, present ; M. Ardent, p[rese]nt; M. de Bastissou, p[rese]nt; Periere, not[aire] roy[al].

N. B. — Au pied de la suscription figure la mention d'ouverture du testament :

2. — *Ouverture du testament*

(24 mai 1605)

Et advenant le xxiiij° de mai 1605, led. Barbou estant decede, le p[rese]nt testeme[nt] a este ouvert par Monsieur Petiot, juge civil et criminel de la p[rese]nt ville, en p[rese]nce de M. Bouny, advocat de lad. jurisd[icti]on, ainsin quapert par le proces verbal dud. sieur; lequel a este mis entre mes mains pour en expedier copp[ie] aux parties qui ont interest, et aultres qui le requeront. Sensuyt la teneur dud. testement...

(1) Nous reproduisons ici la signature autographe de Jacques Barbou, apposée sur le testament ci-dessus, et le sceau armorié dont il avait cacheté le document.

3. — *Inventaire des biens de Jacques Barbou* (28 mai 1605) (1)

INVENTAIRE des biens, meubles et immeubles delaisses par feu Jacques Barbou, en son vivant m° imprimeur de la p[rese]nt ville de Lymoges, faict par moy notaire soubz[sig]ne, req[ueran]t dame Janette Desflottes, veufve et heritiere dudict feu Barbou, pour luy servir a ladvenir en temps et lieu que de raison ; ledict inventaire faict ez p[rese]nces de honnorable Mr Me Jehan Desflottes, Me Fran[çois] Desflottes, greffier de M^r le viceneschal de Lymousin, Mes Jehan et Mar[ci]al Gadautz procureurs au siege pre[sidi]al de la p[rese]nt ville, sires Jehan Audier, Mar[ci]al Ardant, Léonard Delauze, marchantz de ladicte ville, tous proches parens des enffants mineurs dudict feu Barbou ; lesquelz ont, comme dict est, toujours assistez à la faction dud. inventaire, commence le vingt huitiesme jour du moys de may mil six centz cinq.

1° PREMIEREMENT, la maison dudict feu Barbou, size en la rue de la Fourye *(sic)* (2), confrontee à la maison des heoirs feu Francoys Desflottes (3), orphevre de lad. ville d'une part, et à la maison des heoirs feu Jehan de Beaunom (4) d'aultre, et a la place de La Mouthe par le dernier.

2. Plus une vigne size et sithuee au clos Peyrat (5), contenant six journaulx ou environ, confrontee à la vigne des heoirs feu Ringaud (6), bouchier de la presant ville d'une part, et à la vigne de... (en blanc), et par le devant au grand chemin par lequel on va, de la p[rese]nt ville, en la ville d'Aixe.

Et a declaire ladicte veufve et heritiere susnommee ne scavoir aultres biens immeubles qui aye appartenu a sondict feu mary.

(1) Fonds Périère, not. à Limoges.

(2) Les confrontations de la maison indiquent bien qu'elle était dans la rue Ferrerie et qu'il n'y a ici qu'une erreur du scribe.

(3) On trouve François Desflottes orfèvre, 1582. V. *L'Orfèvrerie et les orfèvres de Limoges*, par M. Louis GUIBERT, Limoges, 1884, in-8°, p. 64, n° 216 de la liste. C'est lui qui doit être visé ici.

(4) La famille des de Beaunom, dits Lobre, est bien connue dans nos vieilles annales, où on la retrouve souvent aux XVIe et XVIIe siècles.

(5) Le Clos Peyrat formait un triangle limité par les chemins de Nazareth et de Naugeat et la rue du Clos Adrien actuels. Le chemin de Nazareth était autrefois le commencement de la route de Limoges à Aixe.

(6) Ringaud était le surnom d'un des membres de la famille Cibot. Les familles de bouchers de Limoges ont conservé l'habitude de désigner chacun des homonymes par un surnom.

3. Dans la chambre basse de devant de la susd. maison, et dans laquelle chambre led. feu deceda, ont este trouves les meubles que sensuivent.

4. Premierement, ung chaslict ouvre de boys de noyer (1), garny de couette, cuissin (2), couverte rouge, rideaulx de sarge verte, avec le tours de lic de tapisserie et ses franges (3).

5. Plus une chiere de noyer ouvree, joignant led. lict (4).

6. Plus ung buffet de noyer ouvre (5), avec ung petit tapis de sarge (6) verte, avecq sa frange (7), estant dessus.

7. Plus une couchette (8), de boys de noyer garnye de couette, cuissin et couverte rouge (9).

8. Plus ung coffre de noyer fermant a clef (10), lequel ladicte Desflottes veufve a dict et declaire avoir heu de la maison de son père, dans lequel a este trouve ce que sensuit.

9. Premierement, deux manteaux de drapt noir, lung neuf (11) et l'aultre a demy uze (12).

(1) Voir, pour la vente de cet objet, au n° 634.

(2) *Cuissin* ou *cuisin*, coussin. Ducange, Godefroy, ni aucun des autres rédacteurs de dictionnaires spéciaux ne donnent cette forme du mot coussin ; mais elle se retrouve dans la plupart des inventaires contemporains, et le sens n'en est pas douteux.

(3) Le tour de lit était plus ou moins riche, suivant la circonstance ; celui qui est inventorié sous le n° 152 était en tapisserie de Felletin, c'est-à-dire d'une fabrication sans doute assez commune. Peut-être celui-ci était-il en tapisserie faite à la main. Les objets de ce genre étaient quelquefois très précieux. L'exposition rétrospective de Limoges, en 1886, nous en a montré de beaux spécimens. Un curieux procès-verbal de vente à la criée faite à Limoges en 1581, et que nous nous proposons de publier, nous montre un tour de lit en toile vendu 23 fr. 50 environ de notre monnaie actuelle, alors qu'un autre tour de lit fait à l'aiguille y est payé 283 francs par dame Petiot, dont la famille était puissamment riche.

(4) Voir n° 635.

(5) Voir n° 636.

(6) Serge, *sarge*, s. f. Vaugelas a décidé qu'on disoit *sarge*. On parloit de son temps de la sorte, mais aujourd'hui l'usage est contraire à sa remarque. Tout le monde dit et écrit *serge*. C'est une étoffe de laine croisée. (Dict. de Richelet, 1710).

(7) Voir n° 639.

(8) « On appelait les lits *couchette* quand ils n'avoient que six pieds de long et six pieds de large ». *Inventaires des châteaux appartenant aux Pérusse des Cars*, par Mgr Barbier de Montault. *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, tome XLVI, p. 402, note 4.

(9) Voir n° 637.

(10) Voir n° 638.

(11) Voir n° 640.

(12) Voir n° 641.

10. Plus ung aultre manteau de camelot noir neuf (1).

11. Plus une robbe de chambre de drapt viollet (2), a demy uzee.

12. Plus ung propoint de sarge verte (3) a demy uze.

13. Plus ung paire hault de chauses de sarge grize argentée (4) a demy uzees.

14. Plus deux paires bas de chauses, ung destame (5), et l'aultre de sarge verte (6).

Et na este trouve aultre chose dans le susd. coffre.

15. Plus ung bahus (7) dans lequel a este trouve ce que sensuyt.

16. Premierement, douze chemises (8), dudict feu Barbou.

17. Plus dix-huict coyfes de toille (9), et douze mouchois.

Et na este trouve aultre chose dans le susd. bahus.

18. Plus une petite chere de boys de rouveys (10).

19. Plus deux petitz tabouretz couvers de tapisserye (11).

20. Plus quatre petites cheres.

21. Plus une table de noyer ouvree.

22. Plus quatre tableaux (12).

23. Plus ung paire landier de letton (13).

24. Plus ung chandellier de salle à six branches (14).

(1) Voir n° 642.

Le camelot est une étoffe fine et lisse, non croisée, d'origine asiatique, primitivement en poil de chèvre, puis en soies quelquefois brochées d'or, ou en laine ; cette étoffe, anciennement d'un grand prix, était devenue, à cette époque, relativement commune.

(2) Voir n° 643.

(3) Voir n° 644.

(4) Voir n° 644.

(5) *Estame* ou *Estamet*, léger tissu de laine, fabriqué en Lombardie, à Beauvais, etc.

(6) Voir n° 645.

(7) Voir n° 646.

(8) Voir n° 647.

(9) Voir n° 648.

Coiffe, pièce de lingerie ou d'étoffe, généralement arrondie suivant la forme de la tête et posée immédiatement sur la chevelure et sous le chaperon. (*Glossaire* de V. Gay).

(10) Chêne ; de *robur*. De ce terme dérivent différents noms de personnes ou de localités.

(11) Voir n° 649.

(12) Voir n° 650.

(13) Voir n° 651.

(14) Voir n° 652.

On trouve au *Glossaire* de Victor Gay : « 1561. P. 158. Vaisselle d'arain et de laton. 2 chandeliers de sale dont en y a un à 6 branches et l'aultre à 4, poysans 52 l. » (*Inv. de Puymolinier*).

25. Plus huict petitz tableaux de peult de valleur.

Et na este trouve aulcuns aultres meubles dans lad. chambre.

26. Dans le cabinet et estude estant dans lad. premiere chambre a este trouve ce que sensuyt.

27. Premierement, ung petit coffre servant de siege dans led. cabinet, dans lequel a este trouve ce que sensuyt.

28. Premierement, une bouette escripte et intitullee dessus : Matrices de ma glosse, lettre ronde, pour les messelz, heures, avecq son molle et les tourneures H Barbou, dans laquelle ont estes trouvees les matrices contenues au susd. tiltre (1).

29. Plus une aultre bouette intitullee dessus : Matrices de glosse, lettre ronde, pour les messelz et heures H Barbou, dans laquelle ont estes trouves lesd. matrices contenues au susd. tiltre (2).

30. Plus une aultre bouette longuette avec ung tiltre colle dessus, comme aux aultres susd. intitulle : lune du corps de Garamond, et laultre de curssive, dans laquelle sont les matrices mentionnees au susd. tiltre (3).

31. Plus une aultre bouette longuette avec ung tiltre colle dessus, contenant 136 matrices de la courssive d'Alemagne, du corps de Cicero, complettes H Barbou, dans laquelle ont estes trouvees les matrices contenues au susd. tiltre (4).

32. Plus une aultre bouette longuette, sans aulcung tiltre dessus, dans laquelle ont estes trouves certaines matrices du petit Romain (5).

33. Plus une aultre bouette sans aulcung tiltre dessus, dans laquelle ont estes trouvees certaines vieilles matrices de lettre de Glosse (6).

34. Plus a este trouve dans led. cabinet une aultre petite

(1) Voir p. 165 ce que nous disons du mot *glosse*. C'est la seule boîte renfermant le moule et les tournures. Nous pensons que les lettres gothiques de cette boîte devaient être les plus grosses de celles possédées par Barbou et employées par lui dans le *Graduel* de 1575, corps 20. Les mots « lettre ronde » donneraient à penser qu'il s'agit d'un caractère romain : il n'en est rien, les *Missels* et les *Heures* imprimés par Barbou sont tous en lettres gothiques.

(2) Un caractère gothique plus petit que le premier, peut-être corps 16.

(3) D'après M. Claudin, ce nom ne désignerait pas une lettre grecque, mais le corps d'un caractère gothique ou romain. La cursive pourrait-être une italique, peut-être celle achetée à Paris vers 1540, par Guillaume de La Nouaille, pour l'impression de son Térence.

(4) Peut-être une italique corps 11.

(5) Il s'agit d'un caractère corps 9 C'était le caractère le plus fréquemment employé.

(6) Matrices d'anciennes gothiques provenant des de La Nouaille.

bouette de boys longuette intitullee : Obliga[ti]ons, dans laquelle a este trouve ce que sensuyt.

35. Premierement ung original dobligation de la somme de vingt escus dheuz a feu Hugues Barbou par Fran[çois] Audebert, imprimeur de Sainctes, du unziesme feb[vrier] mil six centz deux, au dotz de laquelle y a deux receuz, lun de la somme de trente livres, et laultre de la somme de dix livres (1).

36. Plus ung compte arreste de Messieurs les Jesuistes, commençant : compte de ce que jay forny pour le College, signe Salles, escript de la main dud. feu Jacques Barbou, intitulle dessus : compte du College arreste avecq le pere Salles, quil mest deubt trente huict livres six deniers. Larrest dud. compte en dacte du vingt neufviesme octobre mil six centz ung (2).

37. Plus ung original dobligation de la somme de vingt quatre livres dheubz audict feu par Pierre Dalvy, natif de Tulle, du unziesme novembre mil six centz et ung, lequel Dalvy lad. veufve a dict et declaire estre insolvable, et que sondict feu mary navoyt peut estre paye dud. Dalvy, telles dilligences qui y eust sceu faire (3).

38. Plus ung aultre original dobliga[ti]on de la somme de unze escus neuf solz t[ournoi]z, deubz audict feu Hugues Barbou par Gilles Dugoys, imprimeur de Perigueux, en dacte du vingt quatriesme jour du moys de decembre mil cinq centz quatre vingtz quatorze ; lequel Gille Degoys lad. veufve a aussy dict et declaire estre insolvable, et ses feuz beau pere et mary navoyr jamais rien peult retirer de lad. partye, telle dilligence quil y aye peut faire (4).

39. Plus ung aultre original dobligation de la somme de six livres dix solz deubz audict feu par Pierre Nartot, compaignon imprimeur, du neufviesme novembre mil six centz deux ; lequel

(1) François Audebert, imprimeur à Saintes, de 1598 à 1605 (V. L. Audiat, *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, p. 53-55).

(2) Cette mention prouve que les Barbou furent les fournisseurs en titre du Collège de Limoges dès la prise de possession par les Jésuites (1598) ; le P. Salles était économe sous le rectorat du P. François Solier (1599-1607).

(3) Pierre Dalvy est le premier libraire de ce nom signalé à Cahors. Il avait un fils du nom de Jean qui lui succéda et que l'on verra plus loin (n° 71). — Voir n° 67.

(4) Gilles Degoys, nous dit M. Claudin, avait épousé Jeannette Soulier. Il est fait mention de lui dans les registres de la paroisse de Saint-Front en 1597, 1599, 1605 et 1607. En 1598, il maria sa fille Hilaire, à Pierre Dalvy, fils d'Aymard, libraire à Périgueux. Ce dernier lui succéda comme imprimeur. (Note de M. Dujarric-Descombes).

lad. veufve a declaire navoir veu despuis lad. obligation, moingtz (*sic*) scavoir ou reside a p[rese]nt led. Nartot (1).

40. Plus une cedeulle de Estienne Dalvy (2), libraire a Tulle, intitullee dessus de la main de feu Hugues Barbou : cedeulle de Dalvy, libraire a Tulle, que jay engage de Renaud Claudiere (3) pour quatorze livres quil me doibt, comme appert par une cedeulle.

41. Plus aultre original dobligation de Vincens Renault, marchant libraire de Poictiers, de la somme de huict escuz cinq[uan]te deux solz six deniers par luy deubz audict feu Jacques Barbou, du septiesme febvrier mil six centz deux, avecq troys receuz estant au dotz : le premier de la somme de dix frantz, le segond de la somme de troys livres, le troysiesme de la somme de sept livres treze solz.

42. Plus une cedeulle de Francoys Budert, dict le Lacquest (4), compaignon imprimeur à Bourdeaulx, de la somme de dix escuz, du septiesme janvier mil V^c nonante huict, au doz de laquelle est escript de la main de feu Hugues Barbou : sur quoy jay receu cinq escuz. Et au pied de ladicte cedeulle est aussy escript : jay delivre au susd. le nombre de troys centz, sur quoy jay receu cinq escuz et demy, plus led. me doibt vingt cinq solz.

43. Plus aultre cedeulle, de Georges Coulombier. du Quarsy (Quercy), de la somme de cinq escuz sol, du p[re]mier jour de febvrier 1589, avec un receu estant au pied, escript de la main dudict feu Hugues Barbou, de la somme de troys escuz. Lad. veufve a dict et declere navoir aulcune cognoissance dud. Colombiers (5).

(1) C'est le premier nom d'ouvrier de Barbou que l'on trouve. Comme ce nom n'est pas connu dans le pays, nous supposons que l'ouvrier venait d'une ville de la région, de Bordeaux peut-être, comme Budert dit le Laquet, n° 42.

(2) C'est la première mention connue d'un membre de cette famille d'imprimeur établie à Tulle. La cédulle en question devait être antérieure à 1600, puisque Hugues Barbou cessa de s'occuper d'affaires après cette date. Etienne Dalvy eut un fils, Jean, qui lui succéda comme libraire et qui est témoin dans un acte de 1610 cité plus loin. Il fut le premier imprimeur de ce nom à Tulle, où il exerça de 1639 à 1665. Voy. R. Fage, *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Tulle.*

(3) Il faut lire Regnault II Chaudière, libraire à Paris à la fin du XVIe siècle.

(4) C'est le nom de l'un des premiers ouvriers de Hugues Barbou Son départ pour Bordeaux semble indiquer que Barbou avait fait venir de cette ville les ouvriers dont il eut besoin pour constituer le fonds des classiques à l'usage du Collège.

(5) Ce Colombier était-il libraire ou imprimeur ? Dans quelle ville du Quercy était-il établi ? M. Louis Greil a bien voulu nous répondre qu'il ne connaissait pas de Colombier à Cahors. M. A. Claudin nous a dit ne pas connaître de Colombier dans le Quercy. Il nous signale un Jean Colombier imprimeur à Nîmes en 1578, associé avec Sébastien Jacquy.

44. Plus aultre cedeulle de la somme de troys livres deubz audict feu par Dalbel (1), libraire, du troysie[sme] juilhet mil six centz troys, duquel aussy lad. veufve declaire navoir aulcune cognoissance.

45. Dans ung sac de toille blanche estant dans led. cabinet, ont estes trouves les tiltres et papiers que s'ensuivent.

46. Premièrement le contrat de parchemin de lacquisi[ti]on faicte par feu Hugues Barbou de Paule Boutaud et Pierre Guybert (2), son filz, de la maison sithuee en la p[rese]nt ville, en la rue de La Fourye (*sic*) (3), cy dessus speciffiee, en dacte du quatorziesme jour du moys dapvril mil cinq centz quatre vingtz et six, signe Boulesteys not[air]e avec led. Albin qui a l'original, et Albin not[air]e royal avec led. Me Jehan Boulesteys, au doz duquel contract et ensuivant est la quictance des lotz et vantes de la susd. maison, en dacte du vingtroysiesme novembre audict an quatre vingtz six, signee J. Coulin consul prevost, Maledent consul, Jehan Vidaud consul, P[ierr]e Mauple consul, J. David consul, Nantiac consul, Benoist consul, Leonard Gallichiers consul, Rouard consul, Poyleve consul, et Jehan Gergot consul (4).

47. Plus ensuivant, et par advenant, une quictance de la somme de quatre centz escuz payes par led. Barbou a ladicte Paulie Boutaud et Pierre Guybert vendeurs de lad. maison, en dacte du vingt cinq[uies]me janvier mil cinq centz quatre vingt sept, signee Albin not[air]e royal.

48. Plus ensuivant, et par advenant, une aultre quictance de la somme de cent escus aussy payes audict Guybert par ledict Barbou,

(1) Le nom est bien écrit. Il n'est pas possible de le confondre avec celui de Dalvy.

D'après M. Dujarric-Descombes, que nous avons consulté, ce Dalbel, libraire, pourrait être Aymar Dalvy, libraire à Périgueux depuis 1593, dont le nom s'est écrit à cette époque Dalby et Dalbet. Aymard Dalvy originaire de Tulle, comme Pierre Dalvy, libraire à Cahors, et Etienne Dalvy, libraire à Tulle, qui paraissent être ses frères, faisait des affaires avec les Barbou. On trouvera plus loin quatre actes le concernant, datés de 1608 à 1610.

(2) Ce Pierre Guibert est peut-être le Pierre Guibert, orfèvre que nous trouvons comme témoin au mariage de Pierre Texier et Michelle Barget le 3 novembre 1594. (Fonds d'archives du notaire Deschamps). — Voir aussi l'*Orfèvrerie et les Orfèvres* de M. Louis Guibert, n° 215 de la liste.

(3) Il s'agit de la maison rue Ferrerie, erreur du clerc.

(4) Les consuls qui signent l'acte d'investiture étaient inconnus à cause de la lacune qui existe dans nos *Registres consulaires* de 1581 à 1592. Cette mention a donc une grande importance pour l'histoire municipale de Limoges.

en date du dixiesme daougst mil cinq centz quatre vingt et unze, signee dudict Albin.

49. Plus aultre quictance de pareilhe somme de cent escus, attachee au susd. contract et precedentes quictances, payee audict Guybert, en dacte du quatriesme jour dapvril mil cinq cents quatre vingtz seize, signe G. Gadault notaire.

50. Plus aultre quictance de la somme de cent escuz restantz et parfaisant lentiere somme de troys mille cent francs que ledict feu Hugues Barbou avoyt achepte la susd. maison, en dacte du neufvie[sme] julhet mil cinq cent quatre vingt dix sept, signe Boulesteys notaire.

51. Plus ung contract et tiltre du segond jour du moys de jung mil cinq cens cinq[uan]te neuf, signe Albin, avec ledict Me Mar[ci]al Blanchard, qui a loriginal des p[rese]ntes, comme le plus ancien, et M. Blanchard not[ai]re royal avecq led. Albin; led. contract servant de tiltre pour les grilles et fenestres estantz entre les basse court de la maison dud. feu et des heoirs de feu Jehan de Beaunom.

52. Plus ung contract en parchemin de l'acquisi[ti]on faicte par feu Hugues Barbou de la vigne size au claud Peyrat cy-dessus speciffie, acquise de Jehan Le Moyne laisne marchant libraire de la p[rese]nt ville, pour le pris et somme de deux centz livres payees comptant audict Le Moyne, comme appert par led. contract en dacte du cinquiesme jour de decembre mil Vc quatre vingt et six, signe Boulesteys (1).

53. Plus aultre contract en parchemin cothe dessus : app[ointe]ment de Jehan et aultre Jehan Le Moyne freres avec Marg[ueri]te Pinot, veufve de Cybot, led. contract en dacte du vingt sixiesme novembre mil cinq centz soixante dix huict, signe Albiac, notaire.

54. Plus ung brouillard et extraict non signe, commençant : les dommaines que Pierre Guybert, cotte dessus de la l[ett]re de feu Hugues Barbou, memoyre des biens qui sont contenus en la mesterye de Pierre Guybert, qui me sont obliges a la garentye de ma maison estant en nature, en l'an mil cinq centz quatre vingt sept.

(1) Les articles 52, 53, 55, 56 qui se rapportent à l'acquisition de la vigne font connaître les noms de Hilaire Le Moyne, libraire, de ses deux fils Jean et autre Jean, aussi libraires. Ils permettent aussi de se rendre compte des motifs du procès qui eut lieu entre Hilaire Le Moyne et Hugues Barbou, procès qui fut jugé au Parlement de Paris, et à la suite duquel Le Moyne fut condamné aux dépens et à payer la somme de 291 l. 30 s. 6 d. Hugues Barbou avait acheté à Jean Le Moyne l'aîné, libraire, et il semble que les droits de son père Hilaire Le Moyne prêtaient à contestation vis-à-vis du précédent propriétaire, Pierre Cibot.

55. Plus aultre contract en parchemin signe Melhaud not[air]e royal, en dacte du seziesme febvrier mil cinq centz soixante unze, portant vante, faict par feu Pierre Cybot a Illaire Lemoyne, de la vigne cy-dessus speciffiee.

56. Plus unze quitances de la vante de la susd. vigne, signees Dupeyrat.

57. Plus a este trouve dans led. cabinet ung gros livre de comptes et memoires couvert rouge, dans lequel y a la memoire des livres receuz par lesd. feuz Hugues et Jacques Barbou, de Pillotte, libraire de Lyon, contenant quatre fulletz et une page descriptz, et au doz de la derniere page est escript : envoyee a Monsieur Pilehoste, marchant de Lyon, par Mr de Bresme, marchant dAngoulesme, la somme de centz vingtz livres, le cinq[uies]me may mil six centz quatre. Plus paye pour leschange cinq livres (1).

58. Plus aultre compte commençant : Veyrat (2), contenant une page, au doz de laquelle y a ung arreste de compte signe Jacques Saulnyer, procureur, du septiesme janvier mil six centz cinq, avec ung receu dudict Saulnyer de la somme de treyze livres dix solz.

59. Plus aultre compte commençant : sire Frellon (2), contenant une page et demye.

60. Plus aultre compte commençant : de Harsy (2), conten[ant] ung fullet entier avec lestraict de largent a luy envoye. Tout le reste dud. papier est en blanc et ny a rien plus descript.

61. Plus a este trouve dans led. cabinet le livre de comptes de la bouticque, couvert parchemin blanc, intitulle dessus : Papier de

(1) Le compte de Hugues et Jacques Barbou avec Jean Pillehotte, libraire à Lyon, avait une réelle importance. Il comprenait neuf pages du registre. On verra plus loin, dans l'inventaire de la boutique des Barbou, une quantité d'ouvrages édités par Pillehotte.

Nous supposons que M. de Bresme, marchand d'Angoulême, par l'entremise duquel les Barbou envoient les fonds, était un libraire.

(2) Veyrat (Jean ou Antoine), n° 58, Frellon (Paul), n° 59, et de Harsy (Antoine), n° 60, étaient des libraires de Lyon qui faisaient des affaires avec les Barbou. Au sujet de Frellon, on verra plus loin un règlement de compte et une commande de livres.

Benoit Rigaud, libraire à Lyon, devait être en relations avec les Barbou, qui possédaient plusieurs ouvrages édités par lui. Il se pourrait même qu'Hugues Barbou lui ait cédé des exemplaires à son nom de la tragédie de *Régulus*, par Jean de Beaubreuil, imprimée en 1582 ?

Nous n'avons pas trouvé parmi les noms des fournisseurs de Barbou celui du Limousin Simon Millanges, imprimeur à Bordeaux depuis 1594, qui cependant faisait des affaires avec lui. C'était l'éditeur des œuvres d'Ausone, d'Elie Vinet, de Pierre Charron, etc. C'est lui probablement qui avait fourni à Barbou les ouvrages de Cicéron, Lucrèce et Sénèque, inscrits aux nos 181, 182, 201, 202 de l'inventaire, avec la mention « impression de Bordeaux ».

compte po[ur] Lymoges, du premier de lan que lon comptera mil six centz deux, dans lequel ont este trouves les comptes deubz et attraser (*sic*) (1) que sensuivent.

62. Premierement au septiesme, huictiesme et neufviesme feullietz dudict papier y a ung compte de ce que estoit deub audict feu par Monsieur le con[seill]er Benoist (2).

63. Plus au seziesme feulliet dudict livre, ung compte de Jacques Lymonnot (3) escript de la main dudict feu Barbou, contenant une page.

64. Plus au dix huictiesme feullet y a ung aultre compte de Monsieur de Lymoges (4), contenant une aultre page.

65. Plus au vingtiesme feulliet, segonde page, ung aultre compte de Mr Benoist.

66. Plus au vingt uniesme feulliet, segonde page, aultre compte deub par Monsieur de Lymoges.

67. Plus au vingt quatriesme feulliet, segonde page, aultre compte commençant : Doibt Pierre Dalvy (5).

68. Plus au vingt huictiesme feulliet, premiere page, aultre compte du Pere Soulier (6).

69. Plus au trente uniesme feulliet, aultre compte de Monsieur Rivailhe.

70. Plus au trente sixiesme feulliet, segonde page, aultre petit compte de Mr Sage.

71. Plus au quarante troysiesme feulliet, aultre compte du sr Jehan Dalvy, marchant de Cahour (Cahors) (7).

(1) A rayer comme annulés.

(2) Le conseiller Benoit est nommé plusieurs fois dans les *Registres consulaires*, t. III.

(3) Faut-il lire Simonnot et l'identifier avec la famille des libraires d'Autun ? V. n° 378. Cependant le scribe a tracé très nettement le nom « Lymonnot ».

(4) L'évêque de Limoges, qui était Mgr Henri de la Marthonie.

(5) Voir le n° 37.

(6) Le P. François Solier, né à Brive en 1558, entra au noviciat le 20 août 1577. Il professa dix ans la rhétorique, fut cinq ans maître des novices à Verdun, neuf ans recteur de Limoges et de Saintes, socius du provincial, quinze ans prédicateur et mourut à la résidence de Saint-Macaire (Gironde), le 16 octobre 1628 (P. C. Sommervogel, *Bibl. de la compagnie de Jésus*, VII, 1357). — Voir les nos 72 et 73.

Il avait fait imprimer à Hugues Barbou les deux ouvrages suivants : *Traité de l'Oraison mentale...*, 1598, in-12 ; *Le Martyrologe romain...*, s. d. [1599], in-8°.

(7) Jean Dalvy, libraire à Cahors, avait succédé à son père, Pierre. Il devint imprimeur plus tard et exerça comme tel de 1613 à 1644. Voir nos 37 et 67.

72. Plus au quarante huictiesme feulliet, segonde paige, aultre compte concernant Mr Buon (1), de Paris, et le Pere Soulier.

73. Plus au cinq[uan]te septiesme feulliet, aultre compte du Pere Soullier.

74. Plus a laultre coste dud. papier a este trouve ung compte de Jehan Laploux, de Sollompniac, conten[ant] une page. Et dans ledit papier ne cest trouve aultre chose dheue audict feu, tous les aultres comptes y estans trasses.

75. Plus dans ung aultre papier, couvert de parchemin, intitulle dessus : Livre de compte de l'an 1586, a este trouve ce que sensuyt.

76. Premierement au seziesme feulliet, p[re]miere page, ung compte de Monsieur de Lymoges (2).

77. Plus au trente cinquiesme feulliet ung compte arreste de Mr Faulconnier, restant huict livres.

78. Plus au trente sixiesme feullet, premiere page, aultre compte de Mr de Lymoges (2).

79. Plus au trente huictieme feulliet, aultre compte de Monsieur le recep[veu]r Martin.

80. Plus au quarante septie[sme] feulliet, aultre compte de Madame Bastide. Et ny a aultre chose dans led. livre que ung compte du greff[ier] Jayac au 59 feulliet, le reste estant tout trasse.

81. Plus ung bouettier a mettre basgues, dans lequel ont este trouvees les bacgues que sensuivent.

82. Premierement ung dieman que ladicte Desflottes a declaire luy avoyr este bailhe lors de ses fiansialles par led. feu Barbou.

83. Plus une bague dort dans laquelle sont gravees les armories dudict feu Barbou, laquelle bague lad. Desflottes a declaire avoir appartenu a Jehanne Bridier, sa belle mere, laquelle par son testement donna lad. bague a Marie Barbou sa filhe aynee.

84. Plus une bague en quatre grosses perles, entre lesquelles y a ung robin (3) enchasse, que lad. Desflottes a declaire luy avoyr este donne par sa feue belle mere lorsquelle se maria.

85. Plus une bague en laquelle est enchasse une courneline ou sont gravees les armories dud. feu Barbou.

86. Plus ung paire partenostres de coural avec douze petites merques dort (4), estant dans une petite bouette dans led. cabinet.

(1) Buon (Nicolas), libraire à Paris.

(2) Voir les nos 64, 66.

(3) Un rubis.

(4) Voir no 653

On trouve très souvent les patenotres ornés d'un nombre variable de *marques* d'or ou d'argent ; ces marques, devaient être des médailles.

87. Plus ung demy seing (1) poysant huict onces, dans une aultre bouette.

88. Plus une petite couronne de perles paysant ung denier, dans la susd. bouette des bagues.

89. Plus ung petit molinet dort poysant ung denier douze grains.

90. Plus ung dieman de lanson (d'Alençon) (2) poysant deux deniers.

91. Plus ung grenat dort *(sic)* (3) poysant ung denier et six grains.

92. Plus ung pendant dort (4) poysant huict deniers.

93. Plus une petite emeraude pierre fine.

94. Plus ung petit annus (agnus) dargent (5) poysant sept deniers.

95. Plus a este trouve dans led. cabinet une petite trompette dargent avec sa cheyne, le tout du poix de dix deniers.

96. Plus ung petit chappellet de cristallin avecq huict petites marques dargent et la croix dargent ; lesd. marques et croix du poys de huict deniers.

97. Plus une chesne dort (6) poysant quinze deniers dort.

98. Plus deux crochetz dargent dore, poysant quinze deniers dargent.

99. Plus une petite bougette de cuir, fermant a clef, dans laquelle na rien este trouve ; et a declaire lad. veufve quelle ne servoyt cy devant aultre chose ausditz feuz que pour mettre leurs memoires et missives. Et na este trouve aultre chose dans la susdicte chambre et cabinet que ce que contenu et mentionne cy dessus invantorize, et req[ueran]t ladicte Desflottes, es presances desd. parens sus nommes, qui ont signe avecq ladicte Desflottes le p[rese]nt original et inventaire.

JANETTE DES FLOTTES, J. DESFLOTTES, DESFLOTTES, J. AUDIER, L. DELAUZE, M. GADAULT, p[rese]nt ; GADAULT, ARDENT, PERIERE, not[aire] roy[al].

(1) Voir n° 654.

Demi-ceint, s. m. C'est une chaîne d'argent dont plusieurs femmes se faisaient une ceinture, et dont quelques-unes s'en font encore une aujourd'hui. *Semicinctium*. (*Dict.* de Richelet, 1710).

(2) *Diamant*, s. m. sorte de pierre précieuse fort connue et fort dure. *Adamas*. [Diamant fin. Diamant faux. Diamant d'Alençon. Diamant brut]. (*Dict.* de Richelet.)

(3) Voir n° 655.

(4) Voir n° 656.

(5) Voir n° 657.

Les *agnus Dei* étaient, comme aujourd'hui, des empreintes de cire bénites et représentant l'agneau divin. Les inventaires en font connaître souvent en métal précieux comme ici.

(6) Voir n° 653.

Et advenant le trente unieme du susd. mois et an, requerant ladicte Desflottes, an presance des susd. sieurs Desflottes, Gadaultz, Audier, Ardant et Delauze susd. parens desd. mineurs a este procede a la continua[ti]on et faction du susd. inventaire comme sensuyt.

100. Premierement dans la petite chambre estant au dernier de la susd. premiere chambre du devant de lad. maison le long du couroir par lequel ont vad de lad. p[re]miere chambre de devant au degret de lad. maison, ont estes trouves les meubles et vaysselle que sensuivent.

101. Premierement une couchette de boys de rouveys, sans aulcune aultre garniture que dune couverte blanche.

102. Plus ung buffet de boys de rouveys p[ou]r mettre la veysselle.

103. Plus une arche de boys de rouveys servant à mettre du pain.

104. Plus ung paire de landier de fert.

105. Plus six chandelliers de letton (1).

106. Plus six grandz platz.

107. Plus douze moyens.

108. Plus douze petitz.

109. Plus dix-huict assiettes.

110. Plus douze escuelles.

111. Plus ung grand brocq d'estainct.

112. Plus troys pintes collon (2).

113. Plus deux pintes.

114. Plus deux chopines (3).

Et na este trouve auculne aultre chose dans la susd. petite chambre.

115. Plus en la chambre du dernier tirant vers La Mothe (4), ont estes trouves les meubles et gaiges (5) que sensuivent.

116. Premierement deux poylles (6).

117. Plus ung chaufe lict.

(1) Voir n° 659.

(2) En un seul mot : à col long. La pinte valait à Limoges (Château) 1 lit. 0 décil. 7 centil.

(3) Les objets désignés sous les n°s 106 à 114 inclus sont tous en étain. Voir pour leur vente, au n° 660. La chopine valait une demi-pinte.

(4) Cette pièce était évidemment celle qui servait de cuisine.

(5) Dans le langage populaire on dit encore « gage » dans le sens de récipient, d'ustensile et d'objet usuel.

(6) Voir n° 661.

118. Plus ung gril.
119. Plus troys poylon (1).
120. Plus deux grands bassins.
121. Plus une grand louche.
122. Plus deux marmites (2).
123. Plus quatre culhieres (3).
124. Plus quatre potz de fert (4).
Et na este trouve aulcune aultre chose dans lad. chambre.
125. Plus dans la chambre haulte du devant de lad. maison ont estes trouves les meubles que sensuivent.
126. Premierement une petite table ronde de boys de noyer.
127. Plus ung grand lit de boys de rouveys, garny de couette, cuissin, couverte blanche, rideaux de sarge verte et tour de lict aussy de sarge verte avecq sa frange.
128. Plus une chere de noyer ouvree (5) joignant led. lict.
129. Plus une couchette de boys de noyer, garnie de couette, cuissin, couverte blanche.
130. Plus ung buffet de noyer ouvre, ou il y a deux armoyres fermant a clef, dans lesquelz na este trouve aultre chose que du menu linge et certains accoustremens appartenant a ladicte veufve.
131. Plus ung coffre de noyer fermant a clef (6) dans leq[uel] a este trouve ce que sensuist.
132. Premierement deux tapis vert de Flandres (7).
133. Plus les robbes, cottes (8) et aultres accoustremens de ladicte veufve.
134. Plus une robe et cotte de Marie Barbou, filhe dudict feu. Et n'a este trouve aultre chose dans led. coffre.
135. Plus deux bahus (9) estant aussy dans lad. chambre, dans ung desquelz a este trouve ce que sensuyt.
136. Premierement cinq douzaines serviettes (10).

(1) Voir n° 662.
(2) Voir n° 663.
(3) Voir n° 665.
(4) Voir n° 664.
(5) Voir n° 666.
(6) Voir n° 667.
(7) Voir n° 668.
(8) La cotte ou cote est une tunique à manches, commune aux deux sexes de toutes les classes.
(9) Voir n° 669.
(10) Voir n° 670.

137. Plus quatre porte presant (1).

138. Plus ung linceulx a toylle couppée (2).

139. Plus deux fins linceux avec deux bandes douvrage (3).

140. Plus a este trouve dans led. bahus en pieces de seize solz et aultre monnoye, la somme de quarante livres.

Plus a este trouve dans laultre bahus ce que sensuyt.

141. Premierement quarante linceulx (4), tant neufz que uzees.

142. Plus dix huict nappes (5) moytie uzees et moytie neufves.

143. Plus une garniture dung grand lict douvrage (6), a savoir rideaux et tour de lict.

144. Plus une garniture de buffet de tapisserye (7). Et na este trouve aultre chose dans led. bahus.

145. Plus a este aussy trouve dans lad. chambre deux petitz coffres de boys, dans lung desquelz avons trouve les chemises de lad. veufve seullem[ent], et dans l'aultre quelques petites hardes de peu de valleur, des filles dud. feu Barbou.

146. Plus deux vieilles arches, dans lune desquelles a este seullement trouve quelzques vieux habitz uzes et de peult de valleur, tant dudict feu Jacques Barbou que de ladicte veufve.

(1) *Porte-Présent.* Nous avions trouvé plusieurs fois ce terme sans pouvoir l'expliquer. Aujourd'hui sa signification nous semble à peu près déterminée par les documents suivants :

1° Vente à la criée des effets de feu Jehan Duboys, garde de la monnaie de Limoges, le 3 mars 1576 (Fonds d'archives de l'ancien notaire Devouveys), article 21 : « Plus à la femme de M. Delomenie 1 tablier, xv s. ». A la place de tablier, le scribe avait mis d'abord « *porte-present* », qu'il a ensuite rayé.

2° Inventaire des biens des frères Gaspard et Mathieu Benoist, 18 juillet 1613 (Fonds Périère), article 148 : « Plus a este trouve sur des cordes neuf serviettes appelles *porte-presant* ouvrees a deux grands tons, de linge fin ».

Dans ces exemples, que nous aurions pu multiplier, les porte-présent sont, comme ici, classés avec le linge, notamment à côté des serviettes.

Il était autrefois d'usage d'offrir certains cadeaux de mariage, comme les pièces d'or à faire bénir et à conserver, dans des mouchoirs brodés, précieux par le travail et la matière : on aurait pu les appeler des *porte-présent*.

(2) Drap brodé à jour à dessins découpés?.

(3) Draps à deux bandes brodées.

(4) Voir n° 671.

(5) Voir n° 672.

(6) Sans doute une étoffe brodée à la main.

(7) Voir n° 673. Les buffets et bahuts étaient habituellement recouverts d'une étoffe ou d'une tapisserie; les buffets dits de Lyon étaient le plus souvent recouverts de cuir.

147. Plus dans l'aultre desd. arches ont este aussy trouves quelques vieulx accoustrementz tous rompus et de peult de valleur, tant de feu Hugues Barbou que Jehanne Bridier sa femme, lesquelz accoustrementz contenus au susd. deux arches, lesd. parens nont trouve bon, moins (*sic*) meriter estre inseres dans led. inventaire.

148. Plus ung paire landiers de fert (1).

149. Plus quatre vieux tableaux contenant listoyre de Susanne, lesquelz sont de peult de valleur.

150. Plus une garniture de buffet de Rouam (2) destaing grande et doree. Et na este trouve aultre chose dans lad. chambre, sinon que dans le cabinet dicelle ont estes trouves les hystoyres servant a lymprimerie (3).

151. Plus dans la petite chambre estant au dernier de lad. segonde chambre de devant a este trouve.

152. Premierement une couchette garnie dung tour de lict de Feuletin (4) tout uze et de peu de valleur, ensemble de couette, cuissin et couverte blanche.

153. Plus une petite arche de boys de rouveys, dans laquelle a este trouve certaine laine et boys de balle, le tout servant a limprimerye (5). Et na este trouve aultre chose dans la susd. petite chambre.

154. Plus dans la chambre du dernier ou couchent les serviteurs, a este trouve ung lict garny de couette, cuissin et couverte blanche. Et ny a este trouve aultre chose.

155. Plus dans la troysiesme et haulte chambre du devant de ladicte maison, appellee la chambre des livres, a este trouve ce que sensuyt.

156. Premierement une grande table longue, de boys de rouveys avecq ses trateaux (6).

(1) Voir n° 674.

(2) Voir n° 675. La garniture de buffet se composait de tout un assortiment de vaisselle usuelle ou d'apparat plus ou moins riche, étalée sur les rayons du buffet, dressoir ou vaisselier.

(3) Il s'agit des gravures sur bois qui ornaient les livres édités par la maison. Nous parlons plus loin de ces gravures.

(4) Voir nos annotations à l'article 4.

(5) Il s'agit de la provision de laine cardée et des poignées en bois de noyer ou de hêtre pour les balles servant à étendre l'encre sur les formes. Les balles étaient recouvertes de peaux de mouton ou de chien, mais la peau de chien valait mieux parce qu'elle avait le grain plus fin et qu'elle était moins poreuse.

(6) Presque toutes les tables étaient, à cette époque, montées sur tréteaux, sans doute pour les rendre démontables à volonté.

157. Plus une aultre petite table aussy de boys de rouveys avec ses trateaux.
158. 400 Despauteres, lat.-fra. (1)..... in-8
159. 500 Misselz, in-4 (2)..... in-4
160. 150 Baptistaires..... in-4

EXTRAIT DES LIVRES DE CLASSE ESTANS DANS LAD. CHAMBRE DES LIVRES

161. M[arci] T[ullii] C[iceronis] officiorum, lib. 1, 2 et 3, le tout in-4
162. Du premier..... 500
163. Du second..... 300
164. Du troysiesme..... 500
165. Epistolarum famil., lib. 1, 7, xj, Ad Terentiam uxorem lib. 14, lib. 16, en tous les susd. livres il y a 800 in-4.
166. Tusculanarum questionum, lib. 3 et 5 en tout..... 500
167. Epistolarum selectarum, lib. tertius (3)..... 400
168. Ad. Quintum fratrem, lib. 1..... 200
169. Pro Archia poeta..... 400
170. Ciceronis in Pisonem, oratio 37..... 200
171. Pro Marco Cœlio tricesima quarta..... 200
172. Ciceronis de senectute..... 100
173. De Aruspicum Responsis..... 300
174. Ciceronis pro Q. Ligario oratio..... 80
175. Epist. ad Curiones..... 100
176. Ciceronis de Amicitia..... 100
177. Oratio pro domo sua..... 200
178. Partitiones oratoriæ (4)..... 500
179. Ad populum, Ad quirites..... 50
180. Ciceronis in Catilinam, oratio 14..... 50
181. Pro Murena, impression de Bourdeaulx..... 50
182. Philippica secunda, Bourdeaulx..... 50
183. Pro Milone..... 300
184. Pro lege Manilia..... 400
185-186. Virgilii Æneidos, lib. 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, et chascun un cent quest en tout..... 800
187. Virgilii Georgicorum, lib. 1 et 4, de tous deux.... 300

(1) Voir n° 591.
(2) Voir n° 292.
(3) Voir n°s 495, 538, 606, 623.
(4) Voir n°s 510, 567.

188-189. Virgilii Moretum (*sic*) (1) Ecloga prima et quœdam epigrammata..... 50
190. Virgilii Maronis Bucolica Tityrus..... 400
191. Ovidius de Tristibus, lib. 1, 2, 3, 4, 5, en tout. ... 600
192. Ovidii Metamorphoseon, lib. 13..... 100
193. Ovidii Ad limam *(sic)*..... 50
194. De Nuce et de Philomela..... 200
195. Horatius, lib. 1, 2, 3, 4, en tout..... 400
196. Horatii Epodon..... 50
197. Albi Tibulli, lib. 2 et 3..... 50
198. Persius Satyræ..... 50
199. Valerii Martialis (2)..... 50
200. Senecæ Ædipus..... 200
201. Senecæ Medea Bour[deaul]x..... 25
202. Lucretius, lib. 6, Bourd[eaulx] (3)..... 30
203. Pontani progimnasmata quædam, ex 1 lib. (4)..... 100
204. Ejusdem prog[gimnasmata], lib. 2 (5)..... 300
205. Pontani poeticarum, in-16, lat. fr. (6)..... 500
206. Lucius Florus (7)..... 100

SENSUYVENT LES LIVRES GRECZ ESTANS DANS LAD. CHAMBRE DES LIVRES EN BLANC

207. Theocriti εἰδύλλια τινα (8)..... 100
208. Pindari Olimpia..... 100
209. Joannis Stobei Antologia (9)..... 100

(1) Ce nom indique peut-être une édition plantinienne ; car on sait que Christophe Plantin, le grand imprimeur d'Anvers, eut pour gendre et successeur Jean Moretus.

(2) Il s'agit de l'édition donnée dès 1558, sans nom d'auteur, par le P. André des Freux ou Frusius. Barbou devait avoir l'édition de 1593 ; *Lyon, Jean Pillehotte*, in-16. Voir n° 161.

(3) Voir n° 561.

(4 et 5) Jacobi Pontani de Societate Jesu, Progymnasmatum latinitatis, sive dialogorum... 1re édition 1588. Barbou devait avoir l'édition de 1602 (*Lyon, Barthélemy Vincent*, in-8°).

(6) Les Barbou avaient édité ce livre (voy. notre ouvrage, p. 227, n° 30 *bis*). Iacobbi Pontani de Societate Jesu. Poeticarum institutionum libri III. Editio tertia emendatior. *Lemovicis, Iacobi Barbou*, 1604, in-8°. — Voir n° 590.

(7) Rerum romanarum Lib. IV, ou Epitome de Gestis Romanorum.

(8) Voir n° 548.

(9) Stobée J. (*Joannes Stobæus* ou *Stobensis*), compilateur grec qui vivait vers 500 après J.-C. et qui sans doute était de Stobi, ville de Macédoine, a laissé un précieux recueil en deux parties, vulgairement intitulées : 1° *Eclogæ physicæ et ethicæ ;* 2° *Sermones* ou *Anthologicon* (en lat. *Florilegium*) (Bouillet). — Voir nos 425, 560.

210. Dicta septem sapientium Greciæ (1)..... 50
211. Selecta epigrammata..... 100
212. Homeri Iliados..... 100
213. Homeri β impression de Paris..... 500
214. Homeri Batracho[myo]machia (2)..... 200
215. Thucididis quædam selecta, ex 1 lib..... 50
216. Iside εργα και εμερι (*sic*) (3)..... 50
217. Demosthenis de Chersoneso oratio..... 50
218. Joannis Chrisostomi in laudem s[anc]ti Stephani.... 50
219. Ejusdem in laudem D. Eustachii..... 50
220. Ejusdem in laudem D. Thomæ..... 50
221. Ejusdem de orando deo, oratio prima..... 50
222. Isocratis προς Νηκοκλεα..... 50
223. Ejusdem ad demoniacum admonitoria (4)..... 50
224. Basirides Lœlius oratores (5)..... 100
225. Isocratis Helena encomium..... 100
226. Ejusdem Philippei (*sic*)..... 50

FIGURES DES HEURES IN-8° TALHEES EN BOYS

227. Figures des heures in-12 (6).
228. Figures des heures in-16 (7).
229. Figures des heures in-24 (8).
230. Histoyre des quinze effusions de sang (9).

(1) Il s'agit sans doute de : Catonis dicta septem sapientium Græciæ, ou de : Septem sapientium et eorum qui cum iis adnumerantur, scite dicta, consilia et præcepta nimirum, Cleobuli, Pittaci, etc., gr. et lat. *Parisiis, Guil. Morelius*, 1551-53, in-8°. — Voir n°s 514, 588, 622.

(2) Il s'agit peut-être de l'édition suivante : Batrachomyomachia, gr., cum scholiis Phil. Melancthonis ; a studioso quodam ex ore ipsius jam olim exceptis. *Parisiis, apud Joannem Lodoicum, Tiletanum*, 1542, in-4°.

(3) Trompés par une erreur de copie du clerc qui a écrit l'inventaire, nous pensions qu'il s'agissait d'un ouvrage d'Isée, orateur grec, qui fut le maître de Démosthènes. C'est un ouvrage d'Hésiode, dont le titre doit se lire : *εργα και ημερα (Les travaux et les jours).*

(4) Voir n° 580.

(5) Il s'agit d'un ouvrage de saint Basile le Grand.

(6, 7, 8) Gravures des *Heures* in-12, in-16 et in-24. Ces éditions que l'on trouve plus loin dans les livres en feuille et dans les livres de la boutique ne sont pas connues. Nous ne pouvons les décrire.

(9) Les gravures des *Quinze effusions* mesurent 0,052 × 0,033 millimètres. Quelques-unes se répètent. On connait les éditions qui sont à la suite des *Heures de Notre-Dame* de 1574, 1582, 1589 et 1594.

231. Deux payres de figures pour servir pour les moys de l'année (1).

232. Deux cours de A B C de grandes lettres grises (2).

233. Deux cours de moyen (3).

234. Deux cours de petites pour servir de lettres a deux poinctz (4).

235. Les histoires pour imprimer la Vye de Jésus-Christ (5).

236. Avec d'aultres histoires vielhes pour fe[re] des couvertures de A B C (6).

237. Avec des marques pour mettre sur le commencement des livres, tant des marques de lad. maison que aultres pour servir aux almanacz des I H S, les Armoyries du pape, et du Roy, et aultres histoires (7).

238. Un cours pour faire les suffrages des sainctz en tout marge (8).

SENSUICT LE NOMBRE DES FONTES ESTANS TANT DANS LA GRAND CHAMBRE DE L'IMPRIMERIE QUE DANS LA PETITE ESTANT DERNIER LA CHAMBRE DES LIVRES.

239. Premierement la parangonne avec son italique neuf (9).

240. Le Gros Romain avec son italique asses uze (10).

241. Le Saint-Augustin avec son italique neuf (11).

242. Le Ciceron avec son italique, vieux romain uze (12).

243. Le petit Romain avec son italique neuf (13).

244. Le Grec du Gros Romain au blanc de saint Augustin neuf (14).

(1) Deux collections de gravures mesurant 0 029 × 0,057 millimètres et représentant les travaux des champs pendant les douze mois de l'année. Elles figurent en tête du calendrier des *Heures de Notre-Dame*, de 1582, 1589 et 1594.

(2, 3, 4) Deux collections de lettres historiées grandes, moyennes et petites que l'on voit figurer dans les divers ouvrages imprimés par Hugues et Jacques Barbou. Elles mesuraient au carré, 0,025, 0,020 et 0,015 millimètres.

(5) Les gravures de la Vie de Jésus-Christ ne nous sont pas connues.

(6) Gravures qui encadraient les titres des *Heures* ou des *Matines* de A B C, ainsi nommées à cause des signatures en capitales romaines. Elles ne nous sont pas connues.

(7) Toutes ces marques des Barbou, des jésuites, du pape et du roi figurent sur les titres des ouvrages connus.

(8) Une collection de gravures représentant des saints qui se plaçaient dans les *Heures* de différents formats. On connaît celles qui figurent dans les diverses éditions des *Heures de Notre-Dame*.

(9, 10, 11, 12, 13) Caractères romains assortis de leurs italiques fondus sur les corps 20, 16, 12, 11 et 9 points. — Voir sur le point typographique la note de la page 166.

(14) Caractère grec corps 16 s'alignant avec le corps 12.

245. Le Grec de Cicéron vieux (1).

246. Avecque la garniture de deux presses levees et garnies de tous les outilz entierement qui sont ou peuvent estre requis et necessayres pour l'art de l'imprimerie (2).

247. Plus deux presses qui ne sont levees assavoir le petit train et le grand train complettes entierement de tout ce qu'il leur fault (3).

248. Plus une pierre de marbre pour broyer le rouge (4).

Et a l'inventaire de tout ce que dessus este fait presanz lesd. sus nommees et pour parfaire et achever entierement lesd. inventaires a este remis au premier jour. Faict les jours, moys et an que dessus, et ont signé les susd. parens avecq ladicte Des Flottes le p[rese]nt original et invent[ai]re.

Janette DES FLOTTES, J. AUDIER, J. DES FLOTTES, DESFLOTTES, M. GADAULT, GADAULT, L. DELAUZE, ARDENT, PERIERE, not[ai]re.

Et advenant le second jour du mois de jung an susd. mil six centz cinq a este par moy, notaire soubsigné, continué a la faction dudit inventaire, requerant lad. Defflottes veufve et ez presance des parents desd. mineurs cy dessus nommés.

PREMIÈREMENT ont este trouves dans la bouticque de lad. maison les livres rellies qui s'ensuivent.

SENSUYVENT LES LIVRES RELIES ESTANS DANS LA BOUTICQUE RELIES (5)

249. 6 Nouveaux testaments lat. fran. (6) in-16
250. 12 Heures usage de Poictiers (7) in-16
251. 30 Nouveaux testamens latin (8) ..... id.

(1) Caractère grec corps 11.

(2) Deux presses à imprimer montées, prêtes à fonctionner et garnies de tous leurs outils accessoires.

(3) Deux presses à imprimer démontées. Le petit train était le bâti placé au-dessous de la platine qui supportait le grand train, lorsque celui-ci était amené sur lui au moyen de la manivelle afin de recevoir la pression.

(4) La plaque de marbre servant à broyer le rouge indique l'emploi fréquent de l'encre rouge pour les rubriques des ouvrages de piété ou les titres. On sait que les imprimeurs préparaient eux-mêmes leur encre pendant le tirage.

(5) Dans nos essais d'identification des ouvrages, nous avons tenu compte des villes et des libraires avec lesquels les Barbou étaient en relation, et nous avons donné la préférence aux ouvrages dont la date se rapprochait de celle de l'inventaire (1605).

(6) Voir n° 346.

(7) Voir n°s 594, 617.

(8) Voir n° 626.

252. 2 Promptuarium morale in-8
253. 2 Antidota evangelica (1)..... id.
254. 3 ex du Plessis (2) in-16
255. 2 Les troys verites (3)..... in-8
256. 1 Peronnet des sainctz (4)..... id.
257. 1 Histoyre ecclesiasticque (5)..... id.
258. 1 Triumphe des sainctz lat. (6)..... id.
259. 1 Le jardin de playsir (7) ..... id.
260. 1 Conference des peres..... id.

(1) C'est un ouvrage de Du Plessis-Mornay (1549-1623), auteur de nombreux livres de controverse religieuse.

(2) Voir la note ci-dessus.

(3) Les trois vérités contre les athées, idolâtres, juifs, mahométans, hérétiques et schismatiques, le tout traité en trois livres par Pierre Le Charron. *Bourdeaus, Millanges*, 1593, in-8°; *Paris, Léger Delas*, 1594, in-8°, seconde édition. *Bourdeaus, Millanges*, 1595, in-8°, avec le nom de l'auteur sur le titre.

(4) Voir n°s 263, 276, 350.

(5) Hisfoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, de 1521 à 1563 (par Théod. de Bèze) *Anvers, de l'imprimerie de Remy* (*Genève*), 1580, 3 vol. in-8.

Ou peut-être une édition antérieure à celle signalée par le P. C. Sommervogel de l'ouvrage suivant :

Histoire ecclésiastique des Iles et royaume du Jappon, recueillie par le R. P. Solier, religieux de la compagnie de Jésus. *A Paris, chez Sébastien Cramoisy*, MDCXXVII, in-4 de 802 à 1629 p.

Il y avait eu précédemment du P. Solier l'ouvrage suivant : Discours des choses remarquables advenues au royaume du Japon depuis la mort du roy Taicosama. En deux lettres envoyées au R. P. Claude Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus du X octobre de l'an 1599 et 25 febvrier de de l'an 1601. *A Arras, de l'imprimerie de Robert Maudhuy*, 1604, pet. in-12 de 211 p.

La dédicace datée de Limoges, 21 juillet 1603, est signée : « François Soulier.» (*sic*). — Approb. Limoges, août 1603, Arras, décembre 1603. La 1re lettre est du P. Alexandre Valignan, p. 5-82, datée du Japon le 10 d'octobre 1599...

(6) Voir n° 261.

(7) Le jardin de plaisir et recreation spirituelle. Divisé en cinq parties qui contiennent divers discours, tant de la nature, origine, conditions, effects, et enormité des pechez ausquels on doit fermer l'entree ou les extirper du jardin de l'âme, comme de la nature, effects admirables, dignité et excellence des vertus qu'on y doit planter et donner heureuse accroissance. Avec une table générale des matières y contenues, par F. P. C.[respet] Célestin de Paris et prieur du couvent des Célestins de Soissons. Tome 1er revu et corrigé pour la dernière édition par le même authcur. — *Lyon, par les héritiers de Benoist Rigaud*, 1598, in-16.

261. 2 Triumphe des sainctz (1)..... id.
262. La Guide des cures par Gerson (2)..... id.
263. 2. Peronnet sur les 52 dimanches (3)..... id.
264. 1 Conception sur l'orayson dominicalle en 1 vol... id.
265. 4 Sermons de Grenade des sainctz (4)..... id.
266. 8 La somme des peches (5)..... in-16
267. 1 Sermons de Grenade des Saintz en 6 vol. (6)..... in-8
268. 2 Brevieres du Concille..... in-16
269. 2 Heures du Concille..... in-8
270. 4 Heures dorees usage de Lymoges (7)..... in-12
271. 3 [Heures] du Concille dorees..... id.
272. 8 Heures a l'usage de Lymoges dorees..... in-24
273. 2 Heures lat. fra. (8)..... in-8

(1) Voir n° 258.

(2) Le titre de la 1re édition est ainsi conçu :

Instruction des curez pour instruire le simple peuple. Il est enjoinct a tous les curez, vicaires, maistres des escolles, dospitaulx et aultres p. tout levesche de Paris d'avoir auec eulx ce present livre et en lire souvent. Et il y a grans pardons en ce faisant. (Au verso du 37e f.) Cy fine le livre de maistre Jehan Gerson... appelle en latin Opus tripartitum... *imprimé à Paris par Nicolas Higman*, pour Simon Vostre, libraire. (S. d., in-4° goth. de xl ff. chiffrés.)

(3) Voir nos 256, 276, 350.

(4) Louis de Grenade, dominicain, écrivain ascétique de la fin du xvie siècle, dont les ouvrages ont été très fréquemment imprimés.

Barbou devait avoir les édit. de Jean Pillehotte de Lyon, de 1590 et ss. Voir les nos 267, 280, 285, 348, 363, 369.

(5) Peut-être : La somme de vices et vertus, composée par un docteur de l'ordre des prêcheurs, nommé Lorens ou Laurent, mort vers la fin du xiiie siècle.

(6) Voir les nos 265, 280, 285, 348, 363, 369.

(7) Voir n° 539.

(8) Les Barbou, p. 223, n° 9. « Heures de Nostre Dame à l'usage de Lymoges, toutes au long : avec plusieurs belles oraisons en latin et en francois, Et y a este adjouste la confession generalle et les hymnes plus communs de l'annee. Avec le pseaume de *In exitu Israël* et la prose de *Juste Judex*, Et le calendrier reforme. (Marque à la devise : De long travail fruict et honneur, et dans la vignette : *Meta laboris honor. A Limoges, par Hugues Barbou*, 1594. In-8, car. gothique, 208 ff. non chiffrés. Impr. en rouge et noir, 28 ll. à la page. Signatures A-Z et Aa-Cc. L'extrait du privilège, l'Avertissement pour entendre le Calendrier nouvellement réformé, la table des fêtes mobiles sont en caractères romains. Les quatrains qui suivent les mois sont en caractères italiques. Almanach de 1594 à 1611. Les gravures sont les mêmes que dans l'édition de 1589. Privilège pour dix ans daté de Chartres, 7 décembre 1592. Signé : Rancher.

274. 4 Epistres de Senecque (1) in-12
275. 4 Manuels de devotion ..... id.
276. 2 Sermons de Peyronnet (2) in-8
277. 6 Sermons de Viger ..... id.
278. 4 La vye du pere Layne (3) ..... id.
279. 3 Deffences de la verite chrestienne in-8
280. 4 Thresor de Grenade (4) in-16
281. 4 Myroir d'orayson (5) in-12
282. 2 La vye du pere Ignace fra. (6) ..... id.
283. 4 [Le même] en latin (7) ..... id.
284. 1 Breviarium Concilii dore en grand vol in-4
285. 1 Cathechisme de Grenade (8) ..... id.
286. 1 Chronicques de saint Francoys (9) ..... id.

(1) Voir nos 394 et 461.

(2) Voir nos 256, 263, 350.

(3) [Par le P. François Solier], La vie du Reverend Pere le Pere Jacques Laynez second general de la Compagnie de Jesus. Avec un sommaire de la vie du R. P. Salmeron, Escripte par le R. P. Pierre Ribadenere de la même Compagnie. Et nouvellement mise en françois. *A Lyon, par Abraham Cloquemin*, 1599, in-8 de 248 p. sll.

Le traducteur dédie son ouvrage : « A Reverend Pere en Dieu et tres religieux Prelat Messire François de la Rochefoucaud, Evesque de Clermont. Votre tres humble serviteur selon Dieu N. F. S. L. » (N. François Solier, Limousin). Après la dédicace, il y a un sonnet de B. Bardon, avocat à Limoges ; il est le même, je pense, qui devint prêtre et dont le P. Petiot, S. J. écrivit la vie. (P. C. Sommervogel.)

(4) Voir nos 265, 267, 280, 285, 348, 363, 369.

(5) Voir no 374.

(6) Trad. franç. de la vie de Saint-Ignace, par le P. Ribadeneira. Ou bien : Les trois livres de la vie du Père Ignace de Loyola, qui a fondé la compagnie de Jésus. Traduicte du latin du P. J. Maffee, prestre de la même compagnie, par Michel d'Esne. *A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard*, l'an 1594 in-8 de 298 p. avec portr. non signé, mais gravé par Jér. Wierix.

(7) De vita et moribus Ignatii Loiolæ, qui Societatem Jesu fundavit Libri III. Auctore Joanne Petro Maffeio presbytero Societatis ejusdem. *Burdigalæ, excudebat S. Millangius*, 1589 in-8 de 238 p.

Ou une trad. en latin de la vie par le P. Ribadeneira, éditée à Lyon.

(8) Voir les nos 265, 267, 280, 348 363, 369.

(9) Chronique et institution de l'ordre de S. François, composée en portugais par le P. Marc de Lisbonne, traduite en espagnol par Didace de Navarre, en italien par Horace d'Iola et Barthélemi Cimarelli et en français par D. S. (D. Santeul), Parisien et le P. Blacone. *Paris*, 1600, 1601, 1603 et 1609, 4 v., in-4.

287. 1 Pererius in Genesam (1)..... id.
288. 1 Promptuarium theologicum (2)..... id.
289. 1 Chronica Ecclesiæ..... id.
290. 1 Histoire pontificalle..... id.
291. 1 Promptuarium theologicum..... id.
292. 4 Misselz usage de Lymoges (3)..... id.
293. 1 Chronicques et Annales de Flandres (4)..... id.
294. 1 Antiquitatum Romanarum (5)..... id.
295. 1 Histoyre de France in-fol. (6).
296. L'Académie françoyse en 3 vol. in-fol. (7).
297. L'Histoyre de l'empereur Justinian en 2 vol. in-fol. (8).

(1) Pereira (Bento), érudit espagnol, S. J. (1535-1610) : Commentaria in Genesim. *Rome* 1589-1598, 4 t., in-4.

(2) Voir n° 291.

(3) Voir n° 159.

(4) Chronique de Flandres (de 792 à 1384) anciennement composée par auteur incertain, avec la continuation (jusqu'en 1435) et les mémoires d'Olivier de la Marche, (le tout) mis en lumière, par Denis Sauvage. *Lyon, Guil. Rouille*, 1561-62, 3 tomes en 1 vol. in-fol.

(5) Probablement une édition d'Hotoman, ou d'Annius de Viterbe, ou de Denis d'Halicarnasse, ou peut-être aussi un ouvrage imprimé à Lyon au commencement du XVII° siècle sous le titre : *Romanarum Antiquitatum libri decem, ex variis scriptoribus summa fide singularique diligentia collecti a Janus Rosino Bartholomei. (Editio ultima)*. Lugduni in officina Hug. a Porta, 1606, in-4. — Voir n° 447.

(6) La Popelinière (Lancelot du Voisin sieur de), Histoire de France enrichie des plus notables occurences survenues ès provinces de l'Europe, et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier, qu'ecclésiastique depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps (1577) *De l'imp. d'Abraham H. (à la Rochelle)*, 1581, 2 vol. in-fol ;

Ou : L'histoire de France, contenant les plus notables occurences et choses memorables advenues de nostre temps en ce royaume de France et Pays-Bas de Flandre tant pour le faict séculier qu'ecclésiastique, sous le règne des rois Henry et François II, Charles François II, Charles IX et Henri III à présent régnant..., par Milles Piguerre. *Paris, Guill. de La Noue*, 1582, in-fol. de 1350 pp.

(7) Primaudaye (de La), sieur de la Barrée, littérateur français, originaire de l'Anjou, né vers 1545 :

Académie française en laquelle est traité de l'institution des mœurs et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous états et conditions. *Paris, Guil. Chaudière*, ou *J. Chouet*, 1583 et 1598, 3 vol. in-8°. — Voir n° 385.

(8) Peut-être une édition du *Corpus juris civilis* avec les interprétations de Russard, imprimé à Lyon en 1560-61 et formant 2 vol. in-fol.

298. 1 Summa Azonis, in-4° (1).
299. 1 Azonis codicis, in-4° (2).
300. 1 Les histoyres et Chronicque du monde, in-fol. (3).
301. 1 Deffance de la foy catholique contre Calvin, in-fol. (4).
302. 1 Brisonius, in-fol. (5).
303. 1 Aetius medicus, in-fol. (6).
304. 1 Ortellius, in-fol. (7).

(1) Summa Domini Azonis. Jurisconsultorum principis aurea Summa, nuperrime castigata : collatione facta cum aliis vetustissimis codicibus manu scriptis, una cum summarii et apostillis : superadditis quibusdam additionibus per Hieronymum Gigantem... *Lugduni, Jac. Giunta*, 1546, in-fol.

(2) Azonis ad singulas, lxii libr. cod. inst. commentarius et magnus apparatus. *Paris*, 1557 et *Lyon* 1596.

(3) Peut-être : l'Histoire universelle du monde... par François de Belle-Forest, comingeois. *A Paris, chez Gervais Mallot*, 1577, in-4°.

(4) Le deffensoyre de la foy chrestienne (par Artus Désiré) contenant en soy le miroir des Errantz, autrement dit Luthériens, nouvellement augmenté, et corrigé, oultre les precedentes impressions. *A Lyon, chez Thibauld Payen*, 1552. *Imprimé à Lyon par Jean Pullon, dit de Trin*, 1552, in-16.

(5) Peut-être l'un des suivants :

Brissonius (Barn.) Dictionarium juridicum, in quo de verborum significatione opus in meliorem ordinem redactum, cum accessionibus Jo. Gotl. Heineccii, edente Chr. Heineccio. *Paris*, 1596, in-fol.

B. Brissonii de verb. quæ ad jus pertinent significatione libri XIX. Per ordinem litterarum dispositi... His accesserunt appendix prætermissarum quarumdam vocum. — παρεργων liber singularis. *Lugduni Joan. Tornæsius*, 1559, in-fol.

Barnabæ Brissonii. De verborum quæ ad jus pertinent significatione libri XIX. *Parisiis, S. Nivellius*, 1596, in-fol. — Voir n° 309 et 318.

(6) Actii Amideni librorum medicinalium... Peut-être *Basle*, 1542, in-fol. Dans cette dernière édition les dix livres traduits par Montanus sont remplacés par une nouvelle version du même livre par J. Cornarius. (Brunet).

(7) Theatrum orbis terrarum, tabulis aliquot novis vitaque auctoris illustratum. *Antuerpiæ, Balth. Moretus*, éd. de 1577, 1588, 1591 ou 1595, gr. in-fol.

Théâtre de l'univers contenant les cartes de tout le monde avec une briève déclaration d'icelles, par Abr. Ortelius. *Anvers, de l'imprimerie plantinienne*, 1598, gr. in-fol. cartes color.

Abr. Ortelii Thesaurus geographicus recognitus et auctus. *Antuerpiæ, ex offic. plantiniana*, 1596, in-fol.

305. 1 Berengarius, in-fol. (1).
306. 1 Trogue Pompée, in-4°.
307. Sintagmata juris, in-fol. en 2 vol. (2).
308. 1 Ambroyse Pare, in-fol. (3).
309. 1 Brisonius, de formulis, in-fol. (4).
310. 1 Thucidide, in-fol. (5).
311. 1 Acta Sinodi Ephesi, in-fol.
312. 1 Opuscules de Plutarque, in-fol.
313. 1 Vies de Plutarque, in-fol. (6).

(1) Jac. de Carpi [Berengarii] Commentaria cum amplissimis additionibus super anatomiam Mundini una cum textu ejusdem in pristinum et verum nitorem redacto. *Bononiæ, per Hier. de Benedictis, pridie nonas Martii,* MDXXI, in-4° de 528 ff. chiffrés.

Ou bien : Berengarii Fernandi... Lumbrationum. Libri quinque antehac in lucem editi recens vero ab eodem emendati et multo locupletiores redditi : quibus sextum de futura conventionali successione pacta complexum adjunxit... *Tolosæ. apud Lodoicum Yvernage, Jo. Jagourt et Jo. Colomiès.* MDLII, in-4°.

(2) Syntagmata juris universi, atque legum pene ommium gentium, et rerum publicarum præcipuarum. in tres partes digestum, Auctore Petro Gregorio. *Lugduni, Pillehotte,* 1606, in-fol. (Edition antérieure).

(3) Œuvres d'Ambroise Paré, corrigées et augmentées. — *Paris, Buon* 1579 et 1585 ou *Lyon* 1588 et ss.

(4) Brissonius (Barn.). De formulis et solemnibus populi romani verbis lib. VIII, ex recensione Fr.-Car. Conradi, cum animadvers. Jo. Aug. Bachii. *Paris, Séb. Nivelle,* 1583, in-fol.

(5) Peut-être : Thucydidis de bello Peloponnesiaco libri VIII, iidem latine, ex interpretatione Laurentii Valla, ab Henrico Stephano recognita. In hac secunda editione quæ amplius quam in prima præstita fuerint extrema ad lectorem epistola docebit. *Excudebat Henricus Stephanus,* 1588, in-fol.

Peut-être aussi s'agit-il d'une traduction : L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translatée de Grec en François, par feu Messire Claude de Seyssel, Evesque de Marseille, et depuis Archevesque de Turin, addressée au Très-chrestien Roy de France Louys XII. Reveue et corrigée sur l'exemplaire Grec. *A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan,* 1559, in-fol.

(6) La vie des hommes illustres Grecs et Romains, comparees l'une avec l'autre par Plutarque de Chæronnee. Translatees premièrement de Grec en François par maistre Jacques Amyot..., et depuis en cette seconde edition reveues et corrigees en infinis passages par le même translateur..., à l'aide de plusieurs exemplaires vieux, escrits à la main... Auxquels sont adjoustees de nouveau les vies de Hannibal et Scipion l'Africain, traduittes de Lattin en François par Charles de l'Ecluse. *A Lyon, pour Loys Cloquemin et Estienne Michel,* 1572, in-fol.

314. 1 Bibliothèque du Verdier, in-fol. (1).
315. 1 Paul de Castre, in-fol. (2).
316. 1 Euclidis Elementorum, in-fol. (3).
317. 3 Apparatus, in-fol. (4).
318. 1 Code du Roy Henry, in-fol. (5).
319. Hierogliphica a Valerano, in-fol. (6).
320. Isocratis Epistolæ grec et latin, in-fol. (7).

(1) La bibliothèque d'Antoine du Verdier, contenant le catalogue de tous ceux qui ont écrit ou traduit en françois avec un discours sur les bonnes lettres servant de préface, et à la fin un supplément de l'Epitome de Gessner. *Lyon*, 1585, in-fol.

(2) Comment. super Codicem, digestum vetus et novum, et Infortiatum cum addit. Fr. de Curte et aliorum. *Lyon*, 1527, in-fol. — Aliquot repetitiones juris civilis. *Lyon*, 1553, in-fol., etc.

(3) Euclidis elementorum lib. XV; in primum ejus librum commentariorum Procli libri IV, gr. (cum præfatione Sim. Grynæi. *Basileæ, Hervagius, mense septembri*, 1533, in-fol. de VI ff. prélim., 268 et 115 pp. 1re édition. (Brunet).

(4) Apparatus latinæ locutionis in usum studiosæ Juventutis : post Marii Nizolii principia ex M. T. Ciceronis libris collectus. Auctore Alexandro Scot Scoto... nunc vero secundis curis ab. Auctore auctus et emendatus... Accessit ad calcem Progymnasmatum in artem oratoriam libellus, ex Francisci Sylvii opere in synopsim redactus. *Lugduni, sumptibus Johannis Pillehotte*, 1602, in-fol.

(5) Le code du Roy Henry III, roy de France et de Pologne (Publié par B. Brisson). *Paris, Seb. Nivelle*, 1587, in-fol.

Le Code du roy Henry III, roy de France et de Pologne. Redigé en ordre par messire Barnabé Brisson... Depuis augmenté des Edits du Roy Henri IIII, à présent régnant, avec la Conférence des Ordonnances, et rapporté aux anciens Codes de Theodose et de Justinian, et aux Basiliques. Et illustré des Conciles de l'Eglise, Loix des Romains, et autres peuples... Seconde édition reveue et augmentée de plusieursEdicts et Ordonnances qui defailloient en la precedente Edition, et enrichie de nouvelles et singulières Annotations. Par L. Charondas Le Caron.... Avec amples indices des Tiltres, et des choses plus memorables. *A Paris, chez Pierre L'Huillier*, 1605, in-fol.

(6) Joannis Pierrii Valeriani Bellunensis, hieroglyphica, seu de sacris Ægyptiorum aliarumque gentium literis commentarii... Nunc primum... subjuncta sunt Hieroglyphicorum collectanea... Accessore perutiles ad marginem Annotationnes... una cum Declamatiuncula pro barbis, ac ejusdem Poematibus, media parte auctioribus .. Cum indicibus... *Lugduni, sumptibus Pauli Frellon*, 1602, in-fol.

(7) Orationes et epistolæ (gr.) cum lat. interpretatione Hieron. Wolfii ab ipso postremum recognita. H. Stephani in Isocratem diatribæ VII; Aristidis et Gorgiæ quædam (gr. et lat.) Guil. Cantero interpr., etc. *Excudebat Henr. Stephanus*, 1593, in-fol.

321. 2 Arrestz de Papon (1)..... in-8
322. 4 Tome des histoyres tragicques (2)..... in-16
323. 6 Discours de Joubert, médecin (3)..... id.
324. 4 Enchiridion des finances..... id.
325. 3 Phisicque françoise (4)..... id.
326. 2 Marie Aquiquola (5)..... in-12
327. 2 Hierusalem liberata (6)..... id.
328. 3 Epistres amoureuses d'Aristhene (*sic*) (7)..... id.
329. 1 Decameron de Bocace (8)..... id.

(1) Papon (Jean). Recueil d'arrêts des cours souveraines de France, en 24 livres. *Lyon, chez Jean de Tournes*, in-fol. ou in-8°, de 1558 à 1569 (plusieurs édit.).

(2) Le quatriesme tome des Histoires tragiques. Partie extraite des œuvres italiennes du Bandel et partie de l'invention de l'Autheur François. Contenant vingt-six histoires enrichies et ornees avec plus de diligence que les precedentes. Par François de Belleforest, Commingeois. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1594, in-16.

(3) Discours par lequel est montré contre le second paradoxe de la première décade de M Laur. Joubert qu'il n'y a aucune raison que quelques-uns puissent vivre sans manger durant plusieurs jours et années, par Israël Harvet. *Niort, Th. Portau*, 1597, petit in-8°.

Discours, par lequel est prouvé contre le paradoxe huitième de la première décade de Laur. Joubert que la concoxtion du ventricule, laquelle est mise pour la première, se faist plustôt et plus parfaitement en ceux qui dorment qu'en ceux qui veillent, et qu'il y a une certaine propriété dans la chaleur du ventricule, par lequel il chylifie, par Israël Harvet. *Niort, Th. Portau*, 1597, pet. in-8°. — Voir n° 393.

(4) Champaignac (J. de), Physique françoise, par M. J. de Champaignac, advocat au parlement de Bourdeaus. *Bourdeaus, S. Millanges*, 1595, in-12.

(5) C'est probablement un ouvrage de Rodolphus Agricola, Roelof Huysmann. — Voir n° 416.

(6) Le copiste a mis un mot français et un mot italien. Il est difficile de dire s'il s'agit de l'ouvrage ital. ou d'une traduction.

La Hierusalem du seigneur Torquato Tasso rendue françoise par B. D. V. B. (Blaise Vigenere Bourbonais). *Paris, Abel L'Angelier* 1595 in-4°. Tout inexacte et médiocre qu'elle est, on l'a réimprimée à Paris en 1599 et 1610, in-8°. (Brunet).

(7) Les Epistres amoureuses d'Aristenète, tournées du grec en français par Cyre Foucault, sieur de la Coudrière, avec l'image du vray amant, discours tiré de Platon. *Poictiers, André Citoys et Is. Barraud*, 1597, petit in-8° et *Rouen, Raph. du Petit Val*, 1599 et 1601, in-12. Le traducteur y a conservé toutes les obscénités du texte.

(8) Peut-être l'éd. suivante : Le décaméron, trad. en franç. par A. Le Maçou. *Paris, de Harsy* ou *Cl. Micard*, 1569, pet. in-12.

330. 2 Artemidore des songes (1)..... id.
331. 3 Le berger fidelle (2)..... id.
332. 3 La muse follastre (3)..... in-8
333. 1 Inventaire general de France (4)..... in-16
334. 1 Praticque d'Imbert (5)..... in-8
335. 1 Pharm. de Silvius (6)..... id.
336. 8 Artemidore des songes (7)..... id.
337. 1 Guydon des practiciens (8)..... id.
338. 1 Protocolle des notaires (9)..... id.

(1) Epitome des trois premiers livres de Artemidorus, traitant des songes, trad. par Ch. Fontaine. *Lyon, J. de Tournes*, 1546, pet. in-8° de 144 pp. dont il y a eu de très nombreuses éditions à Lyon, Paris, Rouen, etc. — Voir n° 336.

(2) Le Pasteur fidelle, tragi-comédie pastoralle de J.-B. Guarini, traduit par Ant. de Giraud, lyonnais. *Paris, en la boutique de l'Angelier, chez Claude Cramoisy*, 1623, in-12, front. gravé. Brunet, qui cite cette édition, ne cite pas la notre qui était antérieure à 1605 et devait venir de Lyon.

(3) Muse folâtre (le premier, le second et le troisième livre de la) recherchée des plus beaux esprits de ce temps. — Plusieurs fois réimprimé dans plusieurs villes, in-12, in-16 et in-24.

(4) Nous n'avons pu trouver le véritable titre de cet ouvrage qui devait ressembler à un livre que possède la Bibliothèque communale de Limoges sous ce titre : 515. Le véritable inventaire de l'histoire de France depuis Pharamond jusques à Louis XIV, à présent régnant, illustré par la conférence de l'église et de l'empire, par Jean de Serres, augmenté, en cette dernière édition, de ce qui s'est passé durant ces dernières années, tant en France qu'aux pays étrangers, jusques à la conclusion de la paix d'entre la France et l'Espagne et du mariage du roi. Suite du véritable Inventaire... *Rouen, Jean Viret, impr.* 1660, 2 vol. in-fol. — Voir n° 497.

(5) Imbert (Jean), Practique judiciaire. *Paris*, 1548, in-8°. Réimprimé à *Lyon, Ben Rigaud*, 1571, in-16. — Voir n° 340.

(6) Il s'agit d'un ouvrage d'Æneas Silvius (Piccolomini). Pie II. — Voir n° 546.

(7) Voir n° 330.

(8) Le Guydon des practiciens contenant tout le faict de praticque comme lon se doibt conduyre en exerceant icelle. Premièrement imprimé avec son répertoire et avec les allégations des droits MDXXXVIII. *Ils se vendent a Lyon, en rue merciere a lenseigne de la fontaine chez Scipion de Gabiano et freres*, in-8°. Plusieurs fois réimprimé à *Lyon* et à *Paris*.

(9) Prothocolle (le) ou formulaire, stille et art des notaires royaulx, tabellions, greffiers, sergens et autres personnes publiques et praticiens des cours layes, mesmement des notaires du Chastellet de Paris, pour apprendre a rediger par escript tous contracts, instrumens, etc. Avec le guidon des notaires et secretaires... Auquel a este de nouvel adjouste la

339. 1 L'office du juge (1)..... in-16
340. 1 Praticque judiciere (2)..... id.
341. 1 Maladie des femmes..... in-8
342. 1 Guydon des finances (3)..... id.
343. 1 Compendium spirituale..... in-16
344. 5 Conceptions sur le miserere..... in-8
345. 3 Contempla[ti]ons d'Idiota (4)..... in-16
346. 1 Nouveau testament franç. (5)..... in-16
347. 24 Praticques de la servante de Dieu (6)..... id.

maniere de faire toutes les demandes, requestes... nouvellement imprime à *Paris*. M D xli. *On les vend a Paris en la grand salle du Palais... par Charles Langelier*, pet. in-8° goth. de clij ff. chiffrés. Autres éditions. *Paris, Galliot du Pré*, 1550, in-8°; *Paris*, 1553, in-16.

(1) L'office du juge pour souvenance aux advocats et praticiens de ce qu'ils peuvent demander selon la loy, ordonnances françoises et coustumes des lieux : et ce que les magistrats et officiers de judicature desnient ou accordent de noble office : aux contracts, actions criminelles, civiles, politiques, disposition de dernière volonté et ordre judiciaire en toutes causes. Par Jean Duret I. C., de Molins en Bourbonnois. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1596, in-16.

(2) Enchiridion ou brief recueil du droit escrit, garde et observe en France, et aussi de celuy qui est abrogé. Livre fort utile et necessaire à ceux qui suyvent la Pratique judiciaire. Par M. Jean Imbert, lieutenant criminel au siège de Fontenay-Lecomte... *Lyon, Benoist Rigaud*, 1575, in-16. — Voir n° 334.

(3) Le Guidon general des financiers contenant la conservation et interpretation des droicts sacrez et inalienables du Domaine du Roy et Coronne de France. Avec l'instruction du maniement de toutes ses finances, tant ordinaires qu'extraordinaires. Necessaire non seulement aux comptables d'icelles finances, mais aussi aux gens tant Ecclesiastiques, Nobles, Praticiens qu'autres, pour eviter aux saisies de leurs fiefs et temporels, ensemble cognoistre les torts et exactions que leur pourroient faire les receveurs ayant l'administration et recouvrement à faire d'iceux droicts. Divisé en cinq parties. Par Iean Hennequin, Champenois. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1595, in-8.

(4) Contemplationes Idiotæ (Remondi Jordan), de amore divino, de Virgine Maria, de vera patientia, de continuo conflictu carnis et animæ, de innocentia perdita, de morte (Jacobo Stapulensi editore). *Parisiis, in ædibus Henr. Stephani*, 1519, in-4° de 96 ff. Réimpr. à *Paris, chez Sim. de Colines*, 1535, in-16.

(5) Les Barbou, p. 129, n° 36. Le Nouveau Testament de Notre Seigneur en francoys. *Imprimé à Lyon par Jean Barbou* (s. d. vers 1540) in-16, car. goth. Jean Barbou paraît être à la fois l'imprimeur et l'éditeur de cet ouvrage. — Voir n° 626 pour le Nouveau Testament latin.

(6) Ne serait-ce pas l'ouvrage de Bonnart ? — Voir n° 377.

348. 8 Exercice spirituel de Grenade (1)..... id.
349. 4 Medita[ti]ons de Gaspart Coart (2)..... id.
350. Peronnet des sainctz en 2 vol. (3)..... in-8
351. 2 Medita[ti]ons de Nerveze..... in-16
352. 2 Gerson de la perfection (4)..... in-12
353. 4 Breviarium Petragoricense..... in-8
354. 12 Discours des s[ain]tes relioques..... in-16
355. 7 Directorium Polanci (5)..... id.
356. 6 Manuale peccatorum..... in-8
357. 6 Praticques de Bonnard (6)..... in-24
358. 200 Alphabetz latins (7)..... in-16
359 250 pars (8)..... in-8
360. 100 Rudimens grecz (9)..... id.
361. 5 Aphorismi confessariorum..... in-12

(1) Voir nos 265, 267, 280, 285, 363, 369.

(2) Titre mal écrit. Il se pourrait qu'il s'agisse des *Méditations* de Camerarius (Philippe), dont il y a eu une trad. sous ce titre : Les Méditations historiques comprises en trois volumes tournés du latin en françois par S. G. S. (Simon Goulard, Senlisois). *Lyon, veuve A. de Harsy*, 1610, in-4° (il y a eu des éditions antérieures).

(3) Voir nos 256, 263, 276.

(4) Gerson. De la perfection religieuse, et de l'obligation que chasque religieux a de l'acquerir. Composé par le R. P. Luc Pinel, de la Compagnie de Jésus. Et nouvellement traduict d'Italien par le P. François Solier de la mesme Compagnie. *A Tolose, par la vefve de J. Colomies, à l'enseigne du nom de Jesus devant S. Orens*, 1603. *Avec privilège du Roy*, in-24 de 330 ff.

A très illustre princesse et très religieuse dame Eleonore de Bourbon, tante unique du Roy, et tres digne Abesse de Fontevraud... François Solier de la Compagnie de Jesus. A Limoges, ce xi juin 1603.

Ou peut-être l'édition suivante :

A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jesus, MDCIV. *Avec privilège du Roy*, in-16 de 624 p. slt.

A Monseigneur l'illme et reverme Prince, Erric de Lorraine et Evesque et Comte de Verdun, Prince du S. Empire... De nostre College de Verdun, ce 1er septembre 1601. Vos tres-humbles serviteurs de la Compagnie de Jésus.

(5) Peut-être un ouvrage d'Alfonso de Palencia (Alphonsus Palentinus).

(6) Voir nos 347, 377 et 600.

(7) Voir n° 601.

(8) C'est un ouvrage pédagogique d'Elie Vinet, érudit né en 1509 au hameau des Vinets, près Barbezieux, mort le 15 mai 1587 à Bordeaux, où il était principal du Collège. — Voir les nos 210, 511, 588, 616, 622.

(9) Rudimenta linguæ græcæ ex primo libro institutionum Jacobi Gretserii Societatis Jesu. — Voir n° 608.

362. 2 Mont de Calvaire (1)..... id.
363. 6 Exercice spirituel de Grenade (2)..... in-16
364. 6 Le bonheur des sages et malheur des curieux... id.
365. 5 Octave contenans huict discours du St-Sacrement (3). id.
366. 5 Discours chrestiens par Charon (4)..... in-12
367. 1 L'image de la vie chrestienne in-16
368. 2 Paraphrases sur les psaumes..... id.
369. 1 Partie de la meditation de Grenade (5)..... id.
370. 2 La vraye philosophie..... in-12
371. 2 Actes du sinode universel (6)..... in-12
372. 1 Prieres de Vigenere (7)..... in-8
373. 1 L'object de la vie humayne..... id.
374. 1 Miroyr d'oraysons..... id.
375. 1 Traicte de l'Eucharistie (8)..... id.
376. 1 Angla de Fulgino (9)..... id.
377. 3 Praticques d'une servante de Dieu (10)..... in-16

(1) Livre du Mont de Calvaire, ou sont contenuz les mysteres admirables mis à fin par le fils de Dieu Iesus Christ nostre Seigneur, lorsque là il mourut pour le rachapt de tout l'humain lignage. Composé par Don Anthoine de Guevare, Evesque de Mondognet, Predicateur de l'Empereur Charles V, Chroniqueur et Conseiller du Conseil privé de Sa Majesté. Traduit d'Espagnol en François. Par François de Belleforest. Comingeois. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1587, in-16.

(2) Voir nos 265, 267, 280, 285, 348.

(3-4) Charron (Pierre). L'Octave contenant huict discours du S. Sacrement... *Bourdeaux, S. Millanges*, 1600 et (2e partie) Discours chrétiens *seconde partie, ibid*, 1601, pet. in-12.

(5) Voir nos 265, 267, 280, 285, 348, 363.

(6) Les actes du Synode universel, la Saincte Réformation, tenu par Mompellier le 15 mai 1598. *Mompellier, chez le Libertin, imprimeur de la Saincte Reformation*, 1599, pet. in 8° et 1600 in-12°.

(7) Vigenère (Blaise de), littérateur français, 1523-1596. — Prières et Oraisons. *Paris*, 1595, in-8°.

(8) Petit traicte tres utile et salutaire de sainte eucharistie de nostre seigne Iesuchrist, 1542. *Acheve d'imprimer le 26 jour de juillet 1542*, pet. in-8° goth. (n° 63 du cat. de la bibl. de M. N. Yemeniz. L'ordre et manier quon tient en administrant les sainctz Sacremens... Joli volume *imprimé à Lyon*. La première partie porte une marque qui a été employée par Claude Nourry. (Y.)

(9) Peut-être un ouvrage de Gentile Gentili, en latin Gentili de Gentilibus, médecin italien, surnommé Fulginas ou de Fulgineo, de Foligno, lieu de sa naissance.

(10) Voir nos 347, 357.

378. 2 Bouquet des belles fleurs (1)..... in-12
379. 3 Manuel d'exercices de Cupiglia..... in-16
380. 2 De l'Imitation de Jesus de Kampis..... id.
381. 1 Harengues militaires de Tite-Live (2)..... in-8
382. 1 Diverses leçons de Pierre Messie (3)..... id.
383. 1 Lhiturgie de Tagault..... in-12
384. Dictionayre franc. ital..... id.
385. 1 Suitte de l'academie (4)..... in-16
386. 1 Demonomanie de Bodin (5)..... in-8
387. Histoire de n[ot]re temps (6)..... id.
388. 1 Commentaires de Monthuc (7)..... id.

(1) Brunet cite l'ouvrage suivant qui a paru plus tard : Le Bouquet printanier ou recueil des plus belles fleurs de ce temps, avec les qualités de chacune en particulier, dédié aux dames. *Autun, Blaise Simonnot*, 1662, in-16, fig. en bois.

(2) Voir n° 484.

(3) Les diverses leçons de Pierre Messie, gentilhomme de Seuille, contenant veritables et memorables histoires, mises en Françoys par Claude Gruget, parisien. *A Lyon, par la vefoe Gabriel Cotier, (imprimé par Jean Marcorelle)*, 1570, 2 vol. in-16.

Claude Gruget a traduit en françois les *Diverses leçons de P. Messie*. Paris Estienne Groulleau, 1552, pet. in-4° (ou avec une 4e partie. *Paris, V. Sertenas*, 1554, in-8) et sa traduction a été souvent réimprimée avec celle de la 5e partie et de plusieurs dialogues à Paris et à Lyon, dans les formats in-8° et in-16 Les éditions de Lyon, 1584 et 1593, contiennent les augmentations d'Ant. du Verdier. *A Lyon, par Barthélemy Honorat*, 1580, in-8°. (Brunet.)

(4) L'Académie françoise distinguée en quatre volumes, traitant de la philosophie morale, humaine, naturelle et chrétienne. *Lyon, Frellon*, 1615, in-8°. (Il y a eu des éditions antérieures). — Voir n° 396.

(5) La demonomanie des sorciers. *Paris et Lyon, Ant. de Harsy*, 1598, in-8°. — Voir n° 472.

(6) Histoire de nostre temps, contenant un recueil de choses mémorables passées et publiées pour le faict de la religion et estat de France, depuis l'édict de pacification, du 23e jour de mars 1568 jusques au jour present août 1570. *Imprimé nouvellement* MDLXX, pet. in-8 de 28 ff. prélim. 808 pp. de texte et 4 ff. pour la table des matières.

(7) Montluc (Blaise de). Commentaires de messire Blaise de Montluc, maréchal de France, où sont descrits les combats, etc. esquels ce grand et renommé guerrier s'est trouvé durant cinquante ou soixante ans qu'il a porté les armes (1521-1572), ensemble diverses instructions qui ne doivent être ignorées de ceux qui veulent parvenir par les armes a quelqu'honneur, et sagement conduire tous exploits de guerre ; avec différens poëmes sur sa mort. *Bourdeaux, Simon Millanges*, 1592, 2 parties, pet. in-8°.

389. 1 Fernelli opera (1)..... id.
390. 3 Titulorum omnium juris tam civilis quam canonici. id.
391. 1 Hotmani de donationibus (2)..... id.
392. 1 Instituta Donelli de donationibus (3)..... id.
393. 1 Pharmacie (?) de Joubert (4)..... id.
394. 1 Tragédies de Senecque en 3 vol..... in-8
395. 4 Lucani de bello civili (5)..... id.
396. 5 Sannazari opera (6)..... id.
397. 2 Mureti orationes (7)..... id.
398. 4 Sentences de Ciceron..... id.
399. 4 Authorum græcorum poemata..... id.
400. 2 Demoniaci Petro Thyreo (8)..... id.
401. 4 Playdoyers de Rebuffe (9)..... id.

(1) Jean Fernel, célèbre médecin du XVIe siècle, est surtout connu par sa *Medicina universa* qui a eu un grand nombre d'éditions. Une des meilleures est celle de *Paris*, 1567, in-fol.

(2) Hotomani (Francisci), De Donationibus VIII libri Codicis. *Genève*, 1593, in-8.

(3) Hugues Doneau a été un savant jurisconsulte, contemporain et antagoniste de Cujas. Né à Châlons-sur-Saône le 23 décenbre 1527, mort à Altorf, en Franconie, le 4 mai 1591. (Brunet.)

(4) Laurentii Jouberti Paradoxorum decas prima atque altera... *Lugduni, ad Salamandram insignem*, 1566, in-8°.

Question des huiles, traitée problématiquement ; item censure de quelques opinions touchant la decoction, touchant les arcbuzades. *Lyon, par Benoist Rigaud*, 1588, in-16.

(5) Voir nos 444, 570.

(6) Sannazarii opera omnia. *Lugduni apud Sebr. Gyphium*, 1547, n-16.

(7) *Parisiis, Besé*, 1588, in-16. Voir nos 440 et 453.

(8) Dæmoniaci, Hoc est . De Obsessisa spiritibus Dœmoniorum hominibus, Liber unus. In quo Dæmonum obsidentium conditio : Obsessorum hominum status : rationes et modi, quibus ab obsessis Dæmones exiguntur : causa item tum difficilis exitus ipsorum, tum signorum quæ exituri relinquunt : loca denique, quo egressi tendunt, et his similia, discutiuntur et explicantur, denuo omnia repurgata et aucta. Auctore Petro Thyreo, Societatis Jesu, Doctore theologo. *Lugdunis, apud Joannem Pilehotte, sub signo nominis Jesu*, MDC. III. *Cum superiore licentia*, in-8, de 324 p. slt.

(9) Rebuffe (Pierre), jurisconsulte (1487-1557), dont plusieurs ouvrages ont été imprimés à Lyon.

Peut-être aussi les : Plaidoyez de Reboul en la chambre mi-partie de Castres, contre les Ministres. *Lyon, J. Bertrand*, 1604, pet. in-8.

402. 12 Rhétoriques de Zoares (*sic*) (1)..... in-16
403. 2 L'arithmétique de Jean Tranchant (2)..... in-8
404. 24 Fenestella (3)..... in-16
405. 2 Sempmayne du Bartas (4)..... in-12
406. 3 Stimuli Virtutum (5)..... in-16
407. 10 Orationes Tursilliani (6)..... id.
408. 6 Vallerius Flaccus (7)..... id.

(1) Soares (Suares) Francisco, théologien espagnol, S. J. (1548-1617).

Les Barbou, p. 234 à N° 61. De arte rhetorica Libri tres. [Ex Aristotele, Cicerone et Quintiliano prœcipue deprompti ad exemplar Romanum ipsius auctoris, omnibus mendis et purgati, plurimorum locorum citatione locupletati. Auctore Cypriani Soario Sacerdote Societatis Jesu. Addito rerum notabiliorum auctiore indice Subjiciuntur etian ejusdem Rhetorices tabulæ per abreves, qua singulis horum librorum capitibus respondent quo facilius prœcepta discantur... *Lemovicis, Vidua, A. Barbou*, 1653, in-16.

L'édition ci-dessus devait être celle de *Lyon, Jean Pillehotte*, 1595, in-16 ou *Paul Frellon et Abraham Cloquemin*, 1595, in-16 de 418 p.

(2) Tranchant (Jean). L'arithmétique departie en trois livres, ensemble un discours des changes, avec l'art de calculer aux jetons. *Lyon, Pillehote*, 1602, in-8.

(3) De magistratibus Romanorum, et primo de pane liceo incipit (1ère édit. *Milan*, 1477).

L'auteur qui a pris le nom de Lucius Fenestella est André Dominici Fiocco, chanoine florentin, mort vers le milieu du xve siècle. (Brunet).

(4) La sepmaine ou création du monde de Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas... *A Paris, chez Hierosme de Marnef et la veuve de Guillaume Cavellat*, 1585, in-4.

Il y a eu de très nombreuses éditions de cet ouvrage, entre autres celle de *La Rochelle, H. Haultin*, 1591, pet. in-8, divisée en cinq parties qui ont chacune leur titre et leur pagination particulière (Brunet). — Voir n° 417.

(5) [Le P. Jean Busée] Stimuli Virtutum Adolescentiæ Christianæ dicat, libri tres : Conscripti primum lingua Italica a D. Guilielmo Badesano, D. Theologo et Canonico Archiep. Ecclesiæ Taurin. ad Sodales B. Virg. Anunciatæ. Nunc recens in gratiam Sodalium Germanorum Latine redditi, a quodam Societatis Jesu. Quæ singulis libris contineantur sequens pagella indicat, *Lugduni, J. Pillehotte*, 1602, in-12.

(6) Tursellinus Romanus (Horatius) Libellus De Particulis latinæ orationis. *Lugduni, apud Joannem Pillehotte*, in-16 de 501 p.

Les Jésuites se servaient beaucoup des ouvrages du P. Torsellini, surtout du suivant : Horatii Tursellini è Societate Jesu Historiarum ab origine Mundi usque ad annum 1598 ; plusieurs fois réimprimés. — Voir n° 441.

(7) Valerii Flacci, Agonauticon libri VIII, locis innumeris antea a Lud. Carrione ex vetustissimis exemplaribus emendati, nunc vero ita ab eodem perpurgati, ut jam primum editi videri possint. Seorsim excusæ ejusdem Carrionis castigationes. *Antuerpiæ, Plantin*, 1566, pet. in-12.

409. 3 Histoyres des Indes (1)..... in-8
410. 2 Salviani de Gubernatione mundi (2)..... in-16
411. 4 Marcelli Palingeni poetæ (3)..... id.
412. 2 Phrases poeticques..... id.
413. 6 Hortulus puerorum (4)..... id.
414. 2 Sintaxis Varennii (5)..... id.
415. 3 Tragedies de Garnier (6)..... in-12
416. 3 Aphtonius sophista (7)..... in-16
417. 2 Guillelmi Sallusti (8)..... in-12
418. 3 Joannis Ravisii Textoris (9)..... in-16
419. 2 Suetone..... id.
420. 13 Guillelmi Baillii Quantit[as] (10)..... in-8

(1) Histoire générale des Indes Orientales, et terres neuves composée en Espagnol par François Lopez de Gomara et traduite en François par le S. de Genillé Mart. Fumée. *A Paris, chez Michel Sonnius.* 1584, in-8°.

(2) Il s'agit d'un ouvrage de S. Salvien, évêque de Marseille. De Gubernatione Dei et de justo Dei præsentique judicio, lib. VIII. *Bale*, 1530, in-fol. ; trad. en français, *Lyon*, 1575, in-8°.

(3) Palingenius (Marcellus) Zodiacus vitæ, id est de hominis vita studio ac moribus optime instituendis libri XII. 1re édition. *Venise, Bernardino Vitale*, s. d. (vers 1531), in-8°. — Voir n° 123.

(4) [Fontaine (Jean)]. Hortulus puerorum, pergratus et perutilis latine discentibus. *Lugduni, Hæredes Benedicti Rigaud*, 1598, pet. in-8°. — Voir n° 524.

(5) Syntaxis linguæ græcæ a Varennio, cum annotationibus Joach. Camerarii. *Lugduni, Joh. Pillehotte*, 1598, in-12.

(6) Plusieurs fois réimprimées et dans des villes différentes. Barbou devait avoir l'édition de *Lyon, Paul Frellon et Abr. Cloquemin*, 1592 ou 1595, ou mieux celle de *Lyon, Jean Pillehotte*, 1597.

(7) Aphtonii Sophistæ Progymnasta partim a Rodolpho Agricola, partim a Joanne-Maria Catanæo latinitate donata; cum luculentis Scholiis Rheinardi-Lorichii Hadamarii. *Lugduni apud Joannem Frellonium*, 1555, pet. in-8. *Lugduni apud Antonium Gryphium*, 1598, in-16. *Lugduni, A. de Harsy*, 1581 et 1598, in-16.

(8) Salluste (Guillaume de), seigneur du Bartas, dont une édition des œuvres poétiques a été imprimée à *Lyon, par Louis Cloquemin*, 1580, pet. in-12. — Voir n° 498.

(9) Ravisius Textor (Jean) ou plutôt Tixier, seigneur de Ravisi, humaniste français (1480-1524). — Epitheta (ou Epithetorum opus). *Lugduni, P. Rigaud*, 1605, in-8°. — Voir n° 532.

(10) [Le P. Guillaume Baile]. Guilielmi Bailii Societatis Jesu Libellus de quantitate syllabarum græcarum. Ejusdem alter de dialectis Græcorum libellus. *Burdigalæ, ex officina S. Millangii*, 1588, in-4° de 78 p. ; *Lugduni, apud Joannem Pillehotte*, 1590, in-8°.

De Græcorum dialectis libellus numquam excusus (*sic*). *Burdigalæ, ex officina S. Millangii*, 1588, in-4° de 31 ff. ; *Lugduni, apud Joannem Pillehotte, sub signo nominis Jesu*, 1590, in-8° ; 1600, in-12 de 96 et 72 p. — Voir n° 555.

421. 12 Sententiæ veterum poetarum (1)..... in-16
422. 1 Histoire de Palmerin Dolive (2)..... id.
423. 3 Marcelli Palingeni (3)..... in-8
424. 5 P. Ludovici piorum carminum (4)..... in-12
425. 10 Stobæi de electione rei oratoriæ (5)..... id.
426. 4 M. T. C. De inventione (6)..... id.
427. 1 Oribasi Sardiani (7)..... id.
428. 1 De copia verborum et rerum de jure civili (8)... in-12
429. 1 Lettres de Pasquier (9)..... in-8

(1) Sententiæ et loqui quidam insigniores ex antiquioribus, maxime probatis poetis, ordine collecti et in libros quinque distributi in usum studiosæ juventutis in Collegio posnaniensi S. J. Addita sunt sub finem quædam christianorum poëtarum de rebus sacris carmina et hymni quidam ecclesiastici. *Posnaniæ*, 1583, in-8° de 279 p. ; 1586 et 1588, in-8° de 302 p. — Ou plutôt : Catonis quem pro pueris appellat vulgus, hexametro versu sententiæ in græcum e latino conversæ. Variorum poetarum sententiæ ordine Alphabetico... Epigramma in septem sapientes...

(2) Palmerin de Oliva (de Salamanque). L'histoire de Palmerin d'Olive, filz du roy Florendos de Macedone et de la belle Griane... mis en lumière en son entier, selon nostre vulgaire par Ian Maugin, revue et emendée par le même auteur. *Lyon, Arnoullet*, 1576, pet. in-12, ou *Ben. Rigaud*, 1593. (Un des romans des Amadis.)

(3) Voir n° 411.

(4) Ludovicus a Turri de Verona. Opus benedictissimæ conceptionis Virginis Mariæ, per venerandum... fratrem Ludovicum a Turri de Verona... editum ; contra libellum Invectivarum Religiosi innominati turpiter de apostolica ordine : imno de virginea innocentia obloquentis explicit. *Impressum Brixiæ per Boninum de Boninis de Ragusia, Et completum* xviiij *Augusti Anno Domini* M° CCCC° LXXXVI°, in-4°, goth. de 121 ff. à 2 col.

(5) Il s'agit d'un ouvrage classique de Stobæus (Joannes). Les jésuites font encore suivre cet auteur. [Le P. Pierre Blois]. Stobæi sententiæ, disticha Catonis, Ciceronis epistolæ familiares, cum dialogis. Recueil à l'usage des commençants A. M. D. G. *Lyon*, 1874, in-12 de 105 p. — Voir n°s 209, 560.

(6) Voir les n°s 445, 499, 500, 501, 545, 565, 583.

(7) Oribasii Sardiani synopseos libri novem, quibus tota medicina in compendium redacta continetur, Joan. Bapt. Rasario novariensi medico interprete. *Lutetiæ, apud Audoenum Parvum*, 1554, in-8°.

(8) Peut-être : In tit. Dig. De verborum et rerum significatione commentaria amplissima. Auctore D. Petro Rebuffo de Montepessulano .. *Lugduni, apud Guilelmum Rovillum*, 1576, in-fol.

De copia verborum et rerum in jure civili... per D. Joannem Oldendorpium. *Coloniæ, Gymnicus*, 1542, in-fol.

(9) Les Lettres d'Estienne Pasquier. *Lyon, J. Veyrat*, 1597, in-16.

430. 2 Promptuaire d'unissons par Guynard (1)..... in-12
431. 1 Dictionayre en rithme franc (2)..... id.
432. 1 Essais de Montaigne..... id.
433. 1 Pontus Eutherius (3)..... id.
434. 1 Tollet en 2 vol. (4)..... in-8
435. 4 Histoires de Valentin et Orson (5)..... id.
436. 4 Loysir d'un saige..... id.

(1) Les Barbou, p. 221. « N° 12. Promptuaire d'unisons ordonné et disposé méthodiquement. Pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers françois. Par Pierre Le Gaynard, seigneur de la Chaume et de la Vergne-sur-Seure. Avec quelques autres poësies de son invention. (Marque de Nicolas Courtois avec la devise : *Bene facere nihil pollicitante*). *A Poictiers, pour Nicolas Courtoys*, 1585. Avec privilège du Roy. In-8°, car. italiques, 20 ff. lim. non chiffrés, 437 pages, plus 47 pages chiffrées « pour quelques sonnets et poemes pris aux œuvres de l'auteur ». Derrière la page 437. *A Limoges, de l'imprimerie de Hugues Barbou. Pour Nicolas Courtoys*. MDLXXXV.

(2) Dictionnaire des rimes françoises de feu M. Jehan Le Fevre, Dijonnois, chanoine de Langres et secrétaire de Monseigneur le cardinal de Givry, réduit en bon ordre et augmenté d'un grand nombre de vocables et monosyllabes françois. *Paris, Galiot du Pré*, 1572, in-8°.

Dictionnaire (Le) des rimes françoises, auquel deux traités sont ajoutez, l'un des conjugaisons françoises, l'autre de l'orthographe françoise ; plus un amas d'épithètes recueilli des œuvres de Guil. Salluste du Bartas. *S. l. les héritiers d'Eustache Vignon*, 1596, in-8°.

Lanoue (Odet de) [seigneur de Téligny]. Le Dictionnaire des rimes françoises, selon l'ordre des lettres de l'alphabet, plus un traité de conjugaison françoise et un autre de l'orthographe françois. *S. l. Genève, Vignon*, 1599, in-8°.

Lefèvre (Jean). Dictionnaire des rimes françoises. *Paris, J. Richer*, 1585, in-12.

(3) S'agit-il de : Lhystoire de Ponthus filz du roy de Galice et de la belle Sydoyne, fille du roy de Bretaigne, et comment ung chevalier chrestien saulva Ponthus et ces VIII compaignons sur la mer. *Paris, pour Jean Bonfons*, s. d. in-4° ou d'une réimpr. de cet ouvrage faite à *Lyon*.

(Un des romans des douze pairs).

(4) Il s'agit d'un ouvrage de Pierre Tolet, médecin. *Imprimé à Lyon*.

(5) L'hystoire des deux nobles et vaillants chevaliers Valentin et Orson, enfans de lempereur de Grece et neveux du tres chrestien roy de France Pepin. *Nouvellement imprimé en Lyon par Ollivier Arnoullet*, le XXI de apvril mil CCCCC XXXIX, in-4°. Mais plutôt l'édition de *Lyon, Benoist Rigaud*, 1590, petit in-8°.

(Un des romans des douze pairs.)

437. 12 Histoire de Robert le Diable (1)..... id.
438. 6 Epistolæ Boterii (2)..... in-16
439. 1 Petronii Arbitri satiricon (3)..... in-12
440. 3 Mureti Orationum in Ciceronis Catil. explicatio.. in-8
441. 5 Epistolæ Xaverii (4)..... id.
442. 2 Scaliger (5)..... id.
443. 2 Jacobus Lodoicus (6)..... id.
444. 2 Lucain..... id.
445. 2 Sentences de Cicéron..... in-16
446. 7 Martialis epigrammata (7)..... id.

(1) Histoire de la terrible et merveilleuse vie, faits et gestes de Robert, surnommé le Diable, fils du duc Hubert de Normandie ; lequel après avoir exercé et commis plusieurs maux et malefices, se convertit et endura plusieurs adversitez. (Sans lieu ni date.) *Paris, Bonfons*, fin du XVIe siècle.

Robert le Diable fait partie de la Bibliothèque bleue, et il a souvent été réimprimé à *Troyes*, à *Rouen*, à *Caen* et en d'autres villes, dans les formats in-8° et in-12.

(2) Peut-être : Joannis Boteri Benensis epistolarum III ac rev. D. Caroli Cardinalis Borromæi nomine scriptorum libri duo Ejusdem epistolarum theologicarum liber. *Paris*, 1586, in-8°.

(3) Satyricon ; adjecta sunt veterum quorundam poetarum carmina non dissimilis argumenti, ex quibus nonnulla emendatius, alia nunc primum eduntur, cum notis doctorum virorum. *Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium*, 1577, in-16 ou pet. in-12.

(4) Francisci Xaverii Epistolarum libri IV ab Horatio Tursellino ex Hispanico in latinum conversi. Edition de *Lyon*, antérieure à 1605. — Voir n° 407.

(5) Poetices libri septem. *S. l. Petrus Santandreanus*, 1581, pet. in-8°. — Voir n° 537.

(6) Strebœus (Jacobus Ludovicus), humaniste français, né au diocèse de Reims, mort à Paris en 1550. — Jacobi Lodoici Strebæi in dialogos M. T. Ciceronis de Oratore ad Q. Fratrem Commentaria ad Franciscum Galliæ regem. *Parisiis, ex officina Michaelis Vascosani*, 1540, in-fol. — Ou encore : De electione et oratoria collatione verborum libri II. *Lugduni, Seb. Gryphius*, 1541, in 8°.

(7) M. Valerii Martialis Epigrammata, paucis admodum vel adjectis, vel immutatis nulle. Latinitatis damno, ab omni rerum obscœnitate verborumque turpitudine vindicata. *Lugduni, apud Benedictum Rigaudum*, 1580, in-16 de 352 p. ; *Lugduni, apud Ludovicum Pillehotte, Cloquemin*, 1598, in-16 ; *Lugduni, apud Abrahamum Pillehotte*, 1603, in-16 de 352 p. [Par le P. André des Freux ou Frusius]. Le P. Emond Auger signe la dédicace de cet ouvrage, qu'il publia deux ans après la mort de l'auteur et qui eut d'autres éditions non anonymes... (P. C. Sommervogel.)

447. 9 Dionisius Halicarnasseus (1)..... id.
448. 1 Plinii epistolæ en 3 vol.. .... id.
449. 3 Aule Gelle..... id.
450. 2 Herodianus (2)..... id.
451. 6 Esopi fabulæ grec..... id.
452. 3 Horatius..... id.
453. 1 Orationes Mureti..... id.
454. 3 Comedies de Terance..... id.
455. 2 Commentaires de Cesar..... id.
456. 1 Macrobius (3)..... id.
457. 3 Dialogues de Vives (4)..... ..... id.
458. 1 Cornelius Tacitus..... id.
459. 2 Silius Italicus (5)..... id.
460. 1 Horatius Flaccus..... id.
461. 3 Tragedies de Senecque..... id.
462. 3 Perpiniani Orationes (6)..... in-12
463. 2 Justinus (7)..... in-16
464. 3 Frusius (8)..... in-12

(1) Dionysii Halicarnassei antiquitatum romanarum lib. X (græce), ex bibliotheca regia. *Lutetiæ, ex offic. Rob. Stephani, regus typis*, 1546, in-fol.

Dionysii Halicarnassei scripta quæ extant omnia et historica et rhethorica... *Francofurti, apud heredes Andreæ Wecheli*, 1586, in-fol. — Voir n° 294.

(2) Voir n° 479.

(3) Macrobii expositio in somnium Scipionis. M. T. Ciceronis et saturnalior, lib. VII.

(4) Plusieurs fois édités à *Paris* et à *Lyon* au XVI° siècle. — Dialogues de Jean Loys Vives, traduits du latin en français pour l'exercice des deux langues, par Benjamin Jamin. *Paris, Gabr. Buon*, 1556, 1566, 1578, in-16. *Lyon, Gabriel Cotier*, 1560, in-8°. — Voir n°s 517, 564.

(5) Silii Italici de bello punico secundo XVII libri.

(6) Perpinian (Pierre-Jean), érudit espagnol, S. J. (1530-1566).

Orationes duodeviginti. Hac postrema editione multis mendis expurgatæ. Addita sunt acta Legationibus Japonicæ cum aliquot orationibus, quarum auctores, et argumentum sequens pagella indicabit. *Lugduni, apud Horatium Cardon*, 1602, in-12 de 748 p.

(7) Peut-être l'édition du P. Pontanus?

(8) André des Freux, en latin *Frusius*, théologien et philologue français né à Chartres † à Rome, 1556, S. J. Il s'agit probablement de l'un des deux ouvrages suivants :

Valerii Martialis epigrammata. *Lugduni, apud Joannem Pillehotte*, 1593, in-16.

Epigrammata in hæreticos. *Lugduni, apud Joannem Pillehotte*, 1594, in-16.

465. 2 Claudian (1)..... in-16
466. 4 Flores poetarum (2)..... id.
467. 7 Fabricius de re poetica (3)..... id.
468. 1 Virgille latin..... id.
469. 4 Opera Cesaris..... id.
470. 12 Institu[ti]ones de Muret (4)..... in-12
471. 2 Billius (5)..... id.
472. République de Bodin, en 2 vol (6)..... in-8
473. 1 Marci Marcelli (7)..... in-8
474. 1 Les mondes célestes, terrestres et infernaux (8). in-8

(1) Peut-être les éditions suivantes :

Opera serio emendata neque non aucta ex fide vett. codd. qui olim in bibliotheca cujatiana, cum annotationibus perpetuis Steph. Claverii et Adjectum est coronis miscella, J. Parhasii selecta et M. Ant. Delrii notæ. *Parisiis, Nic. Buon*, 1602, in-4°.

Claudianus (*Claudius*) Opera Theod. Pulmani diligentia restituta (acced. ad. Claudiani Opera Mart. Ant. Delrii notæ). *Antuerpiæ, Plantinus*, 1571-72, 2 tom. en 1 vol. pet. in-12.

(2) Flores poetarum de virtutibus et viciis ac donis Sancti Spiritus (1re édit. *Cologne* vers 1474).

Illustrium poetarum Flores, per Octavianum Mirandulam collecti et a studioso quodam in locos communes digesti, locupletati, ac summa diligentia castigati. De poetica virtute et studio humanitatis impellente ad bonum. — Antonio Mancinello authore. — *Argentorati, excudebat Josas Richelius*, 1567, in-16 de 8 ff. lim. et 391 ff. chiff. — *Lugduni, S. a Porta*, 1590 ou 1594, in-16.

(3) Ouvrage de Georgius Fabricius, philologue allemand (1516-1571).

(4) Muret (Marc-Antoine) né à Muret près Limoges en 1526, † à Rome en 1585.

M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Institutio puerilis ad M. Antonium fratris fil. Ejusdem Monodia in Christophorum Thuanum principem senatus parisiensis ; et in utrumque poema. *Parisiis, Joh. Richerus*, 1585, pet. in-8°, 10 p.

(5) Peut-être Jacques de Billy, célèbre érudit, né à Guise en 1536, mort à Paris en 1581, dont on a plusieurs ouvrages.

D. Jac. Billii Prunæi locutionum Græcarum in communes locos per Alphabeti ordinem digestarum volumen. *Lugduni, J. Pillehotte*, 1603, in-16.

(6) Les six livres de la République, ensemble une apologie de René Herpin, pour la République de Bodin. *Paris*, 1591, in-8°.

(7) Probablement : Nonii Marcelli de proprietate sermonum...

(8) Les mondes célestes, terrestres et infernaux. Le Monde Petit, Grand, Imaginé, Meslé, Risible, des Sages et Folz, et le très grand. L'enfer des Escoliers, des mal Mariez, des Putains et Ruffians, des Soldats et Capitaines poltrons, des piètres Docteurs, des Usuriers, des Poëtes et Compositeurs ignorans : Tirez des œuvres de Doni Florentin, par Gabriel Chappuis Tourangeau. *A Lyon, pour Barthélemy Honorati (ou Etienne Michel)*, 1578, 1580 et 1583, 2 parties en 1 vol. in-8°.

475. 1 Histoire d'Alexandre (1)..... id.
476. 1 Œuvres de La Jessée (2)..... id.
477. 1 Cronologie de Fregeville..... id.
478. 1 L'admiral de France (3)..... id.
479. 3 Histoires d'Herodian (4)..... id.
480. Decisiones Aragoniæ, en 3 vol..... grand in-4
481. 1 Demonstrationum Cronologiarum, lib. 1 (5)..... in-4
482. 1 Histoire d'Ogier le Danoys (6)..... id.
483. 1 Angelus Burgeus (7)..... id.
484. Tite-Live, en 3 vol..... in-8
485. 2 Patrice, de la Républicque (8)..... in-8

(1) L'hystoire du noble et vaillant roy Alexandre le Grand. *Nouvellement imprimée à Paris par Michel le Noir*, 1506 le xxvie jour de septembre. — *Lyon, chez Olivier Arnoullet*, 1552, petit in-4° goth.

(Un des romans des neuf preux).

(2) La Jessée ou Gessée (Jean de). Les premières œuvres françoises. *Anvers, Christ, Plantin*, 1583, 4 tom. en 1 vol. in-4°.

(3) Il s'agit peut-être d'une biographie de Philippe de Chabot, seigneur de Brion, amiral de France sous François Ier.

(4) Herodiani historiarum libri VIII græce partiter et latine (Angelo Politiano interprete). Ex emendat. H. Stephani. Zozinii historiæ novæ lib. II, gr. et lat. *Excudebat, H. Stephanus*, 1581, in-4°.

(5) Chronologicarum demonstrationum libri tres Joannis Temporarii, quorum primo, temporum series a primordio rerum ad annum Epochæ Christianæ 1580, explicatur ; secundo, demonstrationes et sacris et cœli voluminibus depromptæ, extruuntur ; tertio, universa historia cum temporum ordinibus explicatis et demonstratis, componitur. *Francofurti, apud Andreæ Wecheli heredes, Cl. Marnium et Joannem Aubrium*, 1596, in-fol.

(6) L'Histoire d'Ogier le Dannoys, duc de Dannemarche, qui fut l'un des douze Pers de France, lequel, avec l'ayde du roy Charlemagne chassa les Payens hors de Rome, et remist le pape en son siege. Puis consquit trois terribles Geans Sarrasins en champ de bataille, c'est assavoir : Brunamont, roy d'Égypte, devant Rome, Bruhier, soudan de Babylone, et Justamont son frère, devant Acre et après fut couronné roy d'Angleterre et roy d'Acre. Aussi conquist la cité de Jérusalem et Babylonne, et plusieurs autres vaillances fist le dict Ogier, qui en fin fut longtemps en Faerie, comme vous pourrez lire cy après. *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1579, petit in-8° de 480 p.

(Un des romans des douze pairs).

(7) De quel ouvrage de Pierre Angelio de Barga s'agit-il ? Est-ce le Petri Angeli Bargæi Poemata omnia. *Florence, les Junte*, 1566, in-4°. — Ou bien : Cynegetica, item carminum libri II, Eclogæ III. *Lugduni, apud heredes Sebast. Gryphii*, 1561, in-4°.

(8) Livre très fructueux et utile à toute personne, de l'institution et administration de la chose publique, composé en latin par Fr. Patrice de Senes et translaté en françois. *Paris, Fr. Regnault*, 1532, in-fol.

486. 24 Dialectica Carpentarii (1)..... in-12
487. 6 Meditationes Clenardi (2)..... id.
488. 1 Enchiridion Manuale (3)..... in-8
489. 13 Dialectica Aristotelis..... in-16
490. 12 Bucolica Mantuani (4)..... in-12
491. 4 Nunii Dialectica (5)..... id.
492. 9 Rhetorica Aristotelis (6)..... in-8
493. 12 Fundamentum logicæ..... id.
494. 6 Isagoge in principia Grammaticæ linguæ (7).... in-12
495. 6 Epistres de Ciceron latin (8)..... in-16

(1) Peut-être Jacques Charpentier (*Carpentarius*), médecin et philosophe français, né à Clermont dans le Beauvoisis en 1524, mort à Paris le 1er février 1574, auquel on doit plusieurs ouvrages.

Ou Pierre Charpentier, littérateur, auteur de plusieurs ouvrages.

Petri Carpentarii Introductio logicæ. *Lugduni Raphelung*, 1600, in-8°. — Voir n° 578.

(2) Cleynaerts ou Clénard (Nicolas), philologue belge, né à Diest, le 5 décembre 1495, mort à Grenade en 1542.

Meditationes græcanicæ in artem grammaticam. Edité souvent dans plusieurs villes.

(3) Enchiridion sive manuale parochiorum accuratissime recognitum, restitutum suisque absolutum numeris ex S. Rom. Ecclesiæ, nec non insignium Ecclesiarum Galliæ, Ritualium collatione, in duas sectum partes. *Lemovicis, Hug. Barbou*, 1596, 2 parties en 1 vol. petit in-4°, musique notée.

(4) Cet ouvrage de Baptiste Mantouan a été très souvent imprimé et dans plusieurs villes.

Il se pourrait que ce soit un ouvrage de Badius (Jodocus) Ascensius (Josse Bade) : Baptistæ Mantuani bucolica sive adolescentia ab Jodoco Badio Ascensio familiariter exposita cum indice. *Lugduni, Jac. Marechal*, 1514, in-4°.

(5) Peut-être un ouvrage de Nunnesius (Petrus-Johannes) Valentinus (Nunnez).

(6) Les Barbou, p. 228 : « N° 34 Aristotelis artis Rhetoricæ libri tres, correctiores multo quam antea latina versione e regione græci sermonis posita... *Lemovicis, apud viduam Jacobi Barbou*, 1617, in-8° ». — L'édition indiquée plus haut devait avoir été imprimée avant 1605.

Il se pourrait que ce soit l'ouvrage suivant :

De arte rhetorica libri tres. Auctore Cypriano Soario. Sacerdote Societatis Jesu. Ex Aristotele, Cicerone et Quintiliano, exquisitè selecti. In quibus, Lector non modo correcta mesue, quæ in aliis depravata, sed quæ etiam prætermissa fuerunt restituta videbis. Plusieurs fois réimprimé dans différentes villes.

(7) Champier (Symphorien), médecin français, né en 1471 † 1539. Isagoge in grammaticam et logicam. S. l. s. d., in-8° (Bibl. Mazarine).

(8) Voir n°s 167, 538, 606, 623.

496. 6 Collocques de Cordier, lat. fra. (1)..... in-16
497. 2 Inventaires generaux de France en 4 vol..... in-12
498. 9 Saluste (2)..... in-16
499. 3 Oraisons de Ciceron en 2 vol..... in-12
500. 2 Œuvres de Ciceron en 8 vol. (3)..... id.
501. 3 Oraisons de Ciceron en 3 vol..... in-16
502. 2 Morellius (4)..... in-4
503. 2 Lexicon..... id.
504. 1 Grand dictionnaire lat. fra. (5)..... id.
505. 1 Sententiæ Isidori (6)..... id.
506. 1 Promptuarium juris..... id.
507. 1 Lipsius Electorum (7)..... id.
508. 1 Opera Lipsi (8)..... id.
509. 4 Politianus (9)..... in-4
510. 24 Partitiones Ciceronis (10)..... in-8

(1) [Cordier (Mathurin)]. Colloquiorum scholasticorum libri quatuor, ad pueros in sermone latino paulatim exercendos recogniti. — Voir n° 605.

(2) Peut-être l'édition suivante :

C. Crispi Sallustii de L. Sergii Catilinæ conjuratione, et Bello Jugurthino historiæ, cum reliquis orationibus quas index sequentis paginæ docebit. His accesserunt Philippi Melanchtonis... ad notationes. Præterea Flosculorum Sallustianorum, ac rerum notatu dignarum indices duo. *Lugduni, apud Seb. Gryphius*, 1536, in-8°.

(3) Probablement l'édition des Œuvres de Cicéron. *Paris, Ch. Estienne* 1543-44 (13 tomes en 8 ou 9 vol. in-8°, car. italiques), ou encore celle de *Lyon, Gryphius*, 1546-51, 10 vol. in-16.

(4) Morel (Guill.) Verborum latinum cum græcis anglicisque conjunctorum locupletissimi commentarii ; ad elaboratum Guillielmi Morelii archetypum excusi. *Lond.*, 1583, in-fol.

Cet ouvrage paraît une réimpression fort augmentée du livre intitulé :

Verborum latinorum cum græcis gallicisque conjunctorum commentarii, ex optimis quibusque auctoribus Guil. Morelli opera descripti. *Paris, apud G. Morelium et Steph. Tasselum*, 1558, in-4°.

(5) Dictionariolum latino-gallicum jam recens post omnium editiones excussum... avec les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les faut escrire tournez en latin. *Parisiis, Joan. Richerius*, 1587, in-8°.

(6) Peut-être un ouvrage de saint Isidore, évêque de Séville, imprimé à Paris, chez Sonnius en 1580 ou 1601.

(7) Electorum liber. I. *Anvers*, 1580, in-8°; libri II. *Anvers*, 1582, in-4°

(8) Il y a plusieurs éditions des œuvres, réimprimées souvent dans différentes villes.

(9) Probablement un ouvrage de Politianus (Angelus-Ambroginus), célèbre littérateur italien (1454-1494).

(10) Voir n° 178.

511. 24 Pars de Vinet (1)..... id.
512. 10 Grammatica Melanc[thonis] (2)..... id.
513. 4 Latinæ grammaticæ epitome (3)..... id.
514. 10 Disticha moralia (4)..... id.
515. 2 Plautus..... in-16
516. 4 Epistolæ D. Hieronimi..... id.
517. 5 Dialogues de Vives (5)..... id.
518. 4 Grammaires grecques (6)..... in-8
519. 6 Elegances de Manuce (7)..... id.
520. 11 Nouveaux Testamens grec latin (8)..... id.
521. Œuvres d'Ovide, en 3 vol. (9)..... in-16
522. 1 Apulee..... in-12
523. 1 Virgilius in locos communes..... id.
524. 3 Hortulus puerorum (10)..... in-16
525. 1 Epistolæ Lipsi (11)..... in-8

(1) Voir les nos 210, 359, 588, 616, 622.

(2) Est-ce la grammaire grecque ou la grammaire latine ?

Grammatica latina Philippi Melancthonis, ab auctore nuper aucta et recognita. *Parisiis, in officina Roberti Stephani*, 1527, pet. in-8° ou *Lugduni* 1557, in-8°. — Voir n° 569.

(3) Par le Père André des Freux ou Frusius. Peut-être : Summa latinæ syntaxeos loculentis versibus, cum fidelibus exemplis pertracta. *Rome, apud Antonium Bladum impressorem Camer. Anno* 1556, in-8° de 80 p.

(4) Catonis disticha moralia cum scholiis auctis Erasmi Rot. *Coloniæ*, 1523. — Voir les nos 210, 588, 622.

(5) Voir nos 457, 564.

(6) Probablement la grammaire grecque de Nicolas Peroti, dont Richard de la Nouaille, imprimeur à Limoges, avait donné une édition en 1512.

(7) Une des nombreuses éditions, lyonnaises probablement, des Elégances d'Alde Manuce (1547-1597). La première édition parut en 1556.

Probablement la suivante :

Elegantiæ Aldi Manutii a J. Gaulterio, Societatis Jesu, auctæ gallicæ factæ et in capita accomodatoria distributæ. *Lugduni, Joan. Pillehotte*, 1591 et 1595, in-8°.

(8) Voir n° 530.

(9) Ovidii Opera. *Parisiis, Sim. Colinæus*, 1529, 3 vol. pet. in-8°. Ou plutôt : Ovidii Opera. *Lugd. Seb. Griphius*, 1536-39, 1540, 1554, 3 vol. in-8° ou 1546, 3 vol. in-16.

(10) Voir n° 413.

Les héritiers de Benoist Rigaud ont publié en 1598 une traduction française du même ouvrage. (Petit jardin pour les enfants, fort agréable et profitable pour apprendre latin. In-8). Communication de M. Claudin. — Voir n° 413.

(11) Epistolarum quæstionum libri V, in quibus ad varios scriptores, pleræque ad. T. Livium notæ. *Anvers*, 1577, in-8°.

526. 1 Lipsius de Constantia (1)..... id.
527. 1 Lipsi Centuriæ (2)..... id.
528. 1 Lipsi politicorum (3)..... id.
529. 6 Nomenclator grec et latin (4)..... in-8
530. 2 Nouveaux Testamens grec et latin (5)..... id.
531. 2 Gresserius grec (6)..... id.
532. 7 Officina Textoris (7)..... in-8
533. 1 Apophtegmata Licosthenis (8)..... id.
534. 3 Natalis Comes (9)..... id.
535. 4 Epistolæ ad Atticum Bosii (10)..... in-8

(1) De constancia libri duo, quarta editio, melior et notis auctior. *Lugd. Batavor., ex offic. Plantin*, 1589, pet. in-4°, ou *Anvers*, 1584, in-8° et in-4°.

(2) Epistolarum selectarum Centuria prima. *Anvers*, 1586, in-8°.

Epistolarum centuriæ duæ. *Leyde*, 1591, in-8°.

Epistolarun selectarun tres centuriæ. *Anvers*, 1601.

(3) Politicorum sive civilis doctrinæ libri sex. *Leyde et Anvers*, 1589, in-4° et in-8°.

(4) Peut-être l'ouvrage du P. Gretser (Jacques).

Nomenclator latino-græcus in gratiam Tironum græcæ linguæ collectus. *Imgoldstadii excudebat David Sartorius*, 1596, in-4°.

(5) Voir n° 520.

(6) Peut-être un ouvrage du P. Jacques Gretser (Gretserius) :

Institutionum linguæ græcæ liber primus. De octo partibus orationis pro Schola Syntaxeos. Editio quinta innumeris mendis et erroribus quibus præcedentes scatebant, expurgata ac permultis locis et capitibus additis antea prætermissis, adaucta, variis demum adnotationibus illustrata. *Lugduni, apud Johannem Pillehotte*, 1603, in-8°, 3 part., 251 p., 225 et 136.

(7) [Ravisius (Johannes Textor)]. Officina partim historicis, partim poeticis, referta disciplinis. *Lugduni, Seb. Gryphius*, 1560, in-8°. — Voir n° 418.

(8) Conradi Lycosthenis Apophtegmata Accesserunt parabolæ per Erasmum ex Plutarcho et aliis excerptæ, deinde per C. Lycosthenem dispositæ. *Lugduni, Ant. de Harsy*, 1584, in-8°.

(9) Comitum (*Natalis*), veneti, de venatione lib. III, Hieron. Ruscelli scholiis breviss. illustrati. *Venet., apud Aldi filios*, 1551, in-8°.

Ce poème de Noël des Comtes ou des Conti se trouve aussi à la suite de la *Mythologia* du même auteur. *Venetiis*, 1581, in-4°, ouvrage qui eut beaucoup de succès dans son temps et qui fut réimprimé à Francfort, 1581, in-8° et avec des augmentations de Geofr. Linocier, *Paris*, 1588, *Lyon*, 1602, etc. (Brunet.)

(10) Les Barbou, p. 219: « N° 7. M. Tulli Ciceronis Epistolæ ad T. Pomponium Atticum. Ex fide vetustissimorum codicum emendatæ, studio et opera Simeonis Bosii, Prætoris Lemovicensis. Ejusdem animadversiones ad amplissimum virum Philippum Huraltum Chivernium, Galliæ Procancel-

536. 4 Declamationes Quintiliani (1)..... id.
537. 2 Scaliger poetices (2)..... in-8
538. 4 Epistolæ Ciceronis selectæ (3)..... id.
539. 8 Heures à l'usage de Lymoges (4)..... in-12
540. 12 Heures longuettes du mesme usage (5)..... in-24
541. 3 Vita Francisci Borgiæ (6)..... in-8
542. 1 Diogenes Laertius (7)..... in-16
543. 2 De elocutionis Apparata (8)..... in-12
544. 3 Juvenalis Mureti (9)..... in-8

larium (Marque à la devise : *Meta laboris honor.) Ratiasti Lemovicum, Apud Hugonem, Barboum.* Anno CIↃ IↃ XXC. Ex privilegio Regis. In-8° car. italiques 4 ff. lim. non chiffrés, 622 pages chiffrées et 21 ff. non chiffrés pour l'interprétation des mots grecs. 30 ll. à la page. Signatures : * A-X, *Aa-Tt*.

Puis viennent les *Commentaires de Siméon Du Boys, adressés à Ph. Hurault de Chiverny*, précédés de ce titre : Simeonis Bosii Prætoris Lemovicensis Animadversiones in Epistolas M. T. Ciceronis ad T. Pomponium Atticum. Ad amplissimum virum Philippum Huraltum Chivernium Galliæ Procancellarium (même marque que ci-dessus). *Ratiasti Lemovicum, apud Hugonem Barboum*, 1580. Ex privilegio Regis. In-8°. Car. ital. 2 ff. lim. non chiffrés pour le titre, les vers grecs de Jean Dorat et les vers latins de Roland Bétolaud et de Jean de Beaubreuil, 372 p. chiffrées sauf la dernière. Signatures : *a-z-Aa*. Le colophon est au bas de la p. 364, ainsi conçu : *Excudebat Ratiasti Lemovicum Hugo Barbous. Anno salutis* humanæ CIↃ IↃ XXC. — Voir n° 611.

(1) Voir n° 557.

(2) Voir n° 442.

(3) Voir n°s 167, 495, 606, 623.

(4) Voir n° 270.

(5) Voir n°s 593 et 602.

(6) La vie du Reverend Pere François de Borgia, jadis duc de Gandie, depuis Religieux et troisiesme general de la Compagnie de Jesus. Par le P. Pierre de Ribadenere de la mesme Compagnie. Avec un beau petit Traicté de la manière de bien prescher, composé par ledict P. de Borgia, le tout nouvellement tourné d'Espagnol en François. Et dédié à Monseigneur le Cardinal de Lorraine. *A Verdun, par Jean Wapy.* MDXCVI, in-8° de 311 ff. sllelt. (La dédicace est au nom des jésuites de Verdun). — Voir n° 541.

(7) Diogenes Laertii de vitis, decretis et responsis celebrium philosophorum, libri decem nunc primum excusi (græce). *Parisiis, H. Stephanus*, 1593, pet. in-8°.

(8) Omphalius (Jacobus). De elocutionis imitatione ac apparatu Liber unus. *Lugduni, J. Pillehotte*, 1606 et 1614, in-18. Il y avait une édition antérieure.

(9) C'est probablement une édition de *Lyon*. — Voir n° 563.

545. 1 Epitheta Ciceronis..... id.
546. 2 Philosophia Picolmini (*sic*) (1)..... id.
547. 4 Polidore Virgille (2)..... in-12
548. 2 Idilia Theocriti grec (3)..... id.
549. 2 Rodolphus de Inventione (4)..... id.
550. 1 Homerus (5)..... in-16
551. 4 Logica Fabii (6)..... id.
552. 1 Erasmus Apophtegmata (7)..... in-16
553. 2 Psalmi hebraici..... id.
554. 1 Aelianus (8)..... id.
555. 6 Dialectica legalis (9)..... in-12
556. 4 Rhetorica Melancth[onis] (10)..... id.
557. 3 Rhetorica Quintil[iani]..... id.
558. 10 Sunnesii himni (ou Sinnesii) (11)..... id.
559. 1 Odisseæ Homeri..... id.
560. 3 Stobeus (12)..... id.
561. 1 Lucretius de Rerum natura lib. sex (13)..... id.

(1) Il s'agit d'un ouvrage d'Æneas Silvius (Piccolomini), Pie II, ou du cardinal Piccolomini (Jacobi Amanati). — Voir n° 335.

(2) Vergilius (Polydorus), polygraphe italien, né à Urbin, prélat en Angleterre sous Henri VIII, mort à Urbin en 1585

Proverbiorum et adagiorum veterum libellus. *Parrhisiis, D. Roce*, 1510, in-12. Ou encore : De rerum inventoribus, libri octo. Ou encore : Les livres de Polydore Virgile d'Urbin, des inventeurs des choses. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1570, in-12. — Voir n° 351.

(3) Voir n° 207.

(4) De inventione dialectica libri tres, cum scholiis Johannis Matthæi Phrissemil. *Lugduni, apud heredes Simonis Vincentii*, 1589, in-12.

(5) Voir n° 559.

(6) [Faber (Jacobus) Stapulensis]. Introductiones nonnullæ logicales, per J. Clichtoveum collectæ. *Parisiis, Guiot Marchant*, 1496, in-fol.

(7) Apophtegmatum ex optimis utriusque linguæ scriptoribus per D. Erasmum Rot. collectorum libri octo.

(8) Elien le Sophiste (Claudius Ælianus Sophista). Il s'agit soit des *Variæ historiæ*, soit du *De Animalium natura*, soit de ses *Epistolæ*.

(9) Peut-être l'ouvrage du P. Guillaume Baile. — Voir n° 420.

(10) Rhetorices elementa. *Vitebergæ, Joh. Crato*: 1561, in-12. Ou : De Rhetorica libri tres. *Paris, Rob. Stephanus*, 1527, in-8°.

(11) Synesii Cyrenæi, episcopi Ptolemaidis, Hymni vario lyricorum versuum genere. Gregorii Nazianzeni Odæ aliquot (græce). Lat. interpretationem adjunxit Er. Portus Cretensis. *Anno* MDLXVIII, *excudebat Henr. Stephanus*, in-32.

(12) Voir n° 209.

(13) Voir n° 202.

562. 2 Laurentius Valla (1)..... id.
563. 1 Juvenalis Persii..... id.
564. 12 De Conscribendis Epistolis Vives (2)..... id.
565. 12 Topica Ciceronis..... id.
566. 15 De civilitate morum (3)..... id.
567. 5 M. T. C. partitiones (4)..... id.
568. 24 De lubrico temporis (5)..... id.
569. 2 Grammatica Melancth[onis] (6)..... id.
570. 1 Lucanus..... id.
571. 4 Ausonius (7)..... in-12
572. 12 Epistola paranetica d'Euthecii..... id.
573. 1 Dictionarium Nebricense (8)..... id.
574. 1 Ovidii poemata amatoria (9)..... id.

(1) Elegantiarum latinæ linguæ libri sex, édité plusieurs fois et dans bien des villes.

(2) Edité souvent dans plusieurs villes. — Voir nos 457, 517.

(3) Les Barbou, p. 217 : « N° 23. De civilitate morum puerilium, per Desiderium Erasmum Roterodamum libellus ab auctore recognitus. Una cum scholiis doctissimi viri Giberti Longolii. (Marque à la devise : *In statera Domini pendemus omnes* (n° 513 Silvestre). *Lugduni, sub scuto Coloniensi, apud Joannem et Franciscum Frellæos fratres*, 1539. A la fin, page 79 : *Lugduni, excudebat Joannes Barbous.* In-8° de 79 pages (les 4 dern. non chiff.) Signatures : A.-E. »

(4) Voir nos 178, 510.

(5) Simonis Nanquerius (Nanquier), De Lubrico temporis curriculo deque hominis miseria, necnon de funere Christiani regis Caroli Octavi, cum commentario familiari. *Lemovicis, apud Paulum Bertonum*, 4 janvier 1525 (1526 n. st.), pet. in-4° de 16 ff.. Imprimé dans plusieurs villes dès le xve siècle. — Prob. l'éd. de *Lyon, Ben. Rigaud*, 1588, in-8.

(6) Voir n° 512.

(7) Ausone, poète latin, né à Bordeaux vers 309, mort vers 394.

Peut-être l'édition suivante bien qu'elle ne soit pas du même format : Ausonii opera, etc., ad varia exemplaria emendata commentariisque illustrata per E. Vinetum. *Burdigalæ, Millangius*, 1580, in-4°.

L'édition donnée par le même imprimeur en 1590, in-4°, est augmentée des *Lectiones Ausonianæ* de Jos. Scaliger. Il s'en trouve des exemplaires avec un titre daté de 1604. L'ouvrage intitulé : *Burdigalensium rerum chronicon, auctore Gabr. Lurbeo*, 1589, en fait quelquefois partie. (Brunet).

(8) Antoine ou Antonio de Lebrixa, en latin Antonius Nebrissensis, historien espagnol, né en Andalousie en 1444, mort en 1542. Dictionarium latinum et gallicum. *Lugduni, Phil. Guarin*, 1517, in-8°.

(9) Ovidii Nasonis Peliguensis erotica et amatoria quescula, de amoribus, arte et modo amandi, et qua ratione quis amoris compos fieri debeat, nunc primum ex vetustis membranis et mss. codd deprompta et in lucem

575. 2 Vita Lucii Titii (1)..... id.
576. 12 Modus orandi Deum Eras[mi]..... id.
577. 6 De octo partium orationis (2)..... id.
578. 12 Carpentarius in artem grammaticam (3)..... in-12
579. 3 Enchiridion militis christiani (4)..... id.
580. 12 Isocratis ad Demonicum (5)..... id.
581. 3 Rhetorica Cesaris (6)..... id.
582. 2 Epistolæ Ovidii (7)..... id.
583. 1 Sentences de Ciceron franc..... id.
584. 10 douzaynes de Declinaysons (8)..... in-8
585. 6 douzaynes Heures ABC usage de Lymoges..... in-16
586. 20 douzaynes en papier de mesmes Heures..... id.
587. 3 douzaynes de Vita Xpi [Christi] (9)..... in-8
588. 16 douzaynes de Catons (10)..... id.
589. 20 douzaines de Noelz (11)..... in-16
590. 50 Jacobi Pontani Poeticarum Institu[ti]onum (12) id.

editæ, diversa ab iis, quæ vulgo inter ejus opera leguntur et cum aliis quibusdam ejusdem argumenti libellis. *Francofur.*, *typis Wolfgangi Richter*, 1610, pet. in-8° de 215 pp.

(1) Peut-être une vie de Titus, par Suétone, ou une vie de Tite Live, par Tomasini, ou une vie de Marc-Aurèle, par Dion Cassius, Capitolin, ou Vulcatius Gallicanus.

(2) Peut-être l'ouvrage d'Ebrard de Béthune : Eberardus Bethunensis Græcismus de figuris et octo partibus orationis cum expositiones Johannis Vincenti Metullini Aquitanici Pictaviensis universitate regentis. *Paris* et *Poitiers*, 1487 ; *Lyon*, 1490 ; *Angoulême*, 1493, etc., etc.

(3) Voir n° 486.

(4) Erasmus. Enchiridion militis christiani saluberrimus refertum præceptis. In-12.

(5) Voir n° 223.

(6) Rhetorica in septem libros sive tractatus digesta. *Lugduni*, *Seb. Gryphius*, 1539, in-12. — Edité souvent dans des villes différentes.

(7) Epistolæ heroides. — Voir les n°s 521, 574.

(8) Voir n° 620.

(9) Voir n° 604.

(10) Disticha moralia, nomine Catonis inscripta : cum gallica interpretatione et ubi opus fuit, declaratione latina ; hæc editio, præter precedentes, non solum recentem authoris Mathurini Corderii recognitionem, sed et græcam Maximi Planudæ interpretationem et distichorum indicem habet. Dicta sapientium Græciæ ad finem adjecta, cum sua quoque interpretatiuncula. *Parisiis*, *Roberti Stephani*, 1585, in-8. — Voir n°s 210, 514, 622.

(11) Voir n° 610.

(12) Voir n° 205.

591. 12 Despauteres relies (1)..... in-8
592. 6 payres d'Heures (2)..... in-12
593. 16 Heures longuettes (3)..... in-24
594. 5 douzaynes Heures de Poictiers (4)..... in-16
595. 20 douzaynes de cathechismes du P. Emond (5)... in-16
596. 100 sommaires de la Vye chrestienne (6)..... id.

EXTRAICT DE CE QUI EST DANS LE MEAN (7) EN BLANC

597. Premierement 2,000 Heures du Concille en..... [in]-24
598. 1,000 Matines de ABC..... in-16
599. 500 Matines de ABC in-16 au gros traict (8).
600. 200 Praticques de Bonnard (9)..... in-24
601. 200 Alphabets des peres en latin..... in-16
602. 100 Heures longuettes (10)..... in-24
603. 100 Heures avec les livres d'oraysons..... in-12
604. 1000 Vita Xpi [Christi] (11)..... in-8
605. 100 Collocques de Cordier (12)..... in-16

(1) Voir n° 158.

(2) Les *Heures* étaient divisées en deux volumes : hiver et printemps, été et automne.

(3) Voir n° 540.

(4) Voir n°s 250, 617.

(5) Cathechisme et sommaire de la religion chrestienne. Avec un formulaire de diverses Prieres Catholiques, et plusieurs advertissements pour tous les estats et manieres des gens. Dedié au Roy. Par M. Emond Auger de la Compagnie de Jesus. *A Paris, chez Gabriel Buon*, 1572, in-16 de 63 ff. — Revu et corrigé diligemment par l'Autheur. *A Paris, chez Gabriel Buon, au Clos Bruneau, à l'enseigne de sainct Claude*, 1573. *Avec privilège du Roy*, in-16 de 12 ff. lim. et 103 ff. plus le dernier non chiffré (Le priv. est du 26 juin 1568).

Ce cathéchisme avait déjà été imprimé en plusieurs villes (Le P. C. SOMMERVOGEL, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. I, 633).

Cathechismus, id est catholica christianæ juventutis institutio. (Augero Edmundo auctore). *Lutetiæ, Seb Nivellius*, 1562 et 1569, in-32; 1568, in-16. — *Rep. des œuvr. péd.*, p. 133. — Voir n°s 609 et 648.

(6) Voir n° 619.

(7) Sur la signification du mot *mean*, voir la note de la p. 159.

(8) Le *gros trait* était un caractère gothique.

(9) Voir n°s 347, 357 et 377.

(10) Voir n°s 540 et 593.

(11) Voir n° 587.

(12) Voir n° 496.

606. 4 Douzaynes Epistres de Ciceron lat. (1) in-16
607. 500 Alphabetz grecz (2) ..... id.
608. 100 Rudimens grecz (3) in-8
609. 400 Cathechismes (4) in-16
610. 300 Noelz (5) ..... id.
611. 50 Epistres ad Atticum Bosii (6) in-8
612. 50 Tragedies de Regulus (7) ..... id.
613. 100 Rosaires (8) in-12
614. 50 Heures de Poictiers ..... id.
615. 400 Rudimens lat. fra. (9) in-8
616. 100 petit pars lat. (10) ..... id.
617. 500 Heures de Poictiers des grandes (11) in-16
618. 400 Cathechismes du pere Emond (12) ..... id.
619. 100 Sommaires de la vye chrestienne (13) ..... id.
620. 200 Declinaysons (14) in-8
621. 150 Rudimens lat. (15) ..... id.
622. 100 Catons (16) in-8

(1) Voir nos 167, 495, 623.

(2) Peut-être celui du P. Gretser.

(3) Le P. Jacques Gretser : Rudimenta linguæ græcæ ex primo libro institutionum Jacobi Gretserii Societatis Jesu. Editio septima. *Ingolstadii ex typographia Adami Sartorii*, 1590, pet. in-8. — Voir 360.

(4) Il se pourrait que ce soit le cathéchisme du P. Canisius, édité par Hugues Barbou en 1594 ; ou celui du P. François Solier, recteur du Collège de Limoges de 1598 à 1607. — Voir nos 595 et 618.

(5) Voir no 589.

(6) Voir no 535.

(7) Les Barbou, p. 221 : « No 11 Regulus. Tragédie dressée sur un faict des plus notables qu'on puisse trouver en toute l'Histoire Romaine. Par Jehan Debeaubreuil, Advocat au siège Présidial de Limoges. (Marque à la devise : *Meta laboris honor*). *A Limoges, de l'imprimerie de Hugues Barbou*, 1582. Petit in-8 de 8 ff. prélim. non chiffrés et 71 p. chiffrées. »

(8) Serait-ce une traduction du Rosaire du P. Francois Arias ?

(9) Voir no 621.

(10) Par E. Vinet. Voir no 511.

(11) Voir nos 250, 594.

(12) Voir nos 595 et 609.

(13) Voir no 596.

(14) Voir no 584.

(15) Jo. Despauterii Rudimenta, Ars epistolica, Ars versificatoria..

Ou : Rudimenta pueris utilissima, cum quœstionibus de penitentia.

Richard de la Nouaille avait édité les Rudiments de Despautère dès 1509. — Voir no 615.

(16) Voir nos 210, 514, 588.

623. 100 Epistres selectes de Ciceron (1)..... id.
624. 200 Rudimens de literæ (2)..... id.
625. 100 Reigles de Lymoges..... id.
626. 100 Nouveaux Testamens lat., impression de la Noalhe (3)..... in-16

Plus a este trouve en la basse galerie de lad. maison ou on a accoustume f[air]e la relieure.

627. Premierement troys presses servant a lad. relieure (4)
628. Plus trois cousoirs (5).
629. Plus une annalle pour dorer (6).
630. Plus ung crucifis (7).
631. Plus douze petitz fert servant a la rellieure (8).
632. Plus vingt petitz aix servant a lad. relieure (9).

Et na este trouve aultre chose dans lad. basse gallerie.

633. Plus a este trouve dans la cave de lad. maison une petite pipe (10) de vin plaine, plus troys aultres petites vuydes. Et na este trouve aulcung aultre vin ou veysselle dans lad. cave.

Tout le contenu au susdict inventaire a este trouve par les soubz[sig]nes, qui ont toujours assiste a la faction dudict inven-

(1) Voir nos 167, 495, 538, 606.

(2) [L. P. Codret.] De primis latinæ grammaticæ rudimentis libellus. Editus primum per Annibalem a Codreto, e Societate Jesu. Nuper recognitus et emendatus. Additis Catonis præceptis...

Ou : Les nouveaux rudiments de la langue latine, premièrement faits par le R. P. Annibal Codret, et depuis augmentés, etc. A l'usage du Collège des RR. PP. Jésuites. (P. C. Sommervogel, *Bibliothèque...*, t. II, 1262).

(3) Testamenti novi, editio vulgata. *Apud Lemovices, E. typographia Gulielmi Noualii*, 1558, in-16. (Poyet, *Bibliographie limousine*). — Voir n° 251.

(4) Ces trois presses devaient consister en presses à rogner et à satiner.

(5) Sorte de cadre en bois auquel on fixait les nerfs ou les ficelles sur lesquelles on cousait les cahiers des livres à relier.

(6) L'annale était l'agathe montée sur une bague dont se servait le relieur pour brunir l'or des tranches.

(7) Il se pourrait qu'il s'agisse non d'un crucifix fixé au mur de l'atelier, mais bien d'un fer à dorer représentant le Christ en croix. Beaucoup des anciennes reliures de livres de piété limousins portent ce fer sur les plats, soit à froid, soit doré.

(8) Petits fers pour orner les dos et les plats des livres reliés.

(9) Petites planchettes pour serrer les reliures dans la presse ; peut-être aussi des planchettes pour former les plats des ouvrages, qui étaient recouvertes de peau ou d'étoffes ; mais les volets en bois n'étaient déjà plus employés à la fin du xvie siècle.

(10) La pipe valait 400 à 450 litres.

taire, dans la maison dudict feu Jacques Barbou, et declaire ny avoir rien obmis ; comme aussy lad. Desflottes veufve a declaire ne scavoir aultres biens meubles et immeubles qui ayent cy devant apartenu et estes laisses par led. feu son mary, que ce qui est contenu au susdict p[rese]nt inventaire par moy faict en sa presance et req[ue]te et des susdictz parens, pour servir a lad. Desflottes en temps et lieu que de raison; laquelle Desflottes avecq les susd. parens ont signe ce mien p[rese]nt original les jours, moys et an que dessus.

JANETTE DES FLOTTES, J. DESFLOTTES, DESFLOTTES,
J. AUDIER, L. DELAUZE, M. GADAULT, p[rese]nt;
GADAULT, ARDENT, PERIERE, not[aire] roy[al].

ET ADVENANT le lendemain troysiesme jour desd. moys et an, a este par ladicte veufve (1), en presance de moy not[air]e soubz[sig]ne, et de Me Francoys Desflottes greffier susdit et Jehan Audier, parens desd. mineurs, procede a la vante des meubles delaisses par ledit feu Barbou, audevant de la maison dudict feu comme sensuyt.

634. PREMIEREMENT a este vandu le chaslict ouvre de boys de noyer, garny de couette, cuissin, couverte rouge, rideaux de sarge verte, avecq le tourt de lict de tapisserie et ses franges (2).

635. Plus une chiere de noyer ouvree (3).

636. Plus ung buffet de noyer ouvre (4).

637. Plus une couchette de boys de noyer garnie de couette, cuissin et couverte rouge (5).

638. Plus le coffre de noyer fermant a clef, leq[ue]l ladicte Desflottes avoyt declaire avoir heu de la maison de son pere (6).

Tous les susd. meubles cy-dessus speciffies ont estes vandus au sr Mar[ci]al Malledent pour la somme de neuf vingtz six livres, et par ce ..... 186 l.

(1) Il semblerait résulter de là que le notaire se bornait à rédiger un procès-verbal et que la vente était faite directement par la veuve. Mais c'était bien le notaire qui procédait lui-même, comme on peut le voir à la fin de l'acte, après l'article 675.

(2) Voir la désignation de cet objet à l'inventaire n° 4.

(3) Voir n° 5.

(4) Voir n° 6.

(5) Voir n° 7.

(6) Voir n° 8.

639. Plus le petit tapis de sarge verte (1), trente solz, et par ce..... 30 s.

640. Plus le manteau de drapt noir neuf (2), a Jehan Audier, trente livres, et par ce ..... 30 l.

641. Plus l'aultre manteau a demy uze (3), douze livres, et par ce..... 12 l.

642. Plus le manteau de quamelot noir neuf (4), dix livres, et par ce..... 10 l.

643. Plus la robbe de chambre de drapt viollet (5), a Jehan Audier, trente livres, et par ce..... 30 l.

644. Plus le pourpoinct de sarge verte (6) et hault de chauses de sarge grize argentée (7), seze livres, et par ce..... 16 l.

645. Plus les deux paires bas de chausses lung destame et l'aultre de sarge verte (8), cinq[uan]te sols, et par ce..... 50 s.

646. Plus le bahus (9), quatre livres quinze soubz, et par ce..... 4 l. 15 s.

647. Plus douze chemises (10) dudit feu audict Audier, douze livres, et par ce..... 12 l.

648. Plus dix huict coyffes de toylle (11), trente soubz, et par ce..... 30 s.

649. Plus ung petit tabourest couvert de tapisserie (12), dix soubz, et par ce..... 10 s.

650. Plus troys tableaux (13), six livres, et par ce..... vj l.

651. Plus ung paire lendiers de lettont (14), a Mar[ci]al Mousniers, quatorze livres, et par ce..... 14 l.

(1) Voir n° 6.
(2) Voir n° 9.
(3) Voir n° 9.
(4) Voir n° 10.
(5) Voir n° 11.
(6) Voir n° 12.
(7) Voir n° 13.
(8) Voir n° 14.
(9) Voir n° 15.
(10) Voir n° 16. Ces exemples d'adjudication en public des hardes intimes du défunt ne sont pas très rares à cette époque. Les personnes, même d'un rang très élevé, ne craignent pas d'acquérir ou de vendre dans de telles conditions.
(11) Voir n° 17.
(12) Voir n° 19.
(13) Voir n° 22.
(14) Voir n° 23.

652. Plus ung chandellier de salle a six branches (1), a Monsieur Boulhon, six livres, et par ce..... vj l.

653. Plus les paternostres de coural avec les douze petites merques dort (2), quarante huit livres, et par ce ..... 48 l.

654. Plus le demyseing poysant huict onces, (3), vingt quatre livres, et par ce..... 24 l.

655. Plus le granat dort (4), troys livres, et par ce..... 3 l.

656. Plus le pendant dort (5) poysant huict deniers, neuf livres, et par ce..... 9 l.

657. Plus le petit annus (agnus) d'argent (6), troys livres, et par ce..... 3 l.

658. Plus la cheyne dort (7) poysant quinze deniers, vingt livres, et par ce..... 20 l.

659. Plus deux chandelliers de lettont (8), quarante soubz, et par ce..... 40 s.

660. Plus a este vandu par la dicte veufve, de vesselle destaingt (9), pour treze livres dix solz, et par ce..... 13 l. 10 s.

661. Plus une poyle (10), vingt soubz, et par ce..... 20 s.

662. Plus ung poylon (11), quinze soubz, et par ce..... 15 s.

663. Plus la petite marmite (12), quinze soubz, et par ce. 15 s.

664. Plus deux potz de fert (13), vingt-cinq soubz, et par ce. 25 s.

665. Plus deux cullieres (14), vingt soubz, et par ce..... 20 s.

666. Plus la chiere de noyer ouvree (15), estant dans la segonde chambre de devant, cinq livres quinze soubz, et par ce 5 l. 15 s.

667. Plus le coffre de noyer (16) estant dans la susd. chambre, vingt livres, et par ce ..... 20 l.

(1) Voir n° 24.
(2) Voir n° 86.
(3) Voir n° 87.
(4) Voir n° 91.
(5) Voir n° 92.
(6) Voir n° 94.
(7) Voir n° 97.
(8) Voir n° 105.
(9) Voir n°s 106-114.
(10) Voir n° 116.
(11) Voir n° 119.
(12) Voir n° 122.
(13) Voir n° 124.
(14) Voir n° 123.
(15) Voir n° 128.
(16) Voir n° 131.

668. Plus ung tapis vert de Flandres (1), cinq livres, et par ce ..... 5 l.

669. Plus ung bahus (2), quatre livres quinze soubz; et par ce ..... 4 l. 15 s.

Plus de ce qui estoyt dans led. bahus a este vandu.

670. Premièrement quatre douzenes de serviettes (3), seize livres, et par ce ..... 16 l.

Plus du contenu en laultre bahus.

671. Premièrement. vingt linceuls (4), vingt cinq livres, et par ce ..... 25 l.

672. Plus huict nappes (5), huict livres, et par ce ..... 8 l.

673. Plus la garniture du buffet de tapisserie (6) estant dans led. bahus, neuf livres, et par ce ..... 9 l.

674. Plus ung paire landiers de fert (7), trente soubz, et par ce ..... 30 s.

675. Plus la garniture du buffet de Rouam (8), quatre livres, et par ce ..... 4 l.

Et pour le regard du surplus de tout le susdict meuble contenu et mentionne au susd. inventaire, est demeure entre les mains et en la puissance de lad. Desflottes p[ou]r son usage et de ses enffens ; comme pareilhement est demeure en la puissance de lad. Desflottes veufve, tout le contenu au susdict inventaire, soyt livres, imprimerie, que toutes aultres choses entierem[ent] cy dessus speciffiees. Et a este faict par moy not[air]e soubz[sig]ne, presantz les susd. parens, tant le susd. inventaire que vante des meubles, suivant la permission de M. le juge ordinere de Lymoges, les jours, mois et an que dessus.

Janette des Flottes, J. Audier, Desflottes,
Periere, not[aire] roy[al].

(1) Voir n° 132.
(2) Voir n° 135.
(3) Voir n° 136.
(4) Voir n° 141.
(5) Voir n° 142.
(6) Voir n° 144.
(7) Voir n° 148.
(8) Voir n° 150.

4. — *Contrat d'apprentissage de Jehan Peynio* (5 mai 1604) (1).

Le Ve j[ou]r de may mil six cens quatre a Lymoges, en la maison du not[air]e soubzsigne avant midy a este p[rese]nt et personnell[ement] estably Leonard Peynio, du village de Dieulazez, parr[oiss]e de Rouyere, et Jehan Peynio son filz; lequel Leonard Peynio a loue pour aprantif led. Jehan son filz a sire Jacques Barbou (2), m^e imprimeur de la p[rese]nt ville, p[rese]nt et aceptant, et ce p[ou]r cinq ans a commancer ce jourdhuy et finissant a samblable j[ou]r ; et ce moyen[nant] la somme de quinze livres t[ournoi]z, laquelle somme lesd. Peynio pere et filz ont promis payer aud. Bourbou (*sic*) dans troys ans prochains, par tout terme. Et moyen[nant] ce led. Barbou a promis nourir led. Jehan en sa compagnie comme ses aultres aprantifz, et a icell[ui] aprandre son art et mestier d'imprimerie; en ce aussy que led. Leonard Peynio a promis f[air]e servir led. Jehan son filz led. Sargo (3) durant lesd. cinq ans bien et fidellem[ent], a peyne de tous despans, dommages et interets. Et pour plus grande assurance, a este p[rese]nt venerable m^e Heroysme Blanchard, p[res]btre viccaire de lesglize sainct Michel, lequel de sa bonne volonte, p[ou]r lantreten[ement] de ce que dessus sest randu plaige et caultion pour led. Jehan Peynio ; a promis et sest oblige payer la susd. somme dans le temps de troys ans, et a f[air]e servir et œuvrer icell[ui] en la compagnie dud. Barbou lesd. cinq ans bien et fidellem[ent], a peyne .....(suivent les formules de rigueur).....Led. Barbou a dict a cause de sa maladie ne pouvoyr signer ..... (suivent les signatures des contractants, des témoins et du notaire).

5. — *Règlement de compte et achat de livres à Paul Frellon imprimeur-libraire à Lyon.* (19 mars 1605) (4).

Le dix-neufvie[sme] jour de mars, mil six cens et cinq, a Lymoges, en la maison de sire Jacques Barbou, m^e imprimeur de lad. ville, apres midy, a este present et personnell[ement] estably

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

(2) Le scribe avait d'abord mis « Sargo », puis il l'a rayé et écrit Barbou au-dessus; et de même chaque fois que le nom de Barbou se présente dans l'acte. Sargo était peut-être un surnom que l'on avait coutume de donner à Barbou. Nous ne l'avons rencontré dans aucune autre pièce.

(3) Ici le nom de Sargo n'a pas été remplacé, sans doute par inadvertance.

(4) Fonds Périère, notaire à Limoges, (L'acte est rayé par deux grands traits de plume en croix de St André).

ledict Jacques Barbou, lequel de sa bonne volonte a cogneu et confesse debvoyr a sire Pol Frelon, marchant librere de la ville de Lion, p[rese]nt, stipull[ant] et acceptant, savoyr est la somme de deulx cens soixante troys livres t[ournoi]z, et ce a cause de vante et delivrance de livres et marchandise envoyes aud. Barbou par led. Frelon, du neufvie[sme] de novemb[re] mil six cens deulx et du xxvj^e de novemb[re] mil six cens troys, et suivant les memoyres et missives dud. Barbou ; laquelle somme de deulx cens soixante troys livres tz. led. Barbou a promis bailher et payer aud. sieur Frelon, savoyr la somme de quatre vingtz dix livres tz. dans la prochaine feste de Pasques par tout terme et delay, a peyne de tous despans, dommages et interestz ; et le restant, quest cent soixante treze livres tz., led. Barbou a promis bailher et payer aud. Frelon dans la prochaine feste de monsieur sainct Luc, qui est au moys d'octob[re] par tout terme et delay (1). Et moyen[nant] ce lesd. parties demeurent quictes respective[ment] les ungs vers les aultres jusques au p[rese]nt jour et les missives et cedulles de nul effaict et valleur. Et ce que dessus lesd. parties ont promis tenir et a deffault de ce f[air]e, emander, etc ; reno[nce], etc ; jure, etc ; oblige, etc ; soubzmis, etc ; condampne, etc ; concede l[ett]res.

Faict ez p[rese]nces de Jehan Boysse et de Jehan Peynio serviteur dud. Barbou, tes[moingtz] a ce appelles et requis. Led. Barbou a dict ne pouvoyr signer accause de sa maladie.

Paul Frellon ; J. Peynio, p[rese]nt ; Jehan Boysse, p[rese]nt ; Periere, not[aire] roy[al].

Et le mesme jour et heure que dessus, led. Barbou a promis payer pour led. Frelon le pris de voyture des livres cy dessoubz escriptz, assavoyr :

2 Authores ling[uæ] lat[inæ], q[uart]o (2).

(1) Le chiffre des affaires de Barbou avec Paul Frellon est considérable. Les délais de paiement étaient longs : les marchandises achetées les 9 novembre 1602 et 25 novembre 1603, s'élevant au total à 263 l. t., ne sont payées qu'à Paques et à la saint Luc (18 oct.) 1605. Les ouvrages que Barbou demande pour être expédiés à son confrère Antoine Robert, libraire à Toulouse, sont presque tous des ouvrages de droit. Quelques-uns avaient été réédités de 1600 à 1605. Deux ou trois sortaient des presses de Frellon, les autres étaient édités par d'autres maisons ; pour ces dernières, Frellon remplissait le rôle de commissionnaire.

(2) Auctores latinæ linguæ in unum redacti corpus, adjectis notis Dion. Gothofredi : editio postrema emendatior et nonnullis auctior. *Lugduni, apud Gul. Leimarium*, 1585 et 1595, ou *S. Gervasii*, 1602, in-4.

1 Decisiones Guidonis Papæ, q[uart]o (1).
1 Hierogliphica Pierii, f[oli]o (2).
1 Corpus poetarum, q[uart]o (3).
1 Faber de reg[ula] juris, q[uart]o (4).
1 Prosopographie du Verdier, f[oli]o (5).
3 Bott. ou (Hott., peut-être Hottman) novi (6).
1 Decisiones Boerii, f[oli]o (7).
1 Emporium juris, f[oli]o (8).

(1) Decisiones domini Guidonis Pape (au verso du titre). *Impresse in civitate Lugduni sumptibus... Symonis Vincent... bibliopole. Anno* M CCCCC XX *de mense januarii*, gr. in-4°, goth., 14 ff. prélim., texte, ff. I à CLXV, à 2 col. — Il s'agit ici d'une édition antérieure à 1605.

(2) Valerian (Jean-Pierre), dit Pierius. Pierii Valeriani Jo. Hieroglyfica. *Basileæ*, 1556, in-fol. fig., moins complète que l'édition de 1567, augmentée de deux livres de Cælies Curio, et que celle de *Lyon*, 1602, contenant de plus *Declamatiuncula pro barbis et poemata*. L'édition de *Lyon*, *Paul Frellon*, 1626, in-fol. augmentée des Hiéroglyphes d'Horus Apollon est la plus complète de toutes. (BRUNET). — [L'édit. de 1602 devait être de Frellon].

(3) Corpus omnium veterum poetarum latinorum secundum seriem temporum, in quinque libris distinctum, etc., a P. B. P. G. (Petro Brossæo, patricio gacensi). *Lugduni, ex officina Hug. a Porta, sumptibus Joannis Degabiano et Sam. Girard*, 1603, in-4°.

(4) Probablement une édition des Gordians, par Antoine Faure ou Favre. *Lyon*, 1596.

(5) La prosopographie, ou description des personnes insignes qui ont été, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, avec leurs effigies. 2e édition considérablement augmentée. *Lyon*, *Paul Frellon*, 1605, 3 vol. in-fol. qui a été donnée après la mort de l'auteur, par Cl. du Verdier, son fils. (BRUNET.)

(6) Fr. Hotomani commentarius de verbis juris, antiquitatum Ro. elementis amplificatus... *Lugduni*, *Gryphius*, 1569, in-fol. Ou bien un autre ouvrage de François Hotoman, édité à *Lyon*.

(7) Decisiones Burdegalenses Nicolai Boerii summa diligentia et eruditione collectæ et explicatæ, quibus nunc demum accessere ejusdem Boeii Consilia. Tractatus de Seditiosis, De custodia clavium portarum civitatis, item Additiones in tractatum Joan. Montanide authoritate magni consilii. *Lugduni*, *Ravot*, 1567. in-fol.

(8) Morla (Petrus-Augustinus). Utriusque juris Emporium questionum, in usu Forensi admodum frequentium. Pars prima, multis mendis emendata. *Lugduni*, 1603, in-fol.

La première partie de cet ouvrage seule a été publiée. Elle est très rare. La Bibliothèque nationale la possède. Nous devons cette note à l'obligeance de M. Pillon-Dufresne, que nous remercions sincèrement ici.

Lesquelz seront conduictz en la ville de Thoulouze, en la maison du sire Anthoyne Robert, marchant libraire demeurant a la Porterie, a la risque dud. sieur Frelon ; lequel Barbou ne sera tenu daultre chose que du port et voyture et diceux delivrer au premier voyturier qui ira aud. Thoulouze. Faict ez p[rese]nces de dessus.

Paul FRELLON ; Jehan BOYSSE, p[rese]nt ; J. PEYNIO, p[rese]nt ; PERIERE, not[aire] roy[al].

N. B. — Cet acte est suivi d'un avenant en date du 7 mars 1606, constatant que le payement de la somme de 263 livres, montant de l'obligation ci-dessus, a été fait par la veuve Desflottes à sire Pierre Mosnier, marchand de Limoges, muni de la procuration de Paul Frellon.

6. — *Location du deuxième étage de la maison de la rue Ferrerie à Martial Maledent* (8 juin 1605) (1)

Le huictieme jours du moys de jung mil six centz et cinq, à Limoges, en la maison du notaire soubz signe, environ l'heure de huict heures de matin, a este presante et personnellement establie dame Janette Desflottes, vefve de feu s^r^ Jacques Barbou, vivant M^e^ imprimeur de Lymoges, son heritière, laquelle de sa bonne volonté a absance et afferme comme absance par ces presantes a s^r^ Martial Maledent, marchant de Lymoges, presant, estipulant et asceptant, scavoir est troys chambres de la maison dud. feu Barbou, quy sont toutes troys au second estaige de ladite maison, avec la moytié de la cave de lad. maison et buchier pour mettre ses boys, avec ces an[tran]ces et sorties tant par le devant que par le dernier de lad. maison, avec les commodictes des esines et basie qui sont en lad. maison pour s'en servir durant led. temps de lad. afferme ; lad. maison confrontant à la maison de Catherine de Beaunon, vefve de feu Mar[ti]al Le Cart d'une part, et à la maison des heoirs de feu Françoys Desflottes daultre, la grand rue par devant daultre part, et ce pour troys annees et troys culliettes continuelles et consecutives, commansant lesd. troys annees a la St Jehan Batiste et finissant a sanblable jours, et ce moyenant le pris et somme de qrante *(sic)* huict livres pour ung et chascun an, montant pour

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

lesd. troys annees a la sommes de sept vingt quatre livres..... ..... ez p[rese]nces de sire Audoy Benoyt Me appoticquere et Pierre Bellemie, marchant de lad. ville, tes[moingtz] a ce appelles et requis.

(Suivent les signatures.)

7. — *Vente de l'imprimerie à Antoine Voisin*

(11 juin 1605) (1)

Le unzi[esm]e jour du moys de jung mil six centz et cinq, à Lymoges, en la maison de feu sire Jacques Barbou, vivant Me imprimeur de lad. ville, apres midy, a este p[rese]nt et personnell[ement] estably Anthoyne Voysin, Me imprimeur de lad. ville, lequel de sa bonne volonté a cogneu et confesse debvoyr a Janette Desflottes, veufve dud. feu Barbou, p[rese]nte, stipulante et acceptante, savoyr est la somme de six vingtz livres tz., et ce accause de restes de la vante et delivrance d'une imprimerie garnie de ses carateres, tant du gros roumain, sainct Augustin, Ciceron, avec son italicque, petit roumain et aultres l[ett]res grize et histoyres des heures; laquelle lad. Desflottes a delivre presantem[ent] aud. Voysin; de laquelle imprimerie garnie comme dessus il s'est contante et en a quicte lad. Desflottes; laquelle dicte somme de six vingtz livres tz. icell[uy] Voysin a promis bailher et payer a lad. Desflottes dans la prochaine feste des roys par tout terme et delay, a peyne de tous despans, dommages et interests. Et a faulte dud. payem[ent] a oblige sa personne et biens, et par expres la susd. imprimerie laquelle demeure affecte et hypothecque au payem[ent] dicelle. Et a deffault de ce faire, emander, etc., renonce, etc., jure, etc., oblige a la rigeur, une voye ne cessant pour laultre, etc., soubzmis de leur consentem[ent] a la juris[dict]ion de messieurs tenantz le siege presidial et tous aultres; condampne, et concede l[ett]res. Faict ez p[rese]nces de Me Jehan Biays advocat aud. siege, seigneur de Noathre, et sire Audoy Benoist, Me app[othicque]re de lad. ville, tes[moingtz] a ce appelles et requis.

Janette DES FLOTTES; A. VOYZIN, pour six vingt livres;
A. BENOIST, p[rese]nt; J. BIAYS, p[rese]nt;
PERIERE, not[aire] roy[al].

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

Le trezi[esme] jour de janvier mil six cens et six, aud. Lymoges, environ lheure de dix heures du matin, a este p[rese]nte et personnellem[ent] establye lad. dame Janette Desflottes, laquelle de sa bonne volonté a confesse avoyr heu et receu de Anthoyne Voysin, nomme de l'aultre part, p[rese]nt, stipullant et aceptant, savoyr est la somme de six vingtz livres tz. en especes de cars descutz, testons et aultre bonne monnoye, bien nombree et comptee, laquelle prinse et receue par lad. Desflottes, sest contante et dicelle quicte led. Voysin et les siens. Et moyennant icelle, la susd. obliga[ti]on a este de leurs consente[ments] cancelle (1) de nul effaict et valleur. Dont a este concede l[ett]res de quict[ance] en la meilheur forme, soubz l'obliga[ti]on de tous leurs biens, renonce, etc., jure, etc., soubzmis, etc., condampne et concede l[ett]res. Faict ez p[resa]nce de sire Jehan Audier, marchant de lad. ville, et Marcial Chapoulaud, clerc, tes[moingtz] et ce appelles et requis.

Janette DES FLOTTES, A. VOYZIN, CHAPOULAUD, p[rese]nt ; J. AUDIER, p[rese]nt ; PERIERE, not[aire] roy[al].

8. — *Quittance de l'apothicaire Antoine Fougères*

(8 juillet 1605) (2)

Le huict[iesme] j[ou]r de julhet mil six cens et cinq, a Lymoges, en la maison du not[aire] soubz signe, apres midy, a este p[rese]nt et personnellem[ent] estably sire Anthoyne Faugeres (3), m° app[othicque]re de la p[rese]nt ville, lequel de sa bonne volonte a cogneu et confesse avoyr heu et receu de dame Janette Desflottes, veufve et heritiere de feu sire Jacques Barbou, m° imprimeur en son vivant de lad. ville absante, mais sire Jehan Audier marchant son beau frere p[rese]nt p[ou]r elle, stipullant et acceptant, la somme de vingt cinq livres tournoys comptant, realem[ent] et de

(1) L'acte ci-dessus est, en effet, rayé par de grands traits de plume croisés.

(2) Fonds Périère, notaire à Limoges.

(3) Nous avons déjà trouvé Antoine Fougère, apothicaire, témoin à la réception du testament de Jacques Barbou par le notaire, le 6 décembre 1603.

faict, en pieces de dix soubz et aultre bonne monnoye bien nombre et compte ; de laquelle somme lad. Desflottes estoyt debiteresse aud. Faugeres, accause des medicamens [et] fraictz par luy employes en la maladie dud. feu Barbou.....

9. — *Règlement de compte avec Jean Pillehotte, imprimeur-libraire à Lyon* (26 juillet 1605) (1)

Le vingt sixi[esm]e jour de julhet mil six cens et cinq, a Lymoges, en la maison des heoirs feu sire Jacques Barbou, vivant m^e imprimeur de lad. ville, environ lheure de dix heures du matin, a este p[rese]nt et personnell[ement] estably sire Anthoyne Pilotte, marchant librere de Lion, faisant p[ou]r et au nom de sire Jehan Pilotte (2), son oncle, marchant librere de lad. ville de Lion, et en vertu de sa procura[ti]on datte du quinzi[esm]e de may mil six cens et quatre, signe Combet not[air]e, a cogneu et confesse avoyr heu et receu de dame Janette Desflottes, veufve et heritiere dud. feu sire Jacques Barbou, p[rese]nte, stipulante et aceptante, savoyr est la somme de deulx cens quatre vingtz neuf livres six soubz six den[iers] tz., comptant, reallement et de faict, en pieces de vingt soubz, testons et aultre bonne monnoye bien nombree et compte, laquelle prinse et receue par led. Pilotte, sen est contante et dicelle quicte lad. Desflottes aud. nom, en laquelle somme elle sest trouve debiteresse, par arrest du compte faict cejourdhuy entre eulx de tous les livres, marchandize que lesd. Pilotte pourroyent avoyr vandu cy-devant tant a feu sire Hugues Barbou et led. Jacques Barbou son feu mary. Et moyen[nant] la susd. somme sont demeures quictes respectivem[en]t les ungs et aultres jusques a cejourdhuy. Dont et de ce que dessus a este concede l[ett]res de quict[anc]e en la meilheure forme soubz lobliga[ti]on.....

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

(2) Le chiffre d'affaires des Barbou avec Jean Pillehotte, était encore plus considérable que celui qu'ils avaient avec Paul Frellon, de la même ville. Celui-là était l'éditeur d'une foule d'ouvrages pédagogiques écrits par les Jésuites, et qui étaient suivis dans leurs Collèges.

10. — *Résiliation du contrat avec Jean Lemperière, maître libraire* (13 mars 1606) (1)

Le trezi[esm]e j[ou]r de mars mil six cens et six, a Lymoges, en la maison du not[air]e soubz signe, environ lheure de deulx heures apres midy, ont este p[rese]ntz et personnell[ement] establys dame Janette Desflottes, veufve de feu sire Jacques Barbou, vivant m^e imprimeur de lad. ville, p[ou]r elle et les siens dune part, et Jehan Lemperie[re], m^e librere, natif de la ville de Rouam, a p[rese]nt demeurant aud. Lymoges, p[ou]r luy et les siens daultre part. Comme soyt ainsin que des le vingt deux[iesm]e j[ou]r de novemb[re] mil six cens et cinq, lesd. parties hussent passe contract entre eulx, par lequel icell[uy] Lemperiere auroyt promis a lad. Desflottes travalier en sa maison de son art et mestier de libraire durant cinq ans o (2) salaires acoustumes luy estre payes tant par led. feu Barbou que lad. Desflottes, sans quil luy fust permis daller travalier alieurs que en la maison de lad. Desflottes, a peyne de tous despans, doumages et interestz et emprisonn[ement] de sa personne, en ce que lad. Desflottes luy avancoyt la somme de unze livres dix soubz pour employer en habis a son usage ; despuis lequel temps led. Lemperiere auroyt travalie en sad. maison. Mais accause de quelque soupçon que lad. Desflottes avoyt conceu contre luy et diferans entre eulx, led. Lemperie[re] se seroyt retire de lad. maison dicelle Desflottes. Et par ce que led. Lemperiere auroyt somme et requis lad. Desflottes dentretenir led. contrat, ce faisant luy bailher de la besonne p[ou]r travalier, aultrement protestoyt en prandre alieurs ; et que p[ou]r raison de ce fust en volonte de la f[air]e assigner; et que lad. Desflottes luy hust dict quelle ne vouloyt plus quil travalia pour elle, atandu la faulte quelle croyt luy avoir este faicte par luy et sa femme ; et demanda payem[ent] de lad. somme de unze livres dix soubz, ensemble de la somme de quatre livres douze soubz quelle luy avoyt preste despuis ; et que, pour raison de ce ilz fussent en volonte de plaider, mesmes que lad. Desflottes estoyt en volonte de le f[air]e constituer prisonnier p[ou]r avoyr payem[ent] de lad. somme de unze livres dix soubz ; p[ou]r obvier a fraiz et despans,

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

(2) Moyennant. Vieux signe très usité au XVIe siècle, mais qui disparaît au XVIIe.

sont venus en accord et app[ointeme]nt comme sensuyt : savoyr est que lad. Desflottes de sa bonne volonte a consanty comme consant, nonobstant le susd. contract, que led. Lemperiere puisse aller travalier ou bon luy semblera de son art et mestier ; et a consenty a la cansela[ti]on dicell[uy], en ce que led. Lemperiere, p[rese]nt comme dessus, a promis et sest oblige payer et bailher a lad. Desflottes la somme de seize livres deulx soubz contenue au susd. contract et de compte faict entre eulx cejourd'huy ; et ce dans ung an prochain a compter dhuy, datte des p[rese]ntes par tout terme et delay. Et moyen[nant] ce lesd. parties demeurent quictes jusques a p[rese]nt j[ou]r de tous affaires quilz ont heu affaire ensemble. Et ce que dessus lesd. parties ont promis tenir.....

(Suivent les formules finales et les signatures.)

11. — *Vente d'un banc à Saint-Michel par Bertrand Chouzy à Jeannette Desflottes* (3 avril 1608) (1)

Le troysie[sme] jour dapvril mil six cens et huict a Lymoges, en la maison de Me Jehan Biays advocat au siege presidial de lad. ville, environ l'heure de huict heures du matin, a este p[rese]nt et personnell[ement] estably Bartrand Chouzy, fils de feu Leonard Choury (*sic*) et son heritier, me charpantier de lad. ville, lequel de sa bonne volonte a vandu, cede, quite et perpetuell[ement] transporte a dame Janette Desflottes, veufve de feu Jacques Barbou, vivant me imprimeur de lad. ville, p[rese]nte et acceptant, savoyr ung banc et place dans lesglize de sainct Michel des Lions de lad. ville, et au lieu appelle Le Bastiment neuf, qui a apartenu aud. feu Choury et les siens, confronte par le devant au banc de Guilh[aum]e Lacquayre, et par le dernier au banc des heritiers de feu Jehan Merly, et jogniant a lad. murailhe de part et daultre, sauf de mieux le confronter ; et ce, moyen[nant] le prix et somme de douze livres t[ournoi]z, que lad. Desflottes a paye et bailhe comptant aud. Choury p[rese]nt en especes de quars descutz et aultre bonne monnoye bien nombree et compte... (formules d'usage) ez p[rese]nces dud. sieur me Jehan Biays advocat aud. siege presidial et Symon Poncet, marchant, tes[moingtz] a ce appeles et requis.

(Suivent les signatures.)

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

12. — *Règlement de compte avec Gobiliou Roze, m^e^ papetier des moulins de l'Abime, paroisse de Nanteuil, près Thiviers*

(15 avril 1608) (1).

Le quinzie[sme] jour dapvril mil six cens et huict, a Lymoges, en la maison et dans la bouticque de dame Janette Desflottes, veufve de feu sire Jacques Barbou, vivant imprimeur de lad. ville, environ lheure de troys heures apres midy, a este p[rese]nte lad. Desflottes, laquelle de sa bonne volonte a cede, quicte et transporte a Gobiliou Roze, m^e^ papetier des moulins de Labime, parr[oiss]e de Nanteilh pres Thiviers en Perigort, p[rese]nt, stipullant et acceptant, la somme de cent vingt cinq livres tz. a elle deubz par Aymard Dalvy, m^e^ imprimeur de la ville de Perigeux, par obliga[ti]on receue par Boulet en datte du vingt sixie[sme] julhet mil six cens et sept, p[ou]r se f[air]e payer et rambourser de lad. somme dud. Aymard Dalvy, tout ainsin et en la mesme forme et maniere quelle feroyt suivant la rigeur de lad. obliga[ti]on, et ce pour pareilhe et semblable somme que lad. Desflottes debvoyt aud. Roze papetier par sa cedulle en datte du neufvie[sme] novembre aud. an mil six cens et sept, signe delle, et la somme de cent quarante livres tz. Et parce que la somme cedee ne montoyt a la somme quelle debvoyt aud. Roze, elle luy a paye comptant, reallem[ent] et de faict aud. Roze la somme de quinze livres tz. en speces de pieces de vingt soubz et aultre monnoye..... et moyen[nant] ce lad. Desflottes a subroge icell[uy] Roze p[ou]r se f[air]e payer et rambourser dud. Dalvy ainsin quil vera estre affaire, et pour ce f[air]e la constitue son procureur comme de sa chose propre sans quelle soyt tenu daulcune garantie que de son faict et coulpe..... ez p[rese]nces de Leo[nar]d Salamond, m^e^ formeur de papier (2) et Leo[nar]d Dumas, habitans de lad. ville. Led. Roze a dict ne savoyr signer.

(Suivent les signatures).

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

(2) Sur cette profession, voir la note de la page 181.

13. — *Règlement de compte avec Aymar Dalvy, imprimeur-libraire à Périgueux* (15 novembre 1608) (1)

Le quinzie[sme] jour de novembre mil six cens et huict, a Lymoges, en la maison des heoirs feu sire Jacques Barbou, vivant m^e imprimeur de la p[rese]nt ville, environ lheure de troys heures apres midy a este p[rese]nt et personnell[emen]t estably sire Aymard Dalvy, marchant librere de la ville de Perigeux, lequel de sa bonne volonte a cogneu et confesse debvoyr a dame Janette Desflottes, veufve dud. feu Jacques Barbou, p[rese]nte, stipullante et acceptant, savoyr est la somme de cinq[uan]te sept livres tz., et ce accause de vante et delivrance de marchandize quelle luy a delivre p[rese]ntem[ent] et de comte final faict et areste cejourdhuy de tous affaires quilz ont heu affaire ensemble le temps passe ; laquelle somme de cinquante sept livres tz., led. Dalvy a promis bailher, payer et porter a lad. Desflottes en lad. ville dans quatre moys prochains a compter dhuy datte des p[rese]ntes par tout terme et delay, a peyne..... (formules d'usage) ez p[rese]nces de sire Jehan Audier marchant et Jehan Peynio serviteur de lad. Desflottes, tes[moingtz] a ce appelles et requis.

(Suivent les signatures).

Et advenant le xxiiij^e jour de mars mil six cens dix, aud. Lymoges, en la maison de lad. Desflottes apres midy a este p[rese]nte lad. Desflottes, laquelle de sa bonne volonte a confesse avoyr receu dud. Aymard Dalvy p[rese]nt la somme de cinq[uan]te sept livres tz. comptant..... et le surplus auparavant la reception des p[rese]ntes..... ez p[rese]nces de Leonard Dumas habitant de la p[rese]nt ville et Jehan Dalvy marchant librere de Tulle, tes[moingtz] a ce appelles et requis.

(Suivent les signatures.)

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

14. — *Contrat d'apprentissage d'Alexandre Nicaud* (29 septembre 1609) (1)

Le vingt neufvie[sme] jour de septembre mil six cens neuf, a Lymoges, en la maison de dame Janette Desflottes veufve et heritiere de feu Jacques Bourbou (*sic*), vivant marchant et m^e^ imprimeur de lad. ville, environ lheure de neuf heures du matin, a este p[rese]nte lad. Janette Desflottes, laquelle de sa bonne volonte a prins en sa maison et imprimerie Alexandre Nicaud filz de Anthoyne Nicaud habitant de la ville de Soulomnac, lesd. Nicaudz pere et filz p[rese]ntz et aceptans, et ce pour servir et aprandre lart dimpremerie et compos[iti]on, tirer la presse et f[air]e tous actes necessaires p[ou]r le service de lad. Desflottes ; et ce pour le temps et terme de cinq annees et demye (2) a commencer a ce jourdhuy et finissant a semblable jour, durant lequel temps lad. Desflottes a promis nourir led. Alexandre, sans que p[ou]r raison de lad. nouriture lesd. Nicaudz pere et filz soyent tenus de bailher auculne chose a lad. Desflottes, lequel neaulmoingtz led. Nicaud pere sera tenu entretenir dabis et choses necessaires sond. filz durant lesd. cinq annees et demye sans que icelle Desflottes soyt tenue luy bailher aulcune chose. Et oultre ce sera tenu led. Alexandre servir lad. Desflottes durant led. temps bien et fidellement, led. Nicaud pere f[air]e le (*sic*) demeurer continuellem[ent] en la maison de lad. Desflottes, sans quil sen puisse retirer, et le f[air]e servir, a peyne de tous despans, dommages et interestz. [Au cas] ou led. Alexandre sen voudroyt aller, sera tenu led. Nicaud son pere en louer et payer ung aultre en sa place p[ou]r servir lad. Desflottes ; ensemble [au cas] ou il se trouveroyt en quelque faute, payer ce qui sera prins par sond. filz. Et ce que dessus lesd. parties ont promis tenir..... ez p[rese]nces de m^e^ Jacques Blondeau, praticien de lad. ville de Solompniac et Jehan Peynio, compagnon imprimeur, tesmoingtz a ce appelles et requis.

(Suivent les signatures.)

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

(2) Le contrat avec Jean Peynio portait cinq ans, ce qui semble faire croire que la durée d'apprentissage dans les imprimeries de Limoges était alors de cinq ans au lieu de quatre comme elle le fut par la suite. Les imprimeurs n'avaient qu'un seul apprenti à la fois, conformément aux usages consacrés plus tard par le règlement du 28 février 1723, car Jean Peynio, devenu compagnon, signe comme témoin au contrat passé avec les parents de son successeur.

15. — *Obligation de Aymard Dalvy, libraire à Périgueux envers Jeannette Desflottes* (24 mars 1610) (1)

Le vingt quatrie[sme] jour de mars mil six cens et dix, a Lymoges, en la maison des heoirs feu Jacques Barbou, vivant m^e^ imprimeur de la p[rese]nt ville, environ lheure de troys heures apres midy, a este p[rese]nt et personnell[ement] estably Aymard Dalvy, marchant librere de la ville de Perigeux, lequel de sa bonne volonte a cogneu et confesse debvoyr a dame Janette Desflottes, veufve dud. feu Barbou, p[rese]nt et acceptante, savoyr est la somme de cent soixante dix livres tz., et ce accause de vante et delivrance de livres, que led. Dalvy a prins et receu et sen est contante, laquelle somme de cent soixante dix livres tz., icell[uy] Dalvy a promis payer, bailher et porter en la p[rese]nt ville, en la maison de lad. Desflottes dans six mois prochains a compter dhuy datte des p[rese]ntes..... ez p[rese]nces de Leonard Dumas et Jehan Peynio, compagnons imprimeurs, tes[moingtz] a ce appelles et requis.

(Suivent les signatures.)

(1) Fonds Périère, notaire à Limoges.

UNIV. OF MICH.

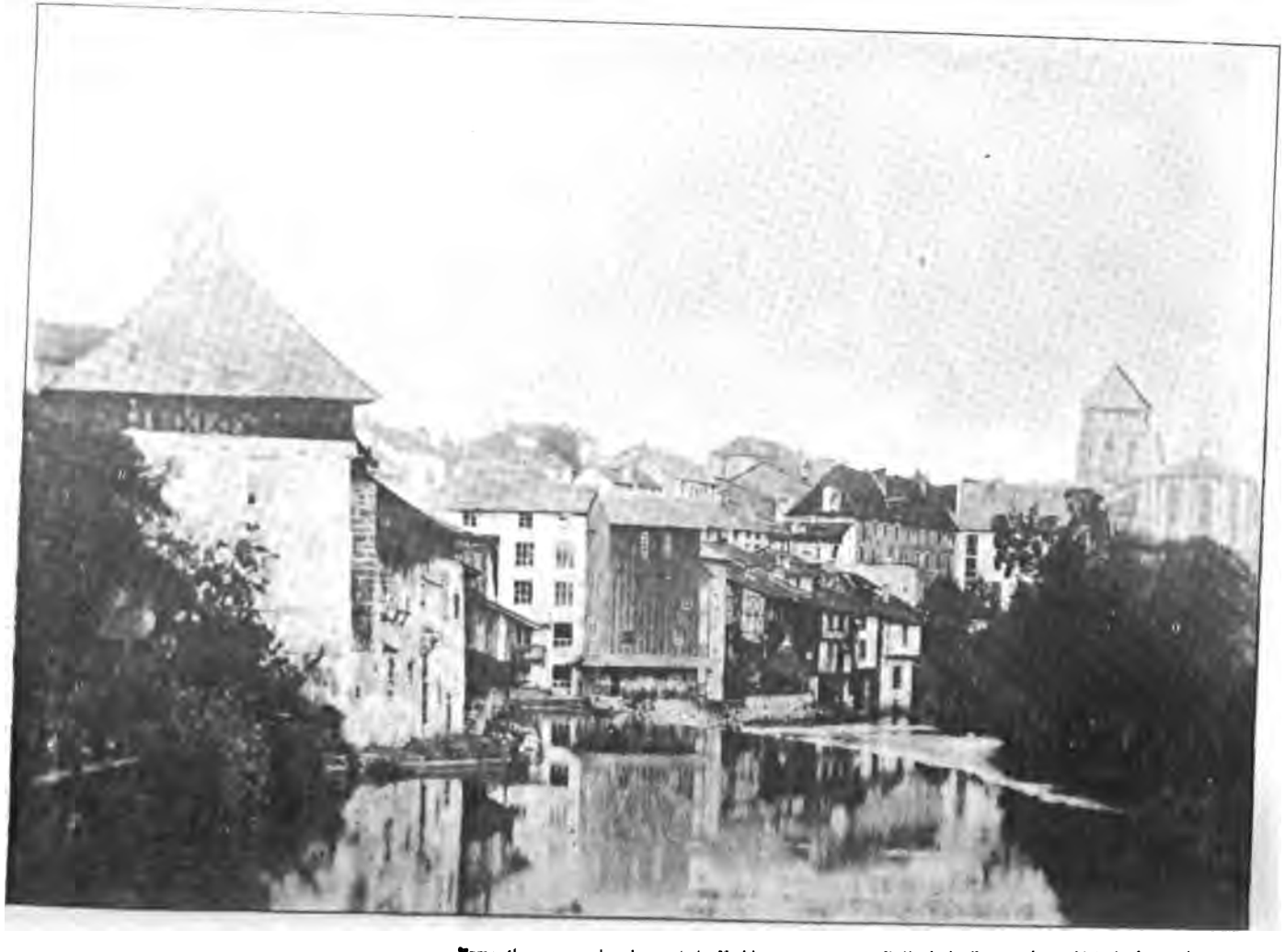

Eymoutiers, vue prise du pont de Nedde

MONOGRAPHIE DU CANTON D'EYMOUTIERS

(Suite)

DOMPS

La commune de Domps réunie en 1806 à celles de Saint-Priest-les-Vergnes et Sainte-Anne avait à cette époque, pour elle seule, 465 habitants, savoir : 125 garçons, 102 filles, 105 hommes mariés, 107 femmes mariées, 14 veufs et 12 veuves. Il y avait en ce temps-là 10 miltaires sous les drapeaux, mais on ignorait s'ils étaient morts ou vifs car depuis plusieurs années on n'avait eu de leurs nouvelles. En 1836, la commune comptait 451 habitants se décomposant ainsi : 116 garçons, 121 filles, 93 hommes mariés, 95 femmes mariées, 16 veufs et 10 veuves. D'après le recensement de 1896, il y a dans cette commune 709 habitants. Sa superficie est de 1,354 hectares. Elle a 391 hectares, 22 ares, 85 centiares de communaux.

Le budget communal de 1897 se décompose de la manière suivante :

Recettes ordinaires	1.142 34
Recettes extraordinaires	849 34
Total	1.991 68
Dépenses ordinaires	1.324 45
Dépenses extraordinaires	757 66
Total	2.082 11

Cette commune a emprunté pour ses écoles. Elle dépense pour l'assistance médicale 40 fr. Les permis de chasse lui rapportent 70 fr.

Voici le principal de ses contributions directes :

Contribution foncière.	Propriétés non bâties	1.030 »
	Propriétés bâties	119 »
Contribution personnelle et mobilière		244 »
Contribution des portes et fenêtres		150 »
Contribution des patentes		47 33
Total		1.590 33

Le produit des centimes ordinaires et extraordinaires est de 1,694 fr. La valeur du centime est de 15 fr. 90. Le montant de la dette en capital au 31 mars 1895 est de 8,771 fr.

D'après Nadaud (*Pouillé*), Domps, Doms (en patois Doun) était une cure séculière de 240 communiants, dans l'archiprêtré de Saint-Paul, ayant pour patron saint Michel (29 septembre). Le chanoine aquilaire du chapitre d'Eymoutiers nomma à cette cure en 1571, 1585, 1620, 1622, 1655, 1675, 1681, 1695, 1705 et 1741. Cette paroisse ayant un quart de lieue d'étendue était de l'officialité, de la sénéchaussée, de la généralité de Limoges et du parlement de Bordeaux. Le bureau des lettres le plus voisin était à Eymoutiers. Le curé de la paroisse payait 30 livres de décimes sur les revenus de sa cure. Le visiteur était le curé de Nedde.

Dans un arpentement du XVIIIe siècle des paroisses de Domps et de Sussac, que Madame Mehaye a eu l'obligeance de nous communiquer, se trouve un extrait du Terrier du chapitre d'Eymoutiers. Cet acte mentionne les rentes foncières que des propriétaires et tenanciers, au bourg de Domps, reconnaissent devoir en 1613 au dit chapitre. Celui-ci était seigneur justicier, foncier et direct du susdit bourg et d'autres villages. Les rentes annuelles à lui dues étaient payées soit en argent soit en nature (froment, seigle, avoine, gélines (poules) et charrois). Il était stipulé par le même acte que le prévôt et les chanoines du chapitre d'Eymoutiers auraient le droit de requérir charrettes et bœufs pour la réparation de leur église collégiale, de leurs fours et moulins d'Eymoutiers.

Le petit bourg de Domps, situé sur le chemin de grande communication d'Eymoutiers à Chamberet, non loin de la rive droite de la Combade qui arrose la partie méridionale de la commune, est, d'après Grignard, à 10 kilomètres sud d'Eymoutiers (1) et à 45 kilomètres de Limoges. Il compte, en 1896, 229 habitants ; en 1836 il en avait 133 et en 1806 134, savoir : 42 garçons, 26 filles, 28 hommes mariés, 27 femmes mariées, 7 veufs, 4 veuves et 3 militaires sous les drapeaux. Foire le 26 de chaque mois.

Il y a au chef-lieu communal l'église, le presbytère, la mairie, une école libre religieuse et une école laïque.

Eglise. — L'église, d'une architecture très simple, du XIIe ou XIIIe (?) siècle, fut restaurée en 1487. Elle était en 1154 un des bénéfices du chapitre d'Eymoutiers.

(1) Sur la carte du service vicinal, distance à vol d'oiseau : 9 kil. 500 ; distance légale indiquée par l'*Almanach limousin* : 11 kil.

On remarque à l'intérieur quelques vieilles statues de saint Roch, saint Jean-Baptiste et saint Michel ; elle possède des reliques de saint Psalmet, patron d'Eymoutiers, qui, d'après les légendes et traditions que nous avons publiées (1), se serait choisi un ermitage sur le territoire de cette paroisse, dans une forêt appelée aujourd'hui le bois de Grigeas. Pour en perpétuer le souvenir une main pieuse a fait élever récemment dans ce bois un petit oratoire près de la bonne fontaine du saint. On y accède en suivant à travers champs un petit sentier à flanc de coteau d'où la vue s'étend au loin sur la forêt de Châteauneuf, les châteaux de Bellegarde et de La Ribeyrie, la commune de Sussac, la chapelle de Saint-Gilles et le mont Gargan.

Curés. — Les registres paroissiaux qui se trouvent à la mairie, avec lacunes, nous ont fourni les noms des prêtres et curés de Domps suivants :

1692, Geneste ou de La Geneste ; 1695, Dourneau ; Leyris ; 1702, Givergnac ; 1706, de La Geneste ou Geneste ; 1741, Ducheyron, vicaire régent puis curé ; 1745, Chapelas de Lavergne, prieur de Laforest ; 1781, Ducheyroux, curé.

Depuis la Révolution nous avons trouvé les noms suivants : 1827, Monthély, curé de Sussac et Domps ; 1831, Dufraysseix ; 1844, Mazet ; 1845, Radigon ; 1850, Cognet ; 1854, Verger ; 1873, Ceysson ; Chaumanet ; 1875, Laurent ; 1877, Theillet ; 1882, Marty ; 1883, Dupoux.

Maires. — Nous avons recueilli les noms suivants : 1800, Dumont-Charapoux (pour Sainte-Anne et Saint-Priest) ; 1812, Dulac, adjoint et officier de l'état-civil ; 1822, Fougeolles ; 1830, Valériaud (pour Sainte-Anne et Saint-Priest) ; 1835, Léonet ; 1840, Bouchet ; 1847, Lesentier ; 1871, Legouteil ; 1874, Lesentier ; 1884, Legouteil ; 1888, Couégnas.

Les écoles. — L'école libre, œuvre de Mme Mehaye, est confiée actuellement à la direction des sœurs du Cœur de l'Enfant-Jésus. Lors de son ouverture, vers 1882, elle était dirigée par les sœurs de la Croix de Saint-André.

Instituteurs communaux, — 1849, Rougerie ; 1850, Chapoutaud ; 1852, Rivier ; 1853, Le Teillet ; 1854, Verger (curé) ; 1861, Dubuche ; 1863, Prugnaud ; 1863, Peyclit ; 1864, Basset ; 1867, Polo-

(1) J. Dubois, *Documents historiques sur Eymoutiers*. (Limoges, Ve Ducourtieux, 1889).

ny ; 1870, Tarnat ; 1872, Basthier ; 1874, Mathieu ; 1876, Dumas ; 1877, Neuvillard ; 1881, Romain ; 1882, Lasfargue ; 1883, Raynaud ; 1885, Deymond ; 1890, Versavaud ; 1894, Maisongrande.

Institutrices communales. — Mmes, 1882, Lasfargue ; 1883, Raynaud ; 1885, Deymond ; 1890, Versavaud ; 1894, Maisongrande.

La commune de Domps renferme les villages et hameaux suivants :

Aiguillons (Les). — En 1896, 11 habitants. On croit que non loin de ce hameau, près du lieu dit des « Pierres blanches », il y a un terrain carbonifère (?).

Borderie (La). — En 1806, 38 habitants ; en 1836, 27 hab. ; en 1896, 30 hab. A 2,400 mètres sud du bourg de Domps.

S'il faut en croire la tradition il y aurait eu autrefois, dans ce village, une chapelle.

Bouchet (Grand). — En 1806, 77 habitants ; en 1836, 90 hab. ; en 1896, 150 hab. A 1,900 mètres est du bourg de Domps.

En 1564, ce village et le suivant payaient la dîme à l'évêque de Limoges. Comme le suivant, nous le trouvons en 1778, de la fondalité du dit seigneur évêque et du chapitre d'Eymoutiers.

Bouchet (Petit). — En 1806, 86 habitants ; en 1836, 101 hab. ; en 1896, 130 hab. A 1,500 mètres est du bourg de Domps.

Au XVIIIe siècle, l'évêque de Limoges investit un habitant de plusieurs biens situés sur ce village. Ce tènement devait en 1766 aux seigneurs chanoines du chapitre d'Eymoutiers des rentes annuelles foncières et directes, consistant en froment 3 setiers, seigle 23 setiers, argent 18 livres 14 sols, gélines 4 et deux éminaux combles d'avoine. Le tout mesure du dit chapitre et à terme échu.

L'évêque de Limoges avait aussi des droits sur un tènement voisin.

Le Petit Bouchet ressortissait à la justice du chapitre d'Eymoutiers.

Chalard (Le). — En 1806, 6 habitants.

Chez Jonard. — Ne figure pas au recensement, mais bien au cadastre.

Clides (Les). — En 1896, 8 habitants.

Degagnade (La). — Figure au cadastre seulement.

Excidioux. — 1806, 36 habitants.

EYZIGEAS. — En 1836, 18 habitants.

FEUILLES (LES). — En 1896, 22 habitants.

GOUTTETOUR. — Ne figure pas aux recensements de 1806 et 1836. D'après celui de 1886, 4 habitants.

GRIGEAS. — En 1896, 26 habitants. A l'extrémité nord de la commune, près des limites territoriales de Sainte-Anne et Sussac ; à 2,100 mètres nord-nord-ouest du clocher de Domps.

Dans le bois de Grigeas il y a la petite chapelle et la fontaine de Saint-Psalmet.

LANDEIX. — En 1896, 11 habitants. A 1,950 mètres nord-ouest de Domps.

POINT DU JOUR. — En 1836, 7 habitants.

PRALENIÈRE. — En 1886, 8 habitants.

PRALOUBEIX. — En 1896, 6 habitants.

RIBIÈRE (LA). — En 1886, 6 habitants. A 600 mètres est du clocher de Domps.

ROC (LE). — En 1896, 31 habitants.

ROC (MOULIN DU). — En 1836, 8 habitants. Entre Domps et le moulin du Roc il y aurait, s'il faut en croire la tradition, des traces d'un ancien camp romain.

THERMES (LES). — En 1886, 11 habitants.

TRAYEUX. — En 1806, 11 habitants ; en 1836, 13 hab. ; en 1896, 18 hab. A 1,100 mètres sud de Domps.

TUILERIE (LA). — En 1836, 3 habitants.

VAUX. — En 1806, 77 habitants ; en 1836, 43 hab. ; en 1896, 42 hab. A 1,100 mètres nord du clocher de Domps.

VAUX (MOULIN DE). — En 1836, 4 habitants.

VERGNASSE. — En 1836, 4 habitants ; en 1896, 6 hab. A 1,000 mètres nord-nord-ouest de Domps.

LA VILLE D'EYMOUTIERS

I

LES ORIGINES. — LE MOUTIER. — LA COLLÉGIALE. — L'ÉVÊQUE ET LE CHAPITRE COSEIGNEURS. — LES PAROISSES DE SAINT-PIERRE-CHATEAU ET DE NOTRE-DAME. — LES COMMUNAUTÉS DE PRÊTRES.

Sur la ligne ferrée si pittoresque de Limoges à Clermont-Ferrand, à cinquante kilomètres de la capitale du Limousin et à cent soixante-sept environ de celle de l'Auvergne, entre Saint-Léonard (Haute-Vienne) et Bugeat (Corrèze), s'étage aux bords de la Vienne et au pied des collines une ancienne petite ville. Son vieux clocher roman dont la flèche disparue est remplacée par une toiture en ardoise, l'abside élancée de son église qui domine le cours de la rivière, les ponts, les viaducs, les écluses, les moulins et les vieilles maisons dont les greniers aux grillages de bois indiquent d'anciennes tanneries, sa place publique bordée de tilleuls en face de la gare, les tours ou clochetons émergeant à son sommet d'où l'œil découvre une campagne parsemée de verdure et de villas, tout annonce une localité curieuse du Limousin ; c'est la ville d'Eymoutiers. Elle renferme 2,500 habitants ; la commune en a 4,550, sur une superficie de 7,030 hectares et le canton 17,443, sur une surface de 36,967 hectares. Le budget de cette commune est de 42,000 fr. environ et ses biens communaux ont approximativement 950 hectares d'étendue.

Cette ville a notamment deux notaires, trois médecins, deux pharmaciens, trois sages-femmes, un hôpital, un collège, des écoles libres religieuses et communales laïques, etc. On y fait particulièrement le commerce d'exportation du gibier, des truites, de la cire à parquet, des grains, des farines, des bois, etc. Les foires du 1er jeudi de chaque mois et du 3e jeudi de février et mars sont pourvues de beaux bestiaux et de ces moutons dont les gigots sont si renommés. Il y a aussi une spécialité alimentaire : les biscuits et les cènes. La frairie se tient tous les ans, le dimanche qui suit le 13 juin, fête de saint Psalmet, patron de la ville.

Après ce rapide aperçu sur la ville moderne, jetons un coup d'œil rétrospectif sur le vieil Eymoutiers. Si le lecteur veut nous suivre nous explorerons ensemble les diverses étapes par où passa cette localité pour atteindre son développement actuel.

Eymoutiers dont l'étymologie serait d'après les uns *Antiquum monasterium* ou, selon les autres, *Ahenti, Ahentis* ou *Ahentense monasterium* (ancien moûtier ou moûtier d'Ahent), a pris naissance et s'est développé comme beaucoup d'autres villes, à l'ombre d'un moûtier ou monastère qui ne fut probablement d'abord qu'un petit sanctuaire ou tombeau, pour devenir ensuite un monastère, puis une collégiale ou église desservie par un chapitre de chanoines.

Comme les villes de Saint-Léonard et de Saint-Junien, c'est à un ermite que notre ville doit son origine.

Si nous avons foi aux traditions sérieuses et aux meilleurs documents, c'était vers l'an 630, avant l'invasion sarrazine : au milieu d'une épaisse forêt, dans un pays inculte et bien plus fréquenté par les loups que par les hommes, dans le bois de Grigeas, sur les bords de la Combade, où une fontaine et une niche en perpétuent le souvenir, vivait dans la solitude et le recueillement, sous un abri des plus primitifs, composé de rochers et de branches, un pieux anachorète du nom de Psalmet (*Psalmodius* qui chante les psaumes). Ce n'était pas un voyageur, un pèlerin vulgaire qui s'était là choisi un ermitage. Ses biographes (1) déposent que Psalmet était un noble Irlandais ayant reçu avec les dons de la fortune ceux du savoir et de l'éducation.

C'est lui que les bonnes gens de la campagne invoquent sous le nom de « *saint Psaumé* », pour obtenir la guérison des piqûres de serpents et des maux d'estomac. Il est, nous l'avons dit, le patron d'Eymoutiers et en l'honneur de sa fête, on tient la frairie ou ballade le dimanche qui suit le 13 juin.

Ce saint a toujours été dans nos montagnes en grande vénération. Sans parler seulement de ces naïves croyances des bonnes gens de la campagne, nous remarquons que chaque prévôt du chapitre nouvellement élu devait prêter serment sur son autel qui est l'un des plus beaux de notre église. De nombreux enfants étaient baptisés et le sont encore sous ce prénom, comme on peut s'en convaincre par les registres paroissiaux ou de l'état-civil des paroisses ou communes du canton. Quand les consuls et bourgeois d'Eymoutiers entourèrent de murailles leur ville, ils voulurent que l'une des quatre portes (2) s'appelât « la porte Saint-Psalmet »,

(1) Voir nos *Documents historiques sur Eymoutiers* publiés en 1889. Limoges, Vᵉ H. Ducourtieux.

(2) Il y eut d'abord les portes Saint-Psalmet, Saint-Etienne et de la Rue Farge, puis la porte Neuve et de Peyrat, cette dernière appelée aussi porte Notre-Dame.

nom sous lequel est encore désigné de nos jours l'emplacement où elle fut construite.

Mais sans plus nous attarder sur la question presque toujours aride des origines, et, sans réfuter autrement l'opinion d'un petit nombre d'auteurs qui, en méconnaissant la vie de saint Psalmet ou en commettant un anachronisme, attribuent la fondation d'Eymoutiers à la défaite d'un chef sarrazin du nom d'Ahent (VIIIe siècle), commençons notre promenade archéologique par la visite de cette église qui s'éleva, croyons-nous, sur le tombeau de saint Psalmet et se transforma par des embellissements successifs en une gracieuse petite basilique, telle que de nos jours nous pouvons l'admirer.

Nous y trouverons une nouvelle preuve de cette idée profondément enracinée dans l'esprit de nos habitants, que saint Psalmet a passé depuis un temps immémorial pour le fondateur de cette ville.

Après avoir fait le tour de l'église par la rue et la place du Cloître, où subsiste, non loin de la maison prévotale, celle du chanoine théologal avec ses vieilles fenêtres surmontées d'un écusson, si nous revenons sur la place du chapitre, nous nous trouvons en face de la principale porte de l'église.

Entrons : « La nef voûtée en berceau sur de grands arcs doubleaux, les bas côtés qui la buttent, le clocher carré, percé de baies cintrées, inachevé et sans flèche, appartiennent au roman primitif et pourraient dater du XIe siècle... A cette nef d'aspect sévère, on ajouta, vers la fin du XIVe siècle et dans un style d'une noble simplicité où se fait sentir, par exception, l'influence de la cathédrale de Limoges, des transsepts, un chœur à pans coupés, des chapelles absidiales de même forme, voûtées sur nervure et ajourées d'une quantité de fenêtres ogivales élancées. La lumière pénètre de toutes parts dans cet élégant sanctuaire, qui fait involontairement songer à la Sainte-Chapelle de Paris et, pour en adoucir l'éclat, de splendides verrières de la fin du XVe ou plutôt du commencement du XVIe siècle garnissent les fenêtres. Il y en a tout au moins une quinzaine complètement anciennes et merveilleuses d'harmonie. Ce sont en général des grisailles dont les figures et les rinceaux s'enlèvent en clair sur des fonds de couleur. Nous ne connaissons nulle part, dit M. de Verneilh, un ensemble de vitraux aussi intacts, aussi bien conservés et aussi précieux pour l'histoire de l'art limousin. C'est bien certainement à des peintres de Limoges qu'est due cette belle décoration contemporaine de l'époque triomphante de nos émailleurs et que devraient consulter les verriers modernes en quête de modèles.

» Le chœur d'Eymoutiers est, suivant un usage assez répandu, sensiblement incliné à droite. Il est placé, comme celui de Saint-

Etienne, sur une déclivité du terrain, qui lui donne à l'extérieur une grande élévation et fait valoir ses chapelles absidiales et les contreforts d'angle qui les appuient. N'oublions pas des traces apparentes de peintures décoratives aux voûtes du XIVe siècle: c'est un rapport de plus avec le chœur de la cathédrale de Limoges. »

A cette description générale de l'intérieur de notre église, tracée de main de maître par M. de Verneilh, nous ajouterons quelques détails.

Outre les vitraux qui sont les plus curieux du diocèse de Limoges et dont M. l'abbé Texier a fait, de son temps, une savante description (1), nous remarquons autour du chœur les vingt-trois stalles dont chaque accoudoir sculpté et représentant une figure grotesque, rappelle les miséricordes des stalles des églises de Solignac et de Saint-Léonard. On a conservé l'aigle du chapitre, élevé sur un piedestal qui porte à sa base ses armoiries et cette signature : 1762, Bouché (2).

Plusieurs autres inscriptions méritent d'attirer nos regards. Sur les dalles de la partie romane où est placé le buffet des orgues, une pierre tombale d'environ deux mètres de long est entourée, en caractères indiquant le XIIIe siècle, de l'inscription suivante :

Ecce Deo gratus jacet hic Ramnulphus humatus
Pastor condignus, pius abbas virque benignus.

Ci-gît Ramnulphe qui fut agréable à Dieu. Il fut un digne pasteur, un pieux abbé et un homme de bien.

Au nord, dans la chapelle du Sacré-Cœur qui appartenait autrefois à la famille de Romanet, on lit sur un cartel incrusté dans la pierre ayant trente-cinq centimètres carrés, cette autre inscription :

DNS LEONARDUS
ROMAETI LICEN I DEC
CANc AHN MONAST
FECIT FIERI ET FUDARE
HUMOI CAPELLA CUM
SEPULCRO AN Me
QUIGETESIMO.

Dominus Leonardus Romaneti licentiatus in decretis, canonicus Ahentensis monasterii fecit fieri et fundare hujusmodi capellam cum sepulcro, anno millesimo quingentesimo.

(1) L'abbé TEXIER, *Histoire de la peinture sur verre.* (*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1846, t. I, p. 221).

(2) On ne voit plus l'ancien rétable décrit dans le *Bulletin* par M. le chanoine Arbellot, président de notre Société.

Maître Léonard de Romanet licencié ès-lois, chanoine d'Eymoutiers a ainsi fait élever et a fondé cette chapelle avec ce tombeau, en l'an 1500.

A la clé de voûte de la chapelle et aux quatre pendentifs sont reproduites les armes des Romanet qui sont, nous dit M. l'abbé Lecler, *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois sapins de sinople.*

Ajoutons qu'un Léonard Romanet, curé de Pierrebuffière fut prévôt du chapitre d'Eymoutiers en 1483 et qu'il avait le grade de licencié en droit.

On voit ça et là sur les clés de voûtes et les vitraux diverses armoiries. Sur l'une des clés de voûte de la nef centrale se détache confusément un écusson où on peut à peine distinguer une biche ou un agneau, accompagné d'une crosse et d'une mitre et surmonté d'étoiles. Nous ne savons de qui sont ces armes.

Dans les nefs septentrionale et méridionale il est facile de reconnaître sur l'une des clés les armes de France et sur l'autre un Dauphin. On y voit aussi un écusson qu'il faut lire : *d'or à deux lions passants et superposés, de gueules.* Ce sont les armes de la famille de Comborn qui a donné deux prévôts au chapitre d'Eymoutiers : Pierre de Comborn Ier en 1377 et Jacques de Comborn II en 1431.

Un vitrail placé dans le chœur représente un évêque agenouillé ; son prie-Dieu porte ses armes : *de gueules au cerf d'or à la reposée, au chef échiqueté d'or et de gueules;* c'est Jean Barton de Montbas, évêque de Limoges.

Sur les vitraux de l'abside nord sont reproduites les armes ou les initiales des donateurs ; parmi ces derniers nous citerons les familles Sardent, Cramouzaud, Maury, etc. A remarquer notamment les armes parlantes des Ruben représentant *trois têtes de chérubins* Enfin M. l'abbé Lecler a lu deux autres écussons ; l'un qui porte : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent 2 et 1 et d'un poisson du même posé en fasce, la tête hochante sur le chevron* ; on croit que ces armes appartiennent à la famille Ruben de l'Ombre. Mais on ne sait à qui attribuer les suivantes : *écusson écartelé au 1er et 4e d'azur à 3 croisettes d'argent ; au 3e de gueules à 3 champignons (peut-être 3 maillets) d'argent; au 4e de gueules à 3 fasces d'or.*

Nous ne quitterons pas l'ancienne collégiale sans avoir remarqué dans l'abside méridionale l'autel de Saint-Psalmet ; il est entouré des plus belles verrières qu'on ne saurait trop défendre contre les injures du temps. Sur l'un de ces vitraux on voit un groupe d'hommes à gauche et un groupe de femmes à droite ; sur un phylactère on lit ces mots en caractères gothiques : « C'est la frairie de

Mr Saint-Psaume. » Le saint est représenté sur plusieurs vitraux. Près de la porte méridionale une baie grisaille avec médaillon nous le montre obligeant le loup à remplacer l'âne qu'il a dévoré ; mais cette peinture sur verre est d'une facture moderne ; elle est signée : Lobin, Tours. La légende du loup est reproduite en bas-relief sur la gauche du rétable de son autel ; à droite et faisant le pendant est aussi exécutée en bas-relief la légende du naufrage ; saint Psalmet est porté par les flots sur une touffe d'herbes.

Le trésor de l'église possède des reliques importantes de ce saint et tous ceux qui ont écrit à ce sujet ont soutenu que son squelette entier y était conservé ; elles auraient, paraît-il, été profanées à la suite des guerres et des excès révolutionnaires. L'église d'Eymoutiers est vraisemblablement une de celles du diocèse qui possède le plus de reliques : en tout trente-quatre environ. Outre celles de saint Psalmet, on garde précieusement, nous dit-on, des reliques de saint Etienne, de saint Martin et des parcelles importantes des apôtres. Il faut voir les ostensoirs-reliquaires et la croix d'Eymoutiers qui ont figuré à l'exposition de Limoges de 1886, et qui ont été dessinés et décrits par MM. Guibert et Tixier.

Il ne nous reste plus qu'à faire l'ascension du clocher. Nous voici sur la plate-forme d'où la vue se repose du côté Nord sur un ravissant paysage baigné par la Vienne. Mais ce sont les inscriptions des cloches qui vont nous arrêter un instant. Il est fort difficile de déchiffrer à première vue celle de la grosse cloche. Nous sommes aidé heureusement par l'inventaire des archives d'Eymoutiers de M. Leroux et par une gracieuse communication de M. l'abbé Lecler. On lit :

Psalmodii mihi nomen erat prius est que deinceps
Idem. Sic ego bis igne probata fui.

Psalmet était d'abord mon nom, il le fut encore dans la suite ; car j'ai été deux fois éprouvée par le feu.

Cette cloche fut refondue le 4 juin 1625.

Voici une autre inscription : *Ad sacra vos populi accerso mysteria, nec non tetra strepitu fulmina pello meo. Faciebat Antonius David PULUS* [*de Polignac*], *ecclesiæ præpositus, anno Dni MDLII. Ave Maria. Te Deum laudamus.*

Je vous convoque aux saints mystères du peuple et par mon tintement j'éloigne la foudre. Œuvre d'Antoine David de Polignac prévôt de l'église, en l'an 1552.

Chacune des autres cloches, nous indique, en caractères lisibles, la date et les prénoms de baptême avec les noms du parrain et de la marraine.

Sur l'une des cloches du haut on lit : Mgr Blanger, évêque de Limoges, M. J.-P. Maury, curé-doyen, chanoine honoraire, M. L.-P. Gorgeon, vicaire, L. Glangeaud sacristain, M. François-Xavier Cramouzaud, chevalier de la Légion d'honneur, M. Pierre Nony maire, conseiller général. Parrain : M. le vicomte Gaston-Joseph Tristan de L'Hermite; Marraine : Anne-Gabriel Cramouzaud, épouse Soumy.

Poids 660 kil. Paroisse d'Eymoutiers 1883.

Sur la cloche se trouve d'un côté la vierge tenant l'enfant Jésus, de l'autre on voit deux cœurs, la croix de la Légion d'honneur et un écusson (les armes pontificales).

La cloche du bas dont le poids indiqué est de 940 kil. a pour parrain M. P. Nony, maire conseiller général et pour marraine Mme François Cramouzaud, représentée par Mlle Thérèse de La Bachellerie.

Autour sont inscrits les noms suivants : Mgr Blanger, évêque de Limoges, M. J.-P. Maury, curé-doyen, chanoine honoraire, M. L.-P. Gorgeon, vicaire, L. Glangeaud, sacristain.

Puis : MM. François-Xavier Cramouzaud, chevalier de la Légion d'honneur, président de la fabrique; Armand Soumy, trésorier; G. Tristan de L'Hermite, V. Périer, Ernest de La Bachelerie, fabriciens.

Sur les côtés : la Vierge joignant les mains, un cœur surmonté d'une croix et transpercé d'un glaive, un autre cœur et une croix.

Aux bords : je me nomme Thérèse-Pierre. Paroisse d'Eymoutiers, 1883.

Telle nous apparait aujourd'hui l'ancienne collégiale d'Eymoutiers, siège autrefois d'un important chapitre qui partageait, dans ces parages, avec l'Evêque de Limoges la puissance féodale.

A 1200 m. sud-est du clocher se dresse un mamelon qui domine la ville et semble commander la campagne environnante; c'est Saint-Pierre-Château, l'une des anciennes paroisses de notre ville. Mais de l'église paroissiale il ne reste plus que quelques pierres dispersées ça et là. Nul doute qu'il y ait eu anciennement sur cette montagne un château fortifié; elle s'offrait tout naturellement aux travaux de défense et nous ne serions pas surpris que le château primitif du seigneur Evêque s'y soit solidement assis avant d'être construit sur la hauteur de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hospice, près du champ de foire, « derrière le château » et non loin du boulevard des fossés.

Quoi qu'il en soit, l'origine du chapitre est aussi très-ancienne et sa puissance seigneuriale qui avait à compter avec celle de l'Evêque,

sans se confondre avec elle, devint dans la suite beaucoup plus étendue.

Sans nous arrêter longtemps sur la question de savoir si les premiers religieux qui peuplèrent les cloîtres du moûtier furent des chanoines réguliers observant tout particulièrement les canons ecclésiastiques d'où leur nom de chanoines (*canonici*), suivant la règle de saint Chrodegand, évêque de Metz, ou bien s'il y eut à l'origine des moines observant la règle de saint Benoit-de-Nurci, nous avancerons simplement, auteurs en majorité et monuments écrits à l'appui, qu'il y eut dans ce coin du Limousin et pendant longtemps une importante église collégiale desservie par des chanoines; que le chapitre d'Eymoutiers remontait à une date très reculée et que l'Evêque de Limoges lui aussi y était depuis longtemps seigneur avec des droits féodaux distincts de ceux du chapitre; que l'évêque, sans qu'il y eut pariage avec le chapitre, avait sa part de puissance. Le premier avait château, fours et moulins banaux; il recevait foi et hommage de différents vassaux; en sa faveur étaient stipulés des droits tels que ceux d'investiture, de lods et vente, d'acape, d'épaves, de guet, de laide, bailie, péage, etc. Sur le territoire de sa châtellenie il avait des juges et sergents pour rendre la justice et faire la police; il avait ses prisons. On exige en son nom de chaque nouveau cabaretier un setier de vin et de chaque nouveau boucher une truie. Les tenanciers de certains mas ou tènements près de la ville étaient quérables, exploitables et sujets du moulin ou four banal; ils devaient aussi lui conduire son foin du pré à l'Anneau.

De son côté le chapitre seigneur résidant avait tous les signes extérieurs du suzerain; mais comme il avait à compter avec l'Evêque, il y eut plus d'une fois procès entre eux pour la délimitation de leur pouvoir et de leurs droits respectifs. Fours et moulins banaux, revenus et redevances multiples, pilori, fourches patibulaires, emblèmes de sa haute justice, juges, officiers de justice, sergents et prisons, le chapitre avait tout cela (1). C'est lui qui se

(1) Sur l'organisation judiciaire à Eymoutiers, avant la Révolution, il ne faut pas perdre de vue qu'il y avait la Justice seigneuriale de l'Evêque et celle du Chapitre, Au XVIIIe siècle celle-ci paraît être de beaucoup la plus étendue; elle avait dans son ressort les deux tiers au moins des habitants de la ville. Ressortissaient à ces juridictions (sans pouvoir autrement les délimiter) les deux paroisses d'Eymoutiers, Saint-Amand-le-Petit, Domps, Sussac, l'Eglise-au-Bois, Saint-Priest, Villevaleix, Bussy, Neuvic... La ville d'Eymoutiers relevait de la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, dans le ressort du parlement de Bordeaux.

Au XVIIIe siècle, les prisons du Chapitre étaient placées près du Pont de Peyrat, en face d'un moulin appelé de La Peyre.

plaint en 1342 que des gens sans aveu, ameutés peut-être par une puissance rivale, ont enlevé, détruit et dispersé aux quatre coins de la ville d'Eymoutiers son pilori dressé sur la place Lamotte. Il ajoute que ce pilori était une marque authentique de sa haute justice et juridiction en la ville d'Eymoutiers et que par lettres de sauvegarde émanant du roi il avait été confirmé et maintenu en icelle.

Ce coin du Limousin ne fut pas épargné par les incursions normandes et anglaises. Ces dernières surtout ne laissèrent après elles que des ruines. Aussi quand le roi de France voulut mettre à contribution nos chanoines pour l'aider à purger définitivement le royaume de ces pillards d'Anglais, le chapitre exposa que ces derniers avaient détruit leur église, brûlé leurs archives et qu'ils étaient à bout de ressources.

A défaut de documents, nous ne pouvons entreprendre, comme il le mériterait, l'historique complet de ce chapitre.

Voici pourtant quelques détails sur sa composition et ses revenus :

Au XIIIe siècle, d'après un rescrit du Pape Grégoire IX, il y avait eu jusqu'à trente chanoines y compris le prévôt. Le Pape se plaint, à cette époque, de la liberté qu'avait prise nos chanoines de restreindre leur nombre.

Au XVe siècle, par suite des guerres qui avaient diminué ses ressources, le chapitre ne comptait plus que seize chanoines avec le prévôt ; mais tous n'étaient pas résidants (1).

En 1603 leur nombre a encore diminué ; il n'y en a plus que quatorze.

Enfin en 1790, à la veille de sa disparition, le chapitre exposait sa situation comme il suit :

La collégiale se composait alors : 1° d'un prévôt pourvu d'une mense et de deux canonicats ou prébendes. Cette dignité est élective par le chapitre et confirmative par l'Evêque. A cause de

(1) « In ecclesia collegiata Aentimonasterii Lemovicen. dioc. ultra dignitatem præposituræ 15 canonicatus et præbendæ cum duobus officiis (cantoris et sacristæ) (le sacriste) et 18 vicariæ ultra certa alia exilia (du dehors) beneficia fundata sunt. Tamen fructus canonicatuum et præbendarum necnon vicariarum et officiorum occasione guerrarum sunt *adeo diminuti, quod nonnulli ex canonicis et aliis beneficiatis in ecclesia ipsa sæpissime residere omittunt et aliunde victum coguntur requirere. Nonnulli etiam tam nobiles quam alii laici diversas decimas ex privilegio vel consuetudine pro se et hæredibus suis tenent...* » (1438, décembre 15). — P. Henri Denifle : *La désolation des églises, monastères, hopitaux en France vers le milieu du* XVe *siècle*, t. I, 1897).

ses deux prébendes le prévôt jouit du droit d'aigle à son tour pendant deux semaines consécutives; 2° de treize chanoines y compris le théologal. Chacun d'eux était pourvu d'un bénéfice appelé prébende ou canonicat. La dignité d'aquilaire donnait droit de présenter et de nommer aux bénéfices sauf au chapitre à confirmer: 3° de six semi-prébendes ou grandes vicairies qui étaient aussi à la nomination de l'aquilaire et à la collation du chapitre; 4° de trois petites vicairies auxquelles nommait le seigneur de Vieilleville; 5° enfin d'un organiste, d'un serpent et de deux enfants de chœur.

Les titulaires étaient: Jean de La Bachellerie du Theil, prévôt depuis 1788; Jacques de La Bachellerie de Neuvialle (1749); Charles Brugière de Farsac (1765); Léonard de La Bachellerie (1771); Martial de Lassaigne (1772); Paul Esmoingt de La Grillière (1775), théologal; Jean-Baptiste Tanchon (1779); Joseph-Melchior Cramouzaud (1782); Charles-François Lagrange de Tarnac (1784); François-Alexis Richard (1785); Jean-Baptiste Meilhac (1789); Joseph Cramouzaud (1772); Jean-Baptiste Dupré (1782), tous chanoines.

Etaient grands vicaires: Psalmet Lamontre, Melchior Peyrol, Pierre Tavernier, Germain Tiquet, Marc-François Pradeau et Joseph Cramouzaud.

Les petits vicaires étaient: François Péconet, prêtre pensionné du roi, François Masmoret, curé de Saint-Priest-les-Vergnes et Pierre Ninaud, vicaire à Talence (?), diocèse de Bordeaux.

Les officiers laïcs étaient: Antoine Roux, organiste, Jacques Sautereau, serpent et deux enfants de chœur.

A la même époque le chapitre faisait connaître ses revenus et charges ainsi qu'il suit:

A la mense prévotale étaient attachés des revenus en argent; la ville d'Eymoutiers payait pour sa part 925 livres 10 sols. Plusieurs localités comme Saint-Pierre-Château, Domps, Saint-Priest-les-Vergnes, Bussy-Varache, Augne, Saint-Amand-le-Petit, Beaumont, Bujaleuf, le fief de Langlard, Sussac, l'Eglise-au-Bois, Saint-Léonard, Pontarion, Thoron (Creuse) payaient la dîme, des rentes en argent et en nature (foin, avoine, seigle, froment et gelines (poules).

Le prévôt jouissait en outre de la maison prévotale située rue du Cloître et de la maison de campagne du Pré à La Naut (ou l'Anneau) sur la rive droite de la Vienne. Il affermait le pré de Sainte-Marguerite (village de Toulondy) 240 livres (1). Enfin la communauté des Ursulines lui payait une rente annuelle et il bénéficiait encore

(1) La livre valait à peu près 2 fr.

de certains droits ou impôts connus sous les noms de lods et ventes, mais à charge de solder, le cas échéant, les frais de procédure en matière criminelle.

En somme le prévôt du chapitre d'Eymoutiers avait des revenus s'élevant en argent à 2,773 livres 15 sols 6 deniers. Mais il avait les charges suivantes : au chapitre et à l'évêque il devait des rentes annuelles en argent et en nature ; il était imposé sur les rôles d'Eymoutiers, Saint-Pierre-Château, Saint-Léonard, Domps, Bussy-Varache, Bujaleuf, Saint-Amand-le-Petit, Sussac, La Forêt-Chaulière, Bussy-Chaulet, Saint-Priest-les-Vergnes et Beaumont; pour ces causes il payait en nature 70 éminaux d'avoine (700 kilos environ) et en argent 567 livres 14 sols.

A la mense prévotale il faut ajouter les revenus de deux canonicats qui sont englobés dans ceux du chapitre établis ci-après.

Revenus et charges du chapitre. — Le chapitre d'Eymoutiers avait des rentes en argent et en nature (froment, seigle, avoine, vin, poules) dans la ville, à Saint-Pierre-Château, Domps, Saint-Priest-les-Vergnes, Villevaleix, Sainte-Anne, Augne, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Julien-le-Petit, Beaumont, Nedde et Bussy-Varache, localités comprises de nos jours dans le canton d'Eymoutiers. Hors de ce canton il avait des revenus sur le territoire d'Allassac (Corrèze), sur ceux de Neuvic-Entier, Saint-Martin-Château, Charrières (1), La Croisille, Sussac, Saint-Priest-Palus et l'Eglise-au-Bois. Au total ses revenus s'élevaient en 1790 à 22,508 livres 19 sols. Mais voici quelles étaient ses charges : il fallait payer les six grands et les trois petits vicaires, l'organiste, le serpent, les enfants de chœur et le secrétaire du chapitre ; il fallait servir un traitement aux curés d'Eymoutiers, Domps, Augne et Saint-Amand-le-Petit, au curé de Bussy moins un cinquième à la charge de l'évêque ; aux curé et vicaire de Saint-Pierre-Château moins deux neuvièmes à la charge de l'évêque. Le chapitre servait en outre une rente au Collège ; il payait des redevances à l'évêque de Limoges pour droit de banalité et des impositions royales dans les différentes localités où il possédait des droits. Si du total de ses revenus s'élevant à 22,508 livres 19 sols on retranche 8,199 livres 3 sols 4 deniers, total de ses charges, il reste un actif de 14,309 livres 15 sols 8 deniers à partager en quinze canonicats, soit pour chaque chanoine 953 livres 19 sols 8 deniers (2).

(1) Charrières ou Chariéras, commune de Saint-Moreil (Creuse) fut le chef-lieu d'une commanderie de Malte et à la fin du XVIIe siècle possédait une grande église et un château. (A. VAYSSIÈRE : *Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte en Limousin*, 1884, p. 94.)

(2) Archives départementales, série G. 1790.

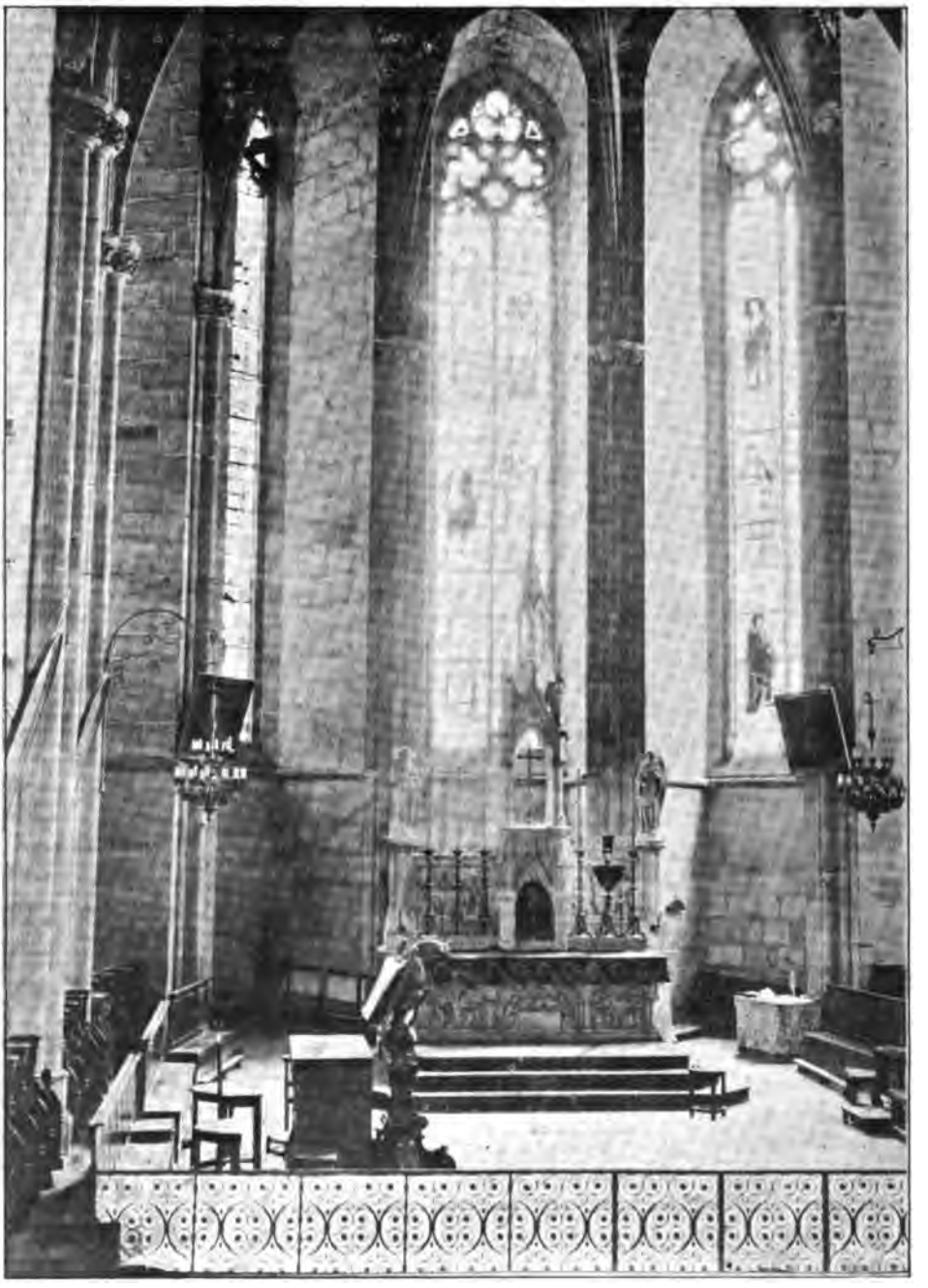

Chœur de l'église d'Eymoutiers (ancienne Collégiale)

UNIV. OF MICH.

Telle était la situation de notre chapitre en 1790, année de sa suppression. On a dit ailleurs quel fut *sous la Terreur*, le sort des chanoines et prêtres d'Eymoutiers. Ils furent pour la plupart exportés ou guillotinés. Nous dirons, en terminant, qu'à la tête de ce chapitre avaient été placés comme prévôts des hommes remarquables. On trouvera leurs noms à l'appendice du présent travail. Rappelons ici les noms qui ont illustré cette collégiale, tels que ceux des de Comborn, d'Aubusson, de Ventadour, de Pierrebuffière, de Laron, de Bernard, de Dayid, de Bonneval, de la Porte, de Chalucet, de Brosse, de la Pomélie, de Ruben et notamment de Gabriel Ruben, de Romanet, de Pichard, de Lagrange, de Richard, de Pierre Rodier qui, de chanoine d'Fymoutiers, devint au XIVe siècle évêque de Carcassonne.

Les églises paroissiales de Notre-Dame et de Saint-Pierre-Château. Leurs communautés de prêtres. — Outre la collégiale il y avait à Eymoutiers deux paroisses, dans l'archiprêtré de Chirouze : Notre-Dame et Saint-Pierre-Château. La première avait son église (aujourd'hui disparue) sur la place qui porte encore ce nom. La ville d'Eymoutiers ne forme aujourd'hui qu'une seule paroisse dont l'église est celle de l'ancien chapitre.

Suivant les manuscrits des abbés Nadaud et Legros, la cure de Notre-Dame d'Eymoutiers, en ville murée, à la collation du chanoine aquilaire était aussi ancienne que le chapitre ; les faubourgs de la ville n'étaient pas de cette paroisse, mais bien de celle de Saint-Pierre-Château. Les chanoines desservaient autrefois la cure de Notre-Dame qui avait un vicaire et qui était composée d'environ 650 communiants. Il y avait une communauté de prêtres connue dès 1564; ils n'étaient que deux vers 1761. Chaque année à la deuxième fête de la Pentecôte, on faisait à Sainte-Anne une procession solennelle terminée par une messe en musique pour le roi et la famille royale. Tous les corps y assistaient et M. le curé de Notre-Dame officiait entouré de tout son clergé.

L'existence d'une communauté de prêtres attachés à cette église nous est révélée par une lettre du sénéchal royal écrite en 1447, à la suite d'une plainte portée par les chanoines contre les prêtres communalistes qui empiétaient sur les droits du chapitre. « Les prêtres de la communauté de Notre-Dame, disent nos chanoines, s'assemblent en chœur dans ladite église et s'en prétendent filleuls. Là, revêtus du surplis, ils chantent avec affectation les heures canoniales, à l'encontre du droit exclusif du chapitre qui en est curé primitif et qui nomme à cette église. » Ils s'habillaient même, paraît-il,

au chœur, comme les chanoines dont le costume se composait du surplis et de l'aumusse de panne grise (1).

Aux termes d'une transaction de 1495 passée entre le chapitre et les prêtres communalistes de Notre-Dame, ceux-ci ne pouvaient sortir en procession sans l'agrément du dit chapitre. Il était stipulé par le même acte que le résidu de la cire de leur église appartiendrait au sacristain des chanoines.

Les sermons de l'Avent et du Carême se prêchaient dans l'église Notre-Dame excepté les dimanches et jour de Noël ; ces jours-là il y avait sermon dans l'église collégiale. Les registres de la paroisse nous ont conservé les noms des prédicateurs de ce temps-là (2).

De temps immémorial, à la Fête-Dieu, les paroissiens faisaient une grande procession avant la grand'messe. Le dais était porté par les consuls de la ville. Il y avait aussi à l'Octave une autre grande procession avec musique ; le chapitre y assistait.

Quand l'évêque de Limoges faisait sa tournée pastorale, les chanoines, les consuls et les notables allaient à sa rencontre ; le prévôt du chapitre et le procureur de la commune lui souhaitaient la bienvenue. Mgr de La Fayette fut ainsi reçu en 1648 ; il se rendait de Saint-Léonard à Treignac par Eymoutiers ; il resta six jours dans nos murs, donnant la tonsure à une vingtaine de jeunes gens et confirmant, dit la chronique, plus de six mille personnes, tant à l'église Notre-Dame qu'au Moutier (église collégiale).

En 1651, Eymoutiers reçut la visite de Mgr Anne de Lèvi, archevêque de Bourges, qui venait de Limoges par Saint-Léonard pour se rendre à Meymac. Les consuls qui étaient partis à sa rencontre avec cinquante chevaux firent deux lieues, sans pouvoir joindre le carrosse qui avait pris un autre chemin. Cinquante piétons armés furent plus heureux et lui firent escorte. Le chapitre et le clergé de Notre-Dame le reçurent à la porte de Peyrat.

En 1658, un autre visiteur distingué, Mgr François de Caulet, évêque de Pamiers, officia dans l'église de Notre-Dame.

Cette église possédait plusieurs chapelles, notamment celles de la Sainte-Trinité, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Saint-Antoine, Sainte-Anne, Saint-Roch, Saint-Joseph ; celle-ci appartenait à Antoine Cramouzaud et à Marie Durand de Richemont, son épouse, qui y avaient aussi droit de tombeau.

On avait l'habitude autrefois, dans certaines paroisses, d'inhu-

(1) J. Dubois : *Documents historiques sur Eymoutiers*, p. 46. — Limoges, Ve H. Ducourtieux, 1889.

(2) Voir A. Leroux : *Inventaire des archives communales d'Eymoutiers*, p. 94, 96, 105 et 113.

mer à l'intérieur ou autour de l'église ; la paroisse Notre-Dame était du nombre ; le cimetière était annexé à cette église qui s'élevait au centre de la ville. Pour raison de salubrité publique, une ordonnance royale de 1776 ayant interdit cette pratique, le cimetière fut plus tard transféré de la place Notre-Dame sur la place d'Armes, autrefois place Saint Psalmet ; conformément aux règles de l'hygiène, le cimetière d'Eymoutiers est aujourd'hui assez éloigné de la ville. Les registres paroissiaux nous fournissent les noms des curés de Notre-Dame. On en trouvera une liste à l'appendice du présent ouvrage.

La paroisse de Saint-Pierre-Château n'était pas moins importante. Elle comprenait une partie de la ville, notamment les faubourgs et quelques villages environnants (1). L'église, entourée de son cimetière, était située hors de la ville, au sommet d'une colline où on voit encore quelques ruines. Il y avait aussi une communauté de prêtres. Saint-Pierre-Château fut réuni à Eymoutiers en 1829.

D'après les renseignements très clairsemés que nous avons pu recueillir ça et là sur ces deux paroisses, nous savons qu'au xve siècle, celle de Saint-Pierre-Château ressortissait à la juridiction du chapitre ; qu'il en était curé primitif et décimateur ; mais qu'au xviiie siècle, l'évêque de Limoges, seigneur justicier, l'avait pour moitié dans sa mouvance et qu'elle était pour l'autre moitié dans celle du chapitre ; ces deux seigneurs s'y partageaient la dîme.

II

AFFRANCHISSEMENT DE LA COMMUNE. — LES CONSULS. — LA MUNICIPALITÉ. — LA SOCIÉTÉ POPULAIRE. — EYMOUTIERS SOUS LA TERREUR. — LES FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES.

L'émancipation communale ne fut solennellement octroyée aux habitants d'Eymoutiers qu'en l'année 1428 ; la charte d'affranchissement porte cette date (2). Notre commune se trouvait en retard

(1) Au xviie siècle, la chapelle Saint-Clair et le prieuré de Saint-Gilles se trouvaient sur cette paroisse. La ligne séparative des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre-Château était un ruisseau venant du pré Thibaud et qui se jetait dans la Vienne en traversant la rue Farges. (*Invent. des arch. comm. d'Eymoutiers*).

(2) Cet acte important a été publié par M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne. (*Documents historiques sur le Limousin*, t. I, p. 235). La pièce originale se trouvait entre les mains de feu M. Monique, curé de Royère (Haute-Vienne).

sur plusieurs autres des bords de la Vienne, comme Saint-Léonard et Saint-Junien, qui eurent la première, en fait, dès la fin du XIIe siècle, une organisation municipale des plus complètes, bien que personne n'ait vu sa charte (1) et la seconde un accord avec son évêque en 1254.

Nos habitants avaient donc jusqu'alors vécu sous la crosse; estimèrent-ils qu'il y faisait bon et en tout cas meilleur que sous l'épée ? Ils ne nous ont pas transmis leurs préférences à ce sujet. Toujours est-il qu'en l'année 1428 « les nobles, bourgeois, marchands, habitants et manants » d'Eymoutiers, désireux de s'appartenir davantage, de gérer de plus près leurs affaires et de pourvoir à la défense de leur ville, obtinrent pacifiquement de leurs coseigneurs, l'évêque et le chapitre, diverses franchises et libertés que nous allons connaître en parcourant le titre où elles furent consignées.

Pour mettre à l'abri leurs personnes et leurs biens, ils sont d'abord autorisés à entourer la ville de murailles, de tours et de fossés. Ils choisiront parmi eux, chaque année, à la fête de Saint-Etienne, quatre notables laics de la ville « *quatuor laïci electi de probis viris et sine aliquo obprobrio* », qui resteront un an en charge et qui ne seront rééligibles qu'au bout de cinq ans. L'évêque et le chapitre en nommeront séparément un et les deux autres seront élus par la majorité la plus saine de la population « *major et sànior pars.* » Les nouveaux élus avant d'entrer en fonctions jureront sur l'Evangile d'être toujours bons et justes à l'égard du roi, de l'évêque et du chapitre et de se dévouer aux intérêts de la ville ; les quatre consuls ou deux d'entre eux pourront convoquer l'assemblée des habitants pour traiter des affaires importantes ; il y aura une maison commune et un trésor commun « *arca communis* » ; les clefs de ce coffre seront au nombre de quatre et chaque consul en aura une ; les consuls, avec le consentement de l'assemblée, auront le droit d'imposer des tailles et autres subsides aux habitants, à l'exception de l'évêque, du chapitre, de Guichard Bernard et de sa famille, de très ancienne noblesse et des consuls en charge. Le consulat et la ville pourront avoir leur procureur pour la défense de leurs intérêts ; ils commanderont le guet de jour et de nuit dans la ville et au château de l'évêque ; ils nommeront un capitaine. La ville aura trois portes et chaque porte quatre clefs ; les consuls en auront chacun une. Défense sera faite de tenir hôtellerie, d'acheter ou de vendre hors des murs à peine de

(1) L. Guibert : La Commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle. *Bull. de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVII. p. 60 et s.).

dix sols d'amende au profit du seigneur justicier du lieu de la contravention.

En mémoire de ce pacte que chaque partie s'engage à respecter, les armes de l'évêque accompagnées de la figure de Saint-Etienne patron de la collégiale, seront gravées sur la pierre au-dessus de chacune des portes de la ville (1).

Malgré ces conventions écrites, quelques différends surgirent entre les parties contractantes, mais ils n'atteignirent jamais le degré d'acuité des dissensions aussi mémorables que prolongées qui divisèrent l'évêque de Limoges et la turbulente commune de Saint-Léonard.

Les bourgeois d'Eymoutiers ne jouirent jamais non plus d'un droit de justice comme ceux de Saint-Léonard. A part quelques règlements de police émanant des consuls, l'évêque et le chapitre d'Eymoutiers restèrent, après comme avant la Charte, chacun dans sa circonscription, seigneurs justiciers de la ville et des lieux circonvoisins.

Quelques années après la concession de la charte, nous constatons un désaccord entre le chapitre et les consuls au sujet des droits d'octroi. Le chapitre essaya même d'obtenir des lettres du roi pour faire annuler la confirmation du Concordat de 1428. Un conflit se produisit aussi ultérieurement à propos des élections consulaires et la Cour des Aides de Clermont-Ferrand en fut saisi. Le chapitre obtint gain de cause. La cour cassa l'élection des consuls faite par les habitants d'Eymoutiers, confirma celle qui émanait du chapitre en la personne de Pierre Ruben et condamna les habitants aux dépens. Dans la suite, l'évêque de Limoges rappelle à nos consuls qu'ils sont obligés de lui payer trois écus et de lui offrir leurs services quand il fera pour la première fois son entrée dans sa ville d'Eymoutiers. Il leur promet, de son côté, protection et secours pour le maintien de leurs droits et franchises.

Nous avons trouvé peu d'événements intéressants relatifs au consulat. Voici cependant par ordre chronologique quelques faits qui s'y rapportent :

(1) Nous lisons dans l'*Histoire de la bourgeoisie*, par Leymarie, t. II, p. 310, que Charles VI vint en aide aux habitants d'Eymoutiers pour reconstruire leur ville dévastée par les Anglais ; qu'on donna neuf cents pas de circuit aux murailles de l'enceinte de cette ville qui fut munie de quatre portes et de cinq grosses tours.

Ce fait ne peut se concilier avec la charte d'Eymoutiers de 1428 ; à cette date, Charles VI était mort depuis 1422 et c'était Charles VII qui régnait. Le savant auteur a sans doute voulu parler de Charles VII.

Nous croyons bien aussi qu'il y eut quatre portes (V. *supra*).

En 1569 les consuls Jean Cramouzaud l'aîné, Claude Romanet, Jean Deschamps et Blaise Briance, sur l'ordre du comte des Cars, lieutenant général du roi en Limousin et Périgord, font assembler les habitants au son de la cloche pour leur faire une communication importante. La réunion se tient dans l'église collégiale. Parmi les notables qui ont répondu à l'appel, on remarque le prévôt du chapitre qui est Antoine David et les chanoines dont les noms suivent : Christophe Ruben, Léonard Prasbonneau, Pierre Brenac, Geoffroy Boyer, Léonard Romanet fils de feu Léonard, Jean Chauseyr, Léonard Romanet fils de feu François, Martial Boyer, le jeune, prévôt de Saint-Viance, Jean de Lagrange, Antoine Périer et Jean Donarieix. Sont aussi présents : Pierre Lamagère (?), lieutenant et Pierre Delombre, procureur de la châtellenie de l'évêque, Jean et Guichard Pichard, Guilhen Ruben, Martial et Antoine Ruben pères, Jacques Bourdicaud, Psalmet Romanet, Martial Redon, Martial Ruben dit Charles, François Lasalle dit Thoumisson, Léonard Ponsard, Antoine et Louis Ruben dit Besse frères, Maîtres François Dumont, Pierre Dutheil, Martial Pichard, Michel de Villegouleix, notaires et praticiens, Louis Pradilhon, Jean Cramouzaud le jeune, Jean Meilhac, Pierre Rebeyrolle, Louis Guilhol, François Bartier, Maîtres Jean et Léonard de Lagrange frères, Antoine Pouret dit Poche, Jean Gaultier dit Peny, Martial de Lestrade, Louis Ruben, fils de feu Guilhen, Martial Reymond, Psalmet Tenezaud, Jean Romanet, Guichard Bardoulat, Psalmet Huguay, Antoine Menot dit Bouquet, tous bourgeois et marchands formant la plus grande et saine partie de la ville.

Devant cet auditoire, lecture est donnée d'une lettre du comte des Cars, prescrivant de rompre les ponts de la ville d'Eymoutiers, creuser des tranchées autour de la dite ville, y monter nuit et jour le guet ainsi qu'au château, préparer des logements pour la compagnie du capitaine Labreuilhe, se mettre enfin en toute hâte sur la défensive à cause de l'approche de l'ennemi (des calvinistes probablement).

Après cette communication qui ne manque pas d'impressionner vivement l'assemblée, les consuls exposent que la ville ayant déjà fait de fortes dépenses pour réparer ses murailles et loger des troupes de passage, le trésor de la commune est à sec.

Après délibération on décide la vente de certains communaux jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à près de 3,000 fr. de notre monnaie actuelle. Les sieurs Romanet et Deschamps seront envoyés auprès du comte des Cars pour obtenir de lui que les ponts de la ville ne soient pas rompus (1).

(1) J. Dubois, *Pièces diverses relatives à Eymoutiers* (1569-1789). *Archives historiques du Limousin*, t. IV. Limoges, Plainemaison, 1892.

La France à cette époque étant en pleine guerre de religion, il n'était pas rare de voir passer, dans les petites localités, des hommes d'armes.

En 1576, d'après Bonaventure, les Huguenots, cantonnés à Sainte-Anne, exerçaient des brigandages à Eymoutiers ; ils furent battus par le capitaine Vouzelle. L'année suivante les bourgeois d'Eymoutiers s'unirent à ceux de Saint-Léonard, sous le commandement du capitaine Fraisseix, pour aller combattre ces ennemis à Chalucet. C'est encore vers la fin du XVIe siècle qu'une tentative d'évangélisation de leur part échoua à Eymoutiers. Ils y pénétrèrent, venant probablement de Limoges ou de Rochechouart, ayant à leur tête le prédicant berlinois Dugué (1). Nos chanoines firent appel aux Jésuites de Limoges ; les calvinistes trouvèrent, paraît-il, à qui parler.

Il y avait alors à cette époque un gouverneur de ville pour Eymoutiers : c'était en 1574 M. de Roussilhe, à la nomination du comte de Ventadour, gouverneur du haut et bas Limousin ; en 1653, ce fut le comte d'Aubusson de La Feuillade, et en 1786, Joseph-Guillaume des Maisons du Paland, chevalier, capitaine de cavalerie, baron de Peyrat. Ce petit gouvernement militaire comprenait les trois villes d'Eymoutiers, de Bourganeuf et de Saint-Léonard.

Au nombre des attributions de nos consuls, il en était une qui ne manquait pas de leur créer des embarras ; ils se plaignent souvent des ennuis et des frais occasionnés par le fréquent passage de troupes qu'il faut loger et nourrir. En 1650, le consul Dutour fut chargé de procurer le logement à 60 ou 80 cavaliers, conduits par le comte de Lans ; en 1741, les consuls Cramouzaud (Joseph), Gauthier du Marache, Menot (Nicolas) et Brenac (Pierre) sont chargés de réquisitionner des voitures et de pourvoir au transport des troupes de passage ; ce qui ne se fit pas sans difficultés et sans dépenses, comme ils le firent connaître à l'intendant de la généralité de Limoges.

Il entrait aussi dans les attributions des consuls de veiller à l'entretien des édifices communaux ; en 1763, ils font réparer la halle qui était élevée sur sept pilliers et se trouvait près de l'entrepôt de tabac et de l'église paroissiale de Notre-Dame ; ils devaient aussi pourvoir au logement du curé de cette église.

Selon l'usage, on faisait chaque année, le mardi de la Pentecôte, une procession solennelle à l'église de Sainte-Anne. A ce sujet nous avons trouvé dans nos papiers le document dont le texte est ainsi conçu : « Nous, soubsignés, consuls de la ville d'Esmoutiers, en

(1) A. Leroux, *Histoire de la Réforme en Limousin*, p. 52 et 193.

charge l'année 1717, prions Monsieur de Silhouette, conseiller, secrétaire du roy, receveur des tailles et octrois en l'élection de Limoges, en exercice de ladite année, de payer à sieur Léonard Pommier, prestre et sindic de la communauté de la paroisse Nostre Dame de la ville d'Esmoutiers, la somme de cinq livres a luy due annuellement sur le fond des octrois de ladite ville, en exécution de l'arrest du conseil du 12 novembre 1692, pour la procession honoraire de Sainte Anne, le mardy de la Pentecoste, pour la prospérité de Sa Majesté. Faict à Esmoutiers ce septième juillet mil-sept-cent-dix-sept. »

Un autre document, un procès-verbal de 1742, nous fait connaître le mode d'élection des consuls : après la grand-messe et au son de la cloche, à la diligence des consuls en charge, étaient assemblés dans la maison commune (Hôtel-de-Ville) les prud'hommes, citoyens et habitants d'Eymoutiers. A cette réunion on dressait un tableau des consuls pour douze années. Après élimination des dispensés pour raison d'âge (tels que les septuagénaires) ou autres causes, on choisissait pour chaque année quatre personnes inscrites au rôle des tailles. La place de consul n'était pas toujours, paraît-il, recherchée; car plusieurs habitants, pour divers motifs, demandèrent à l'intendant de Limoges d'en être exemptés; en 1765, l'intendant affranchit de cette charge Jean-Joseph Masmoret, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, qui donnait gratuitement ses soins aux pauvres de l'hôpital et de la ville.

Nous approchons de la période révolutionnaire, pendant laquelle la municipalité jouera un rôle qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître. L'ouverture des Etats généraux étant fixée au 4 mai 1789 et le roi désirant que, « des extrémités de son royaume et des localités les moins connues, chacun pût faire parvenir jusqu'à lui ses vœux et ses réclamations », la petite ville d'Eymoutiers et les paroisses voisines dressèrent leur cahiers de doléances. Ces cahiers furent portés par des députés à l'assemblée préliminaire de Limoges pour êtres transformés et devenir le cahier du Tiers-Etat de la sénéchaussée. Nos délégués furent : MM. Ruben de Lombre, seigneur du Mas et de La Condamine, lieutenant particulier au sénéchal et présidial de Limoges, de La Bachellerie de la Faye, avocat et juge d'Eymoutiers, Cramouzaud, Gaultier de La Varache, Meilhac de Couégnas et Dumont de Charapoux.

Comme presque tous les cahiers du Tiers-Etat, celui d'Eymoutiers réclamait le vote par tête et non par ordre; sans quoi le Tiers-Etat n'était rien et la direction de affaires restait aux mains des deux ordres privilégiés, le Clergé et la Noblesse; une nouvelle convocation dans trois ans et l'établissement d'Etats provinciaux. Il

demande l'abolition de l'ordonnance humiliante pour le Tiers-Etat qui lui prohibe les emplois militaires ; le cahier de Saint-Léonard se plaint sur le même ton de l'exemption du service militaire accordée aux domestiques du clergé et de la noblesse.

Notre cahier désire surtout des réformes dans l'ordre économique, financier et judiciaire. En matière d'impôts, les taxes, dit le cahier, ne sont pas proportionnelles aux revenus qui tendent plutôt à diminuer ; les pauvres payent plus que les riches ; c'est un véritable impôt sur la misère. « Notre canton, ajoute le cahier, quoique des plus stériles du royaume est le plus chargé d'impôts, puisque outre la taille réelle imposée sur les fonds on y est cotisé sous la dénomination de faculté personnelle, ce qui forme un tiers en sus de l'imposition réelle, impôt inconnu dans toute autre province ; » que la dîme soit perçue sur les grains et non sur la paille qui est de première nécessité dans un terrain ne produisant qu'à force d'engrais ; que plusieurs paroisses n'en forment qu'une et si le traitement des curés est augmenté que le casuel soit supprimé ; que des routes soient ouvertes sans quoi l'industrie et le commerce deviennent très-difficiles ; qu'on introduise dans la législation la prescription de trente ans pour les rentes foncières et directes, secondes et obituaires et celle de cinq ans pour les arrérages d'icelles et des rentes constituées ; que la célérité et l'économie soient introduites dans la procédure et que chaque petite localité d'au moins trois-cents feux soit le siège d'un tribunal royal auquel ressortiraient les justices seigneuriales des environs, la sénéchaussée de Limoges n'étant pas à la portée des justiciables.

Telles furent les principales doléances d'Eymoutiers. Les paysans d'une paroisse voisine dont nous avons publié le cahier, firent aussi entendre leurs plaintes en ces termes : « Nous habitons un lieu désert et isolé, dans la situation la plus montagneuse, la plus froide et la moins fertile du haut Limousin. Sur mille arpens de terre, il n'y en a qu'un qui soit cultivé, à cause de l'ingratitude du terrain, du froid excessif qui se fait sentir presque toute l'année avec des brouillards continuels et de la neige permanente qui y reste près des trois quarts de l'année. Les impôts absorbent plus de la moitié des produits, aussi sommes-nous forcés d'abandonner nos foyers, nos femmes et nos enfants pour trouver de quoi nous substanter en allant au loin épuiser nos bras et nos forces aux travaux publics ou ailleurs, ce qui ne contribue pas peu à la diminution de notre agriculture et à l'avancement de notre carrière... Pour nos procès il faut aller chercher justice très loin et dépenser souvent plus que ne vaut l'objet du litige. Il nous faudrait un tribunal [important] à

Eymoutiers » (1). Pour obtenir ce tribunal tant désiré, la ville d'Eymoutiers délégua quelques mois après vers l'Assemblée constituante MM. Raymond Garat, qualifié dans l'acte de chevalier, baron de La Villeneuve et Gaultier de Villemoujeanne, qualifié de président trésorier de France, colonel et lieutenant-colonel de la garde nationale d'Eymoutiers.

Malgré leurs soins et leurs démarches, Saint-Léonard fut préféré à Eymoutiers pour le siège d'un tribunal de district. Eymoutiers eut plus tard une justice de paix. A cette époque (1790), le district de Saint-Léonard comprenait dans son ressort les cantons de Châteauneuf, Saint-Paul, Sauviat, Peyrat-le Château (communes de Saint-Julien-le-Petit, Bujaleuf, Augne, Saint-Amand-le-Petit et Beaulieu), Nedde (communes de Beaumont, Rempnat, La Villeneuve et Plénartige), Eymoutiers (communes de Bussy-Varache, Neuvic, Sainte-Anne, Saint-Priest-les-Vergnes, Domps, Villevalleix et Saint-Pierre-Château).

Déjà d'impérieuses et utiles réformes venaient d'être introduites dans l'ancien organisme du pays; on pouvait en ajouter d'autres pacifiquement, mais c'était compter sans le parti des violents et des exaltés qui ne croient pas possible la transformation d'un régime sans secousses et bouleversements.

La Constitution civile du clergé qui troublait profondément la discipline de l'Eglise et qui fut condamnée par le Pape fut, « au point de vue politique, une grave imprudence, puisqu'on allait permettre aux adversaires du nouvel ordre social de faire lutter l'enthousiasme de la religion contre l'enthousiasme de la liberté » (2).

Tous les prêtres furent contraints de prêter serment à cette constitution civile du clergé; ceux qui le prêtèrent formèrent, sous le titre de prêtres assermentés ou constitutionnels, le clergé reconnu par l'Etat; ceux qui le refusèrent, et ce fut la très grande majorité, furent classés parmis les prêtres insermentés ou réfractaires.

« Il y eut alors deux cultes, dit l'historien déjà cité : l'un public, dans les églises désertées des fidèles; l'autre clandestin, dans les lieux écartés, au fond des bois, où la foule accourait, et d'autant plus puissant sur les âmes. Le schisme entra dans l'Eglise; à sa suite vont arriver les persécutions et la guerre... La révolution avait déjà les nobles pour ennemis ; les prêtres vont maintenant la combattre, et une guerre civile effroyable couvrira la France de sang, de crimes et de terreur. »

(1) *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne.* — *Doléances paroissiales de 1789.* Limoges, Imp. Chatras, 1889.

(2) Victor Duruy, *Histoire de France*, t. II, p. 492. — Paris Hachette, 1893.

Par la liste que nous avons dressée ailleurs et à laquelle d'autres noms pourraient être ajoutés, on a vu dans quelle large part les prêtres d'Eymoutiers contribuèrent à grossir la phalange de ceux qui restèrent fidèles à leur foi ; il y allait pourtant de la vie.

Sans doute il y eut quelques défaillances ; il faut le reconnaître avec impartialité. A cette époque où les événements semblaient entraîner les hommes, il y en eut qui, hostiles au fond à tous ces excès, ne parurent pas moins les approuver en se mettant à la tête du mouvement. C'est ainsi que le curé M..., d'Eymoutiers, prêtera serment à la constitution civile du clergé et fera suivre plus tard son nom de celui du sanguinaire Marat.

Il se fonda à cette époque à Eymoutiers comme ailleurs une Société populaire. Il y en avait aussi une à Nedde et à Peyrat-le-Château, dénommé alors Peyrat-la-Montagne.

D'après son registre conservé aux archives de la Haute-Vienne, la Société populaire d'Eymoutiers dite des Amis de la Constitution tint cent-quatre-vingt-dix-huit séances ; la première fut ouverte le 20 juin 1791 et la dernière fut close le 5 germinal an III. La salle de réunion se trouvait dans la maison prévotale. Le bureau se composait d'un président qui fut le curé d'Eymoutiers, d'un vice-président, de deux secrétaires, d'un trésorier et d'un archiviste. Les femmes y étaient reçues sous la dénomination de sœurs.

A son début, cette Société eut à lutter contre la municipalité qui la voyait d'un mauvais œil ; un membre de cette municipalité avait même traité ceux qui en faisaient partie de « gueux, de polissons, de gens sans connaissance, sans éducation », ajoutant que cette société n'était qu'un tribunal d'inquisition. Les choses en vinrent à à ce point qu'à la suite de troubles, la Municipalité d'Eymoutiers prit un arrêté suspendant les séances de la Société populaire. Celle-ci ne se tint pas pour battue; elle parvint à faire annuler le susdit arrêt et à supplanter bientôt celle dont il émanait.

Les Amis de la Constitution se mirent aussitôt à l'œuvre. A la reprise des séances, ils votent en premier lieu des félicitations à ceux qui ont contribué à l'arrestation du roi. Ils décident la fermeture des chapelles et églises; celle d'Eymoutiers deviendra le temple de la Raison; les cloches seront expédiées à l'hôtel des monnaies de Limoges, les archives du chapitre envoyées au chef-lieu du district pour y être brûlées. On dresse la liste des suspects ; on fait des visites domiciliaires; les prêtres insermentés sont recherchés; plusieurs d'entre eux, comme le curé Esmoingt, sont découverts, arrêtés et envoyés à la guillotine; leurs biens sont confisqués et vendus. La Société populaire émet le vœu que les ornements de l'église soient vendus aux enchères sur la mise à prix

de 2,878 francs, et que la somme en provenant soit employée à la construction d'une salle de réunion et à l'équipement des soldats; que les armoiries, les fleurs de lys et autres marques de l'ancien régime s'étalant dans l'église du chapitre sur les murs et sur les vitraux soient grattées et complètement effacées; que les statues des saints ou des saintes soient brûlées sur la principale place de la ville; enfin qu'un autel soit dressé dans le chœur de l'église à la déesse Raison.

Pour l'aider dans cette besogne elle demanda du renfort aux amis de Limoges, à la Société desquels elle était affiliée.

Voici comment les sans-culottes de Limoges rendent compte de leurs exploits à Eymoutiers dans le *Journal du département de la Haute-Vienne* du 2 frimaire an II (1793) :

« Voilà bientôt deux ans que la commnue d'Eymoutiers est en proie à l'aristocratie, aux petites passions et aux divisions les plus funestes. Les oreilles des patriotes étaient étourdies à force d'entendre parler d'Eymoutiers. L'aristocratie s'était si fortement accrochée dans ce petit trou que tous les moyens que l'on avait pris jusqu'à ce jour semblaient la fortifier au lieu de la détruire; il fallait un grand mouvement révolutionnaire tel que celui que l'on vient de prendre pour produire l'effet que l'on attendait. A Eimoutiers 30 sans-culottes de l'armée révolutionnaire ont suffi pour balayer tout ce qu'il y avait d'impur et pour relever le courage du Peuple. »

Tel fut l'esprit des Sociétés populaires, telle fut leur œuvre non seulement dans le Limousin et notamment à Eymoutiers où leur rôle fut peut-être moins néfaste qu'ailleurs, mais sur tous les points de la France.

Car en ce temps là débordaient partout les excès révolutionnaires les plus abominables. Pendant que nos soldats étaient aux prises avec les ennemis du dehors, la France était noyée dans le sang par une bande d'égorgeurs. Aux puissances étrangères qui enlaçaient notre pays, on venait de jeter en défi la tête du roi. Dès lors s'étendit sur la France entière comme une immense crêpe ensanglantée le régime sanguinaire de la Terreur. Dans les villes et les campagnes, partout étaient traqués comme des bêtes fauves non seulement les prêtres et les nobles, mais encore les simples citoyens paisibles suspectés même d'indifférentisme. Arrêtés, on les traînait en prison et après instruction et jugement (quelle instruction et quel jugement !) c'était la guillotine, la prison, la déportation, la confiscation des biens....

Entre temps, nos révolutionnaires s'amusaient à faire des processions. Il y en eut de curieuses à Eymoutiers, d'abord pour la plantation de l'arbre de la Liberté et la fête de l'Etre suprême, puis plus

tard pour célébrer nos victoires sur les ennemis extérieurs, et enfin pour fêter l'Agriculture, la Liberté et la Souveraineté du Peuple.

Rappelons les plus imposantes et les mieux réussies. L'arbre de la Liberté est porté en triomphe dans les rues de la ville. Quand il fut planté, un citoyen harangua la foule en ces termes : « Jurons de maintenir de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, de reconnaître pour frère tout homme juste et vraiment ami de l'humanité quelle que soit sa couleur, sa taille et son pays. » — Nous le jurons ! s'écria la foule.

L'orateur prononça encore, paraît-il, des paroles bien plus éloquentes à en juger par les applaudissements et l'enthousiasme de l'auditoire.

Plus tard, à la même place, un forfait fut commis. Le registre municipal le fait connaître en ces termes :

« Un délit atroce a été commis ; des antirépublicains, la nuit dernière, ont porté des mains parricides (*sic*) sur l'emblême chéri de la Liberté ; il a été outragé, dépouillé de son écorce ; on a porté des mains impures sur l'arche de confédération. »

Après cette fête en vint une autre en l'honneur de l'Etre suprême, tant il est vrai de dire :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Fête de l'Etre suprême

Aujourd'hui 19 prairial an second de la République française une et indivisible, le Conseil général de la commune d'Eymoutiers assemblé au lieu de ses séances ordinaires, un membre a proposé de célébrer dignement la fête de l'Etre suprême et a exposé le plan suivant :

La fête sera annoncée la veille à 10 heures du soir, par une salve d'artillerie, le son de la cloche et des tambours ; tous les citoyens seront invités à se préparer à cette solennité.

Le jour de la fête, dès le lever de l'aurore, une salve d'artillerie et les sons d'une musique guerrière retentiront de toutes parts.

L'extérieur des maisons sera alors décoré de festons et de verdure.

Les tambours rouleront. Le président de la Société populaire annoncera au peuple que cette auguste cérémonie commence.

A l'instant les maisons sont désertes, le peuple remplit les rues et se rend en foule sur la place de la Fraternité (1).

(1) Eymoutiers avait changé de nom ; la ville était divisée en quatre sections : la rue Farges devint la rue de la Liberté ; le puy d'Ayen, fut le quartier de l'Egalité ; la petite place, celui de la Fraternité et la grande place, celui de l'Unité. Les jours où se tenaient les foires reçurent de nouvelles dénominations. On ne disait plus que la foire se tenait le 1er jeudi de chaque mois, mais le quintidi de la 1re décade de chaque mois ; il y eut les foires printanière (mars-avril), cotonnière (juillet-août) et froide (novembre). Il y avait marché le nonadi de chaque décade.

L'heure du départ arrivé, se forment deux colonnes. Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchent sur deux files parallèles et portent à la main des branches de chêne.

Sur un char sera placé la statue de la Liberté, avec ses compagnes la douce Amitié et l'Egalité, entouré des membres de la Société populaire, précédé d'un groupe de citoyennes vêtues de blanc, couronnées de fleurs, portant d'une main un bouquet de roses et de l'autre une couronne de feuilles de chêne et chantant des hymnes patriotiques et suivies d'un groupe de jeunes sans-culottes parés du bonnet de la Liberté, portant en mains des branches de myrthe.

La déclaration des droits de l'homme, portée par des vieillards et soutenue par des enfants avec cette inscription : « On les a puisés dans la nature, ne vous en écartez jamais. » Ils seront entourés des membres du Comité de surveillance.

Une mère de famille entourée de jeunes enfants de l'un et de l'autre sexes, vêtus de blanc, couronnés de fleurs, marchera ensuite avec cette inscription : « Le contrat social a son origine dans l'union des familles. » De jeunes adolescents armés de fusils entoureront le drapeau de la garde nationale et marcheront à la suite.

Quatre sociétaires porteront les bustes de Marat et de Lepelletier ; ils seront entourés des autorités constituées.

Le cortège ainsi formé se rendra au Champ-de-Mars. Là, une montagne élevée devient l'autel de la patrie. Chacun se groupe sur la partie de la montagne qui lui est désignée ; il sera exécuté plusieurs morceaux de musique.

Des orateurs prononceront des discours analogues à la fête. Les jeunes citoyens et citoyennes chanteront des hymnes patriotiques. Les mères présenteront leurs enfants en hommage à l'auteur de la nature : les jeunes filles jettent des fleurs vers le ciel : d'autres, d'un âge plus avancé, promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie (*sic*).

Enfin la fête est terminée par une salve d'artillerie, bal dans les rues, places publiques et farandoles, au son d'une musique champêtre.

Le Conseil général a adopté le plan ci-dessus et a chargé deux citoyens de l'exécution d'icelui.

Fait et arrêté en Conseil général dans la maison commune, les jour, mois et an ci-dessus.

Nous relevons encore copie, sur les registres de la municipalité conservés à la mairie d'Eymoutiers, du compte-rendu suivant de la Fête de la Souveraineté du Peuple :

Fête de la Souveraineté du Peuple

Aujourd'hui 30 ventôse l'an 6 de la République française une et indivisible, dans la salle de l'administration d'Eymoutiers, lieu désigné pour la réunion des différentes autorités et corps constitués qui sont invités à assister à la fête de la Souveraineté du peuple, se sont rendus les agents et adjoints des communes de Saint-Pierre-Château, Bussy, Eymoutiers, le

commissaire du pouvoir exécutif près l'administration, etc., dix-huit vieillards représentant le peuple et tenant à la main chacun une baguette blanche, quatre jeunes gens vêtus à la romaine portant chacun un carton sur le premier desquels on lisait ces mots : « La souveraineté réside essentiellement dans l'université des citoyens. » Sur le second : « L'université des citoyens français est le souverain. » Sur le troisième : « Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité ni remplir aucune fonction publique. » Sur le quatrième : « Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales, que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Un cinquième jeune citoyen, vêtu en blanc est armé d'une pique surmontée d'un écriteau portant ces mots : « Respect à la vieillesse. »

Viennent les membres du tribunal de paix, les administrateurs de l'hospice civil, le corps des notaires et celui des huissiers, les vétérans et l'état-major de la garde nationale.

Un peuple immense occupe les avenues et la garde nationale à pied et à cheval, rangée en bataille sur la place d'Armes, attend l'heure fixée pour la cérémonie.

A midi le cortège sort ; un piquet de cavalerie et un peloton d'infanterie ouvrent la marche ; les cinq jeunes gens précèdent les vieillards qui sont eux-mêmes suivis par l'administration, la justice de paix et les autres corps ; le principal fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel porte le livre de la Constitution de l'an 3. Le gros de la garde nationale à pied et à cheval, ferme la marche, le peuple fait retentir l'air sur toute la route des cris mille fois répétés : Vive la République ! Vive la Constitution de l'an 3 ! Après avoir dans cet ordre parcouru les différents quartiers de la ville et visité les arbres de la paix et de la fraternité, aux pieds desquels ont été chantés des hymnes analogues à la circonstance et à la position, le cortège s'est enfin rendu à l'arbre de la Liberté, au pied duquel s'élevait un autel orné de verdure et de tableaux emblématiques ; aux quatre coins de l'autel étaient plantés quatre pins qui supportaient le faîte de l'autel formé de guirlandes de fleurs et de verdures de forme pyramidale.

Un des vieillards s'adressant aux magistrats leur dit : « La Souveraineté du peuple est inaliénable. Comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qu'elle lui donne, il délègue une partie de sa puissance à des représentants et à des magistrats choisis par lui-même ou par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ces choix que le peuple se rassemble aujourd'hui. »

Le principal fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel lui répond : « Le peuple a su par son courage reconquérir ses droits trop longtemps méconnus. Il saura les conserver par l'usage qu'il en fera. Il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. » Il lui remet en même temps le livre de la Constitution.

Les quatre jeunes gens attachent aux quatre pins en forme de colonne les quatre inscriptions qu'ils portaient.

Les vieillards réunissent leurs baguettes en un seul faisceau, les lient avec des rubans tricolores et les placent sur l'autel devant le livre de la Constitution; un roulement de tambour ordonne le silence. C'est pour entendre lecture de la loi du 13 pluviose an VI, de l'arrêté du Directoire exécutif et de sa proclamation du 28 du même mois, du message du Directoire du 13, et de la loi du 15 ventôse.

Les cris de : Vive la République française ! Vive la République romaine ! en interrompent souvent la lecture.

Des danses, des rondes exécutées autour de l'autel et aux airs chéris de la Liberté terminent la cérémonie. Le cortège reprend la route de la maison commune. Les jeunes gens y rapportent le livre de la Constitution et le faisceau de baguettes des vieillards.

Une députation de la Société dramatique vient annoncer alors au public et aux autorités constituées qu'elle va donner une représentation gratis en l'honneur de la fête. On s'y rend; la satisfaction générale se manifeste de toutes parts. Les amateurs avaient ajouté s'il est possible aux talents qui les distinguent, avaient choisi une pièce de circonstance : « Le déjeuner des volontaires. » Elle a été représentée avec enthousiasme et précision et au milieu des applaudissements universels. Au sortir de ce spectacle, tous les citoyens se sont rendus dans les salles de l'administration où tout était disposé pour un bal public. Les amusements se prolongent bien avant dans la nuit. Enfin le 30 ventôse n'offre pas un seul instant de relâche à la joie et à la satisfaction générale.

Fait et clos à Eymoutiers le 1er germinal an six de la République française une et indivisible (1).

III

LES CONFRÉRIES. — LA CONFRÉRIE CORPORATIVE DES TANNEURS. — LES PÉNITENTS BLEUS ET BLANCS

Au XVIIe siècle plusieurs confréries sont très florissantes à Eymoutiers (2). Mais de toutes les plus importantes furent la confrérie des tanneurs et celles des pénitents bleus et blancs.

(1) Registres de la Municipalité de la ville d'Eymoutiers.

(2) *L'Inventaire des Archives communales*, par M. Leroux, signale de nombreuses confréries de dévotion, comme celles de Notre-Dame de Septembre ou du Pont, dont la chapelle est encore debout près du pont de Peyrat, de Saint-Joseph, en l'église paroissiale, où on admettait les deux sexes (1647), du Saint-Rosaire (1629), de Saint-Etienne, de Sainte-Elisabeth, de la Sainte-Trinité (1560), du Saint Sacrement (1724), avec les dignités de porte-croix, porte-bannière, porte-pavillon, petite-enseigne, grande-enseigne, porte-cloche et porte-navette d'encensoir.

Les tanneries d'Eymoutiers étaient autrefois très nombreuses et très renommées, d'où le surnom de pellaux (*pellis*, peau) qui est resté à ses habitants. Cette industrie très prospère, surtout au XVIIe siècle, occupait un nombre considérable d'ouvriers : on voit encore sur les bords de la Vienne les vieilles maisons qu'habitaient jadis les propriétaires et maîtres tanneurs. Nous avons eu la bonne fortune d'exhumer de la poussière du vaste et curieux grenier d'une de ces anciennes demeures le document le plus précieux que nous puissions sur ce point désirer : c'est précisément le registre de la confrérie de nos tanneurs et corroyeurs (1).

Confrérie corporative des maîtres tanneurs d'Eymoutiers. — La confrérie des maîtres tanneurs et corroyeurs d'Eymoutiers est placée sous le vocable de la Sainte-Trinité, dont la fête est célébrée tous les ans dans l'église paroissiale de Notre-Dame.

Pour y être admis, il faut verser une cotisation en nature (de la cire bouillie destinée au luminaire de la chapelle). Les dignités adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, qui doit fournir caution, sont celles de roi, reine, connétable, connétablesse, porte-image, porte-enseigne et porte-chandelles.

Le premier de ces dignitaires était le roi : « C'était le premier frère, charge adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. Les bailes faisaient avertir les maîtres de se trouver dès la veille de la fête à la maison du roi, pour lui faire honneur, à peine d'un carteron de cire applicable à la frairie. Le roi était « tenu de parer sa boutique honnestement, et tenir sur un tapis chapeaux de fleurs, pour bailler a chascun des confraires ». Il devait en outre leur offrir une collation; avant de se mettre à table chaque confrère payait six sols à celui qui tenait la frérie. Ce jour-là on entendait vêpres au couvent privilégié ; il y avait sermon. Le lendemain on se faisait dire grand'messe et vêpres ; le surlendemain, messe pour le repos de l'âme des confrères trépassés. Pendant ces trois jours, le roi présidait les cérémonies, marchait en tête du cortège, avait un siège élevé à l'église et faisait le pain béni. »

« A ce moment on élisait les bailes nouveaux, les anciens rendaient leurs comptes ; on équilibrait les recettes et les dépenses, on faisait l'inventaire, on conférait des affaires du métier. Ce jour les maitres et les valets payaient leur cotisation annuelle ; les amendes en retard étaient recouvrées ; on en faisait la répartition entre les

(1) C'est un petit manuscrit de 48 feuillets allant de 1628 à 1669. Il a été trouvé dans la maison et les papiers de la famille Cramouzaud, propriété de M. Dubois.

hôpitaux et la boîte ou caisse du métier ; on formait la masse destinée à subvenir aux besoins des pauvres et des infirmes du métier (1).

Comme ceux de Limoges en 1488, les statuts des tanneurs d'Eymoutiers disposent que les bayles seront élus chaque année et qu'ils ne pourront être réélus avant trois ans écoulés.

Les bayles sortant, disent les statuts de Limoges, devront rendre « bon compte aux [autres] bayles de la confrérie du monyment et de Monsieur saint Crispin et saint Crispinien et ce à peine de payer les amandes si font contraire des choses dessus dictes ».

Il entrait dans leurs attributions de faire dire « le divin service à leurs despens comme ont de bonne accoustumé et ancienneté, savoir le soir de la Vigile dire vespres, le lendemain la grand'messe avec diacre et sous-diacre assistés de Messieurs les curés et presbtres de la dite église ». Ainsi s'expriment les statuts des tanneurs d'Eymoutiers.

Les mêmes statuts nous apprennent encore que les bayles étaient tenus de « faire ouvrer la cire des mises », de faire à leurs despans le service pour les fidelz trépassés. De plus « tous les jours de dimanche à six heures du matin ils prendront et lèveront de chascun confrère cinq sous : et si lesdits bayles ont fourny davantage qu'ils n'auront levé les pourront répéter et prendre sur l'argent et du commun qui sera attribué à la dite confrairie ».

Les disciples de saint Crépin d'Eymoutiers n'entendaient pas séparer le temporel du spirituel. Aussi les voyons-nous banqueter jusqu'à cinq fois par an : « Ceux, disent les statuts, qui mettront aux mises de la confrairie à cinq livres cire bouillie et cinq sestiers vin, à raison de cinq sous le sestier, seront francs d'escot pour cinq repas. »

Les cordonniers, « tanadours et coureadours » de Limoges ne le cédaient en rien aux confrères d'Eymoutiers pour les franches lippées.

Les statuts de Limoges disposent sur ce point que « quiconque deviendra maître, s'il n'est fils de maître, payera aux bayles de la confrairie un diner d'au moins 20 sous. »

En outre « tous les tanateurs de la ville, qui féront marcher cuyr, feront chascun an, chascun aux dits marquateurs, ung disner compétant et raisonable, ainsi qu'est de coustume anciennement ».

Telles furent les attributions, charges et privilèges des bayles ou administrateurs de la confrérie.

Notre registre s'occupe ensuite des apprentis.

Nos statuts édictent à leur sujet la disposition suivante : « Tous

(1) Leymarie, *Histoire de la Bourgeoisie*, t. I.

ceux qui commenceront travailler du mestier de tanneur en qualité d'apprentis bailleront une livre cire bouillie et celuy qui les faira travailler sera tenu les faire payer aux dits apprentis aultrement la payera à ses despens. » Aux termes des statuts des selliers de Limoges, c'était « cinq sols ; pour les tanneurs dix solz ou ung sextier d'uylle et une livre de cire ».

Nous lisons ce qui suit dans les comptes de la confrérie : « Doivent les apprentis qui sont de l'année 1654 savoir : Léonard de Riffataire pour l'année prochaine une livre cire boulie, plus Mathieu Navarre, fils à Pierre, une livre cire boulie, plus Jean Brenac, fils à Pierre Brenac, une livre cire boulie, plus Jean Degolas, fils à feu Psalmet dit Lamontre, une livre cire boulie pour son apprentissage. »

Outre ces cotisations il y avait pour alimenter la caisse de la confrérie des taxes prélevées sur tous ceux qui se mariaient ou levaient boutique.

« Tous ceux, disent nos statuts, travaillant du mestier, seront tenus de payer, bailler à la dite confrérie savoir, lorsqu'ils se marieront dix livres, et lorsqu'ils commenceront à travailler du dit mestier, cinq livres une fois payées. »

Nous trouvons dans les comptes « qu'Antoine Pichard, fils à feu Baptiste Pichard, tant pour son lèvement de boutique que pour son mariage [doit] quinze livres ».

« Jacques Nony doit donner, la susdite année, quatre livres cire boulie en ce que le dit Nony est receu dans la dicte confrérie. Auquel il ne sera plus rien demandé de son dit mariage et du restant. »

Mêmes dispositions à Limoges pour le lèvement de boutique. Mais on ne prélève pas d'impôts sur les mariés.

Enfin lorsqu'un confrère passait de vie à trépas « ce qu'à Dieu ne plaise », disent naïvement les statuts d'Eymoutiers, tous les confrères devaient faire célébrer chaque année une messe pour le repos de son âme. Les bailes de l'année devaient aussi entretenir les cierges devant le cercueil.

A côté de la corporation proprement dite ou union de toutes les forces matérielles se trouvait, comme on le voit, la confrérie qui réunissait toutes les forces morales. D'un côté l'association matérielle avec l'atelier, le patron laïc et les règlements minutieux, quelquefois arbitraires : de l'autre côté l'association morale ou religieuse, la confrérie avec sa chapelle, son patron saint Crépin, ses fêtes, ses fraternelles et plantureuses agapes. La confrérie de Saint-Aurélien des bouchers de Limoges nous offre encore, de nos jours, l'image la plus vivante de ces anciennes coutumes.

Membres de la confrérie des maîtres tanneurs d'Eymoutiers de 1628 à 1665. — D'Aigueperce (Jean), frère de Psalmet; d'Aigueperse (Psalmet); Barbarin (Léonard); Bonneau (Jean); Bonnean (Pierre), fils à Jean; Brenat (Jean), fils de Pierre; Brenat (Léonard); Candal (Jacques); Coutisson (Antoine), dit le Cousian; Coutisson (David); Coutisson (Gabriel), fils à Léonard; Coutisson (Guichard); Coutisson (Jean), fils d'Antoine; Coutisson (Léonard), dit Saint Cliard; Coutisson (Pierre), dit l'Ange; Cramouzaud (Guichard); Cramouzaud (Jean), dit Constant; Cramouzaud (Léonard), fils de feu Pierre; Cramouzaud (Pierre), fils de feu Jehan; Degolas (Jean), fils de feu Psalmet, dit Lamontre; Desquotz (Martial); Desquotz (Pierre); Dumont (Martial); Durandalle (Jacques); Glangeau (Joseph); de la Bachellerie (Claude); de la Bachellerie (Jacques); de la Bachellerie (Léonard); Lamayre (Léonard), fils de Jean; Lamayre (Pierre); La Rue (François); Magadoux (Jean); Masmoret (Michel); Meilhaguet (Guillaume); Navarre (Mathieu), fils de Pierre; Nony (Jacques); Pasquet (Guilhem) le jeune; Pasquet (Léonard); Péconet (Pierre) l'aîné; Pichard (Antoine), fils de feu Baptiste; Pichard (Daniel); Pichard (François); Redon (Pierre), dit Chèque; Reymond (Antoine); Reymond (Jacques), dit Rougetaud; Reymond (Jean), fils de feu Jean, dit Rousseau; Reymond (Jean), fils de feu Pierre; Reymond (Jehan), fils de feu Psalmet; Reymond (Joseph); Reymond (Léonard), fils de feu Léonard, dit Rougetaud; Reymond (Léonard), dit Choudou; Reymond (Pierre), fils de feu Etienne; Reymond (Pierre), fils de Jean; Reymond (Psalmet), dit La Nourie; Riffataire (Antoine); Riffataire (Léonard); Romanet (Charles); Romanet, fils de feu David; Rubent (Christophe); Rubent (Martial), dit La Bûche.

Les Pénitents bleus. — Cette confrérie existait dès l'année 1614. Les abbés Nadaud et Legros en font même remonter l'institution à 1570 (1). Elle disparut vers 1840. Sa chapelle dédiée à Saint-Jérôme, patron des pénitents, fut primitivement située dans un faubourg d'Eymoutiers appelé Saint-Gilles, où il y a encore une chapelle; on la trouve plus tard à main gauche en montant la rampe qui conduit de la rue des Ursulines à la rue de Figeac; c'est ce bâtiment encore debout, entouré de murs et où on peut lire sur la pierre qui surmonte la porte d'entrée : 1686. P. M. On y célébrait des mariages et des enterrements; plusieurs confrères défunts y reçurent même la sépulture.

(1) J. Dubois, *Documents historiques sur Eymoutiers*, p. 66.

Une bulle d'indulgences de 1615, du pape Paul V, nous apprend que cette confrérie était ouverte aux deux sexes. Nous accordons des indulgences, dit la bulle, à la « dévote confrérie de personnes de divers états et vacations *tant hommes que femmes de pénitens bleufs,* soubz le nom et invocation du glorieux sainct Hierosme. »

« Nous octroyons pardon et indulgence plénière à toutes personnes *de l'un et l'autre sexe* qui entreront en la dicte confrérie de Saint-Hierosme de Saint-Gilles en la ville d'Esmoutiers, diocèse de Limoges, pourvu qu'ils soient vraiment repentans et confetz et qu'ils participent au très sainct sacrement de l'Eucharistie. »

Comme les pénitents pourpres de Limoges, nos pénitents bleus étaient chargés de donner la sépulture dans leur cimetière de Saint-Gilles, aux corps des suppliciés. Aussi les voyons-nous revendiquer ce droit exclusivement pour eux contre les autres pénitents blancs d'Eymoutiers, lors de la pendaison d'une femme et de l'exécution en cette ville d'un dragon déserteur.

En 1775, nos pénitents, pour implorer du ciel la cessation de la dysssenterie qui désolait la ville d'Eymoutiers, se rendirent à pied à Limoges, y firent plusieurs dévotions et reprirent ensuite le chemin de leurs montagnes (1).

Les dignitaires étaient en 1721 : Bourdicaud (Antoine), prieur de Saint-Gilles ; Poumier, prêtre ; Bachellerie-Dutheil, Reymond, Lafaye, Meilhac, Menot, Ducheyron, Bombaud, Cramouzaud (Baptiste), prieur, sous-prieur, officiers et syndics ; en 1732 : Ruben de La Vialle (Pierre), prieur ; Bachellerie (Pierre), chanoine, sous-prieur ; Meilhac (Pierre), Ducheyron, Chassaigne (François), conseillers ; Ducheyroux jeune, promoteur ; Bombaud, trésorier ; Menot, sacristain.

Les Pénitents blancs. — Comme la précédente, cette confrérie a disparu vers 1843. Elle avait été instituée bien avant 1650. Son patron était saint Jean-Baptiste. Sa chapelle s'élevait sur l'emplacement occupé de nos jours par l'hospice et autrefois par le château de l'évêque ; la première pierre fut posée en 1654 et cette chapelle fut bénite en 1656 (2).

Outre les écclésiastiques congrégants qui étaient conseillers-nés, la confrérie avait à sa tête un recteur ou prieur prêtre, un vice-recteur laïc, six conseillers laïcs, un maître de cérémonies, un trésorier, un sacristain, quatre choristes, deux infirmiers et un

(1) Louis Guibert, *Les confréries de pénitents en France et notamment dans le diocèse de Limoges.* — Limoges, Ve Ducourtieux, 1879.

(2) A. Leroux, *Inventaire d'Eymoutiers.*

portier. C'étaient les confrères réunis qui nommaient à ces charges. Les titulaires en 1737 étaient : J. J. Ruben de La Chapelle, chanoine, recteur ; J. Cramouzaud, vice-recteur ; Cramouzaud, Voisin, Veytisou, vicaires du chapitre, conseillers ; Cramouzaud, X, Raymond, Melchior Cramouzaud, Jean Bachellerie, Bachellerie, conseillers ; Masmoret, maître des cérémonies ; J. Cramouzaud, trésorier ; Roux, sacristain ; Jacques Lavaud, Antoine Menot, Pierre Veytisou, Brenac, choristes ; Léonard Cramouzaud, Joseph Masmoret, infirmiers ; Voisin, secrétaire.

D'après les statuts approuvés le 20 août 1762 par l'évêque de Limoges qui était en cours de visite à Eymoutiers, il était prescrit à nos pénitents de se vêtir dans les cérémonies d'une robe-sac, serrée à la ceinture d'où pendait un chapelet et d'avoir sur les épaules un capuchon. Cette cagoule en forme de pain de sucre pouvait se rabattre sur le visage et le couvrir complètement, laissant voir seulement les deux yeux par deux trous. Dans ce costume, les pénitents suivaient les processions, chantant d'une voix grave les psaumes de la Pénitence, ne manquant pas d'impressionner la foule, surtout quand, aux obsèques d'un confrère, ils éteignaient leurs cierges sur le cercueil en psalmodiant, sur un ton lugubre, le *De profundis*. Le tableau n'était pas moins saisissant lorsqu'au *miserere* ils se frappaient le corps avec leur discipline.

Suivant leur règlement, défense était faite de s'offrir du tabac pendant les offices et d'amener des chiens à l'église, sous peine d'amendes employées à faire dire des messes pour les âmes des confrères trépassés.

Il y avait, le jeudi saint, lavement des pieds et distribution de la cène.

Il était particulièrement recommandé aux pénitents de ne commettre aucun péché mortel, de fuir le cabaret, le théâtre, les mascarades, de ne pas battre du tambour, de ne pas danser, folâtrer, courir dans les rues, jouer publiquement aux cartes ou aux dés, de ne pas blesser la décence et d'éviter les mauvaises compagnies.

Etait expulsé tout confrère en querelle non réconcilié dans le délai imparti par le recteur ou qui avait causé du scandale par ivresse, immodestie ou tout autre cause.

Pour entrer dans la confrérie, il fallait se présenter en personne aux recteur et vice-recteur qui, sur l'avis du Conseil et après enquête sur les mœurs du candidat, le faisaient introduire devant l'assemblée par le maître des cérémonies. Le nouvel élu versait vingt livres au trésorier ; s'il était fils de confrère, il ne payait que dix livres. En outre chaque pénitent devait annuellement trente

sols pour les réparations de l'église. L'argent de la cassette servait aussi à secourir les confrères nécessiteux.

Tout alla bien au début et tant que fut observé ce sage règlement inspiré par les prêtres qui s'étaient d'abord mis à la tête de ces réunions.

Mais le relâchement s'introduisit plus tard et on se préoccupa beaucoup plus du temporel que du spirituel. Une cérémonie religieuse devint un prétexte pour banqueter et, sur ce point, les pénitents d'Eymoutiers ne le cédaient guère, paraît-il, aux confrères de Limoges; ce qui a fait dire à un humoristique écrivain limousin, « qu'à certains jours, les pénitents noirs, blancs, bleus, rouges, feuille-morte, étaient tous des pénitents... gris (1).»

IV

L'HOSPICE

L'hospice, situé jadis dans la rue Farges près de la Vienne (2), fut avantageusement transféré en 1844 au sommet de la ville près du Champ-de-Foire où il se trouve encore aujourd'hui, sur l'ancien emplacement du château de l'évêque et de la chapelle des pénitents blancs.

La grande allée qui y donne accès, les cours et jardins qui l'environnent, l'élégant clocheton de sa chapelle, la vue qui s'étend sur la ville et la campagne ont un très bel aspect.

Un côté des bâtiments fut affecté aux classes de filles confiées aux Sœurs de la Sagesse qui dirigeaient aussi l'hôpital. Elles sont actuellement remplacées par des institutrices laïques. La municipalité a bien fait de séparer les locaux scolaires de ceux de l'hôpital; mais en supprimant le grand portail et la tribune de la chapelle elle lui a fait perdre en partie son cachet.

Origine. — Cet établissement de bienfaisance a été fondé par les libéralités des habitants. Il est difficile de découvrir la date de sa naissance, car les titres qui pouvaient la mentionner furent brûlés quand les Anglais saccagèrent la ville d'Eymoutiers. On peut cependant affirmer, en s'appuyant sur d'autres titres, qu'il y avait là au

(1) Jean Grange : *Le Prieur des pénitents bleus de Limoges.* (*L'Ouvrier*, livraison du 6 mai 1882.)

(2) Aujourd'hui maison Bourg. La porte de la chapelle a été conservée : elle est surmontée des armes de la famille Romanet, bienfaitrice de cet établissement.

XIIIe siècle un Hôtel-Dieu. Son existence est révélée par les statuts du chapitre de 1295, aux termes desquels on adjoint au chanoine hebdomadier de visiter les lits et les draps de la Maison Dieu : « *hebdomadarius canonicus respiciet... lectos et pannos domus Dei villæ Aentimonasterii.* »

Des actes postérieurs en parlent aussi : ce sont les comptes-rendus des chapitres généraux tenus en 1381, 1382 et 1408.

On lit sur le procès-verbal du chapitre général de 1381 et 1382, époque où était prévôt d'Eymoutiers Pierre de La Chapelle-Taillefer, plus tard cardinal : « *Item fuit commissum dominis Petro Mathaudi et Petro Amici ut visitent hospitale domus Dei et faciant inventorium de reliquiis, cappis et aliis ornamentis...* »

En 1408 on écrit sur le livre capitulaire que l'hôpital et sa chapelle seront visités par des chanoines et qu'ils feront l'inventaire des lits : « *dominus Joannes Pomelli una cum domino Petro Gregorio et Petro Ouzudre canonicis visitet hospitale et capellam Sancti Egidii et faciet inventorium de lectis.* »

Enfin par une transaction passée en 1481 entre le chapitre, les consuls et les habitants d'Eymoutiers, il fut convenu qu'on n'entreprendrait aucun ouvrage près de l'hôpital de nature à lui porter préjudice ou à rendre plus difficile l'hospitalisation des pauvres ; et dans une autre transaction de 1491, entre le susdit chapitre et les seigneurs de Vieilleville, il est question du pré de l'hôpital dont le prieur de Saint-Gilles, son chapelain, avait alors la jouissance (1).

Bienfaiteurs. – Parmi ceux dont les archives ont conservé les noms on citera principalement : en 1560, le chanoine Léonard Romanet qui légua aux pauvres 150 livres, fonda trois messes et trois vicairies dans la chapelle de l'hôpital, comme héritier de feu Léonard Romanet, son oncle, en son vivant chanoine d'Eymoutiers, archiprêtre de Lubersac et bienfaiteur de notre hôpital ; en 1569, Louis Brenac qui légua aussi par testament 25 livres ; en 1578, Martial Leyraud, prêtre, qui donna 120 livres ; 1579, Etienne Reymond, 5 sols ; 1581, Pierre Pradilhon, 11 sols ; 1584, Martial Pichard, 50 livres ; 1587, Jean Delhort, une maison et Pierre Brenac, marchand, 8 écus ; 1598, Marguerite Pasquinot, 45 livres ; 1600, Antoine Fargeas, 12 livres : 1607, le sieur de Fougeolles, 90 livres ; 1614, Ruben de Valiaux, 20 livres ; en 1627, Melchior de David, prévôt du chapitre, demeurant au repaire et maison noble du pré Alanaud, offrit 60 livres ; le prévôt Joseph de la Pommélie et les chanoines Melchior de Lagrange, Philippe Ruben et Jacques Vitet léguèrent

(1) A. Leroux. *Inventaire des archives hospitalières d'Eymoutiers* (*Archives communales d'Eymoutiers*, p. 171 et s.

diverses rentes importantes ; en 1737, Marie Basset, veuve de Joseph de la Pomélie de La Garde, légua 100 setiers de blé seigle ; à la même date Antoine de Maumont, écuyer, seigneur de la Ribérie, y demeurant, constitua une rente annuelle de 100 livres ; en 1737 ou 1738 une autre rente annuelle de 25 livres est constituée par Jeanne Lestrade, veuve de Guy Comte, bourgeois et par son fils Joseph Comte. Parmi les autres donateurs nous trouvons Laurent David Rigaudie de Lespinasse, lieutenant en la juridiction du marquisat de Nedde ; en 1737, Dominique-Joseph Bardoulat, seigneur de La Salvanie, qui se reconnaît débiteur d'une somme de 3,356 livres ; en 1738, François Bourdicaud, sieur de Pédeneix, demeurant en la paroisse de Bujaleuf qui fait une constitution de rente de 30 livres ; en 1740, Léonard Voysin, marchand et bourgeois demeurant à Saint-Amand-le-Petit, qui donne 20 livres ; Jean Bourdelas, procureur d'office à Linard et Antoine Bachellerie, lieutenant en la juridiction du marquisat de Châteauneuf, constituent conjointement une rente de 100 livres ; en 1741, une rente de 40 livres est constituée par J.-B. de La Pommelie, écuyer, seigneur de Lajoubert, demeurant aux Trois-Portes, paroisse de Neuvic ; une autre de 17 livres par Léonard Raymond, notaire et procureur de la châtellenie d'Eymoutiers, demeurant au faubourg du Puy d'Ayen, paroisse de Saint-Pierre-Château ; en 1743, une autre rente de 30 livres par Françoise de Maumont, veuve d'Ignace de Châteauneuf, écuyer, seigneur du Chalard et de Belarbre, demeurant en son château du Chalard, paroisse de Peyrat ; en 1747, une rente de 100 livres est due par Charles Deveaux, sieur de la Sepière, conseiller du roi au présidial de Poitiers, demeurant au bourg de Linard en Limousin. En 1748, constitution d'une rente de 100 livres est faite par Jean de La Grange, chevalier, seigneur de Reniat ou Reignac, demeurant en son château de Reniat, paroisse de Grandsaigne ; une donation de 200 livres fut faite par la sœur Auzanet de la congrégation de Saint-Alexis qui fut supérieure de notre hopital, puis en 1771 de celui de Saint-Yrieix ; un autre bienfaiteur Jean-Joseph Masmoret, docteur en médecine, décédé le 26 novembre 1780, donna par son testament du 7 septembre 1779 aux pauvres de l'hôpital dont il était administrateur, 30 setiers de seigle ; en 1781, Antoine de Châteauneuf, chevalier, demeurant en la paroisse de Saint-Julien-le-Petit est aussi débiteur d'une rente par lui constituée.

L'hôpital avait encore d'autres rentes en nature. Le pain d'aumône était de temps immémorial distribué annuellement par les consuls, le jour de l'Ascension, devant la principale porte de l'église paroissiale, où il était béni par le chapitre qui s'y rendait en procession. Ce pain était fourni par divers habitants dont les propriétés

étaient grevées de cette charge, avec faculté pour les débiteurs de se libérer en grains; ainsi lors de la vente d'une grange en 1680 à Jacques Bourdicaud, on stipule que l'acquéreur devra annuellement aux pauvres deux tourtes de pain; sur un pré acquis en 1616 par Martial Dutour, juge des fiefs de Faux et greffier en la juridiction du Chalard, habitant à Saint-Pierre-Château, les consuls prélevaient tous les ans à l'Ascension 18 livres de pain de tourte ; certains biens du chapitre et des Ursulines y étaient assujettis. Mais comme à cette distribution accouraient de toutes parts des pauvres plus ou moins nécessiteux, pour mettre un terme aux abus, on décida qu'à l'avenir les pains d'aumône seraient réunis aux autres revenus de l'hôpital et perçus par les syndics.

Par ce qui précède on voit que cet hôpital ne manquait pas de ressources.

Mais le zèle louable des premiers donateurs ne passa pas toujours à leurs héritiers; plusieurs d'entre eux firent la sourde oreille aux réclamations des syndics et les rentes ne rentrèrent pas; il fallut en venir aux voies de droit; alors s'amoncelèrent les procédures et les procès dont les frais dévoraient parfois le double de la somme réclamée ; car certains débiteurs succombant devant une première juridiction ne se tenaient pas pour battus et portaient leur cause en appel; l'économie et la célérité n'étant pas toujours, paraît-il, à cette époque les vertus de la justice, notre hôpital sortait souvent de ces luttes judiciaires avec plus de pertes que de profits. Bienheureux encore si, ayant obtenu gain de cause, nos syndics eussent pu ramener à exécution leur titre exécutoire, mais n'osant pas contraindre de hauts et puissants seigneurs, les huissiers ou sergents ne se gênaient pas pour refuser leur ministère. Les administrateurs de l'hôpital s'en plaignent en ces termes dans une requête adressée par eux en 1710 à l'intendant de la généralité de Limoges : « Il n'est pas possible, disent-ils, de trouver huissier ou sergent qui veuille contraindre les débiteurs en vertu des sentences, à cause du crédit et autorité; en sorte que ne recevant aucun revenu de ces débiteurs ni des autres redevables, les administrateurs ne peuvent secourir le nombre de pauvres que ce mauvais temps fait paroistre, surtout s'il faut essuyer divers procez dont ils sont menacés par des appellations que les redevables se jactent de vouloir faire au préjudice des titres authentiques qui les obligent à ce dont on leur demande. » (1)

Administrateurs et syndics. — L'hôpital avait à sa tête un bureau

(1) A. Leroux. *Inventaire des archives communales d'Eymoutiers* (*Archives hospitalières*), p. 177.

d'administration qui se réunissait une fois par mois; les affaires se concluaient à la majorité des suffrages ; dans les cas difficiles on faisait appel aux lumières de l'évêché. Les délibérations étaient transcrites sur un registre coté et paraphé par le juge du chapitre dans la mouvance duquel se trouvait l'hôpital.

Les membres du bureau étaient avant la Révolution : l'évêque, présidant en personne quand il était de passage à Eymoutiers, les curés de Notre-Dame et de Saint-Pierre-Château, les officiers des deux châtellenies, c'est-à-dire les juges et procureurs fiscaux du chapitre et de l'évêché, les deux premiers consuls en charge et quatre notables de la ville. Il y avait en outre un notaire, un médecin, un chirurgien et un syndic nommés par le bureau et par les habitants de la ville.

Pendant longtemps les syndics furent choisis parmi les prévôts du chapitre, les curés ou les juges de la ville. Le syndic était tenu de rendre ses comptes tous les ans ou au moins tous les trois ans devant une assemblée générale ; défense lui était faite de placer des fonds, de les rembourser ou d'entamer des procès sans autorisation régulière.

Nous donnons ci-après les noms des administrateurs et syndics qui nous sont parvenus :

1599, Jacques Ruben et Pierre Simon, bourgeois et marchands ; 1660, Bardoulat de Plazanet, trésorier de France et Pierre Ruben de Lombre, lieutenant des deux juridictions d'Eymoutiers, qui furent délégués en 1675 pour défendre à Paris la cause de l'hôpital menacé dans son existence par les prétentions des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Ces deux ordres demandaient que les biens de cet hôpital fussent réunis à leur association. Malgré le crédit dont ils jouissaient auprès des grands du royaume, nos syndics menèrent si bien l'affaire qu'elle se termina par le désistement des demandeurs En 1699, nous trouvons Jean Ruben des Hors et Psalmel Masmoret; au XVIIIe siècle Jacques Vitet, chanoine et de Farsat aussi chanoine, aumônier de Monsieur et grand vicaire de Lombès; en 1710, Jean-Chérubin Cramouzaud, docteur en théologie et curé de Notre-Dame et Pierre Ruben de Coursou, juge des juridictions d'Eymoutiers; en 1713, Ruben de La Chapelle (Léonard) et Reymond (Léonard); en 1716 Pichard (Pierre), sieur de la Virolle et Masmoret (Jacques). En 1782 étaient membres du bureau : Ruben de la Vialle, juge; Brunerie, curé; La Bachellerie, juge; J. Cramouzaud; Ruben de Counouille, procureur fiscal; Fantoulier, procureur fiscal; Brenac, consul; Dufraisseix, consul; Meilhac; Leyraud, ancien consul; Lavergne; J. Menot; G. Rougier; Daigueperse; Ducheyron; Vallériaud; Dumont; Ruben; Leyraud;

Tunis; Roux; Faure; Descoux; Raymondaud; Tavernier; Menot; Larthe; Mendeix; Cramouzaud et Jean de La Bachellerie du Theil, ce dernier chanoine, curé d'Eymoutiers et syndic. En 1804 l'hospice est administré par cinq commissaires qui sont le maire président-né; L. Meilhac; F. Audoine; Bardoulat-Laplanche et A. Cramouzaud; en 1850 la commission administrative est composée de MM. Cramouzaud du Fermigier; Valériaud fils aîné; Meilhac, médecin; Tristan de L'Hermite père et Cramouzaud (François); en 1898, de MM. Raymond (Justin), notaire, Beaure, Dutheil, Magadoux, Pradet, médecin et Marguénaud.

Personnel et population hospitalière. — L'ancien hospice avait un personnel religieux préposé à la garde et à l'entretien des malades. Ce furent en premier lieu les sœurs de Saint-Alexis auxquelles succédèrent les sœurs de Sainte-Marthe de Saint-Mexant, puis les sœurs de la Sagesse qui y sont actuellement.

Nous citerons quelques noms : la sœur Auzanet de la congrégation de Saint-Alexis, avait été supérieure de l'hospice d'Eymoutiers avant d'être nommée en la même qualité à celui de Saint-Yrieix (1771) (1).

La sœur Maureille d'Artigeas, de la même congrégation, décéda en 1878 à Eymoutiers agée de 85 ans, après avoir été supérieure de l'hôpital pendant douze années.

La sœur Marie Duchiron de Lage, novice de la congrégation des hospitalières de Sainte-Marthe de Saint-Mexant, fille de Louis Duchiron, écuyer, et de Gabrielle de Fleurat, fit en 1777 publiquement vœu de chasteté et d'obéissance à l'évêque et à sa supérieure. Elle s'engagea à rester toujours au service des pauvres, conformément aux statuts de l'ordre des sœurs de Sainte-Marthe de Saint-Mexant. Etaient présents à cette profession la sœur Marie Gorichon, religieuse professe de la dite congrégation, Jean de La Bachellerie du Theil, curé et Melchior Peyrol, prêtre communaliste (2).

Nous trouvons ensuite la sœur Cramouzaud, en religion sœur Saint-Thomas; elle était fille d'Antoine Cramouzaud et de Marie Durand de Richemont (3).

Voici les noms en religion des supérieures de l'ordre des Filles de la Sagesse : sœur Théodemire, 1844; sœur Victoire du Calvaire, 1849; sœur Elisabeth de Jésus, 1886; sœur Saint-André Corsini, 1887; sœur Sainte-Anne de la Présentation, 1888; sœur Saint-Guy, 1897.

(1) A. Leroux, *Inventaire d'Eymoutiers*, p. 175.
(2) A. Leroux, *Inventaire d'Eymoutiers*, p. 136.
(3) Papiers de la famille Cramouzaud, propriété de M. Dubois.

D'après le règlement qui était en vigueur avant la Révolution, pour être admis à l'hôpital, le pauvre devait habiter la ville d'Eymoutiers et figurer sur son rôle en personne ou justifier que ses père et mère y avaient été inscrits comme habitants et propriétaires ; les bordiers et les locataires en étaient exclus ; on n'y recevait pas les gens des campagnes environnantes ; le nombre de lits était alors trop restreint, puisqu'on ne pouvait à cette époque (1769), recevoir plus de 13 pauvres.

Il était aussi prescrit de n'accueillir que les gens paisibles ; l'administration de notre hôpital fut blâmée par Turgot, intendant de Limoges, de passage à Eymoutiers, pour avoir toléré la présence au milieu des pauvres d'un homme qui avait des accès de fureur.

Ces conditions remplies, le pauvre était présenté par l'un des curés des deux paroisses et était reçu par trois administrateurs, dont l'un devait être officier de justice, juge ou lieutenant ; en leur absence on appelait un procureur fiscal.

La population hospitalière s'élevait en 1804 à 16 pauvres ; en 1894, on en avait reçu 44 ; en 1895, 54.

Enfin, nous puisons dans la statistique hospitalière de 1896, les renseignements suivants : l'établissement n'est pas un hôpital militaire ; il ne reçoit pas exclusivement des malades et des incurables, mais aussi des vieillards et des infirmes ; son personnel se compose d'un médecin, de trois religieuses, dont l'une qui a la surveillance générale est préposée aux services économiques et du culte ; les deux autres servent directement les malades et les infirmes ; il y a en outre pour l'exploitation deux servants (un homme et une femme). On peut disposer de trente-trois lits. Sur ce nombre, dix-huit sont destinés aux malades, dix aux enfants pauvres, et cinq au personnel de l'établissement.

Les malades existant au 1er janvier 1896 comprenaient 6 hommes, 10 femmes et 8 enfants au-dessous de 15 ans.

Au 31 décembre 1896, il y avait 10 hommes, 7 femmes et 8 enfants. Etaient sortis par guérison pendant l'année : 4 hommes, 15 femmes et 8 enfants ; par décès : 1 homme et 3 femmes ; pour tout autre cause : 5 hommes et 5 enfants. Le prix moyen d'une journée de présence était : pour les malades de 1 fr. 75 cent. ; pour les infirmes, vieillards et incurables, de 1 fr. 50.

Ressources. — Budget. — De 1772 à 1782, ses recettes, non compris les revenus en nature, s'étaient élevées à 8,305 livres 5 sols et ses dépenses à 8,688 livres 17 sols ; de 1782 à 1787, la recette était de 3,849 livres et la dépense de 4,180 livres. En 1844, il eut un budget de 10,352 francs ; en 1869, de 3,581 fr. et en 1894, de 6,867 francs.

Voici en détail son budget actuel :

Budget de l'hospice d'Eymoutiers pour l'exercice 1898

I. — RECETTES

Loyers de maisons et terrains	1.200 fr.	»
Rentes sur l'Etat	1.880	»
Rentes en argent sur particuliers (communes et établissements)	65	»
Rentes en nature acquittées en argent	35	»
Intérêts de fonds placés au trésor	60	»
Ventes de fruits et légumes	3	60
Part dans le prix des concessions de terrains dans le cimetière	35	»
Droits sur les spectacles, bals, concerts, etc	10	»
Produit de chapelle	10	»
Journées de malades à la charge de la commune	560	»
Journées de malades à la charge du département	20	»
Journées de malades traités à leurs frais ou aux frais de leurs familles	150	»
Pensions d'enfants de familles payantes	700	»
Pensions d'enfants de familles indigentes	150	»
Pensions ou journées de pensionnaires en chambre non malades	300	»
Subventions de l'Etat et du département pour les besoins ordinaires de l'établissement	234	»
Total des recettes	5.412 fr.	60

II. — DÉPENSES

Personnel de l'administration générale (receveur, etc.), traitements et indemnités en argent	151 fr.	»
Frais de bureau, d'impressions et de timbres	25	»
Personnel (non compris celui porté à l'art. 1er)	540	»
Contributions	5	60
Assurance contre l'incendie	34	42
Gages des préposés et servants et gratifications	424	»
Salaires des gens de journées	25	»
Entretien des bâtiments	250	»
Mobilier	50	»
Coucher	50	»
Lingerie	100	»
A reporter	1.655 fr.	02

Report	1.655 fr.	02
Habillement et chaussure	100	»
Pain, blé, farine	1.400	»
Viande	650	»
Vin, bière, cidre	350	»
Comestibles, fournitures d'épicerie	400	»
Chauffage	300	»
Eclairage	80	»
Menus objets de consommation	200	»
Médicaments et appareils	150	»
Frais de culte et d'inhumation	50	»
Tabac pour les vieillards	25	»
Dépenses diverses	48	98
Total des dépenses	5.409 fr.	»
Total des recettes	5.412 fr.	60
Excédant de recettes	3 fr.	60

Sur le budget de la commune d'Eymoutiers pour 1897, les dépenses de l'assistance médicale gratuite (assistance à domicile et hospitalisation) s'élevaient à 1,918 francs ; les fournitures de pain et autres denrées alimentaires aux indigents à 100 francs.

V

L'INSTRUCTION, L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, LES PETITES ÉCOLES, LES URSULINES, LE COLLÈGE, LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES ET LAÏQUES, COMMUNALES ET LIBRES, LES SŒURS DE LA SAGESSE, LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

S'il est vrai qu'avant la Révolution, l'instruction primaire ne fut pas aussi répandue que de nos jours, il ne faudrait pourtant pas croire qu'elle fut entièrement négligée.

Suivant les constatations de l'auteur de « *l'Instruction primaire en Limousin sous l'ancien régime* » « les communautés de prêtres chargèrent un de leurs membres de donner l'instruction élémentaire avec l'enseignement religieux aux enfants de la paroisse et, sur quelques points, de véritables écoles furent ouvertes par le curé ou un vicaire. A Eymoutiers notamment, avant la fondation du collège, il existait des écoles dirigées par le chapitre de cette ville, et, où

plusieurs régents étaient entretenus par les pieuses libéralités de quelques chanoines. » (1)

Les registres paroissiaux d'Eymoutiers en font foi. Ils témoignent sur l'existence à cette époque de divers régents et écoliers; ces régents ou maîtres-d'écoles étaient le plus souvent des prêtres, quelquefois des laïcs choisis par le chapitre et nommés par l'Evêque. L'Inventaire des archives communales nous apprend qu'en 1587 un Jean Delhort légua à l'hôpital d'Eymoutiers une maison située sur la place de cette ville dite place des Bancs; qu'une chambre de cette maison fut plus tard louée 20 livres aux consuls pour servir d'hôtel de ville et de maison d'école aux jeunes gens qui vont à la petite classe (2). En 1633, d'après les mêmes registres, c'était Me Martial Pradilhon, prêtre régent, « qui enseignait en particulier les enfants à la grammaire. » D'autres régents sont signalés; ce sont notamment: en 1675, Me Jean Angleraud; en 1701, Léonard Dumont, puis Gilles Destrop (1717); Léonard Menot (1731); en 1740 Jean Voisin prêtre vicaire au chapitre et communaliste de Notre Dame: en 1757, Martin Bardoulat 2e régent; 1759 Jean-Joseph Lamontre; en 1760, Joseph Menot, maitre d'école et Pierre Raymond qualifié de régent des basses classes (1770).

Mais, deux institutions de ce temps là font surtout grand honneur à la ville d'Eymoutiers: la maison d'instruction des Ursulines et le Collège où se distribuaient dans l'une l'enseignement primaire et dans l'autre l'enseignement secondaire, sans compter les petites classes élémentaires destinées aux enfants des deux sexes et annexées aux établissements précités ou fonctionnant librement dans la ville. Ces dernières rendirent même de grands services pendant la crise scolaire qui sévit à Eymoutiers comme ailleurs pendant la Révolution, alors que l'établissement des Ursulines et le Collège dirigé par des prêtres séculiers étaient fermés. Les Ursulines n'ont pas reparu depuis dans notre ville, mais elles trouvèrent dans la seconde moitié de notre siècle de dignes continuatrices parmi les Sœurs de la Sagesse qui, après avoir été institutrices communales, tiennent aujourd'hui un externat et un pensionnat libres. Quant au Collège il survécut à la tourmente révolutionnaire, et avec un personnel laïque à sa tête, il reprit, dans la première moitié de ce siècle, sa marche en avant, passant alternativement par des périodes de déclin et de prospérité. Il est encore aujourd'hui florissant. Enfin quand nous aurons nommé l'institution populaire des Frères des

(1) L. Guibert: *L'Instruction primaire en Limousin sous l'ancien régime.* Limoges Ve H. Ducourtieux, 1888.

(2) A Leroux: *Inventaire des archives communales d'Eymoutiers*, p. 109 et 172.

écoles chrétiennes et les autres écoles tant religieuses que laïques, communales ou libres, n'aurons-nous pas le droit de conclure que cette petite ville d'Eymoutiers, presque perdue au milieu des montagnes, fut jadis comme elle est encore aujourd'hui, un remarquable foyer d'instruction.

Nous allons maintenant passer en revue les divers établissements précités :

LES URSULINES

Cette congrégation enseignante qui faisait profession de vaquer gratuitement à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles pauvres fut recherchée par la ville d'Eymoutiers et s'y établit en 1629. Elle occupait avant la révolution les vastes bâtiments encore debout dans la rue des Ursulines et où s'est confortablement installé le Collège.

Grâce à la chronique du monastère (1), commencée en 1629 et interrompue en 1667, nous pourrons assister à la naissance de ce couvent et le suivre dans ses développements sous la direction de ses supérieures dont suivent les noms.

Supérieures ou prieures des Ursulines. — La sœur Marie de Liberos dite de La Trinité (1629) fut la première supérieure. Elle était à la tête du couvent de Limoges quand elle reçut l'ordre de son Evêque de partir pour Eymoutiers avec les sœurs Marie Decordes,. Maureille Durand, Valérie de Grandsaigne et Esther Romanet. Elles arrivèrent le 15 juillet 1629 et se logèrent dans la maison de M. Pichard, seigneur de l'Eglise au-Bois ; elles achetèrent le 6 août suivant cette maison 6,000 livres avec d'autres locaux (2); le 15 août de la même année fut bénite leur église par le prévôt du chapitre, le chanoine Josias de La Pomélie ; un sermon de circonstance fut prononcé par le chanoine théologal qui était M. Jean Ruben. Après avoir fait de nouvelles recrues à Eymoutiers même, cette première supérieure revint à Limoges, laissant pour lui succéder la religieuse suivante :

La sœur Marie Decordes (1629-1639), seconde supérieure eut pour maîtresses des novices, les sœurs Maureille de Saint-Augustin

(1) Cette chronique manuscrite est conservée en original au grand séminaire de Limoges. Elle y fut transmise par M. Henri Cramouzaud, petit neveu de Madame François Cramouzaud, en religion sœur Saint-François, qui était supérieure du couvent quand la Révolution en expulsa les religieuses. Elle a été publiée par M. l'abbé Lecler dans les *Chroniques ecclésiastiques.*

(2) A. Leroux, *Inventaire des arch. comm. d'Eymoutiers*, p. 95.

et Marie Claude de la Trinité. Sous son priorat, le monastère reçut la visite de l'Evêque de Limoges. Il y eut une cérémonie pour la bénédiction du couvent et la plantation d'une croix; quelques jours après on fit le baptême de la cloche, dont le parrain fut M. Josias de La Pomélie, prévot du chapitre, et la marraine Mlle Françoise Bourdicaud.

Vers ce temps-là (1631) sévissait à Limoges une terrible peste. Les Ursulines d'Eymoutiers offrirent l'hospitalité à celles de Limoges. La mère de Liberos en profita pour revoir son ancien couvent.

Déjà sa petite pépinière avait été fauchée en partie par la mort : la sœur Marie de la Motte dite de l'Annonciation avait succombé à une pneumonie; sont corps reposait dans l'église collégiale, car les Ursulines n'avaient pas encore de tombeaux dans leur chapelle; elle fut suivie dans la tombe par les sœurs Marie-Esther de Saint-Dominique, Marie de Saint-Joseph (1632), Jeanne de Saint-Bernard (1633) et Gabrielle du Saint Esprit (1634), cette dernière âgée de dix-neuf ans.

La supérieure Marie Decordes, après neuf ans de supériorat, mourut au couvent de Limoges où elle s'était retirée.

La sœur Marie-Claude de La Tour de Noaillas (1) dite de La Trinité qui succéda à la précédente en 1639 eut un long et fructueux supériorat. Au renouvellement qui avait lieu tous les trois ans, elle fut plusieurs fois réélue, tant on lui reconnaissait d'aptitudes à cette charge.

Elle aussi elle eut à déplorer les vides que faisait encore la mort dans les rangs de ses religieuses et de ses élèves. En 1639, elle perdit une petite pensionnaire âgée de douze ans, qui s'appelait Antoinette de Saint-Julien et appartenait à une famille notable de l'Auvergne. En 1646, une jeune religieuse nommée sœur Françoise Béatrix de Saint-Jean-Baptiste mourut, dit la chronique, « d'une éthisie et d'une hydropisie » : cette mort fut bientôt suivie de celle de la sœur Antoinette Pacifique de Bardoulat qui était chargée d'enseigner les jeunes filles (2); née à Eymoutiers, elle mourut dans cette ville à la suite d'une « fièvre chaude et pourpre », dans sa vingt-septième année; elle fut ensevelie le 12 août 1646, laissant deux sœurs qui avaient pris le voile au couvent. En 1650, mourait aussi la sœur Anne de Sainte-Thérèse, puis la sœur Saint-Paul

(1) Noaillas, commune de La Croisille, canton de Châteauneuf (Haute-Vienne). La famille de La Tour a formé les branches de Neufvillars et de Noaillas; c'est a cette dernière branche qu'appartenait la sœur Marie-Claude. (Abbé Lecler, *Chroniques ecclésiastiques : Chronique des Ursulines d'Eymoutiers*, t. II, p. 213).

(2) A. Leroux, *Invent. des arch. comm. d'Eymoutiers.*

originaire de Treignac, âgée de vingt-quatre ans, succombant à une pneumonie. En 1654 ce fut le tour de la sœur Isabeau de l'Assomption, issue de la noble maison de Beauvais (1). Le couvent fit encore en 1657 une perte sensible en la personne de la sœur Gabrielle Ruben dite de la Vierge. Née à Eymoutiers en 1617 d'une des plus anciennes et des plus marquantes familles de cette ville, elle eut pour père Antoine Ruben, et pour mère Antoinette de Lestrade. Le célèbre prédicateur Gabriel Ruben appartenait à cette famille. Les parents de la jeune Gabrielle auraient désiré la voir entrer dans le monde, où certes elle eut fait bonne figure ; n'écoutant que sa vocation, elle préféra le cloître et prit en 1637 la modeste livrée des Ursulines. Après avoir été économe et maîtresse des novices, elle fut atteinte au bras d'un mal qui ne pardonne pas ; pour en arrêter les progrès les chirurgiens ne trouvèrent pas d'autre remède que l'amputation ; la patiente supporta cette douloureuse opération avec un admirable courage, mais la mort ne fut point conjurée ; Gabrielle Ruben partit pour l'autre monde en 1657, âgée de quarante-un ans, après s'être vouée pendant vingt-un ans au service de Dieu et du prochain ; elle fut ensevelie le 23 décembre 1657. On lit sur cette mort dans l'inventaire des archives communales d'Eymoutiers ce qui suit : « Le 23 décembre 1657, enterrement de Gabrielle Ruben, dite sœur de la Vierge, Ursuline « laquelle eust le bras droit coupé causant par la gangrenne.... et nonobstant ce est morte hydropique. C'est une vierge martyre Ursuline » (2).

Pendant le supériorat de la sœur Marie Claude de la Tour, on transféra dans la chapelle du couvent diverses reliques données par Melchior de La Tour de Noaillas, probablement le frère de la supérieure (3). Il les avait prises sur mer dans la guerre de Portelongone lorsqu'il en était gouverneur. Ces reliques furent visitées et autorisées par l'Evêque de Limoges, qui était alors Monseigneur de La Fayette.

A cette époque fut prêchée une retraire par le Père du Sault de la Compagnie de Jésus.

Quelque temps après en 1658 mourut la supérieure. Sœur Gabrielle de Bardoulat, dite de St Benoît lui succéda pour peu de temps car elle mourut d'éthisie en 1659, à l'âge de quarante-trois ans et fut enterrée dans le monastère (4). Cette religieuse était

(1) Beauvais, commune de Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).

(2) A. Leroux, *Invent. des arch. comm. d'Eymoutiers.*

(3) Il était fils de Daniel de La Tour et d'Isabeau de La Vergne. (*Nobiliaire Limousin*), t. IV, p. 209.

(4) A. Leroux, *Inventaire des archives communales d'Eymoutiers*, p. 112.

d'Eymoutiers. « Dès sa profession, dit la chronique, elle déploya un grand zèle pour l'instruction des jeunes filles qui étaient nombreuses aux classes; elle affectionnait surtout celles qui étaient pauvres ou disgraciées par la nature, n'étant dure et sévère que pour son corps qu'elle matait avec la ceinture de fer, le cilice ou la discipline. »

La sœur Antoinette-Marie de La Pomélie, en religion Aimée de Jésus, avait suivi les exercices spirituels du Père Dussault et fut désignée, en 1659, à cause de sa perfection comme supérieure; elle resta quelque temps au couvent d'Ussel pour y introduire certaines réformes et revint ensuite diriger celui d'Eymoutiers; elle tenait beaucoup à l'observation du règlement et ordonna de ne converser au parloir que derrière la grille de fer blanc et en présence d'une sœur écoutante. Elle mourut à Eymoutiers en 1667 dans sa quarante-quatrième année (1).

Sur le nécrologe, il faut encore inscrire les sœurs Marguerite de Cougniat dite de St Alexis et Marguerite de La Breuilhe dite de St Jacques, toutes deux décédées en 1662 agées de vint-neuf ans.

« Celle-ci, nous dit Labiche, fut mise à dix-sept ans au couvent des Ursulines d'Eymoutiers en qualité de pensionnaire; elle refusait les partis les plus avantageux, disant « qu'elle préférerait une potence à un mari ». Elle prit l'habit le 16 avril 1654 (2).

C'est vers cette époque et avant 1661 que notre monastère reçut la visite d'une pieuse veuve de Limoges, Madame Germain, fondatrice dans cette ville du couvent de La Providence et qui eut pour coopératrice une dame d'Eymoutiers Léonarde Felletin. Ce voyage lui avait été conseillé tant au point de vue spirituel que temporel. Son évêque et son directeur, Gabriel Ruben, lui firent comprendre que sa présence réchaufferait le zèle des Ursulines d'Eymoutiers et d'autre part son médecin espérait que l'air de la campagne rétablirait sa santé ébranlée. En passant par Bujaleuf où Gabriel Ruben prêchait une mission, elle arriva à Eymoutiers où pendant son séjour, nous dit son biographe, « par ses maximes et ses discours sur les matières de la plus sublime spiritualité, elle stimula de plus en plus les Ursulines pour la régularité et l'accomplissement des devoirs de la vie religieuse ». (3)

(1) Abbé Lecler : *Généalogie de la Famille Germain de La Pomélie.* Limoges V^e H Ducourtieux, 1896.

(2) La biche de Reignefort, *Six mois de la vie des saints du Limousin*, t. III, p. 179.

(3) Un prêtre du diocèse de Limoges, *La vie de la vénérable servante de Dieu Marcelle Chambon dite Madame Germain.* Limoges Pierre Chapoulaud, imprimeur et marchand libraire, (sans date). (Attribué à l'abbé Roby, 1770). — Abbé Arbellot, *Notice sur Gabriel Ruben, 1881.*

Cette visite qui eut lieu avant 1661, année où mourut Madame Germain, n'est pas rapportée par la chronique qui s'arrête en 1667.

Force nous est donc faute d'autres sources d'interrompre la suite des supérieures du monastère et des faits qui purent marquer leur supériorat. Si ces cloîtres, ces longs couloirs et ces cellules encore debout là-bas dans la rue des Ursulines, sur les bords de la Vienne, pouvaient parler, que de charité, de dévoûment et de vies édifiantes ils nous dévoileraient !

Nous savons cependant qu'en 1689, le roi accorda au couvent des lettres de confirmation et qu'on fit une enquête avant de les enregistrer. Il en résulta que les dames religieuses de Sainte-Ursule, bien loin de causer aucune incommodité ou préjudice à la ville, y étaient de la plus grande utilité, particulièrement pour l'instruction des jeunes filles tant de la ville que du dehors ; qu'elles enseignaient la piété et la vertu aux pensionnaires et aux externes ; enfin qu'elles n'avaient jamais encouru aucun reproche.

Nous avons aussi trouvé quelques dates et noms qui méritent d'être sauvés de l'oubli.

Voici quel était le personnel de la communauté en 1769 (1) :

Mesdames de Verny de Marcillac, dite sœur Angèle, supérieure. — de Lastérie du Saillant (Marie-Jeanne), dite de Saint-Viance, sous-prieure. — Cramouzaud (Léonarde), dite de Saint-François, procureuse. — Garat (Marie-Anne), dite de Sainte-Catherine, dépensière. — Trufit du Meignaud (Marie-Louise), dite de la Visitation, compagne de la procureuse. — Peconnet (Françoise), dite de l'Enfant Jésus, maîtresse des pensionnaires. — La Bachelerie (Jeanne), dite de Saint-Augustin, deuxième maîtresse des pensionnaires. — Martinière (Marie-Anne), dite de Saint-Joseph, troisième maîtresse du pensionnat, lingère. — Aubusson-Dupiat (Geneviève), dite du Saint-Esprit, régente de la haute classe. — Bourzal (Marie-Louise), dite de l'Incarnation, régente de la haute classe. — de Bonneval (Marie), dite de Saint-Gabriel, régente de la petite classe. — Ruben de Counouille (Léonarde), dite de Saint-Alexis, régente à la petite classe et écoutante au parloir. — de Joyet (Marie), dite de Sainte-Marie, sacristaine, écoutante. — Vitet (Léonarde), dite de Sainte-Agnès, discrète et garde-clef de la sacristie. — Bachelerie (Jeanne), dite de tous les Saints, deuxième sacristaine, préfète aux classes. — La Bachelerie (Marie), dite de Saint-Etienne, discrète, troisième sacristaine, maîtresse des sœurs converses. — de Neuville (Jeanne), dite de Saint-Jean, lingère, écoute au parloir. — Tissier (Marie-Charlotte), dite des Anges,

(1) Abbé Lecler, *Chroniques ecclésiastiques*, t. II, p. 287.

réfectorière. — Valériaud (Catherine), dite de l'Annonciation, cuisinière. — Faucher (Léonarde), dite de Sainte-Thérèse, apothicairesse *(sic)*, boulangère et la lessive. — Ducheron (Marie-Anne), dite de Saint-Nicolas, boulangère. — Bachelerie (Marie-Anne), dite de Sainte-Elisabeth, infirmière. — Paute (Jeanne), dite de Saint-Antoine, infirmière. — de Vareille (Marie-Anne), dite de Saint-Michel, discrète, portière et lingère. — de La Pommelie (Marie-Anne), dite de la Résurrection, discrète et garde-clef de la porte. — Cramouzaud (Joséphine), dite de Saint-Louis, deuxième portière, lingère. — Tirebas (Jeanne), dite de Saint-Benoît, troisième portière.

En tout vingt-sept religieuses, sans compter les novices ; en 1761, il y avait vingt-neuf sœurs de chœur et sept converses ; d'après l'abbé Legros, leur nombre s'était élevé à trente-cinq.

Voici, par ordre alphabétique quelques noms recueillis ça et là :

Chastaniat (Marie), dite de Saint-Joseph, discrète (1671). — Clusaud (Léonarde), dite de Saint-Paul, discrète (1671). — Coutisson (Marie) (1764). — Cramouzaud (Josephte), dite de Saint-Louis, fille de Joseph Cramouzaud et de Marie-Anne La Bachelerie (1750). — Cramouzaud (Marie) (1773). — Cramouzaud (Françoise), dite de la Passion (1774), fille de feu Joseph Cramouzaud et de Marie-Anne La Bachelerie. — Cramouzaud (Léonarde), supérieure, dite de Saint-François (1774). — Cramouzaud (Henriette-Rose), dite de Sainte-Rose (1778), fille d'Antoine Cramouzaud et de Marie Durand de Richemont. — Cramouzaud (Marie-Anne), fille d'Antoine Cramouzaud et de Marie Durand de Richemont (1780). — Darfeuille (Marie), tourière (1753). — Decordes (Barbe), dite de la Nativité (1637). — Felletin (Marie-Anne) (1773), fille de Jean Felletin et de Léonarde Tavernier. — Germain de La Pomélie (Antoinette) (1637), fille d'Hercule de La Pomélie, s^r de La Joubert et de Françoise d'Aubusson. — Germain de La Pomélie (Jeanne), sœur Angélique (1637), fille d'Hercule de La Pomélie, s^r de La Joubert et de Françoise d'Aubusson. — Germain de La Pomélie (Judith), dite Pacifique, discrète (1671). — Germain de La Pomélie (Valérie) (1689). — Germain de La Pomélie (Anne-Catherine), sœur Gabriel (1696). — Germain de La Pomélie (Josephte), sœur Saint-Michel (1696). — Germain de La Pomélie (Marie), sœur Josephte (1700). — du Hautier de La Brugère (Marie-Anne) (1773). — de Joyet (Marie), dite de Sainte-Marie, procureuse (1774). — La Bachellerie (Anne) (1754). — La Bachelerie (Léonarde), dite du Sauveur, procureuse (1750). — S. de Lagrange (Marguerite), dite de Saint-Augustin, prieure (1671). — de La Grange de Tarnac (Jeanne) (1782). — de Lasaigne (Jeanne), dite

de La Passion, sous-prieure (1671). — de Lasterie du Saillant (Marie), dite de Saint-Viance, sous-prieure (1769), décédée en décembre 1791 dans sa 86e année, après 67 ans de profession (1). — de La Vareille (Marie-Anne), dite de Saint-Michel (1774). — de Lermite (Judith), dite du Calvaire, discrète (1671). — de La Tour (Suzanne), sœur de Sainte-Ursule (1637). — de Loménie (Anne) (1677). — de Maumont (Marie-Joséphine), dite sœur de Sainte-Ursule (1773). — de Marsillac, supérieure (1766). — Martinerie (Marie-Anne), dite de Saint-Joseph, supérieure (1780). — Michelet (Marie-Madeleine) (1764). — Peyrusson (Marie), de Saint-Angel (1773). — Pierrelitte (Bernarde) (XVIIe siècle). — Pinot (Thérèse), dite de Saint-Martial, supérieure (1750). — Ruben (Léonarde), dite de Saint-Alexis (1774). — de Verny (Catherine), dite Angélique, sous-prieure (1750). — Vitet (Paule), sœur de la Purification (1740). — Vitet (Léonarde), dite de Sainte-Agnès (1774).

LE COLLÈGE

Avant d'occuper les bâtiments des Ursulines où il se trouve encore de nos jours, le collège était établi au Puy d'Ayen près du Champ-de Foire et sur une partie des terrains où s'élève aujourd'hui l'hospice.

Cet établissement secondaire n'a pas peu contribué à répandre autour de lui les bienfaits de l'enseignement et à élever dans nos parages, le niveau de l'instruction.

Nous conserverons le souvenir de ceux qui par leur générosité contribuèrent à sa fondation et à son développement.

On l'a constaté plus haut, les chanoines et les prêtres, si nombreux à Eymoutiers, n'étaient pas restés indifférents à l'instruction primaire. Mais on voulut faire davantage et doter la ville d'une maison d'où pourraient sortir des bacheliers.

(1) Voici la formule que prononçait et signait la religieuse ursuline lors de sa profession : « Je promets et voue de garder obéissance, pauvreté, chasteté et clôture jusqu'à la mort, à Dieu, à la Vierge Marie, à notre père Saint-Augustin, à notre mère Sainte-Ursule et à ses compagnes, à Monseigneur l'évêque de Limoges et à ses successeurs, et à vous, ma révérende mère et aux autres qui seraient élues après vous mère prieure de ce monastère, et ce, selon la règle de notre père Saint-Augustin et les constitutions de ce monastère, conformément à la bulle de notre saint père le pape Urbain VIII. »

Ces louables projets sont consignés sur un procès-verbal d'assemblée des habitants en date du 27 août 1777 (1).

A cette date la réunion se tint dans la salle capitulaire du chapitre. Etaient présents : le prévôt et les chanoines, les curés des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre-Château, les prêtres communalistes de Notre-Dame, les officiers de justice, les consuls, notables et prud'hommes de la ville.

On rappelle d'abord les noms de ceux qui par leurs libéralités ont favorisé l'instruction. C'est en premier lieu le chapitre qui nommait et entretenait depuis longtemps un régent et qui s'engage présentement à donner par an cent setiers de blé seigle ; ce sont ensuite MM. Jacques Vitet et Jean-Joseph Lafaye, tous deux chanoines d'Eymoutiers, qui avaient chacun institué un régent. Le premier par son testament du 6 avril 1732 avait à cette fin constitué une rente au capital de 3,352 livres ; le second, par autre testament du 7 septembre 1736 en avait aussi constitué une de 3,000 livres en capital, afin que la jeunesse, porte l'acte, soit encore mieux instruite sur les principes de la religion et sur ceux de la grammaire. Ces régents devaient être choisis parmi les prêtres et nommés par l'évêque.

L'assemblée procéda ensuite à l'élection pour trois ans du bureau chargé de veiller à l'administration des préceptorales du futur collège. Furent élus : MM. Jacques de La Bachellerie, chanoine, seigneur du marquisat de Chamberet, Charles de Brugères de Farsac, chanoine et syndic du chapitre, Jean de La Bachellerie du Theil, curé de la paroisse et de la communauté de Notre-Dame, Jean-Baptiste de La Bachellerie de La Faye, avocat en parlement, juge châtelain de la ville d'Eymoutiers, le premier consul de chaque année, Léonard Reymond, licencié ès-lois et Jean Menot, négociant, tous habitants de la ville.

Cette délibération fut homologuée par l'intendant le 7 février 1778.

A cette époque, notre collège encore au berceau, reçut de nombreuses libéralités. Parmi ses bienfaiteurs nous citerons : MM. Jacques de La Bachellerie, chanoine, déjà nommé et Martial de La Bachellerie, ancien mousquetaire du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis et marquis de Châteauneuf, demeurant en son château du dit Châteauneuf, paroisse de Sainte-Marie-la-Claire. En souvenir de leur oncle pater-

(1) Joseph Dubois. *Pièces diverses relatives à Eymoutiers* (1569-1789). *Archives historiques du Limousin. Documents divers sur le Limousin*, t. IV, p. 311, Limoges, Plainemaison, 1892.

nel Pierre de La Bachellerie en son vivant chanoine d'Eymoutiers, prieur de Nontron, prêtre du séminaire de la Mission de Limoges, bienfaiteur de l'enseignement à Eymoutiers, les susnommés constituèrent au profit du collège une rente annuelle de 300 livres représentant un capital de 6,000 livres. Ce revenu devait prendre cours à partir du 1er janvier 1779.

Les donateurs se réservaient la faculté de rembourser le capital quand il leur plairait, en quatre pactes égaux de 1,500 livres chacun, à charge par le collège de bien placer les fonds remboursés et sans garantie de leur part. Ce don était fait en outre à la condition expresse que si le collège venait à être détruit ou transféré hors la ville, le principal de la dite rente et le revenu en pouvant être dû demeureraient acquis, soit aux préceptorales existantes, soit à l'Hôtel-Dieu d'Eymoutiers.

Ce fut encore M. de La Bachellerie qui donna en 1778 les bâtiments où le collège fit sa première installation

Cet établissement doit aussi conserver sur son livre d'or les noms d'un grand nombre de bienfaiteurs, habitants d'Eymoutiers, tels que : MM. Ruben de La Condamine, Ruben de Counouille, Cramouzaud (Baptiste), Cramouzaud (Augustin), Esmoingt, Gaultier, Dufraysseix, etc.

Il doit à la générosité de M. Ruben, alors supérieur du séminaire d'Avignon, le très joli local où en 1853 il fut transféré et qu'il occupe encore de nos jours. (1)

Son premier principal fut l'abbé Richard, le savant et spirituel Richard, que ses poésies et surtout ses chansons patoises ont rendu si populaire. Il était secondé dans sa tâche de directeur par l'abbé J.-B. Lasserre qui avait la charge de sous-principal.

La distribution des prix se fit pour la première fois le 11 août 1779. A cette cérémonie l'abbé Richard prononça un discours sur les avantages de l'instruction publique et M. de La Bachellerie du Theil, curé de la ville, en fit un autre pour stimuler le zèle des bienfaiteurs du collège.

Le journal de Limoges, *La Feuille hebdomadaire*, en parla et imprima même les noms des lauréats. Ce furent MM. François Glangeaud, de Limoges, François de l'Hermitte de La Vareille, de La Rivière, Guillaume Degolas, J.-B. Ruben, Joseph Cramouzaud, Antoine Fantoulier, d'Eymoutiers, et Antoine Laforest, de Saint-Yrieix-la-Perche.

On enseignait alors aux pensionnaires et aux externes les principes de la religion, les auteurs scolastiques, l'histoire ancienne de

(1) C'est l'ancien couvent des Ursulines.

l'Empire de Babylone et de celui d'Assyrie, la chronologie, la mythologie, un abrégé de l'histoire des Juifs, les œuvres de Gresset, Boileau, La Fontaine, Aubert, etc.

Quelques années après on fit mieux encore.

En 1780, M. l'abbé La Serre, sous-principal, prononça à la distribution des prix un discours ayant pour sujet : « La religion doit être la base de l'éducation des jeunes gens » (1).

Les lauréats furent : En 3e : thème, Joseph Cramouzaud, d'Eymoutiers; accessit, Jean Depeix, du lieu de Bette; version, François Glangeaud, de Limoges; accessit, J.-B. Ruben, d'Eymoutiers. En 4e : thème, Joseph Cramouzaud, d'Eymoutiers; accessit, Antoine Fantoulier, aussi d'Eymoutiers; version, François Lhermite-de-la-Rivière, clerc-tonsuré, du lieu de la Rivière; accessit, Martial Reix, de Saint-Junien.

En 5e : thème, Guillaume Degolas, d'Eymoutiers; accessit, François Dupré, de Limoges; version, Etienne Faucher-de-Chaumont, de Bujaleuf; accessit, Léonard Jumaud, de Saint-Merd.

En 7e : thème, Pierre Tavernier, d'Eymoutiers.

Les 23 et 24 août 1782, MM. les écoliers du collège d'Eymoutiers terminèrent l'année classique par des exercices littéraires publics. MM. les rhétoriciens répondirent sur les règles du syllogisme et soutinrent quelques thèses de manière à satisfaire le public. Pendant les autres exercices, les écoliers des classes inférieures méritèrent généralement des applaudissements. Le sieur Pierre Poumier, du Lonzac, en troisième, se distingua surtout par la connaissance de la sphère, et on fut étonné qu'à son âge il put répondre avec tant de précision et de netteté.

A la distribution des prix de 1782, les lauréats furent : en Rhétorique : 1er prix, M. J.-B. Ruben, d'Eymoutiers; 2e prix, MM. les abbés Joseph et Augustin Romanet-de-Beaune, du Château de Beaune et Joseph Cramouzaud-de-Dounarieix, d'Eymoutiers. 3e prix, MM. François de L'hermite-de-La-Vareille, du château de la Rivière et J.-B. Raymond d'Eymoutiers. En seconde, le prix de mémoire à Antoine Fantouiller, d'Eymoutiers.

En 3e. 1er prix, à J.-B. Dalesme-de-Plantadis, de Saint-Léonard; 2e prix, Pierre Grellet, de Limoges; accessit, Etienne Faucher, de Bujaleuf; 3e prix, Pierre Poumier du Lonzac; accessit, François Dessaigne de Peyrat; 4e prix, Guillaume Degolas, d'Eymoutiers.

(1) L'abbé La Serre mourut à Eymoutiers, âgé de quarante-deux ans, et y fut enterré le 10 septembre 1783. Il fut remplacé comme sous-principal par J.-B. Valériaud, prêtre (A. Leroux, *Invent. des arch. comm.*, p. 138 et 139).

En 4e. 1er prix, Joseph-Etienne de La Rivière, de Limoges; 2e prix, François Cramouzaud de Fleix, d'Eymoutiers; 3e prix, J.-B. Peyrusson, de Saint-Léonard et Luc Martin de Lagrange, de Nexon; accessit, Pierre Tavernier, d'Eymoutiers.

En 5e. 1er prix, Joseph Grellet, de Limoges; accessit. Nicolas Ducheron, d'Eymoutiers; 2e prix, Joseph Cramouzaud, d'Eymoutiers; accessit, Léonard Bouchet, d'Eymoutiers; 3e prix, Joseph Tunis, d'Eymoutiers; accessit, Joseph Cramouzaud du Mazaud, d'Eymoutiers.

En 6e. 1er prix, Guillaume Lafont, de Faux, et Pierre Duché, de Saint-Hilaire-Château; 2e prix, Pierre Dumas, de Saint-Martin-Château; 3e prix, Gioux, de Bugeat, et Joseph Raymond Garat, de Nedde; accessit, Joseph Larthe, d'Eymoutiers.

En 7e. 1er prix, Léonard Duché, de Saint-Hilaire-Château; 2e prix, Léonard Fantouiller et Martin Riffataire, d'Eymoutiers; accessit, Etienne Grellet, de Limoges; 3e prix, Léonard Valériaud, d'Eymoutiers.

En 1783, le 19 août à l'époque des examens et exercices de fin d'année, on y joua une tragédie en trois actes : *La mort de César*. Les rôles étaient ainsi distribués :

Jules-César, dictateur : Léonard Laurent, humaniste, pensionnaire.
Marc-Antoine, consul : Joseph-Etienne de La Rivière, de 3e, pension.
Junius Brutus, préteur : Léonard Jumaud de Lasgoutas, de 3e, pension.
Sénateurs : Cassius : Léonard Rouchon, humaniste, externe.
Cimber : Guillaume Degolas, humaniste, externe.
Decimus : J.-B. Bréjat, humaniste, pensionnaire
Dolabella : J.-B. Peyrusson, de 3e, pension.
Casca : J.-B. Landraud, de 5e, pension.
Les Romains licteurs : Plusieurs écoliers de ce collège.

Voici la liste des élèves en 1783 : Cours de Rhétorique : néant. Humanistes: MM Alhéritière (François), de Peyrat-la-Nonière, pens.; Bouchet (Martin), d'Eymoutiers, ext.; Dalesme de Plantadis (Jean-Jacques), de Saint-Léonard, ext.; Degolas (Guillaume), d'Eymoutiers, ext.; Laurent (Léonard), de Bourganeuf, pens.; Morélieras (Léonard), de Bourganeuf, ext.; Rouchon (Léonard), de Bourganeuf, ext.; Tiquet (Jacques), d'Eymoutiers, ext. Le programme d'examen portait sur Horace, *les Odes*, 1er et 2e livre, Salluste *(Guerre contre Jugurtha et Catilina)*, à réciter et traduire en français; questions sur l'apologue et la narration, la géographie, la versification française.

Troisièmes : Brugère de Farsac (Joseph), clerc-tonsuré, du château de Farsac, pens.; Cramouzaud-de-Fleix (François), d'Eymou-

tiers, ext.; De La Grange (Luc-Martin), de Nexon, pens.; Jumaud de Las-Goutas, de Saint-Méard, pens.; Peyraud (Vaulry), de Saint-Vaulry, pens.; Peyrusson (J.-B), de Saint-Léonard, pens.; De La Rivière (Joseph-Etienne), de Limoges, pens.; Tardivet (J.-B.), clerc-tonsuré, de Saint-Léonard, pens.; Tavernier (Pierre), d'Eymoutiers, pens.; Villatte (Joachim), d'Ahun en Marche, pens.

Les élèves susnommés devaient réciter et traduire en français *l'Enéide* de Virgile (1er livre), les *Commentaires* de César (1er, 2e et 3e livre); ils étaient interrogés sur les principes de la religion, conformément au catéchisme du diocèse; sur l'histoire romaine, la sphère et l'astronomie.

Quatrièmes : Bouchet (Léonard), d'Eymoutiers, ext.; Cramouzaud (Joseph), d'Eymoutiers, ext.; Cramouzaud (Pierre), d'Eymoutiers, ext. Ducheron (Nicolas), d'Eymoutiers, ext. Dupré (François), de Limoges, ext.; Grellet (Joseph), de Limoges, pens.; Lavergne (Martial), de Limoges, pens.; Mosnier (Michel), de Bourganeuf, ext.; Tunis (Joseph), d'Eymoutiers, ext.

Ces écoliers de 4e, devaient traduire l'*Evangile selon Saint-Jean*, répondre sur les éléments de la religion d'après le catéchisme du diocèse, expliquer les trois premiers livres des *Histoires choisies des auteurs profanes*, réciter et expliquer les dix *Eglogues* de Virgile, réciter les mêmes *Eglogues* en vers français, par Delille. Les interrogations portaient sur les principes de la langue latine et sur l'histoire de France, depuis Hugues Capet jusqu'à François Ier. Les sieurs Ducheron et Tunis déclamèrent en vers une idylle de Chauvin. Le sieur Tunis, déclama aussi l'*Ode à la Fortune* de Racine et le sieur Cramouzaud, la fable d'Aristée en vers français, par Delille.

Cinquièmes : Boullière (Daniel), de Faux, ext.; Ducher (Pierre), de Saint-Hilaire-Château, ext.; Garat (Raymond-Joseph), seigneur de Nedde, pens.; Gioux (Pierre), de Bugeat, ext.; Lafond (Guillaume), de Faux, ext.; Landraud (J.-B.), d'Angoulême, pens.; Larthe (Joseph), d'Eymoutiers, ext.

Ces messieurs devaient réciter et expliquer les trois premiers livres des Fables de Phèdre, traduire l'*Appendix de Diis et Heroïbus poeticis*, du Père Jouvency, expliquer l'*Evangile selon Saint-Mathieu*, répondre sur les éléments de la religion et sur la mythologie.

Sixièmes : Ducher (Antoine-Léonard), de Saint-Hilaire-Château, ext.; Dumas (Pierre-François), de Saint-Martin-Château, ext.; Grellet (Etienne), de Limoges, pens.; Gioux, (Laurent), du Mazaud, ext.; Parry (Emmanuel), de Rozier-Saint-Georges, ext.; Ranon de Lavergne (Louis-François-Xavier), d'Ahun, pens.; Rifataire (Martin), d'Eymoutiers, pens.

Messieurs les écoliers de 6e devaient réciter les deux premiers livres des *Fables* de Phèdre et les traduire en français avec la première partie du *Petit catéchisme* de Fleury, déclamer plusieurs fables et autres pièces de vers français, répondre aux questions sur les quatre parties du catéchisme, sur les premiers principes de la langue latine, sur l'histoire ancienne et la chronologie.

Septièmes : d'Aigueperse (Guillaume), d'Eymoutiers, ext. ; Baju (Martial), de Limoges, ext. ; Brunerie (Guillaume), d'Eymoutiers, ext. ; Cramouzaud (Jean), d'Eymoutiers, ext. ; Cramouzaud (Pierre-Augustin), d'Eymoutiers, ext. ; Ducher de Montcarteau (Antoine), de Saint-Hilaire-Château, ext. ; du Fraysseix (Pierre), d'Eymoutiers, ext. ; Mosnier (Jean), de Châteauneuf, ext. ; Tiquet (Jacques), d'Eymoutiers, ext. ; Valériaud (Léonard), d'Eymoutiers, ext.

Ces jeunes élèves étaient interrogés sur les éléments de la religion, conformément aux quatres parties du catéchisme du diocèse ; ils devaient déclamer plusieurs fables et autres pièces de vers français, répondre aux demandes faites à leur portée sur les déclinaisons, les conjugaisons, les règles de la syntaxe et les parties du discours et l'histoire sainte.

Il résulte du programme d'exercices de 1783, dont nous venons d'exposer sommairement le contenu, qu'à cette époque, le collège d'Eymoutiers comptait cinquante et un élèves, savoir : dix-huit pensionnaires et trente-trois externes ; qu'on y enseignait les humanités et la rhétorique. Il n'y a eu, dit le programme, jusqu'à présent, qu'un cours de rhétorique depuis l'établissement du collège ; mais, la marche des classes étant réglée, ce cours ne sera plus interrompu.

Notre collège avait eu de brillants débuts, et la fortune paraissait lui sourire, quand éclata la Révolution. Il y eut, à Eymoutiers comme ailleurs, une longue crise scolaire.

En 1791, une pétition est adressée aux administrateurs du département de la Haute-Vienne, par François-Alexis Richard et J.-B. Gourdy, qui se qualifient de régents de la préceptorale d'Eymoutiers. Les pétitionnaires exposent qu'en exécution de l'acte précité de 1777, le chapitre leur délivrait cent setiers de blé seigle et vingt-cinq livres d'argent par an ; qu'en outre les consuls leur payaient la somme de cent livres prélevée sur les octrois de la ville qui sont supprimés. Or, ces prestations, quoique échues depuis plus de trois mois, ne sont pas encore payées ; « elles sont cependant, disent-ils, le principal et presque l'unique revenu du collège. » Les requérants concluaient à ce qu'il fut ordonné au district de payer les cent setiers et les vingt livres ; à ce que la municipalité fut autorisée à s'imposer de ce chef. Le corps muni-

cipal faisait observer d'autre part que la suppression des octrois devait exonérer la ville de cette charge sauf à la nation à faire payer les cent livres en question par le receveur du district. Les administrateurs du département de la Haute-Vienne en référèrent au ministre de l'intérieur, qui trancha la difficulté en disant que les chapitres, dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes et tous titres ou offices autres que ceux mentionnés dans la constitution du clergé ayant été supprimés par la loi du 24 août 1790, les prébendes préceptorales destinées, d'après lui, à l'instruction des clercs et comme telles à la charge des chapitres étaient comme eux supprimées.

Le collège eut alors le même sort que l'établissement des Ursulines. Il fut fermé au détriment des études de la population scolaire qui était nombreuse. Le personnel enseignant fut dispersé ; plusieurs professeurs arrêtés et emprisonnés ; les abbés Richard et Gourdy furent, le premier reclus à la Règle et le second exporté.

Après les journées sombres de la Révolution, le collège reparut. Nous ignorons quelle fut sa situation jusqu'en 1812, époque à laquelle il avait un budget où les revenus s'élevaient à 3,504 francs, et les dépenses à 4,236 francs ; à la rentrée de 1811, il n'y avait eu qu'un seul pensionnaire et dix-sept externes ; le prix de la pension était alors de 360 francs et celui de la demi-pension de 180 francs. Le traitement du principal figurait aux dépenses pour une somme de 1,000 francs ; celui des deux régents qui n'étaient ni logés ni nourris s'élevait à 1,200 francs et celui du concierge à 100 francs.

Le recteur de l'Académie de Limoges constate avec regret que ce collège est le plus petit de son ressort (1).

Plus tard en 1836, il traversa une crise financière. Malgré les démarches du bureau d'administration, les rentes dues par divers particuliers ne rentraient pas. On fut même obligé de s'engager dans les voies de droit et de lancer du papier timbré. Enfin tout se termina sur ce point au mieux des intérêts de notre collège. Mais il aura beaucoup à faire encore pour recouvrer son ancienne splendeur. Son installation était pourtant meilleure ; il avait échangé pour la belle maison Ruben et ses annexes, le vieux local du champ de foire où s'ouvrit, en 1839, une école primaire dirigée par M. Fantoulier.

Un an après, en 1840, on constate moins d'élèves que jamais. C'est à peine si on en compte quatorze, savoir : cinq dans les 7e et

(1) L'Académie de Limoges comprenait alors les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

6e classes, cinq en 5e et quatre en 4e. On apprend en 7e la syntaxe latine, l'analyse grammaticale dans les deux langues, l'histoire sainte jusqu'à l'occupation de la Terre promise et l'*Epitome* ; en 6e et 5e, Phèdre, Esope, le *De Viris*, Ovide, la grammaire, l'histoire ancienne et la géographie.

Que nous sommes loin de la période antérieure à la Révolution, où l'abbé Legros pouvait écrire : « Le collège d'Eymoutiers se soutient avec éclat. Outre les humanités et la rhétorique, on y enseigne le blason, la mythologie, l'histoire, la sphère et la géographie d'une manière assez étendue. L'année classique est terminée par des exercices littéraires suivis de la distribution des prix. Le pensionnat est nombreux. »

Au point où nous en sommes, son état pouvait faire prévoir une disparition prochaine ; il se releva pourtant et on va constater par la suite une amélioration croissante.

Déjà pendant l'année scolaire 1847-1848, on a distribué l'enseignement à douze pensionnaires et à vingt-deux externes payants. Six pensionnaires et vingt-quatre autres externes suivent la classe primaire annexée au collège. Le personnel enseignant comprend : un principal qui est régent des classes élémentaires, un professeur de mathématiques élémentaires et deux autres professeurs dont l'un est chargé des 3e et 4e, et l'autre des 5e et 6e classes. Son budget est de 4,900 francs, y compris une allocation de la ville s'élevant à 1,236 fr. 75 centimes.

En 1851, le budget sera de 5,138 francs, et la population scolaire aura considérablement augmenté.

Enfin si on veut être renseigné sur sa situation actuelle il faut consulter son dernier budget.

Celui de 1896, qui nous a été mis sous les yeux, est établi de la façon suivante :

Ressources, revenus propres du collège (arrérages de rentes)	423 fr.	25
Subvention fixe de l'Etat	8.000	»
Subvention communale	1.286	75
Pensionnat et rétribution collégiale	3.690	»
Recettes de l'école primaire annexée au collège	450	»
Total des recettes	13.850 fr.	»

Le prix de la pension non compris la rétribution collégiale pour les enseignements classique, moderne et primaire est de 360 francs par an ; celui de la demi-pension est de 180 francs. La rétribution collégiale à la charge des pensionnaires et demi-pensionnaires est de 40 francs, celle des externes s'élève à 80 francs pour l'enseigne-

ment classique ; la rétribution scolaire pour l'enseignement moderne et primaire est de 30 francs.

Dépenses. — Aux dépenses figurent le traitement du personnel enseignant et notamment celui du principal, qui sur le susdit budget, est porté à 2,700 francs, sans compter le boni pouvant provenir du pensionnat.

La commune d'Eymoutiers s'est imposée des sacrifices pour son collège. Elle a récemment contracté un emprunt de 68,711 francs, payant de ce chef au Crédit foncier une annuité de 3,881 francs 90 centimes. Les fonds provenant de cet emprunt, étaient destinés à faire face aux dépenses occasionnées par divers travaux et notamment par la restauration et l'agrandissement des bâtiments du collège (1). Il serait utile qu'une bibliothèque fut organisée et mise à la portée des élèves. Celle d'autrefois, composée d'ouvrages plutôt ascétiques, provenant du chapitre, a été transférée dans une des salles de l'hôtel de ville où beaucoup ignorent son existence et où personne ne la consulte.

D'après la dernière statistique qui nous a été communiquée, la population scolaire de cet établissement comptait 38 pensionnaires et 57 externes se répartissant ainsi : 8 internes et 14 externes pour l'enseignement classique, 30 internes et 28 externes pour l'enseignement moderne et 15 externes pour la classe primaire annexée au collège. Ajoutons que depuis quelques années il présente avec succès des candidats aux divers baccalauréats.

Nous donnons ci-après les noms des principaux que nous avons trouvés :

Principaux du collège : MM. l'abbé Richard, dons nous avons déjà parlé et qui fut, en 1778, le premier principal. — Raby (1811). — L'Estrade de Soulage (1813). — Merland (1814). — Ferté (1841). — Lavayssière (1843). Cohuéjane (1844). — Navarre (1847). — Vescherre (1874). — Cavalié (1876). — Poncet (1880). — Musset (1886). — Laffon (1888). — Clouet (1897).

(1) Voir Budget de la commune d'Eymoutiers pour 1897.

1

1 *bis*

2

3

4

5

6

7

1 et 1 *bis*. Sceau et contre-sceau du Chapitre d'Eymoutiers, 1525. — 2. Sceau du Chapitre, 1731. — 3. Sceau du monastère des Ursulines d'Eymoutiers, 17e s. 4. Sceau de la Municipalité, 1792. — 5. Sceau du Collège, 1807. — 6. Sceau de la Municipalité, 1793. — 7. Sceau de la Société populaire, 1793.

Le sceau de la Confrérie des Pénitents blancs, dont on n'a pu retrouver l'empreinte, représentait saint Jean-Baptiste cachant plusieurs pénitents sous les plis de son manteau avec cette légende : *Sigill. conf — Confai. Entinensis.*

NOTA. — Les sceaux qui portent les nos **2, 3 et 4** ont été dessinés par **M. J. Tixier** et les autres par M. A. Gérardin.

LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES DES SŒURS DE LA SAGESSE ET DES FRÈRES, LES ÉCOLES LAIQUES COMMUNALES, LES ÉCOLES RELIGIEUSES LIBRES

POPULATION SCOLAIRE COMPARÉE (1). (1872 à 1897)

ÉCOLE CONGRÉGANISTE tenue par les Frères de la doctrine chrétienne. Ouverte en 1854 avec M. Jean Boissier, en religion frère Gemac, pour Directeur, décédé à Eymoutiers en 1887.	ÉCOLE LAÏQUE spéciale aux garçons	ÉCOLE CONGRÉGANISTE tenue par les Sœurs de la Sagesse. Ouverte en 1843 avec Mme Denéchaud, en religion sœur Victoire du Calvaire, pour Supérieure, à partir de 1849.	ÉCOLE LAÏQUE spéciale aux filles
1872-1873. — 236 élèves..... dont 168 gratuits. Classe d'adultes : 43 élèves.	N'existe pas.....	108 élèves y compris 36 pensionnaires — 70 élèves gratuites. La salle d'asile mentionnée en 1867 est dirigée par Mme Pacaud en religion sœur Saint-Gonzalve.	N'est pas mentionnée.
1878-1879. — 286 élèves.....	N'existe pas.....	171 élèves y compris 25 pension. Salle d'asile commune aux deux sexes : 119 élèves.	66 élèves dont 19 gratuites.
1884-1885. — 231 élèves.....	N'existe pas.....	165 élèves..... Salle d'asile : 135 élèves. Depuis 1882, il n'y a plus de pensionnat.	56 élèves. Mme Graulou, née Mathieu, institutrice.
1890-1891. — Voir tableau suivant.	Voir tableau suivant.....	317 élèves..... Ecole maternelle : 182 élèves.	53 élèves.
1896-1897. — Voir tableau suivant.	Voir tableau suivant.....	276 élèves..... Ecole maternelle : 54 élèves. L'école congréganiste fut laïcisée le 1er octobre 1897 et on ouvrit immédiatement une école libre qui en 1898 eut près de 200 élèves y compris les pensionnaires. Il y a une école maternelle.	54 élèves.

POPULATION SCOLAIRE COMPARÉE DEPUIS LA LAÏCISATION DES FRÈRES (1888 à 1897)

ÉCOLE LIBRE DES FRÈRES	ÉCOLE COMMUNALE LAÏQUE (garçons)
1888-1889. — 162 élèves avec 3 classes et 3 frères.....	72 élèves avec 5 classes et 5 instituteurs. M. Marsac est directeur.
1889-1890. — 194 élèves.....	96 élèves.
1890-1891. — 212 élèves.....	158 élèves.
1891-1892. — 171 élèves.....	113 élèves.
1892-1893. — 150 élèves.....	112 élèves.
1893-1894. — 164 élèves.....	117 élèves.
1894-1895. — 162 élèves.....	123 élèves.
1895-1896. — L'école n'existe plus.	212 élèves.
1896-1897. — L'école n'existe plus. Elle sera réouverte en 1898 et dirigée par les Petits Frères de Marie.	202 élèves.

(1) Cette statistique a été dressée avec l'aide des renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par l'Inspection Académique de Limoges.

idi, s'écroule la

t de M. P.. D...,
nétayer.

à Limoges fut
sanqua être tué ;

nisit le 12 août,
ent rendus nom-

squés.

56 ans environ,

e à Châteauneuf
fut roué et écar-

napitre haut jus-
incu d'homicide
teur de la haute
publique en face

t trouvés morts
creuser la terre
issiale de Notre-

Loup à Limoges,
voleurs et de bri-
s près d'Eymou-
posé sur la roue
fut ensuite trans-
sur la route de
il avait assassiné
même sort.

jeudi de chaque

filature de coton
repôt très impor-

LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES DES SŒURS DE LA SAGESSE ET DES FRÈRES, LES ÉCOLES LAIQUES COMMUNALES, LES ÉCOLES RELIGIEUSES LIBRES

POPULATION SCOLAIRE COMPARÉE (1). (1872 à 1897)

ÉCOLE CONGRÉGANISTE tenue par les Frères de la doctrine chrétienne Ouverte en 1854 avec M. Jean Boisser, en religion frère Gemac, pour Directeur, décédé à Eymoutiers en 1887.	ÉCOLE LAÏQUE spéciale aux garçons	ÉCOLE CONGRÉGANISTE tenue par les Sœurs de la Sagesse. Ouverte en 1843 avec Mme Denéchaud, en religion sœur Victoire du Calvaire, pour Supérieure, à partir de 1842.	ÉCOLE LAÏQUE spéciale aux filles
1872-1873. — 236 élèves..... dont 168 gratuits. Classe d'adultes : 43 élèves.	N'existe pas.....	108 élèves y compris 36 pensionnaires — 70 élèves gratuites. La salle d'asile mentionnée en 1867 est dirigée par Mme Pacaud en religion sœur Saint-Gonzalve.	N'est pas mentionnée.
1878-1879. — 286 élèves.....	N'existe pas.....	171 élèves y compris 25 pension. Salle d'asile commune aux deux sexes : 119 élèves.	66 élèves dont 19 gratuites.
1884-1885. — 231 élèves.....	N'existe pas.....	165 élèves..... Salle d'asile : 135 élèves. Depuis 1882, il n'y a plus de pensionnat.	56 élèves. Mme Graulou, née Mathieu, institutrice.
1890-1891. — Voir tableau suivant.	Voir tableau suivant.....	317 élèves..... Ecole maternelle : 182 élèves.	53 élèves.
1896-1897. — Voir tableau suivant.	Voir tableau suivant.....	276 élèves..... Ecole maternelle : 54 élèves. L'école congréganiste fut laïcisée le 1er octobre 1897 et on ouvrit immédiatement une école libre qui en 1898 eut près de 200 élèves y compris les pensionnaires. Il y a une école maternelle.	54 élèves.

POPULATION SCOLAIRE COMPARÉE DEPUIS LA LAÏCISATION DES FRÈRES (1888 à 1897)

ÉCOLE LIBRE DES FRÈRES	ÉCOLE COMMUNALE LAÏQUE (garçons)
1888-1889. — 162 élèves avec 3 classes et 3 frères.....	72 élèves avec 5 classes et 5 instituteurs. M. Marsac est directeur.
1889-1890. — 194 élèves.....	96 élèves.
1890-1891. — 212 élèves.....	158 élèves.
1891-1892. — 171 élèves.....	113 élèves.
1892-1893. — 150 élèves.....	112 élèves.
1893-1894. — 164 élèves.....	117 élèves.
1894-1895. — 162 élèves.....	123 élèves.
1895-1896. — L'école n'existe plus.	212 élèves.
1896-1897. — L'école n'existe plus. Elle sera réouverte en 1898 et dirigée par les Petits Frères de Marie.	202 élèves.

(1) Cette statistique a été dressée avec l'aide des renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par l'Inspection Académique de Limoges.

APPENDICE

I

ÉVÉNEMENTS ET FAITS DIVERS

Sous ce titre nous rangeons par ordre chronologique quelques faits intéressants qui n'ont pu trouver place sous les précédentes divisions :

1281. – Une sentence émanant du tribunal du chapitre décide qu'un malfaiteur G... B... a commis un crime dans la circonscription judiciaire du seigneur évêque et qu'il sera transféré des prisons du chapitre dans celles de l'évêque.

1438. — Convocation à Eymoutiers des États du Haut et Bas-Limousin, pour aviser au moyen de mettre en la main du roi la place de Domme, récemment reprise aux Anglais.

1470. — En l'honneur de la naissance du dauphin Charles un *Te Deum* est chanté dans l'église d'Eymoutiers et des feux de joie sont allumés sur les places publiques. Etienne Romanet et d'autres habitants font dresser des tables dans les rues et distribuer à tout venant du pain et du vin.

1587. — La peste sévit à Eymoutiers et aux environs avec une telle intensité qu'on ne peut enterrer au cimetière de Saint-Gilles tous les cadavres des victimes.

1630. — A la suite d'un grand orage, les bords de la Vienne sont inondés à partir du moulin de Bartout jusqu'au moulin à écorce de Saint-Etienne du pont de Peyrat ; ces moulins et ce pont sont emportés ; la rivière avait débordé jusque dans la rue Farges où on faillit prendre un saumon.

1641. — Pour obtenir la fin de la sécheresse qui durait depuis trois mois, les habitants d'Eymoutiers se rendent en procession dans la chapelle de Notre-Dame de Chadieras.

1644. — A cette époque, il y a sur la Vienne à Eymoutiers deux ponts de pierre, les ponts de Nedde et de Peyrat.

1645. — Sous l'action d'un vent violent du midi, s'écroule la muraille supérieure du clocher de la collégiale.

1646. — Dans un mouvement de colère, le valet de M. P.. D..., avocat, frappe et tue d'un coup de levier L. M..., métayer.

1652. — Le juge d'Eymoutiers qui se rendait à Limoges fut détroussé en chemin, près du village de Gris, et manqua être tué ; on lui vola 2,000 livres.

1654. — Appréhendant une éclipse qui se produisit le 12 août, les habitants d'Eymoutiers et des environs s'étaient rendus nombreux en procession dans l'église de Sainte-Anne.

1657. — Meurtre de P. G... par des hommes masqués.

1658. — Meurtre de F. P..., médecin, âgé de 66 ans environ, durant un voyage qu'il faisait à Bordeaux.

La moitié de la ville d'Eymoutiers se transporte à Châteauneuf pour assister à l'exécution de P. R. , parricide, qui fut roué et écartelé par la main du bourreau.

1667. — Par jugement du tribunal criminel du chapitre haut justicier de la ville d'Eymoutiers, le sieur P. .. convaincu d'homicide est condamné à être pendu et étranglé par l'exécuteur de la haute justice à une potence qni sera dressée sur la place publique en face de la halle.

1748. — Deux soldats de la milice d'Agen sont trouvés morts dans la neige. La rigueur du froid empêchant de creuser la terre du cimetière, ils furent ensevelis dans l'église paroissiale de Notre-Dame.

1754. — Le 22 mai, jour de la foire de la Saint-Loup à Limoges, on fit subir le supplice de la roue à un chef de voleurs et de brigands nommé L... qui avait son refuge dans un bois près d'Eymoutiers. Son cadavre disloqué resta plus d'un jour exposé sur la roue à Limoges, place des Bancs, devant le pilori ; il fut ensuite transféré à Eymoutiers et pendu au haut d'un arbre, sur la route de Limoges, près du village de Claux, à l'endroit où il avait assassiné un prêtre. Plusieurs de ses complices eurent le même sort.

1763. — Il y a une foire à Eymoutiers le premier jeudi de chaque mois.

1769. — Eymoutiers possède une importante filature de coton pouvant occuper 300 fileuses; il y a aussi un entrepôt très impor-

tant des meilleures cires du pays. La cire était vendue en pains aux marchands de Limoges qui la blanchissaient.

1770. — Il y a à Eymoutiers un entrepôt de tabac.

1772. — La maréchaussée se compose d'un brigadier à cheval et de trois cavaliers.

1775. — Un messager arrive d'Eymoutiers à Limoges le mardi soir et en repart le mercredi matin.

1821. — Une mission est donnée à Eymoutiers ; l'un des missionnaires prêche en patois devant les paysans.

1824. — A cette époque trois voitures font tous les deux jours le service des messageries d'Eymoutiers à Limoges, aller et retour.

1839. — Pose de la première pierre du pont de Toulondit ou Pont-Neuf. Un creux pratiqué dans cette pierre renferme une petite boîte où il y a une pièce de 5 francs, une de 2 francs, une de 1 franc, une de 50 centimes et une de 25 centimes frappées en 1838, à l'effigie de Louis-Philippe.

1839. — Deux voitures partent tous les jours de Limoges, rue Porte-Tourny, pour Eymoutiers, à 10 heures du matin et 9 heures du soir et d'Eymoutiers pour Limoges à 8 heures du matin et à 9 heures du soir.

1841. — Par arrêt de la Cour d'Assises de la Haute-Vienne le sieur M..., convaincu de vol qualifié au préjudice du curé d'Eymoutiers, est condamné à cinq ans de réclusion.

1844. — Par arrêt de la Cour d'Assises de la Haute-Vienne, les sieurs L. C. et L. C., déclarés coupables avec circonstances atténuantes d'avoir volé, la nuit, avec effraction, une somme de 13,000 fr., au préjudice d'une ancienne religieuse ursuline âgée de 87 ans, sont condamnés l'un à dix ans et l'autre à cinq ans de réclusion. Les condamnés furent exposés aux yeux des passants sur la place publique d'Eymoutiers.

1844-1852. — Sous l'administration du maire Henri Cramouzaud, la ville d'Eymoutiers s'embellit par diverses constructions telles que : l'hôtel-de-ville, l'hôpital, le quai dit des Poreaux sur la rive gauche de la Vienne, la halle aux bouchers dans le cloître, le cimetière inauguré en 1844, la place d'Armes, etc.

1868. — Le sieur C..., coupable d'avoir assassiné son beau-père pour le voler, est condamné à mort par la Cour d'Assises de

la Haute-Vienne, et guillotiné à Eymoutiers sur la place d'Armes, le 28 septembre, à cinq heures et demi du matin.

1869. — Effondrement du plancher de la salle de l'hôtel-de-ville où se donnait un banquet en l'honneur de M. François Cramouzaud, maire d'Eymoutiers, nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Il n'y eut pas de morts mais quatre ou cinq blessés peu grièvement.

1870, 27 décembre. — Descente à Eymoutiers du ballon « Le Tourville » (2,050 m. c.), contenant l'aéronaute Mouttet, marin, les passagers Miège et Delaleu, 160 kil. de dépêches et 4 pigeons. Parti de Paris, assiégé par les Prussiens, à quatre heures du matin, il atterrissait le même jour à Eymoutiers à une heure du soir sans le moindre accident.

II

LISTES DES PRÉVÔTS, CHANOINES, CURÉS, CONSULS, MAIRES, JUGES, NOTAIRES ET MÉDECINS.

Prévots du chapitre d'Eymoutiers (1). — *Prévôts réguliers :* De Rocira en 1100. — Aimar ou Adémar, 1120. — A. de Rocira 1158. — Guillaume, 1175. — X...., 1190. — Gui Ducher, 1215. — G. de Bernard, 1221. — Gui d'Ussel, 1231. — De Sarran, 1237.

Prévôts séculiers : Regnaud d'Aubusson, 1254. Ses armes étaient : *d'or, à la croix avérée, nilée de gueules.* — Raynald d'Aubusson, 1280. — Pierre de La Chapelle, 1289, évêque de Preneste et cardinal, décédé en 1312. — 1293, Pierre de Piperno — Thomas de Cécan, 1295. - Pierre de La Roche, peut-être d'Auberoche, 1300. — Pierre Beset, 1347. — Guillaume de Roffiliac, 1354. — Guillaume Lamy, patriarche de Jérusalem, 1359. — Ramnulphe de Pompadour, 1362. — Guillaume de Roffignac, 1369. — Pierre de Comborn I, 1377; il portait : *de gueules, à deux lions léopardés, passant l'un sur l'autre.* — Jean de Civeyra, 1378. — Jean de Courcelles, 1380. — Pierre de La Chapelle-Taillefer, 1382; ou peut-être Jean de Cros qui fut évêque de Limoges. — Jean de La Brosse I, 1384. —

(1) Joseph Dubois, *Documents historiques sur Eymoutiers.* Limoges, Ve H. Ducourtieux, 1889. Ces listes auront forcément des lacunes; car il nous a été impossible de retrouver tous les noms; nous n'avons pourtant pas hésité à sauver de l'oubli ceux que nous avons pu recueillir çà et là. Le millésime indique l'année où est mentionné le nom.

Gérald du Puy, 1406. — Hugues de Saint-Exupéri, 1391. — Jean de La Brosse II, 1397. — Jacques de Comborn II, 1431 (1). — Antoine Crespin, 1446. — Jean Dixmis, 1448. — Guillaume de Layens, 1450. — Foucaud de Pierrebuffière I, 1451. — Léonard Romanet, 1483. — Bertrand d'Aubusson, 1485. — Jean de Pierrebuffière II, 1484, décédé en 1510. — Foulques de Pierrebuffière. 1496. — Antoine de Bernard II, 1510. — Antoine David de Polignac I, 1530, décédé en 1590. — Melchior David de Polignac II, 1581. — Josias de La Pomélie, 1627. — Roland de La Pomélie II, 1639. — Melchior de La Pomélie III, 1641. — Gilbert Urion. 1674. — Jean Barny, 1678. — De Marans (René), 1686. — Avisse de Lancourt, 1688. — Claude Seguret, 1695. — Jean François de La Porte, 1705. — Joseph de La Pomélie, 1706. — Jacques-Joseph Ruben de Meilhac, 1733. — Joseph Felletin, 1758, décédé en 1767. — Léonard Cramouzaud, 1769. - Eutrope-Alexis de Chardebœuf de Pradel, 1770. — De Pannevinon de Marsat, 1776. — De La Bachellerie du Theil, 1788.

Chanoines du chapitre. — De Saint-Exupéry (Hugues), 1380. — Ouzudre (Pierre), 1381. — Cortade (Pierre), de La Pomélie (Jean), Grégoire (Pierre), Péconnet (Jean), Comilis (Pierre), Pichard (Jean), Pichard (Pierre), Ruben (Guichard), 1428. — Romanet (François), Romanet (Léonard), de Bernard (Jean), Ruben (Louis), de Comborn (Charles), Tinelle (François), Prasbonnaud (Léonard), Bonet (Léonard), 1525. — De Vervialle (Antoine), 1561. — Ruben (Christophe), Brenac (Pierre), Boyer (Geoffroy), Chausseyr (Jean). Boyer (Martial), de Lagrange (Jean), Perier (Antoine), Donarieix (Jean). 1569. — de Lombre (Antoine). Boyer (Nicolas), Prasbonnaud (Antoine), Boyer (François), Ruaud (Jacques), de La Pomélie (Josias), Lassalle (Jean), Ruben (Antoine), Boyer (Pierre), Ruben (Louis). 1603. — Ruaud (Psalmet), Boyer (Léonard), Dumont (Martial), 1615. — Séglière (François), 1625. — De David (François), 1627. — De La Pomélie (Roland), 1631. — Ruben (Jean), 1633. — Bardoulat (Jean), 1637 — Ruben (Martial), Ruben (Jacques), sieur de Lafont-Macaire, Boyer (Pierre), le jeune, 1638. — de Mascaux, 1641. — Bardoulat (Pierre), sieur de La Brunetie, 1644 — de La Grange (Melchior), sieur de Faux, 1645. — Lassalle (Jacques), 1648. — Boyer (Guillaume), 1649. — Ruben (Gabriel), 1651.

(1) Le 3 avril 1443 il fut reçu conseiller clerc au Parlement de Paris ; le 23 décembre 1444, il fut nommé évêque de Clermont et deux fois, en 1463 et 1470, Louis XI le désigna en qualité de commissaire auprès des Etats d'Auvergne, convoqués dans des circonstances exceptionnelles. (THOMAS, *Etats provinciaux*, t, I, p. 312.

Pichard (Antoine), 1661. — de Loménie (Léonard), Coste, 1665. — Bardoulat (Léonard), Pradilhon (Jean), 1669. — Ruben (Pierre), sieur de Neuvialle, Thivaud (Jean), 1671. — Lafaye (Jean-Chérubin), Gaultier (Psalmet), 1681. — Leychousier (Pierre), 1689. — de Bardon, Coutisson, 1691. — Dutour (Jacques), Bardoulat (Joseph), Raymond (Léonard), Menot (Pierre), 1692. — Pasquelet, 1693. — Dutour (Jean), Dubousquet (Antoine), Ruben de Meilhac (Joseph), Ruben (Philippe), de La Pomélie (François), 1695. — Vitet (Pierre), 1706. — Avril (Léonard), 1708. — Ruben (Léonard-Xavier), 1719. — Romanet de Beaune (François), 1721. — Lassaigne (Léonard), 1722. — Vitet (Jacques), 1725. — de La Bachellerie (Pierre), 1727. — Lafaye (Joseph), 1729. — Dutour (Joseph), 1729. — Bonneval (Jean-Jacques), 1734. — Dutour (Antoine), Ruben du Mas (Joseph), 1735. — Recoquillé (Jean), Valade (Jean), Joullot 1736. — Michelet (François), Dutour (Antoine), 1738. — Felletin (Joseph), 1739. — Ruben de la Chapelle (Jean-Joseph), 1740. — Barjaud de La Fermerie (Jean-Baptiste), 1741. — Masmoret (Jean), 1746, Cramouzaud (Léonard), 1750. — Gaultier (Jean), de La Bachellerie (Jacques-Joseph), 1751. — de La Pomélie (Joseph Nicolas-Dominique), 1752. — Ruben (Martial), 1757. — de Landrieu (Joseph-Benoît), 1760. — Cramouzaud (François), 1761. Cramouzaud (Jean), 1762. — de Maumont de La Rebeyrie (Ignace), 1763. — Martinerie (Antoine), Veytissou (Guillaume), de La Bachellerie de Neuvialle (Jacques), 1766. — Recoquillé (Claude-Bertrand), de Brugières de Farsac (Charles), 1769. — de La Bachellerie du Theil (Jean), 1770. — Tavernier (Pierre), 1778. — Meilhac (Jacques), 1779. — de La Bachellerie (Léonard), Lassaigne (Martial), Cramouzaud (Martial), Cramouzaud (Joseph), Esmoing de La Grillière (Paul), 1780. — Dupré (J.-B.), 1782. — Richard (François-Alexis), 1786. — Brunerie (Denis), 1789.

Curés d'Eymoutiers (paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre-Château). — Curés de Notre-Dame : François Masmoret, 1624. — Dutour et Jean de La Grange, 1658-1659. — Delacoste, 1675. — Leychousier, 1678. — Gaultier, 1690. — J. Vitet, 1700. — J. Cramouazud, 1702. — J.-B. Bonneval, 1710. — Ruben du Mas, 1736. — Léonard Dumont, 1746. — de La Bachellerie du Theil. 1772-1790. — Esmoing de La Grillière (Paul), F. Masmoret, 1792.

Curés de Saint-Pierre-Château : Gabriel Ruben, 1649. — P. Vitet, 1689. — C. Dourneau, 1704. — Antoine Dufaure, 1726. — Ruben de Meilhac, 1731. — de Saint-Georges, 1734. — Menot, 1750. — Brunerie, 1778. — Masmoret, 1792.

Curés d'Eymoutiers après la Révolution : Rouard, 1806. — Gougeaud, 1814. — Duléry, 1846. — Maury, 1865. — Dorat, 1892.

Consuls. — Cramouzaud (Jean), Romanet (Claude), Deschamps (Jean), Briance (Blaise), 1569. — Ruben (François) et (Pierre), 1599. — Cramouzaud (J.), 1625. — Hugon (Léonard), 1626. — Ruben (Jean), 1629. — Pradilhon (Pierre), 1630. — Boyer (Guillaume), 1634. — Lafaye (Jean), 1635. — Commolet (Pierre), 1636. — Coutisson (Pierre), 1638. — de La Bachellerie (Claude), 1639. — Chassaigner (Pierre), 1643. — Bardoulat (Pierre), sieur de Plazanet, Ruben de Lombre (Pierre), 1649. — Reymond (Léonard) et Dutour, 1650. — Ruben (Antoine), sieur de Valiaux, 1651. — Dumont (Jean), 1653. — Bourdicaud (1654). — Bardoulat (Gabriel), Bastier (François), Menot (Jean), Dulac (François), 1655. — Lamayre (Jean), 1642. — Brenac (Léonard), 1660. — Masmoret (Michel), 1663. — Péconnet (Pierre), 1665. — Lafaye (Antoine), 1668. — Menot (Pierre), Larue (Jean), Bardoulat (Jacques), sieur de Planchemouton, Vitet (Jean), 1669. — Gautier (Psalmet), 1673. — Ruben, sieur du Rabaseyx, Masmoret (Psalmet), Dulac (Jean), 1675. — Masmoret (Pierre), 1676. — Vitet (Pierre), Reymond (Jean), 1677. Bardoulat (Léonard), Bourdicaud (Jean), Quinat (Guilhen), Mathely (Léonard), 1678. — Cramouzaud (L.), Leyraud (B.), 1717. — Cramouzaud (Jean), Pichard (Pierre), sieur de la Virolle, Voisin (Léonard), Meilhac (Pierre), 1718. — Bachelerie, Masmoret, Larue, Menot, 1719. — de La Bachelerie (Léonard), sieur du Theil, Cramouzaud (Jean), Bourbeau (Nicolas), Péconet (Pierre), 1720. — Dumont (Pierre), Cramouzaud (Melchior), Cramouzaud (François), Veytizou (Etienne), 1721. — Lafaye (Louis), Reymond (Martial), Gaultier (Jacques), Meilhac (Jean), 1722. — Meilhac (Baptiste), Reymond (Jacques), Cramouzeaud (Martial), Ducheron (Jean), 1723. — Brenac (Pierre), Reymond (Antoine), Lassagne (Léonard), Lavergne (Joseph), 1724. — Péconet (Léonard), Bonneval (Léonard), Meilhac (Léonard), Serrut (Martin), 1725. — Ruben-Dumas (Antoine), Masmoret (Jacques), Leyraud (Barthélemy), Menot (Nicolas), 1726. — Dumont (Pierre), Ruben de Counouille (Pierre), Bachelerie-Lendeix (Jean), Chassaigne (François), 1727. — Ruben de La Chapelle (Léonard), La Rue (François) (?), Meilhac (Jean), Reymond (Martial), 1728. — Veytizou (Etienne), Meilhac-Chèze (Pierre), Ruben-Dumas (Léonard), Lagrange (Pierre), 1729. — Ducheron (Jean), Pasquet (Jean), Cramouzeaud (Melchior), Tavernier (Pierre), 1730. — Dumont (Léonard), Germain (Pierre), Péconet (Léonard), Cramouzeaud dit Mazeau (Martial), 1731. — La Faye (Louis), Villegouleix (Martial), Reymond (Antoine), Dumont (Pierre), 1732. — Brenac (Pierre), Masmoret (Jacques), Cramouzeaud (Jean), Menot (Nicolas), 1733. — Dutour (Jacques), Serrut (Martin), Meilhac (Jean), 1734. — Dumont (Pierre), Ruben de Counouille

(Pierre), Gautier du Marache (Psalmet), Lamontre (Antoine), 1735. — Cramouzeaud (Melchior), Darfeuille (Jean-Baptiste), Ducheron (Jean), Lavergne (Joseph), 1736. — Perot (Melchior), Reymond (Jean), Ruben (Jacques), Meilhac (Pierre), 1737. — Nicard (Jean), Felletin (Léonard), Cramouzeaud (Léonard), Péconet (Léonard), 1738. — Daigueperse (Jacques), Masmoret (Jacques), Chassagne (François), Petitaud (Etienne), 1739. — Mandeix (Jean), Tavernier (Pierre), Voizin (Léonard), Degueperse (Martial), 1740. — Gaultier, sieur du Marache (Psalmet), Cramouzeaud (Joseph), Menot (Nicolas), Brenac (Pierre), 1741. — Pauly (François), Meilhac (Baptiste), Villegouleix (Martial), Lavergne (Joseph), 1742. — Ducheron (Louis), Redon (Martial), Meilhac (Pierre), Dumont (François), 1743. — La Faye (Louis), Cramouzeaud (Martial), Meilhac (Jean), Lamontre (Antoine), 1744. — Cauyat (Léonard), Reymond (Joseph), Meilhaguet (Jean), Germain (François), 1745. — Veytizou (Jacques), Bonneval (Léonard), Reymond (Jacques), Masmoret (Joseph), 1746. — Peyrot (Melchior), Dubois (Alexis), Degueperse (Martial), Peletaud (Etienne), 1747. — Degueperse (Jacques), Péconet (Léonard), Voizin (Léonard), Meilhac (Jean), 1748. — Tavernier (Pierre), Cramouzeaud (Joseph), Reymond (Jean), Felletin (Léonard), 1749. — Cramouzeaud (Joseph), Cramouzeaud (Léonard), Brenac (Jean), Bardoulat de La Planche (Joseph), 1750. — Sirieix (Pierre) (?), Menot (Nicolas), Lavergne (Joseph), Destrop (Pierre), 1751. — Ruben de La Chapelle (Léonard), La Faye (Joseph), Lamontre (Antoine), Lavaud (Pierre), 1752. — Faure (Joseph), Roux (Jean), Veytizou (Martial), Périer (Mathieu), 1753. — Cramouzeaud (Pierre), Redon (Jean), Margarounaud (Léonard), Ruben (Jean), 1754. — Dufraysseix (Pierre), Valleriaud (Pierre), Dulac (Martial), Menot (Antoine), 1755. — Meilhac (Melchior), Lavisgne (François), Tiquet (Augustin), Vallériaud (Léonard), 1756. — Masmoret (Joseph), Dubois (Alexis), Perot (Melchior), Dulac (Jean), 1757. — Péconet (Léonard), Meilhaguet (Martial), Chastraud (Joseph), Dumont (Léonard), 1758. — Dumont (François), Cramouzeaud (Léonard), Ducheron (Louis), Lamontre (Pierre), 1759. — Reymond (Joseph), Meilhac (Léonard), Redon (Jean), Brenac (Jean), 1760. — Lavergne (François), Bardoulat (Joseph), Germain (François), Lavaud (Jean), 1761. — Meilhac-Cheize (Jean), Meilhac (Pierre), Reymond (Jacques), Reymondaud (Martial), 1762. — Masmoret (Martial), Lamontre (Antoine), Faure (Joseph), Roux (Jean), 1763. — Ruben de Counouille (.....), Dufraisseix (Pierre), Dulac (Martial), Menot (Antoine), 1764. — Rougier (Guillaume), Valleriaud (Pierre), Pérot (Jean), Meilhac (Melchior), 1765. — Péconet (Léonard), Lavergne (Joseph), Chatraud (Joseph), Dumont (Léonard), 1766. — Cramouzeaud (Antoine), Villegouleix (Jean), Tiquet

(Augustin), Valleriaud (Léonard), 1767. — Dumont (François), Cramouzeaud (Martial), Legrand (Mathieu), Reymondaud (Léonard), 1768. — Bardoulat-Laplanche (Joseph), Pérot (Jean), Margarounaud (Léonard), 1769. — Masmoret (Martial), Meilhaguet (Martial), Marsac (Antoine), Chatraud (Joseph). 1770. — Cramouzeaud (Léonard), Brenac (Jean), Pérot (Melchior), 1771. — Reymond (Léonard), Degolas (Jacques), Destrop (Martin), Reymond (Joseph), 1772. — La Bachellerie de Valliaux (Pierre), Reymond (Pierre), Vedry (Pierre), Meilhac (Pierre), 1773. — Meilhac (Léonard), Dulac (Martial), Redon (Pierre), Lafaye (Joseph), 1774. — Ruben de Counouille (Léonard), Meilhac (Melchior), Lavergne (Antoine), Mandeix (Léonard), 1775. — Rougier (Guillaume), Valliaud (Pierre), Tiquet (Augustin), Vallériaud (Pierre), 1776. — Ruben de Coudert (Joseph), Menot (Jean) (?), Degueperse (Jean), Périer (Pierre), 1777. — Meilhac (Jean), Boucher (Jean), Roux (Jean-Baptiste), 1778. — Cramouzeaud (Antoine), Villegouleix (Jean), Lavergne (Joseph), Reymondaud (Léonard), 1779. — Gaultier (Jean), Mazaloubaud (Martin), Larthe (Léonard), Legrand (Léonard), 1780. — Cramouzeaud (Léonard), Legrand (Mathieu), Pérot (Jean), Tunis (Joseph), 1781. — Pasquet (Joseph), Brenac (Jean), Marsac (Antoine), Duffraisseix (Léonard), 1782. — Reymond (Léonard), Degolas (Jacques), Destrop (Martin), Ducheron (Pierre), 1783. — La Bachellerie (Pierre), Reymond (Jacques), Redon (Pierre), Belegaud (Pierre), 1784. — Brunerie (Antoine), Dulac (Martial), Menot (Jean), Lafaye (Joseph), 1785. — Ruben de Counouille (.....), Meilhac (Pierre), Lavergne (Antoine), Mandeix (Léonard), 1786. — Meilhac (Pierre), Menot (Jean), Périer (Pierre), Degueperse (Jean) 1787.

Maires d'Eymoutiers depuis la Révolution. — Brunerie, Cramouzaud (Antoine), 1793. — Cramouzaud (Baptiste), 1794. — Ruben de Lacondamine, 1801. — Cramouzaud (Joseph-Melchior), 1815. — Romanet de Beaune (Raymond-Laurent-Joseph), 1816. — Depeix (Jean-Joseph), 1818. — Dulac (Louis), 1821. — de La Bachellerie (Pierre-Paul), 1837. — Cramouzaud (Henri), 1843. — Barbou des Courrières (Philippe), 1852. — Cramouzaud (Léopold), 1856. — Cramouzaud (François), 1860. — Tavernier (Arthur), 1870. — Nony (Pierre), 1875. — Raymond (Alexandre), 1881. — Nony (Pierre), 1882. — Pradet (Abel). — Pradet (Aristide).

Juges du chapitre et de l'évêché à Eymoutiers. — Romanet (Léonard), Ruben (Psalmet), 1471. — Peconnet (Pierre), 1476 (?). — Bourdicaud (Guillaume), 1599. — de La Grange (Jean), 1624. — Ruben (Pierre), 1675. — Ruben (Antoine), s^r de La Vialle, 1679.

— Ruben de Lombre et de Coursou (Pierre), 1710. — Gautier (Jacques), 1726. — De La Bachellerie (Psalmet), 1731. — Ruben (Pierre), sieur de La Vialle et de Coudert, 1735. — Ruben (François), s^r de Coudert, 1745. — de La Bachellerie de La Faye (J.-B.), 1779. — Ruben de Coudert (Joseph), 1789. — Dumont de Charapoux, 1789.

Juges de paix. — Ruben de Coudert (Joseph), 1791. — Bardoulat-La-Planche, 1792. — Ruben de La Condamine, 1808. — Goguyer-Deschaumes, 1849. — Jagot-Lachaume, 1857. — Lamy de La Chapelle, 1868. — Cramouzaud (François), 1874. — Rigal, 1879. — Robin, 1882. — Bernard, 1884. — Bordes, 1890. — Le Dô, 1892. — Saraudy.

Notaires d'Eymoutiers. — Peconet, 1561. — Pichard (Martial), de Villegouleys (Michel), de Lagrange (Jean), 1569. — Laroche, 1569. — Gaultier, 1598. — Pradilhon (Antoine), 1627. — Ruben (Jean), 1629. — Boyer, 1630. — Pasquelet (Pierre), 1632. — de Guymond (Léonard), 1648. — Dutour (Pierre), 1649. — Gaultier (Psalmet), 1654. — Bastier (François), 1655. — Pradilhon (Pierre), 1658. — Dutour (Martial), 1670. — Pasquelet (Jean), 1670. — Brenac (Pierre), 1671. — Lavergne (Jean), 1694. — Dutour (Jean), 1697. — Péconnet (Jean), 1710. — Gaultier (Pierre), 1710. — Masmoret (Jacques), 1722. — Ruben de Counouille, 1722. — Dutour (Jacques), 1725. — Dumont (Pierre), 1726. — Peconet (Léonard), 1731. — Bardoulat (Joseph), 1732. — Reymond (Léonard), 1737. — Tiquet (Jean), 1745. — Brenac (Léonard), 1746. — Tiquet (Augustin), 1752. — Ruben de Counouille (Léonard-Xavier), 1753. — Dutour (Jean), 1753. — Parry (Emmanuel), 1767. — Pasquet (Jean-Joseph), 1771. — Letellier, 1771. — Villegouleix (Jean), 1774. — Brenac (Jean), 1779. — Faucher (François), 1782. — Tiquet (Jacques-Joseph), 1787. — Tunis (Joseph-François), 1793. — Villegouleix (Antoine), 1797. — Cramouzaud (Léonard), 1820. — Tunis (Joseph-Denis), 1829. — Cramouzaud (P.-Paul-Augustin), 1841. — Vaslet de Fontaubert, (J.-B.-E.), 1847. — Nony (Pierre), 1853. — Raymond (Léon-Théophile), 1877. — Brenac (Jean), 1891.

Médecins et chirurgiens d'Eymoutiers. — Prasbonneau (Marc-Antoine) (16e siècle). — Péconnet (François), 1627. — Bastier (Jacques), 1630. — Lamonstre (Joachim), 1630. — Ruben (Jacques), 1632. — Cramouzaud (Guillaume), 1645. — Degolas, 1645. — Ruben (François), 1647. — Ruben (Bernard), 1657. — Vitet (Pierre),

1657. — Ruben (Léonard), 1662. — Gramania (Jean), 1663. — Avril (Jean), 1666. — Geneste (Jean), 1667. — Vitet (Léonard), 1671. — Menot (Martial), 1671. — Nony (Baptiste), 1672. — Coutisson (Jacques), 1675. — Bonneau (Pierre), 1678. — Avril (Pierre), 1679. — Vitet (Louis), 1684. — Tavernier (Guillaume), 1689. — Brenac (Léonard), 1691. — Reymond (Martial), 1692. — Ruben des Hors (Jean), 1694. — Chadoulenas (Hélie), 1711. — Vitet (Jean), 1712. — Avril (Antoine), 1713. — Ruben (Jacques), 1717. — Vitet (Pierre), 1721. — Tavernier (Pierre), 1726. — Touche-bœuf (Joseph), 1727. — Guyon (Jacques), 1733. — Dutour (Antoine), 1740. — Dufraysseix (Pierre), 1744. — Masmoret (Jean-Joseph), 1749. — Perier (Mathieu), 1757. — Servenerie (Etienne), 1757. — Tavernier (Léonard-Joseph), 1765. — Dutour (J. B.), 1767. — Dufraysseix (Léonard), 1769. — Mazaloubaud (Martin), 1778. — Gaultier (Joseph), 1779. — Dubois (Jean-Baptiste), 1783. — Fougères (Léonard), 1789. — Depeix (Jean-Baptiste), 1789. — Degolas, 1807. — Tavernier, 1811. - Meilhac (Joseph-Guillaume), 1831. — Marcellin, 1834. — Tavernier, 1841. — Cramouzaud, 1841. — Constant (Jean), 1845. — Raymond (Alexandre-Louis), 1845. — Tavernier (François-Xavier), 1849. - Barjaud, 1859. — Queyriaux, 1873. — Larmaraud, 1884. — Pradet (Aristide), 1885. — Thomas-Duris (René), 1886.

La commune d'Eymoutiers renferme les villages et hameaux suivants :

Beaune. — 🏠. En 1806, 26 habitants; en 1836, 27 habitants; en 1896, 7 habitants. A 2,500 mètres est du clocher d'Eymoutiers. Etang, longueur 510 mètres, largeur 100 mètres, circonférence 1,220 mètres; moulin.

Sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre-Château dans laquelle était Beaune, on mentionne en 1661 Pierre Romanet, écuyer du roi, sieur de Beaune et Marie Tenezeaud, son épouse, dont une fille Françoise s'unit en mariage, en 1665, à noble Martial d'Aubusson de Cavarleix, sieur du Masneau, conseiller du roi et président en l'élection de Bourganeuf. Pierre Romanet mourut en 1675, âgé de 64 ans, au château de Monteil en Combraille, en revenant de Clermont, et fut enseveli le 1er juillet dans la chapelle des Romanet, dite du Sépulcre, en l'église collégiale d'Eymoutiers. Nous trouvons ensuite en 1685, Philippe Romanet, écuyer, habitant le château de Beaune, qui épousa Geneviève du Garreau; il mourut en 1709 et fut enterré dans la susdite chapelle ainsi que sa femme qui décéda en 17....; en 1721 Gabriel Romanet, écuyer, marié à Marie-Anne-Mar-

guerite de Pichard, a le titre de seigneur de Beaune; il a un parent, François Romanet de Beaune, qui est chanoine au chapitre d'Eymoutiers. Gabriel mourut à l'âge de 72 ans et fut enterré le 16 septembre 1760 dans le tombeau de famille sus-indiqué; sa femme y fut aussi ensevelie; elle mourut en 1777, âgée de 77 ans. Les registres conservent enfin les noms de François-Constantin Romanet, garde du corps du roi qui se maria en 1783 à Vierzon, diocèse de Bourges, avec Louise-Marguerite de Reyne (?) Béchouraud; il fut conseiller du roi et de Mgr le comte d'Artois; d'Augustin-Joseph Romanet de Beaune, clerc tonsuré, étudiant en l'université de Paris, 1785; de Joseph-Léonard Romanet de Beaune, chevalier, officier au régiment du maréchal de Turenne, 1787; de Raymond-Laurent-Joseph Romanet, seigneur de Beaune, les Termes et autres lieux, chevalier des chevau-légers de la garde du roi, qui se maria en 1787 avec Léonarde d'Ussel fille d'Antoine-Marc d'Ussel; il était seigneur marquis de Châteauvert.

Bethe. — En 1806, 57 habitants; en 1836, 54 habitants; en 1896, 68 habitants. A 6,600 mètres sud-est d'Eymoutiers. Ce village faisait autrefois partie du fief de Vieilleville. En 1564 il payait la dîme à l'évêque de Limoges et devait au chapitre d'Eymoutiers des impôts (1) en argent et en nature (froment, seigle et gélines).

Brenac. — En 1806, 37 habitants; en 1836, 8 habitants; en 1896, 43 habitants. A 8,000 mètres sud d'Eymoutiers.

Le ruisseau de Brenac est un des principaux affluents de la Combade. Il prend naissance près du village de la Chapelle et coule du nord-est au sud-ouest. Il se jette dans la Combade à l'est du bourg de Sussac après un cours de 12,600 mètres. Ses principaux affluents sont : le ruisseau des Vergnes et celui de la Roche. Le ruisseau de Brenac est aussi connu sous les noms de ruisseau de Grigeas et de la Vedrenne.

Au XVIe siècle ce tènement payait la dîme à l'évêque et au chapitre. Celui-ci y prélevait des rentes en argent et en nature.

Bussy-Varache. — En 1806, chef-lieu de commune, avait 114 habitants; en 1836, 157 habitants; en 1896, 218 habitants. Situé sur la rive gauche de la Vienne; à 3,450 mètres ouest du clocher d'Eymoutiers. Il y a une école mixte depuis 1882 qui a reçu en

(1) De tout temps on a payé des impôts. A cette époque on les payait en partie aux seigneurs qui étaient à Eymoutiers, l'évêque de Limoges et le chapitre de la ville.

1896 une moyenne de 50 élèves. Ce village était autrefois chef-lieu d'une petite commune réunie à celle d'Eymoutiers par ordonnance royale du 20 mai 1829. Il y avait une église paroissiale, un cimetière et un presbytère, dont il ne reste plus traces si ce n'est une maison, probablement l'ancienne maison curiale qui porte la date de 1671. Au 17e siècle, le clergé de Notre-Dame d'Eymoutiers y faisait tous les ans une procession.

D'après Nadaud (Pouillé) Bussi-Varache, jadis Buisin, Bucens, Bussinum, cure de l'archiprêtré de Chirouze et aussi de Saint-Paul, était sous le vocable de Saint-Jacques-le-Majeur, avait 150 communiants et payait 30 livres de décimes. Le chapitre d'Aimoutiers y a nommé en 1570, 1662, 1668, 1669, 1693, 1704, 1709, 1711, 1712, 1713, 1736, 1757, 1761 et 1764.

En 1603 le chapitre d'Eymoutiers y avait des rentes en argent et en nature s'élevant à 11 livres d'argent, 50 setiers de seigle, 22 setiers de froment et 24 gélines ou poules.

Curés de Saint-Jacques de Bussy-la-Varache, d'après les registres paroissiaux : Antoine Ruben, 1639; Léonard Masmoret, 1683; J. Lassaigne, 1692; Jean Felletin qui fut enseveli le 20 juillet 1704 dans l'église de cette paroisse, devant l'autel, sous la lampe du sanctuaire; J.-B. Bonneval, 1707; Dorliac, 1713; Raymond, 1737; Champeaux, 1757; Poumier, 1758; de La Bachellerie du Theil, 1761; Raymond, 1764.

En 1763 et le 15 janvier le curé de La Bachellerie écrit sur son registre ce qui suit : « Depuis la semaine sainte jusqu'au mois d'août il y a eu journellement vingt et trente malades. Le plus fort de la maladie s'est fait sentir dans le village de La Forest dont tous les habitants, petits et grands ont été malades. Beaucoup ont succombé sous le poids du mal. On donnait le nom de fièvre putride vermineuse à ce mal. Les purgations et les saignées étaient les seuls remèdes employés. Les villages de La Varache, de Farsac et de Couegnas et presque tout le bourg ont été aussi malades presque toujours et dans le même temps. » Plus loin le curé consigne sur son registre qu'il a publié au prône de la messe paroissiale le dimanche précédant chaque saison, l'édit du roi Henri II contre les femmes qui cachent leur grossesse.

Chantegreux. — En 1806, 14 habitants; en 1836, 13 habitants; en 1896, 17 habitants. A 5,400 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers.

Au XIIIe siècle, l'évêque de Limoges y a des droits; lui rendent hommage pour ce mas, paroisse de Saint-Pierre-Château : en 1300, la prieure de Villevaleix; en 1339, Jean Quintin; en 1542, Jean Bernard, chevalier. Au XVIe siècle, ce mas fut saisi pour défaut d'hom-

mage. Il devait à l'évêque des rentes en argent et en nature (seigle, blé noir, avoine, fèves, gélines, foin) le tout portable au château de l'évêque à Eymoutiers. Le seigneur de Vieilleville acquit aussi des droits sur la moitié de ce ténement. Les tenanciers étaient justiciables et soumis au moulin banal du seigneur évêque.

Chapelle Saint-Clair (la). — En 1806, 21 habitants; en 1836, 16 habitants; en 1896, 12 habitants. Sur la rive droite et près de la source du ruisseau de Brenac. A 8, 150 mètres sud d'Eymoutiers. Ancien prieuré où il y avait une chapelle, dans la paroisse de Saint-Pierre-Château. C'était au xviiie siècle un bénéfice simple à la nomination et à la collation du chapitre d'Eymoutiers qui y avait un moulin; aucun revenu fixe n'y était attaché, si ce n'est le casuel du jour de la fête et du dimanche suivant, deux jours où le prieur y célébrait la messe et où la relique de Saint-Clair conservée dans le trésor du chapitre y était exposée; ce casuel consistait en offrandes qui ne dépassaient pas huit ou dix livres; il n'y avait aucune messe de fondation. La chapelle ne possédait que trois nappes et un marbre d'autel provenant du prieur Pichard. Les titulaires de ce bénéfice furent : en 1560, Léonard Romanet, chanoine; en 1586, Jean Droulhac qui succéda à Martial Ruben; en 1706, Antoine Pichard successeur d'autre Antoine Pichard; en 1741, Antoine Dutour, chanoine, qui eut pour successeur Joseph Ruben Dumas; en 1786, de La Bachellerie du Theil, chanoine.

En 1603, il revenait sur ce mas au chapitre d'Eymoutiers : 16 livres d'argent, 43 setiers de seigle et 9 setiers de froment.

Charnaillas. — En 1806, 30 habitants; en 1836, 25 habitants; en 1896, 25 habitants. A 3,250 mètres sud-est d'Eymoutiers. Traces de voie romaine se dirigeant vers Clermont.

Au xvie siècle il payait diverses rentes à l'évêque de Limoges et la dîme au curé de Saint-Pierre-Château. Les tenanciers devaient faire moudre au moulin banal de l'évêque.

Les registres paroissiaux mentionnent en 1692 Jacques Dutour et en 1701 J.-B. Dutour, marié à Marie Ruben de l'Ombre, et portant le titre de sieurs de Charnaillas.

Chateau-Repentit (le). — En 1896, 10 habitants. Situé sur la rive droite de la Vienne; à 1,100 mètres ouest-nord-ouest d'Eymoutiers. Ce lieu est indiqué au xviiie siècle comme étant de la paroisse de Saint-Pierre-Château.

Chez-le-Pelaud. — En 1836, 9 habitants; en 1886, 5 habitants; à 4,200 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers.

Chouviat. — En 1806, 29 habitants ; en 1836, 29 habitants ; en 1896, 29 habitants. Hauteur moyenne de 455 mètres. A 3,800 mètres sud d'Eymoutiers. Etang au nord d'une circonférence de 250 mètres.

En 1603, il paye des rentes au chapitre en argent et en nature (froment, seigle et gélines).

Claud. — En 1806, 36 habitants ; en 1836, 20 habitants ; en 1896, 20 habitants. A 1,000 mètres ouest d'Eymoutiers.

Combas. — En 1806, 8 habitants ; en 1836, 5 habitants ; en 1896, 9 habitants. A 900 mètres sud-sud-ouest d'Eymoutiers.

En 1603, sur le lieu de Combas appartenant à Etienne Romanet et à Psalmet Raymond, le chapitre d'Eymoutiers a droit à un setier de froment.

D'après les registres paroissiaux de Notre-Dame un mariage fut célébré en 1648 dans la *chapelle de Combas*.

Combe-Chabry. — En 1886, 6 habitants ; en 1896, 8 habitants. A 9,000 mètres sud d'Eymoutiers.

Communaux (Les). — En 1886, 20 habitants ; en 1896, 15 habitants. A 2,000 mètres sud-sud-ouest d'Eymoutiers.

Condamine (La). — En 1806, 16 habitants ; en 1836, 14 habitants ; en 1896, 7 habitants. A 800 mètres sud d'Eymoutiers.

Un des membres de la famille Ruben avait le titre de sieur de la Condamine.

Coursellas. — En 1806, 15 habitants ; en 1836, 22 habitants ; en 1896, 12 habitants. Sur la rive droite du ruisseau de Planchemouton. A 2,250 mètres est-nord-est d'Eymoutiers.

D'après Nadaud (*Pouillé*) il y avait une chapelle en ruine en 1697, c'était un prieuré de filles sous le vocable de Saint-Nicolas-de-Myre et à la collation du prieuré de Villevaleix en 1568, puis de l'abbesse de Bonnesaigne en 1683, 1685 et 1697. D'après le même une compagnie de pénitents bleus y fut établie (?).

Couegnias. - En 1806, 14 habitants ; en 1833, 6 habitants ; en 1896, 29 habitants. A 1,450 mètres ouest d'Eymoutiers.

Donarieix. — En 1806, 29 habitants ; en 1836, 35 habitants ; en 1896, 28 habitants. Hauteur moyenne 467 mètres. A 3,050 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1603 le chapitre y perçoit des rentes en argent et en nature (seigle, gélines).

Doulaye. — En 1806, 30 habitants; en 1836, 33 habitants; en 1896, 20 habitants. A 2,750 mètres sud-sud-ouest d'Eymoutiers.

Reconnaissent l'évêque de Limoges comme seigneur et lui font hommage : en 1340 Guy de Grandmont et en 1561 Jacques Bourdicaud.

En 1670 sur les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Château est enregistré un enterrement dans la *chapelle de Doulaye*, avec permission du curé de Neuvic.

Eybord. — En 1806, 25 habitants; en 1836, 19 habitants; en 1896. 16 habitants. A 4.600 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1564 l'évêque de Limoges a sur ce mas le droit de justice et autres droits utiles et honorifiques.

Farsac. — 🏠. En 1806, 23 habitants; en 1836, 16 habitants; en 1896, 34 habitants, y compris les communaux de Farsac. A 2,400 mètres ouest d'Eymoutiers.

L'étang de Farsac sur le chemin de Bussy-Varache a 100 mètres de longueur et 280 mètres de circonférence. Il fait mouvoir le petit moulin dit de Farsac.

Rendent hommage à l'évêque de Limoges pour le mas, village, repaire et fief noble de Farsac : en 1299, Gérald d'Arfeuille; en 1339, Jean Quintin, damoiseau; en 1392, Pierre Romanet l'aîné, bourgeois d'Eymoutiers a qui le seigneur évêque accorde l'investiture moyennant 10 écus d'or de lods et ventes et un gros tournois d'argent d'acapte ; en 1470, Etienne Romanet; en 1531, Léonard Romanet, chanoine d'Eymoutiers et Joseph Romanet; en 1542, Mathieu Romanet ; en 1561, Léonard Romanet, prieur de Ruffec ; en 1734, Etienne de Brugière, écuyer, seigneur de Farsac.

Nous lisons sur les registres paroissiaux : 1640, 9 juillet, enterrement dans la chapelle du Sépulcre de l'église de Notre-Dame de Joseph Romanet, âgé d'environ 69 ans, décédé en son château de Farsac. Il avait épousé Louise de Villelume d'une noble maison d'Auvergne qui mourut en 1644 et fut ensevelie au Moutier dans la chapelle des Farsac.

En 1646 un Jacques Romanet, sieur de Farsac, âgé de 29 ans, est tué en duel par le baron de Lostange.

En 1753 est célébré le mariage de Joseph de l'Hermite, fils d'autre Joseph, écuyer, seigneur de la Rivière, avec Catherine Brugière de Farsac.

En 1773 est mentionné Etienne de Brugière, chevalier, seigneur de Farsac.

Fontanilles (Les). — En 1886, 27 habitants ; en 1896, 22 habitants. A 4,100 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers.

Font-Macaire (La) (1). — En 1806, 17 habitants ; en 1836, ...; en 1896, englobé dans la ville, sur la rive gauche de la Vienne. A 750 mètres est du clocher d'Eymoutiers.

Sur le registre paroissial de Saint-Pierre-Château, est transcrit, en 1637 le décès d'Antoine Rubent, en sa maison de La Font-Macaire ; il fut enseveli dans la chapelle des Ruben, en l'église de Notre-Dame. On trouve aussi les noms d'Anne Ruben de La Font-Macaire et de Jacques Ruben, s^r de La Font-Macaire, chanoine. En 1671, a lieu l'enterrement dans l'église collégiale de Pierre Ruben, s^r de Neufvialle, demeurant à La Font-Macaire ; il était âgé de soixante-douze ans.

Forêt-Chabrouty (La). — En 1806, 65 habitants ; en 1836, 83 habitants ; en 1896, 106 habitants ; situé à l'extrémité nord-ouest d'Eymoutiers, près de la rive gauche de la Vienne ; à 5,500 mètres ouest d'Eymoutiers. D'après Nadaud (*Pouillé*), la Forêt-Chabrouti, jadis Saint-Laurent-de-La-Forêt, près La Varache, était un prieuré-cure en 1476 auquel nomma le chapitre d'Aimoutiers en 1530, 1563 et 1570.

Ce village devait en 1603 au chapitre d'Eymoutiers 5 livres (argent), 20 setiers (seigle) ; sur son moulin 7 setiers (seigle), 20 setiers (froment) et 6 gélines.

Fougeolles (2). — En 1806, 13 habitants ; en 1836, 17 habitants ; en 1896, 12 habitants. A 1000 mètres ouest du clocher d'Eymoutiers.

En 1691, Pierre Bourdicaud avait le titre de s^r de Fougeolles.

On lit sur les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Château : le 28 novembre 1763, mariage d'Antoine-Augustin de Maumont, chevalier, seigneur de La Rebeirie, fils de feu Antoine de Maumont et de feue Louise de La Pomélie, habitant la paroisse de Saint-Gilles-les-Forêts, avec Françoise-Marie de Bonneguise, fille de Jean de Bonneguise, chevalier, seigneur de La Martinie et de feue Marie de Gravière, demeurant au lieu de Fougeoles.

Fraissengeas. — En 1806, 24 habitants ; en 1836, 6 habitants ; en 1896, 11 habitants. A 850 mètres nord d'Eymoutiers.

En 1339, l'évêque reçoit l'hommage de Guillaume Bernard, et en 1432, celui de Guichard Bernard.

(1) Porté sur l'*Annuaire des châteaux* (1894-95).
(2) Porté sur l'*Annuaire des châteaux* (1894-95).

Gervais. — En 1806, 28 habitants ; en 1836, 31 habitants ; en 1896, 46 habitants. A 3,950 mètres sud-est d'Eymoutiers. En 1631, ce village était dans la justice, fondalité et directité du chapitre d'Eymoutiers. En 1737, les collecteurs de ce village et de ceux du Mont et de Lombre, adressent une requête à l'intendant de la généralité de Limoges pour être déchargés de leur fonction ; pour cette raison qu'ils sont tous métayers forains sans aucuns biens dans la paroisse ni ailleurs, tandis qu'on ne choisit pas les propriétaires conformément au tableau de 1735.

Gilles (Saint). — Englobé dans la ville. A 650 mètres nord-est du clocher d'Eymoutiers. Il y a une chapelle. Il y avait autrefois le cimetière des pauvres.

D'après Nadaud (*Pouillé*), c'était un prieuré simple ou une chapellenie ou chapelle rurale, dont le collateur fut le chapitre d'Eymoutiers en 1558, 1561, 1582, 1596, 1624, 1662, 1767. D'après le même, la compagnie des pénitents bleus s'y établit en 1644, puis les dits pénitents se transférèrent en 1652 dans la chapelle où ils sont (18e s.) et qui fut bénite le 11 avril 1656.

En 1599, les registres paroissiaux d'Eymoutiers font mention de la chapelle et du cimetière et en 1737 de la tour et terrasse du prieuré. Les titulaires de ce prieuré qui était sur la paroisse de Saint-Pierre-Château furent, en 1631, Antoine Meilhac ; en 1663, Pierre Menot ; en 1686, Antoine Bourdicaud ; en 1690, Jacques Dutour.

Gorce (La). -- En 1806, 8 habitants ; en 1836, 8 habitants ; en 1896, 6 habitants. A 5,800 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1603, l'imposition au profit du chapitre d'Eymoutiers s'élevait à 2 livres (argent), 6 setiers (seigle), 5 setiers (seigle), sur le moulin, 1 setier (froment) et une poule.

Jalady (Le). En 1896, 6 habitants. A 7,000 mètres sud d'Eymoutiers.

Lac (Le). — En 1806, 47 habitants ; en 1836, 44 habitants, en 1896, 75 habitants. A 2,000 mètres nord-nord-est d'Eymoutiers.

Rendent hommage à l'évêque de Limoges pour ce mas au xiiie siècle, Guillaume Bernard, Jean Quintin, Adhémar des Planches, damoiseau, Imbert d'Echisadour ; au xve et xvie siècle, Guichard, Jean Bernard et Léonard Romanet. Le chapitre en 1603, y percevait un setier de froment.

Lascaux. — En 1806, 24 habitants ; en 1836, 19 habitants ; en 1896, 6 habitants. A 2,450 mètres ouest d'Eymoutiers.

LACHAUD-SAINT-CLAIR. — En 1806, 30 habitants ; en 1836, 26 habitants ; en 1896, 44 habitants. A 7,700 mètres sud d'Eymoutiers. En 1603, il revenait au chapitre d'Eymoutiers des droits en argent et en nature (seigle, froment et gélines).

LASIAUVE. — En 1806, 45 habitants ; en 1836, 50 habitants ; en 1896, 64 habitants. A 2,250 mètres sud-est d'Eymoutiers.

En 1603, le chapitre prélevait sur le moulin 4 setiers de seigle.

En 1635, les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Château, mentionnent un papetier du moulin de Laseauve.

LAVIALLE DU RABAZEIX. — En 1806, 14 habitants; en 1836, 10 habitants; en 1896, 25 habitants. A 1,750 mètres nord d'Eymoutiers.

Ce village payait au chapitre des prestations en argent et en nature (froment, seigle et gélines).

En 1640, en l'église Notre-Dame, sont publiés les bans de mariage de Pierre Ruben de l'Ombre, s^r de Lavialle, bourgeois d'Eymoutiers et lieutenant de la juridiction de Nedde, avec Narde Alouveau, fille du juge de Saint-Germain. Antoine Ruben, s^r de Lavialle, avocat au parlement de Toulouse est en 1669 procureur d'office du chapitre, et en 1678, *juge des deux juridictions* de la ville d'Eymoutiers. En 1684 est mentionné Léonard Ruben avec le titre de s^r de Lavialle et en 1746, Pierre Ruben, juge châtelain d'Eymoutiers et subdélégué de l'intendant, a aussi le titre de s^r de Lavialle. *(Registres paroissiaux de Notre-Dame et de Saint-Pierre-Château.)*

LEGAUD. — ⛪. En 1806, 42 habitants ; en 1836, 32 habitants ; en 1896, 27 habitants. A 3,900 mètres sud--sud-est d'Eymoutiers. Situé près de la rive gauche de la Vienne, non loin du confluent du ruisseau de Bethe. Le *Moulin de Legaud* est situé sur la rive droite du ruisseau de Bethe, à 4,050 mètres est-sud-est d'Eymoutiers. A cet endroit, beau viaduc du chemin de fer. Il y avait au moulin de Legaud, en 1836, 6 habitants ; en 1896, en y comprenant la maisonnette de la compagnie d'Orléans, on en comptait 19.

LEYCOUSSINERIE. — En 1806, 15 habitants ; en 1836, 12 habitants ; en 1896, 11 habitants. A 950 mètres nord du clocher d'Eymoutiers.

En 1603, le chapitre y avait des revenus en argent et en nature (seigle et froment).

L'OMBRE. — En 1806, 29 habitants ; en 1836, 20 habitants ; en 1896, 23 habitants. Situé sur la rive droite du ruisseau de Bethe. A 6,100 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers. Fief noble relevant du

seigneur évêque et à lui porté en dénombrement et hommage par Guy de Grammont en 1340. En 1556, ce fief fut acquis du seigneur d'Enval par Pierre de l'Ombre qui reçut de l'évêque l'investiture.

En 1668, Pierre Rubent, sr de L'Ombre, est *lieutenant des deux juridictions* de la ville d'Eymoutiers ; il meurt en 1679, âgé de 66 ans. En 1779, Jeanne-Marguerite Ruben de L'Ombre de La Vialle, est mariée à J.-B. Cramouzaud, bourgeois et négociant à Eymoutiers. En 1786, Joseph Ruben de L'Ombre de Couder, licencié ès-lois est subdélégué à Eymoutiers de l'intendant de Limoges. *(Registres paroissiaux de Notre-Dame.)*

Lombre (Le Bonhomme de). — En 1886, 9 habitants ; en 1896, 3 habitants.

Loubanau. — En 1806, 10 habitants ; en 1836, 12 habitants ; en 1896, 12 habitants. A 5,600 mètres sud d'Eymoutiers.

L'évêque est seigneur de ce mas et en perçoit la dîme ; les tenanciers sont assujettis à son moulin banal.

Mas (Le). — En 1806, 32 habitants ; en 1836, 36 habitants ; en 1896, 37 habitants, y compris le Ruisseau du Mas. A 1,750 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1666, Jean Ruben a le titre de sr du Mas ; il épousa Marie de La Pomélie. En 1775, est enterré Antoine Ruben de L'Ombre, seigneur du Mas, père de François Ruben de L'Ombre, seigneur du Mas, conseiller du roi et du comte d'Artois et lieutenant particulier au présidial sénéchal de Limoges. *(Registres paroissiaux de l'église de Saint-Pierre-Château d'Eymoutiers.)*

Mas-Chouchet (Le). — En 1806, 18 habitants ; en 1836, 24 habitants ; en 1896, 15 habitants. A 6,900 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1603, ce village paye au chapitre d'Eymoutiers des prestations en argent et en nature (seigle, froment, gélines).

Maspecout (Le). — En 1806, 26 habitants ; en 1836, 27 habitants ; en 1896, 26 habitants. A 4,450 mètres est-sud-est d'Eymoutiers.

En 1603, ce village devait un setier de froment au chapitre.

Mazeau (Le). — En 1806, 14 habitants ; en 1836, 13 habitants ; en 1896, 8 habitants. A 5,000 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers.

En 1308, le repaire du Mazeau est porté en dénombrement et hommage comme relevant du seigneur évêque, par Jean et Gaultier Bernard en 1308 et par Jean Quintin, damoiseau en 1339. Il doit aussi au chapitre, en 1603, des prestations en argent et en nature (seigle, froment, avoine).

En 1684, Joseph Ruben a le titre de sr du Mazeau.

Meilhac. — En 1806, 40 habitants ; en 1836, 11 habitants ; en 1896, 20 habitants. A 1,750 mètres sud d'Eymoutiers. Moulin près la source du ruisseau des Roches.

L'évêque avait au XIIIe siècle des droits sur ce village consistant en argent et diverses prestations en nature (froment, seigle, avoine, vin, fèves, tourtades (?), foin, gélines), le tout portable annuellement au château d'Eymoutiers. Les tenanciers devaient en outre y conduire le tiers du foin de son pré Alanneau. Le chapitre y avait aussi des rentes. Plusieurs propriétés de ce village furent saisies faute de paiement.

Meilhaguet. — En 1806, 35 habitants ; en 1836, 55 habitants ; en 1896, 41 habitants. A 5,000 mètres sud d'Eymoutiers.

Au XIIIe siècle, l'évêque acquiert divers droits sur ce mas d'Amelin Chastaing, damoiseau. Les prestations à lui dues étaient les mêmes que celles précédemment citées avec une proportion différente.

Meyniaud (Le). — En 1806, 12 habitants ; en 1836, 14 habitants ; en 1896, 11 habitants. A 4,000 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers.

Mont (Le). — En 1806, 26 habitants ; en 1836, 26 habitants ; en 1896, 34 habitants. A 2,700 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1631, ce village était dans la justice, fondalité et directité du chapitre d'Eymoutiers.

Moulin de Barthout (Le). — Englobé dans la ville. A 750 mètres est du clocher d'Eymoutiers.

En 1603 le moulin devait quatre gélines au chapitre.

Mouret. — En 1806, 16 habitants ; en 1836, 15 habitants ; en 1896, 19 habitants. A 5,150 mètres sud d'Eymoutiers.

Les propriétaires de ce village jadis dans la paroisse de Saint-Pierre-Château rendent hommage à l'évêque seigneur justicier. Ce sont Guillaume Tadieu, damoiseau, 1302 ; Jean Quintin 1339 ; Guichard Bernard 1432 ; Jean Bernard, 1542 ; Jacques-Joseph Ruben de Meilhac en 1738.

Pérassoux. — En 1806, 14 habitants ; en 1836, 27 habitants ; en 1896, 23 habitants. A 3,000 mètres sud-sud-est d'Eymoutiers. En 1564 ce village payait la dîme à l'évêque. En 1631 il était dans la justice, fondalité et directité du chapitre d'Eymoutiers.

Les contributions dues au chapitre d'Eymoutiers montaient à 3 livres (argent) 9 setiers seigle, 3 setiers froment et 4 gélines.

PETIT-BOISCHALE. — En 1886, 23 habitants ; en 1896, 28 habitants. A 1,500 mètres sud d'Eymoutiers.

PEYRADE (LA). — Englobé dans la ville. A 500 mètres sud-sud-ouest d'Eymoutiers.

PIERRE-CHATEAU (SAINT). — En 1806, chef-lieu de commune comptait 42 habitants ; en 1836, 39 habitants ; en 1896, 76 habitants. A 1,200 mètres sud-est du clocher d'Eymoutiers. Ce village était primitivement le chef-lieu d'une petite commune et d'une paroisse réunies en 1829 à celle d'Eymoutiers. Il ne reste plus traces de l'ancienne église paroissiale ; en 1731, le clocher fut détruit par la foudre. Les matériaux de cette église ont servi à des constructions particulières. Elle était un des bénéfices du chapitre d'Eymoutiers. Le château fort qui autrefois dominait la ville a aussi disparu. Le château du seigneur évêque, comme nous l'avons déja dit plus haut y fut, croyons-nous, primitivement élevé. On peut découvrir des traces de voie romaine ou chemin ferré (*chomi farra*) se dirigeant vers Clermont-Ferrand.

D'après Nadaud (Pouillé) Saint-Pierre-Château était une cure de 1100 communiants payant 30 livres de décimes, sous le vocable de Saint-Pierre-ès-liens, dans l'archiprêtré de Chirouze. Le collateur était l'aquilaire du chapitre d'Aimoutiers en 1566. Le prévot et le chapitre présentèrent des bulles de Pie II par lesquelles il leur était permis de faire servir cette cure par un vicaire amovible. Les collations furent données à cette condition en 1571, 1584, 1589, 1605 et 1633. On y mit des titulaires sur la présentation de l'aquilaire en 1686, 1703, 1704, 1725 et 1731.

Les registres paroissiaux renferment quelques mentions sur les syndics et collecteurs de cette paroisse ; sur les curés dont on a donné les noms plus haut.

L'évêque et le chapitre y avaient des rentes en argent et en nature (seigle, froment). D'après une liève de l'évêché, cette paroisse est indiquée en 1310 comme étant très ancienne et très étendue. Plusieurs propriétaires rendaient hommage à l'évêque. Celui-ci contribuait pour 100 livres au traitement du curé et de son vicaire ; le chapitre payait le reste.

Parmi les prêtres communalistes de cette paroisse nous relevons les noms suivants : Martin Texier, 1641 ; Léonard de Vieilleville, 1651 ; Jean Dutour, 1666 ; Antoine Ribière, 1669 ; Jean Reymond, 1682.

PLANCHEMOUTON. — En 1806, 12 habitants ; en 1836, 14 habitants ; en 1896, 15 habitants. A 1,500 mètres est du clocher d'Eymoutiers.

D'après les registres paroissiaux de Notre-Dame, Jacques Bardoulat avait en 1662 le titre de sieur de Planchemouton ; il était commissaire dans la grande prévôté et épousa Anne de l'Hermite.

Nous lisons sur les mêmes registres que le 10 janvier 1686 fut baptisé Charles-Joseph, fils des précédents ; le parrain fut Charles-Joseph de Chastaignat, chevalier, seigneur de Neuvic et de Masléon et grand prévôt en la généralité du Limousin, et la marraine demoiselle Marthe de Maumont du Chalard.

Rabazeix (Le). — En 1806, 30 habitants ; en 1836, 12 habitants ; en 1896, 26 habitants. A 2,000 mètres nord d'Eymoutiers.

En 1603 le chapitre y prélevait des rentes en argent et en nature (seigle, froment, gélines).

En 1681 est transcrit sur le registre de la paroisse de Saint-Pierre-Château le mariage d'Antoine Ruben, sieur du Rabaseix avec Isabeau Dutour.

Raymond. — En 1806, 6 habitants ; en 1836, 10 habitants ; en 1896, 7 habitants. Situé sur la rive gauche du ruisseau de La Roche ; à 5,300 mètres sud d'Eymoutiers.

Reverdy (Le). — En 1886, 6 habitants ; en 1896, 10 habitants A 2,600 mètres est d'Eymoutiers.

Roche (La). — En 1806, 28 habitants ; en 1836, 25 habitants ; en 1896, 45 habitants. A 6,900 mètres sud d'Eymoutiers. Maison d'école mixte créée en 1882 et comptant en 1896 quatre-vingts élèves en moyenne.

En 1603 le chapitre y a des rentes en argent et en nature (seigle, froment, gélines).

Rue (La). — En 1806, 24 habitants ; en 1836, 21 habitants ; en 1896, 20 habitants. A 7,000 mètres sud-sud-ouest d'Eymoutiers.

L'évêque est reconnu comme seigneur du dit mas par la prieure de Villevaleix en 1300 et par Jean Quintin en 1339. En cette qualité il prélève des droits en argent et en nature concurremment avec la prieure de Villevaleix et le prieur des Combes. En 1500 il y a dans ce village un moulin. En 1565 Pierre de L'Ombre est investi par l'évêque dans l'acquisition de ce domaine. En 1603 le chapitre a sur cette terre des revenus en argent et en nature (seigle, froment et gélines).

Sauterie (La). — ⛪. En 1806, 23 habitants ; en 1836, 11 habitants ; en 1896, 33 habitants. A 1,850 mètres nord-ouest d'Eymoutiers.

En 1500 les tenanciers de cette terre devaient conduire au château de l'évêque à Eymoutiers diverses redevances, faire moudre leurs grains à son moulin banal et lui rentrer un tiers du foin de son pré Alanneau. La Sauterie devait aussi des prestations au chapitre.

Sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre-Château on trouve le nom de Guillaume Ruben, juge du Chalard (1645), procureur d'office du chapitre (1656), procureur du roi (1662) avec le titre de sieur de La Sotterie (*alias* Sautarie). En 1666 est mentionné Antoine Ruben, sieur de La Sauterie, époux d'Isabeau Dutour, dont la fille Marie donna sa main le 3 mars à Jean de Mallevergne, sieur de Maruteau, du bourg de La Roche-l'Abeille.

Serpeillière. — En 1836, 7 habitants; en 1886, 18 habitants; en 1896, 9 habitants. A 700 mètres sud d'Eymoutiers.

Souffrangeas. — En 1806, 34 habitants; en 1836, 55 habitants; en 1896, 57 habitants. A 8,100 mètres sud-est d'Eymoutiers. Suivant un titre de 1481 l'évêque de Limoges et le chapitre d'Eymoutiers en étaient seigneurs et les causes de ce village étaient portées devant le juge de l'évêque.

L'évêque et le chapitre y prélevaient la dîme et des rentes en argent et en nature (seigle, avoine, fèves, foins, gélines). En 1500 il y avait aussi un moulin qui était aussi grevé de droits au profit de l'évêque. Dès le XIVe siècle un propriétaire de ce mas de la noble maison des de Bernard reconnaît l'évêque comme seigneur.

Theil (Le). — En 1806, 34 habitants; en 1836, 21 habitants; en 1896, 21 habitants. A 5,500 mètres sud d'Eymoutiers. Ecole mixte en 1897.

En 1500, d'après une liève de l'évêché, ce mas devait des redevances en argent et en nature (froment, seigle, avoine et poules). L'évêque en était le seigneur censier, foncier et justicier. Les tenanciers étaient obligés de lui conduire à son château le tiers de son foin du pré Alanneau et de faire moudre à son moulin banal. En 1778 l'investiture est accordée par l'évêque à Jean de La Bachellerie, chanoine d'Eymoutiers et acquéreur de ce ténement. Le chapitre y prélevait aussi la dîme sur certains fruits.

Toulondit (1). — En 1806, 21 habitants; en 1836, 22 habitants; en 1896, englobé dans la ville. A 900 mètres nord-nord-ouest d'Eymoutiers.

(1) Porté sur l'*Annuaire des châteaux* (1894-95).

Sur Touloudit, le chapitre avait droit en 1603 à deux setiers de froment.

Tour (La) (1). — Englobé dans la ville. A 500 mètres est du clocher d'Eymoutiers.

Vacheresse (La). — En 1806, 7 habitants ; en 1836, 15 habitants ; en 1896, 11 habitants. A 850 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1603, ce village devait au chapitre 3 livres d'argent, 4 setiers de seigle, 2 setiers de froment et une géline. Sur les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Château, mention est faite en 1686 de Jacques-Joseph Ruben de La Vacheresse, fils de Jean Ruben du Mas et de Marie de La Pommelie.

Varache (La). — En 1806, 21 habitants ; en 1836, 17 habitants ; en 1896, 25 habitants. Sur la rive gauche de la Vienne, à 4,750 mètres ouest-nord-ouest d'Eymoutiers.

En 1603, le chapitre y prélevait 2 setiers de froment.

Vedrenne-Saint-Claire (La). — En 1806, 44 habitants ; en 1836, 47 habitants ; en 1896, 56 habitants. A 7,800 mètres sud d'Eymoutiers.

En 1603, il est dû au chapitre des prestations en argent et en nature (seigle, froment, gélines). On trouve en 1689, sur les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Château, le nom de Léonard Devars, notaire au village de La Vedrenne.

Vedrenne (Moulin de La). — En 1836, 40 habitants. Ce moulin est mentionné en 1748 sur les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Château.

Versailles. — En 1836, 10 habitants ; en 1886, 2 habitants ; en 1896, 4 habitants. A 350 mètres nord du clocher d'Eymoutiers.

Vialle (La). — En 1806. 14 habitants ; en 1836, 28 habitants ; en 1896, 11 habitants. Situé sur la rive gauche du ruisseau de Bethe. A 5,400 mètres sud-sud-est du clocher d'Eymoutiers.

Ce ténement qui joignait le village de L'Ombre appartenait en 1500 à la prieure de Villevaleix et à Martial et Psalmet Romanet. Le propriétaire, en 1542, Mathieu Romanet, bourgeois d'Eymou-

(1) Porté sur l'*Annuaire des châteaux* (1894-95).

tiers, reconnaît pour seigneur l'évêque de Limoges et « lui porte » ce mas en dénombrement et hommage ». Jacques Bourdicaud fait de même en 1561.

VIELLEVILLE. — En 1806, 25 habitants ; en 1836, 24 habitants ; en 1896, 24 habitants. A 1150 mètres nord-nord-est d'Eymoutiers. Ancien fief de la famille de Bernard qui donna deux prévôts au chapitre d'Eymoutiers. Les seigneurs de Vielleville rendaient hommage à l'évêque de Limoges. Aux xve et xvie siècles, cet endroit est qualifié de repaire, lieu noble et seigneurie ; au xviie siècle est mentionné le château de Vielleville qui n'existe plus aujourd'hui. Vielleville était de la paroisse de Saint-Pierre-Château.

En 1640, dans la chapelle de Vielleville, fut célébré le mariage de Jacques Hugon, s^r^ de Bosvigier, avec Françoise Chapellon de Viellleville. Etait présent Me Roland de La Pomélie, prévôt du chapitre d'Eymoutiers. *(Invent. des arch. comm. d'Eymoutiers.)*

En 1646, mourut au château de Vielleville, Jean Bourdicaud, s^r^ de Peyrigeas ; l'autopsie révéla qu'il avait succombé à la suite d'un coup de fusil reçu dans le dos. *(Invent. des arch. comm. d'Eymoutiers.)*

En 1667, François Bourdicaud, s^r^ de Peyrigeas, et dame Catherine d'Aubusson, son épouse, habitent Vielleville.

En 1764, le fief et lieu noble de Vielleville fut acquis de dame Julie de Bourdicaud, veuve de Jean de Massiot, par Jacques-Joseph de La Bachellerie de Neuvialle à qui le seigneur évêque donna l'investiture.

La vicairie de Vielleville est aussi mentionnée. Elle avait été fondée par le chanoine Pierre Laporte. C'était une vicairie *de mortuis* à la présentation des seigneurs de Vielleville qui en étaient patrons et à la collation du chapitre d'Eymoutiers. Il y avait dans l'église collégiale la chapelle de Vielleville. Les titulaires de cette vicairie furent en 1525, Pierre de Négrignat, prêtre, qui succéda à Jean Gobie ; en 1608, Jean Gerbaud ; en 1630, Charles de Bonneval, clerc tonsuré du diocèse de Limoges présenté par Louis Chapellon, écuyer, seigneur de Vielleville ; en 1648, Jacques du Maspécou ; en 1650, Antoine Meilhac, qui était aussi prieur de Saint-Gilles ; en 1748, J.-B. Dumont, prêtre, du diocèse de Limoges, vicaire de la paroisse de Salon ; en 1761, Jean Cramouzaud qui remplaça Léonard Poumier, prêtre et qui fut présenté par dame Julie Bourdicaud de Saint-Priest, veuve de J.-B. Massiot du Muraud, seigneuresse *(sic)* de Vielleville.

VILLEMONTEIX. — En 1806, 70 habitants ; en 1836, 87 habitants ; en 1896, 93 habitants. Hauteur moyenne 441 mètres. A 6,850 mètres sud-sud-ouest d'Eymoutiers.

L'évêque de Limoges en est reconnu seigneur par Jean Quintin et Guillaume Bernard en 1339 ; par Guy de Grandmont, chevalier en 1340 et par Guichard Bernard en 1432. Les tenanciers payaient des prestations en argent et en nature ; ils étaient astreints au moulin banal. Sur ce même village le chapitre prélevait aussi des rentes en argent et en nature (seigle, froment, avoine et gélines).

Les registres paroissiaux de Notre-Dame mentionnent en 1752 feu Charles de Pichard, seigneur de Villemonteix.

(A suivre.) Joseph DUBOIS.

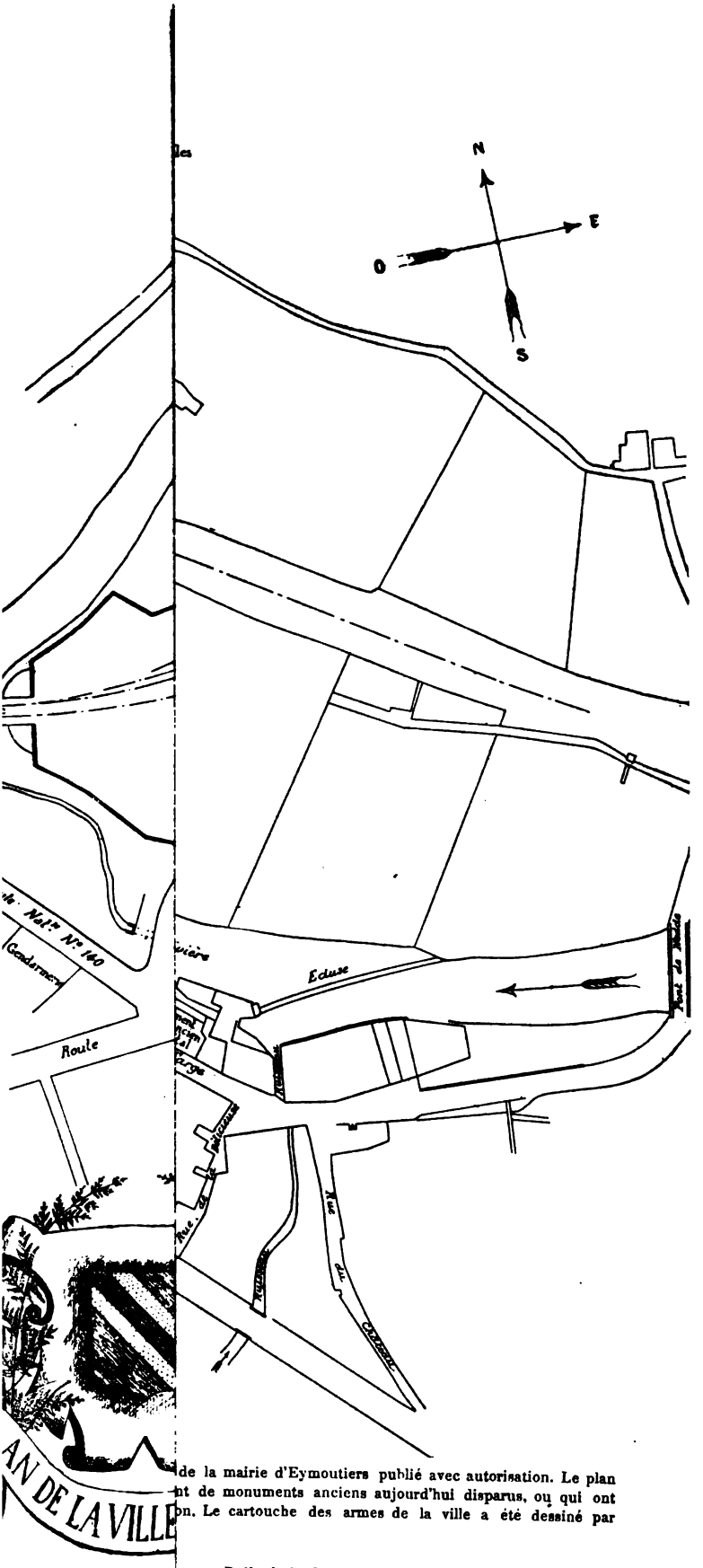

de la mairie d'Eymoutiers publié avec autorisation. Le plan
nt de monuments anciens aujourd'hui disparus, ou qui ont
on. Le cartouche des armes de la ville a été dessiné par

UNIV. OF MICH.

L'ORFÈVRERIE ET L'ÉMAILLERIE LIMOUSINES

AU VATICAN

C'est en 1889, qu'après avoir, depuis plusieurs années déjà, recueilli de multiples renseignements sur les œuvres de nos émailleurs limousins disséminées partout, nous entreprîmes, avec le concours de notre collaborateur, M. Emile Lachenaud, et sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, de faire le plus large appel aux collections publiques et privées, aux amateurs et aux institutions qui ont quelque souci de l'art en France et dans les pays étrangers. Cet appel, dont on peut retrouver l'écho dans le *Bulletin* même de notre Société (1) avait pour but d'attirer l'attention générale sur les émaux peints anciens, et de provoquer l'envoi de notices détaillées sur chaque pièce. La rédaction de ces notices était facilitée par des questionnaires qui obligeaient à ne rien omettre d'essentiel et empêchaient le correspondant de s'égarer dans sa description.

La tentative n'avait pas laissé que d'être taxée de quelque témérité par les plus bienveillants. Elle fut menée avec ardeur, et si elle eut quelque chose du *labor improbus*, elle en eut aussi le succès. Les réponses affluèrent, non point toujours sur une première instance, non point toutes à la fois, mais, en fin de compte, avec une telle abondance, des plus modestes recoins comme des galeries les plus riches, qu'aujourd'hui le dépouillement n'en est point encore complètement achevé, que plus de vingt mille fiches des-

(1) Tome XXXVI (année 1889), p. 510. La circulaire et les questionnaires rédigés par nous y ont été insérés.

criptives sont classées et qu'un premier volume a déjà paru, garant de l'intérêt et de l'importance de ceux qui restent à publier.

Toutefois, dans l'empressement général à fournir les documents demandés, l'Italie se fit remarquer d'abord par une nonchalante réserve. Aux quelques notices envoyées s'ajoutèrent un certain nombre de lettres dans lesquelles le meilleur accueil était promis à la requête de l'« illustrissimo signore », et voilà tout. Depuis, nous sommes heureux de déclarer que nous avons obtenu pleine satisfaction pour les collections importantes.

Un des correspondants qui ont porté le plus d'intérêt à nos recherches et qui nous ont prêté le plus précieux concours en Italie, a été notre honoré confrère, M. l'abbé Georges-Maurice Ardant, pendant son séjour à Rome et dans la péninsule. En janvier 1892, il obtenait de M. le commandeur J.-B. de Rossi la promesse de faire dresser pour nous le catalogue des émaux possédés par le Vatican, et le 16 mars suivant, M. de Rossi nous faisait l'honneur de nous annoncer qu'il s'occupait de ce travail avec M. l'abbé Côme Stornaiolo, qu'il appelait « son aide de camp ». Il daignait enfin nous faire remettre en décembre 1893 le catalogue descriptif que nous publions ci-dessous accompagné du billet suivant :

« Le manuscrit ci-joint a été rédigé par M. l'abbé Stornaiolo, attaché au Musée chrétien du Vatican. Le commandeur J.-B. de Rossi voulait revoir tout ce travail, pour le rendre plus complet s'il était nécessaire. Mais il a été frappé d'un coup d'apoplexie, qui a interrompu ses travaux et les empêchera encore longtemps. C'est pourquoi il confie à Mgr l'Evêque de Limoges le manuscrit en question, dans la langue italienne et dans l'état où il se trouve. M. le chevalier L. Bourdery, conservateur du Musée national de Limoges, est prié de recevoir les excuses et les compliments du commandeur de Rossi.

» *Rome, le 14 novembre 1893.* »

La mort, qui venait de lui donner un terrible avertissement ne devait pas tarder à frapper l'illustre archéologue, qui a emporté avec lui la haute estime et les regrets des savants. Qu'il nous soit permis de dire très modestement ici combien a été vive notre gratitude pour sa grande bienveillance, pour la coopération de M. Stornaiolo et pour l'entremise obligeante de M. Ardant.

Le travail que nous faisons connaître au public est consciencieux et soigné, comme on pourra s'en rendre compte, et peu de collections possèdent un catalogue offrant la valeur de celui-ci. Son rédacteur, après avoir reçu les précieux enseignements d'un maître, avait d'ailleurs fait ses preuves, en publiant, en 1887, une impor-

tante étude dont nous aurons à parler plus loin à propos d'un émail peint conservé au Vatican.

Nous nous sommes attaché à donner une traduction aussi fidèle que possible du texte italien, en serrant celui-ci de très près et en conservant au mieux la valeur des termes.

Le catalogue de M. de Rossi est consacré uniquement aux émaux du *Musée chrétien* au Vatican, musée fondé par Benoît XIV, en 1756, avec les collections Buonarotti, Carpegna et Vittori, et augmenté par ses successeurs (1); il ne comprend aussi que les pièces de provenance limousine, ou réputées telles. On n'y compte pas moins de soixante-quatorze numéros. Presque toutes les œuvres qui y sont décrites sont décorées d'émail par la méthode du champlevé, méthode à peu près exclusivement usitée en Limousin au moyen âge; huit seulement appartiennent à la catégorie des émaux peints. Disons d'abord que notre but n'est pas de faire ici une étude approfondie sur les émaux du Vatican; nous désirons surtout en publier un catalogue utile.

Parmi les soixante-six pièces d'orfèvrerie figurent quatre châsses ou coffrets, de dimensions moyennes. Elles sont bien limousines, avec leurs fonds dorés ou émaillés en bleu sur lesquels s'enlèvent les figures d'une Fuite en Egypte, du Christ ou des Apôtres, gravées avec têtes en relief, tandis que dans le champ se jouent ces bandes, ces rosaces, ces fleurs et feuillages stylisés que nous sommes habitués à rencontrer sur les travaux de nos vieux ateliers. Les pieds sont cubiques, et les toitures des petits édifices se terminent par des crêtes ajourées, sans doute en entrées de clef, et portant haut trois glands en guise d'épis de faîtage (2).

(1) Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. II, p. 187. Poitiers, Blais, 1889, in-8 (12 vol.).

(2) Les châsses sont cataloguées sous les nos 821, 822, 823 et 824.

On trouve dans le bel ouvrage de M. E. Rupin, *L'Œuvre de Limoges* (Paris, Picard, 1890, in-4°, planches), au catalogue des châsses, pages 423 et suivantes, ce relevé qui nous intéresse :

« Le Christ représenté triomphant. Italie. *Musée chrétien du Vatican.*— Le Crucifiement; au-dessus, le Christ de gloire entouré des symboles des Evangélistes et des Apôtres. Revers : quatrefeuilles inscrits dans des cercles. Figures épargnées ; champ bleu. Haut. 0m,15; long. 0m,21. — Autre châsse. Le Christ assis entre deux saints ; au-dessus, trois médaillons avec des bustes d'anges. Figures en réserve ; têtes en relief, crête ajourée. Haut. 0m,10; long. 0m,12. »

La première est notre no 823, la seconde notre no 824.

Ibidem, p. 442 : « Coffrets reliquaires. *Musée chrétien du Vatican.* — Médaillon circulaire représentant, sur un fond d'émail bleu décoré de rin-

Après les châsses, il convient de citer deux autres sortes de reliquaires, d'un genre moins commun, deux *encolpia*, espèces de boîtes que l'on portait suspendues au cou ou sur la poitrine. L'un, en forme de petit quatrelobes (n° 849), avait été destiné probablement à recevoir des reliques de la Sainte-Vierge, car c'est la figure émaillée de la bienheureuse Marie tenant l'Enfant Jésus qui en orne la face. L'autre est un tout petit médaillon circulaire, avec sa suspension pour l'attacher au cou (n° 868); il porte, en champlevé, une figure de saint vu en buste.

La collection du Musée chrétien ne pouvait manquer de posséder des ouvrages d'orfèvrerie exécutés pour renfermer des reliques de la vraie croix. Aussi y voyons nous cinq croix ou crucifix (1).

ceaux, un homme, le fouet en main, dressant un singe coiffé d'un capuchon. XIIIe siècle. »

Cette pièce, signalée aussi par Mgr Barbier de Montault, ne nous est pas décrite par M. de Rossi.

De même, p. 525 : « Deux chandeliers appariés ; sur leur pied triangulaire, l'on voit l'image en buste du Sauveur. Email bleu. Haut. 0^m,165, XIIIe siècle. »

De même, p. 550 : « Gémellion décoré d'anges sur un champ bleu orné de rinceaux. »

M. Charles de Linas (*Œuvres de Limoges conservées à l'étranger*. Paris, Klinksieck, 1885, in-8), que nous aurons souvent l'occasion de citer ici, mentionne aussi ces diverses pièces et quelques autres, dont ne parle pas M. de Rossi.

Leur origine limousine ne fait pas de doute pour M. de Linas, et la grande autorité qui s'attache au nom de ce savant nous engage à donner, à la fin du catalogue, le texte qu'il leur a consacré.

(1) N°s 832, 837, 840, 865 et 888.

L'*Œuvre de Limoges* nous donne, page 311, un catalogue des croix et crucifix connus. On y lit :

« *Musée chrétien du Vatican*. — Cinq Christs en cuivre, détachés de la croix, et dont le *perizonium* est en émail bleu ou blanc. — Deux croix stationnales. — Un ange tenant un livre. XIIIe siècle. — Un crucifix accosté de la Vierge et de saint Jean dans un quatrefeuilles. — La scène de la Résurrection reproduite également dans un quatrefeuilles, et un *Agnus Dei* portant l'étendard victorieux inscrit dans un losange ; ces trois dernières pièces, du XIVe siècle, semblent être les débris d'anciennes croix. — Deux plaques ovales aux bords festonnés représentent le Christ; elles ont dû appartenir à une croix stationnale et ont été données au pape Benoît XIV par un collectionneur florentin, le chevalier Francisco Vittorio. La première mesure 0^m,145 sur 0^m,110 ; la seconde 0^m,16 sur 0^m,11. XIIIe siècle. »

La plupart des objets désignés ci-dessus peuvent s'identifier, comme on le verra plus bas, avec ceux que décrit le catalogue de M. de Rossi.

Les quatre premières pièces appartiennent aux XIIe ou XIIIe siècles, elles sont de petites dimensions. Un tablier ou jupon entoure le milieu du corps du Christ. Celui-ci a la couronne royale en tête, les yeux rehaussés de pierres précieuses ou de perles d'émail noir, les deux pieds cloués séparément sur le *suppedaneum*. Au-dessous de cette partie se voit sur l'une (n° 837), une petite figure d'Adam sortant du tombeau, exemple qui se retrouve sur quelques croix remarquables et bien connues. La dernière (n° 888) est la plus importante, par son décor, ses inscriptions et les sujets gravés et dorés sur fond d'émail qui ornent le revers. Elle a malheureusement perdu son crucifix.

Parmi les travaux sortis des vieux ateliers de nos orfèvres, il en est peu qui se présentent à nous aujourd'hui dans un état complet de conservation. Aussi les fragments, les parties détachées d'un ensemble, après avoir été autrefois un objet de dédain, contribuent-ils aujourd'hui à l'ornement des plus riches cabinets. C'est ainsi que le Vatican garde trente-six plaques, disques, tablettes, statuettes, etc., de formes et de provenances diverses. Seize de ces objets (1) offrent des sujets repoussés à mi-relief. C'étaient des côtés de châsses, des couvertures de livres liturgiques, des appliques de croix, etc. Le n° 857 désigne une statuette importante, puisqu'elle ne mesure pas moins de 0m,405 de hauteur sur 0m,190 de largeur. C'est une figure du Sauveur, à mi-relief, qui était peut-être appliquée sur une châsse monumentale ; ses vêtements sont émaillés. Sous les nos 884 et 885 sont classées deux grandes plaques pour couverture d'évangéliaire, qui présentent, au milieu d'un riche décor d'émail : l'une le corps en relief du Sauveur sur sa croix, accosté des figures en pied de la bienheureuse Vierge et de saint Jean l'évangéliste ; l'autre le Sauveur assis et bénissant, toujours en mi-relief, cantonné aux angles des signes symboliques des quatre évangélistes, gravés sur le cuivre doré avec têtes en relief. Le catalogue nous assure que ce sont de magnifiques chefs d'œuvre de l'art limousin ; nous le croyons sans peine et le Musée national de Limoges possède une admirable couverture d'évangéliaire émaillée qui peut nous donner une idée de la somptuosité de celles du Vatican.

Vingt autres plaques, disques ou objets analogues, nous paraissent munis d'un simple décor plat d'émail et de gravure (2). On y

(1) Nos 826, 838, 839, 857, 862, 863, 864, 877, 884, 885, 886, 887, 890, 891, 915, 917.

(2) Ce sont les nos 825, 842, 843, 847, 848, 850, 851, 852, 860, 861, 866, 867, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 895.

voit divers sujets, tels que le Sauveur bénissant dont la figure est répétée souvent et de préférence ; saint Louis, évêque de Toulouse (847) ; saint Jacques de Compostelle (848) ; saint Pierre et saint Paul (851-852), intéressants pour l'iconographie à cause du type traditionnel de leurs physionomies bien reconnaissables ; une suite de quatre scènes relatives à la première enfance de Notre-Seigneur (870 à 873).

Un sommet de crosse, d'un travail fort riche, avec le groupe de l'Annonciation à l'intérieur de la volute, figure au n° 859 (1).

Enfin, pour clore la série des émaux d'orfèvre, dix-huit petits dés hexagones sont inscrits sous les nos 896 à 913. Ils sont percés dans le sens de la longueur comme pour être enfilés, et on y voit les emblêmes de la Passion et des lettres dont la signification nous échappe.

Si l'on considère les époques de production indiquées pour ces soixante-six pièces, on ne sera pas surpris d'en voir cinq seulement attribuées au XIIe siècle (2), tandis que la majeure partie appartient à ce puissant et fécond XIIIe siècle (3), pendant lequel les ateliers de nos orfèvres arrivèrent à la plus grande perfection de leurs travaux et à tout l'éclat de leur renommée. Cette période est représentée par vingt-sept pièces. Le morceau le plus important de la série supposée du XIIe siècle est la plaque inscrite sous le n° 826 et qui représente le Sauveur assis, avec les quatre animaux symboliques aux angles ; un crucifix fait aussi partie de cette catégorie (n° 865). Les trois premières châsses décrites au catalogue appartiennent au XIIIe siècle ; de même la croix dont nous avons parlé plus haut, au bas de laquelle se voit la figure d'Adam sortant du sépulcre (n° 837), et la grande statuette (n° 857). Mais ce qui paraît l'emporter en intérêt parmi toutes ces belles productions de la grande époque, ce sont les deux couvertures d'évangéliaire sur lesquelles nous avons déjà appelé l'attention (nos 884-885).

(1) L'*Œuvre de Limoges*, p. 564 : « *Musée chrétien du Vatican.* — Deux crosses embrassant dans la volute, l'une la scène de l'Annonciation, l'autre l'Archange saint Michel et le dragon. »

La première seulement nous est décrite par M. de Rossi.

(2) XIIe, XIIIe siècles, nos 826, 862, 863, 864, 865.

(3) XIIIe, XIVe siècles, nos 821, 822, 823, 825 832, 837, 838, 839, 840, 842, 857, 859, 866, 867, 868, 870, 871, 872, 873, 876, 877, 884, 885, 886, 887, 895, 915.

Le XIVe siècle fournit 12 numéros (1). On y remarque une châsse (n° 824), l'*encolpio* (n° 849), cité plus haut, l'ange gardien du sépulcre apparaissant aux saintes femmes (n° 861), l'agneau symbolique tenant la bannière flottante de la croix (nos 874 et 891), la belle croix (n° 888) dont nous avons parlé à propos de ce genre d'objets, et les dix-huit dés (nos 896 à 913).

Au XVe siècle, nos vieux ateliers, épuisés par une longue période d'immense et brillante production, se lassent et commencent à lasser le public des mêmes formules. Cinq pièces suffisent à montrer que les fourneaux de nos orfèvres ne sont cependant pas encore éteints (2) : deux disques, offrant au centre les bustes de Saint-Louis, évêque de Toulouse, et de saint Jacques de Compostelle, dont le sanctuaire attirait les pèlerins de toute la chrétienté (nos 847 et 848) ; les apôtres saint Pierre et saint Paul (nos 851 et 852), etc.

Moins de cent ans plus tard un réveil éclatant se produit, qui portera plus loin et plus haut le nom de Limoges. L'ingéniosité de nos artistes triomphe encore une fois, la méthode pénible et restreinte du champlevé est abandonnée, on révolutionne la technique : l'émail peint naît presque tout d'une pièce.

M. de Rossi ne nous signale que huit plaques de ce genre (3). Elles évoquent à notre esprit le souvenir des Pénicaud, de Léonard Limosin, et de leurs contemporains de la meilleure époque. Nous

(1) Si l'on compte, comme il convient, les dix-huit dés pour un seul numéro.

Les numéros des XIVe-XVe siècles sont : 844, 843, 849, 860, 861, 874, 875, 888, 890, 891, 896 à 913 et 917.

(2) XVe siècle, nos 847, 848, 850, 851, 852.

(3) XVIe siècle. Emaux peints, nos 830, 831, 844, 853, 854, 855, 879, 880.

Mgr Barbier de Montault signale, dans ses *Œuvres complètes*, les divers émaux peints qu'a bien voulu nous décrire M. de Rossi. Un seul, le n° 880 du Vatican, ne se retrouve pas dans son travail. Peut-être est-il entré au Musée depuis, ou peut-être, plutôt, faut-il le chercher dans l'émail que l'auteur donne, ainsi que M. de Rossi, comme accompagnant *Jésus devant Pilate*, et qu'une coquille d'imprimeur rendrait seule méconnaissable dans la désignation qui lui est donnée. Il faudrait dans ce cas, lire : *Jésus-Christ priant*, au lieu de *Jésus-Christ prêchant*, sujet qui n'a jamais appartenu aux séries dites de la Passion. (Voir la note du n° 879).

Les numéros identifiés sont 830, 831, 844, 853, 854, 855 et 879. Nous avons ajouté en note à chacun d'eux la citation qui le concerne, empruntée à l'ouvrage de Mgr Barbier de Montault.

Quoiqu'il en soit du n° 880, dans le travail très compacte de cet auteur sont mentionnés trois autres émaux peints qui ne nous ont pas été décrits

ne dirons rien ici de chacun de ces tableaux que nous préférons annoter individuellement dans le corps même du catalogue, mais nous nous hâtons d'informer le lecteur qu'à cette modeste collection il convient d'ajouter quelques ouvrages d'émail peint possédés aujourd'hui par le Vatican, que nous allons signaler tout à l'heure et dont on voudra bien reconnaître l'importance.

M. le comte L. de Laborde nous fait savoir, dans cet admirable monument qu'il a élevé à la gloire de nos émailleurs, et qui a modestement pour titre : *Notice des Emaux du Louvre* (1), l'existence d'un émail peint possédé autrefois par le Vatican, mais que nous ne retrouvons ni dans le catalogue dressé par M. de Rossi, ni dans l'énumération donnée par Mgr Barbier de Montault Nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole au savant illustre que nous avons cité :

« Pierre Nouailher. — Il appartient à cette famille d'émailleurs dont Limoges a compté plusieurs membres dans l'histoire de sa décadence, mais il eut la singulière chance d'être cité seul, à l'exclusion des Léonard, des Pénicaud et de toute la brillante pléiade limousine, dans une histoire des arts qui était très bien faite pour son temps, et qui est encore une autorité. D'Agincourt étudia la marche des arts du haut du Vatican, point de vue excellent, à la condition d'en changer de temps à autre pour corriger certaines aberrations de perspective et modifier le regard exclusif. A Rome, les émaux ne sont rien ; ils ne prennent pas rang dans les créations de l'art. Quelques rares productions des derniers émailleurs de Limoges, entrées au Vatican on ne sait par quelle porte, ne sont pas faites pour soutenir dignement les prétentions légitimes de ce genre de peinture. C'est parmi ces rebuts que l'illustre

par M. de Rossi pour une cause que nous ignorons. Nous faisons figurer, à la suite du catalogue reçu par nous, la citation des *Œuvres complètes* relative à ces trois pièces.

Comme pour les émaux peints, nous avons cherché à identifier les émaux d'orfèvres décrits par M. de Rossi avec ceux que signale Mgr Barbier de Montault. Nous y sommes parvenu d'une manière satisfaisante, malgré l'insuffisance des renseignements contenus dans l'ouvrage de ce dernier auteur, et nous avons ajouté au bas de chaque description la citation correspondante, empruntée aux *Œuvres complètes*.

MM. Rupin et de Linas ne se sont pas occupés des émaux peints du Vatican.

(1) Paris, Mourgues, 1857, in-12, p. 314.

auteur de l'*Histoire de l'art par les monuments* eut la malheureuse idée de choisir un Pierre Nouailher et d'en faire le représentant et le répondant de deux siècles d'efforts ingénieux et de vogue générale (1). »

Une importante et fort belle pièce d'émail peint, qui ne fait pas partie du catalogue de M. de Rossi, sans doute parce que, retenue dans tels ou tels appartements, elle n'a pas encore été officiellement installée dans le *Musée chrétien*, mais qui n'est pas moins aujourd'hui au Vatican, c'est le triptyque du *Calvaire*, que l'on peut attribuer à Nardon Pénicaud.

Cet émail n'est pas inédit. Le savant professeur Côme Stornaiolo, le propre rédacteur du catalogue dressé sous la direction de M. de Rossi que nous publions ci-dessous, en a fait l'objet d'une notice dans un bel opuscule (2) orné d'une planche en couleurs très habilement exécutée. M. l'abbé Georges-Maurice Ardant a eu l'obligeance de nous procurer la communication de cette brochure pendant son séjour à Rome, en 1891. Nous sommes heureux de l'en remercier ici. C'est d'après la belle reproduction polychrome du triptyque et les indications contenues dans la notice, que nous avons rédigé la description du *Calvaire* de Nardon Pénicaud, donnée à la suite des notes empruntées à Mgr Barbier de Montault.

Enfin, nous ne croyons pas devoir terminer ce travail, destiné à faire connaître ce qui peut représenter l'*Œuvre de Limoges* au Vatican (3), sans parler de l'ouvrage d'émail peint certainement le plus important qui ait franchi le seuil de ce sanctuaire de l'art en

(1) « Un des plus anciens émaux, et en même temps des plus beaux qu'on puisse citer, est un saint Jean-Baptiste. On lit au revers : P. Nouailher, émailleur à Limoges. » (*Histoire de l'art*, tome II, p. 142, pl. CLXVIII, fig. 6).

(2) *Il Trittico a smalto dipinto, donato da S. Santità papa Leone XIII, al museo sacro della biblioteca vaticana, illustrato dal prof.* Cosimo Stornaiolo *assistente allo stesso museo*. Roma, typografia poliglotta della S. C. di Propaganda fide, 1887. (In-fol. 11 pages, pl. en chromolithographie et or. Librairie Spithöver, 85, place d'Espagne, Rome. Prix : 25 francs).

(3) Nous n'avons pas la prétention d'être absolument complet à cet égard, car ce sont des trésors infinis qui ont été accumulés par les siècles et disséminés dans le monde de palais et d'églises qui forme le Vatican et Saint-Pierre.

C'est ainsi que notre excellent ami M. Léon Dumuys, attaché à la conservation du Musée historique d'Orléans, nous écrivait, de retour d'Italie, le 23 octobre 1891, dans une lettre que nous aurons occasion de citer encore plus loin :

« ... Je veux de suite te signaler un émail peint de Limoges que j'ai vu

même temps la demeure du vicaire de Jésus-Christ, et qui y soit conservé aujourd'hui.

L'article que publia M. Louis Guibert dans la *Gazette du Centre* du 4 novembre 1887 et que nous donnons à la suite de la description du triptyque de Nardon Pénicaud, montrera tout à la fois ce qu'était l'objet, les circonstances dans lesquelles il a été exécuté, et son auguste destination (1). Il s'agit du grand tableau d'émail peint

chez Mgr Pifferi, curé du Vatican, gardien des reliques de la chrétienté, logé dans le palais pontifical...

» ... J'ai aperçu cet émail sur un reliquaire placé dans une armoire de la sacristie personnelle du prélat. Il est en forme de baiser de paix, cintré du haut, et représente le Christ en croix entre saint Jean et les saintes femmes.

» Cet émail, disposé sur un reliquaire de bois chargé de cuivres, a été offert à Léon XIII pour son jubilé par Mme de Liphart, née comtesse Byland... »

Et tout récemment, Mgr Renouard n'apportait-il pas à Rome, pour l'offrir au très saint Père, une relique de Saint-Martial (une dent arrachée à la mâchoire si mutilée depuis ce siècle de l'apôtre vénéré de l'Aquitaine), renfermée dans un reliquaire fourni par un orfèvre limousin?

(1) Pour compléter l'article de M. Guibert, nous donnerons sur le tableau d'émail offert au Saint-Père les renseignements suivants :

Il se compose de vingt plaques d'émail. La monture mesure 1 m. 33 de hauteur, sur 1 m. 24 de largeur. La plaque centrale a 0 m. 35 en hauteur et 0 m. 25 en largeur. Toutes les compositions sont originales.

Commandé en réunion spéciale tenue au secrétariat de l'Evêché à Limoges, le 1er juillet 1887, réunion à laquelle étaient présents MM. de Bosgenet, Marévéry, Thézard, vicaires généraux ; Ardant, secrétaire général ; Arbellot, chanoine ; Leclerc, archiprêtre de la cathédrale et Louis Bourdery, le tableau fut livré par l'auteur au secrétariat de l'évêché le 31 octobre 1887, en présence de M. l'abbé Ardant, de MM. les membres du chapitre et de MM. Louis Guibert et Camille Marbouty.

En quatre mois il avait fallu arrêter la composition, la faire agréer, faire exécuter à Paris un encadrement d'une importance exceptionnelle et où la précision des mesures devait se calculer par millimètres, enfin produire les vingt plaques d'émail, pour chacune desquelles dix à douze cuissons étaient nécessaires et dont la plaque centrale notamment, atteignait des dimensions rarement usitées et présentait des difficultés de travail et de réussite très grandes.

Le public a pu juger le tableau d'émail offert au Saint-Père pendant son exposition dans la salle des œuvres au secrétariat de l'évêché, où il est resté plus d'un mois.

Parvenu à Rome, au milieu du colossal encombrement des offrandes qui envahissaient le Vatican des quatre coins du monde, le tableau fut mis en évidence sur un chevalet dans une immense salle d'honneur de l'exposition Vaticane, où le jury lui accorda la plus haute médaille réservée aux objets d'art, distinction que S. S. Léon XIII voulut bien rehausser le 22 juin 1888, par la remise à son auteur de la croix de Saint-Sylvestre.

qui fut offert par le diocèse de Limoges à Sa Sainteté Léon XIII en même temps qu'un superbe tapis d'Aubusson, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Ces deux œuvres d'art avaient une double et haute signification, témoignage de piété filiale et du maintien des traditions artistiques qui, depuis des siècles, font la gloire du Limousin et de la Marche.

Nous croyons utile de faire suivre l'article de M. L. Guibert de celui que voulut bien écrire, à la même occasion, M. le chanoine Arbellot, dans le numéro du jeudi 3 novembre 1887 de la *Semaine religieuse* de Limoges, parce qu'il contient le texte des diverses inscriptions qui se lisent sur le tableau, et dont la rédaction est due au vénéré savant, signataire de l'article (1).

(1) Une autre inscription est tracée en or sur le contre-émail bleu foncé de la plaque centrale (toutes les plaques sont contre-émaillées du même ton). Comme une des conditions d'une bonne description est d'être complète, on nous permettra de faire figurer ici cette légende, malgré son caractère tout intime. La composition en est due à notre savant et excellent ami, M. L. Guibert :

Anno salutis millesimo DCCC° LXXX° septimo,
L^mum^ sanctissimi patris Leonis XIII summi pontificis in sacerdotem
ordinationis anniversarium
Christi fidelibus in toto orbe lætanter celebrantibus,
Has tabulas veteri Lemovicensium arte cum esmalto depictas
Qua totius diocesis populorum amor et devotio
Erga gloriosissimum Beati Petri successorem significarentur,
Jussu D^ni^ Franc. Benj. Jos. Blanger Lemovicensis episcopi
et venerabilis capituli insignis ecclesiæ cathedralis S^ti^ Stephani
protomartyris,
nullo auxiliante nisi sola uxore sua Gabr. Cartier,
Fecit in domo sua Ochensi (*), *territorio Petracorensi,*
magister Ludovicus Bourdery Lemovicensis,
Se suosque, præsertim tres filiolas : Theresiam, Blancham et Johannam
Sanctorum quorum imagines manu sua fuerunt depictæ,
In primis Beati Martialis, Galliarum patroni,
Precibus ac suffragiis humiliter commendans
Nullumque pro tanto operis labore pretium et honorem attendens
Præter Sanctissimi omnium fidelium Patris apostolicam benedictionem.

Ligneum autem expositorium in quo inserta sunt esmalta
Fieri Parisiis idem Lud. Bourdery curavit
Opere peritissimi sculptoris E. Raskin
Et consilio celeberrimi artificis magistri Alfr. Andreæ.

(*) Oche, commune de Saint-Priest-les-Fougères, canton de Jumilhac-le-Grand, arrondissement de Nontron (Dordogne). M. Bourdery y possède six fours et moufles de toutes dimensions, qui lui permettent d'entreprendre, comme chez lui, à Limoges, tous les travaux d'émaillerie ; et en outre de faire cuire tous ouvrages de céramique et de peinture sur verre.

D'autres appréciations ou descriptions ont paru dans divers journaux ou revues, relatives au tableau d'émail offert à Léon XIII par le diocèse de Limoges, toutes sur un même ton de bienveillance élogieuse ; nous en ferons grâce au lecteur. Nous observerons seulement qu'une des meilleures reproductions qui en aient été faites, à notre connaissance, est la planche phototypique publiée par le journal spécial, l'*Esposizione mondiale vaticana*, dans son n° 22, du 17 juin 1888, page 172, où elle accompagne un article signé EQUES et ayant pour titre : *Il Trittico di Limoges* (1).

Nous terminerons en disant que M. Léon Dumuys voulait bien nous écrire, à son retour de Rome, le 23 octobre 1891, dans la lettre que nous avons déjà citée :

« ... Ton émail de Saint-Martial jouit des honneurs d'un musée particulier où le Saint-Père a fait déposer les meilleures œuvres d'art de l'exposition Vaticane ».

M. l'abbé Georges-Maurice Ardant nous faisait l'honneur de nous écrire aussi de Rome, le 11 juin 1891 :

« ... Mgr Marzolini, qui a été chargé de l'exposition Vaticane, assure que votre beau tableau d'émail a été réservé pour le Musée chrétien du Vatican... »

L. BOURDERY.

(1) Voici, à titre de document, la bibliographie de quelques-uns des articles parus sur le tableau d'émail offert au Saint-Père par le diocèse de Limoges :

La *Gazette du Centre*, à Limoges. Numéros des 4 et 25 novembre 1887. Articles signés L GUIBERT.

Le *Courrier du Centre*, à Limoges. Numéros des 5 et 15 novembre 1887. Sans signature.

Le *Petit Centre*, à Limoges. Numéro du 7 novembre 1887. Sans signature.

Le *Limousin littéraire*, à Limoges. Numéro du 13 novembre 1887. Article signé L. G.

Le *Gay-Lussac*, à Limoges. Année 1887, page 133. Article signé L. GUIBERT. Reproduction hors texte, d'après un dessin de M. Jules Tixier.

La *Semaine religieuse*, de Limoges. Numéro du 3 novembre 1887. Article signé l'abbé ARBELLOT.

Le *Moniteur des arts*, à Paris. Numéro du 18 novembre 1887.

La *France nouvelle*, à Paris. Numéros des 29 août et 1er décembre 1887.

L'*Esposizione mondiale Vaticana*, à Rome. Numéro 22, du 17 juin 1888. Article signé EQUES. Planche phototypique hors texte, page 172.

Diverses reproductions photographiques ont été exécutées, tant à Oche qu'à Limoges et à Rome. Une des plus parfaites est certainement celle qu'a bien voulu exécuter à Oche même, dans l'atelier de M. Bourdery, M. le baron Fernand de La Tombelle.

Description des Emaux du Musée chrétien au Vatican

PAR M. L'ABBÉ CÔME STORNAIOLO, ATTACHÉ AU MUSÉE CHRÉTIEN DU VATICAN

Sous la direction de M. le commr J.-B. de Rossi

Rome, le 14 novembre 1893

N° 821. — Petit coffret à toit pointu, hauteur 0m,173, largeur 0m,175, profondeur à la base 0m,082, avec quatre petits pieds cubiques pour servir de reliquaire, en cuivre doré, émaillé, d'après la technique limousine, appelée *champlevé*. Les figures sont gravées sur cuivre doré, avec les têtes à haut relief : le fond et les encadrements sont en émail bleu sombre, avec bandes de bleu céleste, ornées de pierres précieuses et de rosaces de différentes couleurs. La face principale représente le martyre de saint Etienne, et les faces latérales : à la droite du spectateur, saint Pierre avec une grande clef dans la main droite et le livre dans la main gauche ; de l'autre côté un saint d'aspect juvénile, imberbe, vêtu d'une tunique et d'un manteau avec un livre dans la main gauche, l'apôtre saint Jean ; tandis que saint Etienne est représenté sur la face principale avec la tunique diaconale.

La face postérieure du coffret, où est la serrure avec clef, est couverte de simples décors de rosaces, quatrefeuilles, cercles et semblables ornements en émaux de différentes couleurs. XIIIe siècle (1).

822. — Autre petit coffret en tous points semblable au précédent comme forme et technique : haut de 0m,185, long de 0m,187.

La face du couvercle représente la Fuite en Egypte : saint Joseph, à l'aspect juvénile, imberbe, avec le bâton, et un manteau

(1) Charles de LINAS, *loco cit.*, p. 28.

Rome. *Musée chrétien du Vatican...* — « Châsse. Type ordinaire. Face : saint Etienne conduit hors de la ville ; lapidation du protomartyr. Revers : tapis de quatrefeuilles. Flancs : saint Pierre et saint Jean. Haut. et long. 0m,175 ; larg. 0m,087. XIIIe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 212.

« 379. Châsse émaillée (XIIIe siècle). Sur le toit, saint Etienne emmené hors la ville pour être lapidé ; sur le coffret, sa lapidation ; au revers, quatrefeuilles arrondis ; aux petits côtés, saint Pierre et saint Jean évangéliste. »

sur les épaules, conduit un petit âne, sur lequel est assise la Bienheureuse Vierge avec l'Enfant sur les bras. Derrière ce groupe un arbre et un personnage vêtu d'une tunique et d'un manteau, ayant un nimbe autour de la tête, qui étend la main gauche et lève deux doigts vers la Bienheureuse Vierge avec l'Enfant : un Prophète. Dans les deux faces latérales, à droite, un Saint vêtu d'une tunique et d'un manteau, juvénile et imberbe, avec un volume dans la main gauche : saint Jean, évangéliste. Sur l'autre côté une semblable figure, mais ornée d'une barbe en pointe : saint Paul. XIIIe siècle (1).

823. — Autre coffret de même type et technique que les précédents ; si ce n'est que les figures, au lieu d'avoir les têtes à haut relief, sont au contraire dessinées à très bas-relief dans toutes leurs parties, et non gravées, excepté celles des parties latérales ; il est haut de 0^m,177, long de 0^m,210.

Sur la face principale, au milieu, est représenté le Christ en croix, la tête couronnée du diadème, couvert seulement du pagne, fixé à la croix avec quatre clous, les bras étendus horizontalement, et les pieds cloués sur le *suppedaneum*. Aux côtés de la Croix, la bienheureuse Vierge et saint Jean, évangéliste. Dans deux autres compartiments de la même face principale, sous un arc soutenu par de petites colonnes, une figure juvénile, imberbe, aux cheveux longs et bouclés, vêtue d'une tunique et d'un manteau, un livre

(1) Ch. de LINAS, *loco cit.*, p. 27.

« Châsse. Type ordinaire. Face : auge, les Saintes femmes au Sépulcre. Toit : la fuite en Egypte. Flancs : deux saints. Revers : un tapis de quatrefeuilles. Figures sur champ bleu semé de rosaces ; polychromie ; têtes en relief. Haut. et long. 0^m,185 ; larg. 0^m,080. XIIIe siècle. L'épisode de la Fuite en Egypte est ainsi représenté : en avant, saint Joseph nimbé, imberbe : d'une main, il tient son bagage roulé autour d'une longue perche ; de l'autre, la bride de l'âne. Suit la sainte Vierge portant le Divin Enfant et assise sur son coursier à longues oreilles. Derrière, un palmier ; puis un personnage nimbé et imberbe, qui se retourne vers les émigrants et semble, par signes, leur souhaiter bon voyage ou leur indiquer la route. »

M. de Linas reproduit la scène de la Fuite en Egypte. Il compare ensuite à la châsse du Vatican une autre châsse du musée de Cluny, de la même époque et représentant le même sujet, mais d'une manière très différente.

Œuvres complètes, t. II, p. 211.

« 378. Châsse en émail champlevé et têtes en relief (XIIIe siècle). Sur le toit, Fuite en Egypte ; sur le coffret, Saint-Sépulcre, où deux femmes apportent des parfums ; sur les côtés, Apôtres ; par derrière, quatrefeuilles aigus. »

L'*Œuvre de Limoges*, p. 357, fig. 422, reproduit le panneau de la Fuite en Egypte de notre châsse.

dans la main gauche, est assise sur un segment de cercle, de couleur émeraude, et appuie les pieds sur une autre sorte de demi-cercle plus petit, de couleur bleu turquoise foncé avec ornements verts et pierres précieuses rouges; ce sont peut-être deux évangélistes. Dans la même face sur le couvercle, le Christ assis en gloire sur des segments de cercle, comme les deux figures ci-dessus décrites, renfermé dans un nimbe elliptique aigu, ou en losange. Il a la tête couronnée du diadème, et tient avec la main le livre sur le genou gauche; en dehors du nimbe en losange sont les symboles accoutumés des quatre évangélistes.

Dans deux compartiments latéraux du même couvercle, sur la face principale et sous deux arcs, comme dans la partie inférieure, figure juvénile en pied, imberbe, aux longs cheveux bouclés, vêtue d'une tunique et d'un manteau, l'une avec un livre dans la main gauche, l'autre avec un volume : deux Evangélistes.

Sur les deux faces latérales, à gauche du spectateur, saint Pierre avec une grande clef dans la main droite, imberbe. Sur l'autre côté une figure vêtue d'une tunique et d'un manteau, imberbe, avec un livre oblong ou tablette dans la main gauche : saint Jean, évangéliste. La serrure avec sa clef est dans la face latérale gauche, sur la poitrine de la figure de saint Pierre. XIIIe siècle. Travail pourtant assez postérieur aux deux numéros précédents (1).

824. — Petit coffret de même forme pointue que les précédents; hauteur 0m,138, longueur 0m,118. Sur le sommet de la toiture est une lame percée à jour, ornement qui imite un portique de style ogival, surmonté de trois glands ornementaux sur leur tige droite. Les figures avec les têtes à haut relief ne sont pas dessinées simplement en gravure, mais avec des creux remplis d'émail rouge. Elles représentent sur la face principale, au milieu, le Sauveur, assis en gloire sur un segment de cercle (arc en ciel), la main

(1) Ch. de LINAS, *loco cit.*, p. 28.

« Châsse. Forme ordinaire. Toit : le Christ juge, assis sur l'arc-en-ciel dans une *vesica piscis* cantonnée des quatre symboles évangélistiques. Apôtres. Ange : le Divin crucifié entre la sainte Vierge et saint Jean. Flancs : deux bienheureux. Revers : Quatrefeuilles inscrits dans des cercles. Figures épargnées; champ bleu. Haut. 0m,150; long. 0m,210; larg. 0m,093. XIIIe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 212.

« 380. Belle châsse émaillée (XIIIe siècle). Sur le toit, le Christ assis sur l'arc-en-ciel, bénissant et enseignant, entre les quatre symboles des évangélistes : ange, aigle, lion, bœuf. Aux extrémités, apôtres; sur la face, Crucifixion; aux petits côtés, saint Pierre et saint Jean; au revers, quatrefeuilles inscrits dans des cercles. »

droite levée et ouverte, un livre dans la main gauche étendue. Dans deux cercles latéraux, deux saints assis, juvéniles et imberbes, aux cheveux bouclés, la tête entourée du nimbe, sans aucune note caractéristique spéciale. Sur la même face, au couvercle, dans trois grands cercles, comme sur la partie inférieure, autant d'anges aux ailes déployées, debout en pied, ayant chacun un livre dans la main gauche. Sur les faces latérales et à chacune d'elles, figure en pied, juvénile et imberbe, les cheveux longs et bouclés, vêtue d'une tunique et d'un manteau, avec un livre dans la main gauche : deux évangélistes. XIVe siècle (1).

825. — Plaque en cuivre doré de forme elliptique aiguë, ou en losange, avec six trous, dans quelques uns desquels sont d'anciens clous pour la fixer sur la couverture d'un livre liturgique, travaillée en gravure et en creux avec émaux dans les parties creuses (champlevé), haute de 0m,110, et faisant dans sa plus grande largeur 0m,080.

Le Sauveur y est représenté vu aux deux tiers, assis avec la main droite levée bénissant et la main gauche également levée, qui tient un livre ; autour de la tête le nimbe crucifère et aux deux côtés les lettres A ω. La partie inférieure de la figure est couverte de nuées ondulées, le fond est tout en émail bleu, couvert de petites feuilles et petits globes dorés et de disques émaillés de différentes couleurs, renfermés dans un cercle doré.

Ouvrage de style byzantin, art limousin, émaux assez brillants, en partie écaillés. XIIIe siècle (2).

826. — Plaque en forme de carré long, en cuivre jadis doré (la dorure a disparu en grande partie), avec ses petits clous pour être fixée sur un livre liturgique, longue de 0m,28, large de 0m,103 : elle

(1) Ch. de LINAS, *loco cit.*, p. 29.

« Châsse. Type consacré. Toit : trois médaillons avec des bustes d'anges tenant des livres. Auge : Christ assis entre deux membres de la Cour céleste. Flancs : saints debout. Réserve ; têtes en relief ; crête ajourée de trèfles ; pieds carrés. Haut. 0m,100 ; long. 0m,120 ; larg. 0m,050. XIIIe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 212.

« 388. Petite châsse en émail champlevé, avec têtes en relief. Sur une des pentes du toit, trois anges tiennent des livres ; sur la face principale le Christ est assis entre deux saints ; un saint se tient debout à un des petits côtés (XIVe siècle). »

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 363. Plaque elliptique en émail champlevé, représentant le Christ bénissant, le livre en main, et placé entre *alpha* et *oméga* (XIIIe siècle). »

est travaillée en relief avec le fond tout orné d'émaux dans les creux. Elle représente au centre la figure entière du Sauveur assis, avec la main droite levée dans l'attitude de l'allocution et tenant de la gauche le livre sur les genoux : il est assis sur une bande, ornée de chaque côté d'un signe analogue à un ω renversé; autour de la tête le nimbe cruciforme. Toute la figure est renfermée dans un losange elliptique aigu, repoussée en relief ; le fond du susdit losange est couvert d'émail bleu, tout parsemé de rosaces de différentes couleurs et de petits globes dorés. Le *suppedaneum* sous les pieds du Sauveur est rayé d'émaux de différentes couleurs et est parsemé de petits globes rouges. En dehors de l'ellipse, aux quatre coins, les animaux habituels, symboles des quatre évangélistes, avec les têtes à haut relief, le reste des figures à très bas relief et en gravure. Le fond est tout en émail bleu ; la tête du Sauveur est aussi à haut relief.

Style byzantin, art limousin. Environ du XIIe au XIIIe siècle (1).

830. — La sibylle de Perse désignée par les lettres suivantes : SYBYLA PERSCICA (*sic*), écrites sur une banderole flottante derrière la figure : cadre haut de 0^m,130, large de 0^m, 130. Elle est représentée vue aux deux tiers avec la lanterne (symbole de la Passion de Notre-Seigneur) suspendue à la main gauche et soutenue de la droite. Sur la coiffure est figuré en relief un petit joyau. (2)

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 364. Le Christ, assis sur l'arc-en-ciel dans une auréole elliptique, bénit et enseigne. Il est entouré des quatre symboles des évangélistes dans cet ordre :

ange — aigle
lion — bœuf (XIIIe siècle). »

Cette description pourrait s'appliquer aussi à notre n° 885.

Cette plaque est citée par M. Ch. de Linas (voir n° 885).

(2) Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*. t. II, 1889. *Le Vatican. Musée chrétien*. Emaux peints. P. 212.

« N° 400. Emaux peints du XVIe siècle, fabrique de Limoges : la Sybille de Delphes, SIBILLA DELPHICA, annonce le couronnement d'épines du Sauveur, et la Sybille de Perse SYBILLA PERSICA, la paix que sa naissance procure au monde. »

Cet émail et le suivant appartiennent à une série de représentations des Sibylles vues à mi-corps, sur des plaques carrées, avec leurs noms inscrits sur des banderoles flottantes autour du personnage, série dont nous pourrions citer quelques exemples assez nombreux. Ces émaux sont attribués à Léonard Limosin, ou tout au moins à son atelier, et ils rappellent la première manière du maître.

Le Musée national de Limoges possède quatre plaques carrées de cette suite, entrées en 1890 dans notre belle collection d'émaillerie, grâce aux soins de son directeur, M. A. Louvrier de Lajolais. Ce sont des morceaux fort intéressants.

831. — Autre cadre, de mêmes dimensions que le précédent, sur lequel est représentée vue aux deux tiers la sibylle de Delphes, désignée par l'épigraphe : SYBILA (*sic*) DELPHICA. Elle tient avec les deux mains au-dessus du bras gauche, couvert d'un bout de son manteau blanc, la couronne d'épines.

Ces deux cadres sont du style du XVIe siècle, et sont peut-être dus à l'atelier des derniers Nardon de Limoges. (1)

832. — Crucifix en métal doré avec tablier émaillé en champlevé, fixé sur une croix en métal doré moderne. Le crucifix, haut de 0^m,222, large aux bras de 0^m,208, a les bras entièrement étendus, la couronne royale sur la tête, les deux pieds séparément cloués sur le *suppedaneum* qui paraît pourtant un supplément moderne ; le tablier est orné d'émail bleu et attaché sur le nombril avec une bossette ornée d'une turquoise émaillée en relief. Travail de Limoges, environ du XIIIe siècle (2).

837. — Croix avec crucifix de cuivre doré émaillé en couleurs en champlevé, haute de 0^m,250, large aux bras de 0^m,120. La croix est ornée d'émail céleste avec feuilles, rosaces et disques de différentes couleurs ; sur le bras supérieur de la croix est gravé IHS XPS. A l'extrémité inférieure sous les pieds du Sauveur, Adam sortant du sépulcre. Sur la croix est fixé à moitié relief le Sauveur cloué avec quatre clous dans les deux bras tendus et les deux pieds ; au-dessous le *suppedaneum*. Sur la tête il a la couronne royale ornée de pierres précieuses à petit relief. De même les yeux sont figurés à l'aide de deux pierres précieuses de couleur sombre, imitant des perles d'émail. Le tablier est émaillé de couleur bleue avec lisières en bleu céleste clair, orné de petits disques rouges.

Environ du XIIIe siècle, art limousin (3).

(1) Voir la note du n° 830.

Par « les derniers Nardon » il faut entendre les derniers Pénicaud, continuateurs de Nardon ou Léonard, le chef de leur famille.

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 217 et 218.

Croix et crucifix. Ce crucifix s'identifie peut-être avec l'un des n°s 441, 450, 452, 455, 457.

(3) Ch. de LINAS, p. 30.

« Crucifix. Christ en ronde-bosse. Couronne fleuronnée ; yeux d'émail ; *perizonium* incrusté de bleu. La croix, dont le champ est également bleu, offre une branche supérieure prolongée outre mesure. Au sommet, la main divine et le *titulus* IHS, XPS en deux lignes. A la croisée un léger renflement circulaire. Semis de disques et de losanges polychromes. Au pied, Adam sort de terre, les bras levés pour rendre grâces au Rédempteur ; cette figure, épargnée, surmonte un fleuron polychrome. Bordure métallique perlée. XIIIe siècle. (*Annales archéologiques*, t. XXVII, pl. II, p. 12). »

Œuvres complètes, t. II, p. 211.

« 371. Croix en émail champlevé (XIIIe siècle). Au sommet, la main de

838. — Dans une niche de style ogival en bois doré, moderne, est érigée la statuette en pied, haute de 0m220, large, dans sa plus grande largeur, de 0m070, en demi-relief, de saint Pierre (voir le numéro suivant) avec un livre dans la main gauche et une double clef levée dans la main droite. Elle est toute en métal doré et émaillée en bleu et vert, champlevé ; les yeux sont figurés à l'aide de deux perles de couleur sombre.

Art Limousin, environ du XIIIe siècle (1).

839. — Statuette semblable à la précédente, haute de 0m220, large de 0m064. Elle est placée elle aussi dans une niche en bois doré, moderne. Elle représente saint Paul, qui tient avec ses deux mains un livre émaillé en rouge ; la longue barbe pointue et la tête chauve sont des indices iconographiques de l'apôtre des Gentils.

De même et *vice-versa*, dans la petite statue jumelle précédente, la barbe courte et les cheveux touffus rappellent les notes caractéristiques de l'iconographie traditionnelle de saint Pierre.

Art et âge comme au numéro précédent (1).

Dieu le Père bénit à la manière latine (à trois doigts). Le Christ attaché à la croix, et que le titre nomme IHS XPS. Adam ressuscite au contact du sang du Sauveur qu'il implore à deux mains. »

La collection de feu M. Victor Gay possède une croix célèbre de forme analogue où l'on voit, comme ici, Adam ensevelé d'après la tradition sur le mont Calvaire, ressuscitant sous les pieds du Sauveur crucifié. Elle est de la fin du XIIe siècle, et ce qui ajoute à sa valeur intrinsèque, c'est la signature particulièrement précieuse pour nous de son auteur « *Johannis Garnerius, Lemovicensis* ». Elle est toute en émail champlevé, sans aucune partie en relief.

Elle a été reproduite en couleurs et or dans la *Revue de l'art chrétien*, et on en trouve une bonne description avec gravure en noir dans le grand ouvrage de M. Rupin, l'*Œuvre de Limoges*, page 108.

Cet ouvrage reproduit aussi, page 251, figure 314, la croix dont nous nous occupons ici, avec cette légende : « Crucifix émaillé (XIIIe siècle). Musée chrétien du Vatican » et cette observation : « Dans les croix limousines, le croisillon supérieur est fréquemment beaucoup plus long que les branches latérales. Cette disproportion ne se rencontre pas dans les types allemands. »

(1) Ch. de Linas, *loco cit.*, p. 29.

« Figures. Elles sont appliquées sur des fonds modernes ; debout ; relief émaillé : 1° saint Pierre, haut. 0m.215 ; 2° saint Paul, haut. 0m,220 ; 3° Apôtre, haut. 0m,230 ; 4° Saint revêtu d'une chasuble, haut. 0m,230. XIIIe siècle. Ces quatre personnages et le Christ ont vraisemblablement appartenu à une même châsse de grandes dimensions. »

Le saint Pierre est notre n° 838 ; saint Paul 839 ; les deux derniers sont les nos 886 et 887 ; le Christ est notre statuette n° 857.

Œuvres complètes, t. II, p. 211.

« 366. Statuettes émaillées de saint Pierre et de saint Paul (XIIIe siècle) ». Voir les notes des nos 857 et 887.

840. — Crucifix en cuivre doré, haut de 0m238, large de 0m195, avec tablier émaillé en champlevé fixé avec quatre clous sur une croix en plaque métallique dorée moderne. Il est à moitié relief et a les bras étendus, les deux pieds séparés sur le *suppedaneum*, la couronne royale sur la tête, le tablier orné d'émail bleu et d'une bande blanche garnie de pierres précieuses.

Art limousin, environ du XIIIe siècle (1).

842. — Disque en cuivre doré (la dorure a presque toute disparu) orné d'émail bleu en champlevé (l'émail a aussi en grande partie disparu) ; sur le disque sont quatre trous pour le fixer à un évangéliaire probablement. Diamètre 0m047. Il représente, vu aux deux tiers, le Sauveur imberbe avec le nimbe crucifère autour de la tête, le bras droit levé bénissant, le bras gauche également soulevé et tenant le livre de l'évangile.

XIIIe siècle, art limousin (2).

843. — Autre disque, diamètre 0m047, en cuivre doré, émaillé en rouge et bleu en champlevé, avec trois trous pour le fixer. Il représente le buste entier d'un apôtre avec un livre dans la main gauche, la tête ornée du nimbe circulaire, les cheveux et la barbe touffus ; dans le champ un trèfle et une rose.

XIVe ou XVe siècle, ouvrage limousin (3).

844. — Petit cadre, hauteur 0m128, largeur 0m102, peint en émail translucide, de l'atelier des Pénicaud, de Limoges. Il représente le Sauveur montré par Pilate au peuple, qui crie *crucifigatur*. Le Sauveur tient dans les mains un roseau touffu ; il est à peine couvert d'un pagne blanc, et d'un manteau pourpre placé sur l'épaule gauche et retombant de la droite, que Pilate soulève et ouvre en avant pour montrer le corps du Sauveur couvert de plaies. Pilate est vêtu d'une longue tunique de couleur céleste, un collet pourpre autour du cou et un berret vert sur la tête : costume allemand du dernier moyen âge. Fin du XVe ou commencement du XVIe siècle (4).

(1) *Œuvres complètes*, t. II, pp. 217 et 218. Croix et crucifix. Ce crucifix s'identifie peut-être avec l'un des nos 441, 450, 452, 455, 457.

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 209.

« 348. Le christ imberbe, bénissant et enseignant (XIIIe siècle) ».

(3) *Œuvres complètes*, t. II, p. 211.

« 375. Ange tenant un livre (XIIIe siècle) ».

La plupart des autres sujets ayant été identifiés, nous proposons ici sous réserves la concordance de ces deux numéros.

(4) *Œuvres complètes*, t. II, p. 211.

« N° 394. *Ecce Homo*, émail de la fin du XVIe siècle. »

Ce sujet nous a fait penser de suite à la *Petite Passion* gravée sur bois par Albert Dürer en 1509-1510 (voir Bartsch, nos 16 à 52), en une série de

847. — Disque de cuivre doré, émaillé en champlevé, diamètre 0m045, entouré d'une bordure en métal doré, qui n'est peut-être pas de la même époque que le disque, et est percée pour le fixer. Le disque est entouré d'une bande rouge étoilée d'or, le champ est bleu, semé de fleurs de lis. Dans le champ, un saint Evêque est représenté à moitié corps, la mître sur la tête, bénissant de la droite, la crosse dans la main gauche, vêtu du costume franciscain (saint Louis de Toulouse).

Art limousin, xve siècle (1).

848. — Autre disque, diamètre 0m045, avec bande semblable à celle du précédent: le champ bleu est semé de coquilles, symbole du pèlerinage à Compostelle. En effet, la demi-figure représente un apôtre avec un livre dans la main gauche et le bâton de pèlerin dans la droite (saint Jacques de Compostelle).

Travail limousin, xve siècle.

849. — *Encolpio* (2) pour servir de reliquaire, terminé en forme de quatrelobes, hauteur 0m066, largeur 0m066. Il offre sur une face

planches qui a servi de modèles à nos émailleurs du commencement du xvie siècle avec un tel succès de vogue que les copies en émail de ces gravures se retrouvent encore aujourd'hui en quantité innombrable. Ici nous ne trouvons pas que la description corresponde très exactement à la gravure (Bartsch 35) mais il faut remarquer que des variantes ont pu être introduites par l'émailleur, et surtout que les dimensions indiquées pour l'émail sont, à un demi millimètre près, celles de la gravure, que le copiste avait tout intérêt à calquer.

Les émaux peints, nos 879 et 880, du Vatican, de dimensions analogues à celui-ci, paraissent bien copiés sur les planches de la *Petite Passion*.

Les uns et les autres sont, sans doute, l'ouvrage des émailleurs anonymes qui se sont livrés à la production commerciale dont nous venons de parler, production où l'art ne fait jamais tout-à-fait défaut.

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 213.

« 404. Cinq médaillons niellés sur fond d'émail bleu (xive siècle): saint Paul, sainte Catherine d'Alexandrie, saint Jacques majeur, saint Pierre, saint Vigile, saint Louis, évêque de Toulouse. »

Peut-être faut-il chercher nos nos 847 et 848 parmi les cinq médaillons ci-dessus? Ils ne se retrouvent pas parmi les pièces émaillées proprement dites désignées par Mgr Barbier de Montault. — Voir aussi nos 851-852.

(2) L. Guibert, *Reliquaires limousins* (Tulle, Crauffon, 1895, in-8o, p. 7). « Les *encolpia*, reliquaires portatifs qui se suspendaient au cou ou se fixaient sur la poitrine, eurent quelquefois la forme d'un coffret, d'un écrin; mais ils en affectèrent d'autres et de très variées... »

Voir un autre *encolpio* au n° 868.

Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. II, p. 209: « Dans un quatre-feuilles émaillé, la Vierge tenant une fleur de lis à la main et l'enfant Jésus qui bénit (xiie siècle avancé) ».

Le désaccord est grand avec M. de Rossi quant à la date.

tout ornée d'émail blanc, bleu et rouge, en champlevé, un disque central, qui renferme la figure vue aux deux tiers de la bienheureuse Vierge assise, avec le nimbe circulaire autour de la tête, un manteau croisé en haut, une fleur de lis dans la main droite; elle tient sur la main gauche le divin Enfant dont la tête est entourée du nimbe crucifère et qui étend le bras droit bénissant vers la fleur de lis, tandis que de la main gauche il tient un livre. Sur le revers de l'*encolpio* est gravé légèrement en creux, préparé avec de l'émail, le Sauveur, la tête ornée du nimbe crucifère, assis, qui lève la main droite pour bénir, et de la gauche tient le livre ouvert. Les creux n'ont jamais été remplis d'émail.

Art limousin, XIVe ou XVe siècle.

850. — Disque en cuivre doré, diamètre 0m042, émaillé en rouge en champlevé : il offre un trou dans le haut, servant à le fixer à la couverture d'un livre. Il représente dans un cadre de style ogival le Sauveur assis et environné de trois séraphins. Le Sauveur a la tête entourée du nimbe crucifère, et tient le livre avec la main gauche sur les genoux, bénissant de la droite.

Art peut-être limousin, XVe siècle (1).

851-852. — Deux disques, diamètre 0m057, en cuivre doré, émaillés en champlevé, entourés d'une bordure en relief en métal doré, mais détachée du disque; les deux bordures ont des trous pour les fixer sur des couvertures de livres liturgiques. Dans les deux disques sont représentés en plein buste dans une bande de style ogival, les apôtres, Pierre dans un, Paul dans l'autre. L'apôtre Pierre tient avec la main droite une grande clef, avec la main gauche le livre : il a la barbe ronde et à flocons, ainsi que les cheveux. Saint Paul a l'épée dans la main droite, un livre dans la main gauche, la tête chauve avec un petit toupet de cheveux au sommet et deux touffes de cheveux bouclés sur les oreilles, la barbe ondulée et assez abondante.

Art limousin, XVe siècle (2).

853. — Petit tableau haut de 0m103, large de 0m093, peint en émail de couleur sombre avec lumières blanches, jaunes et couleur chair sur la face, les mains et les pieds. Il représente le trépas de la

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 362. Le Christ, bénissant et enseignant, émail à fond étoilé (XIIIe siècle) ».

L'identification n'est pas assurée.

(2) Voir la note du n° 847.

La citation qui y est donnée s'applique peut-être aussi à ces deux disques.

bienheureuse Vierge au milieu des apôtres, dont l'un, saint Pierre, avec l'étole croisée sur la poitrine, le seau d'eau bénite dans la main gauche, tient l'aspersoir levé de la droite. Parmi les apôtres, neuf ont la tête entourée du nimbe circulaire, deux n'ont pas le nimbe, deux sont assis près du lit, tenant des livres ouverts dans les mains. Deux autres personnages, debout près du lit de la bienheureuse Vierge, ressemblent à des anges ; ils ont les cheveux dorés et l'aspect assez juvénile ; ils sont imberbes, tandis que les apôtres sont tous barbus et ont les cheveux et la barbe blancs. La bienheureuse Vierge étendue sur le lit tient un cierge levé dans la main droite.

Travail limousin, atelier des Pénicaud, XVIe siècle (1).

854-855. — Deux petits tableaux, hauts de 0m,075, larges de 0m,056, cintrés du haut, peints en émail translucide de différentes couleurs; ils représentent l'un le Crucifiement, l'autre la déposition de la Croix.

Dans le premier, la Vierge est au pied de la Croix à droite et l'Evangéliste à gauche ; et une femme agenouillée, couverte d'un ample manteau de pourpre sur une robe de même couleur, embrasse la Croix; elle porte enfin sur les épaules un linge de lin blanc, finissant en collet sous le cou et derrière la nuque.

Dans l'autre tableau, où est représentée la Déposition, la Bienheureuse Vierge tient sur les genoux le corps privé de sang du Sauveur, la tête rayonnante, soutenu par l'Evangéliste ; tandis qu'une sainte, vêtue d'une tunique pourpre éclairée d'or, tient avec la main droite la gauche du Sauveur. La bienheureuse Vierge

(1) Mgr Barbier de Montault. *Œuvres complètes* (*loc. cit.*), p. 213.

« N° 398. Email peint du XVIe siècle : la mort de la Vierge, saint Jean lui met un cierge aux mains et saint Pierre l'asperge d'eau bénite ».

On a vu adjuger à la vente Ducatel, en 1890, un beau triptyque, attribué à Nardon Pénicaud, au prix de 4,000 francs (n° 107 du catalogue, où il est reproduit). La plaque centrale représente, à quelques légères variantes près, la scène décrite au catalogue de M. de Rossi. Les deux émaux paraissent exécutés d'après un même carton original.

Une autre édition en émail du même modèle se trouve sur une belle plaque, d'un caractère un peu moins archaïque et attribuée aussi à Nardon Pénicaud. Elle fait partie aujourd'hui de la collection de Rt Hon. Lord Amherst of Hackney, qui nous a fait l'honneur de nous en envoyer la description et une excellente photographie, ainsi que pour les nombreux émaux de premier ordre qu'il possède. Cette plaque a sa notoriété, elle a été reproduite autrefois dans *Le Moyen âge et la Renaissance*, de MM. Lacroix et Séré. (Paris, 1848-1851, 5 vol. in-4°, pl. en couleurs).

est vêtue de couleur céleste, l'Evangéliste de la même couleur et d'un manteau rouge agrafé sur la poitrine.

Art limousin, XVIe siècle. (1)

857. — Statue assise à moitié relief, haute de 0m,405, large de 0m,190, en cuivre émaillé en champlevé. Elle représente le Sauveur avec une couronne impériale sur la tête, bénissant de la main droite tandis qu'avec la gauche il tient le livre appuyé sur le genou. Il est vêtu d'un ample manteau tout émaillé de couleur céleste, bordé autour du cou d'une large bande ornée de pierres précieuses (mais ces dernières manquent). Un bout de la susdite bande pend en ligne droite sur la poitrine en carré long terminé en pointe également orné de pierres précieuses. Les pierres sont : trois en pâte de verre, imitant des grenats rouge foncé, et une cornaline diaphane rouge clair. Dans les yeux sont incrustés deux petits grains noirs en pâte de verre.

Type byzantin, art peut-être limousin, XIIIe siècle (2).

859. — Sommet de crosse haut de 0m,324, large à la volute de 0m,126 ; travail fort riche, émaillé en champlevé de couleur céleste et de rosaces et feuillages vert, rouge et blanc. L'extrémité supérieure de la crosse circulaire est ornée de trois reptiles en métal

(1) Mgr Barbier de Montault. *Œuvres complètes* (*loc. cit.*), p. 212.

« N° 395. Crucifixion, émail peint du XVIe siècle.

N° 396. Piéta, ou déposition de Jésus, descendu de la croix sur les genoux de sa mère, émail peint (XVIe siècle). »

Ces deux émaux, malgré leurs sujets, n'ont pas été exécutés, comme ceux des nos 879 et 880, d'après la *Petite Passion* d'Albert Dürer. Leur description ne correspond pas aux gravures qui représentent les mêmes scènes.

(2) Ch. de Linas, *loco cit.*, p. 29.

« Majestas domini. Relief fixé sur une plaque moderne en cuivre. Cette figure est assise de face ; tête couronnée, légèrement tournée à droite. Manteau émaillé de bleu-clair ; des cabochons ornent le pectoral et l'orfroi du col de la robe. Haut. 0m,400. XIIIe siècle. »

Voir au n° 838 les figures qui devaient accompagner ce Christ.

Œuvres complètes, t. II, p. 211.

« 365. Grand Christ en relief, émail du XIIIe siècle : sa tête est couronnée, il bénit à trois doigts et appuie sur son genou le livre de sa doctrine, ses pieds sont nus. Ce Christ devait faire partie d'une grande châsse en orfèvrerie, et être placé à une des extrémités ; sur les flancs étaient rangées des statuettes debout : il n'en reste plus que les trois numéros qui suivent ».

Ces trois numéros représentent les articles 838-839, 886 et 887, du catalogue de M. de Rossi.

Les indications par trop sommaires gênent beaucoup dans les recherches d'identification.

doré, cloués sur la hampe curviligne, qui avec leurs queues en volute supportent une pomme aplatie. Sur la pomme sont représentées en métal doré à très bas relief et en gravure quatre figures de saints assis, chacun un livre dans la main gauche sur la poitrine, probablement les quatre Evangélistes. Du plan aplati de la pomme sort la partie inférieure d'un serpent, terminée en queue ornementale ; dans ladite volute est représentée en plein relief en métal doré le groupe de l'ange avec un lis dans la main gauche, sur le point d'annoncer le mystère à la Bienheureuse Vierge, qui est debout en pied devant lui ; les yeux de la Vierge et de l'ange sont formés de petits grains noirs, la Vierge tient le livre dans la main gauche.

Art limousin, XIIIe ou XIVe siècle (1).

860. — Petite tablette en carré long et en cuivre doré, haute de 0m,075, large de 0m,041, émaillée en champlevé de différentes couleurs représentant des feuillages décoratifs. Aux quatre angles elle a des trous pour la clouer sur une cassette.

Art limousin, environ du XIVe ou XVe siècle (2).

861. — Tablette carrée en cuivre, haute et large de 0m,081, avec les trous aux quatre angles pour la fixer sur un coffret, émaillée en champlevé. Les émaux sont tombés, il en reste des traces de couleurs bleue et verte. On y voit représenté l'ange assis sur le Sépulcre et sur la pierre de son couvercle renversé. Le suaire est ramassé près d'un angle. L'ange parle à trois saintes femmes, qui tiennent dans les mains les vases des parfums ; enfin la première de ces femmes agite l'encensoir. Les pieds de l'ange reposent sur une estrade et sur ce plan est écrit SE.PV.LCRVM.DN.I. Dans la bande finale ou bordure du cadre sont gravées des lettres dont les creux furent à l'origine remplis d'émail ; maintenant il en reste à

(1) Ch. de LINAS, p. 30.

« Crosse. Volute frettée garnie de crochets ; elle embrasse une Annonciation. Sur le nœud, quatre saints ; trois dragons en relief prolongent la douille. Email bleu. XIIIe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 212.

« 382. Crosse émaillée, dont la volute réticulée et bordée de crochets, renferme la scène de l'Annonciation. Quatre saints sont représentés sur la pomme et trois serpents à queue recourbée descendent le long de la douille (XIIIe siècle). »

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 211.

« 374. Plaque émaillée, garnie de rinceaux (XIIIe siècle). »

Ch. de LINAS, p. 30.

« Plaque. Décor de rinceaux. XIIIe siècle. »

peine des traces. L'épigraphe commence derrière les épaules de l'ange et est ainsi conçue : + QVEM.QVAERITIS.ABEST ECCE. TESTIS LOCVS HIC EST (*un fleuron*). Dans la partie inférieure de la même bande ou bordure est écrit : ITA ERIT FILIVS HOMINIS (*un fleuron*). IN CORDE TERRAE.

Art limousin, XIVe siècle (1).

862. — Petite tablette rectangulaire à base élargie, haute de 0m,051, large à la base de 0m,044, en cuivre émaillé en champlevé, avec six trous pour la fixer. Sur le fond émaillé en couleur céleste, orné de cercles de couleurs blanche, verte et autres tons, ressort à moitié relief une petite figure en pied, en deux pièces, du Sauveur bénissant avec la main droite, tenant le livre de la gauche, la tête entourée du nimbe crucifère.

Travail barbare de type byzantin, art limousin, XIIe ou XIIIe siècle (2).

863. — Figurine aux deux tiers, haute de 0m,060, large de 0m,019, à mi-relief, en cuivre doré, émaillée en champlevé, représentant un saint, vêtu d'une tunique et d'un manteau avec tonsure sur le haut de la tête, un livre dans la main gauche. Deux trous au milieu dans l'axe du personnage pour le fixer à un meuble quelconque.

Type peut-être limousin, XIIe ou XIIIe siècle (3).

864. - Autre figurine haute de 0m,065, large de 0m,018, analogue à la précédente, mais très barbare, allongée comme une momie

(1) *Œuvres complètes*, t. II; p. 209. L'auteur, sans donner aucune indication de forme, de date, de destination, etc., se borne à dire : « 345. Les saintes femmes se rendent au tombeau de Jésus-Christ, portant des parfums, SEPVLCHRVM DNI ; mais l'ange qui encense, assis sur la pierre renversée du sépulcre, leur dit que le Christ est ressuscité. + FILIVS HOMINIS. IN CORDE TERRE | LOCVS.HIC.EST | ITA ERIT : + QVEM QVERITIS AB.EST ECCE.TESTIS. »

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 350. Saint en relief sur un fond d'émail bleu, semé de globules d'émail blanc et bleu (XIIe siècle). »

Nos numéros 862, 863, 864 correspondent certainement aux numéros 350, 351 et 352 que nous citons, comme on va le voir ci-dessous.

Ch. de LINAS, *loco. cit.*, p. 29.

« Figure de saint. Métal fondu et ciselé ; relief polychromé ; champ bleu semé de disques émaillés blanc et bleu. XIIIe siècle. »

(3) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 351. Figurine émaillée tenant un livre (XIIe siècle). »

L'identification est à peu près certaine en tenant compte des numéros précédent et suivant.

pour ainsi dire, sans aucun signe caractéristique du saint ou personnage représenté. L'émail est presque tout tombé.

Type limousin, XIIe siècle (1).

865. — Crucifix haut de 0m,172, large de 0m,138, à demi-relief, fixé sur une croix moderne en lame de cuivre doré. Le crucifix a la couronne royale sur la tête, les yeux simulés par des perles noires, les bras étendus, la ceinture émaillée de couleur céleste, les deux pieds séparément cloués sur le *suppedaneum*.

Travail barbare. Art limousin, peut-être du XIIe siècle (2).

866-867. — Deux plaques, hautes de 0m,160, larges de 0m,112, en cuivre doré, émaillées en champlevé, en forme d'ellipse terminées par des demi-cercles avec quatre trous dans chacune des plaques pour les fixer à la couverture de quelque livre liturgique.

Dans la première est représenté le Sauveur en pied, les deux bras et les mains étendus obliquement, vêtu d'une tunique et d'un manteau, la tête entourée du nimbe cruciforme ; le champ au fond est émaillé de couleur céleste et est parsemé de rosaces, cercles et feuillages de différentes couleurs.

Dans la seconde plaque le même Sauveur assis sur un arc-en-ciel, le bras droit et la main étendus dans l'attitude de l'allocution, la main gauche tenant le livre sur le genou. Le Sauveur a le nimbe cruciforme autour de la tête, la barbe arrondie, la tunique et le manteau.

Art limousin, XIIIe siècle (3).

868. — Petit *encolpio* (4) ou reliquaire circulaire, diamètre 0m020, en guise de médaille à suspendre avec son crochet. Sur la face est représenté en émail champlevé le buste viril d'un saint, la tête ornée du nimbe circulaire ; tout signe caractéristique manque pour déterminer le sujet.

Art peut-être limousin, XIIIe siècle.

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 352. Autre figurine émaillée (XIIe siècle). »

L'identification de ce numéro est facilitée par celle du numéro précédent.

(2) *Ibid.* p. 217 et 218. Croix et crucifix.

Ce crucifix s'identifie peut-être avec l'un des nos 441, 450, 452, 455, 457.

(3) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 361. Le Christ debout, pieds nus et étendant les mains, sur un fond d'émail bleu rehaussé de fleurs (fin du XIIIe siècle). — 360. Le Christ, assis sur l'arc-en-ciel, enseignant la doctrine évangélique avec le livre qu'il tient ouvert (fin du XIIIe siècle). »

L'*Œuvre de Limoges*, p. 296, figure 360, reproduit notre plaque no 867.

(4) Voir un autre *encolpio*, no 849.

Œuvres complètes, t. II, p. 211. Peut-être : « 389. Médaillon à tête nimbée et émaillée (XIVe siècle) ».

870-873. — Quatre tablettes quadriformes, hautes de 0m100, larges de 0m120, en cuivre doré, émaillées en champlevé, la surface un peu convexe avec plusieurs trous pour les fixer sur des coffrets ou à des couvertures de livres. Elles sont entourées de bordures ornées de feuillages décoratifs en volutes, et dans une seulement avec des oiseaux fantastiques à bas relief sans émail. Dans les cadres émaillés sont représentées les scènes suivantes :

Dans le n° 870, les trois Rois Mages couronnés à cheval, guidés par l'étoile.

Dans le n° 871, les mêmes devant Hérode, assis sur le trône.

Dans le n° 872, saint Joseph couché sur le lit, averti par l'ange.

Dans le n° 873, Hérode assis sur le trône, qui donne à trois satellites l'ordre du massacre des Innocents.

Art limousin, XIIIe siècle (1).

874. — Plaque carrée, longue et large de 0m051, en cuivre doré, émaillée de couleur bleue en champlevé, offrant sur les quatre côtés une bordure cintrée, dans laquelle l'agneau symbolique, la tête ceinte du nimbe cruciforme, avec la bannière ornée de la croix flottant à la hampe qui est aussi surmontée d'une croix, juste derrière le dos de l'animal symbolique qui la tient par la patte droite de devant. On y voit un trou pour la fixer à quelque meuble.

Art limousin, XIVe ou XVe siècle (2).

875. — Petit disque, diamètre 0m036, en cuivre émaillé en champlevé avec trois trous pour le fixer. Il représente renfermé dans un cercle le buste d'un saint, la tête entourée d'un nimbe rouge,

(1) Ch. DE LINAS, *loco cit.*, p. 29.

« Panneaux. 1° Les Rois mages, guidés par l'étoile, s'acheminent vers Bethléem ; 2° Entrevue des Mages et d'Hérode assis sur son trône ; 3° Hérode ordonne le massacre des Innocents ; 4° Un ange avertit saint Joseph de fuir en Egypte. Champ semé de rinceaux. XIIIe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 211.

« 370. Plaque d'émail, à bordure et fond de rinceaux (XIIIe siècle), représentant les Rois Mages suivant l'étoile qui brille au ciel, parlant à Hérode assis sur son trône, Hérode donnant ses ordres pour le massacre des Innocents, un ange avertissant saint Joseph de fuir en Egypte ».

(2) Ch. DE LINAS, p. 30.

« Plaque. Quatrefeuilles inscrit dans un losange. Agneau de Dieu tenant une bannière. Email bleu. XIVe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 212.

« 386. L'agneau pascal portant l'étendard de la Résurrection, émail bleu champlevé, en forme de quatrefeuilles, inscrit dans un losange (XIVe siècle) ».

les cheveux touffus, la barbe touffue et pointue, vêtu d'une tunique et d'un manteau ; semble être l'un des apôtres, mais sans qu'on puisse le déterminer.

Art limousin, environ du XIVe siècle (1).

876. — Autre disque, diamètre 0m045, en cuivre émaillé en champlevé, terminé en cercles alternés avec des *pizzi*, dont quatre sont percés pour le fixer. On y voit représentée à mi-taille une sainte avec le nimbe circulaire autour de la tête ; elle tient dans la main gauche une rose droite sur sa tige. Le champ est orné d'émail bleu avec quelques fleurs au côté droit de la sainte.

Art limousin, XIIIe siècle (2).

877. — Figure à moitié relief, haute de 0m060 et vue aux deux tiers, en cuivre doré, avec intailles pour les émaux qui sont tombés, et deux trous au milieu pour la fixer. Elle est de type viril, imberbe, sans aucune caractéristique qui en indique le nom.

Art limousin, XIIIe ou XIVe siècle (3).

879. — Tableau haut de 0m119, large de 0m100, en cuivre, tout peint en émail translucide, de l'atelier ou du type des Nardon de Limoges. Il représente le Sauveur conduit devant Pilate. Quelques parties de l'émail sont tombées.

XVIe siècle (4).

(1) *Ibid*, p. 211.

« 390. Médaillon à l'effigie d'un saint (fin du XIVe siècle) », ou « 376. Médaillon émaillé, à l'effigie d'un saint (XIIIe siècle) ».

La plupart des autres numéros ayant été préalablement identifiés, celui-ci nous parait correspondre à l'un des objets désignés ci-dessus.

Voir n° 876.

(2) Voir la note du n° 875.

Cet émail et le précédent correspondent peut-être aux nos 376 et 390 de Mgr Barbier de Montault.

(3) *Œuvres complètes*, t. II, p. 211.

« 368. Email du XIIIe siècle, figurant un saint en chasuble et tenant un livre ».

L'identification de la plupart des autres numéros ayant été déjà faite, nous nous voyons contraint de proposer sous réverves cette concordance douteuse.

(4) Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes* (*loc. cit.*), p. 212.

No 393 : émaux du XVIe siècle, Jésus-Christ devant Pilate, Jésus-Christ prêchant (ce dernier ne figure pas ici, à moins qu'il ne convienne d'y voir le n° 880, Jésus-Christ *priant*, auquel cas le désaccord ne résulterait que d'une coquille d'imprimeur, ce que nous serions assez porté à admettre).

Le rédacteur du catalogue italien entend par « les Nardon de Limo-

880. — Autre tableau peint en émail comme le précédent, haut de 0m116, large de 0m100. Il représente le Sauveur priant dans le jardin ; devant lui descend du ciel un ange, trois disciples l'entourent endormis.

XVIe siècle (1).

884-885. — Deux grandes plaques pour couverture de livre, probablement d'un évangéliaire, en cuivre doré avec figure en relief et le fond émaillé de différentes couleurs en champlevé.

La première, haute de 0m224, large de 0m106, représente le Sauveur crucifié, les bras étendus avec rigidité, attaché à la croix par quatre clous, la tête entourée du nimbe cruciforme ; une ceinture formant de beaux plis pend autour de ses reins ; sous les pieds un *suppedaneum* orné de pierreries. La croix est plantée sur une colline, et sur deux autres collines latérales semblables, les figures en pied, d'un côté de la bienheureuse Vierge, de l'autre, de Jean l'Evangéliste. Sur la branche supérieure de la croix est écrit :

I H S
X P C

Dans le haut, la main divine sort d'un nuage en bénisssant ; sur les bras latéraux de la croix, de chaque côté, un ange aux ailes déployées, vu aux deux tiers, renfermé dans un disque émaillé de couleur céleste, traversé par une bande de couleur bleue ornée de gemmes. Tout le champ est orné de semblables bandes, mais non garnies de pierreries, et de rosaces et petits cercles de différentes couleurs.

Dans l'autre plaque, haute de 0m218, large de 0m106, le Sauveur assis et bénissant, tient avec la main droite le livre sur le genou gauche ; il a la tête entourée du nimbe crucifère, aux côtés duquel les lettres mystiques A - Ω ; il est assis sur un arc-en-ciel émaillé en lignes ondoyantes de différentes couleurs. Toute la figure est renfermée dans un losange, ou nimbe elliptique finissant en pointe en haut et en bas, tout constellé de rosaces et de cercles ornementaux de différentes couleurs. En dehors du nimbe elliptique, aux quatre

ges », les Pénicaud du XVIe siècle, continuateurs de Nardon, le chef de leur famille, comme nous l'avons déjà dit, à propos du n° 831.

L'émail ici inscrit et le suivant, surtout à cause de la description donnée pour ce dernier, nous paraissent copiés sur les planches de la *Petite Passion* d'Albert Dürer, dont ils offrent, à quelques millimètres près, les dimensions (Bartsch, 31 et 26).

Voir le n° 844, qui paraît être exécuté aussi d'après la même suite de modèles.

(1) Voir la note du n° 879.

angles de la plaque, les signes symboliques des quatre Evangélistes, gravés sur cuivre doré avec têtes en relief.

Magnifique chef-d'œuvre de l'art limousin, XIIIe siècle (1).

886-887. — Deux statuettes, hautes de 0m225, larges de 0m062, à mi-relief, en cuivre doré et émaillé en champlevé. Elles représentent deux apôtres, chacun avec un livre dans la main gauche, vêtus, le premier d'une tunique émaillée de couleur céleste et d'un manteau de couleur bleue, l'autre d'une tunique émaillée de couleur verte et d'un manteau de couleur bleue. Le premier porte la barbe ronde, le second l'a pointue ; aussi ils représentent probablement les saints Pierre et Paul. Les yeux sont simulés par des grains noirs. Elles ont chacune deux trous pour les fixer sur quelque couverture de livre ou autre meuble.

Art limousin, XIIIe siècle (2).

(1) Ch. DE LINAS, *loco cit.*, p. 29.

« Panneau. La Crucifixion. Au sommet de la croix, deux anges ; au pied, la Vierge et le Disciple bien-aimé. Main divine ; *titulus* épigraphe, IHS XPS ; têtes en relief. XIIIe siècle. »

Ce panneau est notre n° 884.

Œuvres complètes, t. II, p. 210.

« 356. Plaque d'émail champlevé (XIIIe siècle). Crucifixion à laquelle assistent deux anges, la sainte Vierge et saint Jean. Des nuages sort la main de Dieu le Père, qui bénit à trois doigts. Le titre de la croix porte IHS XPC. Les têtes sont en relief, ce qui dénote la fabrication de Limoges ».

Voir la note du n° 826.

Le Musée national de Limoges possède un côté complet de couverture d'évangéliaire avec panneau en creux au fond, biseau saillant et bordure. Le panneau doit être de dimensions analogues à celles de la plaque n° 885, puisque l'ensemble de la couverture offre trente centimètres en hauteur sur dix-neuf de large. On y voit de même le Christ bénissant, en cuivre repoussé, gravé et doré sur champ d'émail ; il est cantonné des quatre figures symboliques qui accompagnent les évangélistes, avec têtes en relief. L'ensemble est de l'effet le plus riche et le plus harmonieux. M. Louvrier de Lajolais, directeur du Musée, a fait l'acquisition de ce superbe morceau en 1892.

Ch. DE LINAS, *loco cit.*, p. 29.

« Panneau. *Majestas Domini* cantonnée des quatre symboles évangélistiques dans l'ordre suivant : homme ailé, aigle, lion, bœuf. XIIIe siècle. — Panneau. Même sujet que le précédent. Têtes en relief. XIIIe siècle. »

Ces deux citations correspondent à nos nos 885 et 826.

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 211.

« 366. Statuettes émaillées de saint Pierre et de saint Paul (XIIIe siècle) ».

Voir aux nos 838 et 839 les statuettes de saint Pierre et de saint Paul qui devaient accompagner ces deux figures, avec celle du Christ, n° 857.

888. — Croix en lame de cuivre doré, haute de 0m282, large de 0m192. Sur un côté elle est simplement gravée de rosaces, d'étoiles et de quatrefeuilles sur fond pointillé. Sur le bras supérieur, en trois lignes et sur fond uni, sont gravées les lettres suivantes.

ĤIS : NAZ
AREN : RE
X : VDEORX :

A la place du crucifix dont on a à peine tracé les contours extérieurs, fut attachée anciennement la figure à mi-relief du Rédempteur, clouée avec trois clous, dont on voit encore les trous. Cette figure est perdue. Sur l'autre face, qui fut anciennement le revers, le champ est tout émaillé de lapis-lazuli en champlevé. Les figures et les ornements dorés et gravés sur fond émaillé sont les suivants : au centre de la croix dans une bande circulaire se dresse, sur une ligne ondulée figurant le ciel, le Sauveur à mi-corps, imberbe, couronné du nimbe crucifère, bénissant de la main droite levée et tenant le livre droit dans la gauche, couvert d'un bout du manteau. Aux quatre extrémités quelque peu élargies de la croix, les symboles habituels ailés des quatre Evangélistes, c'est-à-dire l'aigle dans le haut, l'ange en bas, le lion à droite, le bœuf à gauche. Le champ, parsemé de petites feuilles, est orné de volutes à feuillages dont les tiges prennent naissance dans la bande circulaire du disque central.

Très bel ouvrage de l'art limousin, XIVe siècle (1).

(1) Ch. DE LINAS, p. 31.

« Croix. Plaque de revers d'un crucifix. Extrémités potencées; décor réservé sur champ bleu-lapis. Au centre, le Christ imberbe, à mi-corps, issant d'un nuage : les deux mains sont levées en l'air; la droite bénit, la gauche tient un livre. Aux extrémités, les quatre symboles évangélistiques ainsi disposés : haut, l'aigle ; bras, le lion et le bœuf; pied, l'homme ailé. Des enroulements fleuronnés de la plus remarquable élégance s'échappent du centre pour aller mourir contre les symboles. XIVe siècle. »

Œuvres complètes, t. II, p. 211.

« 372. Croix pattée et semée de rinceaux, à fond d'émail bleu, très bel ouvrage du XIIIe siècle. Au centre, Jésus-Christ bénit et enseigne; en haut, vole l'aigle de saint Jean ; à droite, est accroupi le lion de saint Marc ; à gauche, mugit le bœuf de saint Luc ; en bas, se tient debout l'ange de saint Mathieu ».

L'*Œuvre de Limoges*, p. 281, reproduit le revers de cette belle croix, avec cette légende :

« Revers de crucifix limousin (XIIIe siècle). Haut. 0m21, larg. 0m14, (Musée chétien du Vatican) ».

890. Cadre en métal, partie argenté, partie doré, moderne, sur lequel est fixée la figure à mi-relief, assise sur un fauteuil en cuivre doré et émaillé de couleur bleue en champlevé, représentant le Sauveur; hauteur 0m085, largeur 0m054. Le visage a la barbe ronde et une riche chevelure avec la couronne royale au-dessus, les yeux simulés par des perles ; il bénit de la droite levée, tandis que de la main gauche il tient sur un pan du manteau le livre ; il est vêtu d'une tunique de couleur céleste, ornée d'une bande en or garnie de pierreries gravées avec une bande rectiligne, descendant sur la poitrine ; sur la tunique est le manteau, émaillé de même couleur, mais plus sombre. Le coussin du fauteuil est orné aux deux extrémités de deux turquoises simulées.

Art limousin, XIVe ou XVe siècle (1).

891. — Autre cadre moderne pendant du précédent, et par conséquent des mêmes dimensions, sur lequel est fixé à demi-relief en métal doré émaillé en blanc en champlevé, l'agneau symbolique, mesurant de la tête aux pieds 0m062. Derrière lui se dresse une hampe terminée en croix du genre dit de Malte ; toutefois, la hampe et la croix sont un supplément moderne ; le livre garni de pierreries et gravé en métal doré, est ancien ; il est placé entre les pattes de devant de l'agneau, lequel est représenté de profil, de sorte qu'on ne lui voit qu'un œil seulement simulé par une perle foncée.

Art peut-être limousin, XIVe ou XVe siècle (2).

895. — Plaque en cuivre doré et émaillé en champlevé, en forme de carré long, haute de 0m216, large de 0m142, avec les trous le long des bords pour les petits clous, destinée à être fixée sur quelque ustensile ou couverture de livre. On y voit représenté le Sauveur soulevant la pierre du sépulcre pour en sortir ressuscité. Le champ est une feuille d'or ornée d'arabesques gravées en volutes à feuillages et fleurs. Le sépulcre du Sauveur, qui en soulève le couvercle, et toute la bordure sont émaillés de différentes couleurs.

Art limousin, XIIIe siècle (3).

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 357. Le Christ, assis sur l'arc-en-ciel et bénissant ; il tient son livre dans un pli de son manteau, émail champlevé du XIIIe siècle ».

Il ne nous a pas été possible d'identifier ce numéro d'une façon plus satisfaisante.

(2) *Œuvres complètes* (*loc. cit.*), p. 209.

« 347. Agneau pascal, émaillé de blanc, portant une croix pattée et le livre apocalyptique (XIIe siècle) ».

L'écart des dates d'attribution est à signaler.

(3) *Œuvres complètes*, t. II, p. 212.

« 385. Résurrection de N. S., bel émail du XIVe siècle, découpé en quatrefeuilles ».

Le no 895 de M. de Rossi est le seul qui puisse s'identifier avec le numéro ci-dessus, malgré la différence de forme.

896-913. — Dix-huit dés hexagones en cuivre doré, émaillés en champlevé, hauts de 0m014, larges sur chaque face de 0m008. Les facettes des hexagones sont séparées l'une de l'autre par un cordonnet doré. Tous les dés sont percés au centre dans le sens de la longueur pour être enfilés à un petit cordon en guise de collier ou de couronne. Pour cinq de ces dés sont représentés en émaux coloriés, et sur chacun, les instruments de la passion, c'est-à-dire, la croix, la lance, l'échelle, la colonne, la lanterne et le coq, les dés et la bourse ; ils ne sont pourtant pas tous représentés de la même façon. Dans les treize autres, sont alternées sur chacun des hexagones une petite croix équilatérale, quelquefois rouge, quelquefois blanche entre deux trèfles, et deux lettres également entre deux petites feuilles : ce sont, dans une des faces hexagones S A, dans une autre L E, et dans la troisième N P.

Travail peut-être limousin, environ du XIVe siècle (1).

915. — Disque en cuivre doré et émaillé en champlevé, à la surface légèrement convexe, et sur laquelle est une figure assise en demi-relief. Il ressemble à un couvercle de capsule circulaire; diamètre 0m,065. Le fond est émaillé de couleur bleue avec volutes de feuillages de différents tons. La figure assise en cuivre doré à demi-relief, est vêtue d'une tunique et d'un manteau, le visage est de type juvénile et imberbe sans nimbe autour de la tête, elle a la main droite sur la poitrine, et de la gauche tient un volume : c'est probablement le Rédempteur.

Art limousin, environ du XIIIe siècle (2).

917. — Plaque en cuivre de forme à peu près elliptique, haute de 0m,140, large de 0m,120, terminée en segments de cercle, travaillée en bosse et en relief et avec bordure elliptique, découpée en segments d'arc, ornée de feuillages tout percés pour fixer la plaque métallique sur quelque meuble. Le champ était tout étoilé sur fond d'émail de couleur bleue en champlevé; les étoiles sont dorées, mais de leur dorure comme de celle des figures, il reste à peine quelques traces. Les figures, travaillées en bosse, sont au nombre de trois, le crucifix au milieu, la Bienheureuse Vierge à droite, l'Evangéliste saint Jean à gauche. Le Sauveur est attaché

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 213.

« 402. Dix-huit amulettes émaillées de la fin du moyen-âge : on y lit L E S A N P et on y voit une échelle, une lanterne, une colonne, des fleurs, un oiseau ».

L'auteur classe ces dés parmi les émaux peints.

(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 210.

« 359. Sur un fond de rinceaux, le Christ bénissant et enseignant; il tient un rouleau. Email champlevé du XIIIe siècle. »

sur la croix avec trois clous, il a derrière la tête un nimbe circulaire, orné de lignes ogivales, il est ceint d'un pagne. Les figures latérales elles aussi ont derrière la tête un nimbe peu différent de celui du Sauveur.

Type limousin, environ du XIVe siècle (1).

Pièces d'orfèvrerie de Limoges indiquées comme faisant partie du MUSÉE CHRÉTIEN DU VATICAN, *par M. Ch. de Linas* (2), *et non signalées par M. de Rossi.*

1. — Panneau. Résurrection de Lazare. Polychromie sur fond d'or à rinceaux gravés, XIIIe siècle. (Ce panneau serait-il notre n° 895 ?)

2. — Panneau. Forme barlongue. Sept figures et blasons ainsi disposés en prenant par la droite : léopards d'Angleterre ; saint Pierre ; la Sainte-Vierge ; Crucifix entre deux arbres tordus de même hauteur que la croix ; saint Jean ; saint Paul ; semé de France. Epargne, émaux dégradés en majeure partie. Haut. 0m055 et 0m051, long. 0m177. XIVe siècle.

3. — Médaillon. Il est circulaire ; champ émaillé à rinceaux. Sujet : un homme, le fouet en main, dresse un singe coiffé d'un capuchon. XIIIe siècle ; débris probable d'un coffret.

4. — Crosse. La volute, imbriquée et rehaussée de crochets, figure un serpent dont l'archange saint Michel transperce la tête de son épée. Email bleu. XIIIe siècle.

5. — Chandeliers. Haut. 0m165. Ils sont appariés ; sur leur pied triangulaire on voit l'image en buste du Sauveur bénissant et tenant un livre. Restes d'émail bleu. XIIIe siècle.

6. — Pyxides. Boîtes rondes à couvercle conique ; genre d'ustensiles ainsi désignés dans un ancien inventaire : *Duæ pixides de opere lemovicino in quo hostiæ conservantur* (DU CANGE, *Gloss.*, *Limogia*). Le Musée en possède deux : l'une au monogramme IHS, l'autre décorée de rinceaux. XIIIe siècle.

(1) Ch. DE LINAS, p. 30.

« Plaque. Métal repoussé, émaillé, découpé en quatrefeuilles. Christ sur la croix, accosté de la Sainte-Vierge et de saint Jean. XVIe siècle ».

Œuvres complètes, t. II, p. 212.

« 384. Plaque émaillée et repoussée, en forme de quatrefeuilles : le Christ est cloué sur la croix et accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean (XIVe siècle). »

(2) *Œuvres de Limoges conservées à l'étranger*, pages 29 à 32.

7. — Gémellion. Ce vase, assurément liturgique, est orné d'anges dans un champ bleu égayé de rinceaux. Diamètre 0m225, profondeur 0m025. XIIIe siècle.

8. — Croix stationnale. Cuivre doré, repoussé et émaillé. Face: crucifix dont les pieds sont cloués dans leur largeur, et non, comme de coutume, dans leur épaisseur; les quatre Evangélistes; la Sainte-Vierge et saint Jean; Adam. Revers : *Majestas Domini* au centre; aux extrémités, l'Aigle, le Bœuf, le Lion, l'Homme ailé. XIVe siècle.

9. — Croix stationnale. Face: Crucifix abaissé sous un ange tenant dans chaque main une lampe allumée, image symbolique du soleil et de la lune; la Vierge et le Disciple bien-aimé; Adam. Revers : le Sauveur assis bénissant et tenant un livre posé sur son genou; au sommet, l'Aigle; au croisillon droit, le Bœuf et un Saint; au croisillon gauche, le Lion et un Saint; au bas, l'Homme ailé et un Evêque. Les figures emblématiques sont nimbées: elles ont pour attribut un *codex* ou un *volumen*. Cuivre repoussé et émaillé. XIVe siècle avancé.

Emaux peints indiqués comme faisant partie du MUSÉE CHRÉTIEN DU VATICAN, *par Mgr Barbier de Montault* (1) *et non signalés par M. de Rossi.*

392. — Annonciation, émail de Limoges (XVIe siècle).

397. — Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et Marie, émail peint et translucide du XVIe siècle.

399. — Email peint en grisaille et daté de 1540. Il représente la translation de la maison de la sainte Vierge de Nazareth à Lorette par les Anges; Marie et son enfant suivent et dirigent dans une auréole de nuages cette opération prodigieuse (2).

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 212.

(2) La scène ici décrite nous est bien connue dans l'œuvre de nos peintres émailleurs. Un atelier surtout semble avoir traité avec prédilection ce sujet, sur des petites plaques, en grisaille ou en couleurs, d'un charme délicieux : l'atelier de Jean II Pénicaud et de l'anonyme KIP, qui paraissent être des collaborateurs. La date de leurs ouvrages correspond bien, d'après le style, à celle qui est inscrite sur l'émail du Vatican.

Nous nous bornerons à en signaler deux fort jolis spécimens : l'un au Musée national de Florence (il provient de l'ancienne collection Carrand); l'autre dans le cabinet si riche et si bien choisi de M. le Dr Louis Marchant, à Dijon. Nous possédons les reproductions photographiques de ces deux pièces.

Le triptyque en émail peint, donné par S. S. Léon XIII au Musée sacré de la bibliothèque vaticane

---

LE CHRIST EN CROIX, LA FLAGELLATION, LE COURONNEMENT D'ÉPINES, triptyque en émaux de couleurs rehaussés d'or et de points saillants imitant des pierreries, par Nardon Pénicaud. Haut. 0m,21; largeur de l'ensemble 0m,38.

Plaque centrale. — Au centre, le Christ sur la croix, vu de face; à sa droite (la gauche du spectateur), saint Disma sur la croix, dont un ange emporte au ciel l'âme sous la forme d'un petit enfant; à sa gauche, le mauvais larron dont l'âme est également emportée, sous la même forme, par deux diables. Le sang découle de la plaie de Notre-Seigneur et des membres brisés des larrons. En avant, sainte Marie-Madeleine, agenouillée, saisit dans ses mains le pied de la croix; sa longue chevelure ondulée et dorée retombe sur ses épaules; elle est vêtue d'une robe bleue à manches turquoise, et d'un ample manteau violet, doublé de vert. A côté d'elle, dans le coin au-dessous de saint Disma, la Vierge affaissée, est soutenue par deux saintes femmes et par saint Jean; elle est vêtue d'une robe violette ajustée à la taille, d'une guimpe blanche et d'un grand manteau bleu. Les vêtements des trois autres personnages sont en bleu, violet et brun. Les têtes de toutes les figures de ce groupe sont nimbées en turquoise ou vert, avec rayons d'or et cercle extérieur de points saillants polychromes.

Derrière sainte Madeleine, deux personnages dont l'un est monté sur un lourd cheval blanc et couvert d'une armure brune, et l'autre est coiffé d'un chapeau à bord relevé derrière et formant visière en avant, enfoncent une lance d'or dans le côté de Notre-Seigneur. A l'opposé (la droite du spectateur), deux chefs ou prêtres, montés l'un sur un cheval blanc et tenant une lance, l'autre sur un cheval gris ardoise, richement vêtus de grandes robes bleues et ornés de joyaux, devisent ensemble au premier plan et se montrent le corps de Notre-Seigneur; derrière eux une troupe de soldats portant un étendard violet. Sol rocheux, parsemé de pierreries, et au fond, paysage verdoyant, eau, la ville de Jérusalem avec ses tours et ses remparts, en gris bleu et or, et le ciel, d'abord bleu turquoise, puis bleu plus vif moutonné de petits nuages d'or pressés et régulièrement alignés. Au-dessus de la croix brun clair, en forme de T (comme celles des larrons), le *titulus* brun avec les lettres en or I : N : R : I : à gauche la lune, à droite le soleil, tous deux à face humaine, en brun et or.

Volet de gauche. — Le Christ debout et vu de face, est attaché nu à une colonne, une draperie blanche autour de la taille ; des rayons d'or s'échappent de sa tête. A sa droite, un homme âgé, vêtu d'une tunique bleue et de chausses turquoises, le frappe à deux mains d'un paquet de verges. A sa gauche, un homme coiffé d'un bonnet turquoise et vêtu d'un pourpoint avec pantalons bleus et chausses tombantes brunes, le menace ou le frappe d'un bâton d'or. Une corde et un chapeau sont à terre. Pavé en mosaïque de quatrefeuilles vert et or, formant une marche arrondie et festonnée sur le devant, dont l'épaisseur violette est garnie d'une goutte ronde et saillante d'émail varié dans chaque feston. Le sol est bleu foncé par dessous. Les personnages se détachent sur une tenture violette, frangée d'or en bas, et ornée en haut d'une riche bordure de perles de couleur et d'or. Sur la colonne turquoise à laquelle est attaché le Christ, est la retombée de deux arcatures ornées de perles et d'un diable les ailes déployées dans l'écoinçon du milieu. Derrière, muraille gris ardoise, percée de deux grandes baies à voussure festonnée, à travers lesquelles on voit le ciel bleu parsemé d'étoiles d'or.

Volet de droite. — Le Christ est assis de face, les mains liées, sur un banc de pierre mouluré, gris ardoise moucheté de bleu clair et dont la marche forme redan saillant en avant. Il est vêtu d'une ample robe violette ; sur sa tête, d'où s'échappent des rayons d'or, est posée une couronne verte à épines d'or, des gouttelettes de sang découlent sur son visage. Au premier plan, à gauche, un homme agenouillé, vêtu d'une tunique bleue et de chausses brunes, lui présente un roseau ; en arrière et par côté, un soldat en armure brune et or et un homme en tunique verte et chausses brunes font levier de toutes leurs forces avec des bâtons sur la tête du Christ pour y enfoncer la couronne ; ils y sont aidés par un troisième bourreau dans le fond, en tunique bleue et chausses turquoise et dont le haut du corps est vu en raccourci. Fond de tenture et d'architecture analogue à celui de l'autre volet.

Le bleu, un bleu vif, celui que les orfèvres coulaient dans les cuvettes de leur champlevé, domine toutes les autres colorations ; elles ont d'ailleurs toutes, notamment les verts et les turquoises, cette franchise de ton à laquelle étaient habitués les orfèvres, nécessaire, du reste, dans leurs ouvrages, pour que l'émail se soutînt à côté des cabochons de pierres précieuses, des grosses verroteries, et de la masse des cuivres dorés. Aussi l'effet est-il vif et corsé, mais harmonieux et nullement criard. Si l'arrangement n'est plus trop gothique, le sujet porte encore dans le détail, l'exécution, les types, les costumes, le décor et les accessoires, l'em-

preinte évidente du goût du xve siècle. La ville de Jérusalem avec ses murailles, le ciel moutonné de petits flocons d'or exactement alignés, le soleil, la lune, les diables d'or, les fonds de tentures des volets et leurs architectures fantastiques, le pavé de la *Flagellation* finissant en marche bizarrement festonnée en avant, la forme des robes, des chapeaux et de certains vêtements des hommes, enfin ces semis de joyaux et de perles saillantes sur les nimbes, les bords des draperies, les harnachements des chevaux, etc., etc., tout cela semble emprunté à une belle et capricieuse miniature.

Les attitudes ont encore un peu de raideur et de gaucherie, les figures sont naïves, les chevaux démesurément petits et lourds, la face du mauvais larron affreusement grimaçante. Les modelés des nus sont mous ou outrés, les physionomies sans grande expression. A côté de cela il faut reconnaître que le dessin est plutôt bon que mauvais, que la composition générale est bien équilibrée quoique sans effet comme valeurs et lumières, et que l'ensemble donne une impression très riche et agréable à l'œil. C'est, somme toute, sinon une pièce des plus fines de sentiment et d'exécution, du moins un des bons et très importants travaux raisonnablement attribués à Nardon Pénicaud, d'une harmonie puissante et d'un aspect bien décoratif.

L'artiste y a fait un grand usage des rehauts d'or, soigneusement et habilement exécutés en pointillés et hachures. Les carnations sont douces, de ce léger ton lie de vin que leur communique la teinte violette sous-jacente et qu'avait adoptée l'école de Nardon ; les empâtements lumineux y sont fondus mollement, mais avec beaucoup de moelleux. L'emploi des points saillants y est moins abusif que dans beaucoup d'autres ouvrages analogues.

La Gazette du Centre

(Numéro du vendredi 4 novembre 1887)

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

LES NOCES D'OR DE LÉON XIII ET L'ÉMAIL DE M. BOURDERY

On sait par quelles manifestations grandioses et touchantes à la fois la chrétienté se dispose à célébrer le cinquantième anniversaire de l'ordination de Léon XIII. Une heure mémorable va sonner dans la vie du Souverain Pontife : une date prochaine va réveiller tous les souvenirs, toutes les émotions, toutes les consolations intimes de son existence sacerdotale. A la douce joie qui

remplira en un tel jour l'âme du successeur de saint Pierre, toute la famille catholique, c'est-à-dire une notable partie de l'univers entier, s'associera du fond du cœur.

Rome qui est toujours, en dépit de l'hôte du Quirinal, la capitale du Monde, voit déjà accourir des caravanes de visiteurs désireux de présenter au Souverain Pontife, à l'occasion de ses noces d'or, leurs hommages et leurs vœux. Tous les états, toutes les contrées, tous les groupes chrétiens de la terre envoient à Léon XIII des représentants pour solliciter une bénédiction qui semblera, en un tel moment, plus puissante et plus précieuse.

Notre Limousin n'est pas resté étranger à ce mouvement. Nos cercles catholiques, nos groupes corporatifs ont été représentés par un certain nombre de délégués, et on nous redisait hier encore avec quel sentiment de bienveillance paternelle et d'intérêt tout particulier le Souverain Pontife avait accueilli nos bouchers de Limoges et écouté les détails qui lui ont été donnés sur leur organisation, leurs usages et les incidents récents qui leur ont fourni l'occasion d'affirmer leur foi religieuse.

Comme il est de coutume en un jour de fête, les cadeaux affluent au Vatican. Le pape joue un tel rôle dans le monde et tient une telle place dans la direction des esprits et le gouvernement des peuples, que ceux-là même des souverains et des puissants dont les sentiments personnels sont hostiles à l'Eglise, se croient obligés de lui prodiguer des témoignages de respect sinon de sympathie. M. Grévy, par exemple, l'austère rentier de l'Elysée, le beau-père bien ennuyé de M. Wilson, le gracieux et hospitalier patriarche à qui le roi d'Espagne dut il y a trois ou quatre ans une si aimable réception lors de son passage à Paris, a, des premiers, chargé l'ambassadeur de France de porter ses compliments au Vatican et d'offrir au Pape un magnifique vase de Sèvres.

Même auprès de cette œuvre choisie de notre première manufacture nationale, les cadeaux que prépare le diocèse de Limoges pourront faire bonne figure. Chacun des deux départements qu'il comprend a, on le sait, tenu à offrir un don spécial. On achève en ce moment, dans la fabrique de M. Jorrand, à Aubusson, un merveilleux tapis qui portera à son centre les armoiries du Souverain Pontife et aux quatre coins les écussons des quatre villes chefs-lieux d'arrondissement de la Creuse. C'est le présent de nos voisins.

Le cadeau offert par le département de la Haute-Vienne est plus intéressant et plus expressif encore. L'artiste chargé de l'exécuter, notre très habile et très sympathique émailleur, M. Louis Bourdery, a remis hier son œuvre à l'évêché. Nous avons eu le privilège de l'admirer des premiers et nous comptons bien l'étudier de nouveau;

car à partir de demain, l'objet sera exposé au secrétariat de l'évêché (salle des œuvres) et le public sera admis à le visiter tous les jours, de neuf heures du matin à onze heures et de deux à quatre heures de l'après-midi.

L'œuvre de notre ami évoque à la fois le passé religieux et les traditions artistiques les plus glorieuses de notre pays. Elle rappelle et affirme les liens sacrés qui, depuis tant de siècles, unissent à l'Eglise Romaine les populations du centre de la France. Ce n'est pas un cadeau banal que Léon XIII recevra de nous : l'envoi des Limousins sera, pour le successeur d'Innocent VI, de Clément VI et de Grégoire XI, comme un souvenir de famille ; il lui rappellera les origines communes, les communes gloires de l'Eglise mère de Rome et de l'Eglise de Limoges, et lui remettra sous les yeux un passé qui est le meilleur gage de la fidélité, à la chaire de Pierre, des peuples évangélisés par Martial.

L'œuvre de M. Bourdery ne comprend pas moins de *vingt* pièces d'émail, encadrées, ou, pour employer un terme plus juste, enchâssées dans un splendide cadre de bois de noyer, admirablement sculpté par un artiste des plus distingués, M. Raskin, sous la direction d'un maître, M. A. André, et d'après les indications de l'émailleur.

Ce cadre est un objet d'art qui mérite d'être regardé de très près.

Il forme un triple portique d'architecture avec un élégant fronton et des colonnes et des attiques en relief du plus harmonieux effet. Rien d'éclatant, rien qui force l'attention ; un cadre n'est qu'un accessoire et le sculpteur est resté dans son rôle, mais par l'habileté avec laquelle il a su le remplir, il est devenu le digne collaborateur de l'artiste émailleur auquel était échue la tâche principale. On ne saurait assez louer la grâce et la fermeté des figures qui décorent ce cadre, la sobriété de l'ornementation, le goût avec lequel ont été posés les rehauts d'or, la finesse de certains détails et l'admirable distribution des plans, qui en donnant le relief et le mouvement nécessaires à l'expression de l'œuvre propre du sculpteur, ne vise qu'à un seul but : présenter dans les meilleures conditions et y faire valoir les plaques d'émail dont le coloris vigoureux se détache sur ce fond élégant et sévère à la fois : trois grandes scènes garnissent les trois panneaux du triptyque. Au centre, saint Martial, à genoux, tête nue, reçoit de saint Pierre la mission d'évangéliser la Gaule. La figure de l'apôtre rappelle le type du buste de saint-Martial gravé sur le sceau de la commune du château de Limoges au XIIIe siècle. Derrière saint Martial, ses deux compagnons, saint Alpinien et saint Austriclinien, se tiennent debout. Le premier, un jeune homme aux longs cheveux, semble

contempler une radieuse vision. Ses yeux sont levés et son oreille entend tomber du ciel même l'ordre donné par saint Pierre et la bénédiction dont le chef de l'église fortifie les trois apôtres. La figure de saint Austriclinien, plus âgé, a une expression plus recueillie et plus grave. Saint Pierre porte la tiare avec la triple couronne et ses vêtements sont d'une grande richesse. Une draperie verte, d'une magnifique tonalité, est suspendue au-dessus de la chaire du pontife. Au fond, entre deux colonnes, apparaît un charmant paysage : le Tibre avec ses bateaux, les collines qui le bordent, et un ciel du matin, lumineux, transparent et léger.

Les banderolles violettes qui forment l'encadrement intérieur de cette scène portent le nom de tous les évêques ayant occupé le siège de Limoges depuis saint Martial jusqu'à Mgr Blanger. A droite, saint Martial, en habits pontificaux, touche de sa crosse — le bâton pastoral de Pierre — le tombeau où a été déposée la dépouille d'Austriclinien, et le sépulcre rend sa proie. Le mort se relève et écarte son linceul. — A gauche, M. Bourdery a représenté une scène particulièrement chère à tous les artistes limousins du moyen-âge : enlumineurs, orfèvres, graveurs, sculpteurs. émailleurs. Nous revoyons ici l'apôtre revêtu de ses habits pontificaux. Le manteau bleu qui l'entoure est d'une admirable couleur; M. Bourdery a su retrouver là un effet que nous n'avons vu que sur les émaux de la grande époque et qu'aucun artiste depuis n'avait su reproduire. Aux pieds de l'évêque, sainte Valérie portant le riche costume des dames nobles du XIVe siècle, est agenouillée et présente sa tête, une tête d'adolescente aux longs cheveux blonds. Un lis doré surgit de son cou : c'est la fleur de la virginité et du martyre qui vient d'éclore à la chaude rosée de son sang.

Au-dessous de chacune de ces scènes une inscription — ces inscriptions ont été composées par M. le chanoine Arbellot — en explique sommairement le sujet. Au bas du tableau, une dédicace rappelle les circonstances dans lesquelles le diocèse de Limoges offre au Souverain Pontife ce royal présent. Ces diverses légendes sont en lettres d'or sur un fond bleu, d'une tonalité chaude et vigoureuse.

Trois écussons émaillés, d'un travail très délicat et d'un grand éclat, se détachent de la partie supérieure du cadre : celui du milieu représente les armoiries du Pape, l'écusson de gauche, par rapport au spectateur, celles de Mgr Blanger, évêque de Limoges; l'écusson de droite, le *scutum ecclesiæ lemovicensis*, les armes du chapitre de Saint-Etienne, qu'on voit peintes en plusieurs endroits des vitraux de notre cathédrale : *d'azur à cinq fleurs de lis d'or, trois et deux.*

Dans la partie inférieure, trois grands médaillons ronds, retracent les traits caractéristiques des trois papes que le Limousin a donnés à l'Eglise. Ces trois figures ont été dessinées d'après les médailles de la bibliothèque nationale. Elles produisent un excellent effet et contribuent singulièrement à équilibrer les effets et à relever la partie inférieure du tableau.

Tel est, dans son ensemble, le tableau d'émail que M. Bourdery a exécuté pour le cinquantenaire de Léon XIII. Ce triptyque constitue une œuvre considérable et rappelle les grands travaux de nos émailleurs de la Renaissance. Si nous exceptons les canons d'autel de la cathédrale (1), nous ne connaissons rien dans l'œuvre des Laudin, des Noualhier et des autres émailleurs secondaires des deux derniers siècles, qui puisse être comparé à cet ensemble. Ajoutons que trois mois de travail — d'un travail ininterrompu, il est vrai, — ont suffi au jeune maître pour achever cet ouvrage. Bien que le poète prétende qu'en matière de littérature et d'art « le temps ne fait rien à l'affaire », nous sommes d'avis que le mérite de M. Bourdery se trouve singulièrement accru par l'extrême brièveté du délai assigné pour la remise de son tableau.

L'émail du cinquantenaire pontifical n'atteste pas seulement un grand effort de l'artiste ; il marque aussi un progrès considérable dans sa facture et révèle de récentes et précieuses conquêtes de sa palette. Il y a là des blancs laiteux et des blancs laineux, qui sont très remarquables et absolument nouveaux : signalons celui de la robe de saint Pierre dans la scène principale, celui de la tiare du premier médaillon à droite, et ceux qu'on remarque au tableau de la résurrection de saint Austriclinien. Nous avons déjà parlé de la

(1) Les charmants canons d'autel de la cathédrale de Limoges sont l'œuvre de Nicolas I Laudin. Ils forment trois cadres distincts.

Le tableau central comprend lui-même trois sujets : 1° au milieu, *le Christ en croix, la Vierge et saint Jean* ; plaque rectangulaire, haute de 0m,195, large de 0m,198 ; — 2° à gauche, *le Sacrifice d'Abraham* (toutes les plaques sont rectangulaires), hauteur 0m,130, largeur 0m,192 ; — 3° à droite, *le Meurtre d'Abel*, hauteur 0m,130, largeur 0m,192.

Le tableau de droite représente *les Noces de Cana*. Hauteur 0m,128, largeur 0m,190.

Sur le tableau de gauche est peinte *l'Adoration des Mages*. Hauteur 0m,128, largeur 0m,198.

Ces canons d'autel, copiés sur des gravures du temps, sont d'une exécution petite, mais fine, et d'un joli coloris. Ils se composent simplement de cinq plaques isolées, de dimensions assez restreintes, avec les prières liturgiques au-dessous, tracées en or sur fond d'émail noir. L'artiste n'a cherché ni arrangement d'ensemble ni éléments accessoires de décor.

beauté et de la douceur du bleu que l'artiste a étendu sur le manteau de saint Martial, au tableau de gauche, et qu'on retrouve également employé dans la scène de droite. Plusieurs autres couleurs apparaissent, croyons-nous, pour la première fois sous le pinceau de M. Bourdery. Le coloris, dans cet important ouvrage, a un éclat, une profondeur, une pureté, une harmonie admirables. Les figures sont bien modelées et les tons de chair sont plus satisfaisants que dans des tableaux antérieurs. La teinte saumonnée trop opaque et trop chaude qui dépare assez souvent les figures dans certains produits de l'atelier de M. Bourdery, ne se voit que sur deux ou trois personnages. Le paillon dont on reproche à l'artiste d'user trop volontiers, au détriment de l'effet général de ses plaques, est ici employé avec sobriété et avec discernement. Quant aux qualités qui ont toujours distingué et recommandé notre émailleur, elles s'affirment avec une nouvelle énergie dans le tableau dont nous nous occupons ici : composition soignée, attitudes bien étudiées, expression d'une grande vérité et d'une grande intensité; détails consciencieusement traités; M. Bourdery, tout en gagnant d'un autre côté, n'a rien perdu de ce côté-là. Toutes les personnes qui verront l'émail du cinquantenaire — et nous ne doutons pas que l'émail de l'Evêché n'ait beaucoup de visiteurs — le constateront comme nous.

Louis Guibert.

La Semaine religieuse de Limoges

(Numéro du 3 novembre 1887)

LES NOCES D'OR DU SAINT-PÈRE

Le diocèse de Limoges, comme nous l'avons dit déjà, doit offrir au Saint-Père, à l'occasion de ses noces d'or, une tapisserie d'Aubusson et un triptyque en émail de Limoges. Ce triptyque, dont le travail a été confié à notre habile artiste, M. Louis Bourdery, vient d'être exécuté et on peut le voir dans les salons de l'Evêché : il mesure 1m,30 de largeur sur 1m,50 de hauteur ; c'est une des plus grandes pièces en émail de peinture qui aient été exécutées jusqu'à ce jour. Ce triptyque ne se ferme pas, comme ceux en cuivre doré que travaillaient nos orfèvres du XIIe siècle. Il renferme trois grands tableaux : celui du milieu représente saint Martial, recevant sa mission du prince des apôtres; au bas du tableau, on lit cette inscription :

Sanctus Martialis, beati Petri discipulus,
Ab illo mittitur ad gentes Aquitaniæ,
Titulo apostoli a sancta sede decoratus.

Autour de ce tableau, dans une bordure en émail, sont écrits les noms des quatre-vingt-dix-huit évêques de Limoges, successeurs de saint Martial.

Le tableau de droite représente saint Martial ressuscitant un de ses compagnons, saint Autriclinien, avec le bâton de saint Pierre : on lit au bas cette inscription :

Beatus apostolus Martialis
Accepto sancti Petri baculo,
Austriclinianum in via defunctum
De tumulo revocat ad vitam.

Dans le tableau de gauche, on voit sainte Valérie, après son martyre, présentant sa tête à saint Martial, lorsqu'il célèbre les saints mystères : au bas se trouve l'inscription suivante :

Beata Virgo Valeria,
Protomartyr Aquitaniæ,
Caput suum in manibus tenens,
Genua flectit ante B. Martialem.

Au-dessus de ces trois tableaux figurent trois armoiries : au milieu, celles du pape Léon XIII, avec une devise empruntée à la prophétie sur les papes, qu'on attribue au saint évêque irlandais Malachie : « *Lumen in cœlo,* » puis, d'un côté, les armoiries de Mgr Blanger, avec sa devise : *Infirma mundi elegit Deus ;* de l'autre, l'écusson du chapitre de la cathédrale, avec ces paroles : *Scutum Ecclesiæ Lemovicensis.*

Au-dessous des trois grands tableaux, on voit le portrait des trois papes limousins qui ont siégé pendant la seconde moitié du XIVe siècle : au milieu, celui de Grégoire XI, qui eut l'honneur de rétablir la papauté à Rome : puis, d'un côté, celui d'Innocent VI, de l'autre, celui de Clément VI. Des empreintes de monnaies pontificales (grand module) représentant les portraits de ces trois papes ont été envoyées de Paris à M. Louis Bourdery, par M. Emile Molinier, conservateur du Musée du Louvre.

La monture dorée, en style renaissance, qui encadre ces diverses pièces d'émaillerie, a été sculptée par M. André, un des premiers artistes de Paris.

La dédicace de cette œuvre d'art, qu'on lit au bas du triptyque, est ainsi conçue :

Summo Pontifici Leoni XIII,
Quinquagesimum ordinationis suæ sacerdotalis
Annum feliciter celebranti,
Hoc munus offerunt,
Pignus amoris et venerationis,
Clerus populusque Lemovicensis.

Le clergé et les fidèles du diocèse de Limoges seront heureux de contribuer, par de généreuses offrandes, aux frais considérables de cette œuvre d'art, qui continuera la réputation des émaux de Limoges, et figurera avec honneur dans le Musée du Vatican. Les noms des donateurs seront inscrits dans un magnifique album, aux encadrements variés, qui sera envoyé à Rome en même temps que le triptyque, et qui, après avoir passé sous les yeux du Saint Père, sera conservé religieusement dans les archives pontificales.

On peut s'inscrire à cette fin, avant le 1er décembre, chez MM. les Curés des paroisses, ou au secrétariat de l'Évêché.

L'abbé ARBELLOT.

REGISTRE DES ANNIVERSAIRES

DE LA

COMMUNAUTÉ DE PRÊTRES SÉCULIERS

DE SAINT-MAXIMIN

à Magnac-Laval

Beaucoup de nos vieilles églises, de celles surtout que desservait un corps de prêtres séculiers, constitués en communauté et enfants de la paroisse, possédaient des archives intéressantes. La bibliothèque de MM. les Sulpiciens du Grand Séminaire de Limoges a recueilli quelques épaves de celles des paroisses de la ville épiscopale, — des manuscrits notamment ayant appartenu au clergé de Saint-Pierre-du-Queyroix et de Saint-Michel-des-Lions. En dehors de la capitale de la province, les sacristies, dans maintes localités, gardaient encore, au dernier siècle, des titres, des registres, des livres liturgiques dont la connaissance nous serait précieuse et dont une bonne part est perdue. — Dans l'état des « Dépôts publics et particuliers d'actes et de titres », dressé par M. de Lépine, subdélégué de l'Intendance, pour répondre au désir manifesté en 1769 par le ministre Bertin, on voit, auprès des archives des monastères et des chapitres de la contrée, figurer celles d'un certain nombre de simples églises paroissiales : de Sainte-Croix d'Aixe, de Notre-Dame de Bellac, de Saint-Thyrse de Châteauponsac, et celles « de la sacristie de l'église de Saint-Maximin à Magnac-Laval, » qui appartiennent, ajoute de Lépine, à « une communauté de prêtres séculiers (1) ». Presque toutes les églises signalées par l'Intendant à M. Bertin sont dans le même cas.

C'est un registre d'anniversaires, provenant de cette sacristie des prêtres communalistes de Magnac, que nous nous proposons d'étudier dans la présente notice.

(1) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome V, p. 274.

I

Les communautés de prêtres attachées à une église paroissiale semblent être, dans nos pays, de fort ancienne origine. Peut-être doit-on les considérer comme un reste du groupement primitif du clergé séculier aux points de résidence d'où il rayonnait sur la campagne. Ces corps sont tout au moins intéressants à étudier, comme forme intermédiaire entre l'organisation canoniale et l'organisation paroissiale moderne, telle que nous la trouvons constituée presque partout dès les XIIe et XIIIe siècles. Il ne nous a pas été donné au surplus, en Limousin du moins, de relever dans nos textes d'archives une mention expresse de communautés séculières de prêtres avant cette époque. Nous ne connaissons les statuts de ces sociétés et les détails de leur organisation qu'à partir du XIVe siècle ; mais il est inexact de dire, comme on l'a prétendu souvent, que leur existence ne remonte qu'à cette époque. Le plus ancien des documents les concernant qu'on avait signalés au dernier siècle est une pièce de 1372 ayant trait aux communalistes de Saint-Michel-des-Lions de Limoges, et au *Pouillé* dit « de Mgr d'Argentré (1) », nous notons en effet cette date comme la plus reculée qui soit assignée à cette institution (2). Mais le dépouillement de nos archives nous permet déjà de remonter à cent trente-deux ans plus haut dans le passé. En ne consultant que nos notes personnelles, nous trouvons, en 1334, un testament renfermant un legs au profit de la communauté de prêtres de Saint-Maurice, en la Cité de Limoges (3) ; il est parlé, à des titres de 1294 et de 1299, de celle de Saint-Michel-des-Lions et de Notre-Dame-des-Arènes (4). Les prêtres communalistes de Saint-Pierre-du-Queyroix

(1) Publié par M. l'abbé Lecler. Limoges, Ve Ducourtieux, 1886, pages 29 et 30. — Le *Pouillé rayé* de Nadaud, dont nous parlons plus loin, est resté manuscrit. Quelques pages seulement ont été jadis publiées par M. l'abbé Texier.

(2) La date de 1372 (ou plutôt 16 mars 1373) est celle de lettres de l'évêque Aymeric Chapt relatives aux prêtres de Saint-Michel, et prétendant qu'ils ont « au temps passé et d'ancienneté » constitué une communauté sans autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

(3) *Presbiteri seu communitates presbiterorum... Sancti Mauricii Civitatis Lemovicensis* (Arch. Haute-Vienne, liasse 7009, classement provisoire).

(4) *Johanne Germani, rectore ecclesiarum Sancti Michaelis de Leonibus et Beate Marie de Arenis, pro venerabili societate presbiterorum dictarum ecclesiarum*, 1294 (pièce communiquée par M. Nénert, négt à Limoges). *Communitas presbiterorum Sancti Michaelis de Leonibus et de Arenis*, 1299 (Arch. Hôpital de Limoges).

sont nommés dès 1240 (1). Ceux de Saint-Martial existent à la même époque; peut-être l'origine de cette communauté remonte-t-elle à l'abbé Isambert, qui vivait à la fin du douzième siècle.

Les ecclésiastiques qui composent ces associations paraissent avoir, à une certaine époque, récité l'office en commun. Ils vivent des revenus de la communauté, dont une portion déterminée, un « gros », est assigné à chacun. Presque toujours, il est attribué à chaque prêtre, en outre de ce gros, les revenus des fondations spécialement affectées à la chapelle ou à l'autel qu'il a mission de desservir. Les communalistes habitent en général des maisons appartenant à l'église ou à la communauté et situées à proximité de l'édifice ; mais ils ne vivent pas ensemble et n'ont pas d'obligations d'une nature spéciale. Le curé est leur chef au point de vue ecclésiastique. Pour l'administration des biens de la corporation, ils nomment un syndic, instituent des bailes pour l'assister, tiennent des réunions ordinaires et extraordinaires dans une chapelle de l'église. La cloche les y convoque et il est tenu registre de leurs délibérations. Parfois la communauté compte un nombre assez considérable de membres : les sociétés de prêtres de Saint-Pierre de Limoges et de Saint-Julien de Tulle eurent jusqu'à cinquante communalistes.

Une seule condition semble, à l'origine, avoir été réclamée pour leur admission dans la communauté : la justification de leur qualité de *filleuls* de la paroisse, c'est-à-dire de leur baptême aux fonts paroissiaux. Plus tard, le nombre des candidats augmentant et les revenus ne s'accroissant guère, on exigera que le futur communaliste ait déjà passé un certain nombre d'années dans les ordres, et on l'obligera à une période assez longue de postulat. Dès le XIVe siècle, le nombre des membres de la communauté est strictement limité. Les statuts du XVe et du XVIe paraissent l'avoir souvent restreint. Au XVIIe et au XVIIIe, les fondations s'étant appauvries et l'argent ayant diminué de valeur, le personnel de ces petits corps est encore réduit; mais la Révolution seule fait disparaître cette vieille et intéressante institution, sur laquelle aucun auteur Limousin n'a jusqu'ici écrit une page substantielle de notice (2). Les documents

(1) *Communitati presbiterorum ecclesie Sancti Petri de Quadruvio Castri Lemovicensis.* Vente de février 1239 v. st. (Arch. Haute-Vienne, résidu des fonds des Prêtres de Saint-Pierre. On trouve à ce fonds des mentions de la communauté de 1258, 1267, 1269, etc.)

(2) M. René Fage, toutefois, dans son étude sur *la Vie à Tulle aux XVIe et XVIIe siècles*, donne des renseignements pleins d'intérêt sur les communautés de cette ville.

abondent pourtant sur nos communalistes, dont le rôle au point de vue ecclésiastique et social mériterait d'être mis en lumière.

Nombreuses étaient, dans notre diocèse, les communautés séculières de prêtres au dernier siècle. La liste qu'en donne le *Pouillé* de Mgr d'Argentré, cité plus haut, dans l'article malheureusement trop bref qu'il leur consacre (première partie, chapitre VIII), n'en énumère pas moins de *cent quatorze* ; chacune de ces mentions indique la date de l'établissement de la communauté, ou, à défaut, celle à laquelle est pour la première fois constatée son existence. Une seule association de ce genre remonterait, suivant cette liste, au XIVe siècle : celle des prêtres de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges ; huit ou neuf au XVe siècle ; toutes les autres auraient seulement pris naissance au XVIe siècle, ou ne seraient pas mentionnées avant cette époque.

Nous avons déjà rectifié, en ce qui concerne les communautés du chef-lieu du diocèse, les renseignements donnés par l'auteur du *Pouillé* : il y aurait peut-être lieu de rectifier beaucoup d'autres articles. Il semble notamment que l'auteur de la liste ait multiplié les communautés, et fait figurer le même corps dans les diverses paroisses où il possédait des revenus ; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question.

II

Nous relevions plus haut, à l'état des dépôts d'actes et titres dressé à l'intendance de Limoges, la mention des archives de la communauté des prêtres de Saint-Maximin, à Magnac-Laval.

L'église de Saint-Maximin avait le titre de prieuré. Son histoire est peu connue et presque tout ce qu'on en sait tient dans vingt lignes de l'*Histoire de Saint-Martial* du P. Bonaventure de Saint-Amable (1). Le patron de l'église Saint-Maximin, originaire de Poitiers, devint évêque de Nevers ; il fut le contemporain et l'ami de saint Martin de Tours, et mourut en 397. Suivant la version la plus accréditée, la petite celle de Magnac avait été établie, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, par Roger, comte de Limoges (2), et Euphrasie, sa femme, et donné par ceux-ci au monastère poitevin de Charroux, dont les deux époux étaient aussi les fondateurs.

Il résulte toutefois de divers textes rapportés soit par D. Estiennot, dans ses *Antiquités bénédictines*, soit par Mabillon, dans ses

(1) Tome III, p. 293.

(2) *Quemdam Rotgerium, quem Carolus Magnus Lemovicensibus præfecerat (Gallia Christiana nova*, t. II, col. 1277).

Annales, qu'une église de Magnac fut donnée par Charlemagne, avec son domaine et ses dépendances (*villa*) à l'abbaye de Micy d'Orléans. Mais le document principal qui mentionne le rattachement de notre prieuré au monastère orléanais, est un diplôme de Louis et Lothaire, daté de 827 et considéré comme des plus suspects (1).

Saint-Maximin de Magnac, si c'est bien à lui que se rapportent les titres auxquels nous venons de faire allusion, fut arraché de bonne heure à cette obédience. Tous les écrivains qui l'ont mentionné s'accordent à dire qu'il eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands ; peut-être faut-il faire remonter à cette époque la rupture des liens qui l'unissaient à l'abbaye orléanaise. Il est certain qu'à partir du XIe siècle, on ne trouve pas son nom dans les listes successives des possessions de Micy.

Au XIIIe siècle, Saint-Maximin dépend de Charroux, ainsi qu'il résulte d'une lettre du pape Innocent III (2), et il lui reste soumis jusqu'à la Révolution. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'abbé nomme à notre prieuré ; le titulaire du bénéfice lui paie une pension de vingt-cinq livres. La communauté de Saint-Maximin devait à Charroux une redevance fixée par les chapitres et assez élevée.

Le prieuré de Magnac s'était relevé de ses ruines grâce aux dons des seigneurs du lieu, des nobles et de la population des environs. Le P. Bonaventure de Saint-Amable nomme, parmi ses bienfaiteurs principaux, les comtes de la Marche, les seigneurs de Salaignac et de Saint-Priest.

Au témoignage d'un manuscrit de Charroux, cité par l'historien de l'apôtre d'Aquitaine, Saint-Maximin avait encore, en 1500, une communauté de trois religieux, y compris le prieur. Nous en doutons : à cette époque, la communauté n'existait plus sans doute que sur les parchemins. A quelle date la vie régulière s'éteignit-elle réellement dans cette maison ? Il est impossible de le préciser. Suivant les auteurs qui — d'une main bien légère — ont touché ce point, les religieux se seraient dispersés à la suite des dévastations commises dans le pays par des bandes de Huguenots. Nous imaginons que la conventualité a dû cesser à une date bien antérieure à ces événements.

Quant au titre du prieuré, il a subsisté jusqu'à la fin de l'ancien

(1) *In pago Lemovicensi, habet ecclesiam que dicitur Magniacus, cum ecclesia et aqua, molendinis, terris cultis et incultis, vineis, pratis, sylvis, pascuis, parvis* (?) *exitibus et regressibus, et servis et mancipiis ; hanc curtem genitor noster gloriosus augustus Carolus magnus, imperator, contulit Miciacensi loco (Historiens de France,* VI, 556).

(2) Livre XIV, n° 18.

régime, avec quelques débris de la dotation, suffisants pour assurer au bénéficier un modeste revenu. Nous connaissons le nom de quelques-uns des titulaires : c'était, au temps de Mgr d'Argentré, un abbé de Bois de Lavaud. — Saint-Maximin figurait aux XVIIe et XVIIIe siècles dans la liste des bénéfices *simples*, n'astreignant pas à la résidence et n'ayant point charge d'âmes.

Le manuscrit qui fait l'objet de la présente étude ne dit rien du couvent ni des religieux. Dans deux ou trois passages, on trouve seulement les mots de *prieur* et de *prieuré*. Au 29 août est noté l'anniversaire de Pierre Gibard : Le revenu légué à la communauté pour la célébration de cet obit est assis sur une maison située auprès du prieuré de Magnac et de la chambre de Martin Aufrère ; ladite maison ayant appartenu à feu Mathias Guyonnière, et se trouvant actuellement la propriété de Jacques Dupuy (1).

Ailleurs il est parlé du pré du prieur.

A l'obit de Pierre Lelong, prêtre (1er décembre), il est dit qu'il avait donné aux communalistes une chambre — *cubiculum* — sise dans le territoire dit « la Chambre du Prieur » (2).

Rien ne peut donner à penser que la communauté de religieux subsistât à cette époque, et notre manuscrit ne fait pas la moindre allusion aux droits qu'auraient certainement conservés sur l'église de Saint-Maximin les membres de cette communauté. Cette église paraît exclusivement desservie par les prêtres de la communauté séculière, et on peut supposer que cet état de choses existait dès le milieu du XVe siècle. Nous allons voir qu'à cette époque remontent certaines des libéralités faites aux prêtres-filleuls et rappelées à la liste obituaire que donne le manuscrit.

III

Les prêtres communalistes remplacèrent-ils les religieux ? ou formèrent-ils, comme il est permis de constater le fait ailleurs, à Saint-Martial de Limoges par exemple, un clergé paroissial institué par les moines, entretenu par eux et sur lequel ceux-ci se déchargeaient du soin des âmes pour remplir avec plus d'exactitude et une plus entière liberté les obligations monastiques ? Il nous est impossible de répondre à cette question, et on n'a pu nous fournir aucune pièce de nature à résoudre.

(1) *Super domo quam possidet ad presens dominus Jacobus de Puteo. et fuit quondam Mathie Guyonniere, sita juxta prioratum de Magnaco et cameram domini Martini* (ou *Mathurini*) *Aufrere.*

(2) *A. domini Petri Le Long, presbiteri, qui predicte communitati dedit quendam cubiculum quod* (*sic*) *est in territorio Cubiculi Prioris.*

Bornons-nous à ce qui ressort nettement de notre manuscrit. Il prouve que, dès le milieu du quinzième siècle, la communauté d'ecclésiastiques séculiers de Saint-Maximin est constituée et dessert l'église. Il rapporte des donations faites à la communauté en 1451 v. st. (1452), 1485, 1492, 1495. On peut croire que ce corps de prêtres existe depuis longtemps, car aucun passage de notre registre ne rappelle sa fondation; aucun ne note de libéralités se rapportant à la période de ses débuts. Les ouvrages sur Magnac n'en disent rien et ne contiennent du reste aucun renseignement précis sur ces communalistes, dont on n'avait pas jusqu'ici, croyons-nous, noté l'existence avant 1564. C'est le *Pouillé rayé* de l'abbé Nadaud qui fournit cette indication (le *Pouillé* de Mgr d'Argentré ne fait accompagner d'aucune date la mention de la communauté de « Laval Magnac »). Nadaud nous apprend également qu'un règlement de 1713 réduisit à dix le nombre de places de ce corps. Le « prieur » et le curé étaient compris dans ce nombre. Il serait intéressant de savoir ce qu'était ce « prieur ». Nous ne voyons pas que ce titre soit donné à un des prêtres de la communauté, à notre registre. S'agirait-il du titulaire du prieuré de Saint-Maximin, à qui une place de communaliste aurait été réservée? Bornons-nous à poser la question et à constater l'absence de tout document pouvant nous éclairer sur ce point.

S'il faut en croire le relevé donné par les *Pouillés* du dernier siècle, il y avait, dans des paroisses voisines de Magnac, un certain nombre de communautés de prêtres séculiers. Ces *Pouillés*, celui de Mgr d'Argentré entr'autres, mentionnent, outre celles de Bellac et de Châteauponsac, qui nous sont connues par ailleurs (la première existe au xve siècle), celles du Dorat, de Rancon, de Saint-Léger-Magnazeix, de Saint-Sornin-Leulac, de Dompierre. Nous ne serions pas surpris qu'il y eût erreur dans plusieurs de ces mentions.

Les registres paroissiaux de l'église de Saint-Maximin formaient une portion intéressante et importante des archives de la communauté. Peu d'églises, dans le diocèse, ont conservé une collection aussi considérable de cahiers de catholicité. Ceux de Saint-Maximin vont, presque sans interruption, de 1564 à 1790 (1) et contiennent certainement les plus précieux éléments qu'on puisse réunir en vue d'une histoire locale. Mais ils ne constituaient pas seuls ces archives que signalait, il y a plus d'un siècle, l'intendance de Limoges à l'attention du ministère. La communauté possédait des registres d'anniversaires et de comptes, des liasses de précieux titres,

(1) Relevé des registres paroissiaux dans le département de la Haute-Vienne, dressé par M. Alfred Leroux, archiviste du département.

que M. de Feux, subdélégué de l'intendance, compulsait ou faisait compulser en 1758, pour rechercher s'il n'y existait pas quelques lettres patentes ou actes émanant de l'autorité royale (1). Au manuscrit même que nous allons parcourir, il est parlé d'autres recueils, entr'autres du « papier » où la communauté conserve la copie de ses titres (2).

Les registres de baptêmes, mariages et sépultures ont été, à Magnac comme partout, déposés à l'hôtel de ville. De tous les autres cahiers, livres et papiers qu'elle possédait, l'église de Saint-Maximin n'a conservé que son registre d'anniversaires, en bon état de conservation et offrant un certain intérêt. Nous devons à la bienveillante obligeance de M. l'abbé Vigier, curé-doyen de Magnac, membre de notre Société archéologique, d'avoir pu examiner à loisir ce manuscrit.

IV

Le registre d'anniversaires de l'église paroissiale de Magnac est un cahier composé de 28 feuillets de parchemin, y compris la double feuille qui sert de couverture. L'écriture, régulière, bien formée et très lisible, accuse les premières années du seizième siècle. On constate en effet que le petit nombre de mentions datées figurant à ce registre et inscrites de la main de l'auteur du recueil primitif, se rapportent aux années 1451, 1485, 1492, 1495, 1498, 1499, 1501, 1502. C'est vers cette derniére date, très peu après, qu'a dû être constitué le registre qui nous occupe et qui semble avoir été presque tout entier écrit d'un trait. Un article du 14 août 1507 est visiblement une addition et montre une écriture postérieure. Nous avons noté ailleurs un passage portant la date de 1547. Quelques mentions d'aspect beaucoup plus récent appartiennent sans nul doute au dix-septième siècle.

Il est assez remarquable qu'aucune date intermédiaire ne soit fournie par notre registre entre 1451 (v. st.) et 1485. Il se peut que le copiste ait tronqué l'article où nous notons le premier de ces millésimes ; mais le passage est très lisible, et la lecture ne saurait faire l'objet d'aucun doute :

(27 février) *Anno Domini millesimo cccc° quinquagesimo primo, obiit Guillelmus Perrin, et legavit communitati predicte unum sestarium frumenti rendualem, assignatum super omnibus bonis suis, ut patet per litteram receptam per Johannem de Fonte Buffelli. Johannes soloit modo.*

(1) Lettre du 1er mai 1758 (Archives Haute-Vienne, C 49). Ces recherches étaient du reste demeurées infructueuses.

(2) *Per litteras registratas in nostro papiro*, 30 juin.

Cette date du 27 février 1451 v. st. (1452) reste quant à présent la plus ancienne à laquelle il soit fait mention de la communauté de Saint-Maximin ; mais plusieurs des bienfaiteurs nobles dont on rappelle les libéralités à notre registre vivaient dans le milieu ou même dans la première moitié du siècle. Tout porte donc à croire qu'il n'y a pas d'erreur à l'article dont nous venons de reproduire le texte.

Les feuillets du registre mesurent de 320 à 330 millimètres de haut sur 250 à 255. Ils sont tous sains et en parfait état. L'encre est bonne, et seules quelques courtes notes des seizième et dix-septième siècles sont à demi effacées et presque indéchiffrables.

L'auteur de notre manuscrit est certainement un prêtre de la communauté : il n'a pas jugé nécessaire de se faire connaître. Par contre, l'intérieur des feuilles de garde du registre présente un certain nombre de signatures, qui ne sont pas toutes lisibles. Celles que nous pouvons déchiffrer sont en général accompagnées d'une date. Citons les suivantes :

« Delaige, scindict de l'an 1566 et 1567 » ; — « P. Chauld, scindict de l'an 1566 » (autre signature du même, de 1567 ou 68) ; — « Delaige », signature différente de celle ci-dessus.

Ces signatures sont toutes postérieures de plus d'un demi siècle à l'établissement du registre : aucune ne saurait être celle de l'écrivain.

D'autres noms se lisent sur la couverture : Legrand, Ravassier. On y trouve aussi quelques chiffres, quelques notes sans intérêt ; l'invocation : *Sancte Maximine, ora pro nobis ;* enfin ce titre, d'une main du dix-huitième siècle : « Etat des anciennes fondations de notre communauté. »

En tête du registre se lit, sur trois lignes, le titre suivant :

Sequntur Anniversaria que presbiteri servientes (1) *comunitati sancti Maximini de Magnaco tenentur facere anno quolibet, perpetuo, in dicta ecclesia, sicut sequitur et patebit, per menses tocius anni.*

Suit le relevé, par mois et par jour, des anniversaires fondés dans l'église de Saint-Maximin. Chaque article indique la nature et l'importance de la libéralité, le nom et la qualité du donateur, le fonds sur lequel la rente est assise, parfois la date de la mort ou du testament. Le premier ou les premiers mots de chaque alinéa, ceux qui se rapportent à l'indication de la date ou de la fête, sont

(1) On lirait presque *formantes*.

en caractères rouges. Le reste est en noir. Chaque article est précédé d'une lettre (A à G) indiquant, fautivement plus d'une fois, le jour de la semaine ; dans la marge est inscrit, en chiffres arabes, le quantième du mois. Voici au surplus les premières mentions du registre :

JANUARIUS

1. *Kalendas. A. Circuncisio Domini. A[nniversarium]* Ytherii Triperii, clerici. Legavit communitati presbiterorum ecclesie de Magnaco xv solidos(1), sitos et assignatos super loco Marsault, de Las Feytas, parrochie Dompni Petri (2), ut patet per litteras nostras.

2. B. *Octava sancti Stephani. Anniversarium* Petri de Alba rupe : dedit predicte communitati sex scuta auri. — Eodem die, domini Petri de Villacavo, presbiteri : legavit v solidos renduales, situatos supra domum suam, sitam prope domum Pageys, ut patet per testamentum receptum per T. Deboys.

3. C. *Octava Sancti Johannis. Anniversarium* Johannis du Doignon, carpentarii : legavit unum sestarium frumenti ; et fuit retractum (3).

4. D. *Octava Innocentium. Anniversarium* Johannis du Feurre : dedit vi libras pro suo anniversario. — Eodem die, domini Johannis Jammet, presbiteri (?) : legavit predicte communitati sex solidos situatos super domum suam, que fuit domini Petri Thome, sitam prope cahuam (4) sive halam de Magnaco.

5. E. *Anniversarium* Johannis Vincencii, alias Dorat, cujus heredes legaverunt predicte communitati unum sestarium frumenti rendualem : eminam (?) siliginis et eminam frumenti rendualem, super hereditagium et bona eorum.

6. F. *Epiphania Domini. Anniversarium* domini Johannis Guynoti, presbiteri : legavit predicte communitati v solidos renduales, quos assignavit super quamdam plateam sive ortum sitam prope domum de Pisseentiet quam tenent ii homines (?) de Costa, in vico du Pont du Go.

7. B. *Anniversarium* Catherine Baylesse, uxoris S. Calidi : legavit predicte communitati unum sestarium frumenti, et fuit retractum per heredes : pro quo sestario predicti heredes dederunt vi libras turonenses.

8. F. *Anniversarium* Aymerici Bandeys (5) : legavit octo scuta auri et viginti solidos. — Eodem die, domini Maximini de Grangiis, presbiteri (?),

(1) Le sou valait alors 0 fr. 2735 et la livre 5 fr. 4713 : il faut multiplier ces chiffres par trois ou quatre pour avoir la valeur actuelle.

(2) Dompierre, aujourd'hui commune du canton de Magnac-Laval.

(3) Les trois derniers mots sont d'une écriture un peu plus récente que le reste de la mention. Sans doute les héritiers refusèrent de payer le legs, ou plutôt rachetèrent la rente, car il est peu présumable que Jean du Doignon ait été inscrit au registre des anniversaires de la paroisse sur une simple promesse.

(4) *Cahua* se trouve dans le Glossaire de Du Cange, avec le sens de *casa, tugurium*, maisonnette, *cahute*. Ici hangar évidemment

(5) Est-ce une corruption du nom de Bandel ?

qui legavit pro suo presenti (?) anniversario decem solidos renduales, assignatos supra suam cameram sitam prope domum Francisci de Pradello et domum que fuit domini (?) Utaxi (1) Grellier, presbiteri (?), ut patet per testamentum receptum per Petrum Lesterpt (redimabilis).

9. B. *Anniversarium* Petri Vigerii et Joanne (2) , ejus uxoris: legaverunt xv s. renduales super omnibus bonis et hereditagiis suis de Magnaco. — Eodem die, Audouyni Merigot et Olive Chaulde (3), conjugis. Et debet providere (?) ebdomadarius, qui debet ire ad cimiterium, super tumulos.

10. C. *Anniversarium* Johannis Geraldi de Baccalaria : legavit x solidos renduales, assignatos super domos suas vocatas Bartaud, quas tenet (?) Maturinus (?) de Alba Ruppe.

11. D. *Anniversarium* Petronille de Mareilh : legavit unum sestarium siliginis rendualem, assignatum, videlicet : eminam frumenti super Ious Pontys, et aliam eminam super omnibus bonis Johanne Bougougnouse, uxoris Petri de Razes. — Eodem die, Johannis de Montmerand : legavit duos solidos renduales, assignatos super domo sita in vico cimiterii.

12. B. *Anniversarium* Johannis Arribat : legavit vi quartas siliginis renduales, assignatas supra decimam de Chambourant, in parrochia Dompni Petri, ut patet per suum testamentum, per dominum J. Guynoti, presbiterum (?) cum dyacono receptum (?). — Eodem die, Marguerite Beliote, que tradidit semel lx solidos....

On voit que les mentions sont assez sommaires. Par exception on en trouve de plus complètes et qui constituent une véritable analyse de l'acte de fondation de l'anniversaire. Telle la suivante :

Anno Domini millesimo cccc° nonagesimo secundo, die ultima aprilis, presentibus dominis Aymerico Carobovis, Petro Merraudi, Johanne Guynoti, Johanne Aucamus, presbyteris, Delphina Aufrere, de Bono Repastu, gratis legavit predicte communitati tres quartas frumenti rende et iii solidos cum iiii denariis, videlicet eminam sitam cum (*sic*) Petro Corras ejus cognato et suis, semper redimabilem toties quoties solverit lx s. t., et aliam quartam assignatam cum Petro Bilhardi, sartore, et xx denarios cum dicto Petro, et alios xx denarios sitos super quamdam terram prope Bourneys, tangentem vinee Mathei Mazurier, — et hoc pro faciendo unum anniversarium in ista die pro anima Johannis Aufrere dict Grant, et Huguete Bilharde (4), et pro dicta Delphina eorum filia.

(1) Eustache sans doute.

(2) Le nom de famille de la femme de Pierre Vigier est resté en blanc.

(3 et 4) On sait que l'habitude était autrefois de donner une désinence féminine au nom de famille, quand il s'agissait d'une femme. Souvent aussi on faisait précéder le nom de famille de la particule *de*.

V

Un très grand nombre de bienfaiteurs de l'église de Magnac sont des prêtres. Nous avons relevé, parmi leurs noms, ceux de plusieurs chanoines : Nicolas Beraud (*Beraudi*), chanoine de Limoges; noble Georges de Vouhet, prêtre, chanoine du Dorat ; Jean May, chanoine de la Chapelle-Taillefer. Nicolas Beraud figure à quatre ou cinq mentions. Un autre membre de la même famille, Jean Beraud, est aussi nommé avec la qualification de chanoine ; mais le registre ne fait pas connaître à quel chapitre il appartient.

Notre manuscrit note les anniversaires de cinq curés de Magnac, malheureusement sans indiquer les dates de leur décès. Ce sont : Hugues de Fressanges, Guillaume Raspit, Aymeric *Yverii*, Mathieu *Yverii*, Jean Lacaze.

Quelques pasteurs de paroisses voisines situées dans le diocèse de Limoges figurent aussi au relevé mortuaire : Etienne *de Valle*, curé de « Cromas » (Cromac, aujourd'hui canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arrondissement de Bellac, Haute-Vienne) ; Itier Bruni, Brun ou Lebrun, peut-être Aubrun ? curé de Jouac (même canton) ; Antoine *de Perellis* et... Lagelee, curés d'Azat (sans doute Azat-le-Ris, canton du Dorat, arrondissement de Bellac) ; Léonard Chaud, curé de Darnac (même canton) ; Jean *Hered*... probablement L'Héritier, curé de Verneuil (Verneuil-Moustier, même canton) ; Nicolas Rome, curé de « Saint-Sernin » (Saint-Sornin-Leulac, canton de Châteauponsac, ou Saint-Sornin-la-Marche, canton du Dorat). Il est fâcheux que le registre ne fournisse aucune date avec ces mentions.

L'église de Saint-Maximin comptait aussi des bienfaiteurs hors du diocèse de Limoges. Nous avons noté les noms de Pierre Vauzele, prieur de Saint-Pierre de La Trimouille (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmorillon, Vienne) ; Guillaume Bertaud, curé de Levroux — *de Leproso* — (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteauroux, Indre) ; Michel Vincent, curé de Jarponville (?) (1) ; Pierre Vacher, curé de Saint-Maur (aujourd'hui commune du canton de Châteauroux) ; Jean *de Mansorepast*, curé *de Ussello* ou *Uzello*, vraisemblablement Usseau, (aujourd'hui commune du canton de Leigne, arrondissement de Châtellerault, Vienne). Il n'est pas impossible toutefois qu'il s'agisse ici d'Ussel (Corrèze).

(1) Est-ce une mauvaise lecture ? Nous ne voyons que Harponville (Somme), dont le nom se rapproche de celui-ci.

Nous n'avons trouvé mention à notre recueil que d'un seul religieux : Pierre Galiffot, prêtre, chartreux.

Voici le relevé des autres bienfaiteurs appartenant à l'état ecclésiastique et à qui la communauté de Saint-Maximin devait un ou plusieurs anniversaires : Maximin et Mathurin Aufrère, le second vicaire ; Jean et Maximin d'Auberoche, Jean Arribat, Jean Alamaitresse *al.* Alamairesse, Jean Aucamus, Noël Brissaud, Pierre Chaud, Pierre Coudours, Aymeric Chardebœuf (*Carobovis*), Louis de Chabanes (*de Cabanis*), Pierre Cotet, Jean Dubrac, Pierre Daubin, Jourdain Dupuy, Mathieu des Granges, Thomas des Granges, « prêtre et notaire » (ces deux qualités furent, on le sait, souvent réunies jusqu'au seizième siècle) ; Guynot et Eustache Grellier, Jean Guynot, Pierre Glayoux, Pierre Lelong, Jacques Lestugon, Jean de Lacoste, Pièrre « de Maignellez », Pierre Merraud, Guillaume Nazilhe, Jourdain du Puy, Antoine de Pontailleys, Gilbert Penon (mort le 21 octobre 1495) ; Jean Retitot, Jean Reviron, de Biossac (*Johannes Reviroulz, de Bioussaco*), prêtre de Châteauponsac ; Louis Sempnevene, prêtre, décédé en 1495 ; Pierre Thomas, Guillaume Vigier, Mathieu de Valeille ou de La Vareille (*de Valelhia*), Jean de La Vergne, Pierre de Villechave (*de Villacavo*), tous qualifiés simplement prêtres, sans indication de résidence ni de fonctions, (sauf pour Jean Reviron, Mathurin Aufrère et Thomas des Granges). La plupart de ces noms doivent être ceux d'anciens communalistes de Saint-Maximin. Quatre prêtres figurant à notre liste et dont la présence est mentionnée à l'acte du 30 avril 1492, ayant trait à une libéralité de Delphine Aufrère : Aymeric Chardebeuf, Pierre Merraud, Jean Guynot et Jean Aucamus, appartiennent très certainement à cette communauté.

Le simple titre de *clerc* accompagne quelques noms : ceux de Jean Coudene, Guillaume de Clion, Laurent de La Cour (*de Curia*), Jean Faye, Pierre Heretier, Jean Pionnelle ou Pionneau, Ytier Tripier.

On éprouve quelque surprise en constatant que le nom d'aucun évêque, d'aucun abbé, d'aucun dignitaire ecclésiastique d'un ordre élevé, ne figure à notre manuscrit.

VI

Par contre, un certain nombre de membres des familles nobles de Magnac et des environs comptent parmi les bienfaiteurs de l'église.

C'est d'abord noble Itier de Magnac, capitaine de Saintonge et

d'Anjou (1); puis seigneur Gilbert Brachet, chevalier de Magnac (2); noble Guillaume de Magnac, chevalier, seigneur du Soulier (3); Agnès *de Lovo* al. *de Lono*, épouse d'Aubert de Magnac ; Agnès de Presaignies, dame de Magnac ; Marguerite de Chambourant, dame de Beauvais (?) (4); Mathurin Vincent, seigneur de La Roche, fils de Mathurin Vincent et de Jeanne Duboys, et frère d'Antoine et de Perrot Vincent (le même qui est appelé ailleurs Mathurin Vincent de Brucy, seigneur de La Roche et Crochepault), et Françoise, sa femme ; noble Delphine Faucher, femme de Pierre Vincent ; Pierre de Chardebeuf (*Carobovis*) (5) ; Elie de Chardebeuf (6) ; Gui et Mérigot (Aymeric), seigneurs de La Vareille ; noble femme « Maguyda Vigdalonne », épouse de Pierre Chardebeuf, seigneur de La Vareille ; noble Jeanne, dame de La Vareille ; noble Philippe, femme de ... ; Jean Vachier, damoiseau ; noble Hugues de Mézignac (?) (7); Almodis de La Vareille, femme de Pascaud de Bernèze ; Antoine Pascaud de Bernèze et Jeanne Doussinaud, sa femme ; Anne Pascaud, leur fille ; Delphin des Granges, damoiseau ; noble Jean de La Porte ; noble Antoinette de Chastanet, femme du seigneur de La Porte ; Hélis de Saint-Julien, dame de Ville... ; Jeanne du Plesseys, dame du Soulier ; Louise, dame de Puytorraud ; « Guillerme de Monbast ».

A côté des nobles, quelques officiers du château et de la juridiction de Magnac : Perrin de Bourges, « capitaine de Magnac » ; maître Jean Marrand, « châtelain de Magnac » ; maître Antoine Thomas, « procureur de Magnac » ; puis des personnes appartenant à la domesticité : Gilles Caignon, « serviteur du seigneur de Magnac », appelé ailleurs simplement « serviteur de Magnac » ; Jean Tripier, « serviteur de chambre » (8).

(1) *Domini Yterii de Magnaco, nobilis, cappitanei Sanctonensis et Andegavensis.* L'article des seigneurs de Magnac manque au *Nobiliaire* de Nadaud.

(2) *Militis de Magnaco.* Il s'agit ici de Gilbert, qualifié baron de Magnac, marié en 1448 avec Marie de Tourzel.

(3) *De Solario*, Le Soulier ou Le Solier, terre seigneuriale, à proximité de Magnac-Laval : autrefois, dit-on, baronnie.

(4) *De Pulchro Aspectu.*

(5) La plupart des Chardebeuf dont les noms sont donnés ici, sont antérieurs à ceux mentionnés dans le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, t. I, p. 663, 677.

(6) Peut-être Héliot Chardebeuf, seigneur de Vareilles, qui figure à une montre en 1470.

(7) *De Mezignaco.*

(8) *Camerarii.*

On ne trouve presque pas de mention expresse de cultivateurs. En revanche, les artisans, même ceux des plus modestes professions, sont en grand nombre : rappelons les noms de Pierre Aufaure et de Jean Dupuy, tisserands ; de Jean et Pierre Charpentier et de Michel Thomas, forgerons ; de Jean et Etienne Lucas, de Jean Vincent, de Pierre d'Auberoche, de Guillaume Jammet, de Jacques de Fontanes, cordonniers ou savetiers ; de Mathurin ou Mathieu Berri, d'Aymeric Faurot, d'Etienne Sempnevene, bouchers ; de Jean du Feurre, charpentier, etc. Nous avons signalé ailleurs des fondations de vicairies, dans les églises de Limoges, par des cloutiers et d'autres hommes d'humble métier. Autrefois, tout le monde voulait des prières après la mort, et les feuillets jaunis du registre de Saint-Maximin affirment avec éloquence l'esprit d'égalité et de fraternité de nos aïeux en même temps que leur foi vive.

VII

Ces feuillets conservent les noms d'un très grand nombre de familles, cités soit dans la liste des bienfaiteurs, soit dans les confrontations ou autres indications topographiques. Il ne sera pas sans intérêt, pour les habitants de Magnac et des environs, d'en retrouver ici la liste :

Ajanette, Alamaitresse, *al.* Alamairesse, Albi, d'Arcoulant, Arribadour, Arribat, d'Auberoche (*de Alba rupe*), Aubrun, Aubry, Aucamus, Audebert, Audet, Aufaure, Aufrère, d'Azat ;

Bachellerie ou de La Bachellerie, Bailli, Baliot, Baloufeau (*Ballofelli*), Bandeys (Bandel ?), Le Barbier, Barbou, La Barre ou de La Barre, Barret, Bartet, Barthélemy, Bartomier, Batalhon ou Bataillo, Bayle, Beaulieu, Béraud, Bercicaud, Bernèze ou de Bernèze, Berri, Bertaud, Beugny, de Beynac, Billard ou Bilhard, Blanquelin, Blondet, de Bois ou du Boys, de Bonrepast, de Bordesoulle, Bordeyrou ou Bourdeyrol, de Bourges (1), Bourgougnon ou de Bourgognou, Boutingot, Bras, Brac ou du Brac, Brissaud, Brisset, des Brousses, de Brucy, Brun, Bruneau ou Brunel ;

Caignon, Carraud, Chabannes ou des Chabannes, Charreyraud, Chassain ou du Chessain, de Chamborant ou Chambourant (Dompierre), Chaise ou La Cheze, Chapeau ou Chapelle, de Chardebeuf (*Carobovis*), Charpentier, de Chastanet, du Château (*de Castro*), Chaud, Chebroulx, du Chou, Chomet, de Clion (2), de Clot

(1) Peut-être pour Bouges, aujourd'hui commune de l'Indre, arrondissement de Châteauroux.

(2) Il existe dans l'Indre une commune de ce nom, qui appartient au canton de Châtillon, arrondissement de Châteauroux.

ou du Clos, Cohyat, de Colonges, Cormarin, Corras ou Correas, Coudene, Coudours, de La Cour, Coussaud, Coussy, de La Couture, Cressat ou de Cressat ;

Darcoulant, Darlive ou Darline, Daubin, Debois, Decressat, Defaye, Delage ou Delaige, Desforges, de Drouille *(de Drolio)*, Destruchat, Dubost, Duboys, Duclot ou Duclos, Dudoignon, Dupuy ;

Faucher ou Fouchier, Faure, Faurot, de Faye, du Feurre, Flavard, de Fontane ou des Fontaines, des Forges, de Fressanges ;

Galopeau ou Gallopeau, Galiffot, Galloux, Garinet, Gastard, Gavailhon ou Ganalhou, Gaudineau, Gérald, Gibard, Gilbert, Glatignon, Glayoux, de Goutailh, de La Grange, des Granges, Gravelat, Grellier, Gueraud, Guillot, Guinot ou Guynot, Gurnot, Guyonnière ;

De Hent, *de Hento (de Ahento)* (?), Héritier, Huguet ;

Jacquet, Jarrissat, Jarroussier, Joyeux, Judicis, Juge ;

Lacaze ou La Caze, Lacoste, Lagelée, Lajoux ou de Lajoux, Landeys, Lanique ou La Nique, Laurent, Lebois, Legraud, Lelong, Léodet, Léonet, de Lestang, Lesterpt, Lestugon, Lezaud, Lionne, de Lone ou de Love, Louheron, Lucas ;

De Magnac, Maignellez, *Magro*. Malidant (Maledent ?), *De Manso repast*, Marchadier, Margue, Marrand, Mareuil, Massif ou Massy, Massioux, Martin, Martinier ou Martinière, May, Mayne ou Magne (*Manha*), Mazilhe (probablement pour Nazilhe), Mazurier, Menuzier, Méraud, Mérigot, Mézigny ou Mézignac, de Monbast, du Monteil, Montmerault ou de Montmeraud, Montrand, Moreau ou Morel, des Moulins, Mourraud ;

Nazilhe ou Nozilhe, *Lo Niquo* ou La Nique ;

Paget ou Pageys, de Palanges, Pammud (Palmu) (1), Pascaud, Pasquet, Pearron, Penichou, Penon, du Perron ou du Peyroux, *de Perellis*, Perrin, Périchon, Peuroi, Peurussaud, du Peyrat, Peyraud, Pinot, Pionneau ou Pionnelle, Pisseentier, Poncet, Pontailler, Pontailleys ou *de Pontalio, de Pontivo*, Ponty, de La Porte, Pouchet, Pouffary ou de Pouffary, Poute, Pradeaux ou de Pradelles, de Presaignies, Prinseau, Prioreau, de Prugnes, Pussaud, Du Puy, Pymont ;

La Quinte ;

Raspit, Ravassier, de Razès, Reix ou Régis, Retiton, Reviron ou Reviroulz, Rigaud, Romain, Rome ou Roume, Roudaud, Roucilhe ou Rousille, Rousseau, Rustier ;

(1) La famille Palmud appartenant à la Basse-Marche, est bien connue. Un chanoine du Dorat, du nom d'Aymeric Palmud, fut un des bienfaiteurs de la Communauté des Dominicains de Limoges.

De Saignat, de Saint-Julien, Sarrasin, Saucier, Saumerel ou Sommerel, Sempnevene, Servaut ou Servant, Le Sotier, Souchou ou Suchon, Sugon ;

Thomas, Trippier ;

Vachier, *de Valle* (Delavaud, Lavaud ?), Valeillau, de Vareille ou de La Vareille, Vauzele, Vergnaud, Vergne ou de La Vergne, Veydarrier, Vidalon, de Villandran, Villechave, Vincent, Vincendon, Visnier ou Visinier (?), de Vouhet ;

Yverii.

Ajoutons à ces noms celui de « Geobert Balaam », de Magnac, qui avait donné ou légué quatre livres à la communauté. Le manuscrit ne nous dit pas ce qu'était le personnage affublé de cette bizarre étiquette : quelque juif converti peut-être, — un individu d'origine étrangère à coup sûr.

VIII

Peu d'immeubles figurent parmi les dons faits aux prêtres communalistes de Magnac : quelques prés, quelques champs, une maison, une chambre, dans le territoire dit « La Chambre du Prieur ». C'est du moins le sens que nous paraît avoir le mot *cubiculum* dans un passage de notre manuscrit que nous avons déjà cité.

Les libéralités rappelées au registre d'anniversaires consistent presque toutes en une somme d'argent donnée souvent avec la stipulation expresse qu'elle sera employée à l'achat d'une rente (1), en une rente en argent ou en grains ; ou bien le donateur cède la dîme de tel champ ou de telle propriété, les redevances qu'il possède sur tel fonds. Parmi les libéralités en argent, il en est d'assez importantes : un seigneur de Magnac donne vingt livres ; un seigneur de La Roche, vingt-cinq livres ; Delphin Desgranges, vingt royaux d'or. Ces dons représentent de 400 à 800 fr. d'aujourd'hui. Les seules monnaies dont il soit fait mention, sont le royal, l'écu et le mouton.

Au mois de juillet, on trouve rappelé le don d'un calice d'argent d'une valeur de quinze livres, par un prêtre, Maximin Dauberoche ; il s'agit ici d'une libéralité testamentaire. Plasine Poncet, outre une rente en blé, lègue à la communauté une tasse d'argent pour faire faire un calice destiné à l'autel de Notre-Dame. A la même bienfaitrice, la communauté doit beaucoup d'autres dons qui n'ont pas été notés au registre (2). Delphin des Granges a légué « un missel à l'usage de Rome » (3).

(1) *Pro convertendo in reditus.*
(2) *Et multa alia qae non sunt scripta ibi.*
(3) *Unum missale ad usum Rome.*

Un des articles du recueil a trait à une rente en blé léguée à la « fête des clercs de Magnac » (1) ou payable ce jour-là. S'agit-il de la fête du patron de la paroisse, de celle de la dédicace du sanctuaire, ou bien les clercs avaient-ils une frérie spéciale à un des autels de l'église ? Nous ne saurions le dire.

Relevons encore un article, peu clair du reste, relatif à une fondation de Jean Mérigot : cette fondation comporte un repas — *prandium* — pour le ou les prêtres qui auront célébré la messe d'anniversaire (2).

Nous n'avons noté aucun passage relatif à l'édifice même de Saint-Maximin : aucune mention de réparation ni d'embellissement. On constate seulement qu'il existait, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, outre l'autel du patron, au moins trois autels dans cette église : celui de Notre-Dame, celui de saint Jean-Baptiste et celui de sainte Catherine. Celui de Notre-Dame n'était pas un simple autel : il est plusieurs fois appelé « la Chapelle de Notre-Dame ». Nous avons relevé également des mentions de la chapelle du cimetière.

A un des articles reproduits plus haut, la halle de Magnac est désignée dans une confrontation (3). On rencontre plusieurs autres mentions du marché, de son portail (4). Ce portail serait-il le même que le « grand portail de Magnac » (5) indiqué ailleurs ? Puisque nous avons occasion de parler du marché, disons qu'à cette époque, à Magnac comme dans bien d'autres seigneuries, plusieurs mesures étaient en usage. Certaines redevances, celles provenant des plus anciennes fondations sans doute, doivent être acquittées à la vieille mesure, « *ad veterem mensuram de Magnaco* ».

Quelques autres passages fournissent des notes relatives à l'histoire et à la topographie de la ville ; mais ce ne sont que de sèches mentions. A un obit, le fort est désigné : Delphine Faucher ou Fouchier lègue à la communauté une maison sise *in fortilecia de Magnaco* (6). S'agit-il du château proprement dit ou bien d'une

(1) *Festo clericorum de Magnaco.*

(2) *Et eciam tenebitur dare in tali die prandium in dicendo missam*, ou peut-être *III dicentibus missam.*

(3) *Propre cahuam, sive halam de Magnaco.*

(4) *Forum de Magnaco... domo contigua portallo fori... portanetum fori.*

(5) *Magno portallo de Magnaco.*

(6) *A. Nobilis Delphine Fauchiere, uxoris Petri Vincencii, pro quo legavit predicte communitati quandam domum sitam in fortilecia de Magnaco, inter domos des Beliotz et Petri de Grangia, pro qua tenebuntur facere duo anniversaria et ire in quolibet* (*anno ?*) *supra tumulum ipsius, existentem propre portam capelle Nostre Domine, dicendo alta voce : Ne recorderis.*

partie de la ville défendue par des murs, ou tout au moins dont les maisons avaient été reliées en vue de la défense? On trouve aussi mention de la rue de Beaulieu (*in vico Pulchri Loci, in vico de Bello Loco*), où se dtstingue une maison décorée probablement d'une tourelle, et qu'on désigne sous le nom de La Tourrette (*domus vocata de Torreta*); de la rue (*carreria*) de *La Peyro ;* de la rue ou faubourg du pont du Gué, et de la rue de Mauvoisin ou de Malvoisin, dans ce faubourg (*in vico de Ponte Vadii vocato de Malvoisin*); de la rue ou faubourg du cimetière.

IX

Un grand nombre de noms de lieux sont cités au registre qu'a bien voulu nous confier M. l'abbé Vigier. On retrouve la plupart de ces localités sur le territoire de la commune de Magnac-Laval et des communes limitrophes, dans lesquelles les bienfaiteurs de la communauté de Saint-Maximin possédaient eux-mêmes des immeubles ou des redevances. Voici un relevé de ces noms de lieux, que nous nous sommes efforcé de dresser aussi complet que possible :

Les Affys (auj. La Saphix, commune de Saint-Hilaire-la-Treille) (1); Arcoulant, *de Arculento*, *de Arcolent* (auj. commune de Magnac-Laval); Azat-le-Ris, *de Azaco* (chef-lieu de commune, canton du Dorat).

La Bachellerie (M. L.); La Barre (M. L. ou Saint-Sornin-Leulac); Les Bastides (Droux); Beaulieu (Bussière-Poitevine) (?); Beaumort (Saint-Sornin-la-Marche); Beaurepas, Bonrepast (M. L.); Beauvoir (Dompierre); Bellac (chef-lieu d'arrondissement); « Bellasses-de-Chou » (?); Bernèze ou Bernaise (M. L.); Beynac (?); Biossac ou Bioussac (Châteauponsac); Boisjeune, *de-Bosco-juveni* (M. L.); Borderol, Bourdeyrol, Bourdeyroux (Saint-Sornin); Les Bourdelières (Saint-Léger-Magnazeix); Bourneys, Bournois, *Bournellum* (Saint-Amant-Magnazeix); Boutingot (?); Bram, rivière ; Brucy (?); Buxerolles, La Bucherolle (M. L.); Gué de la Buxière ou de la Bussière (Saint-Sornin-Leulac).

De Canalibus (peut-être Les Chenauds, d'Oradour-Saint-Genest); Les Chabannes, *de Cabanis* (peut-être Saint-Bonnet-de-Bellac); Chantegrelle (Saint-Sornin-Leulac); Les Charraulx (Saint-Léger-Magnazeix); La Chaussade (Saint-Léger); Les Clavelières (d°); Les Chevalières (d°); La Chassagne, *Cassania*; La Chassagne-Barrat

(1) *Le Dictionnaire Géographique* de Grignard donne aussi La Zaphis, commune de Saint-Sornin-Leulac.

(Saint-Sornin-Leulac) : La Chassagne-Coudours, peut-être La Saigne-Coudoux (M. L.); Chiroubareou (?); Le Clot, Le Clos (Le Clops, de Villefavard) ; Les Combes (Dompierre); Les Coutures, (Lussac-les-Eglises ? ; peut-être La Couture de Jouac) ; Cressac (M. L.) ; Coudour, Coudoux (M.-L.) ; La Croix (chef-lieu de commune, canton du Dorat) ; La Croix-Buffeau (M. L.); La Croix-Billard (M. L.) ; La Croix-Marrand (M. L.) ; Le Crozet ou Croizet (Saint-Sornin-Leulac); Cromac, *Crommas* (commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles) ; Crochepot, Crochepault (M.-L.).

Dinsac, *de Dinsaco* (commune du canton du Dorat); le Dognon, Le Doignon, *De Dompnhon* (M. L.) ; Dompierre, *de Dompno Petro* (commune du canton de Magnac); Le Dorat, *de Dorato* (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bellac) ; Droux, *de Drolio* (commune, canton de Magnac) ; La Droueyze, Droez (Dompierre).

Les Feytes, *las Feytas* (Dompierre) ; Les Flavards (Saint-Sornin); Font-Buffeau (Saint-Léger); Font-Joffre, *fons Gauffredi*, aujourd'hui Font-Jove (M. L.) ; Fontaine de La Vergnolle (Droux).

Gaupon, près La Chassagne (?) ; La Girvaudie ou Gervaudie (M. L.) ; Gomeys, *Gomeus* (Saint-Hilaire-la-Treille); Le Gué Rossignol, *de Vado Rossinhol* (?) ; Grand Champ, à La Vaubloy (M. L.): ou Grands Champs (Le Dorat); La Grange (Dinsac ou Dompierre); Les Granges (peut-être La Ménagerie, M. L.); *de Grelis* (peut-être La Grêle-d'Azat); lieu de Guymbert (Saint-Priest-le-Betoux).

Les Herbets, Les Herbes (Saint-Léger); l'Hort-Baston (?): L'Hosne (Saint-Léger) ;

Jouac, *de Jouhaco* (commune, canton de St-Sulpice-les-Feuilles);

Lajoux (?) ; village et moulin de La Lande (M. L. et Saint-Amant); Lascoux-Marsault (Saint-Amant); La Barre, Les Barres (M. L.); Lavaud, *voir* La Vau ; « Lobaresse », La Loubresse (M. L.) ; « Losme de La Barra », (peut-être Lhoume d'Azat-le-Ris) ; Lozilhat (Châteauponsac).

La Marturelle (?) ; Le Mas du Bois (Saint-Léger) ; Le Masrepast (?) ; Le Mas Boudaud (Châteauponsac); *de Manso Solme;* Le Maubert (Dompierre); Montaneau (Saint-Amant-Magnazeix); Montavy (Dompierre) ; Montbas (Gajoubert) ; « Montgosinat » (Dinsac) ; Monterant ou Monteraut (?); le Grand-Monteil (M. L.); Le Petit-Monteil (M. L.); Montaud (peut-être Montanaud, Saint-Amant); La Mornière, La Morignière (M. L.) ; Le Moulen, Le Moulant (Rancon) ; *Las Moutas* (peut-être La Motte de Tersannes);

Ténement de *Parietibus* ? (Saint-Hilaire ?) ; chemin du Passedour à Bourneys, Le Passedour (M. L.) ; La « Planche de Doz » — un pont rudimentaire ? — près Bernèze (M. L.) ; Le Plas, Les Plas (Saint-Léger) ; Pont de La Valette (M. L.) ; Pontailleys, *Pontali*

(M. L.); Ponty (?); Le Poux (M. L.); Pouffary (Dinsac); Les Prugnes (M. L.); Pouyade, Les Pouyades, *de Poyadis* (M. L.); Le Peux, Le Poux, Le Puy (Saint-Léger); Puy-Bertrand (?); Peu de La Croix (M. L.); Puy-Gibaud (M. L.); Puy-Marchoux, Peu Marchoux, *de Podio Marco* (Saint-Priest); *de Podio Textoris* (M. L.); Puy-Treuil; Peu Treuil; (Peutru (?), de Saint-Hilaire, ou Peutier (?), de Saint-Amant); Puytorreau (?); « Puyvaletemps » (?);

La Roche (M. L.); La Roche (Saint-Léger); Roussines-*lous-Bilhardours* (Roussines, de Lussac-les-Eglises (?); Rossignol, *voir* Gué.

Saint-Amant-Magnazeix, *Sancti Amantii* (commune du canton de Châteauponsac); Saint-Hilaire-la-Treille, *Sancti Hillarii la Treulhe* (commune, canton de M. L.); Saint-Léger-Magnazeix, *Sancti Leodegarii* (commune, canton de M. L.); Saint-Priest-le-Betoux, *Sancti Prejecti* (canton de Châteauponsac); Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sernin, *Sancti Saturnini Luslac* (commune, canton de Châteauponsac); Saint-Sornin-la-Marche (?), *Sancti Saturnini* (commune, canton du Dorat); Pré Saint-Mesmin (M. L.); Sededon (?); Le Soulier (M. L. et Saint-Amant); Souzillat, Sozilhac (Saint-Sornin-Leulac); « La Soubzmaigne » (Droux).

La Thière (M. L.); Tourrette, Les Tourettes (M. L.); Toudouceix, *de Tudecio* (?); Treffay, Treffeix (Dompierre); Le Treuil (?).

La Valade (Saint-Amant); La Valette et Pont de la Valette (M. L.); La Vallette au Giraudet (Saint-Priest); La Valette Montavy (Dompierre); La Vareille (M. L.); La Vau-Blois, La Vaublois, *de Valle au Bloy* (M. L.): Vaugampo (?); Vaupoutour (Saint-Sornin-Leulac); La Vergne (Dinsac); La Vergnolle, fontaine; Verneuil (Verneuil-Moûtiers, auj. chef-lieu de commune du canton du Dorat); La Veyrière (Saint-Léger); paroisse *de Villa*^{da} (Villefavard (?), auj. commune du canton de Magnac); Vilestrand, Villetrand (Dompierre); La Villandraud (Saint-Léger); La Villatte (M. L.); Villechave, Villecave (?); Villechenon (M. L.); Visiner, Visnier (?); Viville (Dompierre).

Louis Guibert.

INVENTAIRES LIMOUSINS

DU XVIIe SIÈCLE

On peut grouper les inventaires de deux façons, comme on a fait jusqu'ici, par *châteaux* et par *familles*. C'est la méthode que j'ai suivie dans la publication des *Inventaires limousins*, dont voici aujourd'hui la continuation. Je changerai cette fois de méthode et prendrai exclusivement un siècle, du commencement à la fin. De la sorte, on suit peut-être mieux le développement des usages dans une même province, avantage qui n'est pas à dédaigner, car il est essentiellement synthétique.

Il devient inutile de multiplier les notes, qui ne seraient alors que de fastidieuses répétitions. J'estime qu'il vaut mieux les réserver pour les nouveautés et irrégularités de langage, sans avoir toutefois la prétention de donner une solution pour les expressions locales, qui tiennent au patois que je ne connais pas.

Ces dix-sept documents, quoiqu'ils ne soient ni de premier ni de second ordre, ne peuvent être omis dans une série qu'il importe de faire aussi complète que possible.

I. — CHATEAU DE MONTAGRIER (1613)

Ecrite sur une feuille de papier petit in-folio, pliée en deux, l'« estimation des meubles de Montagrier » appartient aux archives de cette « mayson » et « lieu noble ». Elle a été faite à l'occasion des partages entre « Françoyse, Catherine, Laurence et Françoys de la Touche ».

1. Deux chaslictz, appréciés l'ung d'iceux à la somme de sept livres dix s., l'autre à la somme de six livres.
2. Plus, un grand buffet, troys livres.
3. Plus, un autre petit bufet, quarante sols.
4. Plus, un grand coffre, troys livres.
5. Plus, une table et un bancq, avec les traicteaux, troys livres.
6. Plus, deux chaires de boys, vingt sols.
7. Plus, deux chaires en bec de corbj (1), couvertes de cuir, troys livres.
8. Plus, deux lictz et une couverte; plus deux landiers, neuf livres.
9. Plus, une grande table avec ses traicteaux et deux meschantes chaires, troys livres.
10. Plus, un meschant bancq, vingt cinq sols.
11. Plus, un oulle de fer, cinquante sols.
12. Plus, un mortier et son pilon, quinze sols.
13. Deux lictz et une couverte.
14. *En la chambre basse,* une table avec ses traicteaux et un bancq, troys livres.
15. Plus, un buffet, quatre livres.
16. Plus, un petit chaslict, quarante s.
17. Plus, un escabeau, troys s.
18. Plus, un petit coffre, dix s.
19. Plus, un grand coffre, quarante s.

(1) « Une hache nommée bec de corbin, *alias* de faucon » (*Archives roy.*, 1453). — On lit dans HAVARD, *Dict. de l'ameubl.*, I, 940 : « *Bec de corbin.* On donne ce nom à une moulure dont la courbure très accentuée offre une certaine analogie avec le bec du corbeau. Par extension, on appela, au XVIe et au XVIIe siècle, dans le Bordelais, *chaires à corbin*, les sièges dont les bras se terminaient, à leur extrémité antérieure, par une volute ayant la forme d'un bec de corbin ». « Plus, une cayère de noyer à corbin, couverte de tripe de velours » (*Inv de Jehan Verrier, Bordeaux*, 1590). « Plus, une chayère à corbin, la couverture verte toute rompue » (*Inv. de Braitet, Bordeaux*, 1615). L'expression était donc usitée également en Limousin.

20. Plus, un autre, trente s.
21. Plus, un autre près le lict, vingt s.
22. Plus, deux landiers avec une palle, quarante s.
23. Plus, un meschant pot de fer rompu, cinq s.
24. Plus, un bassin d'estaing (1), trente s.
25. Plus, trois chaslictz, l'un estimé cinq livres et l'autre quatre livres et l'autre quarante s.
26. Plus, une table avec ses traicteaux, trente s.
27. Plus, deux chaires couvertes de cuir, quatre livres.
28. Plus, une autre de boys, douze s.
29. Plus, un tabouret, troys s.
30. Plus, un grand coffre, quatre livres.
31. Plus, un bahut, trente sols.
32. Plus, un petit coffre, vingt s.
33. Plus, un autre coffre, quarante s.
34. Plus, un autre bahut, quarante s.
35. Plus, deux chaslictz, l'un estimé cinq livres, l'autre quatre livres.
36. Plus, une table, deux traicteaux, vingt s.
37. Plus, un grand coffre, quatre livres.
38. Un meschant buffet, trente sols.
39. Un cabinet à armoyses, quatre livres, dix s.
40. Un tappis, quatre livres.
41. Un cabinet, douze livres.
42. Deux chaslictz, douze livres dix s.
43. Un siel de lit, quatre livres.
44. La table et le buffet, cinq livres.
45. Deux petits tabouretz, trente s.
46. Deux landiers, une palle, quarante s.
47. Un grand coffre, cinq livres.
48. Un chaslict, troys livres.
49. Une couchette, quarante sols.
50. Une table et ses traicteaux, trente solz.
51. Deux chaires, quinze sols.
52. Un coffre, trente sols.
53. Deux bahus, quatre livres.
54. Deux landiers, trente sols.
55. Deux mousquetz, vingt quatre livres.
56. Une harquebuze à mesche, six livres.
57. Une rondasche, troys livres.
58. Un tappis de Turquie, six livres.
59. Plus, un autre tappis, trente solz.
60. Un siel de lict, troys livres.
61. Deux casques et la piesse de campagne (2), quatre livres.
62. Une grande arche, six livres.

(1) Le bassin d'étain accompagnait la chaise percée.
(2) Petit canon portatif.

63. Une autre arche, troys livres.
64. Une conche d'airain, troys livres.
65. Un petit coffre, trente s.
66. Une chère percée, vingt s.
67. *En la chambre basse*, un autre chaslict, trente s.
68. Un bancq dausier (1), troys livres.
69. Une table et son bancq, troys livres.
70. Une harquebuze à rouhet, douze livres.
71. Un buffet, troys livres.
72. Deux escabeaux, six s.
73. Un coffre, trente s.
74. Deux landiers, douze livres.
75. Une oulle (2) de fer, trente s.
76. Une malle, quarante s. (3)

II. — HONORÉ DE LA CHASSAIGNE (1666).

Par « ordonnance de Monsieur le Lieutenant Général de la Basse-Marche », il fut procédé, le 7 juillet 1666, à l' « inventaire des meubles, tiltres et enseignementz délaissés par le décedz de Messire Honoré de la Chassaigne (4), vivant seigneur de Montjouaut (5), à la requeste de dame Louize Pouthe, sa veufve » ; lequel fut fait au Dorat, « au logis qui fut de feu Joseph Philippes, sieur de la Rivallerye, conseiller du roy, lieutenant criminel de la Basse Marche, où ledit feu seigneur de Montjouaut faizoit depuis quelque temps sa demeure et seroit décédé. »

Cet inventaire forme un gros cahier de papier in-4° de 110 pages. Il a été découvert par M. Champeval, chez M. le comte de Montbron, au château de Montagrier (Haute-Vienne), qui a bien voulu me le communiquer.

1. Et sont lesditz meubles qui ont esté trouvés dans la chambre de la ditte maison qui regarde sur la place publique : trois matelatz, deux lictz de plume et quatre couvertes de cataloigne blanche, le tout estimé par maistre Jean Maurat, à la somme de six vingtz dix livres.

(1) Banc à dossier. « Ung. banc dousier, de bois de chesne, dans lequel a deux coffres ». (*Inv. de Renée Clergault*, 1602).
(2) Du latin *olla ?*
(3) Communication de M. Champeval.
(4) Parmi les papiers enregistrés, il en est un de 1529 concernant le « mariage de Rolland de la Chassaigne, écuyer, seigneur dudit lieu ».
(5) Près Azerable.

2. Item, deux garnitures de lit de sarge de pays, sans teinture ne frange, estimées à la somme de quarante livres.

3. Item, un petit lict de plume pour la nourrice des enfens, estimé quinze livres.

4. Item, trois bahus, garnis de cloux, demy uzés, estimés à trante livres.

5. Item, deux malles, aussy ferrées de cloux et à demy neufves, estimées à la somme de sept livres.

6. Dans lesquels bahus et malles se sont trouvées six paires de draps de lit de toille de chanvre, de chascun neuf aulnes, presque neufz, estimés à quatre vingtz une livre.

7. Item, six paires de draps de lit, aussy de toille de chanvre, plus uzées, de chascun cinq aulnes, estimés à trante six livres.

8. Item, huit paires de lincieux (1) de grosse toille, de quatre aulnes et demye et de cinq aulnes, estimés à vingt quatre livres.

9. Deux paires de draps de toille de lin, de la mesme grandeur et neufz, estimés à quinze livres.

10. Cinq douzaines de serviettes de grosse toille pour le service commun, fort uzées, estimées à six livres cinq solz.

11. Trois douzaines et demye de toille de milinge (2), qui sont en pièce sans estre coupées, estimées à neuf livres.

12. Trois douzaines de serviettes fines, my uzées, estimées à dix livres dix solz.

13. Une douzaine de serviettes et une nappe de toille ouvrée, estimées neufz livres.

14. Quatre nappes de toille de chanvre commune, large de chascune de cinq quartz d'aulne et deux aulnes et demye de longueur, estimées unze livres.

15. Six nappes de toille de chanvre commun, de largeur de chascun deux aulnes, my uzées, estimées sept livres dix solz.

16. Huit nappes de cuizine de grosses estoupes, de deux aulnes et demye chascun, estimées quatre livres.

17. Une douzaine de chemizes à l'usage dudit feu sieur de Montjouaut, de toille de Paris, fort uzées, estimées vingt quatre livres.

18. Sept chemizes aussy dudit feu sieur, de toille de Hollande, aussy fort uzées, estimées vingt huit livres.

19. Quatre camizolles de nuit de bazin (3), estimées six livres.

20. Une douzaine de mouchoirs de toille de Paris, estimés dix livres.

21. Huit coeffe de bonnet, de toille de Paris, my uzées, estimées à quarante solz.

(1) L'inventaire établit une différence entre « draps de lit » et « lincieux », quoique, dans la désignation populaire, ces deux termes semblent synonymes.

(2) Faut-il lire *toile demi-linge* ou moitié lin et moitié chanvre ? La toile est qualifiée « de Paris », « de Hollande », « ouvrée », « de chanvre », « d'étoupes », « de lin », « commune », « blanche ».

(3) « *Basin*, étoffe de coton croisée » (Havard).

22. Dix paires de calsons de toille blanche, fort uzés, estimés dix livres.

23. Une douzaine et demie de chaussettes et autant de chaussons de toille blanche, fort uzés, estimés à quatre livres.

24. Deux paires de canons de toille de Hollande (1) et trois paires de toille de Paris, estimés quinze livres.

25. Un habit de drap gris double broche d'Angleterre, garny de boutons de soye à queue et la cazaque doublée de tabis, fort uzé, estimé trante livres.

26. Et au regard des autres habitz, dont il y en a un de drap de Hollande gris double broche, avec le justaucorps doublé de panne de mesme couleur et deux autres de droguet et breluche, fort uzés et par ce estimés à la somme de vingt livres.

27. Item, un justaucorps de vellour noir, doublé de fourrure de petit gris, tout neuf, estimé soixante livres.

28. Item, une cazaque de camelot de Hollande (2), couleur de feu, chamarrée de gallon d'or, fort uzée, estimée à soixante livres.

29. Sept cravattes à l'usage dudit feu sieur de Montjouau, deux d'icelles garnies de passement point de Paris, assés uzées, estimées vingt cinq livres.

30. Quatre colletz de toille de baptiste, garnyes de passement commun, fort uzées, estimées quinze livres.

31. Une toilette de tabir bleu, garnye d'une dantelle d'argent, avec une trousse et une boette à poudre, aussy garnies de dentelle d'argent, fort uzé, le tout estimé à quinze livres.

32. Quatre chapeaux de castor (3), qui ne sont plus à la mode et trois autres petitz chapeaux du pays, le tout estimé neuf livres.

33. Trois paires de bas de soye, fort uzées, estimées neuf livres.

34. Une espée, avec la garde garnye d'argent aché et la poignée d'argent et un baudrier garny de frange et guipures de soye, un autre piqué de fil d'argent, le tout fort uzé, estimé vingt livres.

35. Deux paires de pistolletz avec les fourreaux, estimés trante livres.

36. Deux paires de bottes avec les éprons, demy uzées, estimées douze livres.

37. Quatorze fusilz et trois mousquetons, le tout estimé soixante livres.

38. Et de la ditte chambre, sommes entrés dans la salle dudit logis, où avons trouvé une tenture d'ancienne tapisserie à personnages, un lit, avec nombre de cheizes, un tapis, le tout de sarge rouge à deux envers, ledit lit garny de frange de soye de mesme couleur.

(1) « Quant aux canons de linge que l'on estalle au dessus des bottes..., nous voulons que d'ordinaire il y ait double et triple rang de toile, soit de batiste, soit de Hollande » (*Les lois de la galanterie françoise*, 1644). — « 22 draps de toille d'Olande » (*Inv. du duc de Bourbon*, 1507, n° 73).

(2) « Camelots de Hollande » (*Tarif des marchandises*, 1664). — « Ceux qu'on tirait de l'étranger venaient de Bruxelles, de Hollande et d'Angleterre » (Havard).

(3) *Castor* manque au *Glossaire archéologique*.

39. Trois pièces de sarge en couleur d'olive, de chascune vingt deux aulnes, destinées à faire des garnitures de lit, estimées quatre vingt deux livres dix solz.

40. Quatre autres pièces de sarge blanche (1), de chascune vingt cinq aulnes, sans apretz, estimées à soixante quinze livres.

41. Vingt sept livres de fil de lin, estimées vingt livres.

42. Une écritoire de bois peint en rouge, fasson de Paris, estimée à quarante solz.

43. Un paire de mouchettes de cuivre, estimées deux solz six deniers.

44. Et de la dite chambre sommes entrés dans une autre petitte chambre estant à costé, dans laquelle se faizoit la cuizine, où avons trouvé : un paire de landiers de fert.

45. Item, deux marmittes de fonte, avec leur couverture et cuillière, une poille, deux poilons, deux chaudrons, une bassine (2), une palle de fert, une cremallière, une grille, une léchefrite, deux broches, un grand pot de fert, le tout estimé seize livres cinq solz.

46. Et dudit lieu sommes descendus dans l'escurye dudit logis, où avons trouvé deux petitz chevaux, avec leur arnois, dont il y en a un qui est poussif; estimés les deux la somme de quatre vingt dix livres.

47. Et d'illec sommes descendus dans la cave dudit logis, où avons trouvé un bussard (3) de vin de pays, estimé dix livres.

48. Et estant remontés dans une chambre dudit logis qui regarde sur la rue appelée des quatre coingtz, avons trouvé en icelle deux chaslitz, garnis l'un d'une garniture de sarge bleufve et l'autre de droguet gris, garnis de lit et coûvertte.

49. Item une petitte boette de carte, dans laquelle s'est trouvé un paire de braceletz de diamentz et dans le milieu un rubis, estimés trois centz livres.

50. Une enseigne de diamantz (4) fassonnée en émail sur de l'ort, estimée trois cens livres.

51. Un paire de pandans de topaze, estimés soixante livres.

52. Un sac de toille, ayant une étiquette de papier dessus, contenant ses mots : *Papier de Lignac* : dans lequel se sont trouvées touttes les procédures faites entre Gillebert de Chasteau Baudeau, escuyer, sieur de Montjouaut.., et... tenanciers du village de Lignat, parroisse d'Azerable, dépendant de la seigneurie de Montjouaut.

53. Une cassette de bois de sapin, dans laquelle se sont trouvés (des papiers).

(1) « Serges drappées, noires et blanches, fortes et déliées ». (*Compte royal*, 1536).

(2) *Bassine* n'est pas dans le *Glossaire archéologique*, mais se trouve dans le *Dictionnaire* de Havard.

(3) *Bussard* a été omis par V. Gay.

(4) « Une enseigne de diamant et rubis ». (*Inv. du prince d'Orange*, 1618).

III. — PARIS (1673)

Compte de la dépense faite à Paris en 1673

1. Pour un chapeau fin, 7 l.
2. Pour le retour d'un commun, 2 l.
3. Pour une paire de gands à frange, 3 l.
4. Pour une paire de souliers, 3 l. 10 s.
5. Pour livres acheptés pour mon usage, 20 l.
6. Pour rubans, façon et garniture d'un habit, 27 l. 10 s.
7. Acheté un coffre pour moy, 8 l. 10 s.
8. Pour rubans, 6 l.
9. Pour un rabat de poinct d'Angleterre (1), 3 l. 10 s.
10. Pour peignes de cornes, 24 s.
11. Pour un autre rabat au point de France, 38 l. 10 s.
12. Pour un livre intitulé : *L'immortalité de l'âme*, 1 l. 10 s.
13. 2 aunes thoille pour caleçons à 24 s., 2 l. 8 s.
14. Pour la façon, 20 s.
15. Pour deux peruques, trois louis d'or valent 33 l.
16. Pour une teste et bources de taffetas, 2 l. 10 s.
17. Pour un *Senecque françois*, 50 s.
18. Pour trois colet plains et 3 paires de manchettes, 7 l. 10 s.
19. Pour une paire de souliers de maroquin, 3 l. 10 s.
20. Pour 10 aunes crépon (2) noir pour me faire un habit, manteau et autres fournitures, 30 l.
21. Pour thoilles à faire colets, 6 l. 13 s.
22. Pour livres acheptés pour mon usage, 30 l.
23. Pour 2 paires de bas de soye, 15 l.
24. Pour un manteau de thoille drapée (3), 12 l.
25. Pour rubans à mettre sur mon habit de droguet, 18 l.
26. Pour espousettes et vergettes (4), 2 l. 5 s.
27. Pour fournitures et façon dud. habit, 8 l.
28. Pour carelures de souliers à plusieurs fois, 7 l. 10 s.
29. Pour le *Code* et autres *ordonnances nouvelles*, 4 l. 10 s.
30. Pour livres à mon usage, 25 l.

(1) Voir Havard, au mot *point*, pour les *points d'Angleterre* et *de France*.

(2) « *Crépon*, étoffe légère de laine, crépée, non croisée. Les premiers crépons furent importés d'Italie. On en fabriqua ensuite en Angleterre, en Hollande, en Suisse, puis à Lyon, où la fabrication de cet article fut importée en 1683 par un négociant hollandais ». (Havard).

(3) Ce mot n'est pas dans Havard.

(4) « C'est une espèce de brosse, qui se fait de poil de cochon, de sanglier ou de bruière, dont on se sert pour nettoyer les habits ». (Richelet).

31. Pour la *Conduite de la communion et confession*, 1 l.
32. Pour une paire de bottes, de retour aux miennes, 17 l.
33. Pour autres livres, 19 l.
34. Pour blanchissage, 6 l. 10 s.
35. Pour une ceinture, 50 s.
36. Pour dentelles du Mûre, 2 l. 10 s.
37. Pour un livre intitulé : *Le règlement des juges consuls*, 5 l.
38. Pour une paire de bas St Marsault, 3 l. 15 s.
39. Pour 4 boutons de manches, 2 l.
40. Pour la fasson de 2 paires de manchettes et mousseline, 4 l. 10 s.
41. Pour 6 milliers épingles, 1 l. 16 s.
42. Pour dépence faite au baptesme du fils de Mr Babinet, 9 l.
43. Pour le *Careme du P. Minbourg*, 6 l.
44. Pour l'*Esprit du christianisme* et pour *La mort des justes*, 4 l. 5 s.
45. Pour une robe de chambre de thoille indienne, 25 l.
46. Pour 2 aunes thoille indienne, 3 l. 10 s.
47. Pour racomoder une peruque, 4 l. 10 s.
48. Pour rubans, 3 l.
49. Pour estrennes données aux enfans de Mr Le Rozat et à la servante (4 janvier), 14 l.
50. Pour une paire bas noirs, 3 l. 10 s.
51. Pour une cravate et plusieurs blanchissages de mon linge fin, 6 l.
52. Pour un repas donné à Mr Dartois, Le Rozat et autres de mes amis, 18 l.
53. Pour un castor et un codebec (1), 22 l.
54. Une pièce ruban noir fin, 14 l. 10 s.
55. Payé à mon étuviste, 18 l.
56. Faict la barbe pendant un an à raison de 30 s. par mois, 18 l.
57. Pour le blanchissage de mon linge pendant un an, 44 l. 15 s.

Ce compte monte à la somme de 7791. 5 s. Il va du 6 février 1673 au 24 janvier de l'année suivante et est écrit sur deux feuilles de papier in-folio, au filigrane I PINAVD. Trouvé par M. Champeval aux archives du château de Montagrier, on ignore à qui il se rapporte. La perruque et le rabat font supposer un magistrat, ce que confirment les livres de droit. Les habitudes chrétiennes sont attestées par les livres de piété.

(1) « 4 chapeaux de castor gris et noir, 3 caudebecz bordez d'or et d'argent » (*Ordr. du roy*, 1685). — « Sorte de chapeau, ainsi appelé à cause de la ville de Caudebec, en Normandie, où il s'en fabrique beaucoup ». (Savary, 1723). Ce mot fait défaut dans le *Dictionnaire* de Havard.

IV. — FRANÇOIS PERROT (1673)

Le 3 juillet 1673, « Antoine Guillon, notaire de la justice du viconte de Montbas », procéda à l' « inventaire des meubles de deffunct François Perrot, sieur du Bois, et de Jeanne Dupoumalhioux ». L'original forme un cahier petit in-folio de 22 pages, de papier filigrané I PINAVD. Il a été extrait par M. Champeval des archives de M. le comte de Montbron, à Montagrier (1).

1. Dans la maison où led. feu François Perrot faizoit sa demeure et dans la chambre là où il est décédé, une meschante table de madriers, aveq deux meschand band (bancs), avec deux meschant coffre sans serures et un des deux coffres fermant en clefs, 4 l.

2. Avons fait ouverture dud. coffre fermant en clefs, dans lequel nous avons trouvé un lincieux de gros, à demy uzé, avec une rante (2) au millieu, aveq une aulne et demy de toille de crevcché de village, aveq deux petits meschants plats et comme assiette, le tout d'estin, 30 s.

3. Item, une liasse de contract, estant au nombre de huit (*suit l'énumération des papiers*).

4. Item, une boitte aveq son couvercle, dans laquelle il y a quelques quittances de peu de valleur.

5. Dans le vieux armoire, un petit meschant pegnié (3), dans lequel s'est trouvé des lettres et autres papiers.

6. Item, quatre meschand plats, avec une escuelle en oreilles et quatre meschante assiette, le tout d'estin, 4 l. 10 s.

7. Item, deux chandeliers, avec un bassin et deux meschants chauderons, avec une lampe, le tout de cuivre, 3 l. 10 s.

8. Item, quatre meschand pot de fert, tous percé, aveq une poille et une broche de fert et la cramilière et austres petits outils de fert, servant à la charpante et deux congniées de fert et deux palles de fert, une tranche et deux fourches à deux brain de fert, avec deux sarpes à couper les buissons, aveq un petit marteau, 8 l.

9. Item, un pot et deux paintes d'estin, deux desquels sans couvercle, avec une meschante lanterne de fer blangt, 50 s.

10. Item, un meschant lit, aveq son couessin et deux lincieux, à demy uzés, estant sur le lit, de demy linge; aveq un meschant tour de lit de toille tout rompu, aveq une meschante couverte et un meschand chaslit, 6 l.

(1) Aucun nom de lieu n'est indiqué, mais nous avons une lettre, datée de Limoges le 14 février 1672, à cette adresse : *A Monsieur, Monsieur Perrot, fermier de Montjouaut, à Montjouaut.*

(2) Peut-être synonyme de *rentoilage*. Voir ce mot dans Havard ; ici il s'agit d'une pièce.

(3) Panier : l'orthographe se conforme ici à la prononciation.

11. *Dans une petite chambre appellée le fournioux*: trois meschant coffre, deux desquels n'ont point de couvercle, avec une met à peytrir, 40 s.

12. Item, un meschand chaslit, aveq un meschant lit estant au dessus et deux meschants lincieux et une meschante couverte, 40 s.

13. *Dans une autre petite chambre* estant à costé dud. fournioux et sur main destre, une table de madriers aveq un band, 10 s.

14. *Dans un petit grenier*, un meschand charnier, 15 s.

15. *Dans le grenier de lad. maison*, trois limandes, aveq un meschant coffre sans couvercle et un meschand chaslit et un meschant feux (fût) de barrique, 15 s.

16. *Dans l'escurie*, une cavalle et un cheval et une bouricque, aveq une petite bouricque à la suitte, de l'âge d'un an, aveq les arnest (harnais) de bast et panost (panneaux ?), 50 l.

17. *Dans la grange*, dans laquelle il y a l'estable du bestail, deux bœufs, 90 l.

18. Quatre vaches vieilhe, deux desquelles ayant à leur suitte chescune leur vesle, de un an à deux mois, avec leur arnest, 100 l.

19. Item, un tonneau, aveq une chasrue à labouré, garnie d'un petit coultre (1) aveq une petite reille (2) et un brégier de fert et deux couyères garnies de fert, 10 l.

20. Item, une ballasse et un meschand lincieux et une meschante couverte, 20 s.

21. De la laine fillet (filée) et fillasse et un paire de petit landier, le fillet qui n'a esté blanchit pesant treize livres et la fillasse huict livres et de lesne tant salle que nette huict livres, 7 l. 15 s.

22. Item, un lincieux, 15 s.

23. Item, trois mourceaux de sallet (salé), 30 s.

24. *Dans la maison appellée la maison neuve*, huict brebis tant malle que fumelle, 6 l. 10 s.

25. Item, deux pipes de vin, 20 l.

26. Item, deux ruiches à miel, 40 s.

27. *Au village de Chenaumorth*, dans la maison de François Cerier, une vieille vache aveq sa suitte, 20 l.

28. *Au village de Ches Nivard*, en la maison de Simon Perrot, une chasrette ferrée et tout à fait uzée, avec son esieux de fert, 24 l.

29. Item, une forge et marteau à battre les faux, aveq une grilhe de fert, 20 s.

30. *Au village de Rouffignact*, une meschante chasrette, 10 l.

31. Item, une truie aveq trois petits cochons de l'année, 9 l.

32. Item, douze brebis, tant malle que fumelle, 10 l.

33. Item, deux vaches, aveq chescune leur suitte de l'année, 40 l.

34. Item, trois livres de laisne salle (3), 18 s.

35. Cinq grands plads d'estin.

36. Un croché à pezer (4), 20 s.

(1) Soc de charrue, du latin *cultrum*.

(2) « *Reille*, barre, barreau » (Havard).

(3) Non dégraissée.

(4) Voir ce mot dans Havard.

V. BELLAC (1678)

« Messire Gabriel François de Reimond, escuier, seigneur du haut et bas Monteil, l'un des centz gentilhommes de la maison du Roy », fit procéder à l'inventaire (1) « dans la maison où elle faisoit sa demeure en cette ville » de Bellac, après le décès de sa mère, « deffuncte dame Marguerite Poute du Chaiau Dampierre, décédée depuis peu en la ville de Paris ». L'original, au timbre de la généralité de Limoges, forme un cahier in-4° de 166 pages. M. le comte de Montbron a bien voulu me le communiquer à la demande de M. Champeval.

1. *Chambre basse estant à main droite de l'entrée de lad. maison.* Un cabinet de bois de noier, à quatre estages et deux tiroirs au milieu.

2. Six cayettes à tiroir, lesquelles ouvertes l'une après l'autre, ne s'y est rencontré autre chose que plusieurs lettres et chifons de papier.

3. *Cabinet joignant la dicte chambre.* Un armoire verny, estant à costé de la porte dud. cabinet. Avons commancé à vérifier tous les papiers, tiltres et enseignementz qui se sont trouvé dans le nombre de cent quatre-vingt six articles.

4. Un petit coffre estant à costé de la porte dud. cabinet, à main gauche.

5. Dans un tiroir de la table, deux petits coffres de fert, dans lesquelz un bourrier, composé de sept à huit bourion de cuir.

6. *La chambre des vallets.* Un coffre. Fait lever la serure à deffaut de la clef, s'y est trouvé la quantité de cent six livres de vexelle, partie neufve et partie usée.

7. *Dans une chambre qui regarde sur la place publique*, aux deux costés de laquelle y aiant un cabinet en ceul de lampe (2).

8. *A la salle haute*, un petit coffre faict en forme de siège, un armoire à deux ouvertures ou battans, une cassette de bois de sapin.

9. Le petit coffre ouvert, dans lequel s'est trouvé quatre pacquetz couvertz de chascune enveloppe de pappier blant, trois cachetz de sire rouge d'un costé de deux cœurs unis, avec une devise et l'autre d'un cachet des armes de la famille, couronnées, aussy de sire rouge, sur lequel il y a une inscription contenant sept lignes (3); plus deux feuilles de pappier ou

(1) A cette occasion, « led. s^r de Reimond nous auroit représenté l'invantaire faict apprès le décedz de messire François de Reimond, président et lieutenant général, son père », du 10 octobre 1776.

(2) Tourelle en encorbellement.

(3) Il y a une inscription contenant ces mots : « Sy l'on trouve ce pacquet apprès ma mort, il faut le brusler ; sy l'on vouloit voir ce quy est en dedans, on me fairoit souffrir en l'autre monde et personne n'y sauroit trouver sa satisfaction ; en l'autre monde il en souffriroit ».

environ, pliées en forme de lettre, cacheté dans le milieu d'un costé de sire noire, d'un cachet chifré entouré d'un petit ruban crespon, au-dessus duquel sont lesd. cachets ; plus cinq rouleaux de papier, pliés séparément de ruban et de fil.

10. A l'ouverture du second pacquet s'est trouvé contenir un livret de chansons, escript à la main.

11. Le cinquiesme pacquet, cacheté de sire noire, a esté jugé estre les advantures du feu sieur de la Chèse (1), escriptes de la main de lad. damoiselle Marguerite de Reimond.

12. Le sixiesme et dernier paquet plié aiant esté ouvert, il ne s'y est trouvé que quelques chansons et deux billetz dud. deffunt sieur de la Chèze.

13. *Dans la salle haute* : une robbe de chambre, de fourure de peau d'aigneau.

14. Une seringue garnie, avec son estuict, neufve.

15. Un vesseau d'estaing neuf, pour le service de lad. seringe.

16. Une petite corbeille de bois clissée, remplie de cheveux blonds.

17. Une paire d'Heures, couvertes de chagrain, garnie de grosse d'argent.

18. Un livre en octavo, couvert de basane, intitulé : *Le combat spirituel*.

19. Une bouette de sapin en long, dans laquelle s'est trouvé deux estuitz à scizeaux d'assier, percées à jour, sans scizeaux.

20. Un crochet d'assier à saiseaux.

21. Une aiguille d'argent.

22. Deux petitz chapeletz de bois de rose.

23. Un brasselet d'argent, garny d'un faux rubis et de six diamentz d'Alançon (2).

24. Une autre bouette de sapin, où s'est trouvé le dessus d'un corps (3) de brocart rayé à fond d'or, trois faulces manches, l'une de brocart d'or, les deux autres douaires couvertes de taffetas rouge.

25. Deux aulnes de gallon d'ort à border une juppe.

26. Un masque de compagnie de deuil.

27. Un chiffon de taffetas noir, plus que myuzé, garny de dentelles noires.

28. Deux bourletz à coiffure et plusieurs autres petites ardes inutiles et rappiessement de vieux habitz fort uzés et entiens.

29. A une cassette, où s'est trouvé deux parasols (4), l'un de thoille sirée et l'autre de camelot ; un corps de dessoubz de drap noir, garny de manches de sarge de soy ; une paire d'Heures à la Raisne (reine), couvertes de sarge noire de seigneur.

(1) « Maison noble de la Chèze ».

(2) « Il y a à chaqun (étui) un diamant d'Alanson, taillié en pointe ». (*Inv. de J. de Bourdeille*, 1595). — Ce mot manque dans Havard.

(3) L'acception de vêtement couvrant le haut du corps n'est pas dans Havard.

(4) Omis dans Havard.

30. Un corps de juppe de crespon noir, fort usé.

31. Une vielle nappe de drap de Spaigne (d'Espagne) (1) noir.

32. Une vielle toilette usée de damas noir, garnie de frange noire.

33. *Dans le grenier*, dix quartes froment, quatre septiers de febves, deux quarts de poix, soixante livres de laine, deux coffres, un baheut, lesquels ayant estés ouverts, s'y est trouvé un rousleau de toille de couty (2), contenant vingt aulnes, un rousleau de serviettes de toille ouvrées contenant seize aulnes ; un rousleau de grosses serviettes d'estoupes, contenant onze aulnes et demy.

34. *Dans une chambre*, une malle ou baheut, s'y est trouvé trois petitz tableaux à quadre dorés, deux à trois mains de pappier doré, plusieurs eschevaux de laine de couleurs différentes, servant à tapisserie; de la poudre à poudrer, un paquet d'espingles et d'aiguilles, un pain de sire blanche, trois bastons de sire noire et rouge pour cacheter.

35. *Dans un cabinet*, un lict garny de couete, coussin et couverte et d'une garniture de bergame.

36. Plus, un coffre, au dessus duquel, ensemble sur le tablier de la fenestre et du siel dud. lict, il s'est trouvé plusieurs lectres.

37. Plus, un coffre de bois de noier, lequel aiant esté ouvert, ne s'y est trouvé que quelques méchantes ardes de Michelle Pichon, servante de la maison.

38. *Dans une petite bouge* (3) estant au dessoubz dud. cabinet, s'y est trouvé un baheut, dans lequel s'est trouvé deux lettres (et d'autres papiers).

39. Une robe de chambre d'ouete, d'un taffetas gris rayé, doublée d'un autre couleur de citron.

40. Une veste d'un brocart de couleur, doublée d'un taffetas blanc.

41. Un justaucorps de veloux noir, doublé d'un taffetas d'Angleterre noir.

42. Un justaucorps de drap d'Aulande noir, doublé d'un autre drap noir.

43. Un vieux pourpoint de tabis.

44. Un audechose (haut de chausses) de drap d'Hollande gris.

45. Un habit antier de justaucorps et audechosse de sarge de senieur (4), couleur d'olive, doublé de tabis.

(1) « Deux aulnes et demie de drap d'Espagne noir, fort beau, pour faire un manteau » (*Compte roy.*, 1607).

(2) « *Coutil*, espèce de toile très forte et très serrée, qu'on faisait autrefois exclusivement de chanvre » (Havard).

(3) « Petite chambre ou garde-robbe, qui accompagne une plus grande », (Furetière).

(4) « La grande consommation de serge que l'on fit dans l'ameublement, pendant près de cinq siècles, porta naturellement les fabricants à en monter de nombreux tissages et surtout à en varier la qualité et l'aspect. Comme de raison, chacune de ces qualités prit un nom spécial et c'est ainsi qu'on eut la *serge de seigneur*, *la serge à la reine*, *la serge impériale*, *la serge archi-impériale* et, parmi les dénominations moins pompeuses, *la serge rase*, *la serge à deux envers*, *la serge drapée*, *la serge à poil*, etc. » (Havard).

46. Deux toilettes usées, l'une de damas et l'autre de taffetas couleur de serise.

47. Un petit couteau a ponniée (poignée) d'argent, avec sa sangle (1).

48. *Dans un petit cabinet ou bouge*, un coffre.

49. *Dans une autre petitte bouge*, un baheuc; icelluy ouvert, s'est trouvé dedans vingt et deux draps de toille commune, dix gros linceux de toille d'estoupes, deux draps de toille d'Olande.

50. Plus, deux douzaines et demye de servietes de grosse thoille.

51. Quatre douzaines de serviettes ouvrées.

52. Vingt et deux serviettes de thoille de lin unies.

53. Huict nappes de thoille commune.

54. Plus, neuf nappes de grosse thoille pour la cuisine.

55. *Dans la cuisine*, un coffre ; iceluy faict ouvrir, s'y est trouvé le nombre de quatre vingt quatre livres et demy de vesselle d'estain ; plus, la quantité de cent dix livres et demy de vesselle tant platte que creuse.

56. *Dans la cave*, un armoire ; icelluy ouvert, nous y avons trouvé la vesselle d'argent, laquelle jointe à quelques culières et fourchetes servant à l'usage ordinaire de la maison, s'est trouvée peser la quantité de vingt trois marcs et demy.

57. Plus, vingt barriques de vin.

58. *Dans l'escurie*, un cheval ongre, poil bay brun, et un petit bidet noir, avec leurs arnois.

59. *Dans la grange*, quatre tonneaux, quatre ceuves à faire le vin, quatre basses (2) et dix sept futs de barique et deux de pippe propres à mettre vin.

(*A suivre*) X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) Havard ne parle de *sangle* que pour les sièges et les lits.

(2) On chercherait en vain *basse* dans Havard.

LA CLOCHE D'ARRÊNES

La plupart de nos cloches anciennes sont l'œuvre de fondeurs ambulants qui, partis de la Flandre ou de la Lorraine, n'ayant d'autre bagage que leur règle et les matrices des lettres et des ornements qu'ils mettaient sur les cloches, allaient de paroisse en paroisse, cherchant du travail, et s'arrêtant en tel ou tel lieu selon qu'ils y trouvaient l'occasion d'y exercer leur art.

Un examen minutieux des caractères et des ornements dont ils ont décoré nos cloches nous permet de distinguer les œuvres d'un même artiste, et par suite de trouver la date de celles sur lesquelles elle n'a pas été indiquée. C'est ce qui a lieu pour la cloche d'Arrênes, canton de Bénévent (Creuse). Cette constatation est facile à faire, grâce à un estampage parfaitement exécuté que M. le marquis de Coustin a envoyé à la Société archéologique.

Parmi les 500 et quelques inscriptions de cloches du diocèse de Limoges que je possède, il en est une, celle de Saint-Léger-Bridereix, localité du même département, et peu éloignée d'Arrênes, qui a les caractères dont elle est formée, les ornements qui les accompagnent, les croix qui séparent les mots, et surtout les bas-reliefs qui sont aux quatre côtés, exactement les mêmes que sur celle d'Arrênes. Il est certain, pour celui qui a examiné ces deux inscriptions, que toutes leurs lettres ainsi que leurs bas-reliefs ont été produits par les mêmes matrices. Non-seulement les sujets des bas-reliefs sont les mêmes, mais encore ils sont disposés de la même manière : C'est d'abord un Calvaire répété deux fois, puis la Sainte-Vierge, et enfin saint Antoine. Je ne crois pas qu'il y ait une raison de mettre l'effigie de ce saint, pas plus sur la cloche d'Arrê-

nes que sur celle de Saint-Léger-Bridereix ; mais l'artiste en possédait la matrice et la mettait sur toutes ses œuvres.

La cloche de Saint-Léger porte la date de 1510 ; celle de la cloche d'Arrênes doit être très approximativement la même. Il est bon de remarquer que l'église d'Arrênes était en construction en 1499, et il est tout naturel qu'après l'avoir achevée on l'ait pourvue d'une cloche.

La date de la cloche d'Arrênes étant ainsi déterminée, je vais essayer de trouver le nom de l'artiste qui l'a fondue.

A cette époque, un fondeur étranger parcourait les paroisses du diocèse. Sa présence est signalée en plusieurs endroits : la chronique du chapitre de Saint-Junien, publiée par M. Leroux, nous apprend que « le 19 novembre de cette même année 1510, fut fondue la cloche appelée Saint-André, par un maître allemand nommé Anse ». De plus, une cloche fondue en 1504, qui existe encore au Lindois, paroisse de l'ancien diocèse de Limoges, dans l'archiprêtré de Saint-Junien, porte ce même nom de Hans, qui est une transformation allemande du nom de Jean. Il est très probable que c'est cet artiste, travaillant alors dans le diocèse de Limoges, qui a fondu la cloche d'Arrênes et celle de Saint-Léger, tout comme celles de Saint-Junien et du Lindois. C'est à ma connaissance le plus ancien fondeur dont nos cloches limousines révèlent le nom.

Celui qui pourrait étudier les cloches fondues à Jourgnac en 1503, à Saint-Pardoux-Rancon et à Saint-Nicolas-de-Courbefy en 1504, à Mailhac en 1505, à Chabrignac en 1506, à Beaulieu en 1507, à Auriat en 1509 et à Montrollet en 1510, découvrirait probablement d'autres œuvres du même artiste.

Le fondeur, au moyen des caractères dont il possédait les matrices, mettait sur chaque cloche, dans une bande entourant sa partie supérieure, l'inscription qui lui était demandée par la paroisse. Celle d'Arrênes nous offre quelques particularités curieuses.

Dans ces premières années du XVIe siècle, les inscriptions campanaires varient peu. C'est toujours une invocation à Notre-Seigneur, à la Sainte-Vierge, ou à quelques saints, avec l'année où la cloche a été fondue. Les habitants d'Arrênes ont fait mettre sur la leur cinq noms de saints. Ils sont séparés l'un de l'autre par une croix. Mais ce qui ne se trouve pas souvent, c'est qu'on les a mis en patois. On y lit parfaitement : † S KTERINO † S FIACRE † S BARBO † S IOSEFP † SC IOABT (sainte Catherine, saint Fiacre, sainte Barbe, saint Joseph, saint Jean-Baptiste). La longueur de la bande sur laquelle sont ces cinq noms, n'étant pas suffisante pour les contenir entièrement, le fondeur a abrégé le dernier.

Le nom de sainte Catherine offre aussi une particularité : la première syllabe de ce mot est représentée par la lettre K, suivie du mot TERINO. J'ai trouvé ailleurs le nom de cette sainte écrit de la même manière.

Une croix sépare chacun des mots de cette inscription. C'est une croix pattée, à branches égales, élevée sur un support, et placée sur un calvaire de trois degrés. Elle est accompagnée à gauche et à droite de deux grandes feuilles.

Les lettres de cette inscription, qui sont en gothique carrée, sont fort belles. La lettre A est accompagnée d'une branche de feuillage. Avec le G on trouve un oiseau, un grand échassier, au long cou recourbé. Sur la lettre E est un autre oiseau, d'une forme différente, qui pourrait être un pigeon. Au bas de la lettre F se voit un animal au repos, peut-être un bœuf. Le J est entouré de deux branches de feuillage et le T est accompagné d'une seule feuille.

Les bas-reliefs placés aux quatre côtés de cette cloche, au-dessous de l'inscription, sont encore plus intéressants. Ils sont très finement exécutés, et les personnages ont une expression remarquable. Des encadrements peu différents l'un de l'autre les entourent. C'est d'abord le Christ en croix, ayant à ses côtés la Sainte-Vierge et saint Jean. Ce sujet se trouve répété deux fois. C'est en second lieu la Sainte-Vierge, portant l'enfant Jésus sur le bras gauche, et enfin saint Antoine, qui tient un livre de la main droite et une clochette de la main gauche ; son fidèle compagnon se trouve auprès de lui.

A. LECLER.

EPITAPHE DE JEAN-FRANÇOIS DE POMPADOUR

Dans l'église de Saint-Christophe-du-Luat, canton d'Evron (Mayenne), existe une inscription intéressante pour l'histoire d'une des grandes familles de notre province. Elle est gravée sur une plaque de marbre noir, scellée dans la muraille. M. le comte F. de Saint-Exupéry a bien voulu nous en communiquer la copie suivante :

« Cy gist haut et puissant seigneur Messire Jean-François de Pompadour, marquis de Rochefort et vicomte de Treignac, enseigne des gendarmes du Roy et lieutenant-général du Haut et Bas-Limousin, qui avoit épousé Marie-Françoise de Monteclair, en l'an 1683, et qui est mort le 6e de mars de l'année 1684. Priez Dieu pour le repos de son âme ».

Le même correspondant nous dit : « La famille de Monteclair existe encore et possède dans la commune le château de Monteclair, qui est une merveilleuse construction du commencement du XVIe siècle, aussi bien conservé que possible. »

Jean-François était fils de Jean-Hélie de Pompadour, marquis de Pompadour, baron de Treignac et de Bret, seigneur de Saint-Cyr-la-Roche, Laurière et Freyssinet, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant des armées du roi dans les provinces du Haut et Bas-Limousin, fait chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1661. Il avait épousé, le 3 décembre 1640, Marie, vicomtesse de Rochechouart, et mourut le 21 juin 1684, peu après son fils ; c'était le dernier mâle de sa branche. Les armes de la famille Hélie de Pompadour sont : *d'azur à trois tours d'argent, maçonnées de sable, 2 et 1*.

Pour Jean-François-Hélie de Pompadour, il est né au château de Rochechouart le 12 juillet 1650, et on le trouve titré comte de Rochechouart et baron de Saint-Germain-sur-Vienne. Il prit possession de la charge de guidon des gendarmes de Sa Majesté, à la cour du palais des Tuileries, avec les cérémonies ordinaires, le 25 mars 1671, charge qui coûtait 190,000 livres. Il mourut sans hoirs, le 14 mars 1684, après avoir dissipé beaucoup de biens et contracté d'immenses dettes, nous dit Nadaud dans son *Nobiliaire*. Le même auteur ajoute : « Une dame de Monteclair prétendit inutilement l'avoir épousé. »

On voit les variantes qui existent entre notre *Nobiliaire* et les indications fournies par l'inscription ci-dessus. Il me semble qu'il faut y lire *Rochechouart* au lieu de *Rochefort*, car la mère de Jean-François, lui-même et ses sœurs portent ce titre, et rien ne fait supposer qu'il puisse être question du château de Rochefort, paroisse de Séreilhac.

La terre de Pompadour et la fortune de cette grande famille limousine qui s'éteignait alors, passèrent aux Choiseul. Jeanne-Antoinette Poisson, dame du palais de la reine, épouse séparée de Guillaume Lenormand d'Etioles, secrétaire du roi, acheta aux Choiseul, au XVIIIe siècle, la terre de Pompadour. Elle est connue depuis sous le nom de marquise de Pompadour.

A. LECLER.

DOCUMENTS

Assemblée paroissiale fixant les conditions auxquelles le sieur de Lestang, médecin, s'établira à La Souterraine.

(10 octobre 1737).

Aujourd'huy, dixième du mois d'octobre mil sept cent trente-sept, jour de dimanche, en la ville de La Souteraine, issue de vespres, en la place publique, lieu accoutumé à faire les actes de ville, par-devant le notaire royal soussigné et les témoins bas nommés se sont présentés messieurs les curé, chanoines, prestres, officiers, bourgeois et marchands faisant la majeure et plus seine partie des habitans de lad. ville, tous icy assemblés et convoqués au son de la cloche ; fust aussi présent Me Jean-Baptiste de Lestang, seigr de la Fot, docteur médecin, demeurant au lieu de La Fot, parroisse de Saint-Pierre-de-Not, générallité de Bourges, lequel, en parlant auxdits sieurs curé, chanoines, prestres, officiers, bourgeois et marchands, il leur a dit et exposé qu'il est docteur médecin de la faculté de Montpellier, suivant ses lettres de doctorat à lui accordées le quinze janvier dernier, et que il désire exercer la médecine; mais comme il est domicilié dans une campagne, sa profession demande qu'il se retire dans une ville, et comme La Souteraine est la plus près et qu'il n'y a pas de médecin, il offre d'y résider et d'y exercer la médecine aux conditions quil sera affranchy par lesdits habitants de toutes tailles et deniers royaux et logement de gens de guerre, guet, garde, petit ustancil et autres charges publiques et que il jouira aussy de la rétribution accordée par l'arrest du conseil du..... au médecin de l'hôpital et pauvres de

lad. ville : auxquelles conditions il se soumet de demeurer dans lad. ville de La Souteraine et de voir et visiter gratis les pauvres dud. hôpital et de ladite ville. Et lesd. sieurs curé, chanoines, prestres, officiers, bourgeois et marchands ayant entr'eux délibéré et considérant que led. s^r de l'Estang est un homme très sage, habile dans sa profession et de bonnes vie et mœurs, de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il est très avantageux pour eux et pour les autres habitans qu'ils ayent un médecin establi en lad. ville, a ces causes ils ont, sous le bon plaisir de monseigneur l'intendant de la générallité de Limoges, accepté led. sieur de Lestang pour médecin de lad. ville, veulent et consentent qu'il y demeure et y établisse son domicille aux susd. conditions, que tant et sy longtemps qu'il demeurera dans lad. ville et qu'il y exercera la médecine, il sera affranchy et exemp de toutes charges publiques, tailles, deniers royaux, logement de gens de guerre, guet, garde et petit ustancil, et quil jouira aussi à commencer cejourdhuy de la rétribution accordée par le susd. arrest aux conditions susd., et que il visitera et aura soin des pauvres dud. hôpital et de lad. ville, gratis, lad. rétribution lui tenant lieu de récompense : ce qui a esté accepté par ledit s^r de Lestang et a quoy il s'est soumis. Et du tout lesd. parties ont requis acte, à elles octroyé de présent pour servir et valloir ce que de raison, en présence de Me Jean Savy, p..., et de Pierre Nonique, clerc, demeurant en lad. ville, tesmoins connus, a ce appelés et soussignés avec lesd. parties.

Signé : La Salle de Ribeyris, curé de la ville de La Soutteraine, Savy, prêtre, chanoine; de Népoux, prêtre, sacristain; Lacoux; Montaudon, prêtre ; Ranjon, prêtre ; de Guartempe, juge ; Floret, lieutenant ; Floret du Mas, pr^r d'office ; A. Floret ; Bonnet de Saint-Prié ; Dalesme-Dubreuil ; Salleton ; Massard ; Savy ; Lacouture ; Ranjon ; Desgenets ; Cujas ; Busson ; Choppy du Chiers ; Cromon ; Patrault du Poirier ; Montaudon ; Guartempe ; S. Montaudon ; Deguartempe ; Dardanne ; de Bonoeil ; Poujaud ; Gaillard ; Bonnet ; M... naud ; Deslignières ; Chappellet d'Oreix ; Dardanne ; P. Dardanne ; Savy ; Denepoux ; Pichon ; Ranjon ; Delaville ; Gaillard du Couret ; Tanchon ; Nonique ; de Lestang, docteur médecin ; Dumont, notaire royal.

Controllé à La Souterraine led. jour, six octobre 1737. Reçu douze sols. -- *Signé :* Savy.

(Extrait des minutes de M. Camille Leroy, notaire à La Souterraine).

(Communiqué par M. Bellet, instituteur à Saint-Maurice).

Nomination du syndic de la chapelle Sainte-Marie, à La Souterraine

(18 juillet 1734)

Aujourd'huy, dix-huit du mois de juillet mil sept cent trente-quatre, jour de dimanche, issue de messe paroissiale, en la ville de La Souteraine, et place où on a accoutumé de faire les actes, les habitans de lad. paroisse et ville, iceux tous assemblés par devant le notaire royal soussigné, présence des témoins bas nommés, a esté présent et personnellement estably messire Jean de La Sale de Ribeyreys, prestre, curé de cette dite ville et paroisse et y demeurant, lequel a dit et exposé publiquement auxd. habitans qu'il dépend de cette dite ville une chapelle appellée de Sainte-Marie, très ancienne, située au-delà du quartier Saint-Michel, à laquelle il est dû plusieurs droits et devoirs, qu'on néglige de payer et reconnaître par le défaut de personnes capables d'en faire les poursuites et la perception, et par ce défaut partie du bâtiment de lad. chapelle s'étant écroulée, et étant de l'honneur et de la religion de la faire rétablir, même le clocher qui menasse de ruine, et toutes réparations nécessaires à y faire, à quoy les débiteurs doivent les premiers contribuer, et pour qu'ils n'ayent aucun prétexte de s'en défendre, étant très à propos et d'un pieux et louable procédé qu'il y ay une personne préposée, ledit sieur curé somme, prie et requiert lesdits habitans de délibérer entr'eux et en nommer un capable et solvable pour syndic et administrateur des droits et revenus de lad. chapelle Sainte-Marie. A quoy lesdits habitans adhérant, et après avoir délibéré entr'eux, ont esté deument establys : Mr André de Gartempe, sieur de la Cour, juge sénéchal en cette ville ; Me Pierre-Antoine Bonnet, seigneur de Saint-Priest, sénéchal de Bridiers ; Me Jean-Baptiste Choppy, sieur de le Bé, procureur fiscal de cette ville ; Jean-François de Bonneuil, sieur de Lagetroinet, bourgeois ; Mr Jean-Baptiste Salleton, sieur de Champlong, procureur fiscal de Bridiers ; Mr Jacques Floret, sieur du Poumeroux, lieutenant de la juridiction de cette ville ; Léonard Forgemol, sieur du Bostquenard, bourgeois ; Mr Silvain Massard, sieur des Vergnes, notaire royal ; François de Gartempe, sieur du Peux, bourgeois ; Jacques Betholaud, sieur de Lascoux ; Jean Beraud, sieur de La Barre ; Hiacinthe Choppy, sieur de La Bosche, et André Floret, sieur de Monbuisset, marchand corroyeur, — tous habitans de cette dite ville, lesquels ont nommé et nomment pour syndic et administrateur des droits et revenus dus à lad. chapelle de Sainte-Marie, sieur Silvain Gravellat, bourgeois et marchand de

cette dite ville, et y demeurant, auquel ils donnent tout pouvoir et mandement de faire touttes recherches, poursuittes et diligences, même de recevoir les droits dus, revenans et appartenans à lad. chapelle, en donner quittances et faire employ aux réparations nécessaires à faire à lad. chapelle, et du surplus, si surplus il y en a, en faire un fonds produisant un revenu annuel, au profit de lad. chapelle, ce que led. sieur Gravellat, pour ce deüment estably, demeurant en cette dite ville, a accepté et promis en lad. qualité d'agir et régir en honneur et en confiance. Et se sont lesd. habitans et ledit Gravellat soussignés avec led. sr curé.

Fait en présence de M. Jean Savy, procureur, et de Me André Raimond Bétolaud, praticien, habitans de cette ville, témoins connus, requis et appellés.

Signé: Grâvelat; Lasalle, curé susdit; de Gartempe, juge; Floret, lieutenant; Bonnet; de Bonœil; Salleton; de Bostquenard; Choppy, pr d'office; Degartempe; Massard; Bétolaud; Beraud; A. Floret; La Boche; Savy; Betôlaud; Ranjon, notaire royal.

Controllé à La Souteraine, le vingt-trois juillet 1734. Reçu douze sols. — *Signé :* Savy.

(Extrait des minutes de M. Ernest Montaudon, notaire à La Souterraine).

(Communication de M. Bellet).

Acte des habitants de Not
(28 avril 1737)

Aujourd'huy, vingt huitième jour du mois d'avril mil sept cent trente sept, jour de dimanche, avant midi, au devant de la grand porte et principalle entrée de l'église paroissialle de Saint Pierre de Not, issue de la grand messe y dite et célébrée, le peuple sortant de lad. église a grande afluance et les propriétaires et habitants de lad. paroisse assemblés et convoqués au son de la cloche en la manière accoutumée, pardevant les nores royaux soussignés, ont esté personnellement établis Jean Gaillard, sieur de Librassou; Pierre Floret, sr du Mas; Léonard Forgemol, sr de Bosqueynard, demeurant en la ville de La Souterraine; Pierre de Lestang, sr de La Fot, demeurant au lieu de La Fot, paroisse dud. Not; Jean Petit, dit Cadet, sindic de lad. paroisse; Antoine Buret; Pierre Pichon; Louis Gillet; Simon Grelaud; Jacques Alablanche; Léonard Monnet; Mathieu Jammot; Léonard Gillet: Jean Bedan; André Pra-

deau ; Silvain Geoffre ; André Petit ; Gabriel Peynaud ; Barthelemy Credot ; André Berthonnet ; André Marguinaud ; Jean Rousseau ; Jacques Parot et Silvain Cadillon, tous propriétaires de biens et habitans de lad. paroisse de Not, faisant la plus senne et majeure partie, lesquels après avoir pris communication de la requeste présentée par lesd. habitants à Monseigneur l'intendant de Bourges, estant en date du quinze février dernier, ont unanimement dit et rapporté qu'ils ne peuvent éviter de payer leurs droits de lotz et vente et indemnité résultant du contrat d'acquisition par eux fait de la maison curialle énoncée en lad. requeste et qui se montent la somme de deux cent trente-cinq livres, comme aussy les intérêts du prix de lad. vente eschus depuis et frais faits par le vendeur, qui se montent la somme de soixante-dix-sept livres, faisant le tout celle de trois cent douse livres ; qu'il est important d'imposer lad. somme, avec celle de cinq cent quarante livres qui reste à imposer suivant l'arrest du Conseil énoncé en la même requeste, — consentent en conséquence que lad. imposition soit faite et qu'il soit statué sur lad. requeste. Dont et du tout ils ont requis acte, à eux octroyé le présent pour servir et valoir ce que de raison, et ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis, sauf les soussignés.

Signé : Pierre de Lestang de La Fot ; Silvain Cadillon ; André Pradeau ; Gaillard ; Floret du Mas ; Forgemol de Bostquenard ; Petit, nottaire royal ; Dumont, not^re royal.

Controllé et scellé à Bridiers, le 29 avril 1737. Reçu dix-huit sols. — *Signé :* Dumont.

(Extrait des minutes de M. Leroy, notaire à La Souterraine).

(Communication de M. Bellet).

Prestation de serment de Jules de Lionne, abbé de Solignac

M. Champeval a découvert en Limousin la pièce ecclésiastique que je vais transcrire.

Elle est écrite sur une feuille de papier in-folio, pliée en deux, dont le filigrane représente un écusson à la fleur de lys, sommé d'une couronne royale fleurdelisée.

Le serment au pape fut prêté, le 6 août 1657, par Jean Langlade, procureur de Jules de Lionne, clerc de Paris, entre les mains de Saige, official de Limoges et exécuteur apostolique.

La formule est celle du Pontifical (1).

Il en résulte qu'il s'agit d'un bénéfice réservé au pape, certainement d'une commende, car le titulaire prend l'engagement de ne pas « aliéner », « de quelque façon que ce soit », les « possessions appartenant à sa mense », « même avec le consentement du chapitre conventuel du monastère », qui est celui de Solignac, au diocèse de Limoges (2).

†

FORMA JURAMENTI

Ego Joannes de Langlade, procurator venerabilis Magistri Julij de Lione, Clerici Parisiensis, et nomine procuratoris ab hac (3) hora in antea fidelis et obediens ero Beato Petro Sanctæque Apostolicæ Romanæ Ecclesiæ et domino nostro Domino Alexandro septimo papa Ejusque (4) sucessoribus canonice intrantibus. Non ero in concilio (5) aut consensu vel facto ut vitam perdant aut membrum, seu capiatur (6) aut in eos violenter manus quomodolibet ingerantur vel injuria aliqua (7) inferantur quovis quæsito colore. Consilium vero quod mihi credituri sunt per se aut nuntios (8) seu litteras ad eorum damnum, me sciente, nemini pandam : papatum romanum et rega-

(1) Elle était envoyée de Rome même avec la bulle : aussi, suivant la pratique de la chancellerie, n'y a-t-il aucune ponctuation. Je la rétablis pour l'intelligence du texte.

Cette formule se trouve au chapitre *De benedictione abbatis auctoritate apostolica*. J'aurai soin de noter les variantes.

(2) La *Gallia christiana*, tome II, col. 575, contient ces renseignements : « LX. Arturus, seu Artus, de Lionne, delfinas....., ipse nepoti suo cessit anno 1657. LXI. Julius Paulus de Lionne....., anno 1665 resignavit D. Petro Godefroy de Beauvilliers, postquam anno præcedenti septis monasterii ad muros urbis extendendis assensum præbuisset. »

(3) Electus monasterii N., ordinis sancti N., diœcesis N.

(4) Suisque.

(5) Consilio.

(6) Capiantur mala captione.

(7) Injuriæ aliquæ.

(8) Suos.

lia Sti Petri adjutor eis ero ad retinendum et defendendum (1) contra omnem hominem. Legatum Apostolicæ Sedis in eundo et redeundo honorifice tractabo et in suis necessitatibus adjuvabo. Jura, honoris (2), privilegia et authoritatem Romanam Eclesiæ (3), D. N. papæ et successorum prædictorum conservare et defendere, augere et promovere curabo. Nec (4) ero in consilio vel facto seu in tractatu (5), in quibus contra ipsum D. nostrum vel eandem Romanam Eclesiam aliqua sinistra vel prejudicialis (6) personarum, juris, honoris, status et potestatis eorum machinentur. Et si talia a quibuscumque tractarj novero vel procurarj (7), impediam hoc pro posse et quanto citius potero commode (8) signifficabo Eidem D. N. vel alteri per quem (9) ad Ipsius notitiam possit pervenire. Regulas sanctorum patrum, decreta, ordinationes (10), sententias (11), provisiones, dispositiones et mandata apostolica totis viribus observabo et faciam ab aliis observari. Hereticos, schismaticos et rebelles (12) Domino nostro vel successoribus prædictis pro posse persequar et impugnabo. Vocatus ad sinodum, veniam, nisi præpeditus fuero canonica præpeditione. Possessiones vero ad mensam meam (13) pertinentes non vendam, neque (14) donabo, neque impignorabo, neque de novo infeudabo vel aliquo modo alienabo, etiam cum consensu conventus monasterii mei, inconsulto Romano pontifice (15). Et constitutionem super prohibitione investiturarum bono:um jurisdictionalium ad Eclesias inferiores spectantium de anno Domini mill. sexentesimo vigesimo quinto editam servabo (16). Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

Magister Joannes Langlade, procurator magistri Julij de Lionne, juramentum in forma supradicta coram nobis de verbo ad verbum præstitit in civitate Lemov., die sexta mensis augusti, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo septimo.

J. Langlade,

Saige, officialis, vicarius generalis, judex et exequutor apostolicus.

X. Barbier de Montault.

(1) Salvo meo ordine.
(2) Honores.
(3) Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
(4) Neque.
(5) Seu tractatu.
(6) Præjudicialia. Il y a évidemment des fautes de copiste.
(7) Vel procurari novero.
(8) *Commode* n'est pas dans le Pontifical.
(9) Possit.
(10) Seu dispositiones, reservationes.
(11) *Sententias* manque au texte officiel.
(12) Eidem.
(13) Monasterium meum.
(14) Nec.
(15) Et si ad aliquam alienationem devenero, pœnas in quadam super hoc edita constitutione contentas eo ipso incurrere volo.
(16) Cette phrase n'est pas dans le Pontifical.

RAPPORT

de la Commission chargée par la Société de la publication des Registres Consulaires de la ville de Limoges

Limoges, le 4 novembre 1898.

MONSIEUR LE MAIRE,

La Société archéologique et historique du Limousin vient d'achever la publication des *Registres consulaires de la ville de Limoges*, commencée en 1867, arrêtée par la maladie du premier éditeur, M. Emile Ruben, reprise après une interruption de plus de douze années et confiée aux soins de M. L. Guibert, qui a pu la mener à bonne fin, avec le concours dévoué de quelques-uns de nos confrères, de M. Emile Hervy notamment, collaborateur de la première heure et auteur des Tables générales alphabétiques de la collection.

Les autres collaborateurs successifs de MM. Ruben et Guibert ont été MM. Joseph Garrigou-Lagrange, Alfred Chapoulaud, Gabriel Debort, Félix Achard, Launay, Gaston Fougeras-Lavergnolle, Jean de Bruchard, Léonard Moufle, Paul Mariaux, Camille Marbouty et Paul Ducourtieux, tous membres de notre Société.

Le premier volume, contenant la première partie du premier registre (1508 [1] à 1552) a paru en 1867 ; le second (fin du premier

(1) C'est à tort que la date de 1504 a été indiquée par les éditeurs du premier volume comme point de départ de la série des registres publiés. Le premier feuillet du premier registre, qui manquait alors, et qui a été retrouvé par M. Antoine Thomas au cours de l'inventaire des Archives communales, établit que ce registre a été commencé au mois de juillet 1508 seulement.

registre, 1552 à 1581) en 1869; le troisième (second registre, 1592-1662) en 1884; le quatrième (première partie du troisième registre, 1662-1740) en 1889; le cinquième (fin du troisième registre, 1741-1768, et commencement du quatrième, 1768-1773) en 1893; le sixième (fin du quatrième registre, 1773-1790, et tables porte la date de 1897, mais n'a pu, pour diverses raisons, paraître que ces jours derniers. Les trois premiers volumes, sauf l'appendice du troisième, ont été imprimés par MM. Chapoulaud; les trois derniers, plus l'appendice du troisième destiné à combler dans une certaine mesure la lacune de 1581 à 1592 que présentent nos manuscrits, sortent des presses de Mme Ve Ducourtieux.

Des exemplaires du dernier volume vous ont été remis pour MM. les Membres de l'Administration, du Conseil municipal et pour les Archives de la ville. La Bibliothèque communale, ainsi que les Archives du département, la Bibliothèque de l'Ecole normale d'Instituteurs et celle du Grand Séminaire en ont reçu également. La même distribution a été faite pour chaque volume.

La série dite des *Registres Consulaires* comprend quatre registres classés sous les cotes BB[1], BB[2], BB[3], BB[4] du *Catalogue des Archives communales :* leur contenu embrasse une période de près de trois cents ans; ils renferment nombre de précieux documents ayant trait à l'histoire de la ville et de la province. L'intérêt de ces registres, reconnu depuis longtemps, a valu à leurs éditeurs la sympathie et l'appui constant de toutes les Municipalités et de tous les Conseils qui se sont succédés à l'Hôtel-de-Ville.

Les trois premiers volumes ont été imprimés aux frais de la Société archéologique, avec une subvention du budget communal. A partir du quatrième volume, l'intérêt historique proprement dit du texte devenant moindre, la Société, qui avait vu ses ressources diminuer, fit connaître, en 1889, à l'Administration municipale qu'elle ne se trouvait plus en mesure de concourir aux dépenses de la publication, mais qu'elle restait à la disposition de la Municipalité et du Conseil pour copier et annoter les deux derniers registres, en surveiller l'impression et corriger les épreuves. L'Hôtel-de-Ville décida que la publication serait continuée dans ces conditions, et c'est ainsi qu'ont paru les tomes IV (crédit de 1,200 fr. au budget de 1884 et années suivantes), V (crédit de 1,400 fr. au budget de 1893), VI (crédit de 1,300 fr. au budget de 1895).

A l'origine, outre les volumes remis à la Municipalité, au Conseil municipal, à divers dépôts publics, aux Sociétés en correspondance avec la nôtre, à l'éditeur et à ses collaborateurs, les *Registres Consulaires*, considérés comme une des publications ordinaires de la Société archéologique, avaient été distribués à tous les membres.

Au cours de l'impression du troisième volume, par suite du changement d'imprimeur, un certain nombre de feuilles de ce volume furent perdues, d'autres distribuées deux fois, et le total des exemplaires complets et par suite des collections, se trouva ainsi réduit. On dut décider que les volumes des *Registres* restant à paraître ne seraient plus donnés à tous les sociétaires, mais seulement à ceux qui justifieraient avoir reçu les tomes publiés antérieurement.

La distribution trop libérale des premiers volumes, la longue durée de la publication ont nui à la vente des derniers dont le produit a été insignifiant et n'a pas même compensé l'insuffisance de l'allocation du Conseil pour l'impression du tome IV.

La Société n'a plus en magasin, depuis environ dix ans, un seul exemplaire des tomes I et II. Des quatre exemplaires qui lui restaient en 1889 en dehors des deux collections de sa bibliothèque, deux ont éte vendus et deux remis à l'Administration municipale pour reconstituer la collection des Archives et celle du Secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, qui se trouvaient incomplètes.

Il existe toutefois quelques-uns de ces volumes à la disposition du public : ceux acquis par Mme Ve Ducourtieux lors de la liquidation de la maison Chapoulaud (une quinzaine d'exemplaires restent actuellement). MM. Chapoulaud avaient été autorisés à tirer à leurs frais un certain nombre d'exemplaires, en sus du tirage officiel de 250, pour les vendre directement. La souscription ouverte par eux en 1867 n'ayant réuni que dix-sept noms, il n'a pas été fait de tirage supplémentaire pour les quatre derniers tomes.

Nous avons actuellement à la disposition de l'administration et du public :

11 exemplaires complets (sauf l'appendice) du tome III, et quelques feuilles du commencement du volume,
92 exemplaires complets du tome IV,
88 exemplaires complets du tome V,
101 exemplaires complets du tome VI ;

enfin une centaine d'exemplaires du premier feuillet du tome I, en lacune lors de la publication des premiers volumes et retrouvé par M. Antoine Thomas au cours de l'inventaire des Archives communales.

Le crédit de 1,300 fr. voté par le Conseil municipal pour le sixième volume, s'est trouvé insuffisant à couvrir la dépense : le mémoire de Mme Ve Ducourtieux, que nous joignons au présent rapport, s'élève à 1,912 fr. 50. Dans la demande d'allocation que la Société

avait adressée à la Mairie en 1894, elle évaluait, si nous nous en souvenons bien, à 15 ou 1,600 fr. la dépense de ce volume. Les notes nombreuses qu'appelait le texte et l'importance des Tables générales, complément nécessaire de la publication, et qui ne représentent pas moins de *dix-sept* feuilles d'impression, ont dépassé les prévisions des éditeurs.

La Société archéologique a, en conséquence, l'honneur de vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien proposer au Conseil de voter la somme nécessaire pour solder ce qui reste dû à l'imprimeur (1) et nous dire si, après prélèvement de quelques exemplaires pour la bibliothèque de la Société et certains envois à prévoir, nous devons verser aux Archives de la ville les volumes restant en magasin.

Veuillez agréer, etc.

Pour la Commission chargée de la publication des Registres Consulaires,

Louis GUIBERT.

VU ET APPROUVÉ :

Le Président,

AR BELLOT.

(1) Le Conseil municipal a, sur la proposition de M. le Maire, voté, dans sa séance du 12 décembre, un premier crédit de 500 francs et ultérieurement une allocation complémentaire de 100 francs.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 23 JANVIER 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Sont présents : MM. l'abbé Arbellot, Courtot, P. Ducourtieux, Fray-Fournier, L. Guibert, E. Lachenaud, A. Leroux. Mariaux, Mouffle, de Vandière de Vitrac, C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté après quelques observations.

M. Louis Guibert fait hommage à la Société de sa brochure ayant pour titre : *Limoges qui s'en va ; le Verdurier, Puy-Vieille-Monnaie, l'Arbre-Peint, la rue Poulaillère ;* brochure tirée à un très petit nombre d'exemplaires et qui sera recherchée par quiconque voudra conserver le souvenir des vieux quartiers de la ville, destinés à disparaître et d'ailleurs jusqu'à ce jour imparfaitement connus.

M. Paul Ducourtieux offre aussi un exemplaire de son *Almanach-Annuaire de la Corrèze pour 1898,* où l'on remarque un compte-rendu de l'inauguration de la statue du célèbre avocat Charles Lachaud, à Treignac, au mois d'août dernier ; et des notes de M. J. L'Hermite sur l'établissement de quelques foires, marchés et octrois en Bas-Limousin, avant 1789; dans une de ces notes, relative à la ville d'Ussel, l'auteur fait allusion au siège de cette ville par Du Guesclin, dont M. Arbellot a parlé dans nos deux dernières séances, et paraît bien admettre, comme lui, l'identification d'Ussel avec la ville d'Usson, citée par la chronique.

Depuis le mois de décembre dernier, la Société a reçu l'envoi d'un assez grand nombre de publications, parmi lesquelles M. le président mentionne en particulier :

Le Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive, tome XIX, 4e livraison) qui insère deux notices de Mgr Barbier de Montault sur une croix d'autel en émail champlevé de Limoges et sur la pyxide émaillée de Chinon dont l'origine aussi limousine ne semble guère douteuse ; et une très ample étude de M. J. du Theillet de Lamothe concernant la famille Donnet de Pompadour.

Le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord* (tome XXIV, 6e livraison) où nous trouvons le récit d'une excursion des membres de cette Société à Jumilhac et dans ses environs, par M. de Roumejoux.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (tome XXIV, 6e livraison) qui rappelle quelques-unes des dernières publications de notre Bulletin et du *Bibliophile limousin*.

Le *Compte rendu du congrès archéologique de France*, tenu à Clermont-Ferrand en 1895, publie, entre autres mémoires, une étude de M. Henri du Ranquet sur l'Ecole romane auvergnate, ses limites et ses influences dans les églises des autres provinces ; divers articles archéologiques sur les monuments préhistoriques, les églises, édifices ou ruines que l'on trouve en Auvergne. Nous relevons aussi dans ce volume une intéressante description faite par M. le marquis de Fayolle du trésor de l'église Saint-Nectaire, dont les plus belles pièces encore existantes, à savoir les plats d'une reliure en orfévrerie et le buste de saint Baudime, doivent être comptées, dit-il, parmi les plus belles œuvres de l'école limousine.

Il convient encore de remarquer : dans le *Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et arts de Pau* (1895-96). 2e série, tome XXV) une importante étude de M. J. de Jourgoin sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne et de la vicomté de Béarn (1re partie) où est rapporté, d'après les mémoires du temps et avec quelques commentaires, le meurtre du duc Loup dans l'église de Saint-Martial à Limoges, par un habitant de cette ville, Proculus.

Dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Vosges* (LXXIIIe année) un article assez étendu de M. A. Fournier sur les origines des noms de lieux dans cette contrée.

Enfin un volume des *Mémoires* de la section de lettres de l'*Académie de Montpellier* (2e série, tome II, n° 1) consacré en entier à la publication des lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur d'Espagne (1565-1572), par M. l'abbé C. Douais ; publica-

tion pleine de renseignements pour l'histoire de cette époque. Au nombre des 196 lettres, avis ou instructions qu'elle contient, nous en trouvons trois donnant des indications sur la marche de l'armée du duc des Deux-Ponts à travers la France et le Limousin en 1569, la campagne du duc d'Anjou aux environs de Limoges et le combat de La Roche-l'Abeille.

La Société a reçu aussi du ministère, à la demande de M. Leroux, un exemplaire du *Dictionnaire topographique du Cantal.*

ADMISSIONS ET PRÉSENTATIONS. — M. le commandant Zibelin, demeurant à Limoges, est admis comme membre titulaire au scrutin secret.

MM. Fage et Fray-Fournier présentent en la même qualité M. François Maumy, avocat, demeurant à Limoges, rue Mirabeau, n° 10 ; il sera statué sur l'admission de ce candidat à la prochaine séance.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS. — La Société délègue au congrès des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Paris, au mois d'avril prochain, MM. l'abbé Arbellot, Paul Ducourtieux, Courtot, Louvet, Mouffle et C. Jouhanneaud.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU ET DES COMITÉS. — Après avoir annoncé la démission donnée par M. Nivet-Fontaubert de ses fonctions de vice-président, M. le Président rappelle qu'aux termes des statuts de la Société archéologique, il doit être procédé, à la séance de ce jour, à une nouvelle élection des membres composant le bureau et le comité de publication.

En conséquence, il est procédé à cette élection, par scrutins secrets et successifs, qui donnent les résultats suivants :

Président : M. l'abbé Arbellot.

Vice-présidents : MM. Emile Hervy et l'abbé Lecler.

Secrétaire général : M. Louis Guibert.

Secrétaire : M. Camille Jouhanneaud.

Trésorier : M. Louis Bourdery.

Bibliothécaire-archiviste : M. Alfred Leroux.

Adjoints aux archives : MM. Mouffle, Marbouty, Dubois.

Membres du conseil d'administration : MM. Lachenaud, Mariaux et Tixier.

Membres du comité de publication : MM. René Fage, secrétaire ; A. Leroux, Fray-Fournier, P. Ducourtieux, Chassoux et Judicis.

Le bureau et le comité se trouvent ainsi constitués pour une nouvelle période de trois ans.

COMMUNICATIONS. — M. le Président communique une lettre adressée à Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans, par M. Froger, curé de Rouillon, près Le Mans, et faisant mention d'un prêtre du nom de Guillaume Crozat, ancien prieur de Notre-Dame-de-Torcé, qui fut prosateur et poète à ses heures et qui, après avoir refusé de se soumettre aux lois révolutionnaires, se serait retiré en Limousin, son pays d'origine.

Notre collègue, M. l'abbé Lecler, que l'état de sa santé a empêché d'assister à la séance, pourra sans doute fournir quelques indications sur ce personnage.

M. Léopold Mouret, reçu membre à la dernière séance, en s'excusant de ne pouvoir assister à celle de ce jour, fait offrir à la Société par M. Guibert, un pistolet du XVIIe siècle, au canon très allongé et dont la garniture est d'un travail assez délicat; selon M. Courtot, cette arme était un pistolet d'arçon destiné aux cavaliers du premier rang dans les armées de cette époque. M. de Vandière de Vitrac suppose, au contraire, d'après les dimensions de l'arme, qu'elle devait se porter à la ceinture.

M. le Président a reçu de M. Arsène Brunet, inspecteur des finances, une lettre l'invitant à faire partie du comité constitué en vue de l'érection à Limoges d'une statue au général Dalesme, projet dont il est le promoteur et sollicitant aussi pour cette œuvre l'appui de la Société. M. Brunet avait déjà fait connaître par quelques notices publiées dans les journaux, les motifs de son projet et les titres qui lui paraissaient mériter pour l'un des glorieux soldats de la Révolution et de l'Empire les honneurs du bronze. Il les rappelle brièvement dans sa lettre : Dalesme, né à Limoges d'une vieille famille d'imprimeurs distingués et bien connus, servit d'abord dans les armées royales, puis devint commandant d'un des deux bataillons de volontaires que le département de la Haute-Vienne envoya à la défense de nos frontières menacées. L'autre bataillon avait pour chef Jourdan. Comme celui-ci, il se distingua aux armées par sa bravoure et par d'éclatants services ; et comme Jourdan, il devint général à trente ans. Sa carrière offre du reste avec celle de son illustre compatriote de nombreux traits communs, une très grande similitude. Il fut, lui aussi, tenu en défiance par l'Empire qui se borna à lui confier le commandement d'une des divisions militaires du territoire, puis le gouvernement de l'île d'Elbe. Mis en disponibilité sous la Restauration, il devint à la chute de ce régime, commandant des Invalides dont Jourdan était gouverneur, et mourut à son poste des atteintes du choléra. Pour n'avoir pas brillé tout à fait au premier rang, Dalesme n'en est pas moins une des belles figures de notre plus grande épopée guerrière et l'une des plus

dignes à proposer au souvenir et à l'émulation de nos générations un peu sceptiques. Le nom de Dalesme, ajoute avec raison M. Brunet, a reçu d'ailleurs, à une époque plus voisine de la nôtre, un nouveau lustre en la personne de son neveu, le général du génie Dalesme, qui prit part à toutes les campagnes de son temps et une part surtout importante aux travaux du siège de Sébastopol.

A tous ces titres la proposition de M. Brunet mérite d'être bien accueillie. Un monument qui associerait dans un hommage commun les mémoires de deux glorieux soldats issus du même sang et d'un sang bien limousin, ne saurait rencontrer dans notre cité aucune critique. La Société archéologique accueille donc avec faveur cette proposition et lui souhaite tout le succès qu'en attend légitimement son auteur.

Lectures. — A une époque où des raisons d'assainissement ou de voirie nécessitent la suppression ou la modification de nos vieux quartiers, il faut remercier M. Louis Guibert de ne pas laisser la pioche accomplir son œuvre sans nous avoir donné auparavant une notice, en quelque sorte un *memento* de ces quartiers, des édifices qu'on y rencontre et des souvenirs qui s'y rattachent.

Sans ces notices si bienvenues, rédigées avec l'exactitude et le soin que leur auteur sait mettre dans tous ses écrits, que saurait-on dans quelques années de ces antiquités et de ces souvenirs remontant à des siècles ? A peu près rien très probablement. Ce serait l'oubli sans doute pour toujours.

Dans ce quartier Viraclaud, déjà décrit par M. Guibert, déjà à moitié exproprié pour cause d'utilité publique et qui dans un ou deux mois ne sera plus, quartier misérable à tous égards, une seule maison attire l'attention et mérite de la retenir dans quelque mesure ; c'est la maison située au n° 8 de la rue des Combes, désignée en notre siècle sous le nom de maison Nivet et qui appartenait en dernier lieu à M. V. Buffière. L'immeuble a la forme d'un quadrilatère d'une assez grande surface, formé de plusieurs corps de bâtiment avec cour et jardin intérieurs et compris entre trois rues.

Le bâtiment principal, bordant la rue des Combes, offre seul de l'intérêt ; sa façade toute en granit, d'une ornementation assez sobre, il est vrai, plaît à l'œil et ne manque pas de noblesse ; au rez-de-chaussée s'ouvre une porte cochère accompagnée de pilastres et surmontée d'un cartouche. Deux étages se superposent, percés chacun de quatre larges fenêtres aux encadrements simples, presque sans moulures.

Au-dessus un bandeau où font saillie quelques motifs décoratifs sans symétrie, tels qu'un losange et un cartouche assez ornementé, supporte une corniche étroite que dominent cinq vases en pierre, de proportions inégales, à côté de gargouilles en forme de couleuvrines. A l'un des angles, du côté de la rue Soretas, une tourelle à encorbellement, accolée à la façade, repose sur un cul-de-lampe d'une facture assez gracieuse.

L'édifice, dans lequel on a cru parfois reconnaître les caractères d'une œuvre de la Renaissance, est évidemment d'une époque postérieure et d'une inspiration beaucoup moins pure. Il faut en placer la construction dans la première moitié du XVIIIe siècle et le rattacher au genre que l'on a appelé style Louis XIII

Au surplus, l'escalier, qui, avec quelques colonnes torses et d'autres rares détails, est à l'intérieur le morceau le plus intéressant, trahit bien la date de l'édification qui, d'après d'autres preuves extrinsèques, doit se placer vers l'année 1635.

Les titres de propriété conservés par M. Buffière ont permis en effet à M. Louis Guibert, sinon de constater cette date, du moins de retrouver les acquisitions successives d'anciens immeubles faites antérieurement par un riche bourgeois d'une famille bien connue, le sieur de Petiot, et sur l'emplacement desquels il dût élever cette nouvelle demeure ; avant sa construction, cette partie du quartier était déjà très dense, très habitée, recherchée principalement, semble-t-il, par les gens de judicature ou pourvus d'offices ; au nombre de ses habitants on retrouve des noms connus, tels que ceux de plusieurs membres de la famille Pénicaud.

Les documents toutefois ne révèlent aucun fait, aucun nom, aucun souvenir notable ; ils ne donnent même point de descriptions ou d'indications qu'il y ait lieu de retenir. La maison n'a pas d'histoire.

Des héritiers du sieur de Petiot, l'immeuble passa en la possession de M. Renaudin de Neuvic, puis en celle des Garreau de la Seynie. Il avait été acquis en 1808 par M. Nivet et revendu il y a quelques années à M. Buffière, sur la tête duquel il vient d'être exproprié par la ville de Limoges moyennant une indemnité de 115,000 francs.

Le Secrétaire,
Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, Chassoux, Courtot, Dubois, P. Ducourtieux, René Fage, Fray-Fournier, Louis Guibert, Hersant, l'abbé Lecler, Loupias, Camille Marbouty, Ruchaud, commandant Zibelin et C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus. — M. le baron de la Pomélie fait hommage à la société d'un exemplaire de l'importante publication de la *Généalogie de la famille Germain de la Pomélie*, que vient de publier notre érudit collègue M. l'abbé Lecler, comprenant les diverses branches de cette famille et assortie de nombreux documents et pièces justificatives (1 vol. in 4°, imprimerie Ducourtieux).

M. le docteur Marquet offre également sa *Monographie de la paroisse de Biénac*, paroisse qui fait partie, depuis 1806, de la commune de Rochechouart, mais qui, sous l'ancien régime et jusqu'en 1770, avait été la paroisse principale de cette ville.

M. le président mentionne :

Dans le *Bibliophile Limousin* (n° 1, 13° année) un article de M. Fray-Fournier donnant de curieux renseignements sur l'*Imprimerie* et la situation légale des *imprimeurs de Limoges au siècle dernier* ; et un autre article de M. Paul Ducourtieux sous ce titre : *Comment on devenait libraire et imprimeur à Paris au* XVIII*e siècle*.

Dans la *Revue scientifique du Limousin* (n° 62) le compte rendu d'une conférence faite à Ambazac par M. Mathé, directeur de l'école pratique de commerce de Limoges, sur nos colonies d'Afrique, qui forment déjà un immense territoire digne d'attirer les efforts de nos jeunes générations.

Dans le bulletin des *Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* (tome VII, n° V) le récit d'une excursion au plateau de Millevache par M. Pouyaud, une notice de M. Masfrand sur la grotte sépulcrale de Corgnac (Dordogne).

Le bulletin-revue de la *Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais* (octobre-novembre-décembre 1887) publie une série d'études de M. l'abbé Joseph Clément sur le *Château de Crozant et ses rapports avec le Bourbonnais*, avec un dessin d'ensemble figurant la vue des ruines d'après un tableau de Parmentier, daté de 1801.

Les *Annales du Midi* (n° 37, janvier 1898) insèrent une appréciation très élogieuse de M. Alfred Leroux sur la publication de MM. Louis Bourdery et Lachenaud publiée récemment sous ce titre : L'*Œuvre des peintres émailleurs de Limoges* : *Léonard Limosin, peintre de portraits*, qui a valu déjà à ses auteurs des suffrages nombreux et mérités.

Dans les *Analecta Bollandiana* (tome XVI, fascicule IV), nous trouvons une critique de la thèse soutenue par Mgr Bellet dans son ouvrage concernant *l'Ancienne vie de Saint-Martial et la prose rythmée*. On sait que l'auteur a fait valoir en faveur de l'antiquité de la vie de Saint-Martial, soutenue depuis si longtemps par M. l'abbé Arbellot, un nouvel argument tiré de la présence du *cursus*, sorte de cadence marquant la fin des phrases et même des membres de phrase, dans la composition de cette vie ; or, le *cursus*, qui fut en usage du IVe au commencement du VIIe siècle, disparut ensuite pour ne reparaître qu'à la fin du XIe, de telle sorte que l'anciene vie de Saint-Martial ne peut qu'être antérieure au VIIe siècle. Mais les nouveaux Bollandistes résistent à l'adoption de cette thèse, en faisant observer d'abord que le *cursus* adopté jusqu'au VIIe siècle était purement métrique, tandis que celui de la vie de Saint-Martial est manifestement rythmique et, en outre, qu'il est facile de citer des écrivains des siècles postérieurs qui ont aussi employé le *cursus*. En tous cas, disent-ils, la théorie du *cursus* est encore trop obscure et incertaine pour que l'on puisse appliquer aux documents hagiographiques le nouveau principe de critique proposé par Mgr Bellet.

A noter encore dans les *Analecta* une mention de la notice de M. Arbellot sur le temple de Jupiter à Ausiac (commune de Saint-Laurent-les-Eglises) et de la remarque faite par l'auteur que le pseudo-Aurélien aurait emprunté des pensées, des locutions, des tours de phrases textuels aux histoires apostoliques du *Pseudo-Abdias* ; mais le critique estime que le faux Abdias date au plus de la seconde moitié du VIe siècle.

Admissions et présentations. — M. François Maumy, avocat, demeurant à Limoges, rue Mirabeau, n° 10, est élu membre titulaire au scrutin secret.

MM. l'abbé Lecler et Guibert présentent en la même qualité M. Aubert Berger, entrepreneur à Limoges, rue des Charseix.

MM. Guibert et Jouhanneaud présentent comme membre correspondant M. le comte de Foucauld du Daugnon demeurant à Milan.

Il sera procédé aux votes pour l'admission de ces deux candidats à la prochaine séance.

M. le docteur José Ignaccio Vallenti, de Palma (Espagne), remercie la société de son admission comme membre correspondant.

Nécrologie. — M. le président, en faisant part du décès de M. Charles Geay, survenu il y a deux jours, exprime les vifs regrets éprouvés par la société. Comme architecte diocésain, M. Geay avait rendu à Limoges les plus grands services. Il s'était fait remarquer, en effet, dans la conduite ou la direction de travaux très importants, comme ceux de l'achèvement de la cathédrale, du nouvel hôtel de ville, de l'hospice des vieillards et de l'hôpital général, par ses connaissances techniques, par son activité intelligente et laborieuse; à ces qualités si précieuses il joignait une distinction d'esprit, une urbanité de caractère qui lui avaient conquis toutes les sympathies.

On ne saurait oublier aussi la part considérable qu'il avait prise à l'organisation de l'exposition artistique et archéologique de 1886.

Sa mort si prématurée, si douloureuse pour sa famille, est aussi vraiment une perte pour notre ville, pour la société Gay-Lussac dont il était président, pour notre société elle-même qui le comptait au nombre de ses membres et qui en avait reçu des communications très remarquées.

COMPTE RENDU FINANCIER

Au nom de M. Bourdery, trésorier de la Société, M. Louis Guibert fait connaître les résultats financiers de l'exercice 1897 :

Recettes

1° En caisse au 1er janvier 1897.....	667	47
2° 130 cotisations de membres titulaires à 15 fr.....	1.950	»
3° 62 cotisations de membres correspondants à 10 fr.	620	»
4° Trois droits d'entrée à 10 fr.....	30	»
5° Allocation du Conseil général pour l'année 1897..	500	»
6° Produits de la vente de bulletins et publications..	45	»
7° Bonis sur frais d'encaissement par la poste, sans déduction des frais d'encaissement et bonis divers....	19	62
8° Troisième dividende touché à la faillite Maigne, soit 5 0/0 sur 3,606 fr. 65.....	180	35
Total des recettes.....	4.012	44

Dépenses

1° Impression du tome 45 du *Bulletin* (1896), 1re livraison : 1,117 fr. 50, dont 1,000 fr. versés en acompte le 24 août 1896, reste	117 50
2° Ports de cette livraison	68 45
3° Tome 45, 2e livraison, impression (les couvertures et le brochage de chaque livraison figurent dans ces chiffres pour 67 fr. 50 chaque fois)	1.045 »
4° Bibliothèque de la Société, abonnements, achats, reliures (une armoire, 87 fr.)	139 20
5° Appointements de l'encaisseur	100 »
6° Chauffage, éclairage, service des séances	66 50
7° Timbres, fournitures, ports, impressions diverses	59 10
8° *Exposition du livre* en 1895 à l'occasion du cinquantenaire de la Société. Dernières notes reçues (les frais occasionnés par la célébration du cinquantenaire en 1895 se sont élevés à 1.712 fr.)	121 »
Total des dépenses	1.716 75

D'où un excédent de recettes de 2.295 fr. 69 en caisse au 1er janvier 1898 et qui devra être affecté au payement du *Bulletin* de 1897.

Toutes les cotisations, pour l'année écoulée, ont été recouvrées, sauf celle d'un membre titulaire.

Communications. — M. Faissat a fait don de trois belles épreuves photographiques, tirées par lui, de la *Vierge ouvrante de Boubon*, destinées à accompagner le mémoire de M. de Verneilh relatif à ce précieux ivoire. Des remerciements sont adressés à M. Faissat.

M. Louis Guibert, de la part de notre collègue M. Touyéras, communique une délibération de la paroisse de Saint-Cyr (Saint-Auvent) concernant la fixation des dîmes, l'évaluation des grains, etc., et datée du 11 mars 1691 ; c'est la date qui fait l'intérêt de la pièce, car si l'on connaît beaucoup de délibérations de ce genre, celle-ci est une des plus anciennes signalées en Limousin.

M. l'abbé Lecler répond à la question posée dans la dernière séance au sujet d'un ecclésiastique originaire du Limousin, nommé Crozat, qui était prieur de Notre-Dame de Torcé, près du Mans, avant 1789, en donnant des renseignements sur ce personnage qui, ainsi que nous le supposions, n'avait point échappé aux recherches de notre laborieux collègue. Guillaume Crozat, né à Brive, fut d'abord vicaire dans sa ville natale, puis élu professeur de 5e au

Collège royal de Limoges (6 janvier 1765), dont il devint sous-principal en 1765 et professeur de philosophie (6 décembre 1771). M. de Verneilh, qui fut son élève, dit qu'il fut ensuite prédicateur du roi Louis XVI. Il collabora au *Journal ecclésiastique* de 1761 à 1770. Mgr du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges et précepteur des enfants de France, le choisit pour son aumônier. Guillaume Crozat obtint plusieurs bénéfices, entre autres celui de Notre-Dame-de-Torcé au diocèse du Mans. Il fut dépouillé de ce dernier prieuré par les lois révolutionnaires et se retira dans son pays d'origine, après avoir refusé le serment de la constitution civile du clergé.

M. Lecler se propose de compléter sa biographie.

M. Hersant, qui avait bien voulu accepter de représenter la Société aux fêtes du cinquantenaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans, rend compte avec beaucoup de détails de ces solennités, présidées par Mgr Desnoyers, vénérable fondadateur de cette Société, âgé aujourd'hui de 91 ans, et à laquelle s'étaient rendus M. le comte de Marsy, président de la Société française, et de nombreux archéologues et érudits. Il fait le récit circonstancié des fêtes auxquelles il a assisté, notamment de la cérémonie religieuse où des morceaux d'ancienne musique sacrée ont été exécutés avec beaucoup de perfection, puis des réunions tenues dans les salles du vieil hôtel de l'Université, édifice de style très artistique, récemment racheté et restauré par la ville. Dans ces réunions, MM. Desnoyers, de Marsy et d'autres orateurs ont pris la parole et rappelé les travaux importants accomplis par la Société de l'Orléanais, travaux qui ont été à peine interrompus par la guerre et les événements néfastes de 1870-71 et par les malheurs dont la ville d'Orléans fut particulièrement accablée. Cette Société a ainsi fait preuve d'une grande vitalité et mérite les éloges qui lui ont été adressés.

Lectures. — M. Paul Ducourtieux donne lecture d'un mémoire de M. Wottling, architecte à Limoges et membre de la Société, concernant les particularités que paraît présenter l'église de Saint-Just, récemment restaurée par lui; l'auteur y retrouve, en effet, des signes manifestes de ce symbolisme adopté par des architectes du moyen-âge dans les constructions religieuses et que l'on a déjà signalé dans quelques-unes de nos cathédrales et dans d'autres églises. Ces architectes ont cherché, autant que possible, à figurer la structure du corps du Christ sur la croix par les dispositions et les formes des diverses parties de l'édifice; le chevet traduit l'attitude de la tête agonisante, inclinée vers la gauche; les bras

étendus sont figurés par ceux du transept, et les jambes par la nef principale, dont les dimensions et la largeur ne sont pas uniformes et présentent des irrégularités certainement voulues, inexplicables autrement que par la recherche du symbolisme. M. Wottling retrouve ces caractères, du moins le premier et le dernier, très accentués dans l'église de Saint-Just, car celle-ci n'a pas de transept, pour raison d'économie sans nul doute.

La question est fort intéressante, lors même que l'on aurait qnelques doutes suggérés par les remaniements successifs que paraît avoir subis cette église et qui pourraient expliquer certaines de ses singularités. M. Wottling a accompagné ses ingénieuses explications de plans dessinés avec le plus grand soin et qui ajoutent encore à leur intérêt.

M. l'abbé Arbellot expose une curieuse controverse qui s'agite à cette heure entre deux ecclésiastiques des diocèses de Poitiers et de Meaux au sujet de l'authenticité de la chape de Saint-Martin ou d'un fragment de cette chape qu'on prétend se trouver encore dans une église de ce dernier diocèse. Cette prétention, soutenue avec beaucoup d'énergie par M. l'abbé Fossin, a été combattue avec non moins de force et non sans quelque ironie, par M. l'abbé Collon, de Poitiers, dont l'opinion semble devoir prévaloir et a déjà reçu l'adhésion de M. Léopold Delisle; consulté à cet égard par le R. P. de La Croix, qui lui a adressé les brochures des deux controversistes, M. Arbellot soumet le point en litige à ceux de ses collègues qui voudraient l'étudier de plus près.

M. Louis Guibert, d'après l'exposé des preuves produites par l'abbé Fossin, estime que celles-ci ne sont rien moins que probantes.

M. Camille Jouhanneaud rappelle les souvenirs du procès Lafarge et de son héroïne dont la famille et les origines ont donné lieu à des suppositions assez curieuses, peut être un peu oubliées de nos jours. Ce procès a été, comme l'on sait, une des causes les plus célèbres du siècle et il intéresse particulièrement le Limousin, qui fut le théâtre du drame et de retentissants débats. Parmi les écrits très nombreux que cette affaire a fait naître en France ou à l'étranger, il en est un qui émane de deux jurisconsultes allemands, MM. Temme et Noërner, tous deux conseillers à la cour criminelle de Berlin: c'est un commentaire critique du procès, envisagé surtout au point de vue de la différence des deux législations, allemande et française. L'ouvrage n'est pas nouveau; l'édition traduite en notre langue date elle-même de 1841; en son temps le livre a dû faire quelque bruit; à cette heure encore la lecture ne saurait en être

indifférente. L'ouvrage, présenté comme une étude de droit comparé, ne contient pas seulement une dissertation judirique, mais encore une narration et une appréciation des faits eux-mêmes, d'où les auteurs dégagent des conclusions diamétralement opposées à celles de la cour d'assises de Tulle.

En fait comme en droit, ceux-ci estiment que l'accusation dirigée contre Mme Lafarge n'aurait pas dû être retenue par la justice et qu'en tous cas elle aurait dû aboutir à un acquittement. En réalité, cette longue discussion est un sorte de réquisitoire contre les magistrats, le jury, les experts, les témoins, c'est-à-dire contre la justice française, ses interprètes et ses auxiliaires. On ne peut s'empêcher d'être convaincu, à cette lecture, que les deux doctes magistrats prussiens qui se réclament, dès leur entrée en matière, des hauteurs sereines du droit et de la vérité, ont glissé assez facilement sur la pente des entraînements et des préventions.

A parler net, leur livre ne prouve pas grand'chose dans le sens de la thèse favorable à l'innocence de Mme Lafarge. Mais ce qui ressort clairement de ces pages, c'est la haute opininion que ces Allemands avaient déjà à cette époque des institutions et des mœurs de leur pays, et par contre leur dédain assez peu dissimulé pour les nôtres. Ils condamnent notre jury criminel, ils le repoussent et déclarent qu'ils n'en veulent pas pour leur patrie, sans se douter que quelque dix ans plus tard, à la suite du mouvement révolutionnaire et réformiste, qui fut un des contre-coups de notre Révolution de 1848, la Prusse nous emprunterait précisément l'institution de ce jury, devenue depuis la juridiction normale de toute l'Allemagne. L'orgueil allemand, en la circonstance, semble-t-il, choisissait assez mal son sujet.

Le secrétaire,
Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 29 MARS 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, Courtot, Dubois, P. Ducourtieux, Fray-Fournier, Louis Guibert, Hersant, Loupias, l'abbé Lecler, A. Leroux, Camille Marbouty, Mariaux, Maumy, Ruchaud, de Vandière de Vitrac et C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu par le secrétaire et adopté après quelques rectifications.

Ouvrages reçus : M. Louis Guibert fait hommage de ses deux brochures intitulées, l'une : *Les archives de la famille des Péconnet de Limoges ;* l'autre : *Les sépultures de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Limoges et la crosse de l'archevêque Geoffroi.*

La Société a reçu depuis un mois un grand nombre de publications, parmi lesquelles M. le président mentionne en particulier :

Le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (Tulle, 1897, 4e livraison), qui contient un mémoire de M. A. Rebière, sur *Jean-Henri Melon*, diplomate et colonisateur ; la publication des *Mémoires du marquis de Saint-Chamans*, par M. Bombal, et un article de M. Tousserat, qui a pour titre : *Les Limousins à Vierzon aux* XVIe *et* XVIIe *siècles.*

La Revue scientifique du Limousin (n° 63), où M. Charles Le Gendre a écrit un récit fort intéressant d'une excursion de la Société de botanique de Limoges à Crozant et à Gargilesse.

Le Bulletin de la Société des études du Lot (tome 22, 4e fasc.), donnant une analyse de l'ouvrage de M. l'abbé Gary : *Le Clergé de Cahors pendant la Révolution.*

Le Bulletin de la Société du Doubs, dans lequel se trouve un curieux article concernant les droits et honneurs des seigneurs dans les églises paroissiales sous l'ancien régime.

Le Bulletin monumental (7e série, tome II) qui publie une importante étude sur *Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles*, d'un archéologue anglais, M. René Spiers ; l'auteur dont la compétence à divers titres est manifeste, contredit l'opinion émise par M. de Verneilh au sujet du caractère byzantin de ces églises, tout en rendant hommage aux mérites de notre savant archéologue ; il affirme que si l'église de Saint-Front a été édifiée sur le plan de Saint-Marc, de Venise, cette édification est postérieure à l'an 1120, par conséquent moins ancienne qu'on ne l'avait prétendu, et que ses coupoles n'ont aucune origine byzantine ; de ces deux affirmations, la seconde ne passera peut-être pas sans discussion. Il est permis de regretter toutefois que M. Spiers n'ait pas connu les travaux plus récents de MM. Anthyme Saint-Paul et Brutails sur le même sujet.

A noter aussi dans le *Bulletin de la Société du Périgord* une communication faite par M. le comte de Saint-Saud à la séance de cette Société du 6 janvier dernier, et de laquelle il ressort que Jean Martin, évêque de Périgueux, appartenait à une des branches de la famille Martin de Limoges, et était né dans cette ville probablement le 22 janvier 1548.

Et dans le journal la *Vérité* (numéro du 24 mars dernier) une critique très favorable du livre de MM. Bourdery et Lachenaud : *Léonard Limosin*, peintre de portraits, due à une plume sans nul doute des plus autorisées.

Admissions et présentations. — M. Aubert Berger, entrepreneur, demeurant à Limoges, rue des Charseix, est admis comme membre titulaire, au scrutin secret.

M. le comte de Foucauld du Daugnon, demeurant à Milan, est également admis en qualité de membre correspondant.

M. Albert Trézeguet, négociant à Limoges, rue des Taules, est présenté comme sociétaire par MM. Courtot et Hersant.

M. Adolphe Sailly, notaire à Limoges, par MM. Louis Guibert et Camille Jouhanneaud.

M. l'abbé Arbellot et L. Guibert présentent comme membre correspondant M. Albert Arbellot, receveur des finances à Saint-Nazaire.

Il sera procédé aux votes pour l'admission de ces candidats à la prochaine séance.

Communications. — M. Alfred Leroux porte à la connaissance de la Société deux publications récentes :

La première est un volume publié par M. Antoine Thomas sous le titre : *Essais de philologie française* (Paris, Bouillon, éditeur, 1898), et composée de deux parties, l'une où l'auteur a groupé vingt mémoires ou articles détachés, qui ont tous pour objet la langue française et qui la présentent sous les aspects les plus variés depuis ses origines jusqu'à nos jours ; la seconde comprenant une centaine de recherches étymologiques. L'ensemble témoigne de la science profonde de l'auteur, de l'esprit critique, vif et ingénieux dont il a déjà fourni tant de preuves. Cet ouvrage est un de ceux que l'on doit trouver dans toutes les bibliothèques d'érudits.

La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France, vers le milieu du xv*e siècle* : telle est la rubrique d'un autre ouvrage dû à un religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, le P. Henri Denifle (Mâcon, imp. Protat, 1897, tome I). C'est un recueil volumineux de textes, extraits des archives du Vatican, accompagnés de notes tirées d'autres sources, et qui confirment surabondamment, en ce qui touche les établissements religieux et charitables, le fait historique des calamités et des ruines accumulées en France par la guerre de Cent ans. Ce qui frappe, c'est la multiplicité des suppliques adressées aux papes par ces communautés, c'est aussi la concordance des plaintes, de leurs causes et des secours ou concessions sollicités pour remédier à tant de maux. Les concessions consistaient surtout en réductions dans le nombre des titres, en incorporations de prieurés, en indulgences, aumônes, etc. Ce travail de l'auteur a porté sur cent vingt-trois diocèses de la France d'alors, répartis par provinces ecclésiastiques. Dans ce nombre figurent les diocèses de

Limoges et de Tulle, celui de Limoges surtout où l'on relève les suppliques adressées par le chapitre de la cathédrale de Limoges, l'abbaye de Saint-Martial, le monastère de la Règle, ceux de Meymac, de Bonnesaigne, d'Uzerche, de Chambon, de Solignac, de Saint-Léonard, d'Arnac, de Salon, de Sainte-Marie des Salles-Lavauguyon, des prieurés de Saint-Angel, de Bénévent (devenu abbaye en 1417), de la paroisse de Saint-Bonnet-l'Enfantier, des hospices de la Chapelle-Taillefer, de Saint-Yrieix, auxquels il faut joindre une pétition émanant de l'ordre de Grandmont.

L'auteur fait observer que ces documents n'ont pas seulement d'utilité au point de vue de la question à laquelle ils se rattachent, mais qu'ils présentent encore le plus grand intérêt pour la connaissance exacte de certaines dates, fondations, chronologies d'abbés ou d'évêques, événements et faits divers ; son avis est aussi le nôtre. Il est à souhaiter que les textes relatifs au Limousin soient relevés *in extenso*, d'autant plus que le livre du P. Denifle ne paraît pas devoir être mis dans le commerce.

— M. l'abbé Lecler a reçu de M. le comte de Saint-Exupery, du Mans, communication d'une inscription funéraire qui se trouve dans l'église Saint-Christophe-du-Luat, canton d'Evron (Mayenne), et qui est celle de Jean-François de Pompadour, marquis de Rochefort (Lisez : Rochechouart, d'après M. Lecler), vicomte de Treignac, enseigne des gendarmes du roi et lieutenant-général du Haut et Bas-Limousin ; il avait épousé une demoiselle de Monteclair, il mourut peu après et fut inhumé dans cette église ; avec lui s'éteignit la descendance mâle de la branche aînée des Pompadour.

— M. Mariaux présente un curieux cahier de dessins avec textes, notices, devises, le tout manuscrit, portant la date de 1592 et comme nom d'auteur Pierre Bonnaud, qui se qualifie lui-même d'arpenteur catholique et dessinateur.

Ce cahier provient des papiers de M. Maurice Ardant.

— M. Hersant fait passer sous les yeux des assistants un médaillon en grès cuit au grand feu, représentant les traits de l'excellent président de notre Société, M. le chanoine Arbellot. Ce médaillon, d'une facture remarquable à tous égards, et destiné à figurer au Salon de cette année à Paris, est l'œuvre d'un des artistes les plus distingués de notre ville, M. Knœpflin. La Société remercie l'auteur de sa délicate attention et lui adresse ses sincères félicitations.

— M. Berthomier signale l'exposition actuelle, dans les galeries du musée du Trocadéro à Paris, des reproductions des peintures murales du château des papes à Avignon, représentant les scènes de la vie de saint Martial.

LECTURES. — M. FRAY-FOURNIER rappelle quelques souvenirs se rattachant à la maison du XVIIe siècle située à Limoges, rue des Combes, n° 8, récemment expropriée par la ville, et dont M. Faissat fait offrir à la Société, à la séance même de ce jour, une très bonne photographie. Nous savons par une lecture précédente de M. Louis Guibert que cette maison fut édifiée par un riche bourgeois de Limoges, M. de Petiot, et qu'elle appartint longtemps à sa famille ; puis elle devint la propriété de M. Regnaudin de Neuvic, que M. Fray-Fournier nous fait connaître comme un homme de mérite et qui donna dans l'hôtel de la rue des Combes des fêtes dont la *Feuille hebdomadaire* a redit quelques échos. Il transmit l'immeuble à sa fille, Mme Limousin de Neuvic. En 1808, M. Nivet s'en rendit acquéreur ; dans la première partie de ce siècle, l'hôtel compta parmi ses occupants deux magistrats, dont l'un a illustré son nom par sa belle carrière, le procureur général Martignac, l'autre, qui portait un nom déjà célèbre, l'avocat général Millevoye.

Mais de tous ses hôtes, celui dont la mémoire éveille le plus la curiosité, a été le grand romancier Balzac. Il ne fut, il est vrai, qu'un hôte de passage, et son passage même ne parait pas avoir occupé l'attention de nos concitoyens d'alors ; mais si court qu'il ait pu être, ce séjour a laissé des traces très manifestes dans le roman qui a pour titre : *Le curé de village*.

Lors du voyage qu'il fit d'Angoulême pour se rendre à Lyon, puis à Genève, en l'année 1832, Balzac s'arrêta à Limoges et descendit dans la maison de la rue des Combes. Il était dans une maison amie, car Mme Nivet, née Tourangin, était liée d'amitié très étroite avec Mlle Zulma Balzac, sœur bien-aimée du romancier. C'est avec M. Nivet comme guide qu'il visita les quartiers et les curiosités de la ville, surtout la cité, la cathédrale, l'évêché, dont il conserva les souvenirs très nettement gravés dans son esprit. Ce séjour, au surplus, ne fut évidemment pas le seul ; Balzac était en correspondance assez constante avec M. Nivet, qui lui expédiait des émaux, des porcelaines. Mais la description si précise, si colorée qu'il a tracée de nos campagnes, ou du moins de la région qui s'étend de Limoges à Saint-Léonard, ne permet guère de douter qu'il n'ait vu les lieux et les choses de ses yeux mêmes ; Balzac, à la différence de quelques-uns de ses confrères en littérature, aimait la campagne et ne faisait point fi de la province.

Le grand écrivain fut aussi en rapport avec d'autres personnalités limousines ; l'une d'elles, d'un tempérament fort excentrique, qui publia quelques œuvres sous le pseudonyme de Claire Brune, le suivit dans un voyage en Italie ; on a quelque raison de supposer qu'il a aussi parcouru notre contrée limousine en sa compagnie.

Le curé de village, dont le cadre, les personnages, les détails sont empruntés à cette contrée, est une œuvre fort vivante, d'une action très dramatique, marquée au coin d'une morale élevée ; la forme en est particulièrement soignée, supérieure à celle de beaucoup d'autres œuvres de l'auteur ; celui-ci la considérait, du reste, comme une de ses meilleures. Le relief qu'il a su donner à certaines physionomies est si saisissant, que le roman a été pris parfois pour un roman à clef.

M. Fray-Fournier esquisse un parallèle entre ce roman et une autre œuvre de l'auteur : *Le médecin de campagne*, dont il a placé les scènes dans le midi de la France ; celle-ci est une étude de sociologie où est mise en lumière l'influence de la philanthropie sur les progrès des mœurs rurales, mais qui, malgré ses mérites, est d'un intérêt et d'une valeur moindres que *Le curé de village*.

Notre collègue termine son intéressante étude par une rapide analyse du roman même ; il recherche ainsi l'impression produite par lui sur l'opinion publique à Limoges, lors de sa publication : mais les collections de journaux de l'époque n'ayant pas été conservées, on n'a sur ce point que des indices assez vagues ; cependant il paraît certain que l'opinion, frappée du réalisme des personnages, fut portée à considérer ceux-ci comme les portraits d'individualités réelles, supposition contre laquelle l'auteur protesta dans une de ses préfaces.

A la suite de cette lecture, M. Courtot présente une peinture faite par lui de la maison de la rue de la Cité, dite maison Sauviat, où Balzac a placé la demeure d'un des principaux personnages de son drame.

M. Alfred Leroux, qui a déjà donné à la Société plus d'une prémisse de son importante étude sur le *Massif central de la France*, veut bien y joindre un autre chapitre relatif à l'organisation et aux institutions politiques de cette région dans le passé. De l'époque, dite Celtique, on n'a malheureusement que des indications trop peu certaines, en l'absence de textes ; on sait toutefois qu'un siècle avant la conquête romaine les institutions étaient déjà très diverses : elles variaient de peuplade à peuplade, de cité à cité ; il y avait, il est vrai, entr'elles un lien commun, celui d'une confédération dont la prééminence appartint tantôt aux Eduens, tantôt aux Arvernes.

Cette diversité tenait en partie à la différence des races.

M. Leroux fait ici allusion aux travaux récents de M. Collignon, qui, à la suite de longues et multiples constatations faites dans les conseils de révision, et basées sur les différents types de confor-

mation des têtes, croit pouvoir affirmer que l'élément celtique occupait dans l'ancienne Gaule une moins grande place que celle qu'on lui a attribuée jusqu'à ce jour ; ainsi le Limousin, à l'exception de quelques cantons de la Corrèze avoisinant l'Auvergne, était habité par les Ibères. Ceux-ci, du reste, peuplaient les plaines et les vallées inférieures, tandis que les Celtes étaient surtout des montagnards.

La théorie de M. Collignon ne fait pas encore autorité, mais on ne saurait lui refuser une valeur sérieuse.

Quoiqu'il en soit, d'après M. Leroux, il est permis de retrouver dans l'ensemble de la région du massif, à quelques exceptions près, une certaine unité ethnique, à côté de l'unité géographique et des autres caractères communs qu'il a déjà fait ressortir.

Passant ensuite à la période qui suivit la conquête romaine, notre collègue fait connaître dans leurs grandes lignes l'organisation politique qui fut appliquée au massif, ses divisions hiérarchiques au point de vue gouvernemental et administratif et les particularités qui peuvent s'y rattacher.

M. l'abbé Lecler analyse sommairement un mémoire publié par M. O. d'Abzac dans un des derniers numéros du *Bulletin de la Société de Rochechouart*, sous le titre : *La vie communale à Aixe pendant la Révolution*, et constate le grand intérêt qu'offrirait pour l'histoire locale un travail semblable dans les autres communes de la Haute-Vienne. Il fait cependant observer que l'auteur a été inexactement renseigné au sujet de l'attitude des prêtres qui se trouvaient à Aixe au moment de la Révolution.

C'est ainsi que le curé de cette ville, M. Bramaud du Boucheron, ne resta pas caché dans cette localité, mais qu'il fut contraint de quitter la France, par suite de son refus de serment, avec ses deux vicaires, MM. Brousse et Métadier. Il subit un long exil en Espagne, d'où il ne put revenir qu'en 1801.

M. Lecler cite une quinzaine de prêtres résidant à Aixe ou se trouvant dans la commune, qui refusèrent le serment, et furent condamnés à la déportation ou à la prison.

On a pu relever, il est vrai, une déclaration de soumission de sept ecclésiastiques, mais cette soumission faite plus tard en conformité de la législation de l'an III, n'impliquait pas la prestation de serment à la constitution civile du clergé.

M. Martial-Joseph Cheyroux, dont le nom a été indiqué parmi ceux des prêtres assermentés, refusa au contraire de se soumettre et encourut la peine de la déportation qu'il subit sur les pontons de Rochefort. Il y resta jusqu'en 1795.

M. Lecler donne une notice biographique sur chacun de ces prêtres. Ces biographies qui doivent paraître dans le second volume de son ouvrage sur les *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges*, seront accompagnées des documents officiels constatant les faits et les actes réels de ces prêtres pendant la période révolutionnaire.

Le Secrétaire,
Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, A. Berger, Courtot, commandant Dorat, Ducourtieux, comte Foucauld du Daugnon, Fray-Fournier, Gany, Goutenègre, L. Guibert, Hersant, Hervy, l'abbé Lecler, Mariaux, C. Marbouty et C. Jouhanneaud.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le président adresse quelques paroles de bienvenue à M. le comte Foucauld du Daugnon, de Milan, admis comme membre correspondant à la précédente séance, et qui, profitant d'un voyage en France, a tenu à venir jusqu'à Limoges pour assister à la réunion de ce jour.

Celui-ci, dans une notice écrite, fait connaître les origines de sa famille, les liens étroits qui la rattachent à la noble maison des Foucauld de Saint-Germain-Beaupré, si intimement mêlée à l'histoire de la Marche et du Limousin ; petit-fils d'émigré français lors de la Révolution, né d'un père demeuré encore Français, et devenu Italien par l'effet inévitable de la loi, il exprime en excellents termes les sentiments d'affection et de fidélité qu'il conserve pour sa patrie d'origine, ainsi que ses vives sympathies pour la province qui a été le berceau de sa famille et pour notre Société qui le compte à présent parmi ses membres.

OUVRAGES REÇUS. — Après cet exposé, M. le comte Foucauld du Daugnon dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages dont il est l'auteur et qu'il offre à la Société, savoir :

Tableaux inconnus du château de Saint-Germain-Beaupré, au musée de Blois.

Recherches biographiques sur Jean Foucauld, maréchal de France, podestat d'Asti.

Origine gloriose dell' arma d'Austria (1875).

Simbolica dell' arma di San-Marino (1876).

Note e documenti su gli sciamanna da terni (1881).

High-life, usi et costumi della vita elegante (1879).

Teâtro gentilizio della nobilita d'Europa (1879-1884), tome premier, exemplaire numéroté. Ce dernier ouvrage est non moins intéressant par les renseignements qu'il donne sur diverses familles italiennes et françaises que par sa belle exécution typographique.

La Société remercie M. Foucauld du Daugnon de ses dons et de la bonne grâce parfaite avec laquelle il a fait son entrée parmi ses membres.

Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous la rubrique : *Bayle le sceptique et la tolérance à Pamiers en 1898.*

M. Louis Brière, de ses *Mélanges historiques et littéraires*, pour faire suite à la correspondance de dom Jean Collomb.

MM. Piette et J. de la Porterie, de leurs nouvelles études d'*Ethnographie préhistorique.*

M. Paul Ducourtieux offre aussi un exemplaire de sa notice sur la *Bibliothèque de M. Tandeau de Marsac,* ancien notaire à Paris.

La Société a reçu en outre un assez grand nombre de publications périodiques.

M. le président signale notamment le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze* (Brive, tome XX, 1re livraison), consacrée presque en son entier à la publication des *Noëls du Bas-Limousin*, recueillis par M. Rupin, avec notations musicales de M. Frédéric Noulet et de Mlle Marguerite Genès. A tous égards cette publication se recommande par son mérite et par son intérêt.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (1897, 1er trimestre), qui donne une analyse du dernier livre de M. le baron de Rüble, intitulé : *Jeanne d'Albret et la guerre civile.* Cet ouvrage, dont le premier volume a seul paru, forme la suite des remarquables études de l'auteur sur les principaux personnages du XVIe siècle et sur la vie de la reine de Navarre, que la mort de M. de Rüble vient si malheureusement interrompre. Le volume paru ne présente au surplus rien de particulièrement intéressant en ce qui concerne les relations de la reine avec le Limousin.

Les *Mémoires de la Société Eduenne* (nouvelle série, tome 25), dans lesquels se trouve la dernière partie de l'importante biographie de Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, originaire de Tulle, par M. de Charmasse.

Admissions et présentations. — Sont admis au scrutin secret comme membres titulaires : MM. Trézeguet, négociant, et Sailly, notaire à Limoges, et comme membre correspondant, M. Arbellot, receveur des finances à Saint-Nazaire.

MM. Paul Ducourtieux et Brisset-Desisles présentent en qualité de membre titulaire M. l'abbé Veyreton, curé de Verneuil-Moustiers (Haute-Vienne) ; il sera statué sur son admission à la prochaine séance.

Nécrologie. — M. le président rappelle la mémoire de notre collègue, M. Cournuéjouls, enlevé récemment à l'affection de sa famille, aux sympathies et à l'estime de tous ceux qui l'ont connu. D'origine non limousine, M. Cournuéjouls avait exercé longtemps le professorat au lycée de Limoges, et s'était marié dans cette ville, qu'il avait quittée pour occuper des postes universitaires plus élevés; après avoir été directeur des études au Prytanée de La Flèche, puis proviseur du Lycée de Versailles, promu officier de la Légion d'honneur, il était revenu il y a déjà plusieurs années dans notre pays, dont il avait fait sa patrie d'adoption. M. Cournuéjouls n'était pas seulement un bibliophile et un érudit distingué, il joignait aux mérites de l'esprit toutes les qualités d'une âme d'élite, d'un cœur généreux et croyant.

Communications. — M. P. Ducourtieux annonce que le *Bulletin de la Société* (tome XLVI) va paraître incessamment; ce bulletin de 500 pages contiendra de nombreux articles, mémoires ou documents, ainsi que plusieurs dessins ou planches, parmi lesquels figurent des reproductions très exactes et fort bien faites de la Vierge ouvrante de Boubon.

— M. Fray-Fournier donne lecture d'une lettre de M. O. d'Abzac, en réponse à la notice de M. l'abbé Lecler, lue à la dernière séance et concernant la vie des prêtres d'Aixe pendant la Révolution. M. d'Abzac fait observer qu'il a puisé ses renseignements dans les registres mêmes de la municipalité d'Aixe et dans d'autres documents tels que l'*Histoire de Notre-Dame-d'Arliquet*, par M. de Chodzko.

Il est évident, répond M. Lecler, que M. de Chodzko a fait erreur en écrivant que M. Bramaud du Boucheron, curé d'Aixe, s'était caché dans les environs de cette ville, alors qu'il subissait un long exil en Espagne.

Quant à la soumission que purent faire quelques autres prêtres en vertu de la loi du 14 floréal an III, elle ne saurait être assimilée au serment à la constitution civile du clergé, dont les adhérents seuls devenaient schismatiques d'après les lois de l'Eglise.

L'abbé Cheyrou, dont le nom a été surtout cité, avait été déporté sur les pontons de Rochefort pour refus de serment; la soumission qu'il fit plus tard n'était pas un retour sur ce refus de serment.

L'impartialité de M. d'Abzac est, du reste, en la circonstance tout à fait hors de cause.

— M. l'abbé Arbellot rappelant le Congrès des Sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, mentionne au nombre des lectures faites par des Limousins, celle de M. O. d'Abzac sur la commune de Saint-Priest-sous-Aixe pendant la Révolution.

— M. Louis Guibert a été chargé par notre collègue M. Léopold Mouret d'offrir à la Société un manuscrit contenant de nombreux dessins d'armoiries de familles du pays, qui, par lui-même et en raison du nom de son auteur, mérite d'attirer l'attention.

Ce n'est point que les œuvres de ce genre fussent bien rares au temps jadis ; elles avaient en effet, à côté de l'intérêt purement spéculatif, une utilité pratique pour les familles comme pour les artistes ou les artisans auxquels celles-ci faisaient des commandes. On connaissait déjà plusieurs manuscrits similaires, entr'autres et l'un des plus remarquables, celui de Lamy, datant de 1665, qui appartenait en dernier lieu à M. Eugène Ardant.

Le manuscrit offert très gracieusement pour nos archives par M. Mouret et qui lui provient de M. Navières-Laboissière, son aïeul, n'est pas moins intéressant. Il est l'œuvre d'un émailleur bien connu, malgré la disparition de ses ouvrages, Philippe Poncet, dont le nom se trouve sur une des feuilles de garde. Ce nom figure en effet fort souvent dans nos annales de 1638 à 1669 ; le décès de Poncet paraît être survenu de 1669 à 1675. Le manuscrit ne révèle pas du reste de renseignements nouveaux sur son auteur.

On constate dans ce manuscrit, ajoute M. Guibert, une particularité assez fréquente dans les documents de l'époque, c'est qu'il est commencé des deux côtés. Mais une des parties, celle due manifestement à notre émailleur, a seule de l'originalité et quelque valeur. Le manuscrit fait connaître au surplus les armoiries de beaucoup de familles du Limousin et surtout de familles bourgeoises ; et ces armoiries ainsi antérieures de près d'un demi-siècle à l'enregistrement de 1698 sont assez souvent différentes de celles portées plus tard par ces familles.

Un échange d'observations a eu lieu à ce sujet entre MM. Guibert, Foucauld du Daugnon et l'abbé Arbellot sur les origines des armoiries dans la bourgeoisie et la confusion qui a pu s'établir entre les armoiries et les enseignes adoptées par des marchands.

LECTURES. — M. Paul DUCOURTIEUX donne lecture de notes recueillies par lui avec la coopération de M. Louis BOURDERY, concernant l'imprimeur Jacques Barbou. Celui-ci était fils d'Hugues Barbou qui, venu de Lyon à Limoges, en 1566, avait épousé la veuve de Charles de La Nouaille, pris la suite de son imprimerie et lui avait donné bientôt une grande extension. Jacques, après avoir été le collaborateur assidu de son père, notamment dans la création d'un fonds très important d'ouvrages classiques latins et grecs pour le Collège des jésuites qui venait d'être institué à Limoges, lui succéda et ne laissa point péricliter la maison, malgré sa santé très délicate et les souffrances auxquelles il succomba, très jeune encore, en 1605; il avait épousé Jeannette Desflottes.

On avait jusqu'à présent peu de renseignements sur cet imprimeur ; mais les archives du notaire Perières, compulsées dernièrement par M. Bourdery, ont permis à celui-ci de retrouver des indications très circonstanciées en ce qui touche l'état de son imprimerie, le matériel, les ouvrages sortis de ses presses, les achats et autres détails témoignant de la prospérité de ses affaires. On connaît aussi la teneur de son testament, dont les dispositions très explicites rappellent d'ailleurs les actes de dernière volonté usités dans les anciennes familles limousines.

— M. Louis GUIBERT fait une analyse sommaire de l'inventaire des archives communales de la ville de Poitiers ; moins intéressantes peut-être que celles de Périgueux, dont notre collègue a parlé à une précédente réunion, ces archives n'en sont pas moins encore plus riches que celles de Limoges. Si elles révèlent peu de rapports existants dans le passé entre les deux cités, elles méritent à beaucoup d'autres points de vue de fixer l'attention, On y trouve, par exemple, la trace de coutumes particulières, parfois très originales, la preuve de l'existence de fabriques de drap dès avant le XVe siècle, celle de foires très anciennes dont l'une remonte au XIIe siècle, une autre instituée par Richard Cœur-de-Lion, une troisième dite des Lépreux, etc.

Les institutions municipales étaient beaucoup plus compliquées qu'à Limoges ; elles comprenaient à une époque déjà fort reculée les fonctions d'un maire, l'organisation de deux corps électifs au moins.

Les faits et documents relatifs à l'Université tiennent assez naturellement une grande place dans ces archives. Cette université, fondée par un bref du pape Eugène IV, en 1431, fut reconnue par le pouvoir civil dès l'année suivante, 1432 ; mais avant cette fondation, il y avait déjà à Poitiers des écoles et même sans doute un

centre d'enseignement assez important, car dès 1365 on y constate l'existence d'une librairie ou bibliothèque comme annexe de ces écoles, chose bien rare à cette époque.

— M. Guibert décrit un registre d'anniversaires de la paroisse de Saint-Maximin de Magnac-Laval, dont il doit la communication à l'obligeance de M. l'abbé Vigier, curé de cette ville. C'est un manuscrit sur parchemin, d'une écriture nette et soignée, parfait de conservation, qui a été composé de la fin du xve au xvie siècle. Il contient beaucoup de mentions intéressantes et les noms de deux cents familles pour le moins.

Parmi les bienfaiteurs de l'église figurent des prêtres, des curés, aucun évêque ou grand dignitaire ecclésiastique, mais en revanche des seigneurs, des bourgeois et même des artisans. Quelques-unes des fondations ou donations se distinguent par leur importance. En dehors des personnalités, on y trouve peu de renseignements sur l'église même, mais certains relatifs aux autels et d'autres concernant des édifices, châteaux et places fortes de la contrée.

— M. l'abbé Arbellot retrace quelques épisodes de la guerre de Cent ans qui eurent pour théâtre la ville ou le château de Rochechouart et ses environs. Cette ville ne paraît pas avoir subi moins de deux sièges dans un laps de temps assez court; elle fut, en effet, assiégée une première fois par le sieur d'Auberchicourt qui dut battre en retraite devant les troupes de secours envoyées par du Guesclin et conduites par un de ses lieutenants, Thibaut Dupont. Un peu plus tard eu lieu une nouvelle agression des Anglais, à la suite de l'emprisonnement de Louis, vicomte de Rochechouart, devenu suspect au Prince Noir, et qui, vassal du roi d'Angleterre, se rallia à la cause française aussitôt après sa délivrance. Jean Chandos envahit le territoire de Rochechouart et investit de nouveau la ville qu'il ne put entamer.

On a peu de données certaines au sujet de ces hostilités dont M. l'abbé Duléry a fait un récit assez imagé, mais sans preuves vraiment apparentes. La chronique de Froissard ne parle pas nommément du siège de Rochechouart; toutefois un passage de cette chronique qui fait mention du siège d'un château où fut pris le sire d'Auberchicourt, paraît bien devoir s'appliquer à cette place.

Le Secrétaire,
Camille Jouhanneaud.

SÉANCE DU 31 MAI 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, Bourdery, A. Berger, Courtot, P. Ducourtieux, Louis Guibert, Judicis, Hervy, l'abbé Lecler, A. Leroux, Ruchaud, commandant Zibelin et C. Jouhanneaud.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le président énumère les nombreuses publications reçues depuis cette séance, en faisant une mention spéciale de quelques-unes d'entr'elles.

La Société a reçu à titre d'hommage :

De M. A. Fray-Fournier : sa brochure qui a pour titre : *Balzac à Limoges* (tirage à part).

De M. Louis Bourdery : deux notices, l'une sur les *Peintures de la crypte de la cathédrale de Limoges*, avec un dessin et un plan dressé par le regretté M. Geay ; l'autre sur *Les assemblées de la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, à la fin du* XVIe *siècle*.

De M. Paul Ducourtieux : *le Bibliophile limousin* (13e année, n° 2) qui, en plus de l'article précité de M. Fray-Fournier sur Balzac, publie la notice de M. Leroux sur la bibliothèque départementale de la Haute-Vienne.

De M. le comte Foucauld du Daugnon, plusieurs exemplaires d'une planche en chromolithographie publiée par lui à la mort du pape Pie IX et représentant les armoiries de ce pontife, d'après les règles indiquées par le savant héraldiste Vulson de la Colombière.

Enfin un très bel ouvrage de M. le comte de Saint-Saud, membre de la Société, contenant des *généalogies périgourdines* (t. III, exemplaire numéroté).

La Société remercie M. de Saint-Saud et les autres donateurs.

Parmi les ouvrages périodiques, il y a lieu de citer :

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (1898, 1re livraison), qui publie, entr'autres articles, une remarquable étude de M. Clément Simon, sous ce titre : *La rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin*, d'après des documents inédits ; un article de M. Emile Fage sur Léonard-Limosin, peintre de portraits, qui contient une appréciation des plus sympatiques du livre de MM. Bourdery et Lachenaud sur cette partie de l'œuvre du célèbre émailleur.

Le *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart* (tome VIII, n° 1), où l'on trouve une note de M. d'Abzac sur le polissoir d'Aureil, le troisième monument de ce genre, qui, d'après l'auteur, serait connu dans la Haute-Vienne; mais le nombre doit en être augmenté, tout au moins de celui de la Séjotte, commune de Saint-Léger-Magnazeix, signalé au Congrès scientifique de 1890 et déjà décrit dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

Le *Bulletin de la Société du Périgord* (tome XXV, 2e livraison), publiant un mémoire de M. le baron de Verneilh, sur le château de Puy-Charraud et un autre de M. le chanoine Brugière sur l'évêque Jean Martin de Périgueux.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, tome XVI (4e trimestre), nous trouvons à signaler une note de M. Alexandre Nicolaï sur les piles gallo-romaines ou Nemets.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, par la plume de M. Audiat, donne un compte rendu partiel du Congrès des Sociétés savantes en 1898, et faisant allusion à la résolution prise par le comité d'organiser désormais les séances de ces Congrès alternativement dans une ville de province et à Paris, exprime des doutes sur la réussite de cette tentative. La capitale n'est-elle pas un centre commun offrant des avantages et des ressources que l'on ne saurait trouver ailleurs et ces Congrès provinciaux ne feront-ils pas double emploi avec les assises annuelles de la Société Française et celles de la Société pour l'avancement des sciences?

Les *Annalecta Bollandiana* mentionnent avec quelques critiques l'ouvrage de M. Louis de Nussac, relatif à Saint-Eloi et ses résidences en Limousin.

Une autre étude de ce dernier auteur concernant les fontaines en Limousin (culte, pratiques et légendes), a obtenu les honneurs d'une insertion intégrale dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques* (année 1897, 1re livraison).

A noter enfin l'ouvrage de M. l'abbé Bossebœuf sur *Amboise* (le château, la ville, le canton), publié par la Société archéologique de la Touraine, et qui forme un magnifique volume in 4° de plus 600 pages avec de nombreuses planches et dessins.

Admissions. — M. l'abbé Veyreton, curé de Verneuil-Moustiers (Hte-Vienne), est admis comme membre titulaire de la Société, au scrutin secret.

Communications. — M. le président annonce que l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner à M. Louis Guibert une seconde médaille pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire

de la ville de Limoges. Celui-ci avait déjà obtenu de la même Académie quatre mentions pour ses belles études antérieures. Notre Société peut-être légitimement fière de voir ainsi reconnaître et récompenser par l'élite de nos savants, l'œuvre si considérable et si remarquable de notre excellent confrère et les services sans nombre qu'il rend chaque jour à la cause de la science historique.

M. Louis Audiat, le président de la Société des archives de Saintonge et d'Aunis, si apprécié parmi nous, a aussi obtenu de la même Académie un prix de 500 fr. pour un de ses ouvrages.

Le beau livre de MM. Bourdery et Lachenaud, *Léonard Limosin peintre de portraits*, qui a valu à ses auteurs tant de félicitations méritées, vient de recevoir une nouvelle et précieuse adhésion : le ministère de l'instruction publique (section de l'Enseignement) a souscrit pour 25 exemplaires de cet ouvrage qui avait déjà été honoré d'une souscription semblable de la section des Beaux-Arts.

La Société française d'archéologie tiendra cette année ses assises dans la ville de Bourges, du 6 au 12 juillet prochain.

M. le président signale également les solennités qui doivent avoir lieu à Agen pour le centenaire de la naissance du poète Jacques Jasmin, pendant les premiers jours du mois d'août, et la grande exposition d'art chrétien installée en ce moment à Turin pour durer jusqu'à la fin d'octobre, sous les auspices des plus hautes personnalités italiennes.

— M. Louis Bourdery communique une lettre de M. le comte de Malterre, qui, par lui consulté au sujet d'un émail que des suppositions assez vagues paraissaient indiquer comme ayant été en la possession de sa famille, confirme l'existence de cet émail peint et en envoie une description et un croquis. — Ces renseignements suffisent pour établir que l'on est en présence d'un portrait original de Léonard Limosin, portrait complètement inconnu jusqu'à présent et dont le personnage ne peut être encore déterminé, mais qui ne paraît pas être inférieur aux plus belles œuvres similaires de cet émailleur. « C'est là une véritable trouvaille, dit avec raison M. Bourdery, et l'on a des motifs d'espérer que ce ne sera pas la dernière. »

— Notre collègue présente ensuite à la Société un très beau bronze, d'origine gallo-romaine, qui provient des fouilles importantes faites récemment sur le territoire de la commune de Saint-Martin-le-Mault (Hte-Vienne), fouilles déjà très fructueuses en débris et objets de la même période. Ce bronze représente le buste d'un personnage barbu, accosté de deux ailerons, se creusant à l'extrémité inférieure en forme de gaîne, ce qui fait supposer que le buste

devait s'emmancher au haut d'une hampe. Cette effigie, qui de prime abord ne rappelle pas celle d'une divinité païenne, pourrait bien être cependant la figure d'un Hermès, ajoute M. Bourdery, car le *Dictionnaire* de Rich signale deux types très connus de ce dieu, barbus comme celui-ci et offrant avec lui de grandes analogies. Ce bronze est la propriété de M. Maublanc.

— M. Léopold Mouret a envoyé comme dons une vieille fonte de cavalier et un imprimé, *Un parfait notaire*, daté de 1665, imprimé à Paris, chez Michel Bobin et Nicolas Le Gras.

— M. l'abbé Lecler rectifie une erreur commise en ce qui touche le fragment de la statuette d'ivoire de Boubon appartenant à la famille Hugonneau ; ce n'est pas en 1888, mais bien avant, en 1873, que M. Lecler vit ce précieux morceau chez M. le curé de Dournazac et en signala l'existence. Il donne lecture à ce propos d'une curieuse lettre de M. Didron, alors directeur des *Annales archéologiques*, auquel on avait fait part de la découverte et demandé son avis; tout en constatant la grande similitude existant entre cet ivoire et celui du Louvre, M. Didron tenait ce dernier comme un spécimen de valeur bien supérieure, sans se douter, hélas ! que quelque vingt ans après, les termes de sa proposition seraient absolument renversés.

— M. Alfred Leroux a reçu de M. Antoine Thomas une communication relative au point de savoir si la ville de Saint-Junien faisait partie au moyen-âge de la province de la Marche, point déjà discuté à l'une des séances de la Société il y a quelques mois ; l'avis de M. Thomas est que cette localité ne saurait se rattacher par aucun lien féodal à cette province ; il n'existe aucun document connu qui permette d'admettre ce rattachement.

— M. Leroux fait aussi part de la publication d'une suite des inventaires des sénéchaussées, extraits de nos archives départementales. Cette nouvelle série comprend quatorze feuilles, formant 240 pages et contenant des pièces de la sénéchaussée du Dorat, surtout des plumitifs d'audience où l'on peut puiser des renseignements multiples ; la suite sera donnée ultérieurement.

M. le président remercie encore une fois M. Leroux, au nom de la Société et de tous les érudits, du laborieux dévouement avec lequel il poursuit la classification et la mise au jour de ces archives.

— M. Courtot qui a eu récemment l'occasion de voir au musée du Trocadéro des esquisses de M. Denuelle, reproduisant les peintures de la vie de Saint-Martial à Avignon, exprime le vœu que des *fac-simile* ou des copies de ces reproductions puissent être tirés et attribués à la ville de Limoges. Ce désir obtient une adhésion unanime.

— M. Camille Jouhanneaud, à propos d'une chronique de M. de Noussanes, publiée dans un numéro du *Petit Centre* du 27 avril dernier, constate que notre très sympatique compatriote a fait une erreur manifeste en écrivant que le siège de la cité de Limoges, par le prince Noir en 1370, était un événement de notre histoire locale encore fort peu connu, à ce point que l'on ignorait même les noms des trois chevaliers défenseurs de la cité (vainement recherchés du reste par M. de Noussanes) et en prenant à partie la Société historique et archéologique du Limousin, qui, d'après lui, partageant l'indifférence de ses concitoyens pour ce souvenir si mémorable, aurait ainsi perdu une bonne occasion de révéler son existence en rappelant ce souvenir. Si M. de Noussanes avait pris le temps de consulter les travaux et mémoires de la Société, il se fut assuré par lui même que le sujet historique auquel il a fait allusion est un de ceux qui ont été le plus étudiés, le plus fouillés, on peut le dire, et qui reviennent le plus souvent dans les lectures ou les discussions de nos séances. Il eut connu les noms des trois nobles chevaliers qui luttèrent si vaillamment contre les grands seigneurs anglais de l'entourage du prince de Galles, dont M. l'abbé Arbellot a tracé la biographie, et que cite du reste la chronique de Froissard. Il eut appris aussi que la Société du Limousin, bien avant son article, il y a quelque 30 ou 35 ans et depuis à deux reprises pour le moins, avait émis et adressé un vœu à l'administration compétente pour qu'une inscription commémorative de cet événement, sans doute très mémorable, fut placée sur le parvis de la cathédrale. La Société ne saurait être rendue responsable de la non exécution de son vœu, mais à cette heure encore elle s'estimerait heureuse de le voir exaucer, lors même que l'intervention de M. de Noussanes serait pour quelque chose dans ce résultat.

Lectures. — M. Louis Guibert relate un très intéressant document qui se trouve aux archives de Pau : c'est une convention conclue le 3 janvier 1229 (v. s. 1230), entre Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, et Guy V, vicomte de Limoges, sur l'intervention de l'archevêque de Bourges, Simon-Henri de Sully, et de Gui du Cluzeau, évêque de Limoges, et par laquelle les deux contractants s'engageaient par serment à ne pas enlever les animaux de labour, les instruments aratoires, les troupeaux, à ne pas allumer d'incendies et à laisser circuler librement les marchandises et les récoltes. Ce traité mentionne un accord précédent conclu à l'instigation de Bernard de Savène, prédécesseur de Gui du Cluzeau sur le siège de Limoges.

Ce n'étaient point là des mesures accidentelles, mais la répétition et la continuation des efforts incessants faits depuis des siècles par

l'épiscopat pour remédier aux maux et aux ruines résultant des rivalités féodales et pour rendre la paix et la sécurité aux habitants des campagnes.

M. Guibert démontre la vérité de sa thèse en quelques pages nécessairement succinctes, mais fortement documentées; et, en particulier, il indique quels furent dans notre région le rôle bienfaisant et les services manifestes des évêques de Limoges dès les temps les plus reculés.

Ceux-ci, après avoir été, dans la Gaule chrétienne et pendant l'époque mérovingienne, les vrais défenseurs de la cité, toujours prêts à intercéder pour leur peuple aux moments de crises et de troubles et les sauvegardant le plus souvent contre les ressentiments et le courroux des princes, demeurèrent fidèles dans les temps qui suivirent à cette haute mission de protection sociale dont ils avaient fait comme un attribut de leur sacerdoce. Et quand de nouvelles invasions barbares menacèrent le territoire, on les vit au premier rang des défenseurs, comme ce Cessateur qui batailla si vaillamment contre les Sarrazins.

Du VIIe au XIe siècle, au cours de cette longue période si confuse, si troublée par des commotions de toutes sortes, ils apparaissent dans notre histoire comme les vrais champions de la justice, de l'humanité et de la paix sociale. Les conciles, si nombreux alors, retentissent de leurs voix généreuses en faveur des opprimés, de leurs plaintes ou de leurs malédictions contre les oppresseurs. Tels, par exemple, ces conciles de Charroux en 988, et de Poitiers en l'an 1000, où assiste l'évêque de Limoges ; et ce concile tenu à Limoges même, en l'an 1031, où, en présence de nombreux prélats de la région, qui donnent leur adhésion unanime à ses paroles, l'évêque Jourdain de Laron dénonce avec véhémence les entreprises abusives des puissants vis-à-vis de l'Eglise et des populations et réclame contre eux les pénalités les plus sévères. Et rien n'est plus significatif ni plus redoutable que la sentence d'excommunication fulminée par les membres du concile à l'encontre de tous ceux qui refuseraient de se conformer à ces injonctions.

L'exemple de Jourdain trouve des imitateurs dans ses successeurs, l'évêque Eustorges, Gérald du Cher, Sebrand Chabot. Ceux-ci n'hésitent pas non seulement à intervenir pour protéger leurs administrés toutes les fois que la nécessité s'en fait sentir, mais encore à prendre l'initiative des mesures de coercition et la conduite même des milices populaires nécessaires pour pacifier le pays. Ainsi Gérald du Cher, quoique aveugle, prend le commandement d'une de ces milices contre les bandes de pillards et de bandits qui sous le nom de Brabançons ravagent et désolent les campagnes

et leur inflige une sanglante défaite au combat de Malemort. Et comme cette défaite n'a pas suffi pour purger le pays et que les bandes se sont reformées, c'est encore à l'instigation du clergé que s'organisent ces confréries de volontaires qui sous le nom de *pacifères* firent une nouvelle hécatombe de bandits à Dun en Berry.

Plus tard les guerres de la vicomté et les longues luttes avec les Anglais donnèrent à nos évêques plus d'une occasion d'intervenir en faveur des faibles, bien que leur autorité et leur influence fussent moins grandes que par le passé à raison des changements survenus et surtout de la suprématie croissante du pouvoir royal. Ce pouvoir du reste trouve en eux dès la première heure des alliés dans la résistance contre l'étranger; toujours fidèles au roi de France, les évêques de Limoges restent résolument Français, non point seulement par intérêt personnel mais aussi par le sentiment bien entendu des intérêts du pays.

Ce sentiment qu'on peut appeler national est leur règle de conduite et s'unit chez eux à ce rôle de protecteurs et de gardiens de la paix sociale dont ils ne s'étaient point départis.

— Au nom de M. Hersant, qui n'a pu assister à la séance de ce jour, M. Guibert complète les renseignements déjà fournis par celui-ci au sujet des solennnités du cinquantenaire de la Société archéologique de l'Orléanais célébré à Orléans au mois de janvier dernier. Parmi les discours prononcés, il mentionne celui de M. Huet, donnant d'intéressants détails sur la bibliothèque de l'université, et les travaux de la Société; celui de M. Sorel, président de la Société de Compiègne; une notice de M. Dumuys concernant le reliquaire de Saint-Aignan qui a la forme d'une arche portée par quatre roues.

Au nom de ses confrères, M. Baguenault de Puchesse a offert au au vénérable fondateur et président de la Société, Mgr Desnoyers, un écrin renfermant une plaquette de bronze et quatre médailles, œuvres de M. Tasset, d'un type fort original et très réussi. Les solennités ont été closes par le banquet d'usage.

Le secrétaire,
Camille Jouhanneaud.

SÉANCE DU 28 JUIN 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, A. Berger, L. Bourdery, Brisset-Desisles, Charreyron, Courtot, Cousseyroux, Dubois, Ducourtieux, L. Guibert, Hervy, Hersant, Judicis, l'abbé Lecler, Loupias, Mallevergne de La Faye, L. Mouret, Ruchaud, l'abbé Veyreton et C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus : Parmi les publications reçues depuis cette séance, M. le président signale notamment :

Un discours de M. Dubédat, ancien président de la Société, prononcé à l'Académie des Jeux Floraux pour la réception de Mgr Mathieu, archevêque de Bordeaux, élu récemment *mainteneur* de cette Académie.

Dans la *Revue du Maine*, une notice de M. le comte de Bastard exprimant les regrets causés dans la Société dont cette revue est l'organe, par la retraite de notre compatriote Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans.

Dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, la suite du mémoire de M. de Nussac sur les *Fontaines en Limousin*; l'auteur y donne une longue nomenclature des fontaines connues avec leurs vocables respectifs, dans laquelle on pourrait relever cependant quelques lacunes pour la partie de la province qui forme le département de la Haute-Vienne et le département de la Creuse.

Dans le *Bulletin historique et philologique* du même comité, la communication déjà signalée de M. O. d'Abzac sur la *Vie communale à Aixe-sur-Vienne pendant la Révolution.*

Le *Bulletin de l'Auvergne* (année 1898, n° 3) insère une étude de M. l'abbé Crégut concernant saint Austremoine et les premières églises de Clermont-Ferrand, utile à consulter pour l'histoire de l'évangélisation des Gaules.

A noter enfin un magnifique album archéologique (13e fascicule) publié par la *Société de Picardie*.

Communications. — M. le président donne lecture d'une lettre de notre collègue, M. le comte de Couronnel, où celui-ci émet l'avis que la pierre dite de la Sejotte, indiquée comme polissoir dans les

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et lors du congrès pour l'avancement des sciences tenu à Limoges en 1890, pourrait bien être une pierre de sacrifice : cette pierre lui paraît se différencier par ses dimensions beaucoup plus grandes, et par sa forme même, des polissoirs ordinaires, dont il déclare au surplus posséder un spécimen sur une de ses propriétés du canton de Magnac-Laval. Il est à désirer que M. de Couronnel veuille bien compléter sur ce point ses renseignements et nous adresser, par exemple, des reproductions ou croquis de ces deux monuments.

— Un de nos correspondants les plus distingués, M. de Bosredon, a envoyé une notice biographique sur M. l'abbé Pergot, curé de Terrasson (Dordogne), décédé il y a peu de temps, avec une préface où, en rendant hommage aux grands mérites du défunt et à son zèle militant pour les études d'archéologie et d'histoire, il rappelle spirituellement la lutte courtoise mais opiniâtre qu'il soutint contre M. l'abbé Arbellot au sujet du lieu de naissance de saint Wast, catéchiste de Clovis, qu'il plaçait en Périgord.

— M. le président fait connaître une récente découverte de monnaies d'or qui a eu lieu, au cours de démolitions, au domaine de la Forge, près Saint-Mathieu ; ces pièces, au nombre de cinq, de grand module, mais très minces et de faible poids, consistent en trois *Ludovicus* (Louis XII), un *Carolus* (Charles IX 1572) et une autre pièce paraissant datée de 1747, portant un blason écartelé de France avec l'aigle double d'Autriche et les tours d'Aragon ou d'Espagne et la légende : *Carolus Dei gratia rom. imp et Hisp. rex.* Cette pièce semblerait devoir être attribuée à Charles VII, électeur de Bavière, devenu empereur d'Allemagne en 1741, grâce à la coalition du roi de Prusse Frédéric II et de la France, contre Marie-Thérèse, fille de Charles VI, si l'on ne savait que ce prince était mort en 1745. D'autre part, on ne connaît dans cette période d'autre Charles VII que le jeune roi de Naples qui devint roi d'Espagne en 1759 ; mais ce dernier n'a jamais été empereur d'Allemagne. La date de 1747 assignée à cette monnaie ne serait-elle pas erronée ? Un examen très attentif de la pièce permettrait peut-être de résoudre la difficulté.

— M. Judicis rend compte de fouilles intéressantes opérées par lui au cours d'une construction dans un immeuble du faubourg Montmailler, n° 16, à Limoges ; après avoir constaté l'existence d'une ancienne excavation qui avait été comblée, et poussé les travaux jusqu'au solide, il a découvert des ossements humains et un souterrain présentant les caractères d'une conduite gallo-romaine; ce souterrain se dirige dans la direction de l'avenue de Poitiers,

mais du côté de l'immeuble il aboutit à une sorte de chambre rectangulaire mesurant 4 mètres de longueur sur 4 mètres 25 de largeur ; au milieu de cette chambre se trouvait, parmi des ossements, une urne cinéraire dont l'intérieur était taillé avec soin ; ces vestiges paraissent bien indiquer l'existence d'habitations gallo-romaines dans le voisinage.

Un des sociétaires présents rappelle à ce propos qu'il y a environ vingt-cinq ans, lorsque l'administration municipale fit rechercher les anciennes conduites d'eau de la ville, on a relevé à quelque proximité du faubourg, au lieu dit des Tuilières, un très ancien aqueduc encore bien conservé dans une partie de son parcours et qui pourrait être le prolongement ou une ramification de celui constaté par M. Judicis.

— M. Louis Bourdery communique une photographie et une aquarelle adressées par M. le comte de Malterre et représentant le portrait en émail peint d'un personnage encore inconnu dont il a signalé l'existence à la dernière séance. Ces reproductions confirment l'opinion déjà émise, à savoir que l'émail de M. de Malterre est, à n'en pas douter, une œuvre fort remarquable du grand émailleur Léonard Limosin.

— M. Judicis, rappelant de nouveau le vœu émis il y a longtemps par la Société pour la commémoration de la prise de la Cité de Limoges par le Prince Noir et du combat des trois chevaliers français, ses défenseurs, demande si ce vœu ne pourrait pas enfin recevoir satisfaction. En dehors même de l'initiative privée, obligée d'ailleurs de recourir à l'autorisation administrative, sans laquelle aucun monument de ce genre, aucune plaque ou inscription commémorative ne peut être érigée, serait-ce concevoir une espérance trop téméraire que de pouvoir compter sur l'adhésion et la coopération de l'Etat et de la ville de Limoges pour une œuvre d'un intérêt vraiment historique, d'une signification purement patriotique, et dont la dépense serait très modique. M. Judicis propose donc la nomination d'une commission qui serait chargée de s'occuper de la question et de la faire aboutir.

La Société accueille avec faveur cette proposition et désigne MM. l'abbé Arbellot, L. Guibert, Judicis, Courtot et Jouhanneaud.

Lectures. — M. l'abbé Veyreton donne de nouveaux renseignements sur les découvertes archéologiques faites récemment dans la propriété de M. Maublanc, au lieu de la Mazère, commune de St-Martin-le-Mault ; les fouilles qui ont déjà mis à jour des substructions et des vestiges importants, permettraient sans doute,

si elles étaient continuées, de faire d'autres trouvailles, car les ruines paraissent occuper une grande étendue.

Une note adressée par M. Roger Drouault, receveur des domaines à St-Sulpice-les-Feuilles, complète cet exposé en fournissant des indications assez précises sur les débris et les objets déjà recueillis. D'après cette note, les vestiges découverts à cette heure se trouvent groupés autour d'une cour centrale qui semble avoir été bordée d'une colonnade, et comprennent un balnéaire dont une piscine et le *caldarium* ont été déblayés. Les objets consistent principalement en : 1° deux pièces de bronze, l'une portant une tête surmontée de la *corona radiata* avec la légende : IMP. C. TETRICUS, et au revers une victoire avec les lettres AUG., l'autre pièce figure la même tête, mais la légende est illisible ; 2° divers instruments en fer ; 3° une tête de femme en pierre blanche, coiffée de larges bandeaux ; 4° plusieurs squelettes dont deux étaient placés dans des tombes formées de pierres juxtaposées, un troisième couché, plié en deux, sur le seuil d'une porte ; 5° un objet en bronze, buste d'homme barbu formant douille et accosté de deux anses ou ailerons, dont M. Louis Bourdery a fait une description à la dernière séance. M. Drouault a accompagné sa notice d'une photographie de ce buste qui du reste a déjà passé sous les yeux de la Société, et il l'a fait suivre d'un commentaire dans lequel il établit une assimilation entre cet objet et d'autres types déjà connus, quoique représentant des sujets différents, signalés par S. Reinach dans ses *Antiquités nationales* (page 284), par Caylus dans son recueil (tome V., p. LXI, figure 1), lequel indique une extrémité de char à tête de Méduse avec un seul anneau au sommet ; il renvoie aussi au *Dictionnaire* de Rich, aux mots *currus* et *temo ;* mais nous devons rappeler que M. Bourdery a trouvé dans ce même dictionnaire deux types d'Hermès offrant avec le bronze dont il s'agit la plus grande analogie.

La Société remercie ses deux obligeants correspondants, ainsi que le propriétaire, M. Maublanc, de leurs intéressantes communications. Elle compte sur leur zèle et leur bienveillant concours pour pousser plus loin ces découvertes et lui en faire part.

— M. l'abbé Lecler a reçu de M. le baron de Verneilh une nouvelle lettre relative à la *vierge ouvrante de Boubon*, dans laquelle celui-ci, après avoir rappelé l'opinion de M. Didron qui n'a jamais douté de l'authenticité de celle du Louvre, retirée depuis de la collection et du catalogue par M. Molinier, estime que cette dernière vierge n'a pas été copiée sur celle de Boubon ; il fonde sa conviction d'abord sur ce fait que la moitié de la statuette de Boubon n'a été retrouvée, comme l'on sait, que dans ces derniers temps, après avoir disparu et être demeurée inconnue pendant plus d'un siècle ;

et sur cette raison, en outre, que l'autre fragment appartenant à la famille Hugonneau, n'a pas dû être envoyé à Paris pour y être restauré, mais a été simplement réparé par un artisan du pays.

Dans la réponse faite à cette lettre par M. Lecler, et qu'il nous communique, ce dernier reconnaît bien que le premier motif invoqué par M. de Verneilh est réel et assez irrécusable, mais que le second est certainement inexact ; le fragment antérieur fut bien envoyé à Paris par M. le curé de Dournazac en l'année 1839 ou peu après cette date, pour y subir la restauration que l'on constate dans une partie de la figure et de la tête ; aucun doute ne saurait subsister sur ce point. La restauration consista dans l'addition d'un morceau d'ivoire qui se reconnaît très bien à la différence des veines et des teintes.

Si l'on examine attentivement la statuette, on s'aperçoit en outre que cette réparation n'a pas été la seule ; trois autres détails, secondaires d'ailleurs, ont été retouchés, par exemple la tête du Christ du quatre-feuilles qui a été refaite.

On connaît actuellement, ajoute M. l'abbé Lecler, cinq statuettes de la vierge qui relèvent du même type. Ce sont celles de Boubon, des musées du Louvre, de Rouen, de Lyon et celle de l'ancienne abbaye des Bernardines de Maubuisson, près Pontoise.

— M. Paul Ducourtieux, en son nom et au nom de M. Louis Bourdery, continue la lecture de leur travail sur l'imprimeur Jacques Barbou, l'état de son imprimerie et de ses affaires, d'après les documents provenant du fonds du notaire Périères.

Il fait l'analyse de l'inventaire dressé lors de son décès, relatant le mobilier, effets, bijoux, matériel, livres reliés ou en feuilles, décrivant aussi les immeubles qui consistaient en une maison acquise par Hugues Barbou en 1586, maison située rue Ferrerie et place de la Motte, et en une vigne se trouvant près du chemin de Nazareth.

Le mobilier meublant était celui que l'on rencontre d'ordinaire dans les habitations bourgeoises de l'époque. Cet inventaire fournit les noms de beaucoup de fournisseurs et de clients, donne l'état du matériel, dans lequel on remarque les matrices de caractères contenues dans six boîtes, et dont un genre, appelé *glose*, sorte de gothique, paraît avoir été d'un usage fréquent.

Les indications de ce document n'ont pas trait seulement à des intérêts et à des questions d'ordre privé ; on en trouve quelques-unes d'un intérêt plus général, intéressantes même pour l'histoire municipale ; telle est, par exemple, la relation d'une quittance donnée par les consuls en l'année 1586, qui fait connaître les noms de tous ces consuls et permet de suppléer, au moins pour cette année-là, à la fâcheuse lacune de nos registres consulaires qui s'étend, comme l'on sait, de 1581 à 1592.

M. Joseph Dubois lit un nouveau chapitre de sa « monographie du canton d'Eymoutiers » dont la suite doit paraître dans le prochain bulletin de la Société. Ce chapitre concerne la question de l'enseignement primaire et secondaire dans ce canton et surtout dans la paroisse d'Eymoutiers, et tend à démontrer que cet enseignement dans le passé n'était pas aussi négligé en Limousin qu'on serait tenté de le supposer.

Bien que très éloignée des grands centres et perdue en quelque sorte au milieu de ses montagnes, la petite ville d'Eymoutiers avait déjà depuis longtemps des établissements d'instruction prospères ; indépendamment de son collège, qui subsiste encore de nos jours, et dont le savant et humoristique abbé Richard fut en 1778 le premier supérieur ; bien avant ce collège, elle possédait plusieurs classes primaires très fréquentées et dirigées par les Ursulines qui, grâce aux libéralités des habitants, s'y étaient établies dès 1629 ; enfin, des petites écoles fondées par le chapitre d'Eymoutiers et tenues par des ecclésiastiques ou des laïques à la nomination de l'évêque.

M. Dubois appuie ses assertions de preuves puisées à de bonnes sources et dans des documents dignes de foi.

Il fait aussi, en ce qui concerne spécialement les Ursulines, un historique très complet de leur maison, des supérieures qui s'y sont succédées, des religieuses et élèves marquantes qu'elle a comptées, ainsi que des faits les plus importants qui s'y rattachent.

Le Secrétaire,
Camille Jouhanneaud.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1898

Présidence de M. Arbellot, président.

Présents : MM. l'abbé Arbellot, A. Berger, Brisset-Desisles, P. Charreyron, Courtot, Cousseyroux, Dubois, L. Guibert, Hervy, Hersant, l'abbé Lecler, L. Mouret, Ruchaud, Trézeguet et C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire et adopté.

Ouvrages reçus. — La Société a reçu à titre d'hommage : de M. le Dr don José Ignaccio Valenti, de Palma (Ile Majorque), un de

ses membres correspondants, un livre en langue espagnole dont il est l'auteur et qui a pour titre *Novena en honor de San Martial.* Ce livre est un nouveau témoignage de la popularité de l'apôtre de l'Aquitaine, patron de notre cité ; il contient, avec beaucoup de références aux sources limousines, quelques indications nouvelles.

De M. Louis Guibert : trois brochures récentes, d'un intérêt divers mais également marqué, savoir : *La maison Nivet à Limoges ; Les évêques de Limoges et la paix sociale ; Un livre allemand sur le Limousin.* Ce dernier ouvrage consiste dans le récit fait par un prisonnier allemand, du nom de Frédéric Neigebaur, de sa captivité à Limoges en l'année 1813 ; on y relève, à côté d'appréciations peu bienveillantes sur le pays et ses habitants, quelques détails assez piquants et de nature à faire supposer que cette captivité de l'auteur et de ses compagnons n'eut en réalité rien de cruel. Comment cet ouvrage, signalé depuis bien longtemps déjà par M. Guibert, n'avait il pas encore trouvé de traducteur ? C'est un motif de plus pour remercier notre collègue de s'être chargé de cette tâche et de nous avoir donné une analyse aussi exacte que spirituelle.

De M. A. Sailly : un opuscule relatif à la *Vierge ouvrante de Boubon* et dans lequel il a réuni, avec les reproductions photographiques de l'ensemble et des divers fragments de ce précieux tryptique, les articles de MM. l'abbé Lecler et de Verneilh, et les principaux extraits des procès-verbaux de nos séances qui se réfèrent au sujet.

M. le président fait ensuite connaître les publications périodiques reçues depuis un mois et mentionne en particulier : le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze* (Brive, 1898, 2e livraison), qui contient beaucoup de documents et de mémoires intéressants, entr'autres : une notice de Mgr Barbier de Montault sur les crucifix émaillés d'Angoulême (émaux limousins) dont un fait partie du trésor récemment découvert à Cherves, près Cognac et a été décrit ici même par M. Guibert; une autre notice de M. René Fage concernant *Pierre Sparvier*, peintre, né à Ussel en 1663 ; une très remarquable biographie de l'*abbé de Féletz*, corrézien, par M. Raymond Laborde ; enfin des articles de bibliographie, dont un signé de M. Rupin est relatif à la publication de M. Champeval sur la maison de Saint-Martin de Bagnac; l'autre, de M. Joannès Plantadis, fait un éloge mérité du livre de M. G. Breton, où celui-ci a fait revivre l'originale et célèbre figure de Mgr Berteaud, évêque de Tulle.

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (tome XX, 1898, 1re livraison), publie une savante dissertation de M. Alfred

Richard sur la bataille de Vouillé, réponse à un mémoire de M. Lièvre, et destinée à prouver une fois de plus que la bataille fut bien livrée dans le champ de Vouillé, sur la voie de Poitiers à Nantes.

Les *Annales du Midi* (extraits des périodiques méridionaux), donnent des sommaires complets des volumes publiés par la Société des archives historiques de la Marche et du Limousin et du dernier bulletin de la Société, avec quelques critiques ou observations.

Enfin, les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* insèrent, sous le titre : « Voltaire et Franklin à l'Académie des sciences », une note rappelant, avec d'autres circonstances, le vers célèbre composé en l'honneur du philosophe américain, par l'économiste Turgot : « *Eripuit cœlo Fulmen sceptrum que tyrannis* » et les variantes peu heureuses qu'on en a données.

Présentation. — M. Alexandre Juge, négociant à Limoges, rue du Clocher, est présenté comme membre titulaire par MM. Lachenaud et Guibert.

Nécrologie. — La Société a appris le décès récent et bien prématuré d'un de ses membres, M. l'abbé Monique, curé de Royères, et adresse à sa famille l'expression de ses sincères regrets. M. Monique avait avec beaucoup de persévérance recueilli un grand nombre de documents intéressant surtout le canton d'Eymoutiers, et qui, nous l'espérons, ne seront pas perdus pour le pays.

Communications. — Une découverte a été faite dernièrement dans la commune de Beaune, canton d'Ambazac, sur la propriété de M. Latrille ; c'est celle de deux urnes funéraires en pierre, analogues du reste à celles qu'on a trouvées sur beaucoup d'autres points du pays ; ces urnes contenaient seulement des ossements.

— M. l'abbé Lecler communique un plan envoyé par M. Roger Drouault, receveur des domaines à Saint-Sulpice-les-Feuilles, dont nous avons publié, dans le compte rendu de la précédente séance, l'intéressante notice concernant les fouilles de Saint-Martin-le-Mault, et les objets qui ont été recueillis. Ce plan indique avec une grande netteté les dimensions, la direction et la disposition des ruines. Dans une lettre qui l'accompagne, M. Drouault fait observer qu'il a présenté son plan et le sujet en bronze, déjà communiqué à notre Société, au Congrès archéologique qui vient d'avoir lieu à Bourges ; M. Héron de Villefosse, après avoir examiné le bronze, a été d'avis que celui-ci ne pouvait être une extrémité de char, mais constituait un motif d'ornementation dont l'usage est inconnu. Ces sortes d'objets sont du reste fort rares.

La Société remercie de nouveau l'auteur de ses envois et du zèle qu'il apporte à l'étude de ces importantes fouilles.

— M. Camille Jouhanneaud présente plusieurs photographies exécutées par M. Berthomier fils et reproduisant une des façades et divers détails du château de Saint-Germain-Beaupré, propriété de sa famille ; deux de ces photographies représentent la chambre où séjourna Mlle de Montpensier.

— M. Louis Guibert annonce que la Société des Antiquaires de l'Ouest est sur le point de faire paraître une histoire de tous les maires de la ville de Poitiers à partir de l'année 1205. A Limoges, malheureusement, l'absence de documents remontant au moyen âge ne permet pas d'espérer, même pour l'avenir, la possibilité d'une publication semblable.

— M. Dujarric-Descombes signale avec son obligeance habituelle l'existence d'un manuscrit encore inconnu de l'abbaye de Grandmont qu'il sera utile de connaître.

Lectures. — M. Pierre Charreyron analyse des documents relatifs au passage de la Vienne à Chauvigny-de-Poitou par Louis XIV en 1651 et provenant des papiers de M. Dreux, alors trésorier au bureau de finances de Poitiers ; le voyage du jeune roi, alors âgé de treize ans et demi, et le passage de la Vienne à la date du 30 octobre de cette année, sont des faits historiques fort connus et relatés dans tous les recueils ; on sait en effet que ce voyage fut entrepris pour réprimer les menées du prince de Condé qui menaçaient de soulever tout le sud-ouest, mais on n'en connaissait point les circonstances ni les détails, les archives de la ville de Poitiers étant elles-mêmes muettes à cet égard.

Les pièces dont il s'agit présentent un réel intérêt, non seulement à raison de l'événement auquel elles se rattachent, mais encore par les renseignements techniques et les particularités qu'elles nous font connaître. Le premier de ces documents est la lettre originale du roi, datée de Bourges du 21 octobre, enjoignant à l'intendant de Poitiers de faire préparer un pont de bateaux à Chauvigny pour son passage et celui de sa suite qui était fort nombreuse ; la lettre ne parvint dans cette ville que le 25 du mois et l'arrivée était annoncée pour le 30 octobre. Il n'y avait pas un moment à perdre en un temps où les communications étaient fort difficiles et l'art du pontonnier à coup sûr très rudimentaire. Le bureau des finances délégua aussitôt deux de ses membres, MM. Dreux et Fontaines, pour se rendre à Chauvigny et prendre toutes les mesures nécessaires, avec une allocation de 1,030 livres qui ne fut pas suffisante. Ceux-ci ont laissé dans diverses pièces, devis, plans,

mémoires de travaux, comptes de dépenses ou rapports, formant toute une liasse, de curieuses indications sur l'opération dont ils étaient chargés, les difficultés qu'elle présentait et la manière dont ils l'accomplirent.

Parmi les difficultés, il en est une qui présentait un caractère assez particulier. Il y avait bien à Chauvigny un vieux pont dit de l'Aumônerie, mais ce pont fut reconnu en très mauvais état, menaçant ruine et dangereux pour le passage d'un long cortège et d'une troupe nombreuse, traînant à leur suite de lourds bagages ; — la lettre du roi demandait d'ailleurs un pont de bateaux. — Sur le tracé qui dut être adopté pour le lieu du passage, se trouvait un bâtiment qu'il fallait de toute nécessité démolir. — Après discussion, le propriétaire finit par consentir à sa démolition, mais à la condition formelle que son bâtiment serait ensuite reconstruit, et ainsi fut fait. — Condition que notre législation moderne, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, n'a certainement pas eu l'idée de prévoir.

Construire en trois jours un pont de bateaux sur une rivière fort large était une tâche plus que difficile ; c'est en vain que les délégués envoyèrent réquisitionner en aval et en amont tous les bateaux que l'on pût rencontrer ; on n'arriva pas à en réunir un nombre suffisant et les délégués durent se borner à faire disposer six grandes charrières ou grands bacs auxquels on adjoignit les bateaux que l'on avait pu se procurer et c'est grâce à ces moyens combinés que put s'effectuer le passage du roi et de sa suite ; le prince, arrivé le 28 octobre à Chauvigny, coucha dans cette localité où l'on montre encore la maison qui lui servit d'asile, et gagna le lendemain la ville de Poitiers.

Bien que ces documents, intéressant surtout le Poitou, aient été déjà communiqués par M. Charreyron à la Société des Antiquaires de l'Ouest qui doit les publier prochainement dans le recueil de ses mémoires, leur importance à divers titres était assez marquée pour justifier l'excellente notice qu'a bien voulu nous lire notre collègue.

M. Léopold Mouret a trouvé dans des archives de famille les anciens statuts de la corporation des balanciers et trébucheurs de la ville de Limoges. Cette pièce, absolument inédite, vient s'ajouter aux documents du même genre que l'on possédait déjà pour quelques corps de métiers, tels que ceux des fondeurs, des fourbisseurs, etc. Ces statuts sont d'octobre 1572. Avant cette époque la profession était libre sans doute, comme beaucoup d'autres l'avaient été dans notre ville. On connaît les formes suivant lesquelles les chefs d'une industrie s'organisaient en une corporation fermée ; ceux-ci délibéraient, arrêtaient et formulaient le texte des

statuts qu'ils entendaient s'imposer, puis, après avis des magistrats locaux, le roi donnait son approbation.

M. Mouret, après quelques observations générales sur le régime des corporations dont il fait ressortir surtout les inconvénients, tels qu'ils sont apparus plus tard avec les développements de l'industrie et les exigences des temps, relate la teneur des statuts des balanciers qui, à tous les points de vue, présentent d'ailleurs avec ceux des corporations déjà connues la plus grande analogie.

La pièce est suivie de l'approbation du roi, donnée après avis conforme des magistrats du présidial et porte le contre-seing de M. de Loménie.

M. Louis Guibert, toujours soucieux d'apporter dans ses recherches sur le passé municipal de la ville de Limoges, l'esprit d'exactitude et de précision qui caractérise ses travaux, a constaté certaine lacunes qui jusqu'à présent avaient peu frappé l'attention. C'est ainsi que pour certains actes même assez importants de cette histoire, on les trouve consignés ou commentés dans les chroniques et dans les écrits postérieurs, souvent avec leurs dates et d'autres circonstances, mais sans que la relation des originaux de ces actes ait été donnée. On sait par exemple que l'institution d'une bourse et d'un tribunal de commerce fut établie à Limoges par un édit royal de juillet 1564; c'était un fait assez saillant que signalent avec force détails les registres consulaires; mais le texte de l'édit n'avait jamais été publié. Après des investigations infructueuses aux archives de Paris où la collection des actes royaux de l'époque est malheureusement incomplète, M. Louis Guibert a supposé que cet acte pouvait se trouver dans les archives de Bordeaux, par suite des contestations que souleva la nouvelle création entre la vicomtesse et les bourgeois et qui furent portées devant le parlement de cette ville, où l'édit au surplus avait été publié. Ses prévisions ne l'ont pas trompé, car il a reçu de M. l'archiviste du département de la Gironde la copie en bonne et due forme de la pièce originale ainsi retrouvée. L'édit fut rendu par Charles IX, au cours de son voyage dans le Midi, après avis de la reine, des princes et des membres du conseil privé. Sa date est bien celle qui lui avait été assignée (juillet 1564). Il fut revêtu de l'homologation du Parlement de Paris par arrêt du 10 novembre suivant. Cet édit instituait dans notre ville une véritable juridiction commerciale.

Avant cette création, ajoute M. Guibert, et en dehors de la justice de droit commun, on a plus d'une preuve, notamment au XIVe siècle, que les consuls statuaient parfois comme juges de commerce et sans frais.

Une autre pièce, mise au jour par notre laborieux collègue, concerne la ratification qui fut faite par les consuls de la transaction intervenue, en l'année 1566, entre la reine de Navarre et les bourgeois de Limoges pour régler les conflits relatifs aux droits féodaux et qui mit fin à une lutte de plus de trois siècles. On sait que cette transaction fut homologuée par un arrêt du Parlement de Paris en date du 10 décembre de la même année, et comme la reine avait déclaré renoncer à tous ses droits sur le château de la Motte, lequel du reste n'existait plus depuis longtemps, la Haute-Cour jugea devoir ajouter cette clause que les habitants ne pourraient élever en ce lieu aucune place forte.

La vicomtesse avait exigé que la transaction fût ratifiée d'une manière formelle, même solennelle, par les consuls et les habitants, et les délégués de la ville s'étaient même engagés sous serment à rapporter cette ratification. Comment celle-ci fut-elle donnée et formulée ? Les registres consulaires sont muets sur ce point. Mais la pièce signalée par M. Guibert, et non connue jusqu'à présent, contient la délibération prise par les consuls sur la réquisition des délégués et par laquelle ils donnèrent leur adhésion expresse à l'accord intervenu. Cette pièce est datée du 9 août 1566.

Cette adhésion ne fut pas jugée suffisante, car deux ou trois mois après eut lieu une nouvelle ratification beaucoup plus solennelle, consentie cette fois par tous les notables habitants réunis en assemblée générale. Ce dernier acte, fort curieux, découvert par M. Louis Bourdery dans le fonds des minutes du notaire Deschamps, a déjà été publié dans le tome XLIV du *Bulletin de la Société*.

— M. Joseph Dubois complète son étude sur l'état de l'enseignement public dans la ville d'Eymoutiers avant la Révolution. Après avoir, à la précédente séance, fait connaître les écoles tenues par les Ursulines, il s'occupe de la fondation et de l'organisation du collège. Cette fondation ne date, il est vrai, que de l'année 1779, mais grâce aux subventions généreuses du chapitre et d'un assez grand nombre de personnes notables de la ville, l'établissement devint très vite prospère ; le résultat fut dû aussi, dans une large mesure, à l'habile et intelligente direction de l'abbé Richard, bien secondé par le sous-principal M. Lasserre ; à cette époque les classes allaient déjà jusqu'au cours de rhétorique. Beaucoup d'élèves le fréquentèrent et y firent de bonnes études.

Le collège, pas plus que le couvent des Ursulines, ne trouva grâce devant les autorités ou les comités révolutionnaires, qui en ordonnèrent la fermeture et firent emprisonner l'abbé Richard et d'autres prêtres à l'ancienne abbaye de la Règle à Limoges.

Le collège a été rétabli depuis et subsiste encore de nos jours :

cette seconde période, qui n'appartient pas encore à l'histoire, fournit cependant à M. Dubois des indications intéressantes.

La conclusion du travail très consciencieux de ce dernier est que, depuis longtemps déjà, Eymoutiers a été un centre d'instruction, modeste sans doute, mais ne manquant ni d'émulation ni de valeur ; la ville d'Eymoutiers, faut-il dire, car pour les autres paroisses du canton, à l'exception peut-être de celle de Bujaleuf, on n'a point de preuves suffisantes que l'enseignement y fut donné d'une manière normale et régulière.

Le Secrétaire
Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 30 AOUT 1898

Présidence de M. Arbellot, président.

Présents : MM. l'abbé Arbellot, A. Berger, P. Ducourtieux, Cousseyroux, Fray-Fournier, A. Gilbert, L. Guibert, Hersant, l'abbé Lecler, Mariaud, Léopold Mouret, Ruchaud et C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté après quelques observations.

OUVRAGES REÇUS. — La Société a reçu à titre d'hommage :

De M. Paul Ducourtieux, le dernier fascicule trimestriel de son *Bibliophile limousin* ; sa brochure ayant pour titre : *Comment on devenait libraire et imprimeur à Paris au XVIIIe siècle (les Barbou de Paris)* ; et trois opuscules sur *Les apprentis dans l'imprimerie*, *La nouvelle loi relative aux accidents dans le travail*, *Du droit pour les personnes étrangères à la typographie de signer comme imprimeur*, rapports d'un intérêt technique faits par l'auteur au 5e congrès des maîtres imprimeurs de France qui s'est tenu dernièrement à Limoges.

De M. Camille Jouhanneaud, sa notice sur *Le procès Lafarge jugé par deux juristes Prussiens*.

Parmi les publications périodiques reçues depuis un mois, M. le président mentionne en particulier : le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle, 2e livraison 1898) contenant entr'autres articles à noter, une biographie d'*Etienne*

Baluze, par M. Emile Fage, la fin de la remarquable étude de M. Clément Simon sur la *Rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin* (pièces justificatives). M. Arbellot, observe à ce sujet qu'une erreur a dû être commise par l'auteur relativement au château de Malval qui doit être identifié avec celui de Marval en Limousin.

La même revue donne, d'après les statistiques du dénombrement de 1881, publiées par le ministre du commerce, un tableau assez curieux des originaires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, recensés hors de ces départements et dont le nombre se serait élevé, en 1891, au chiffre de 189, 684 (soit pour la Haute-Vienne 53,784).

Le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (tome XXVe, 4e livraison), où l'on remarque une étude de M. Joseph Durieux sur la baronnie de Mareuil.

Le Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne (1898, n° 4), qui reproduit une communication fort intéressante de M. Faye, membre de l'Institut, concernant le Puy-de-Dôme, la fameuse expérience de Pascal dont cette montagne fut le théâtre, les découvertes archéologiques qui y ont été faites et l'observatoire qui y a été érigé.

Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (tome XX), formant un gros volume où nous trouvons notamment l'important travail de M. Ledain sur sur les maires de Poitiers, la correspondance inédite du constituant Thibeaudeau et un article de M. Alfred Barbier sur le lieu de naissance de Descartes.

Le Bulletin monumental qui publie une lettre de M. A Brutails, corroborant l'étude de M. Spiers sur les origines de Saint-Front de Périgueux, et les caractères architectoniques des coupoles du sud-ouest.

La *Revue Bénédictine* (1898, n° 8), dans laquelle on lit une biographie de dom Fonteneau, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

M. le président signale également une notice biographique de M. Louis Audiat concernant M. Philippe Tamisey de Laroque, décédé au mois de mai dernier, qui a été un des érudits les plus laborieux et les plus justement estimés de notre temps.

Et une notice de M. le chanoine Dardy, relative aux chevaliers marchois qui se sont distingués dans l'armée de Charles VII, tels que Jean de Brosse, maréchal de Boussac; Jean de Naillat, Hugues de Chamborant; Guillaume de Luchat; Jean et Antoine d'Aubusson; Jean Foucauld de Saint-Germain-Beaupré, etc. (extraite du *Bulletin de l'Association des anciens élèves du petit séminaire d'Ajain*, juin 1898.)

ADMISSION ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTAIRES. — M. Alexandre Juge, négociant à Limoges, est admis comme membre titulaire au scrutin secret.

MM. Arbellot et Lecler présentent en la même qualité M. l'abbé Marandat, curé doyen de Compreignac.

COMMUNICATIONS. — M. le président annonce que le prochain congrès des Sociétés savantes se tiendra à Toulouse en 1899 et fait connaître le programme des questions proposées à l'étude pour les diverses sections.

M. Louis Guibert rend compte de la découverte de substructions faite récemment dans les fouilles d'un immeuble de la rue Banc-Léger et qu'a bien voulu lui signaler l'entrepeneur M. Daccord; celui-ci a mis à jour d'anciens blocs de maçonnerie, provenant apparemment des murailles de la ville et qui avaient été reliés à une époque postérieure, sans doute lors de l'établissement du couvent des Ursulines, au XVIIe siècle, par des sortes d'arcades offrant cette particularité qu'elles ont été construites en partie avec des fragments d'anciens monuments, tels que des moulures de fenêtres ou de portes portant encore les traces d'une coloration rouge.

— M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie et membre honoraire de notre Société, a bien voulu nous communiquer, avec son obligeance accoutumée, un extrait d'un mémoire publié par l'université royale frédéricienne de Norwège à Christiania, mémoire assorti de pièces justificatives dans lesquelles on relève le nom de Thomas Chappman, trésorier de l'église de Limoges, qui remplissait les fonctions — d'*abbreviator litterarum apostolicarum* — et servait de mandataire à deux évêques norwégiens (1435-1441).

On ne savait rien jusqu'à présent de ce personnage dont le nom était même inconnu et ne semble pas avoir une origine limousine.

— Notre collègue, M. Toumieux, communique également un acte provenant des archives du château de Villemonteix, commune de Châtelus-le-Marcheix (Creuse) et contenant la vente faite par Anthoyne Pichard, sieur de Lesglize au Bost, d'une maison située à Eymoutiers, aux Ursulines de Limoges qui venaient s'établir dans cette ville à la demande des habitants et avec l'aide de leur concours pécuniaire. Cet acte reçu par le notaire Ruben porte la date du 6 août 1629; M. Joseph Dubois avait déjà signalé le fait dans sa monographie du canton d'Eymoutiers; mais le document envoyé par notre correspondant mérite l'attention à divers titres; on y voit figurer les noms de plusieurs des dames Ursulines de Limoges,

intervenir une demoiselle Pichard comme donatrice et plusieurs honorables bourgeois d'Eymoutiers comme cautions du paiement du prix. Le vendeur stipulait parmi les conditions de la vente que devant un des autels de l'église qui devait être édifiée, il aurait le droit de faire inscrire ses armoiries et d'avoir un tombeau, le tout à perpétuité.

— M. Léopold Mouret produit le texte original d'une ordonnance rendue le 11 avril 1603 par M. Léonard Romanet, avocat au siège présidial de Limoges, juge prévot en la cour ordinaire de cette ville, pour homologuer une décision prise à la requête de la vicomtesse de Limoges et à la diligence de M. de La Charlonie, son procureur, obligeant les maîtres pintiers de la ville, qui étaient alors au nombre de cinq, à se servir pour les mesures de vin, des modèles et des types acceptés par les vicomtes ses prédécesseurs : il paraît que les pintiers faisaient usage de mesures d'une contenance autre que celle antérieurement prescrite ; par ce nouveau réglement, auquel ils donnèrent du reste leur adhésion, on revenait à l'usage des anciennes mesures qui devaient porter deux marques, l'une, propriété de la vicomtesse et ayant une sorte de caractère officiel, et l'autre spéciale à chaque maître pintier, afin d'éviter toute confusion avec ses confrères, en cas de contravention, laquelle faisait encourir une amende au délinquant.

— Un autre document intéressant est présenté par M. Mouret : c'est le procès-verbal de serment de *foy et hommage lige* prêté devant le bureau des finances de la généralité de Limoges à la date du 11 juillet 1685, par Gaucher de la Vergne, écuyer, sieur du Marginier, pour les fiefs de Monseigneur et de la seigneurie de Loutre, qui relevaient du roi comme vicomte de Limoges ; cet acte reproduit dans ses termes le formalisme des anciens serments féodaux, formalisme qui était ainsi encore usité au XVIIIe siècle.

— M. Paul Ducourtieux présente une pièce de cuivre jaune trouvée dans les fouilles faites pour la construction d'une maison à Limoges, rue Banc-Léger, sur l'emplacement occupé autrefois par l'ancienne tour des Anges ; cette pièce au module de 27 millimètres, porte au droit une fleur de lis et l'inscription : IE ME RECOUMANDE A DIEU AI, entre deux cercles de grenetis ; au centre trois fleurs de lis entourées d'une circonférence, posées 1 et 2, dans les intervalles trois croix. Au revers on lit ✠ SA ✠ SA ✠ SA ✠ SA ✠ SA ✠ SA ✠ AS — A ✠ ; au milieu un sujet qui semble être le Christ, peut-être la Vierge tenant l'enfant Jésus.

M. Ducourtieux, se fondant sur certaines mentions de nos registres consulaires et sur un commentaire de M. Louis Guibert dans son livre sur les confréries de dévotion et de charité, pense que

cette pièce doit être un méreau des aumônes de Sainte-Croix, du genre de ceux que les consuls faisaient distribuer aux nécessiteux en certaines circonstances. Les méreaux, dont l'origine était très ancienne, et qu'il ne faut pas confondre avec les monnaies ni avec les simples jetons, étaient des valeurs ou signes représentatifs de sommes acquittées ou à toucher: ils avaient beaucoup d'analogie avec les jetons de présence employés de nos jours dans certains établissements financiers.

Les pièces de cette nature sont assez rares; M. Blanchet en a signalé la présence dans les villes de Poitiers, Avignon, et dans diverses villes d'Italie et de Belgique; on pourrait donc ajouter à cette liste le nom de Limoges.

On a la preuve de la distribution de méreaux par les consuls de cette ville en 1531; celui présenté à la séance devrait être attribué à une date antérieure, selon M. Ducourtieux qui au surplus déduit avec beaucoup d'habileté, les raisons permettant d'assigner à la pièce dont il s'agit le caractère de méreau et une origine limousine.

Cette conclusion est contestée par M. l'abbé Arbellot qui, d'après la nature de la pièce et sa légende, y verrait plutôt une médaille de sainte Anne.

Lectures. — M. Arbellot trace la biographie de Jean Birel, né à Chamboulive (canton de Seilhac, Corrèze), qui fut général des Chartreux; on n'a pas de renseignements sur la famille de ce religieux, mais sa carrière est connue et mérite d'être remise en lumière; entrée en l'année 1338 au couvent du Glandier, dont il devint sous-prieur, il dut à ses talents et à sa piété un avancement rapide; en 1352, à la mort du pape Clément VI, il était déjà général de son ordre et il fut question de lui pour succéder à ce pontife; mais sur les observation du cardinal Talleyrand de Périgord, le Sacré-Collège désigna Innocent VI.

Ce dernier avait du reste la plus grande estime pour Jean Birel, et voulut lui conférer la pourpre, qu'il refusa.

Le religieux limousin mourut en 1360, de la manière la plus édifiante, pleuré par le pape, regretté de tous ceux qui l'avaient connu; il laissait une mémoire très sainte et l'on rapporte que deux de ses compatriotes demandèrent de ses reliques et que le prieur du couvent leur remit son cilice.

Ce qui ajoute à l'intérêt de ce personnage, c'est qu'il eut des relations assez étroites avec les hommes les plus illustres de son temps, notamment avec Pétrarque, qui a laissé des lettres où il se recommande à ses prières et répond à certaines observations que lui avait adressées le religieux.

Humbert II de Vienne se plaça sous son patronage, s'inspira de ses conseils et de ses exemples; on sait que ce puissant seigneur après une courte croisade contre Tunis, céda ses états du Dauphiné au roi de France, se fit dominicain et devint patriarche de Jérusalem.

Amédée de Savoie avait aussi une grande amitié pour Jean Birel, qu'il avait choisi pour confesseur et qu'il écoutait en toutes choses; au dire des contemporains, n'ayant point d'enfants, il eut recours aux prières de celui-ci pour en obtenir, et ses prières furent exaucées.

M. Louis Guibert communique une note à lui adressée par l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, à l'occasion de son récent article sur le rôle pacificateur des évêques de Limoges pendant le moyen âge; c'est la copie d'une formule d'appel ou de convocation adressée par l'évêque d'Agen, sur l'initiative de l'archevêque de Bourges, aux prêtres de son diocèse, pour appeler les gens des paroisses sous les armes en vue du péril commun : le texte est extrait d'un manuscrit de la bibliothèque d'Agen. Il est très significatif et remarquable à divers titres. On n'a point trouvé jusqu'à présent en Limousin de documents analogues, mais il est vraisemblable que nos évêques recouraient à des appels de cette sorte, lorsqu'ils organisaient les milices que l'on sait contre les routiers et les bandits qui ravageaient la province.

— M. Guibert donne aussi une analyse d'un manuscrit de l'ordre de Grandmont dont l'existence avait déjà été signalée à Périgueux par M. Dujarric-Descombes, et que celui-ci a bien voulu depuis lui transmettre. Ce manuscrit est relié et porte un cachet déjà connu, celui d'Alexandre Frémont, ce qui permet de supposer que ce dernier avait fait relier les manuscrits du couvent, pour mieux assurer leur conservation.

L'ouvrage qui date du xve siècle, ne présente pas par lui-même, un très grand intérêt; il n'est du reste, que la copie d'un manuscrit antérieur. Il traite de difficultés d'ordre interne, du conflit assez ancien, — car il remonte à 1330, — qui s'éleva entre l'abbé et les prieurs des communautés de l'ordre au sujet de questions de discipline et pour la solution duquel les parties avaient désigné des juristes, qui remplirent le rôle d'arbitres; le manuscrit contient les dires des parties, les répliques, dupliques et les décisions intervenues, mais ne fait pas connaître les noms des arbitres.

Le Secrétaire,

Camille Jouhanneaud

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, A. Berger, Courtot, Cousseyroux, Dubois, Ducourtieux, Fray-Fournier, L. Guibert, Hersant, Hervy, l'abbé Lecler, A. Leroux, Mariaux, Mouret, docteur Raymondaud père, Ruchaud et C. Jouhanneaud.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Ouvrages reçus. — M. Louis Guibert présente le tome VI des *Registres consulaires* de la ville de Limoges (4e et dernier registre, deuxième partie, 1774-1790) qui vient de paraître à la librairie Ve H. Ducourtieux : entreprise sous les auspices de la Société par M. Emile Ruben, décédé après l'apparition du second volume, cette belle et importante publication a pu être continuée et conduite à bonne fin grâce au dévouement, à l'activité et à la compétence de M. Guibert, grâce aussi au concours généreux et constant de l'administration municipale. De légitimes et vifs remerciements sont votés à notre infatigable secrétaire général et à tous ses coopérateurs, parmi lesquels une mention spéciale est bien due à M. Emile Hervy, auteur modeste et patient d'une table assez complète et qui était indispensable.

Mgr Charles-Félix Bellet fait hommage de sa nouvelle édition des *Origines des Eglises de France et des Fastes épiscopaux*, ainsi que d'un tirage à part de la partie de cet ouvrage qui a pour titre : *Saint-Martial, apôtre de Limoges*, et contient une nouvelle étude sur *le cursus et la critique*.

M. le président se propose d'en faire le commentaire au cours de la présente séance.

Parmi les publications périodiques reçues depuis le mois d'août dernier, il y a lieu de signaler le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle, 1898, 3e livraison,) qui publie la suite de l'intéressante étude de M. Emile Fage sur *Etienne Baluze; La vie à Tulle aux* XVIIe et XVIIIe *siècles*, par M. René Fage, des articles ou notes de MM. Bombal, L'Hermitte, Champeval.

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (Brive, tome XX, 3e livraison), livraison très substantielle, où la plupart des articles signés de noms d'érudits bien con-

nus de notre Bas-Limousin seraient à citer ; nous y remarquons une notice de Mgr Barbier de Montault sur une plaque en émail champlevé du XIIIe siècle qu'il regrette de n'avoir pas vu figurer aux expositions rétrospectives de Limoges et de Tulle ; quelques pages de M. R. Laborde sur *Michelet et le Limousin ;* un nouveau recueil des *Registres domestiques Limousins et Marchois* (suite), par M. Louis Guibert ; une communication de M. Eugène Marbeau, concernant les Noëls du Bas-Limousin ; enfin une note de M. Plantadis sur les noms révolutionnaires attribués à un très grand nombre de localités de la région du Centre sous la première République ; l'auteur relève vingt-sept noms pour la Haute-Vienne, mais il ne les cite pas tous. M. Fray-Fournier fait observer que beaucoup de ces noms, assez fantaisistes, n'ont certainement pas été en usage dans les localités que l'on en avait sans doute affublées à leur insu.

Le *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart* (tome VIII, n° 3).

La *Revue scientifique du Limousin.*

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XVIIIe volume, 5e livraison) insère une brève notice biographique sur le maréchal Jourdan, en renvoyant du reste ses lecteurs au *Bulletin héraldique* de février 1898 ; et des extraits du *Nobiliaire de la généralité de Limoges* dont M. l'abbé Lecler continue la publication.

Dans le *Bulletin monumental* (7e série, tome III) nous trouvons un inventaire général des *Piles gallo-romaines du sud-ouest de la France,* par M. Th. Lauzun ; l'auteur, qui a étudié plus spécialement les piles du département du Gers, ne mentionne dans la Haute-Vienne qu'un seul de ces curieux et énigmatiques monuments, la pile de Châlus, décrite par M. Lecler et que les terrassements du chemin de fer ont fait disparaître.

M. l'abbé Arbellot mentionne enfin une brochure de M. l'abbé Dardy, ayant pour titre : *La cure de Saint-Fiel sous l'ancien régime.*

Admissions et présentations. — M. l'abbé Marandat, curé doyen de Compreignac, est élu membre titulaire au scrutin secret.

MM. l'abbé Arbellot et Emile Hervy présentent comme membre correspondant M. Arbellot du Repaire, receveur particulier à Ploërmel (Morbihan).

Communications. — M. Louis Guibert rend compte de solennités qui viennent d'avoir lieu à Périgueux pour fêter le quatrième centenaire de la fondation de l'imprimerie dans cette ville, et dont la Société archéologique du Périgord avait pris l'initiative ; dans les nombreux discours prononcés à cette occasion par MM. de Roumejoux, Joucla, Dujarric-Descombes, Villepelet, ainsi que dans une

lettre de M. Claudin, on peut trouver un historique très complet des origines, des vicissitudes diverses et des produits de l'art typographique périgourdin.

— M. Guibert fait aussi part d'un travail très important sur la *Seigneurie de La Villeneuve,* en Marche, avec photographies, plan de la juridiction, etc., pour lequel l'auteur, M. Zénon Toumieux s'est aidé de notes laissées par feu M. l'abbé Bouteiller. Ce travail se recommande non seulement par son mérite propre, mais encore par une préface que M. Antoine Thomas lui a consacrée et qui témoigne de la valeur de l'œuvre.

— M. Pierre Cousseyroux, au cours d'une excursion très pittoresque faite par lui le 6 octobre courant, sur le territoire de la commune de Peyrat-le-Château et vers les confins de celle de Beaumont, a constaté l'existence d'un assez grand nombre de curiosités, telles que le Bac-le-Cube *(Bó lo Cubo)* situé presque au pied du Grand-Grammond ; les *Roches Brunagères,* à quelques centaines de mètres plus loin, au nord-ouest du village de Counouille, dans lesquelles il croit voir des monuments druidiques, véritables pierres de sacrifices ; à peu de distances encore, les *Cabanes des Charraux*, vaste amas de pierres amoncelées où l'on aurait trouvé de nombreux débris d'objets destinés à l'usage de l'homme; enfin, sur le versant méridional de la montagne, du côté des Bordes, la *Roche Chabrol,* sorte de pyramide renversée contenant à son extrémité une sorte de piscine ou de cuvette et qui a, paraît-il, des similaires sur la colline de la Vialle.

M. Cousseyroux décrit aussi, d'après des renseignements qui lui ont été fournis, deux statues en granit assez informes, mesurant 80 centimètres de hauteur, qui se trouvaient près du village de La Virolle, au lieu dit de la Croix-des-Charmes, mais qui, après avoir été brisées, ont été utilisées par un propriétaire du pays dans une construction.

La Société remercie M. Cousseyroux de sa communication, en exprimant le désir que les pierres par lui signalées soient soumises à un examen plus approfondi qui puisse permettre d'en reconnaître la nature et le véritable caractère.

— M. l'abbé Arbellot présente une très belle pierre funéraire provenant d'une maison, sise à Limoges rue du Mûrier, où elle se trouvait encastrée dans un mur ; c'est l'épitaphe de Pierre de Forno (probablement de Fornols), *chevecier* de Saint-Martial, portant la date du 13 des calendes de mai (20 mai), sans mention de l'année, mais qu'il est permis d'attribuer à la seconde partie du XIIe siècle. M. l'abbé Texier connaissait cette inscription et en a donné une

lecture assez inexacte quant au nom et à la date. L'inscription, très bien conservée, se trouvait autrefois dans l'église de l'abbaye de Saint-Martial, dont le défunt avait été chevecier. En quoi consistait cette fonction ou cette dignité de chevecier ? Il est assez difficile de le savoir, en l'absence de documents explicatifs; les auteurs et les dictionnaires en ont donné des significations assez différentes: suivant les uns, c'était un personnage qui s'occupait du chevet de l'église ; Ducange et l'abbé Texier l'ont considéré comme une sorte de sacristain, mais on fait observer que cette fonction existait déjà dans l'abbaye et qu'elle aurait fait double emploi avec la première.

M. l'abbé Arbellot, après avoir fait l'énumération des très nombreuses dignités qui existaient dans l'abbaye de Saint-Martial, constate qu'il y est fait mention de deux cheveciers et même de sous-cheveciers, attachés sans doute les uns à la grande église et les autres à l'église inférieure ; il présume que cette dignité devait être importante, sans qu'on puisse toutefois, et encore à cette heure, en bien préciser la nature.

Lectures. — M. l'abbé Arbellot commente l'important ouvrage de Mgr Bellet sur les *Origines des églises de France*, dont la deuxième édition entièrement refondue et augmentée de justifications nouvelles, a été offerte à la séance de ce jour, en même temps que la partie de cet ouvrage, tirée à part et particulière à saint Martial, apôtre de Limoges (ou pour parler plus exactement, apôtre de l'Aquitaine). L'auteur s'attache avec une nouvelle force, dans cette longue dissertation, à réfuter les assertions de M. l'abbé Duchesne et des autres adversaires de l'école traditionnelle. En ce qui concerne surtout l'apostolat de saint Martial, il insiste sur le caractère d'antiquité de la *vie* de ce saint (*vita brevior*), suffisamment attesté, pense-t-il, par la découverte des manuscrits du Vatican et de Carlsruhe, par la chronologie des miracles du saint et par l'emploi du *cursus mixte*, ou de transition, que l'on constate dans la rédaction de cette *vie*, mode littéraire qui était en usage pendant le vi^e siècle, mais dont on ne trouve plus ensuite d'exemples jusqu'à la fin du xie siècle ; selon lui, la *vita brevior* est non seulement très antérieure au xe siècle, auquel l'avaient attribuée les adeptes de l'école critique, mais elle doit certainement remonter au vi^e siècle.

M. Bellet considère aussi comme tout à fait gratuite l'accusation dirigée contre les moines de l'abbaye de Saint-Martial d'avoir, pour donner plus de prestige à leur institution, inventé de toutes pièces la légende de l'apostolat et de l'avoir imposée par leurs intrigues et des manœuvres peu scrupuleuses à l'adhésion du pape et de l'épiscopat.

Malgré l'autorité de M. Duchesne et celle des nouveaux Bollandistes qui se sont ralliés à l'opinion de celui-ci et qui contestent encore la théorie du *cursus*, telle quelle est présentée par l'auteur, et les déductions qu'il en tire, Mgr Bellet conclut donc encore une fois et d'une façon très formelle, en faveur de la thèse qu'a toujours soutenue M. l'abbé Arbellot.

M. Paul Ducourtieux signale la découverte faite récemment près du boulevard Montmailler, au cours des travaux de démolition du quartier Viraclaud, de restes assez importants des fortifications de Limoges ; on a trouvé, en effet, des pans de murailles, édifiés sur des arcades ogivales d'une extrême solidité, ainsi que les vestiges de l'ancienne tour dite de Beaupuy ; cette tour avait sept mètres de diamètre, les murs une hauteur de douze mètres sur trois mètres de largeur à la base et deux mètres au sommet. On sait que l'enceinte de la ville ou château, la deuxième en date, suivait à peu près le périmètre de nos bonlevards actuels; sur le point dont nous parlons, à partir de la porte Montmailler, elle s'étendait un peu en arrière du boulevard qui porte encore ce nom et dans le sens parallèle à son alignement; sur son parcours, à 70 ou 80 mètres de la porte, on rencontrait d'abord la tour de Beaupuy ; un peu plus loin au détour du boulevard, près de l'ancienne rue Sainte-Rochette, une sorte de petit redan près duquel s'élevait jadis un moulin à vent déjà signalé par M. Guibert, et ensuite à quelque distance la tour Branlant.

La pioche des démolisseurs a déjà accompli son œuvre, non sans un rude labeur; il ne subsiste plus rien de ces vestiges, qu'il n'était pas inutile de noter. Mais dans la cour d'une maison voisine, épargnée par l'expropriation, on aperçoit encore un fragment de muraille, assez bien conservé, malgré son aspect de ruine, et couronné de ses machicoulis; — du côté de l'ancienne rue Vaulry, à deux ou trois mètres du niveau du sol actuel, on remarque aussi, dans l'épaisseur du mur, une embrasure en granit qui était destinée à une couleuvrine.

M. Ducourtieux ajoute à cet exposé quelques réflexions sur l'importance qu'avaient aux yeux de nos ancêtres ces fortifications dont l'entretien ou la remise en état entrainaient des dépenses constantes et coûteuses, auxquelles un impôt spécial, celui du *souchet*, était bien impuissant à faire face ; les registres consulaires trahissent en des pages multiples les sollicitudes des consuls à leur sujet. Ces vieilles murailles, du reste, étaient chères aux bourgeois, qui tinrent longtemps à les conserver, alors même qu'avec les progrès de l'art militaire elles ne fussent plus guère propres à les protéger. Mais au milieu du siècle dernier les idées et les mœurs

étaient déjà bien changées; ce fut avec une grande indifférence, peut-être même avec une certaine satisfaction, que les habitants de Limoges assistèrent à la démolition de leur enceinte; les quelques canons démodés qui restaient d'une artillerie fort nombreuse deux siècles auparavant, furent relégués dans un coin de quartier. La ville y gagnait en salubrité ce qu'elle perdait en pittoresque, et nos pères ne se doutaient point alors que leurs arrières-petits-enfants éprouveraient un attrait de curiosité à exhumer quelques restes informes de ce qu'ils faisaient disparaître sans regrets.

M. Louis Guibert fait une lecture sur les communautés de prêtres séculiers, très anciennes et très nombreuses au moyen-âge et sous l'ancien régime et qui n'ont guère été étudiées jusqu'à présent, malgré l'abondance des documents qui les concernent; et cependant leur étude est de nature à présenter plus d'un point intéressant. Ces communautés paraissent avoir été à l'origine le trait d'union entre l'institution monacale et le ministère paroissial; leurs membres devaient remplir certaines conditions, se rattacher à la paroisse par leur naissance ou par leur baptême; ils avaient pour chef spirituel le curé, mais ils nommaient un syndic chargé du soin des intérêts temporels de la corporation; leurs ressources s'alimentaient au moyen des fonds généraux de l'église et de subsides particuliers provenant de dotations, de fondations faites en faveur des différents autels.

Les communautés étaient très nombreuses dans le diocèse de Limoges, où on en a compté jusqu'à 114, chiffre probablement un peu exagéré, car il semble qu'il ait été fait des confusions ou des doubles emplois; il y en avait de fort anciennes, comme celles des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix et de Saint-Michel-des-Lions à Limoges; cette dernière datait du XIIIe siècle et la première existait déjà en 1240. Mais leurs origines étaient peut-être antérieures.

M. Louis Guibert s'est occupé en particulier de la communauté des prêtres de l'église de Saint-Maximin de Magnac-Laval; cette église dépendait de l'abbaye de Charroux depuis une date très reculée et, après avoir été peut-être rattachée momentanément à un monastère de l'Orléanais, a appartenu à la même abbaye jusqu'à la Révolution. Mais on ne saurait dire si les prêtres communalistes avaient remplacé directement les religieux ou si ceux-ci les avaient établis eux-mêmes pour se décharger des fonctions paroissiales. L'abbé Nadaud avait recueilli beaucoup de renseignements sur cette communauté qui comptait au surplus peu de membres. Dans la région de Magnac il existait d'autres communautés du même genre.

M. Léopold Mouret lit une monographie de la commune de Vicq, de laquelle ressort un contraste assez saisissant entre l'ancienne prospérité de cette commune et son état actuel. Vicq, autrefois, possédait plusieurs châteaux, deux justices seigneuriales, celles de Vicq et d'Etiveaud, avec leurs personnels de juges et d'auxiliaires, des notaires, une cure et des vicairies qui dépendaient de l'archiprêtré de La Meyze ; elle avait aussi deux exploitations minières en activité à Fargeas et à Fressanges, des foires bien fréquentées.

Aujourd'hui cette commune, assez étendue et assez peuplée, — elle compte 2,300 âmes, — n'a plus d'industrie, plus de commerce; ses foires sont délaissées et elle a perdu la plupart des institutions qui lui donnaient quelque importance.

M. Mouret trace un bref historique des seigneuries de Vicq, de Combas, de Traslage, de Noualhias, de Puymori, de Fargeas, de Fressanges et des diverses familles auxquelles elles ont appartenu ; parmi ces familles, il cite celles des Blondeau de Combas, des Verthamont, des Calignon, des Benoît d'Etiveaud, des La Reynie, des Tralage; les anciens châteaux ont disparu et de ceux dont il subsiste encore des ruines, le château de Vicq seul offre encore quelque intérêt à cause de fragments d'architecture de la Renaissance qui ne sont pas sans valeur.

Notre collègue a pu relever dans les titres qu'il possède un assez grand nombre de noms de bourgeois, de notaires, de juges et de procureurs d'offices, de greffiers, huissiers ou sergents royaux, de curés et de vicaires de la paroisse.

Au début de ce siècle on y trouvait un percepteur.

L'église, qui paraît être du XIIe siècle, a subi plus tard des remaniements, et grâce à des réparations récentes est en bon état actuel de conservation ; on y remarque un tableau de quelque mérite, représentant l'Adoration des Mages, bien restauré par les soins de M. de Neuville.

Le cimetière possédait une lanterne des morts peu remarquable et qui a été détruite, malgré les observations de la Société archéologique.

Le Secrétaire

Camille Jouhanneaud

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, Aubert Berger, Courtot, Dubois, Ducourtieux, Fray-Fournier, Gany, L. Guibert, Hersant, l'abbé Lecler, A. Leroux, L. Mouret, de Vandières, C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire et adopté.

Ouvrages reçus. — M. Paul Ducourtieux fait hommage de l'*Almanach de la Creuse*, pour 1899, édité par lui, et qui, dans sa partie historique, publie la suite du *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse* de notre collègue, M. l'abbé Lecler (lettre R., commune de Reterre à celle de Saint-Domet), une note de M. Cyprien Pérathon relative aux troupes allemandes et italiennes dans la Marche en 1569, et un article de l'éditeur sur Pierre Leroux, imprimeur à Boussac, auquel la municipalité de cette ville a voté l'érection d'un monument.

M. Raymond Laborde a adressé au président de la Société sa biographie de *l'abbé de Féletz*, corrézien d'origine, journaliste et critique de valeur (1767-1850), en même temps qu'un article sur les *Limousins dans l'histoire et la littérature*, où il résume, dans une revue rapide mais assez complète, les traits les plus marquants de la physionomie du Limousin, de la race et de ses illustrations pour le passé et dans le présent.

La Société a reçu depuis un mois un grand nombre d'ouvrages ou de publications périodiques.

M. le président mentionne en particulier les mémoires de la *Société des sciences de la Creuse* (2e série, tome VI), contenant des études de M. Pérathon sur des conflits de juridiction et de préséance à Aubusson ; de M. L. Duval, sur les papeteries et imprimeries de la Creuse, avec un catalogue donné par M. Aubaile des ouvrages et publications imprimés dans le département de la Creuse de 1814 à 1840 ; de MM. Z. Toumieux et Pérathon, concernant la baronnie de la Borne. Il faut y noter encore des notes sur Guéret au XVIIIe siècle par M. Villard, une description du musée de Guéret par M. Pineau, des articles de MM. Dardy, Delannoy, etc.

Le *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart* (tome VIII, n° 4) où, avec divers articles de MM. Pouyaud,

Précigou, Masfrand, nous lisons une note extraite par M. Marquet du registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Champniers, pour l'année 1789, et faisant mention de la fameuse journée de la peur (29 juillet 1789), renseignement à joindre à tous ceux que nous possédons déjà sur cette étrange panique.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XVIIIe volume, 6e livraison) donne le compte rendu d'une représentation populaire qui a eu lieu récemment à la Mothe-Sainte-Heraye et l'analyse de la pièce, une tragédie en trois actes dont l'auteur, les acteurs et les organisateurs étaient des habitants de cette petite ville : cet essai de décentralisation, qui a fort bien réussi, paraît-il, n'est pas le premier qui ait eu lieu en Poitou depuis quelques années.

Le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (Toulouse, série in-8°, n° 22) publie une note de M. le docteur Gandelon, concernant un *Traité sur la peste de 1629* par Estienne Dufaug, docteur en médecine, habitant de Rabastens et contemporain, qui lui paraît être encore à cette heure un très bon traité de cette affection.

Le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques* (année 1897, 3e livraison) insère, à titre de document, le texte d'une indulgence de quarante jours accordée par l'évêque de Limoges (26 juillet 1495), communiqué par M. Alfred Leroux.

La *Revue de l'art chrétien* (1898, tome IX, 5e livraison) rend compte de la notice de M. L. Guibert sur les sépultures de l'abbaye de Saint-Martin et la crosse de l'archevêque Geoffroy ; et de celles de M. Louis Bourdery concernant les assemblées de la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges à la fin du XVIe siècle et les peintures de la crypte de la cathédrale de Limoges (XIIe siècle) ; au sujet de cette dernière notice, Mgr Barbier de Montault conteste l'identification faite par l'auteur du personnage qui est au pied droit du Christ avec celui d'une Madeleine.

Les *Analecta bollandiana* (tome XVIIe, fasc. III) publient un nouvel article du P. C. de Smedt, relatif à la discussion sur la théorie du *cursus* dans les documents hagiographiques et où il reconnaît avoir contesté à tort sur quelques points les arguments mis en avant par Mgr Bellet dans son étude sur l'ancienne vie de saint Martial et la prose rythmée.

Admission de sociétaire. — M. Arbellot du Repaire, receveur particulier à Ploërmel (Morbihan), est admis comme membre correspondant de la Société, au scrutin secret.

Communications. — M. le président félicite M. Louis Guibert de la récompense si honorable qui vient de lui être décernée à la récente

séance générale de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : en lui accordant une médaille d'or de la valeur de mille francs, cette Académie a tenu à reconnaître le labeur continu et émérite de l'érudit qui, non-seulement par sa dernière publication de documents relatifs au passé municipal de Limoges, mais encore par ses nombreux ouvrages antérieurs, a tant fait pour l'histoire de cette ville et pour celle de la province.

M. le président fait ensuite part d'une communication du ministère de l'instruction publique en vue de l'Exposition universelle de 1900 ; dans un questionnaire adressé aux sociétés savantes, le ministre demande à celles-ci de préparer un précis historique de leur fondation, de leurs agissements et de leurs principaux travaux, mémoires, fouilles archéologiques, etc., de faire connaître la nature et l'importance de leurs collections ; d'envoyer leurs publications publiées depuis 1889, de réunir les photographies ou des dessins des monuments, objets d'architecture, de sculpture, d'orfèvrerie et autres conservés par ces sociétés, ou même existants en dehors d'elles dans leurs régions : l'ensemble de ces matériaux permettrait au ministère de dresser un rapport général, une exposition et des inventaires résumant nos richesses nationales et les progrès scientifiques réalisés. Bien que notre Société ne soit pas en mesure sans doute de satisfaire à tous ces *desiderata*, M. le président propose de nommer une commission à l'effet de rechercher les meilleurs moyens de répondre aux diverses questions : sur son invitation, la Société désigne, dès à présent, MM. Arbellot, Guibert, Leroux, Ducourtieux, Courtot, Jouhanneaud, pour composer cette commission, qui pourra être complétée.

La commission historique du Nord demande à échanger ses bulletins avec ceux de la Société ; l'échange est accepté.

— M. Louis Guibert donne connaissance du rapport adressé par la commission qui avait été chargée de publier les registres consulaires de la ville de Limoges, à l'administration municipale de cette ville ; après avoir rappelé l'importance qu'offrent pour l'histoire locale ces registres, au nombre de quatre, qui vont de 1508 à 1789 et qui contiennent même quelques documents antérieurs, l'intérêt qu'il y avait à les publier, le rapport indique les circonstances et les phases diverses dans lesquelles a eu lieu cette publication ; elle fut entreprise, dès 1867, sous les auspices de la Société archéologique, par M. Emile Ruben, lequel assisté de quelques collaborateurs, donna deux premiers volumes (1867-69), édités par MM. Chapoulaud. Mais elle ne put être reprise que beaucoup plus tard par M. Guibert, avec le concours de MM. de Bruchard, Ducourtieux, Fougeras-Lavergnolle, Marbouty et Moufle, membres de la Société ; quatre

nouveaux volumes ont ainsi paru au cours des années 1884, 1889, 1893 et 1898, à l'imprimerie Ducourtieux ; le volume de cette année, accompagné d'une très bonne table de M. Emile Hervy, est le dernier et complète cette œuvre que la municipalité avait prise depuis déjà longtemps sous son patronage financier et dont elle a ainsi assuré le succès très généreusement. Il ne reste à cette heure qu'à combler l'insuffisance du dernier crédit motivée par les annexes indispensables qu'il a fallu ajouter au dernier volume.

Après la lecture de ce rapport, la Société décide qu'il sera inséré dans son prochain bulletin.

— M. l'abbé Lecler signale un document relatif à Michel Pradolo, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, évêque *in partibus*, et qui fut auxiliaire de Pierre de Montbrun et de Jean Barton de Montbas, évêques de Limoges ; on sait que ce prélat fit la visite du diocèse de Limoges et y consacra plusieurs églises ou autels de 1454 à 1461 ; le document, qui remonte au mois de juin 1448, et qui dépend des archives municipales de Poitiers, déposées à la bibliothèque de cette ville (756 J. 953), relate l'allocation faite par les maires, bourgeois et échevins de Poitiers à Michel Pradolo, de la somme de dix écus ayant cours, en rémunération de plusieurs notables sermons qu'il avait faits en cette ville pendant environ trois mois et d'autres services par lui rendus.

— M. Léopold Mouret présente quelques anciens ouvrages lui provenant de la bibliothèque de M. Navières, son aïeul, ancien inspecteur d'académie et dont deux au moins sortent des presses des Barbou ; ce sont : *Les lettres de Cicéron à Pomponius Atticus*, avec notes de Siméon Du Boys, prêteur de Limoges, imprimées par Hugues Barbou en 1580 ; le tome premier des *Élégies* de Sidven Hoschius, jésuite, et les *Élégies et idylles* de Guillaume Bécane, aussi jésuite, imprimées en 1722 par les frères Barbou, de Paris. Un *Livre d'Heures* publié avec l'autorisation de l'évêque de Limoges, François de Carbonnel de Canisy, datant de 1697, imprimé par Pierre Barbou. Enfin une édition des *Œuvres de Malherbe*, comprenant les sept livres de la traduction des *Bienfaits* de Sénèque, celle du trente-troisième livre de Tite-Live, les lettres et les poésies de l'auteur, édition publiée en 1635 et par conséquent bien antérieure à celle des œuvres de Malherbe réunies et publiées par Mesnage.

— M. Hersant présente un panneau en bois sculpté et représentant une effigie de sainte et provenant de l'ancienne église Sainte-Félicité ; ce panneau appartient à M. Mapataud, demeurant à Limoges, rue du Pont-Saint-Etienne.

— La Société Eduenne a adressé deux reproductions, prises de face et de profil, d'un petit buste en marbre blanc trouvé à Cormatin, près d'Autun, représentant un personnage évidemment Romain, mais dont l'identification fait difficulté. Il ne semble pas en effet que ce buste réponde à l'une des images connues des empereurs romains, du moins de ceux des premiers siècles: quelques membres supposent que le type et certains ornements ou détails du costume pourraient s'appliquer à un haut personnage, sinon à un empereur, de l'époque de Constantin ou des temps qui suivirent.

M. Camille Jouhanneaud signale des vestiges assez importants de mouvements artificiels de terrains, situés près du ruisseau de l'Aurence, sur le territoire de la commune de Beaune, à peu près à égale distance du village du Malabre et du hameau des Crouzettes; ces vestiges, consistant en des séries de petits monticules dans lesquels on trouve des sables lavés et des cailloux, proviennent à n'en pas douter d'anciens travaux de recherche d'or opérés sur les sables de ce ruisseau et dont il a été souvent question. Comme ils sont sur le point de disparaître par suite du nivellement du terrain auquel fait procéder actuellement le propriétaire, il y a peut-être quelque intérêt à constater de nouveau leur existence et leur situation. Ces amas de sables s'étendent sur une longueur de 150 mètres environ, et sur une certaine largeur, dans un sens parallèle au ruisseau, à 60 ou 80 mètres de celui-ci.

Ils sont bordés par une rigole prenant les eaux dans le ruisseau et actuellement destinée à l'irrigation des prairies contiguës, mais qui paraît ancienne et peut avoir servi de dérivation pour le lavage des sables.

M. Jouhanneaud rappelle les études d'hommes compétents, tels que le rapport de M. Mallard, ingénieur en chef des mines, qui ont traité de la présence de gisements stannifères et aurifères en Limousin et notamment dans le bassin de l'Aurence ; on n'a pas manqué aussi de faire valoir la terminologie du nom de ce ruisseau et d'autres noms de lieux, comme ceux d'Auriéras, d'Aurières, existant à proximité dans la région, où se rencontre le préfixe *aurum*, sans parler de celui que porte un petit affluent voisin appelé de nos jours le ruisseau Doré ; mais il ne faut peut-être pas abuser de ce raisonnement ; dans les anciens documents, le nom du ruisseau est écrit *alrensa* et il est permis de se demander si la forme *alr* dérive du terme *aurum* ou en est différente.

Lectures. — M. l'abbé Arbellot avait commenté, dans la dernière réunion de la Société, l'ouvrage de Mgr Bellet sur *les origines*

chrétiennes de la Gaule, dont une partie concerne spécialement *saint Martial*, apôtre de Limoges (ou d'Aquitaine) ; on sait déjà que l'auteur a tiré un nouvel argument en faveur de l'apostolat de ce saint, admis par l'école traditionnelle, mais dénié par l'école critique, du mode littéraire avec lequel a été composée l'ancienne vie de saint Martial, c'est-à-dire de l'emploi du *cursus* constaté dans cet ouvrage.

M. Arbellot donne aujourd'hui, d'après Mgr Bellet, quelques indications complémentaires sur le *cursus*, ses variantes, l'intérêt qu'il peut avoir comme élément de critique pour déterminer l'âge et l'authenticité d'un texte, et spécialement des documents hagiographiques. La théorie du *cursus* se dégage des travaux les plus estimables de philologues contemporains tels que MM. Julien Havet, A. Giry, l'abbé Duchesne et plusieurs autres, qui ont distingué trois types principaux, le *cursus planus*, le *cursus tardus*, le *cursus velox*, et même plusieurs types secondaires ; on est généralement d'accord pour admettre qu'il y a eu deux périodes pour l'emploi du *cursus* dans la prose latine soignée, l'une qui commence à peu près avec l'ère chrétienne et s'étend au plus tard à la première moitié du VIIe siècle ; l'autre qui commence seulement un peu avant l'an 1100 et s'arrête aux débuts du XVe siècle ; dans la première période le *cursus* a été d'abord surtout *métrique*, au lieu de *rythmique* qu'il est devenu pendant la seconde ; mais au VIe siècle il y a de nombreux exemples de l'emploi d'un *cursus mixte*, c'est-à-dire intermédiaire entre les deux genres.

Or, l'ancienne vie de saint Martial est conçue dans le mode de *cursus mixte* qui caractérise la fin de la première période ; la composition de ce document doit donc être attribuée à cette période, c'est-à-dire au VIe siècle.

Mgr Bellet s'était déjà servi d'une argumentation de même nature pour démontrer l'authenticité de la lettre écrite, en l'an 450, au pape Léon le Grand par dix-neuf évêques de la province d'Arles et dans laquelle il est affirmé que saint Trophime, fondateur de l'église d'Arles, avait été envoyé dans les Gaules par saint Pierre. Même déduction pour la *Passion de saint Denis*, qu'il déclare être du Ve siècle, ainsi que l'avait déjà écrit M. Arbellot.

Dans un appendice à son livre, l'auteur répond aux Bollandistes qui avaient contesté sa thèse et surtout son application, en disant que jusqu'au VIIe siècle le *cursus métrique* avait été seul en usage et, d'autre part, qu'on trouvait au IXe et au Xe siècles des preuves de l'emploi du *cursus*. Il établit de nouveau, et victorieusement, ajoute M. Arbellot, l'existence du *cursus mixte* avant le VIIe siècle et

l'inanité des exemples invoqués comme preuve de l'emploi du *cursus* aux deux siècles suivants précités. Le P. de Smedt a reconnu depuis la valeur des assertions de Mgr Bellet sur ces deux points. Il persiste toutefois à penser que la théorie du *cursus* est encore environnée de trop d'obscurités et d'incertitudes pour que ce nouveau principe de critique puisse être appliqué aux documents hagiographiques.

— M. Joseph Dubois fait la lecture d'un chapitre de sa monographie du canton d'Eymoutiers, publiée déjà en partie par le Bulletin de la Société; dans ce chapitre relatif à la commune même d'Eymoutiers, il retrace les actes et les faits principaux de la vie communale, depuis son affranchissement jusqu'à la fin de la Révolution ; il analyse d'abord la charte qui fut octroyée en 142[illegible] aux habitants par leurs co-seigneurs, l'évêque de Limoges et le chapitre d'Eymoutiers, les libertés et droits concédés, parmi lesquels ne se trouvait pas le droit de justice. Puis il fait connaître l'institution des consuls, au nombre de quatre, notables laïcs, élus annuellement par la majorité — la plus saine — de la population, leurs attributions, les événements, difficultés, conflits auxquels ils furent mêlés.

Arrivant ensuite à la période révolutionnaire, M. Dubois expose d'abord la teneur des doléances de la population d'Eymoutiers, qui insistait surtout sur la réforme et la diminution des impôts, l'économie des frais de procédure et la fondation d'un tribunal à Eymoutiers ; il rappelle l'agitation et le schisme provoqués par la question du serment des prêtres, qui rencontra, à peu d'exceptions près, une grande résistance dans le clergé de la ville et y causa beaucoup de victimes, demeurées courageusement fidèles à leur foi. Pendant la Terreur, la Société populaire fit beaucoup parler d'elle et se livra à de nombreux excès ; ses délibérations et ses actes de toutes sortes, les processions bizarres qu'elle organisa, les fêtes civiques dont la ville fut le théâtre, à cette époque, et même plus tard sous le Directoire, sont relatés avec beaucoup de détails par M. Dubois.

Le Secrétaire,

Camille Jouhanneaud.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1898

Présidence de M. Arbellot, président

Présents : MM. l'abbé Arbellot, Aubert Berger, Courtot, Ducourtieux, Fray-Fournier, L. Guibert, Hervy, l'abbé Lecler, L. Mouret, Ruchaud et C. Jouhanneaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus. — M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne et membre de la Société, fait hommage de son ouvrage sur le *Massif central* (histoire d'une région de la France), qui vient de paraître en trois volumes à la librairie E. Bouillon, éditeur à Paris. Il y a longtemps, croyons-nous, qu'une étude de cette importance et de cette valeur n'avait été publiée sur la région à laquelle nous appartenons. L'auteur y a fait preuve non seulement d'une érudition vaste et variée, du labeur le plus assidu, des recherches les plus patientes, d'un esprit d'analyse et d'examen aussi élevé que consciencieux, mais il a fait une œuvre originale en recherchant les points de coordination, les traits communs qui rattachent entre elles les diverses provinces du massif aux diverses époques de leur histoire et dans tous les ordres d'idées ou de faits, et qui peuvent faire de ces provinces sinon une entité politique, du moins un groupe suffisamment distinct des autres régions de la France.

Dans son introduction, dont il avait bien voulu offrir la primeur à notre Bulletin, M. Leroux a nettement tracé le plan de son œuvre et les raisons qui la lui ont inspirée. A plusieurs reprises aussi, et très libéralement, il nous avait fait la lecture par avance de quelques-uns des chapitres de cette œuvre, et les procès-verbaux de nos séances en ont conservé plus d'un écho. Les membres de la Société, et généralement tous ceux de nos concitoyens qui s'intéressent aux choses du pays, apprendront avec satisfaction l'apparition de ce livre, dans lequel ils trouveront des renseignements en abondance, des aperçus multiples et souvent nouveaux.

M. René Fage offre également sa brochure qui a pour titre : *Pierre Sparvier*, peintre d'histoire, de fleurs et de portraits, né a Ussel (1663-1731) ; — et M. Paul Ducourtieux, l'*Almanach-Annuaire Limousin* (1899, 41e année,) dont la partie historique, indépendamment des procès-verbaux officiels des séances du conseil municipal de Limoges, contient des articles de MM. Louis Guibert,

Camille Jouhanneand, O. d'Abzac, Camille Leymarie, L. Reclus, P. Ducourtieux, Paul Garrigou-Lagrange, des patoiseries, la revue de l'année par Pierre Limogeau et diverses notices nécrologiques.

L'*Almanach-Annuaire* pour la *Corrèze* (1899, 18e année), aussi offert par l'éditeur, M. Ducourtieux, publie une contribution à l'histoire de la Révolution en Corrèze (administration du district d'Uzerche, de 1792 à 1795), de M. Ch. Godard, une bibliographie corrézienne (1897-98) par M. René Fage, et plusieurs nécrologies.

M. L'Hermite, archiviste à Tulle, a envoyé un exemplaire de son rapport annuel, dressé pour l'année 1897-98, sur les archives de la Corrèze et faisant connaître l'état sommaire non seulement des archives départementales proprement dites, mais encore de celles des hospices et mairies d'un certain nombre de communes de la Corrèze.

Parmi les publications périodiques reçues depuis un mois, M. le président mentionne en particulier :

La *Revue scientifique du Limousin* (article sur le nouveau métal, l'*argentaurum*).

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (tome XX, 2e trimestre 1898), contenant une dissertation de M. Lièvre relative aux fouilles de Villepouge (Charente-Inférieure), au culte d'Isis et à la magie en Saintonge au temps des Romains. Ces fouilles dites aussi de Chagnon, opérées à proximité des ruines d'une ancienne pile ou *fanau*, avaient fait déjà l'objet de plusieurs études et notamment d'une communication de M. Jullian, adressée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; ce dernier avait conclu de la présence de vestiges de sépultures et d'objets funéraires trouvés à Villepouge, que les piles devaient être des sortes de tombeaux ; cette conclusion est formellement combattue par M. Lièvre qui voit dans ces monuments des temples païens ou *fana*.

Cette question des piles, de leurs origines et de leur destination, est déjà ancienne et demeure encore à l'ordre du jour des Sociétés archéologiques de l'Ouest et du Midi de la France. Elle a moins d'intérêt sans doute en Limousin où l'on n'a signalé jusqu'à présent qu'une seule pile, celle de Châlus.

Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (6e série, tome VIII), reçu ces jours-ci même, on peut lire le mémoire de M. Camille Jullian, accompagné d'un nouveau mémoire dans lequel il maintient son opinion.

A l'une des précédentes réunions de la Société, nous avions eu déjà l'occasion de signaler un important travail de M. Th. Lauzun, relatif à la question. (*Bulletin monumental*, 7e série, tome III).

Dans le compte rendu du *Congrès archéologique de France* tenu

par la *Société française*, en 1896, à Morlaix et à Brest, il y a lieu de noter un article de M. l'abbé Favé, de Quimper, sur le culte de saint Eloi, en Basse-Bretagne, dans lequel il a relevé quelques traces des souvenirs laissés par le conseiller du roi Dagobert lors de sa mission dans cette province, et un certain nombre de statues et d'autels érigés en l'honneur de ce saint, qui y était considéré comme le patron des maréchaux-ferrants, éleveurs et maquignons, etc.

Le dernier *Bulletin de la Société dunkerquoise* publie une étude sur les noms de famille, parmi lesquels on remarque celui de *Magnan*, qui veut dire : chaudronnier. A ce sujet, M. Arbellot se demande si le nom de la rue Manigne, à Limoges, n'aurait pas la même étymologie ; mais, ainsi que le fait remarquer M. Guibert, il existait à Limoges, au moyen-âge, une famille Mahna dont le nom est souvent cité dans les documents et semble avoir été attribué à cette rue.

Présentations. — M. Alfred Auberty, ingénieur de la Compagnie d'électricité, demeurant à Limoges, rue de la Terrasse, est présenté comme membre titulaire par MM. Arbellot et Ducourtieux.

MM. Louis Guibert et de Fursac présentent en la même qualité M. Armand Tharaud, propriétaire à Aixe-sur-Vienne.

Nécrologie. — M. le président exprime les regrets de la Société au sujet du décès de l'un de ses plus anciens membres, M. Théophile de Font-Réaulx, ancien notaire à Saint-Junien, qui s'était toujours intéressé à ses travaux et lui avait adressé plusieurs fois des communications.

Communications. — M. Camille Jouhanneaud signale un passage d'un article publié par le journal le *Gaulois* (numéro du 14 décembre courant), article relatif aux jouets anciens dont il est question d'organiser une exposition rétrospective à Paris en 1900, et où il est parlé d'un célèbre bimbelotier Limousin, du nom de Pierre Cardeau, qui aurait exécuté en 1385 une petite salle à manger en bois de cyprès pour l' « ébattement du roi Charles VI ».

Nous n'avons aucune indication, aucune mention en ce qui concerne ce Pierre Cardeau ; était-il Limousin, et de quelle partie du Limousin ? S'il était originaire de la province, il ne semble pas en tous cas qu'il ait exercé son industrie ou son art dans notre ville. Son nom est toutefois à retenir pour les recherches à venir.

Lectures. — M. l'abbé Arbellot, en annonçant la prochaine publication à Poitiers d'un ouvrage relatif à l'ancienne maîtrise ou

psallette de cette ville, rappelle la mémoire du cardinal de Cramaud, qui a sa place dans cet ouvrage. Le cardinal, né dans la paroisse de Biennat, près Rochechouart, de Simon de Cramaud et de Mathe ou plutôt Mathurine de Sardena, eut, comme l'on sait, un rôle très important dans l'épiscopat et dans les événements de son époque: il fut patriarche d'Alexandrie, archevêque de Reims et titulaire d'autres évêchés, membre du concile de Constance, prince de l'Eglise, et ce fut lui qui, dit-on, sacra le jeune roi Charles VII à Poitiers en 1422. A sa mort, on lui éleva dans le chœur de la cathédrale de cette ville un très beau monument qui fut détruit en 1562; l'inscription de ce monument est donnée par le livre cité plus haut.

On ne sait comment la tradition ou la légende s'est établie que le cardinal de Cramaud aurait été inhumé à Biennat; cette tradition, soutenue par l'abbé Duléry, a trouvé encore de nos jours des partisans, bien qu'elle ne soit guère défendable, surtout après le rapport fait à la Société par M. de Burdin au nom d'une commission qui avait été chargée d'étudier la question de près, et qui à la suite d'une sorte d'enquête très sérieuse, de recherches et de l'examen de tous les documents connus, avait conclu dans le sens de l'inhumation faite à Poitiers à l'encontre de la tradition de Biennat, dont il avait d'ailleurs été impossible de découvrir les origines et l'explication.

La question, encore éclaircie par le texte de l'inscription funéraire dont il s'agit, doit donc être considérée comme définitivement résolue.

— M. Louis Guibert, poursuivant ses études intéressantes relatives à l'histoire du Consulat et aux actes de l'ancienne municipalité limousine, fait connaître les procès que celle-ci eut à soutenir dans la première partie du xve siècle ; cette période paraît du reste avoir été pour la ville une époque particulièrement troublée, pleine d'agitation, marquée par des dissensions, des désordres, des crimes ou des faits de nature grave. Un de ces procès n'est pas nouveau, c'est le conflit avec le vicomte de Limoges, touchant les droits seigneuriaux qui aboutit en 1415 à une décision favorable pour les habitants, mais qui renaîtra plus tard et ne finira qu'en 1566 par la transaction avec la reine de Navarre. Procès aussi avec l'abbé de Saint-Martial qui conteste les droits prétendus par les bourgeois sur la place dite Dessous-les-Arbres, dépendance primitive du monastère ; l'affaire se termine du reste par un insuccès pour l'abbé.

Mais deux autres procès, d'un caractère plus passionnant, où les consuls se trouvent directement incriminés, on pourrait dire *accusés*,

sont portés à cette époque devant le Parlement royal qui siégeait alors à Poitiers ; ce sont eux dont s'occupe pour l'instant M. Guibert et qui lui semblent, à raison de la gravité des faits et de certaines circonstances, mériter de fixer l'attention.

Le premier n'est autre que le procès en révision de la condamnation prononcée contre Gauthier Pradeau et suivie de son exécution sur l'ordre des consuls, pour avoir tenté par trahison de livrer la ville à Jean de Laigle qui cherchait à main armée et par toutes autres voies à s'en emparer. On connaît par nos vieilles annales et par les commentaires de M. Guibert les péripéties de cette dramatique affaire ; ces jours-ci même, ce dernier en a publié dans un journal de Limoges (la *Gazette du Centre*) un récit fidèle qui revêt cependant l'attrait d'un roman.

Après la mort de Gauthier Pradeau, qui était originaire du bourg de Lesterps, en Poitou (aujourd'hui arrondissement de Confolens) et qui était devenu à Limoges un négociant, un bourgeois opulent, son frère appela les consuls devant le Parlement pour obtenir la rétractation de leur sentence et leur châtiment ; la requête comportait l'annulation de la mesure de confiscation des biens du condamné, ce qui était, à n'en pas douter, pour le demandeur un point important de l'affaire, l'obligation pour les magistrats municipaux de rendre les honneurs funèbres au corps de la victime qui avait été coupé en quatre morceaux et d'instituer à sa mémoire, dans une église de la ville, une fondation pour laquelle ils seraient tenus de créer une rente perpétuelle.

On conserve à la bibliothèque nationale un registre du Parlement (malheureusement ce registre est le seul) dans lequel sont retracés les faits de ce procès, les incidents et les longs débats auxquels il donna lieu. Il semble du reste que la discussion ait beaucoup plus porté sur des questions de forme et de procédure que sur le fond même de l'affaire ; on trouve consignées dans le registre les preuves de culpabilité articulées contre Pradeau, par exemple la lettre écrite par lui à Jean de Laigle, déchirée par ce dernier mais dont les morceaux retrouvés par hasard avaient été rapportés aux consuls. L'incrimination dirigée contre ceux-ci consistait surtout à dénier leur droit de justice en l'affaire, car il s'agissait, disait-on, d'une inculpation de lèse-majesté et à leur reprocher, en tous cas, de n'avoir tenu aucun compte de l'appel au roi qu'aurait déclaré faire le condamné.

Les débats commencèrent à Poitiers le 15 juillet 1427 et se prolongèrent longtemps à travers les incidents et les discussions ; dès l'abord le frère de Pradeau avait réclamé la communication du dossier criminel et sa demande avait donné lieu à de vives contes-

tations. Plus tard, le registre nous fait assister aux plaidoiries très documentées, mais extrêmement prolixes, des avocats des parties : Me Morand, avocat des consuls, se livre à un véritable panégyrique de la ville de Limoges et de ses habitants, il plaide du reste avec conviction et nous révèle des détails importants, tels que la présence d'Anglais dans l'armée de Jean de Laigle, bien que cependant celui-ci ne fut pas un ennemi du roi de France. L'avocat Jouvenel porte la parole au nom des plaignants et le fait avec beaucoup de véhémence et d'acrimonie contre les consuls.

Le registre qui relate tous les détails de ce long débat, n'en fait pas connaître la solution ; les consuls furent-ils condamnés ? On ne saurait l'affirmer ; M. Guibert se demande toutefois si la procession dite commémorative de la trahison de Gauthier Pradeau, qui resta en usage à Limoges jusqu'en 1765, procession dans laquelle figurait un personnage à cheval qu'on appelait le traître et auquel le public lançait des pierres, n'aurait pas eu pour origine quelque amende honorable encourue par les consuls et que ceux-ci auraient eu l'habileté, avec le temps, de transformer en une cérémonie de signification toute autre.

On a des exemples de pareil artifice, notamment dans l'offrande de cierges que faisaient chaque année les administrateurs de la ville à l'église de Saint-Martial et qui était considérée comme un acte de piété de leur part, alors que cette offrande n'était qu'une réparation fort ancienne imposée par arrêt du Parlement à la suite d'une agression contre un moine de l'abbaye de ce nom.

Peu de temps après, au cours de l'année 1429, un second litige était encore porté devant le Parlement à Poitiers, lequel se rattachait du reste assez étroitement à l'affaire de Gauthier Pradeau, car il intéressait un fonctionnaire important de Limoges, que l'on avait voulu faire passer pour complice de celui-ci, que l'on traitait en suspect et qui accusait les mêmes consuls d'avoir voulu attenter à ses jours. Guillaume Moulin, maître de la monnaie, devait à sa charge et à ses fonctions d'être l'objet de grandes animosités ; les délits de fausse monnaie n'étaient pas rares à cette époque ; on en fabriquait notoirement à Masseret ; et les rancunes soulevées par les poursuites avaient dû contribuer à l'impopularité de Moulin. Il avait en tous cas au sein même de la municipalité des adversaires sérieux, Etienne Benoist, Guillaume Disnematin, Jean de Julien, etc.

Le registre déjà cité nous initie aux péripéties de ce second procès ; on y voit le même avocat Jouvenel, avocat de Guillaume Moulin, faire preuve d'un nouvel acharnement contre les consuls, mais comme pour le premier procès, ce registre ne nous donne pas la décision ; et aucun autre document n'a encore permis de combler cette lacune.

— M. Léopold Mouret fournit, d'après les titres qu'il possède, des indications nouvelles au sujet des fiefs du Marginier et d'Etiveaud dont il s'était occupé dans de précédentes lectures. Il relate notamment la vente du premier de ces fiefs qui appartenait à la famille de Lavergne, consentie le 21 août 1789 par le dernier représentant de cette famille, seigneur du Marginier, du Puy de Cussac, de Graffeuille, de la Guyonnie, du Breuil et autres lieux, ancien capitaine au régiment de La Fère-infanterie, au sieur Boutot, propriétaire à La Jugie, paroisse de Saint-Priest-Ligoure, pardevant Me Cheyrou, notaire à Aixe, moyennant le prix de 21,800 livres ; la vente était faite sans aucune réserve ; l'acquéreur devait servir la redevance annuelle de sept setiers froment et de vingt-quatre émineaux d'avoine à l'abbaye de la Règle à Limoges, et satisfaire à toutes les autres rentes quelles qu'elles fussent, mais il devait jouir de tous les droits honorifiques qui profitaient à son vendeur.

Le fief d'Etiveaud, après avoir appartenu aux Roulhac de Limoges, avait passé à un membre de la famille des Benoist de Compreignac, dits d'abord de Blémont, puis d'Etiveaud, famille qui a fourni des consuls à la ville de Limoges et dont le nom revient souvent, comme on le sait, dans l'ouvrage du P. Bonaventure de Saint-Amable et dans d'autres écrits. Le fief fut confisqué pendant la Révolution, après l'émigration du chef de la maison qui le possédait à cette époque.

Le Secrétaire,

Camille Jouhanneaud.

ADDITIONS

Page 89. — *Ajouter à la liste des Croisés :*

Brachet (Guillaume), prit part à la croisade de 1248 (*Congrès archéologique de Guéret*, 1865, p. 45).

Guy de Chabannes donne quittance, avec d'autres chevaliers, d'une somme de 250 livres, qu'ils avaient empruntée, sous la garantie du comte de Poitiers, pour accompagner Saint-Louis à la croisade, en 1248 (*Nobiliaire du Limousin*, tome I, 2e édition, p. 644).

Ussel (Robert d'), chevalier, partit pour la croisade entre 1195 et 1219 (Charte de 1255. — *Bull. Soc. Tulle*, tome XX, p. 383).

Page 118. — François Richard est né le 29 décembre 1733, ainsi qu'on le voit dans son acte de baptême que M. Fray-Fournier a découvert aux Archives de l'Hôtel-de-Ville (GG. 119, fol. 19 v°).

Page 142. — *Ajouter à la liste des Archidiacres :*

Ranulphus, décanus, archidiaconus de Boihiac (peut-être Noihiac? Noilhac? Noailles?), est témoin en 1008 d'une donation faite à Uzerche par Aimeric de Pierrebuffière (*Bull. Soc. Brive*, tome XIX, p. 456).

Ramnulphe de Nieul, archidiacre, abbé du Durat, 1107, 1135. (*Nobiliaire*, tome III, p. 279, et *Cart. d'Aureil*, fol. XXVII, n° 203).

Alboinus, archidiacre de Limoges, 1289 (*Bibl. nat.*, fonds latin, n° 9194, p. 586. — *Bull. Soc. Tulle*, tome XX, p. 438).

Louis de Pierrebuffière, archidiacre de Limoges, 1398. (Actes de l'Eglise de Limoges; *Bull. Soc. Brive*, tome XIX, p. 465).

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU MOMENT DE LA PUBLICATION DU BULLETIN

BUREAU

Président-né. — M. le Préfet de la Haute-Vienne (1).
Président. — M. l'abbé Arbellot, I. P. ✿, ✠.
Vice-Présidents. MM. Hervy (Emile) et l'abbé A. Lecler.
Secrétaire général. — M. Guibert (Louis), A. ✿.
Secrétaire. — M. Jouhanneaud (Camille).
Trésorier. — M. Bourdery (Louis), ✠.
Bibliothécaire-archiviste. — M. Leroux (Alfred), I. P. ✿.
Adjoints. — MM. Moufle (Léonard), Marbouty (Camille) et Dubois (Joseph).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. les Membres du Bureau.
M. Tixier (Jules).
M. Mariaux (Paul).
M. Lachenaud (Emile).

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. les Membres du Bureau.
M. Fage (René), I. P. ✿, Secrétaire.
M. Leroux (Alfred), I. P. ✿.
M. Ducourtieux (Paul), I. P. ✿.
M Fray-Fournier (Alfred), A. ✿.
M. Chassoux, ✠, A ✿.
M. Judicis, (Antoine).

(1) La Société a été fondée le 26 décembre 1845 : elle s'est constituée à la suite de la nomination d'une commission pour la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques désignée, le 3 du même mois, par M. Morisot, préfet de la Haute-Vienne.

MEMBRES TITULAIRES

1845

MM.

ARBELLOT (l'abbé), I. P. ✠, ✠, chanoine de Limoges, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, boulevard de la Corderie, 19.

NIVET-FONTAUBERT, ancien directeur d'assurances, villa Saint-Georges, près Aixe-sur-Vienne.

1851

GRAVE (le marquis DE), propriétaire, à Verneuil-sur-Vienne.

1858

ROGUES DE FURSAC (Victor), notaire, à Aixe-sur-Vienne.

1859

LECLER (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'Asile de Naugeat.

1860

LABONNE (Martial DE), propriétaire, au château de Montbrun, par Dournazac (Haute-Vienne).

1861

GARRIGOU-LAGRANGE (Joseph), ancien avoué, 23, avenue Foucaud.

1862

HERVY (Emile), notaire honoraire, 33, boulevard Gambetta.

1863

LEMAS (Elie), ✠, I.P. ✠, inspecteur d'académie en retraite, 27, avenue du Midi.

1865

LE SAGE (Charles), ✠, A. ✠, ingénieur civil, ancien maire de Limoges, 18, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

1869

MAURAT-BALLANGE, ✠, ancien conseiller à la Cour d'appel, 5, faubourg des Arènes.

1870

DUCOURTIEUX (Paul), I. P. ✠, imprimeur-libraire, membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 7, rue des Arènes.

1872

ARDANT (Georges), imprimeur, 14, rue Pont-Hérisson.

GUIBERT (Louis), A. ✠, directeur d'assurances, rue de l'Observatoire.

JOUHANNEAUD, (Camille), avoué près le tribunal civil, 28, boul. Victor Hugo.

JOYEUX (l'abbé), curé de Saint-Maurice, près la Souterraine (Creuse).

ROMANET DU CAILLAUD (Frédéric), ✠, au château du Caillaud, près Isle.

MM.

1873

** Cressac-Bachellerie (de), percepteur au Dorat.

Fage (René), I. P. ✠, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, 25, boulevard Gambetta.

Gadon (Abel), avoué à la Cour d'appel, 28, boulevard Carnot.

Vandermarcq (Eugène) ✻, propriétaire, 7, rue du Général Cérez.

1874

Boudet (Gabriel), I. P. ✠, docteur en médecine, 1, rue du Général Cérez.

Bourdery (Louis), ✻, avocat, peintre émailleur, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 32, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

Raymondaud (E.), ✻, I. P. ✠, directeur honoraire de l'Ecole de médecine, 28, faubourg Manigne.

1875

Constantin (Jérémie), avocat, 42, avenue de Juillet.

Léobon-Létang, ancien notaire, à Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne).

1876

Guérin-Lézé (Guillaume dit William), ✻, fabricant de porcelaine, 11, rue du Petit-Tour.

** Monstiers-Mérinville (le marquis Jean des), au château du Fraisse, par Mézières (Haute-Vienne).

Vigier (l'abbé), curé de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

1877

* Cercle de l'Union, à Limoges.

Delor (Adrien), propriétaire, maire du Vigen.

De Luret de Feix, propriétaire au Pleinard, par Pierrebuffière.

Laporte (l'abbé), curé-doyen à Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

Pomélie (le baron Melchior de la), ✻, propriétaire, au château du Montjoffre, par Saint-Denis-des-Murs.

1878

Berger (Elie), I. P. ✠, professeur au Lycée, 18, avenue Saint-Eloi.

* Duchateau (Georges), notaire à Bessines (Haute-Vienne).

Goutenègre (Eug.), A. ✠, professeur honoraire au Lycée, 28, rue du Consulat.

** Leroux (Alfred), I. P. ✠, archiviste de la Haute-Vienne, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, 48, faubourg de Paris.

Maleplane (Paul Veyrier de), receveur particulier en retraite, à Saint-Léonard.

Thézard (Lucien), notaire, 5, rue du Général Cérez.

1879

Bellabre (Jules de), propriétaire, au château de Puyjoubert, commune de La Geneytouse, par Saint-Léonard.

Lachenaud (Emile), entrepreneur, 7, avenue du Midi.

Lépinay (Gaston de), maire de Lissac, au château de Moriolles, par Larche (Corrèze).

Malevergne de la Faye, ancien magistrat, 32, boulevard Victor Hugo.

MM.

1880

Boulland (Henri), A. ✠, docteur en médecine, 36, boulevard Victor Hugo.
* Laporte, docteur en médecine, à Bessines.
Marbouty (Camille), négociant, 48, cours Gay-Lussac.

1881

Gilbert (Monseigneur), ancien Evêque du Mans, Evêque d'Arsinoë, 27, avenue Baudin.
Mariaux (Paul), avocat, 18, boulevard Victor Hugo.
Merlin-Lemas (Abel), avoué près la Cour d'appel, 29, boulevard Gambetta.

1882

Brisset-Desisles, ancien magistrat, directeur particulier de la compagnie d'Assurances générales sur la vie, 11, avenue de Juillet.
Bourdeau de La Judie (André), 9, rue Cruchedor, et au château de La Judie, par Aixe.
Catheu (Théodore de), ✠, propriétaire, au château de Juillac, près Limoges.
Nénert (André), 4, avenue Garibaldi.
Savodin (Jules), 50, avenue de Juillet.
Tixier (Jules, architecte, 38, rue Pétiniaud Beaupeyrat.

1883

Bruchard (Jean de), avocat, villa Saint-Germain, par Brive (Corrèze).
Chassoux, ✻, ancien préfet, 7, avenue de Juillet.
Degrond, ✻, ancien préfet, 9, place Denis Dussoubs.
Fougeras-Lavergnolle (Gaston), avocat, 22, boulevard Carnot.
Louvet (André), avoué près la Cour, 8, cours Bugeaud.
Mouple (Léonard), avocat, rue d'Aguesseau, 16.
Wottling, A. ✠, architecte diocésain, ancien directeur des travaux de la ville, 3, cours Vergniaud.

1884

Bourdeau-d'Antony, docteur en médecine, 5, avenue Garibaldi.
Mme Brigueil, 13, avenue du Midi.
Couronnel (comte de), ✻, membre du Conseil général, à Magnac-Laval.
Dorat (Hubert), O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, 8, rue des Augustins.
Gaumy (l'abbé), curé de La Meyze (Haute-Vienne).
Gérardin (Albert), avocat, membre du Conseil général, 6, rue Ventenat.
* Lacoste (André), négociant, à Châteauponsac (Haute-Vienne).
Maurat-Ballange (Albert), avocat, 16, place du Champ-de-Foire.
Mazeaubrun (Antoine du), avoué près le Tribunal civil, 5, rue Adrien Dubouché.
Moynat (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire du Dorat (Haute-Vienne).
Redon (Joseph), 4, rue de la Gare.
Sazerat (René), 2, rue Dalesme.

1885

Garrigou-Lagrange (Paul), A. ✠, secrétaire général de la Société Gay-Lussac. à l'Observatoire météorologique, 23, avenue Foucaud.
Paradis, entrepreneur de serrurerie, 6, rue des Charseix.

MM.

1886

Demartial (André), avocat, 21, boulevard Louis Blanc.

Fray-Fournier (Alfred), A. ✠, chef de bureau à la Préfecture de la Haute-Vienne, chemin des Basses-Palisses, 17.

Leymarie (Camille), I. P. ✠, conservateur de la Bibliothèque communale, correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 70, avenue Baudin.

1887

Dubois (Joseph), avoué, rue Arbonneau.

Hersant (Edouard), directeur particulier de la compagnie d'assurances *la Providence*, 1, place Manigne.

Judicis (Antoine), architecte, 13, rue Elie-Berthet.

Montaudon-Boussseresse, O. ✻, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines, administrateur de l'hospice, 16, avenue Garibaldi.

1888

Desbordes (Charles), propriétaire, à Salesses, par Ambazac (Haute-Vienne).

* Ecole nationale d'Arts décoratifs de Limoges.

Gany, sous-chef de bureau à la Préfecture, 12, boulevard de la Cité.

* Lachenaud (Henri), étudiant, avenue du Midi.

Texier (Hubert), avocat, 2, boulevard Carnot.

1889

Charreyron (Pierre), avocat, docteur en droit, 4, rue des Feuillants.

1890

Griffin (Walter), consul des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à Limoges.

1891

Coussevroux (Pierre), avocat, rue des Vénitiens, 22.

Guimbaud l'abbé), vicaire à Saint-Joseph, rue de Paris, 24.

Laumond (Jules), avocat, à Beauvais, commune de Saint-Amant-Jartoudeix, près Bourganeuf (Creuse).

Tenant de Latour (Albert), à l'Abbaye du Chalard, par Ladignac.

1892

Ardant (l'abbé Georges), vicaire à Saint-Michel, 3, place de la Comédie.

Chaptes (Henry Fayolle de Corus de), ✻, chef d'escadrons de cavalerie territoriale, au château du Couret, commune de Saint-Laurent-les-Eglises, par la Jonchère (Haute-Vienne).

Fontaneau (El.), ✻, ancien officier de marine, cours Bugeaud, 8.

Laporte (Maurice), ✻, négociant, maire de Jarnac, sénateur de la Charente.

Marquet, I. P. ✠, docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Rochechouart.

1893

* Du Boys (Mme veuve), avenue Foucaud, 14.

Faissat (J.), constructeur d'appareils photographiques, rue du Clocher, 19.

Gentil de Rosier (Alexandre de), propriétaire, au château de Rosier, par le Châtenet-en-Dognon (Haute-Vienne).

Mounier (l'abbé), chanoine, boulevard Saint-Maurice.

MM.

1895

Biais, docteur en médecine, pharmacien-chimiste, professeur suppléant à l'Ecole de médecine, 25, place des Bancs.

Billard (Georges), notaire, 7, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

Brousse (Gilbert), propriétaire, 35, avenue des Bénédictins.

Codet (Pierre), manufacturier, membre du Conseil général de la Haute-Vienne, maire de Saint-Junien.

Desbordes (Eugène), clerc de notaire, faubourg Boucherie.

Du Boys (Ernest), juge suppléant, 31, avenue du Pont-Neuf.

Frédy (de), propriétaire, membre du Conseil général de la Haute-Vienne. au château de Saint-Auvent, par Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).

Gabiat (Camille), docteur en droit, député de la Haute-Vienne, maire et membre du Conseil général, à Saint-Sulpice-les-Feuilles et à Paris, 172, rue de Grenelle.

Lacaux (Charles), ✠, négociant, vice-consul d'Espagne, 32, cours Gay-Lussac.

Loupias, ✻, secrétaire de la direction à l'Asile départemental d'aliénés de Naugeat.

Malinvaud-Berger, négociant, 19, rue Lansecot.

Marie (Eugène), propriétaire, 9, rue de l'Observatoire.

Martin de la Bastide, lieutenant au 13e régiment de cuirassiers, 8, place Saint-Jean, Chartres (Eure-et-Loir).

Morel (Etienne), directeur d'assurances, 16, boulevard Carnot.

Vandières de Vitrac (Antoine-Marc de), ✻, ancien capitaine de cavalerie, 27, boulevard de la Corderie.

1896

Montaudon (Prosper), avoué, 39, boulevard Gambetta.

Pénicaud (Gustave), vicaire, à Bellac.

Roche (Edouard), négociant, square des Emailleurs.

Ruchaud (Lucien), négociant, 17, rue Manigne.

1897

Courtot, A. ✠, professeur de dessin au Lycée Gay-Lussac, 14, avenue de Toulouse.

L'Hermite (vicomte de), capitaine instructeur au 21e régiment de chasseurs à cheval, place Boucherie, 3.

Mouret (Léopold), instituteur communal, à Aixe-sur-Vienne.

1898

Berger (Aubert), entrepreneur, 13, rue des Charsrix.

Juge (Alex.), négociant, 18, rue du Clocher.

Marandat (l'abbé J.), curé doyen de Compreignac.

Maumy (François), avocat, 10, rue Mirabeau.

Sailly, notaire, 1, rue Léonard Limosin.

Trézéguet (Albert), négociant, 15, rue des Taules.

Veyreton (l'abbé), curé de Verneuil-Moutiers (Haute-Vienne).

Zibelin, O ✻, ancien officier supérieur, 2, place Haute-Cité.

MEMBRES HONORAIRES (1)

MM.

1852-1876

DELOCHE (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), ancien chef de division au Ministère du commerce, 5, rue Herschell, Paris.

ROUGERIE (Mgr), évêque de Pamiers.

1867-1874

DUBÉDAT, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel, 8, Jardin Royal, à Toulouse.

1874-1888

CLARETIE (Jules) O ✻, de l'Académie française, administrateur de la Comédie Française, 10, rue de Douai, à Paris.

1875-1888

LASTEYRIE (comte Robert DE), ✻, de l'Académie des Inscriptions, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

1879

DELISLE (Léopold), G O ✻, de l'Académie des Inscriptions, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, Paris.

1895

MARSY (le comte DE), ✻, I. P. ✠, directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1857

CLÉMENT-SIMON, ✻, ancien procureur général, château de Bach, près Naves, par Tulle (Corrèze).

1865

COUSTIN DU MASNADAUD (le marquis DE), au château de Sazeyrat, par Marsac (Creuse).

DEBORT (Gabriel), propriétaire, au château de Montaiguet (Allier).

1871-1875

** AUBÉPIN, ancien archiviste du département du Cantal, au Dorat.

1872

DECOUX-LAGOUTTE, A ✠, ancien magistrat, rue de Bourdeilles, 12, à Périgueux.

** POULBRIÈRE (l'abbé), Supérieur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).

(1) Quand il y a deux dates, c'est la dernière qui indique l'année de la promotion au titre de membre honoraire.

1874-1885

MM.

DEMARTIAL (Henri), ✻, procureur général à Toulouse.

1875

MABARET DU BASTY (Edouard), conservateur des hypothèques, à Saintes (Charente-Inférieure).

1875-1884

BONHOMME DE MONTÉGUT (Henri), ancien magistrat, aux Ombrais, près La Rochefoucauld (Charente).

BOSVIEUX (Paul), inspecteur de l'Enregistrement à Laon (Aisne).

1876

** BARBIER DE MONTAULT (Mgr), ✠, I. P. ✿, prélat de la maison de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.

1877

AUBUSSON DE SOUBREBOST (Edouard), propriétaire, au château de Poinsouze, par Boussac (Creuse).

MONTCHEUIL (Paul DE), château de Montcheuil, près Nontron (Dordogne).

MONTVALLIER (Paul DE), avocat à Confolens (Charente).

PETIT-SEMINAIRE d'Ajain (Creuse).

1878

DAVID (Gaston), avocat, 15, rue du Mont-Thabor, à Paris.

DUJARRIC-DESCOMBES, I. P. ✿, licencié en droit, ancie notaire, vice-président de la Société historique du Périgord, 9, rue de Paris, à Périgueux.

1879

CIALIS (l'abbé), curé de la Souterraine (Creuse).

RANCOGNE (DE), à Angoulême (Charente).

** THOMAS (Antoine-André), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, rue Léopold-Robert, 1[a], à Paris,

1881

** MOLINIER (Emile), conservateur-adjoint au Musée du Louvre, 53, quai Bourbon, à Paris.

1882

BERTHOMIER (Georges), propriétaire, au château de Saint-Germain-Beaupré, par la Souterraine (Creuse), et à Neuilly-sur-Seine, 38, avenue du Roule.

SENNEVILLE (DE), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 30, rue de Lille, à Paris.

1884

DEMARTIAL (Octave), ✻, conseiller à la cour d'appel, 14, rue de l'Industrie, à Poitiers.

RUBEN (Emile), libraire, Charleville (Ardennes).

MM.

1885

HECQUART (Arthur), au château de Vost, par Aigurande (Indre).
TOUMIEUX (Zénon), ancien notaire, à Royère (Creuse).

1885-1894

GUIONNET (Paul-André), chef de district à la Cie du chemin de fer d'Orléans, à Montségur (Gironde).

1886

** CHAMPEVAL DE VYERS (Jean-Baptiste), avocat à Figeac (Lot).

1888

BELLET, instituteur communal, à Saint-Maurice, par La Souterraine (Creuse).
BROUARD (Arsène), au Noviciat des frères des Ecoles chrétiennes, Paris.
** FAGE (Emile), vice-président honoraire du Conseil de préfecture de la Corrèze, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle.
MAZET (Albert), architecte, boulevard des Batignolles, 26, à Paris.
** RUPIN (Ernest), I. P. ✠, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
TERMES (Emile DES), inspecteur général de la Compagnie d'Assurances générales, à Bordeaux, et rue de l'Est, 30, à Poitiers (Vienne).
THOMAS-DURIS (Dr René), à Bugeat (Corrèze).

1889

BOSREDON (Philippe DE), O ✻, ancien conseiller d'Etat, 8, rue Verte, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
DRAPEYRON (Ludovic), I. P. ✠, professeur au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie*, rue Claude Bernard, 55, Paris.
GONDINET (Michel), avocat, docteur en droit, 8, rue d'Argenteuil, Paris.
TOUYERAS (Gabriel), percepteur à Saint-Julien-l'Ars (Vienne).
DULAU et Cie, libraires, 37, Soho-Square, Londres (2).

1890

** ALEXEÏEFF (Son Excellence le comte Georges D') G. C. ✠, maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, tuteur honoraire, rue Serguievskaya, 40-12, Saint-Pétersbourg.
BÉNAUD (L.), joaillier, à La Souterraine (Creuse).
CARS (le duc DES), 75, rue de Grenelle, Paris.
MONTAUDON (Ernest), notaire, ancien membre du Conseil général, à La Souterraine (Creuse).
** PÉRATHON (Cyprien), membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Aubusson.
RIGAUDIE (le R. P.), des missionnaires de N.-D. de Lourdes, à Notre-Dame de Garaison, par Lannemezan (Hautes-Pyrénées).
** VERNEILH (baron DE), château de Puyraseau, par Piégut (Dordogne).

1891

BEAUCHESNE (comte DE), membre de la Commission historique et météorologique de la Mayenne, au château de Torcé, par Ambrières (Mayenne).
SOLANET (Paul), propriétaire, à Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron).

1892

MM.

AUTORDE (F.), archiviste du département de la Creuse, à Guéret.

CHASTENET DE GERY (Paul), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Tonnay-Charente (Charente).

SAINT-SAUD (AYMAR D'ARLOT, comte DE), C ✠, propriétaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de La Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

TANDEAU DE MARSAC (Henri), propriétaire, à Marsac (Creuse).

1893

ASHER et Cie, libraire, 13, Unter den Linden, Berlin.

BATHEROSSE (Eugène), 6-8, rue Parcheminerie, Paris.

LENORMAND (Louis), architecte, 3, boulevard Saint-André, à Paris.

1894

JORDAN (Camille), consul de France, à Boston, et 48, rue de Varennes, Paris.

REGARD (Emile), sous-lieutenant au 78e d'infanterie, à Guéret.

1895

FERRIÈRE-SAUVEBŒUF (comte DE), au château de Marionville, par Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise).

1896

Dr ALBERT (Prosper), médecin principal de l'armée en retraite, 37, chemin du Vivier, à Chublac, près Lyon.

LESPINAS (Edmond), avocat, ancien magistrat, 35, boulevard de Vésone, à Périgueux.

1897

VALLENTI (Dr JOSE IGNATIO), à Palma de Mallorca (Iles Baléares).

1898

FOUCAUD (François), comte DU DAUGNON, Via Morigi, 9, Milan, et à Crema (Italie).

ARBELLOT (Albert), receveur des Finances à Saint-Nazaire.

ARBELLOT DU REPAIRE (Emile), receveur des Finances, à Ploërmel.

Etablissements auxquels la Société envoie ses publications :

Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, à Paris.
Bibliothèque communale de Limoges.
Archives départementales de la Haute-Vienne.
Grand-Séminaire de Limoges.
Ecole normale d'instituteurs, à Bellevue, près Limoges.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Aisne :

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Algérie :

Société Historique algérienne, à Alger.
Société Archéologique de la province de Constantine.
Académie d'Hippone, à Bône.

Allier :

Société d'Emulation de l'Allier, à Moulins.

Aube :

Société Académique de l'Aube, à Troyes.

Aveyron :

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

Bouches-du-Rhône :

Académie des Sciences de Marseille.
Société de Statistique de Marseille.
Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Calvados :

Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, (siège à Caen).

Charente :

Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure :

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher :

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Corrèze :

Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, à Tulle.
Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or :

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Dijon.

Creuse :

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Dordogne :

Société Historique et Archéologique du Périgord, à Périgueux.

Doubs :

Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
Comité archéologique de Montbéliard.

Eure-et-Loir :

Société Dunoise, à Châteaudun.

Finistère :

Société Académique de Brest.

Gard :

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-) :

Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde :

Société Archéologique de Bordeaux.

Hérault :

Académie des Sciences et Lettres, à Montpellier.
Revue des Langues Romanes de Montpellier.

Ille-et-Vilaine :

Société Archéologique, à Rennes.

Indre :

Rédaction de la *Revue du Centre*, à Châteauroux.
Société Académique du Centre, à Châteauroux.

Indre-et-Loire :

Société Archéologique de Touraine, à Tours.

Isère :

Académie Delphinale, à Grenoble.

Landes :

Société de Borda, à Dax.

Loir-et-Cher :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, à Vendôme.

Loire :

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres, à St-Etienne.

Loire (Haute-).

Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Loire-Inférieure :

Société Archéologique, à Nantes.

Loiret :

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot :

Société des Etudes Littéraires, Scientifiques, Artistiques du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

Maine-et-Loire :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Maine-et-Loire, à Angers.

Marne :

Société Archéologique, à Châlons-sur-Marne.
Académie des Lettres, Sciences et Arts, à Reims.

Meurthe-et-Moselle :

Académie de Stanislas, à Nancy.

Morbihan :

Société Polymathique du Morbihan, à Vannes.

Nord :

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.

Oise :

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts, à Beauvais.
Comité Archéologique, à Senlis.

Pas-de-Calais :

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Société Académique, à Boulogne-sur-Mer.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.
Société des Amis de l'Université d'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) :

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

Rhône :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Saône-et-Loire :

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres, à Mâcon.
Société Eduenne, à Autun.

Sarthe :

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Savoie :

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, à Chambéry.

Savoie (Haute-)

Société Florimontane, à Annecy.

Seine :

Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
Société Indo-Chinoise, à Paris.

Seine-et-Marne :

Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise :

Société Archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Rouen.

Sèvres (Deux-) :

Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres, à Niort.

Somme :

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture, à Amiens.
Société d'Emulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne :

Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var :

Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques, à Draguignan.
Académie des Arts du département du Var, à Toulon.

Vienne :

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vienne (Haute-) :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Limoges.
Société Gay-Lussac, à Limoges.
Société botanique et Revue scientifique, à Limoges.
Société des Amis des Sciences et des Arts, à Rochechouart.

Yonne :

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société Archéologique, à Sens.

Allemagne :

Société historique d'Aix-la-Chapelle (*Aachner Geschichtsverein*).

Belgique :

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
Académie royale d'Archéologie d'Anvers.
Société des Bollandistes, 4, rue des Ursulines, Bruxelles.
Les RR. PP. Bénédictins à Maredsous.
Cercle Archéologique de Mons.

Russie :

Commission Impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.

Suède :

Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités et Musée National (*Kongl. Viterhets, Historie och Antiquitets Akademien*) de Stockholm.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord :

Société Smithsonienne, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

Pages

La maison Nivet à Limoges, par M. Louis Guibert..... 5
Du Guesclin en Limousin, par M. l'abbé Arbellot 16
Les Evêques de Limoges et la paix sociale, par M. Louis Guibert... 36
Les Archives départementales, communales et hospitalières de la Haute-Vienne, de 1790 à 1898, par M. Alfred Leroux..... 51
Les Limousins aux Croisades, par M. l'abbé A. Lecler..... 74
Le procès Lafarge jugé par deux juristes prussiens, par M. Camille Jouhanneaud..... 90
Les tapisseries marchoises en Périgord, par M. A. Dujarric-Descombes 101
La symbolique de l'église de Saint-Just, par M. E. Wottling..... 116
L'abbé Richard, par M. l'abbé A. Lecler..... 118
L'abbé Dourneau, par M. l'abbé A. Lecler..... 133
Les Archidiacres du diocèse de Limoges, par M. l'abbé A. Lecler... 138
Une imprimerie et une librairie à Limoges, vers la fin du XVIe siècle, par MM. Paul Ducourtieux et Louis Bourdery..... 155
Monographie du canton d'Eymoutiers (*suite*), par M. Joseph Dubois. 257
L'orfèvrerie et l'émaillerie limousines au Vatican, par M. Louis Bourdery..... 349
Registre des anniversaires de la communauté de prêtres séculiers de Saint-Maximin, à Magnac-Laval, par M. Louis Guibert..... 395
Inventaires limousins du XVIIe siècle, par Mgr Barbier de Montault 416
La cloche d'Arrênes, par M. l'abbé A. Lecler..... 431
Epitaphe de Jean-François de Pompadour, par M. l'abbé A. Lecler. 434

Documents :

Assemblée paroissiale fixant les conditions auxquelles le sieur de Lestang, médecin, s'établira à La Souterraine (10 octobre 1737), communication de M. Bellet..... 436
Nomination du syndic de la chapelle de Sainte-Marie, à La Souterraine (18 juillet 1734), communication de M. Bellet.. 438
Acte des habitants de Noth (28 avril 1737), communication de M. Bellet..... 439
Prestation de serment de Jules de Lionne, abbé de Solignac, par Mgr X. Barbier de Montault..... 441

Rapport de la commission chargée de la publication des Registres consulaires de la ville de Limoges..... 443

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES :

Séance du 23 janvier 1898 447
— du 25 février 1898 453
— du 29 mars 1898 459
— du 26 avril 1898 466
— du 31 mai 1898 472
— du 28 juin 1898 479
— du 26 juillet 1898 484
— du 30 août 1898 491
— du 25 octobre 1898 497
— du 29 novembre 1898 504
— du 27 décembre 1898 511

Additions à la liste des Croisés et à la liste des Archidiacres 518

Liste des membres de la Société 519
Liste des sociétés correspondantes 529

PLANCHES ET DESSINS

Pages.

La maison Nivet à Limoges 5
Plan de l'église de Saint-Just, par M. E. WOTTLING 117
Fac-simile de la signature de Jacques Barbou, imprimeur, et sceau aux armes de Jacques Barbou, par M. L. BOURDERY 158
Plan de la maison des Barbou, rue Ferrerie, par M. L. BOURDERY 160
Lettres grises employées par les premiers Barbou 169
Titre de *La Fontaine des devis amoureux* (1562) 177
Vue d'Eymoutiers prise du Pont de Nedde 259
Chœur de l'église d'Eymoutiers (ancienne Collégiale) 273
Sceaux d'Eymoutiers, par MM. J. TIXIER et A. GÉRARDIN 321
Plan d'Eymoutiers, d'après un plan de la Mairie. (Les armes et le cartouche ont été dessinés par M. A. GÉRARDIN) 319

Imprimerie Ve H. Ducourtieux, 7, rue des Arènes, Limoges.